BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMEMT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00329 491 8

J 103 H72 1957/58 A25
CANADA. PARL. C. DES C.
COM. PERM. DES AFF. EXT.
Procès-verbaux et tém.

A4

NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

CANADA
FEV 10 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

Séances du

JEUDI 28 NOVEMBRE ET DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1957

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—1957-1958

Exposé de l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
50198-1—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

MM.

Aitken (M^lle^)
Argue
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(*Lac Saint-Jean*)
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Lennard
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
Nesbitt
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Richard (*Ottawa-Est*)
*Sinclair
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Van Horne—(35).

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

* Remplacé par M. Haidasz le mercredi 27 novembre.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI 18 novembre 1957.

Il est résolu,—Que le Comité permanent des affaires extérieures se compose des députés dont les noms suivent:

MM.

Aitken (M^lle^)	Jones	Nesbitt
Argue	Jung	Patterson
Breton	Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)	Pearson
Cannon	Kucherepa	Pratt
Cardin	Lennard	Rea
Coldwell	Low	Richard (*Ottawa-Est*)
Crestohl	MacEachen	Sinclair
Fairfield	Macnaughton	Smith (*Calgary-Sud*)
Garland	Macquarrie	Stick
Gauthier (*Lac Saint-Jean*)	Martin (*Essex-Est*)	Stuart (*Charlotte*)
Herridge	McCleave	Van Horne
Holowach		White (35).

Il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées; à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

MARDI 26 novembre 1957.

Il est ordonné,—Que les postes numéros 94 à 118 inclusivement du budget principal des dépenses de 1957-1958, le poste numéro 617 du budget supplémentaire de 1957-1958, et le poste numéro 778 du nouveau budget supplémentaire (2) de 1957-1958 soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

MERCREDI 27 novembre 1957.

Il est ordonné—Que le nom de M. Haidasz soit substitué à celui de M. Sinclair sur la liste des membres dudit Comité.

JEUDI 28 novembre 1957.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 350 en français de ses procès-verbaux et témoignages et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

50198-1—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 28 novembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.

2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 350 en français de ses procès-verbaux et témoignages et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Respectueusement soumis.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 28 novembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Argue, Cardin, Fairfield, Herridge, Holowach, Jung, Knowles (*Winnipeg-Nord*), Kucherepa, Low, Macquarrie, Patterson, Pratt, Rea, Smith (*Calgary-Sud*), Stuart (*Charlotte*,) et White. (17).

M. White remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant président, et il demande que le Comité poursuive ses travaux dans le même esprit de coopération qui a toujours régné au cours des réunions.

Le président donne lecture des ordres de renvoi.

Sur la proposition de M. Herridge, appuyée par M. Jung,

Il est résolu—Que le Comité recommande de faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 350 en français des procès-verbaux et témoignages.

Sur la proposition de M. Rea, appuyée par M. Macquarrie,

Il est résolu—Que le Comité recommande à la Chambre de l'autoriser à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Patterson, appuyée par M. Rea,

Il est résolu—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure, formé du président et de 8 membres de son choix, soit constitué.

On annonce aux membres que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comparaîtrait avec plaisir devant le Comité, mardi, jeudi et vendredi de la semaine du 1er au 7 décembre, en compagnie des divers fonctionnaires de son ministère dont on pourrait avoir besoin.

Le Comité s'ajourne à 10 heures et quart du matin, pour se réunir de nouveau à 11 heures du matin, le mardi 3 décembre.

MARDI 3 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Argue, Cardin, Coldwell, Crestohl, Fairfield, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Herridge, Holowach, Jones, Jung, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Low, MacEachen, Macquarrie, McCleave, Patterson, Pearson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stick, Stuart (*Charlotte*), et White. (24).

Aussi présents: L'honorable Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, W. D. Mathews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, H. F. Clark, directeur de la Division des finances, H. B. Robinson, adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, W. T. Delworth, adjoint exécutif du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, R. Grey, de la Division économique.

Le président annonce que MM. Garland, Cardin, MacEachen, Smith, Macquarrie, Jung, Low et Knowles font partie du sous-comité du programme et de la procédure et il déclare que celui-ci s'est réuni le lundi 2 décembre 1957. Il rapporte que le sous-comité recommande, qu'en plus des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, soit invité à comparaître devant le Comité au sujet du crédit 112 (Commission conjointe internationale); et que M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère, soit invité à comparaître au sujet du crédit 114 (Plan de Colombo).

Crédit 94—Le président met en délibération le crédit 94—Administration centrale.

M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures est présenté. Il fait un exposé général sur les affaires extérieures et aborde en plus les sujets suivants:

1. la création projetée d'un comité consultatif des affaires extérieures;
2. la maladie du président des États-Unis d'Amérique;
3. la réunion de l'OTAN à Paris;
4. l'envoi d'armes à la Tunisie;
5. les relations avec l'URSS;
6. l'aide économique aux pays sous-développés;
7. la mission canadienne au Cambodge;
8. certaines réductions du budget du ministère des Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est interrogé par les membres du Comité.

A midi et 45 minutes, l'interrogatoire de M. Smith est interrompu et le Comité s'ajourne au jeudi 5 décembre 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

MARDI 3 décembre 1957,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Je vois que nous sommes en nombre et nous allons commencer sans tarder.

J'ai profité de l'occasion pour m'entourer d'un comité de direction dont la sagesse me servira de guide. Ce comité comprend MM. Garland, Cardin, MacEachen, Arthur Smith, Macquarrie, Jung, Low et Knowles.

Nous avons tenu hier la première réunion de ce comité de direction et nous avons fait des plans relatifs à la façon de procéder dans nos réunions. Comme vous le savez, la présente session est plutôt remplie et très affairée. Présentement, nous comptons nous réunir jeudi, à trois heures de l'apèrs-midi, et nous espérons pouvoir tenir une autre brève séance vendredi à 10 heures du matin. Je remarque que M. Knowles a mentionné au cours de la réunion antérieure que nous userions avec modération du privilège de nous réunir durant les séances de la Chambre. J'ai indiqué que nous tâcherions de nous conformer autant que possible à cette directive. Étant donné les heures prolongées des séances de la Chambre des communes, la chose devient plus difficile.

Quelqu'un a suggéré hier, lors de la réunion du comité de direction, que nous fassions venir, entre autres, le général McNaughton en vue d'examiner le crédit 112, relatif à la Commission conjointe internationale, et M. Nik Cavell en ce qui a trait au crédit 114 qui se rapporte au Plan de Colombo.

Je demanderais, au nom de tous ceux qui sont présents et en mon nom personnel, à quiconque s'adresse au président de bien vouloir se nommer la première fois, afin que nous sachions tous qui il est. Il serait aussi opportun de mentionner sa circonscription, afin d'aider la presse et moi-même. Merci.

J'invite donc l'honorable M. Smith à nous parler du crédit 94, relatif à l'administration de son ministère.

94. Administration centrale, $4,880,806.

M. Smith fera un exposé puis il répondra aux questions des membres du Comité.

M. PATTERSON: Monsieur le président, avant de nous mettre à l'œuvre, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera un exposé complet embrassant tous les aspects avant de répondre aux questions, ou bien allons-nous traiter des divers points l'un après l'autre?

L'hon. SIDNEY EARLE SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, comme j'ai l'intention de parler de certains problèmes qui ont été soulevés la semaine dernière à la Chambre des communes, j'espère pouvoir traiter de ces problèmes en tout premier lieu. Dans quelques minutes, je répondrai volontiers aux questions.

M. PATTERSON: Très bien, merci beaucoup.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, je ne suis pas membre du Comité, mais, conformément à vos ordres . . .

M. STICK: Avant de commencer, monsieur le ministre, je crois qu'il serait bon, si vous devez faire un exposé, de le faire imprimer et de le mettre à notre disposition pour que nous puissions le suivre. C'est ce que nous avons fait auparavant et cela nous a permis d'expédier les travaux du Comité.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, je n'ai ici que les rubriques écrites au crayon, mais je tiendrai compte de la remarque.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous nous proposons de faire à l'avenir, mais nous n'avons pas le texte de l'exposé du ministre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Comme j'ai commencé à le dire, monsieur le président, bien que je ne fasse pas partie du Comité, mais pour donner suite à la demande que vous avez faite aux membres du Comité, je me présente: Smith, de la circonscription de Hastings-Frontenac.

Après le long tour d'horizon que j'ai fait à la Chambre des communes mardi dernier (c'est au ministère que j'ai appris l'expression "tour d'horizon"), ce n'était pas mon intention de revenir sur ce sujet, sauf, comme je viens de le laisser entendre, en ce qui concerne les questions soulevées dans les discours subséquents.

Il y a aussi une autre question à laquelle je songeais et qui m'a été adressée durant mon discours. Je veux dire dès maintenant, et je m'empresse de l'affirmer aux membres du Comité, que je suis, et que je serai disposé à répondre à toutes les questions. Je vous invite donc à poser des questions, car je sais qu'elles me seront utiles à moi-même et au ministère. Naturellement, je serai toujours à la disposition du Comité.

L'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), dans son discours à la Chambre des communes, alors qu'il était question que la Chambre se forme en comité des subsides pour étudier les crédits du ministère des Affaires extérieures, a exprimé l'espoir qu'il y ait collaboration entre les divers partis représentés à la Chambre des communes. J'approuve cette attitude. Je me rappelle qu'il avait aussi exprimé l'espoir que notre politique étrangère fasse l'objet de débats en deça de nos propres frontières territoriales, mais qu'au delà des mers, l'uniformité règne en ce qui concerne la politique canadienne en ce domaine. Je reconnais, monsieur le président, que le gouvernement doit prendre ses responsabilités. C'est avec plaisir que je collaborerai avec le Comité afin de concilier les divergences de vues. Je m'efforcerai de répondre aux questions sur-le-champ. Si les réponses m'échappent, vous comprendrez que je demande le temps de préparer une déclaration réfléchie.

Vous ne serez certainement pas surpris, et il en a été sans doute ainsi au cours des autres réunions du présent Comité, que je veuille parfois suivre mon texte à la lettre, afin d'éviter qu'une insistance à contre temps au cours de mon exposé ne vienne brouiller les négociations en cours avec d'autres nations ou au sein d'organisations internationales.

L'honorable député de Fraser Valley (M. Patterson), dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes, a préconisé qu'un comité consultatif, formé de membres de tous les partis, soit mis sur pied afin d'étudier, de formuler et d'élaborer la politique étrangère. Je me rends parfaitement compte que nous devrons nous tenir au courant des opinions de tous ces partis. Personne n'est plus en mesure de comprendre cela qu'un nouveau venu comme le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En réponse à la proposition qu'a faite l'honorable député de Fraser Valley (M. Patterson) je me permets une question: avons-nous à notre disposition, à l'heure actuelle, tout ce qu'il faut pour produire des résultats appréciables, et

j'appuie sur le mot "appréciable"? Nous avons l'occasion, au cours des débats à la Chambre des communes, d'échanger des opinions et de concilier ce qui peut paraître des divergences d'attitudes.

Et puis nous avons l'occasion au cours de la période réservée aux questions, lors de l'appel de l'ordre du jour, de sonder jusqu'à un certain point le sentiment général; et c'est alors que nous répondons aux questions. Nous avons là, pour ainsi dire une tribune où l'on étudie la politique gouvernementale en ce domaine.

D'après ma courte expérience, je pense que ces questions sont profitables à qui les pose, bien sûr, mais qu'elles sont aussi utiles pour le gouvernement.

Il y a ensuite le présent Comité où siègent des représentants de tous les partis. Il s'en trouve parmi eux qui s'intéressent profondément aux affaires extérieures et qui, véritablement sont des experts en la matière.

On a aussi pris l'habitude (et c'est une coutume que le présent gouvernement a bien l'intention de suivre) de désigner des observateurs de tous les partis pour assister aux assemblées des Nations Unies; ainsi chacun a l'occasion de participer à l'étude de ces questions. Des représentants des divers partis sont également délégués à d'autres réunions d'un caractère international. Je songe en ce moment aux députés qui sont allés, cette année, à la conférence de l'OTAN. A l'heure actuelle se tient à la Nouvelle-Delhi, une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Je me demande si toute cette organisation ne facilite pas suffisamment les échanges de vues entre les partis. J'ajouterai, monsieur le président, que je tiens à collaborer avec votre Comité (dont le caractère est tout à fait représentatif), non seulement en vue de l'examen du budget, évidemment, mais aussi quand il s'agit d'étudier une ligne de conduite générale.

Je passe maintenant à un autre sujet que j'ai traité brièvement mardi dernier; je veux parler de l'OTAN. Les chefs d'État vont se réunir, à Paris, les 16, 17 et 18 de ce mois. Nous avons tous été bouleversés d'apprendre la maladie subite du président Eisenhower; pour ma part, je l'ai été tellement qu'au moment d'en communiquer la nouvelle à la Chambre, les mots me manquaient. Le Conseil de l'OTAN a réuni les représentants des quinze pays membres de cet organisme pour leur demander ce qu'il pensaient de la tenue d'une assemblée à laquelle assisteraient les chefs d'État, au temps indiqué, soit du 16 au 18 décembre.

Le gouvernement du Canada a émis l'opinion qu'il n'était pas à désirer que la réunion fût remise à plus tard et a insisté pour qu'elle eût lieu. Lorsque la question a été mise aux voix (j'ignore si le vote a été unanime ou non), cette opinion a été maintenue, c'est-à-dire que la proposition de tenir la réunion, comme on l'avait projeté, a été maintenue.

La vie a ceci d'implacable que peu importe où frappent la mort ou la malarie, le travail doit se faire quand même. Et quand je dis que nous étions d'avis, ce qui est maintenant un fait arrêté, que la réunion devait avoir lieu, cela n'a rien changé ni à la sagesse ni, évidemment, au génie du président Eisenhower, lui qui sait collaborer et peut concilier les opinions divergentes, comme il l'a prouvé durant la guerre.

Qu'on me permette de dire, sans arrière-pensée aucune, qu'à mon sens, il serait particulièrement indésirable qu'à cause de la maladie d'un représentant américain, fût-il le grand chef d'État Eisenhower, on remette la réunion à plus tard, car ce geste pourrait être interprété par quelques autres pays comme une indication ou une preuve que l'OTAN doit se plier aux propositions que l'on pourrait appeler "américaines".

Je ne suis nullement au courant; toutefois, s'il est possible, comme le laissait entendre certains rapports de presse, que le président Eisenhower soit en état

de se rendre à la réunion, il ne fait alors aucun doute que la conférence sera d'autant mieux réussie. Si le président ne peut y aller, le Canada coopérera avec son représentant, le vice-président Nixon.

Jusqu'ici, il est question que la délégation du Canada à la réunion des chefs d'État soit composée du premier ministre, le très honorable M. Diefenbaker, du ministre de la Défense nationale, du ministre des Finances et de moi-même. Feront également partie du groupe canadien, des membres du personnel des divers ministères, ainsi que ceux qui font partie de la mission permanente à l'OTAN et qui sont déjà sur les lieux.

J'ai l'intention de partir le 12 ou le 13, afin de rencontrer les chefs des missions canadiennes qui seront à Paris le 13 et le 14. De cette façon, nous serons en mesure de nous enquérir auprès de ces messieurs de certains aspects du problème qui sera étudié et de connaître aussi rapidement que possible la nature des débats et des questions au programme.

Je rends hommage au personnel permanent du ministère des Affaires extérieures, quand, m'en rapportant aux dépêches télégraphiques, je dis que le Canada a été le premier, après l'entretien du président Eisenhower avec le premier ministre MacMillan, à Washington, à proposer aux autres pays de l'OTAN de préparer un ordre du jour. Je n'en connais pas encore les détails, mais j'en ai une idée générale. Toutefois, on n'a pas rédigé le texte définitif du programme qui n'a pas encore été approuvé.

Je ne ferai que parler en passant du caractère général de la réunion, comme nous l'entrevoyons ici. Nous nous réunissons tout d'abord pour étudier la collaboration militaire quant à l'augmentation de nos moyens de prévention de toute agression. Sur ce point, je puis vous affirmer, monsieur le président, ainsi qu'aux membres du Comité, que le Canada va tâcher de faire toute sa part dans cet effort de coopération.

Dans mon discours à la Chambre, j'ai cherché à expliquer à MM. les députés notre point de vue concernant les aspects politiques de la réunion de l'OTAN, et je n'ai pas l'intention de traiter encore cette question.

Je sais qu'il est bien facile de dire que le Canada va faire toute sa part dans cet effort en vue d'augmenter nos moyens de prévenir les agressions. Cet énoncé est facile à faire, mais quand il s'agira de l'appliquer à des domaines multiples, ce sera plus difficile.

Dans le domaine de la production, le Canada approuvera la fabrication d'armes de toutes sortes. Si je puis me servir d'une phrase que j'avais coutume d'entendre dans les milieux industriels, le Canada acceptera la rationalisation des efforts répétés qu'ont faits les pays de l'OTAN afin de produire des armes nucléaires.

Il y a eu et il y existe encore, au sein de l'OTAN, une division des efforts dans ce domaine. Notre défense, la défense du Canada s'appuie sur le principe de l'équilibre des forces. D'autres États membres ont d'autres tâches. J'osé exprimer l'espoir que le Canada fera tout son possible pour réaliser ce projet qu'on réussira à rationaliser et à mieux comprendre les tâches des divers États membres, soit des 15 membres du Conseil de l'OTAN. C'est évidemment là le véritable sens du mot interdépendance.

L'autre question n'est pas uniquement de savoir quel est l'avancement scientifique de quelques-uns des États membres ou de tous les quinze, mais aussi d'être mis au courant des expériences et des recherches scientifiques qui ont été faites dans ce domaine. On a exprimé l'espoir que, moyennant certaines modifications à la loi McMahon des États-Unis, il y aura plus grande liberté d'échange de renseignements atomiques et une coordination des efforts à cet égard.

Me permettrez-vous (je suppose qu'il faille voir ici l'influence de mon ancienne profession dans le domaine de l'éducation), de vous faire remarquer en passant qu'il est impossible de se lancer dans les recherches scientifiques à moins de former des hommes de science. C'est le problème qui va se poser pour les collèges et les universités, et j'espère qu'on va non seulement songer à apprendre la technique de la production des armes nucléaires, mais aussi qu'on va tout d'abord se préoccuper de former, de préparer des hommes qui songeront à se lancer dans les recherches fondamentales et qui s'y adonneront.

J'ai été frappé en lisant dans la *Gazette* de Montréal, il y a quelques jours, le compte rendu du discours prononcé par M. Steacie, président du Conseil national de recherches, où il insistait sur la nécessité, par suite de l'admirable réussite des Russes, de redoubler d'efforts afin de s'engager non seulement dans les recherches appliquées, mais aussi dans les recherches fondamentales. J'ai toujours eu l'impression qu'il y avait une différence distincte entre les deux, mais fondamentalement leurs limites se confondent. Quoi qu'il en soit, il est une sorte d'effort qui peut se décrire comme étant de la recherche fondamentale.

Je m'excuse de cette digression, mais je me permettrai d'exprimer ici l'espoir que les collèges et les universités du Canada, lorsqu'il s'agira de la formation d'hommes de science, collaboreront davantage afin de ne pas produire que des chercheurs terre à terre, des hommes qui ne connaissent que les lois des choses, des hommes qui n'ont aucune conception de l'histoire, des sciences économiques et, évidemment de la philosophie, et tout cela embrasse une foule de choses; mais qu'ils forment plutôt des hommes capables de faire la distinction entre les lois des hommes et celles des choses.

Dans ce domaine, nous allons, ici au pays, coopérer de notre mieux. Je sais qu'au sein de notre confédération, il existe des problèmes d'ordre constitutionnel dans le domaine de l'éducation. C'est peut-être encore à cause de mon ancienne profession, à laquelle j'ai fait allusion précédemment, que je puis dire que je m'intéresserai particulièrement à la formation d'hommes de science.

Dans son discours, le député d'Algoma-Est, M. Pearson, a fait allusion au Comité des trois sages de l'OTAN, sans se nommer. Je pense qu'à la Chambre chacun sait qu'il était membre de ce comité des trois. Dans son rapport, ce Comité a recommandé la collaboration dans le domaine de la recherche scientifique. Mon honorable ami a semblé un peu déçu. Mais je puis lui affirmer qu'une équipe spéciale a été formée et que le travail qu'elle fait ou a fait a été fondamental et aussi fort utile à la rédaction d'un article du programme, auquel ont donné lieu les entretiens Eisenhower-MacMillan. Le Comité des trois sages a également fait des recommandations au sujet de la consultation entre les États membres de l'OTAN.

Quant à l'OTAN, la situation n'a pas été florissante au cours des trois dernières semaines ou à peu près. Les expéditions d'armes qu'ont faites à la Tunisie le Royaume-Uni et les États-Unis, ont beaucoup déplu aux Français. J'ai répondu de façon négative à une question que m'a posée en Chambre le député d'Algoma-Est (M. Pearson), qui voulait savoir si oui ou non cette affaire, cette proposition, soit l'envoi d'armes à la Tunisie par le Royaume-Uni et les États-Unis, avait été au préalable soumise au Conseil de l'OTAN. Le malentendu qui en est résulté a causé une commotion au sein de l'OTAN.

Je pense qu'on peut dire, après mûre considération, que les inquiétudes et les malentendus entre le Royaume-Uni et les États-Unis, d'une part, et la France, de l'autre, se sont dissipés, je ne saurais dire entièrement, mais il y a espoir d'en arriver à une entente à ce sujet, lorsque les chefs d'État et les

ministres se rencontreront à Paris, du 16 au 18 décembre. L'organisation est là. Il n'y a pas lieu de créer d'autre organisme de consultation au sein de l'OTAN; on devrait cependant mettre cette dernière davantage à contribution.

Je veux parler encore de nos relations avec l'Union soviétique. Je ne crois pas que des députés aient saisi, comme je l'aurais voulu, notre manière de voir ces relations, bien que j'aie dit que notre intention sincère et soutenue serait d'en arriver à trouver une solution pacifique aux problèmes qui nous séparent du monde communiste et que notre désir intense était de faire cesser la tension qui existe entre l'URSS et l'Occident. J'ai ajouté qu'aucune personne en pleine possession de ses facultés ne pourrait ni ne voudrait courir le risque de fermer toute issue à la possibilité de coexistence.

Je voudrais insister plus que moins sur cette question, quand je songe à l'alternative que nous avons d'une coexistence pacifique, en cette ère nucléaire. Quant à l'autre possibilité, la guerre mondiale, la sagesse l'exclut. A ce sujet, je dirai, monsieur le président, et messieurs les membres du Comité, que nous avons de fait coexisté avec l'Union soviétique pendant quarante ans.

Du côté nord, l'Union soviétique est notre voisine. Elle a au cours d'une grande guerre, été notre alliée dans la victoire contre un ennemi commun. Mais la sorte de coexistence qui a été la nôtre depuis une décennie (et je suis certain que vous même, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, serez d'accord avec moi), a été non seulement trop négative et a coûté trop cher, mais encore elle a été trop précaire. Loin d'être en désaccord avec les chefs soviétiques, quant aux questions de coexistence pacifique ou de coexistence rivale (la signification du mot "rivale" n'est pas très claire dans mon esprit), j'irai plus loin et je dirai que ce à quoi nous devons tendre, c'est une coopération pacifique, de sorte qu'il nous soit possible de continuer à discuter ensemble, pour le bien de toute l'humanité (et je lis en ce moment un texte soigneusement préparé), pour que, par des négociations bien menées, nous arrivions à éliminer les points où il y a danger de friction et à résoudre les problèmes compliqués et épineux.

Le député d'Algoma-Est (M. Pearson) a déjà dit, et je cite ses paroles: "Plus importante encore que l'OTAN, est la nécessité de débattre les problèmes qui divisent les deux parties du monde, selon que l'occasion se présente ou qu'on l'a fait naître." Je suis tout à fait de cet avis. N'hésitons pas, négocions avec l'Union soviétique, à n'importe quel palier d'où nous pensons que surgiront des suggestions pratiques permettant d'atteindre le but fixé.

Nous avons prouvé que nous ne sommes pas opposés à cela. Nous avons depuis longtemps et sérieusement à débattre avec l'Union soviétique la question du désarmement; le député d'Oxford (M. Nesbitt) et moi-même avons prononcé en Chambre un discours sur le sujet. Nous avons aussi démontré qu'au Canada nous avons fait des efforts pour nous rendre, de façon raisonnable, au désir des Soviets d'élargir les cadres de la Commission du désarmement. Je n'en dirai pas davantage sur le sujet.

Au cours des débats de la semaine dernière, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a fait allusion à la proposition de M. Krouchtchev, relativement à "une nouvelle conférence au sommet avec les représentants des pays capitalistes pour interdire la guerre, arrêter la course aux armements," et a-t-il ajouté: "pour réaliser la coexistence et régler les différences idéologiques par la concurrence pacifique dans l'essor de l'économie, de la culture et de la satisfaction des besoins de l'homme."

Le député ne peut avoir manqué de remarquer que M. Krouchtchev, interrogé à ce sujet, a, selon un journaliste de Toronto, manifestement insisté sur la nécessité d'une préparation suffisante afin d'assurer l'efficacité d'une réunion de ce genre, et, s'il y avait acceptation mutuelle, la préparation et le programme constitueraient une protection contre le danger de voir l'Occident

tomber dans ce que j'ai appelé dans mon discours un piège de propagande. J'imagine que le député admet avec moi qu'il y a une limite à ce que le gouvernement du Canada peut faire, car il s'agirait d'une conférence au sommet; mais je vous affirme qu'il n'entre pas dans les vues du gouvernement du Canada que nous disions toujours "non" ou "nyet" aux propositions de négociations et de consultation de la Russie.

Cependant, j'affirme, tout en restant en deçà de la vérité, que ce serait pour nous une erreur si, d'ici le moment où une réunion de ce genre puisse avoir lieu et avant de savoir si les résultats bienfaisants que nous espérons vont découler de ladite réunion, nous cessions d'être sur nos gardes, si nous manquions de payer les primes d'une police d'assurance pour la défense, émise par l'OTAN, l'une des organisations auxquelles nous appartenons.

Dans l'intervalle, nous pouvons faire beaucoup pour augmenter la compréhension dans les domaines humanitaire et culturel. Pour ma part, à titre d'universitaire, j'ai vu s'accroître les relations dans le domaine tant scientifique que culturel. J'ai souvenance que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a parlé de l'équipe de hockey soviétique qui est venue au Canada, laissant entendre qu'il voyait là plus qu'un événement sportif, et que ce geste était de nature à améliorer les relations sur un plan moins élevé. Ce n'est peut-être là qu'un faible aspect de nos rapports internationaux, mais à ce sujet, tous les détails ont leur importance.

Dans le domaine de la science, le nombre des visiteurs qui nous sont venus de la Russie soviétique, sous le régime d'un programme d'échange, s'est accru. Au mois d'août, 50 Russes ont assisté, à l'Université de Toronto, à une réunion de l'Union internationale de géodésie et de géophysique. Nos deux pays ont échangé des artistes, et en ce moment, le Canada est l'hôte d'une mission commerciale venue de l'URSS. Nous espérons qu'en retour une mission commerciale canadienne pourra se rendre en Russie.

Partout, nous devons nous efforcer d'accroître les relations entre nos deux pays. Quelqu'un a dit que le moment était venu de considérer d'un œil nouveau nos relations avec l'Union soviétique. Je ne suis pas en faveur d'un délai à cet égard, tout en tenant compte des réserves que j'ai faites à la Chambre quant au maintien de notre propre défense. J'ajoute que de récents progrès scientifiques nous ont mis en présence d'une situation entièrement nouvelle. Une adaptation à une transformation aussi radicale des théories sur lesquelles s'appuyaient la défense et la politique étrangère ne pourrait s'effectuer du soir au matin. Il nous faudra réexaminer la situation, tant au point de vue militaire que politique et c'est à cela que devrait tendre avant tout notre politique étrangère. En prenant cette attitude, le Canada agirait différemment de quelques-uns des autres pays membres de l'OTAN, qui opposent un refus catégorique dès qu'une proposition est faite.

Je veux aborder un autre sujet dont, à mon sens, il serait utile pour le Comité d'entendre parler, et je veux dire l'aide économique apportée aux pays sous-développés. C'est un problème dont les Nations Unies s'occupent depuis huit ans; cela ne date donc pas d'hier. C'est une idée qui nous a été proposée par quelques-uns de nos bons amis, dont le groupe comprend les Pays-Bas et quelques pays de l'Amérique latine, qui ont préconisé que soit établi, sous l'égide des Nations Unis, un fonds de secours aux pays sous-développés. Le Royaume-Uni ne semblait pas en mesure d'apporter une forte contribution financière. Aussi les États-Unis et le Royaume-Uni se sont-ils opposés à la formation d'un organisme de ce genre qui s'appelle SUNFED (Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique). C'est pendant les réunions de l'un des organismes des Nations Unies, qui a nom ECOSOC, qu'ils se sont opposés à ce projet. Et les États-Unis ont dit qu'ils ne contribueraient pas à un fonds ou à un organisme de ce genre, si l'on en éta-

blissait un. Le Canada a émis l'opinion que, sans la participation des États-Unis et celle du Royaume-Uni, le support financier d'une telle entreprise serait si faible qu'il ne pourrait être bien utile.

Et voilà que les États-Unis ont fait une proposition qu'ils ont soumise au deuxième Comité de l'Assemblée générale. Il s'agirait de contribuer davantage au progrès économique des pays insuffisamment développés, en augmentant les contributions au programme d'assistance technique.

Le Plan de Colombo prévoit l'envoi de fonds au Sud et au Sud-Est asiatiques, mais d'après la proposition des États-Unis, en augmentant les contributions en vertu du programme d'assistance technique, on embrasserait non seulement les pays compris dans le Plan de Colombo, mais encore ceux du monde entier. Il serait par trop simple d'expliquer que le Canada s'est opposé à ce dernier projet, parce qu'il avait voté contre la création de SUNFED pour les raisons que je me suis efforcé de vous exposer.

Je répète que l'on a considéré comme stérile et impraticable l'établissement de l'organisme appelé SUNFED, sans le support des principaux pays. Je crois que ce sujet fait en ce moment même l'objet d'un débat au deuxième Comité. Le point de vue du Canada à cet égard sera exposé par l'honorable M^me^ Fairclough qui va faire une déclaration audit Comité. Je sais qu'elle va parler de ces diverses propositions et je souhaite qu'on réussisse à réconcilier ces opinions. M^me^ Fairclogh a été autorisée par le gouvernement à déclarer que si l'on s'accorde sur les avantages de la proposition des États-Unis, qui à vrai dire a du bon, et si des arrangements relatifs à l'organisation peuvent se faire éventuellement, le Gouvernement du Canada sera disposé à demander au Parlement d'approuver une contribution appropriée.

Les négociations se poursuivent; mais je ne suis pas en mesure d'en divulguer la nature au Comité. Quoi qu'il en soit, nous travaillons certainement à l'élaboration d'un programme d'aide économique plus considérable.

Qu'on me permette de dire ici que le programme d'assistance technique n'a jamais servi à accroître l'outillage de production des pays insuffisamment développés.

Je veux maintenant parler d'une autre question, celle de la représentation à l'étranger. J'ai parlé de notre participation aux Commissions internationales du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. C'est à ce sujet que j'ai répondu au député d'Essex-Est (M. Martin) que nous croyons maintenant opportun de cesser notre contribution de personnel et d'argent au Cambodge; mais nous n'avons pas bien réussi à convaincre nos amis indiens et polonais que le temps est venu de prendre cette décision. Cependant il reste encore aux représentants du Canada auprès de la Commission internationale quelque chose à faire au Laos et au Cambodge.

Le Gouvernement du Canada a décidé d'établir un bureau de haut commissaire dans la Malaisie, état nouvellement constitué au sein du Commonwealth et le dernier à avoir été admis à faire partie des Nations Unies. Les représentants de la Malaisie ont fait une excellente impression aux Nations Unies. Comme je viens de le dire, on espère que d'ici quelques mois., il y aura un haut commissaire du Canada à Kuala-Lumpur, capitale de la Malaisie.

Voilà tous les sujets dont je voulais parler. J'aimerais maintenant passer au budget. Je me suis rendu compte qu'il serait possible de réduire de $336,500 le montant des crédits requis selon le budget présenté à la Chambre, le printemps dernier. Ce montant, à $10,000 près, peut être déduit entièrement du crédit 97, soit le crédit relatif aux dépenses en immobilisations pour des missions à l'étranger. Ce crédit comprenait environ $1,250,000 pour l'acquisition, la construction et l'amélioration des postes, mais sur cette somme, celle de $356,500 ne sera pas requise pour l'année financière 1957-1958.

J'ai aussi constaté qu'il sera possible de réduire de $5,000 chacun les montants apparaissant au crédit 104 pour le paiement de bourses de recherches et de bourses d'études ainsi qu'au crédit 108 prévoyant les dépenses spéciales d'administration à l'OTAN.

Je recommande au présent Comité de réduire ainsi les crédits en cause. Lorsque j'ai eu à faire face au projet de réduire de $5,000 les bourses d'études, j'en ai été effrayé, mais j'ai vu que ce montant avait au début, été porté au budget par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures à titre approximatif, et je me suis rendu compte que les frais de voyages, qui varient selon le statut matrimonial de la personne à qui est accordée la bourse d'études, ont été inférieurs à ce qu'on avait prévu.

Le crédit 108 relatif à l'aide administrative à l'OTAN comprend les traitements et indemnités des personnes prêtées à l'OTAN et ces montants ne sont pas remboursables par l'OTAN. Il a été établi que les personnes prêtées à l'organisme en question étaient des employés appartenant à une classe moins élevée qu'on ne l'avait prévu.

Merci, monsieur le président.

M. COLDWELL: Comme vous le savez, je m'intéresse beaucoup au projet SUNFED. Vous dites que les États-Unis ont fait une proposition se rapportant à l'aide technique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui:

M. COLDWELL: En quoi consiste cette proposition? Pourriez-vous nous le dire brièvement? M. Léger a peut-être un exposé à ce sujet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai ici le texte de la résolution. On pourrait le faire circuler. Il s'agit d'un programme élargi d'assistance technique.

M. COLDWELL: C'est bien ça.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): M. Keenleyside en est le directeur. Il s'agit d'augmenter notre aide financière destinée à certains genres de travaux qui ne sont pas actuellement entrepris sous le régime du programme. On devrait créer dans le cadre même du programme un fonds pour travaux spéciaux, qui permettrait d'accroître la portée du programme et d'accorder une aide systématique et soutenue à l'égard de certains domaines fondamentaux.

M. COLDWELL: Quelle serait l'importance de cette augmentation, combien de dollars représenterait-elle?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je sais que le sous-secrétaire va me reprendre, mais il y a un montant qui me trotte dans la mémoire. Je crois qu'on a mentionné en Chambre la possibilité que les Américains augmentent finalement leur contribution de 30 millions à 100 millions de dollars.

M. COLDWELL: Les Américains prendraient cette initiative?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. COLDWELL: Quel serait le total du fonds nécessaire si le Canada contribuait proportionnellement à l'apport des États-Unis et d'autres pays? En avez-vous une idée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est une des questions à l'étude.

M. COLDWELL: L'apport serait-il d'environ 250 millions de dollars dans le cas du SUNFED?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais nous allons nous enquérir à ce sujet.

M. COLDWELL: Ce fonds pourra-t-il servir à accroître les immobilisations tout comme il sert aux autres œuvres qu'accomplit présentement l'organisation d'aide technique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Son œuvre essentielle consiste à former du personnel. C'est ce que nous désirerions.

M. COLDWELL: On pourrait s'en servir pour accroître les immobilisations?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. COLDWELL: Quel est, pour la présente année, le total de l'aide technique accordée par les Nations Unies? Est-ce 30 millions de dollars?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Notre contribution s'élève à 2 millions de dollars.

M. COLDWELL: Notre contribution est d'environ 2 millions de dollars?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, d'après l'estimation que j'ai portée à votre connaissance.

M. COLDWELL: Deux millions de dollars?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. COLDWELL: Quelle somme globale mettra-t-on à la disposition de la division de l'aide technique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Songez-vous à la contribution globale des Nations Unies?

M. COLDWELL: Oui.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous vous obtiendrons ce renseignement.

M. COLDWELL: Ce à quoi je veux en venir c'est que ce programme d'accroissement des immobilisations pour les pays insuffisamment développés est une chose très importante et que les 250 millions de dollars que proposent la Hollande et les autres pays, ne semblent pas suffisants pour répondre aux besoins. Je me demandais quel montant serait affecté aux projets d'immobilisations en vertu de cette aide technique accrue afin que la somme de 250 millions de dollars qui a été mentionnée soit plus ou moins atteinte? Le chiffre proposée ne semble pas suffisant.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour l'année courante, 1957-1958, les engagements s'élèvent à $28,756,000.

M. COLDWELL: $28,750,000 en tout?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je crois que c'est là le total de l'aide technique accrue.

M. COLDWELL: Les paiements ont-ils été effectués?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'apprends que même le Canada n'a pas encore versé sa part. Mais l'engagement a été pris. Cet état de choses tient à l'année financière des Nations Unies qui correspond à l'année civile. C'est une question de comptabilité.

M. COLDWELL: Pourriez-vous nous préparer un exposé à ce sujet? Cela vaudrait peut-être mieux que d'essayer d'apporter des réponses maintenant.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Bien sûr.

M. COLDWELL: Ce que je désirerais savoir c'est dans quelle mesure l'aide relative aux immobilisations ou les projets d'immobilisations eux-mêmes ont été augmentés? A la lumière de ces renseignements, nous pourrions voir comment notre apport se compare avec celui de la Hollande et des autres pays. En fait, les contributions n'ont jamais suffi à répondre aux besoins des pays insuffisamment développés.

M. JONES: Personne, c'est mon impression, n'a jamais émis l'avis que la somme de 250 millions de dollars, relativement à la proposition concernant le SUNFED, serait considérée comme suffisante de quelque façon que ce soit. C'est tout simplement un chiffre qui a été mentionné comme une sorte de pas dans la bonne direction. Il est bien évident qu'un montant de 250 millions de dollars pour un programme d'expansion immobilière en faveur des pays insuffisamment développés du monde entier ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Aucun montant, que je sache, n'a été fixé. J'avais l'intention de parler davantage de cette résolution. Plus loin, la proposition des États-Unis porte ce qui suit:

> ...considère que, même s'il faut utiliser autant que possible les éléments déjà existants du programme élargi d'assistance technique, il se pourrait que le fonds pour travaux spéciaux exige de nouveaux rouages administratifs et fonctionnels.

Voici la proposition faite au comité:

> ... décide d'établir un comité préparatoire composé de représentants de gouvernements ...

Ce comité examinerait la question et en ferait rapport à la prochaine session. Cela sera soulevé dans les discussions.

M. LOW: Je me demande s'il serait possible à ceux qui posent des questions et à ceux qui y répondent de parler un peu plus fort? Nous sommes très éloignés et nous avons de la difficulté à vous entendre lorsque vous parlez sur le ton de la conversation privée.

M. COLDWELL: Voici pourquoi j'ai posé cette question: après ce que le ministre a annoncé au sujet d'assistance technique,—et je conviens que la somme de 250 millions de dollars n'est pas suffisante,—il m'est venu à l'esprit que l'accroissement d'aide technique serait encore plus insuffisant que l'adoption du projet du SUNFED. C'est pourquoi je désirais qu'on nous prépare un exposé.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pour revenir sur ce point, monsieur le président, je déclare franchement que nous avons pensé que si les États-Unis n'appuyaient pas le SUNFED, et s'ils disaient qu'ils ne l'appuyeraient pas, nous examinerions ce que nous pourrions faire relativement à d'autres formes d'aide. Je n'en ai pas discuté avec les autres fonctionnaires du ministère, et je me demande ce que M. Pearson dirait en une telle conjoncture. A mon avis, l'établissement d'un autre organisme au sein des Nations Unies n'est pas à désirer. Les Nations Unies débordent d'organisations de toutes sortes, et j'en sais quelque chose par le nombre de fonctionnaires de notre ministère qui ne finissent plus de se rendre à New-York et de participer aux réunions d'organismes de toutes sortes. Nous nous sommes demandé si, de quelque façon, les organismes déjà établis, comme par exemple le programme élargi d'assistance technique, ne pourraient pas être utilisés.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre nomination.

Je voulais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, depuis son entrée en fonction, il a pu découvrir des preuves de gaspillage ou d'extravagances dans nos services outre-mer, en ce qui concerne notamment les bâtiments, l'ameublement, le matériel, les frais de déménagement et les indemnités versées à notre personnel d'outre-mer?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'en ai découvert aucune jusqu'ici.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, pourrait-on poser une ou deux autres questions au sujet des pays insuffisamment développés?

Faut-il comprendre, monsieur Smith, que vous nous proposez d'appuyer le programme accru d'assistance en matière d'immobilisations à titre de contribution canadienne au SUNFED? Comme il semble s'agir, d'une part, d'un fonds d'environ 28 millions de dollars et, d'autre part, d'un fonds d'environ 250 millions de dollars, n'y a-t-il pas là une énorme différence tant dans le moment que dans la manière dont l'argent sera dépensé?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Dans la résolution qui a été présenté à l'égard du SUNFED, il n'était question d'aucun montant. Je ne sais d'où vient ce chiffre de 250 millions. La résolution du SUNFED, qui a été proposée entre autres par les Pays-Bas et par les pays d'Amérique latine, préconise l'établissement d'une commission préparatoire. Cette commission étudierait toutes ces questions et elle en ferait rapport lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): N'est-il pas vrai aussi, monsieur Smith, que l'un des objectifs de ceux qui appuient le SUNFED est d'assurer à l'aide destinée aux pays insuffisamment développés un caractère nettement international de façon à éviter que des intérêts économiques nationaux soient mêlés à ces largesses, si vous me passez le mot. Dans quelle mesure la proposition des États-Unis correspond-elle à cet objectif?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): On a mentionné en Chambre que, pour commencer, la contribution serait portée de 30 millions à 100 millions de dollars. Je ne suis pas certain de l'exactitude de cette déclaration. Tout ce que je sais de façon sûre, monsieur le président, c'est que les États-Unis ont laissé entendre qu'éventuellement leur contribution au projet d'assistance dont il est ici question sera comparable à celle qui leur eût été assignée si la résolution du SUNFED eût été adoptée.

M. ARGUE: Est-ce également là l'attitude du Canada?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne peux vous donner aucun chiffre précis à ce sujet, ni vous donner d'assurance. Tout ce que je puis dire c'est que nous appuierons la proposition des États-Unis tendant à l'institution d'une commission. Nous avons exprimé l'espoir que le Canada fasse partie de la commission préparatoire, et nous avons déjà laissé entendre que nous verserions une contribution dans ces conditions. Toutefois, je ne saurais dire quel en sera le montant.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je me demande si on ne pourrait pas, lors d'une réunion ultérieure, nous présenter un exposé complet des diverses formes d'aide: plan de Colombo, assistance technique des Nations Unies, avant et après son élargissement, SUNFED, et les autres. Comme ces institutions font appel à des principes et à des moyens différents, je crois qu'il nous serait utile qu'on nous en donne un aperçu détaillé.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela me faciliterait également la tâche, monsieur le président.

M. PEARSON: Avant de formuler mes observations, permettez-moi de vous faire savoir que j'ai échangé mon statut d'invité contre celui de membre attitré du comité.

Je voudrais pour le moment demander au ministre quelques éclaircissements sur l'une de ces déclarations. Je ne suis pas tout à fait certain de l'avoir bien compris et je pense que la chose est importante. Si j'ai bien saisi les paroles qu'il a prononcées au sujet des négociations avec le SUNFED, et de l'opportunité qu'il y a de faire tout en notre pouvoir à cet égard, je crois que le ministre envisageait la chose dans le cadre de l'OTAN. Le ministre a dit que les vues du Canada, en ce qui a trait aux négociations de ce genre, n'étaient pas tout à fait identiques à celles des autres membres de l'OTAN, et que certaines propositions seraient peut-être rejetées. Je crois que c'est ce qu'il a déclaré, en substance. Je me demande s'il ne pourrait pas nous fournir d'autres précisions à ce sujet, car le point est sûrement très important s'il y a divergence de vues entre les membres de l'OTAN relativement aux négociations du genre qu'il a mentionné.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, tout ce que j'ai comme documentation à ce sujet, ce sont des articles de journaux. Depuis que je suis membre du gouvernement, et comme lecteur assidue de journaux depuis des années, je vous avoue en toute franchise que je suis désolé de l'accueil qui, selon des personnes non identifiées et des porte-parole douteux de Washington, aurait été fait à une proposition tendant à une conférence au sommet. Qu'on me comprenne bien, je n'ai jamais rien vu d'officiel à ce propos au cours des deux derniers mois. Je m'inquiète fort de ce qu'au lendemain de la présentation d'une proposition quelqu'un de Washington fasse paraître un article suivant lequel cette proposition n'est pas opportune et ne doit pas retenir notre attention. Est-ce que cela répond à la question, monsieur le président?

M. PEARSON: Merci beaucoup.

M. STICK: Je crois que vous devriez répartir un peu mieux les chances de poser des questions. Jusqu'ici les questions ont toujours été posées par les mêmes, tandis que d'autres n'ont eu aucune occasion de prendre la parole. Monsieur le président, je pense que vous feriez bien d'avertir les autres membres du Comité.

Des VOIX: Allez-y!

M. STICK: Puis-je formuler une question maintenant, ou dois-je attendre mon tour?

Des VOIX: Ne faites pas le "difficile".

M. STICK: J'aurais une ou deux questions à poser si vous voulez bien m'y autoriser.

Des VOIX: Posez-les.

M. STICK: Je crois comprendre que la conférence de l'OTAN qui doit avoir lieu très prochainement, revêtira une grande importance. A l'heure qu'il est nous ne savons pas quel en sera le programme car, évidemment, il n'a pas encore été arrêté. D'après la déclaration antérieure du ministre, on discutera probablement la question de l'aide militaire. Pourrait-on me dire si le point 2, à savoir à la coopération économique, pourrait y être aussi discuté. Savez-vous monsieur Smith, s'il en sera question?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je dois avouer que je ne dispose d'aucune précision à ce sujet. Quant à la coopération économique, au sens général où nous l'entendons, il en sera sans doute question.

Il y aura discussion sur ce que j'appelle la "rationalisation" de la production des armes nucléaires.

M. STICK: C'est le point 2 du texte que j'ai évoqué, et il n'y est pas dit que ce point doive donner uniquement lieu à un échange de vues.

Et puis, une autre question me vient à l'esprit à ce propos: puisque la conférence de l'OTAN sera surtout d'ordre militaire, permettez-moi de vous signaler que la presse a rapporté,—mais ce n'est pas de Londres même que je le tiens,—que des personnalités officielles ont affirmé que le Royaume-Uni réduit présentement ses forces armées en Europe d'environ 15,000 hommes. Quelle est l'attitude du Canada à cet égard? Songeons-nous à réduire nos propres effectifs?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai participé à une discussion lors de la visite du général Norstad, et nous lui avons laissé entendre que nous allions maintenir notre contribution sur le plan militaire.

M. STICK: Rien n'a laissé prévoir une réduction de nos forces armées jusqu'ici?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. En ce qui concerne l'OTAN, je peux en parler.

M. STICK: Encore une question...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Me serait-il permis de corriger l'impression que j'ai évidemment créée ce matin de ne tenir compte que de l'aspect ou point de vue militaire de l'OTAN. C'est vrai, mais j'aimerais vous renvoyer au discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes dans lequel j'ai tâché de m'étendre quelque peu sur les relations politiques. Je ne peux que vous recommander de lire ce discours, et j'ai bon espoir qu'il vous éclairera un peu.

M. STICK: Il y a eu des discussions dernièrement au sujet de la nécessité d'avoir une conférence au sommet, comme dirait sir Winston Churchill, entre les grandes puissances afin d'atténuer la tension qui existe à l'heure actuelle. Je ne sais pas si c'est une question qu'il convient de poser et j'ignore si vous pouvez y répondre; vous êtes tout à fait libre de ne pas le faire. Nous diriez-vous quelle est l'attitude du Canada au sujet d'une conférence au sommet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Une conférence avec la Russie?

M. STICK: Oui, avec la Russie.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Comme je viens de le dire, la proposition n'a jamais été soumise au gouvernement du Canada. Je suppose que les Russes se sont dit que nous ne serions pas invités de toute façon; ils parlaient d'une conférence avec M. Eisenhower. Je ne sais pas s'ils songent à inviter la France et le Royaume-Uni. Nous avons lu des dépêches de journaux, et je me suis reporté à l'une d'elles qui rend compte d'une entrevue, dans le *Toronto Telegram*, et à une autre dépêche rapportant une déclaration de M. Krouchtchev. J'en oublie la date précise, mais elle remonte à environ deux semaines. Étant donné que nous sommes une puissance moyenne, je n'oserais pas espérer que nous serons invités à une conférence de ce genre; lorsque les Russes parlent d'une conférence au sommet, ils envisagent une conférence des grandes puissances.

M. STICK: Cette question sera-t-elle discutée au cours de la conférence de l'OTAN, d'après vous?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en doute; je n'ai encore pris connaissance de rien qui permette de le prévoir.

M. CARDIN: Monsieur le président, afin d'éclaircir certains points qui me paraissent obscurs, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait faire connaître au Comité quelle est la relation qui existe, s'il en est, entre la participation du Canada à l'OTAN, ou sa qualité de membre de cet organisme, et notre programme conjoint de défense aérienne avec les États-Unis.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): De qui pourrions-nous obtenir la réponse?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A ce propos, je serais prêt à faire une déclaration relativement à la NORAD.

On a déposé à la Chambre des communes une copie d'un arrêté en conseil daté du 31 juillet 1957, qui prévoit la nomination du maréchal de l'Air Slemon au poste de commandant en chef adjoint du commandement de la défense aérienne Canada-États-Unis. Sans doute, monsieur le président et membres du Comité, avez-vous pris connaissance de la copie de ce décret du Conseil.

Le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre relativement à la NORAD, et il a alors précisé que cette question serait étudiée plus longuement lors de l'examen du budget de la Défense nationale. Je crois que c'est le 4 novembre que M. Pearkes, ministre de la Défense nationale, a également fourni cette précision, mais je ne suis pas certain de la date.

En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire, alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.

Le ministre de la Défense nationale a aussi déclaré le 4 novembre, à la Chambre des communes, et je crois que c'est là la date que j'avais dans l'idée, qu'après échange de communications entre autorités militaires, on préparerait et discuterait avec les États-Unis les notes à échanger à ce sujet.

M. COLDWELL: N'est-ce pas là, toutefois, une question d'affaires extérieures?

M. STICK: C'est là une question politique canadienne, et non pas de politique militaire.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Mon ministère n'en sait pas d'avantage, mais lorsque ces communications militaires auront été dépouillées, nous serons prêts à aider à la préparation des notes et à leur échange par voie diplomatique.

On ne saurait dire si ces notes seront déposées et je ne peux pas engager le gouvernement à cet égard pour le moment.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous serait-il possible de conclure une entente militaire avec un autre pays sans arrangements diplomatiques?

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Pearson.

M. PEARSON: Dans cet ordre d'idées, il me semble très anormal que, dans une affaire de ce genre, qui comporte des éléments politiques aussi bien que militaires, il n'y ait pas eu de consultations entre ministères, comme il y en a eu auparavant, consultations auxquelles le ministère des Affaires extérieures aurait dû participer.

Il me paraît également inusité que le ministère n'ait pas son mot à dire sur cet aspect de la question, étant donné la déclaration qu'a faite le ministre de la Défense nationale, suivant laquelle le commandement de la NORAD a été organisé à la suite d'une entente intérimaire entre les deux pays, et qu'une entente officielle entre les deux gouvernements fait présentement l'objet de négociations.

C'est pourquoi je suis surpris que le ministère des Affaires extérieures ne se soit pas intéressé, si j'ai bien compris le ministre, à cette entente intérimaire entre les deux pays puisqu'il s'agissait d'une affaire qui comporte des éléments politiques autant que militaires.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A cela, monsieur le président, je répliquerai qu'il a été précisé en Chambre que la défense aérienne de l'Amérique du Nord doit être considérée comme une seule et même question et que cette vérité est admise depuis longtemps d'ailleurs.

Pendant un certain temps, malgré tous les rapides progrès de la technologie des armes, ce problème pouvait être résolu grâce à des plans coordonnés de défense Canada-États-Unis. Comme le député d'Algoma-Est le sait, l'avènement des armes nucléaires de grande puissance et la rapide amélioration des moyens de livraison de ces armes au cours des deux dernières années, a rendu nécessaire l'exercise d'une autorité plus rigoureuse sur tous les engins qui, sur le continent nord-américain, pourraient servir à parer une attaque utilisant les armes les plus récentes.

Les plus hautes autorités d'Ottawa et de Washington, se sont vite rendu compte que, pour assurer à l'Amérique du Nord la défense aérienne la plus efficace possible, la direction militaire des effectifs de défense aérienne du Canada et des États-Unis devait ressortir à un seul et même commandement.

Le principe suivant lequel la sécurité collective doit être assurée par une seule hiérarchie a été bien établi au sein de l'OTAN où, par exemple, SACEUR dirige les opérations de toutes les forces en œuvre. Aujourd'hui, il est aussi important que ce même principe soit appliqué à la direction de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Après en être arrivés à une décision de principe, il restait aux deux gouvernements à s'entendre sur la meilleure application possible du principe. Les relations entre le Canada et les États-Unis ne fournissaient pas d'exemples frappants d'un commandement unifié en temps de paix.

Les autorités compétentes des deux pays ont décidé d'établir, de façon temporaire, le commandement NORAD, et de voir à ce que les officiers supérieurs de ce commandement formulent à leurs gouvernements respectifs des propositions touchant les mesures nécessaires pour appliquer pleinement le principe déjà approuvé par les deux gouvernements.

On est en train de donner suite à cette mesure. Les recommandations de NORAD, maintenant composé en partie d'officiers canadiens, ont été reçues et sont actuellement étudiées par les deux autorités nationales. Les deux gouvernements ont accepté que l'échange de notes entre eux suive la conclusion d'une entente sur les attributions de l'organisme. Je ne doute pas que, à moins que des raisons de sécurité ne nous en empêchent, cet accord sera déposé en Chambre pour que tous les députés puissent en prendre connaissance.

Nous avions le choix entre faire face à ces besoins urgents avec les moyens que nous avons adoptés ou conclure des accords spécifiques de détail avant de tenter toute intégration. Le gouvernement a cru préférable de procéder de la manière indiquée ci-dessus, c'est-à-dire d'établir le commandement de façon temporaire et de profiter des conseils des officiers supérieurs qui auraient la tâche d'appliquer ce principe essentiel avant que les arrangements définitifs ne fussent complétés.

Je le répète, monsieur le président, ces échanges de vues ne sont pas terminés. Ils se font au palier militaire. Ils ne sont pas passés par notre ministère, et on est en train de les assimiler. Je parle des recommandations provenant du commandement mixte.

Je doute fort, même si je n'ai pas fait d'enquête à ce sujet, que le Comité des affaires extérieures possède l'autorité voulue pour sommer un témoin du ministère de la Défense nationale. Cela devrait normalement se faire durant l'étude des crédits.

M. COLDWELL: Je ne pensais pas à cela. Vous avez fait allusion au Canada et aux arrangements conclus au temps de la formation de l'OTAN. Je sais que l'OTAN a été mis sur pied avec le contrôle politique des forces de l'OTAN et que le ministère des Affaires extérieures a dirigé les négociations. Dans le cas présent, le ministère des Affaires extérieures semblait être complètement en dehors de l'affaire, même s'il s'agissait de relations diplomatiques et politiques à un échelon bien supérieur.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai fait allusion à l'OTAN dans cette déclaration simplement comme exemple d'intégration.

M. PEARSON: L'allusion à l'OTAN était très intéressante et importante parce que le ministre de la Défense nationale en a parlé à la Chambre des communes, dans le sens que ces arrangements étaient négociés d'une façon identique à ceux qui avaient précédemment conduit à la défense européenne dans le cadre de l'OTAN. Pour ma part, j'approuve hautement cette forme de défense collective parce qu'elle me semble la formule la plus pratique au point de vue défense nationale.

Mais comme le ministre l'a mentionné, les arrangements européens et SACEUR me semblent indiquer que l'on devrait probablement procéder de la même façon dans le cas de la défense de l'Amérique du Nord, parce que SACEUR est un commandement dans le cadre de l'OTAN, mis sur pied par l'OTAN qui est une organisation politique. SACEUR est responsable envers un comité de gouvernements dont le Canada fait partie, et quand nous avons délégué le pouvoir, ou notre autorité à l'OTAN à cet égard, pour envoyer des troupes en Europe, nous l'avons fait en considérant que le conseil de l'OTAN assumerait la direction de cette affaire.

Si je comprends bien, l'organisme dit NORAD, dont je ne veux aucunement critiquer les buts, fut établi d'une façon différente. NORAD n'est pas un commandement de l'OTAN et NORAD n'est responsable en aucune façon envers l'OTAN.

J'étais tout surpris et un peu confondu devant cette entente temporaire en vertu de laquelle il semble que le commandant adjoint canadien possède beaucoup d'autorité, parce que, en l'absence de son supérieur il devient le commandant en titre. J'ai trouvé un peu étrange que cette entente provisoire ait été conclue en dehors du ministère des Affaires extérieures, dont le concours, nous a-t-on dit à la Chambre des communes, n'était pas requis puisqu'il s'agissait d'une décision du cabinet. Même si les projets défensifs et militaires sont sans contredit des questions relevant des ministères de la Défense des deux pays, l'entente politique s'impose avant la mise en œuvre des projets de défense. Il s'agit certainement d'un problème intéressant non pas uniquement la défense nationale mais bien les affaires extérieures et le gouvernement dans son ensemble. Voilà ce qui m'a étonné.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je répète ce que j'ai tenté d'expliquer dans la déclaration que j'ai lue il y a quelques instants: la décision à prendre consistait à savoir si nous conclurions *a priori* une entente, un échange de notes et une entente avec les États-Unis pour prévoir tous les détails immédiatement, ou si nous établirions l'organisme sur une base provisoire, quitte pour les deux gouvernements à débattre ensuite entre eux les détails d'organisation.

Nous avons opté pour la seconde formule. En ce qui a trait à l'OTAN, je peux informer le Comité, monsieur le président, qu'elle a été prévenue par NORAD de la nomination du maréchal de l'air Slemon et qu'elle sera mise au courant des attributions de l'organisme lorsqu'elles auront été approuvés.

M. STICK: Je pense qu'il y a ici une question de principe et la confusion créée porte, je crois, sur le partage des pouvoirs entre l'autorité militaire et l'autorité politique. Je pense à l'OTAN actuellement et je crois que cela s'applique également au commandement de l'Amérique du Nord.

Le général Norstad, commandant en chef de l'OTAN, s'est fait poser spécifiquement la question suivante: "appartient-il au pouvoir militaire ou au pouvoir politique de décider qui devrait commander, et en vertu de quelle autorité?"

Il a catégoriquement répondu qu'il s'agissait d'une décision d'ordre politique. Je pense que nous sommes dans le même cas que l'OTAN en ce qui a trait à la défense nord-américaine. Je crois également que si nous établissons bien clairement dans nos esprits la distinction entre le domaine politique et le domaine militaire, nous aurons une meilleure idée de notre position. C'était la réponse du général Norstad à cette question.

Je ne suis pas du tout opposé à la coordination. Je ne me préoccupe pas de savoir qui commande dès que nous avons quelqu'un investi de l'autorité nécessaire pour commander. Mais l'autorité conférée à ce général ou à qui que ce soit, doit émaner du pouvoir politique. Je pense qu'une fois ce détail bien au point dans nos esprits, la confusion sera en grande partie dissipée.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En réponse à cette observation, je voudrais signaler que lors de la préparation de l'entente entre les États-Unis et le Canada, ou d'un échange de notes, on en saisira le cabinet et il me semble qu'il s'agit là d'une décision politique.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A ce moment, à qui NORAD est-il responsable au niveau politique, en prenant comme point de comparaison la responsabilité de SACEUR vis-à-vis du conseil politique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Puis-je suggérer que vous posiez cette question à l'autre endroit?

M. PEARSON: Cette question a été posée au général commandant NORAD, le général Partridge, par des correspondants de journaux il y a quelques semaines et la réponse de ce général fut qu'il était responsable envers le président des États-Unis et le gouvernement des États-Unis, et qu'il recevait son autorité de ce gouvernement.

Cela a immédiatement soulevé deux questions: en l'absence du général Partridge, le commandant adjoint canadien serait-il alors responsable, et aurait-il son autorité de la même source? Deuxièmement, quand le commandant américain est en fonctions, tient-il son autorité, vu qu'il s'agit d'un commandement unifié, seulement du gouvernement des États-Unis ou des gouvernements des États-Unis et du Canada? C'est une question strictement politique.

Le PRÉSIDENT: M. Jones a une question de même nature, je pense.

M. JONES: Oui. Je désire formuler une observation: à ce sujet, il me semblerait que le progrès de l'OTAN ait résulté de la signature du traité de l'OTAN et que la situation fût entièrement différente de celle que nous connaissons cette année. Les forces stratégiques et militaires et la capacité de frapper de la Russie ont considérablement évolué depuis cette époque, et la situation qui existe ou qui existait l'été dernier, résulte de l'inquiétude plus sérieuse née de l'habileté russe à lancer des projectiles à plus long rayon d'action. J'ai l'impression que cette situation diffère absolument de celle où des négociations politiques peuvent avoir lieu. Il fallait alors opter pour une entente d'urgence.

M. STICK: Je pense que l'on devrait se dépêcher. Cela m'inquiète parce que je suis de Terre-Neuve, où les Américains ont dépensé des centaines de millions de dollars pour des bases qui leur ont été cédées en vertu de baux de 99 ans.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ces baux ont été passés avant que Terre-Neuve ne devînt une province du Canada.

M. STICK: Oui. A Terre-Neuve, nous avons, et ce disant je ne dévoile aucun secret visé par les règlements de sécurité, nous avons des troupes de la force aérienne stratégique du Canada. Ils sont là pour nous protéger également. Nous voudrions être au courant, parce que nous serons en première ligne si quelque chose arrive. Nous sommes exposés si quelque chose se produit. Je l'ai déjà dit. Nous voudrions savoir qui va nous défendre et qui ne nous défendra pas, et nous voudrions savoir qui va donner les ordres de nous protéger. M. Knowles dit qu'il s'agit de savoir comment procéder, mais je ne le pense pas. Il existe actuellement une circonstance critique et on devrait éclaircir le point au plus tôt afin que chacun sache bien à quoi s'en tenir.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je suis d'accord avec vous.

M. COLDWELL: En me reportant à la question de M. Jones, j'étais sur le point de demander: n'est-il pas vrai que lors de l'établissement de l'OTAN, il existait alors un danger émanant des troupes terrestres de la Russie en Europe et que nous étions intéressés à la défense. Alors, l'OTAN fut mis sur pied. Je ne pense pas que la menace soit plus aiguë aujourd'hui qu'au moment où l'OTAN fut organisée.

M. ARGUE: C'est la rapidité de l'attaque qui compte aujourd'hui.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pense, comme M. Stick, que cela devrait être réglé au plus tôt et le Comité peut être sûr que je vais prendre ses commentaires en sérieuse considération lorsque nous en serons à étudier les attributions ou l'échange des notes.

La décision, en dernier ressort, dans toute entreprise de NORAD est politique. Je reconnais cela. Elle est politique, cette ultime décision. Mais je peux ajouter, au sujet des relations de nature militaire... je n'en connais

pas les détails... elles sont, je le répète, du ressort du ministère de la Défense nationale. Je ne tente pas de renvoyer la balle à mon collègue, mais les relations touchant le commandement sont actuellement à l'étude. Je le sais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre vient d'exprimer exactement ce que je voulais dire. Il me semble nécessaire, monsieur le président, que nous établissions d'abord la distinction des relations entre NORAD et l'OTAN. C'est essentiel. Je suis bien prêt à admettre que le ministre voudrait en avoir la réalisation. Certains de nous, je pense, tentent d'insister sur une prise de conscience hâtive des conséquences politiques, presque dans un état d'alarme que j'estime inutile dans le moment.

Il est plus important, je pense, et le ministre vient de le dire, d'établir ce facteur de façon certaine, mais il existe, comme on l'a signalé, une certaine urgence.

J'ai l'impression qu'il existe déjà d'autres exemples de coordination entre nos armées, qui résultent peut-être d'ententes à portée politique, et c'est encore un autre exemple de coordination. Cela se produit entre le Canada et les États-Unis. Comme le ministre l'a mentionné, nous aurons un échange de notes et une reconnaissance non équivoque des conséquences politiques de l'entente. Je pense que les autorités ont agi en fonction du temps envisagé.

M. MACEACHEN: Je désirerais poser une question s'inspirant de la réponse donnée précédemment par M. Smith à un interlocuteur au sujet des considérations militaires et politiques. Le ministre a déclaré, si je ne m'abuse, qu'une fois une entente réalisée, ou l'échange de notes complété, le problème deviendrait politique.

Je désire surtout savoir si le ministre peut nous dire si les bases sur lesquelles reposera ce commandement unifié résultent d'une entente provisoire ou d'un échange de notes quelconque? Sur quoi repose ce que l'on a fait jusqu'à présent?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le sous-secrétaire a confirmé l'opinion que j'étais sur le point d'exprimer. C'était au palier technique ou militaire. Pour ma part, je n'aurais pas dit, et je doute qu'un député l'eût fait, que nous n'aurions pas dû, à cette époque, agir en faveur de l'intégration. Des députés ont mentionné en Chambre, et personne n'en doute, que nous devrions tenter d'intégrer la défense collective sous ce rapport. Les communications se faisaient au niveau technique et militaire durant cette période et nous n'avons pas eu d'échange de notes. On avait recours aux communications militaires.

Je réitère ce que je désire exprimer, monsieur le président, c'est-à-dire que les États-Unis et nous nous sommes engagés à échanger des notes diplomatiques définissant le mandat de l'organisme. La préparation et l'étude des notes en font alors une question politique, monsieur le président, dont notre ministère doit être saisi.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Le ministre persiste à dire qu'il n'y a pas eu d'échange de notes au niveau politique, et cependant on a reconnu qu'il s'agissait d'une décision du cabinet, du côté canadien. En d'autres termes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures... c'était peut-être le ministre actuel ou M. Diefenbaker à l'époque ...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'était en août; je suis arrivé en septembre.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): ...a dû participer à cette décision du cabinet. Maintenant, si je demande des renseignements secrets, je sais que je ne pourrai pas les obtenir; mais, me semble-t-il c'est une question judicieuse à poser que de désirer savoir qui avait l'autorisation de discuter, même sur une base temporaire, avec les États-Unis. Quel organisme correspond, aux États-Unis, au cabinet canadien? Est-ce l'administration des États-Unis dirigée par le président, ou simplement l'élément militaire? Nous ne critiquons pas...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis divulguer les décisions du Cabinet, mais la seule que je connaisse est ce décret du conseil.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je pense qu'il faut préciser qu'aucun de nous ne critique les dispositions communes de défense. Le point qui nous intéresse, comme l'a dit M. Stick, c'est le principe, c'est-à-dire que la prépondérance de l'autorité civile sur l'autorité militaire soit aussi définie que le général Norstad a affirmé qu'elle devait l'être, lorsqu'il s'agit de SACEUR (Commandement suprême des forces alliées en Europe). Le ministre déclare que son ministère n'en sait rien; toutefois, lorsqu'il a répondu à nos questions, il semblait avoir en main une déclaration préparée pour nous dire ce qui se passe, et j'imagine que celui qui était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et à ce titre membre du Cabinet, à ce moment-là, a vu le texte des notes provisoires échangées, quelles qu'elles fussent. Il me semble que, dans un sens, le ministères des Affaires extérieures a eu vent de ces pourparlers, mais ce que nous aimerions savoir...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas eu échange de notes.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il n'y a pas eu échange de notes entre le ministère des Affaires extérieures et le secrétaire d'État à Washington? Une autre question seulement. Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis ont-ils eu lieu uniquement entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le département de la Défense aux États-Unis, ou ont-ils de quelque façon eu lieu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis répondre à cette question, quoique je parle au nom du ministère des Affaires extérieures.

M. JONES: J'ai une question à poser au sujet d'une consultation, entre les États membres de l'OTAN, que vous avez mentionnée précédemment dans vos remarques, sans toutefois vous étendre alors sur la question. Je souhaite qu'on favorise des consultations portant non seulement sur les affaires militaires et politiques mais encore sur les questions économiques qui intéressent si directement et si largement les pays membres de l'Alliance atlantique. Lors des entretiens à Paris, j'espère qu'on envisagera ce genre de consultations.

M. HOLOWACH: Monsieur le président, il y a une ou deux remarques et une ou deux suggestions que j'aimerais faire relativement au débat que nous poursuivons en ce moment. Je dois dire tout d'abord que j'ai écouté avec satisfaction l'exposé du nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de certains aspects de nos relations extérieures et de certains de nos problèmes et je vous dirai, monsieur le ministre, qu'à titre de nation, nous avons de grands intérêts en jeu dans les décisions et les initiatives prises dans ce domaine. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions et en toutes circonstances. Ma première suggestion concerne la proposition qu'a faite mon collègue, le député de Fraser-Valley, M. Patterson. J'ai été plutôt désappointé de la façon dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures considère l'opportunité de créer un comité consultatif de ce genre. Le principe qui inspire cette proposition, je crois, est de renforcer le contrôle et l'influence du Parlement en matière de politique étrangère.

Il s'agit d'un droit parlementaire et je crois qu'on doit le favoriser.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je le crois aussi.

M. JONES: Je sais bien que nous avons eu à différentes reprises l'occasion de discuter les affaires extérieures. Nous pouvons poser des questions avant de passer à l'ordre du jour, mais cet avantage n'empêche d'aucune façon qu'il soit désirable d'établir un tel comité consultatif.

Et voici ma deuxième suggestion: s'il est vrai que notre politique étrangère traduit la volonté de notre peuple, il me semble souhaitable d'insérer dans

le programme régulier de la Chambre la pratique de discuter périodiquement et plus fréquemment les affaires extérieures. Nous avons eu récemment un débat au cours duquel des députés ont pris la parole, mais je sais pertinemment que de nombreux députés désiraient exprimer leur point de vue. Toutefois, parce que le temps était limité, ils n'ont pu le faire. Je crois donc qu'on devrait nous donner plus souvent l'occasion de discuter les affaires extérieures.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A ce propos, puis-je dire un mot, monsieur?

M. JONES: Certainement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il n'y a aucune divergence d'opinion entre le député de Fraser-Valley et moi-même. Nous sommes d'accord sur les objectifs à poursuivre, et je le tiens pour certain. Au cours de l'exposé que j'ai fait plus tôt ici-même aujourd'hui, j'ai posé la question suivante: est-ce que l'organisation actuelle ne pourrait pas être rendue plus efficace et ne pourrait-elle pas atteindre un nouveau groupe? Je ne suis pas en état de dire, d'après les vues que le député vient d'exposer, si on tire suffisamment parti ou non du présent Comité.

Monsieur le président, vous jouissez certainement du droit qu'a tout président de convoquer une réunion du Comité, et je le dis avec insistance, je pense que ce Comité devrait être convoqué et formé plus tôt au cours de la session.

M. COLDWELL: Formé et convoqué.

M. HOLOWACH: Le point que je veux faire valoir est que les membres de la Chambre des communes devraient avoir plus d'occasions de discuter les affaires extérieures. Il n'y a qu'une façon de faire entendre l'avis et de faire valoir le point de vue des citoyens, et c'est par la voix des députés à la Chambre des communes. J'estime que nous avons eu, dans le passé, trop peu d'occasions de discuter certaines des questions vitales que nous devons envisager comme nation. Et voilà le point que je veux faire ressortir au moment d'étudier le budget lui-même. Il y a une chose sur laquelle je voudrais faire la lumière, afin que nous puissions avec équité nous prononcer sur ce budget. Le ministre pourrait-il nous dire de quelle façon on établit les chiffres? Les chiffres que nous avons sous les yeux représentent-ils le maximum ou le minimum des dépenses prévues pour les besoins des divers...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le sous-secrétaire va vous répondre, si vous le permettez.

M. LÉGER: Je crois qu'il vaudrait mieux répondre à cette question quand nous en serons au détail du chapitre intitulé "administration" jeudi ou vendredi. J'aimerais préparer un exposé.

M. HOLOWACH: Personne ne veut amoindrir le prestige du ministère des Affaires extérieures, mais il me semble qu'il existe au pays un fort courant d'opinion suivant lequel nous devrions purger le plus possible certains de nos programmes.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela ne favoriserait pas la réalisation de certains des objectifs que nous avons exposés ici aujourd'hui.

M. COLDWELL: Allons-nous partir avec l'impression que nous avons abandonné notre défense complètement aux mains de l'autorité militaire, que l'État n'exerce aucune réglementation sur ces dispositions?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non monsieur.

M. COLDWELL: Allons-nous partir avec cette impression?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non.

M. COLDWELL: C'est bien mon impression.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, cela n'est pas exact.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je me demande si M. Smith peut répondre au moins à l'une des questions que M. Pearson lui a posées, laquelle se rattache à la question de réglementation par l'État à l'heure actuelle. Supposons que le général Partridge soit absent et que le maréchal de l'air Slemon doive alors prendre une décision. A qui doit-il téléphoner?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis répondre à cette question.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Alors, je crois que les appréhensions de M. Coldwell sont bien fondées.

M. PATTERSON: Je me demande si le maréchal de l'air Slemon sait avec qui il doit communiquer, si les circonstances rendaient nécessaire son intervention?

M. PEARSON: Cela aiderait-il le ministre si moi-même ou quelque autre membre du Comité faisions connaître quelques-unes des questions que nous aimerions lui poser jeudi, pour qu'il ait la chance d'en discuter avec les fonctionnaires de son ministère?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vous en saurais gré.

M. PEARSON: Si on le veut bien, je pourrais mentionner une ou deux choses dont j'aimerais parler ou que mes collègues aimeraient soulever au cours de la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Je pense que cela serait très utile et nous vous en serions reconnaissants.

M. PEARSON: J'aimerais poser quelques autres questions au sujet de la réunion du conseil de l'OTAN. Je constate que le ministre a dit que l'un des buts principaux de la rencontre était de décourager davantage l'agression. J'aimerais qu'on développât ce sujet.

Je voudrais ensuite soulever la question du désarmement envisagée dans le cadre des Nations Unies. J'ai une ou deux questions à poser au sujet du comité qui a été formé. Ensuite, j'aimerais m'enquérir des échanges de renseignements sur l'énergie atomique, et particulièrement sur le travail accompli à Vienne par la nouvelle agence de l'énergie atomique des Nations Unies.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Quel est ce comité?

M. PEARSON: C'est l'agence de l'énergie atomique des Nations Unies, qui a été établie il y a environ un an.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Voulez-vous préciser le nom de ce comité?

M. PEARSON: C'est la nouvelle commission de désarmement, composée de vingt-cinq membres.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Merci.

M. PEARSON: J'aimerais ensuite vous poser quelques questions sur la Force d'urgence des Nations Unies et sur le sujet du Moyen-Orient, particulièrement sur les dispositions relatives au partage des frais de l'UNEF, puis sur le dégagement du canal de Suez. Peut-être que ces questions suffiront pour le présent.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elles me tiendront occupé.

M. HERRIDGE: J'aimerais vous demander quelle ligne de conduite suit le commandant de NORAD quand il désire publier un communiqué qui traite de questions dans lesquelles le Canada est en cause.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Puis-je donner avis d'une question qui se rattache à une déclaration qu'a prononcée, il y a un jour ou deux, M. Walter Nash, premier ministre désigné de la Nouvelle-Zélande, et selon laquelle

ce pays prierait les Nations Unies de bannir les essais nucléaires. Je voudrais, en posant cette question, connaître les vues du gouvernement canadien sur le sujet.

M. STICK: J'aimerais dire au ministre que le Comité lui sait gré de la franchise avec laquelle il a répondu à nos questions. Je crois que nous allons très bien nous entendre.

M. COLDWELL: Je désire poser une question sur l'assistance technique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Relativement à l'aide donnée en immobilisations, j'aimerais à faire circuler le texte de l'exposé que fait ce matin M^me^ Fairclough, au sujet du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED).

Le PRÉSIDENT: Avant de lever la séance, je crois que nous devons remercier M. Smith de ses franches réponses et de sa présence ici ce matin. Il m'a assuré qu'il se présenterait de nouveau jeudi, à trois heures de l'après-midi. Je dois aussi vous remercier, messieurs, de la discipline que vous avez observée ce matin. Il est quelque peu difficile d'entendre de tous les angles de la pièce. Je crois qu'il y a un ou deux orateurs que les sténographes ont eu quelque difficulté à suivre.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1957-1958

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1957

Exposé de l'honorable Sidney E. Smith, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958.
50428-2—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et MM.

Aitken (M^lle^)
Argue
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stuart (*Charlotte*)
White—35.

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 5 décembre 1957.

Il est ordonné—Que le nom de M. Montgomery soit substitué à celui de M. Lennard;

Que le nom de M. McGee soit substitué à celui de M. Nesbitt; et

Que le nom de M. Best soit substitué à celui de M. Van Horne sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

50428-2—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 5 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Argue, Best, Cardin, Fairfield, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Haidasz, Herridge, Holowach, Jones, Jung, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Low, MacEachen, Macnaughton, Macquarrie, Montgomery, McCleave, McGee, Patterson, Pearson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stick, Stuart (*Charlotte*) et White. (27)

Aussi présents: L'hon. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. D. Mathews, sous-secrétaire d'État associé; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; H. B. Robinson, adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. T. Delworth, adjoint exécutif du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; J. J. McCardle, Division de liaison avec la Défense (1); R. Grey, Division économique.

Le président ouvre la séance.

Avec la permission du Comité il est ordonné que les documents suivants, dont les membres du Comité ont reçu un exemplaire, soient ajoutés en appendices au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

1. Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1957-1958. (Voir appendice A)
2. Déclaration de l'hon. Ellen Fairclough sur l'expansion économique des pays insuffisamment développés. (Voir appendice B)

Le président annonce qu'en poursuivant l'étude du poste 94, M. Smith répondra à plusieurs questions posées à la séance du mardi 3 décembre.

En présentant son exposé, M. Smith aborde les sujets suivants, sur lesquels il est interrogé:

1.—NORAD (North American Air Defence).
2.—OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord).
3.—UNEF (Force d'urgence des Nations-Unies au Moyen-Orient)—Déblaiement du canal de Suez.
4.—Relations avec l'U.R.S.S.
5.—L'énergie atomique.

Les membres du Comité reçoivent un exemplaire de la publication *"Le Canada et les Nations-Unies, 1956-1957"*.

Le président annonce que M. Smith ne pourra pas participer à la réunion du Comité prévue pour vendredi le 6 décembre, et que M. Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que des fonctionnaires du ministère seront présents.

A 5 h. 20 de l'après-midi, l'interrogatoire de M. Smith est interrompu et le Comité s'ajourne au vendredi 6 décembre, à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 5 décembre 1957,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme nous avons quorum, la séance est ouverte.

Le premier point sur lequel j'aimerais attirer votre attention et demander votre appui, est l'impression du rapport financier détaillé distribué à la dernière séance; j'aimerais aussi vous annoncer que la déclaration de l'hon. Mme Fairclough devant les Nations Unies sera imprimée en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord?

(Assentiment)

Maintenant, messieurs, reprenons le poste 94; la parole est à M. le ministre.

L'hon. SIDNEY E. SMITH (*ministre des Affaires extérieures*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, j'aimerais, avec votre permission, mettre au point quelques-unes des observations que j'ai faites jeudi dernier, ou en donner des explications plus complètes.

M. Stick avait posé une question sur la discussion de la coopération économique avec l'OTAN, et j'avais essayé de faire remarquer à M. Stick qu'il y aurait sans aucun doute une certaine part de discussion de la coopération économique en ce qui regarde la fabrication des armes, mais j'avais exprimé mon doute qu'il soit question de coopération économique en général.

Il semble que l'on puisse prévoir, même si ce n'est pas d'une façon certaine, que la question de la coopération économique se présentera sans doute et sur une plus grande échelle.

Dans ce contexte, je crois que le Comité trouverait utile que je cite l'article 2 du traité de l'Atlantique-Nord, qui énonce ceci:

> Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

J'ai voulu que le Comité fût au fait de la possibilité d'une discussion générale; j'ajouterai cependant qu'on n'a jamais voulu que l'OTAN même devînt un organisme excécutif en matière de commerce et de finance. D'autres organismes, et j'en nommerai un, s'occupent de ces questions. Mais l'article 2, comme je le comprends, établit le principe de la coopération et de la collaboration au sein de l'alliance, et la discussion comme une possibilité dans le cadre général de l'organisme, mais sans lui donner de pouvoir exécutif ou administratif dans ce domaine.

J'ai eu l'occasion d'étudier de près une partie du compte rendu de la dernière séance du Comité, soit celle du mardi 3 décembre, où il est question de NORAD. Je crois que je devrais profiter de cette occasion pour approfondir ou pour replacer dans leur contexte certaines observations que j'ai faites alors. J'étais sûr, au moment où je les ai formulées, qu'elles se trouvaient dans un contexte approprié, mais je n'en suis plus aussi certain.

J'en ai parlé aux fonctionnaires supérieurs du ministère et ils sont de mon avis. D'abord, j'aimerais expliquer les observations que j'ai formulées sur le rôle joué par mon ministère dans cette affaire.

Vous vous souvenez sans doute du contexte. Je disais que le ministère commencera de s'occuper de cette affaire quand on en sera rendu à l'étape de l'échange de notes.

Quand j'ai parlé de NORAD mardi dernier, je ne songeais pas à faire d'exception à la façon normale d'établir les accords gouvernementaux nécessaires. Mais, et je dois en prendre l'entière responsabilité, ma première impression s'est confirmée à la lecture du compte rendu: j'ai trop insisté sur mes observations dans ce contexte.

En grande partie, les consultations avec les autorités des États-Unis ont porté sur l'établissement de NORAD d'un point de vue militaire. Mais je dirai ici que des échanges de vues ont été rendus possibles d'abord par la décision des dirigeants politiques des deux pays.

Je suppose qu'une certaine part du malentendu vient de fait que n'étant au ministère que depuis le 13 septembre, je n'ai pu m'occuper plus tôt des divers aspects du problème dans son entier. Mais je puis dire maintenant que les discussions relatives aux décisions politiques ont impliqué le ministère des Affaires extérieures; et comme je l'ai dit il y a un instant, le ministère s'y engagera encore davantage quand le stade des négociations et d'un échange de notes aura été atteint.

J'ai voulu expliquer la position des autorités politiques des deux pays et la décision d'établir NORAD d'une façon temporaire, les responsables de ce commandement devant recommander aux deux gouvernements les mesures nécessaires pour rendre applicable le principe déjà approuvé par les deux gouvernements, à savoir, que la défense aérienne du continent nord-américain exige l'unification sous un seul commandant des opérations des deux forces aériennes de défense.

J'ai dit ce qui suit jeudi dernier, et je cite du texte dactylographié:

> En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire, alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.
>
> Je pourrais arguer que le sens de cela est clair d'après le contexte, mais pour dissiper toute ambiguité, je déclare au Comité, et je le dis en toute sincérité, que mon affirmation concernait l'aspect militaire de la question, et qu'à ce point de vue-là, j'ai dit la vérité.

Les questions militaires relèvent du ministre de la Défense nationale, et je n'en suis pas tenu au courant. Mais pour ce qui est de l'aspect politique, en août dernier ou auparavant, mon ministère s'y intéressait depuis deux ans sous le gouvernement précédent. Au moment où fut prise la décision au sujet de NORAD, mon ministère avait à sa tête le très honorable premier ministre, et il fut saisi de la question aux Affaires extérieures, ainsi que le gouvernement, et ils se sont occupés de l'aspect politique de l'affaire. Voilà la mise au point que je voulais apporter à cette question.

On m'a posé un certain nombre de questions sur ce qu'on pourrait intituler contrôle civil et opérations militaires, et je suis maintenant mieux en mesure d'y répondre que lors de notre dernière réunion.

Je puis assurer aux membres du Comité que le Gouvernement a toujours gardé présent à l'esprit le principe du contrôle civil dans les négociations qui se sont poursuivies jusqu'à maintenant sur l'établissement de NORAD.

Les ministres tout d'abord ont reconnu en principe le besoin d'un commandement unifié. Le secrétaire de la défense des États-Unis a pris cette décision de principe.

Puis le gouvernement a nommé le maréchal de l'Air Slemon commandant en second de NORAD. Le ministre de la Défense nationale et le secrétaire à la Défense des États-Unis ont ensuite annoncé, le 1er août 1957, que les deux gouvernements s'accordent pour établir un système unifié de direction des

opérations des forces de la défense aérienne du Canada et des États-Unis, sous un commandement intégré responsable envers les chefs d'état-major de chaque pays.

Quand l'organisation de la défense aura été réglée d'une façon exacte et définitive, elle suivra la chaîne de commandement donnée dans la déclaration du 1er août. A leur tour, les commandants militaires, comme tous les députés le savent, doivent répondre à leurs autorités civiles respectives.

J'ajouterai, en terminant cette partie de ma déclaration d'ouverture, que j'espère que mes paroles auront chassé de l'esprit des membres de ce Comité tout doute qu'ils auraient pu entretenir sur la nécessité de ce nouveau commandement. Je dois dire que je ne croyais pas qu'il existait de doute à ce point de vue sur les efforts du gouvernement canadien pour régler ce qu'il considère, d'accord avec les États-Unis, comme un problème exigeant des soins pressants.

Une fois de plus, je compte que les détails de nature militaire dont j'ai parlé et qui pourraient susciter des questions à l'esprit des membres du Comité seront déférés au ministre de la Défense nationale. Et j'espère, les règles de sécurité le permettant, qu'il sera possible de mettre la Chambre au courant des notes diplomatiques préparées et échangées, et, si tel est votre désir, je me ferai un plaisir de répondre en Chambre à vos questions sur ce sujet.

Voici une autre courte déclaration si vous me la permettez. Les manchettes que j'ai vues dans un journal, au sujet de mes remarques sur les relations entre l'Est et l'Ouest m'ont quelque peu inquiété.

Il y a certaines choses que j'ai essayé d'énoncer dans mon discours d'introduction à la Chambre des communes que je n'ai pas inclues dans ma déclaration devant le Comité; je ne les écarte pas, je ne reviens pas sur les vues que j'avais exprimées, mais ces manchettes indiquaient, ou du moins sous-entendaient que notre attitude vis-à-vis toute proposition sur cette question serait obséquieuse.

Je répète une fois de plus que nous sommes toujours et sincèrement intéressés à trouver une solution pacifique aux problèmes qui nous séparent du monde communiste, et je réitère ce que je disais: "Aucune personne en possession de ses pleines facultés ne pourrait ni ne voudrait courir le risque de fermer toute issue à la possibilité de coexistence," et en reconnaissant la nécessité de négocier au moment opportun, quand il se présentera, en vue de trouver une solution aux problèmes qui divisent les deux mondes, je songe à ceux qui ont exprimé l'avis que quelques-uns de ces problèmes ne sont pas insolubles.

Mais je rappellerai aux membres du Comité ce que je disais: nous devons être prêts à parer aux événements, et, je le répète, cela n'ajoute ni ne retranche rien à ce que je proposais. Nous avons besoin d'une longue période de préparation, ou d'une période assez longue pour l'Est et l'Ouest. Les chefs d'État se rencontreront peut-être. Naturellement nous ne nous laisserons pas prendre au piège de la propagande. Personne d'entre nous ne voudrait voir de nouveau l'optimisme béat qui a comme envahi l'Ouest à la suite de la conférence de Genève. J'ai en effet dit dans mon discours en Chambre qu'il nous fallait une garantie, et une garantie sur laquelle nous puissions compter, que le bloc soviétique mettra fin à ses tentatives de domination des pays plus petits et des autres nations.

On m'a posé une question l'autre jour, et je suis heureux de ce qu'on ait ainsi pris les devants. L'interrogateur s'enquérait de l'échange de renseignements sur l'énergie atomique et du travail de l'agence internationale de l'énergie atomique du Moyen-Orient, en ce qui regarde surtout les frais de la Force d'urgence des Nations Unies et le déblaiement du canal de Suez, du désarmement et des essais nucléaires, et, enfin, de la coopération économique à l'OTAN. J'ai cru que nous pourrions aujourd'hui discuter ensemble de cette question de M. Stick et de d'autres. Voici quelques notes que j'ai prises, je suis maintenant prêt à aborder cette question.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Smith.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): M. le ministre voudrait-il d'abord traiter de questions supplémentaires portant sur les deux sujets dont il vient de parler.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): J'aimerais seulement poser une ou deux questions supplémentaires sur NORAD. J'admets ce qu'a dit le ministre sur la responsabilité du ministère de la Défense dans cette affaire jusqu'à maintenant. Je suis certain d'avoir écouté avec grande attention ce qu'en a dit M. Pearkes entre midi et une heure à la Chambre des communes, mais je trouve que cela nous laisse dans le même état d'incertitude que les réponses du ministère des Affaires extérieures.

Voici ce qui m'inquiète; j'aimerais d'abord dire que nous reconnaissons tous la nécessité et l'opportunité de la défense commune du continent nord-américain. Mais il me semble que dans une proposition d'une telle ampleur, il aurait dû y avoir à propos de ce régime intérimaire quelque document d'autorisation ou quelque accord beaucoup plus explicite et beaucoup plus substantiel que les documents auxquels on nous a renvoyés.

J'ai en mains un exemplaire du document parlementaire 183. Le ministère des Affaires extérieures nous a dit que c'est le document officiel de la défense conjointe que doit assurer l'organisme dit NORAD.

Le document parlementaire 183 est composé de deux pages: La première qui donne la date de l'arrêté en conseil, 1957, 10 et 3, dit seulement que le maréchal de l'air Slemon sera commandant en second de la défense aérienne du Canada et des États-Unis, et donne le traitement qu'il doit toucher en raison de ses responsabilités de représentant aux États-Unis. L'autre page reproduit un communiqué de presse émis conjointement par le secrétaire de la Défense des États-Unis et le ministre de la Défense nationale du Canada, le 1er août 1957, nous disant que les deux gouvernements approuvent ce commandement conjoint de la défense aérienne.

Je ne prétends pas que nous devrions avoir un document aussi considérable que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la Constitution des États-Unis ou la charte des Nations-Unies, mais il me semble tout de même qu'il nous faut un peu plus qu'un arrêté en conseil déterminant un traitement, et un communiqué de presse, pour autoriser officiellement la défense aérienne en commun des États-Unis et du Canada.

M. Pearkes a dit en Chambre que ces questions avaient été approuvées par les gouvernements du Canada et des États-Unis, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit il y a quelques minutes que les deux gouvernements en avaient approuvé le principe. Il me semble donc qu'il devrait y avoir un arrêté en conseil quelconque. Je sais que nous ne pouvons pas demander les procès-verbaux du cabinet, mais je crois fermement que nous devrions avoir un décret du conseil ou un document quelconque annonçant cet accord.

Quelle signification peut avoir un simple communiqué de presse disant que les deux gouvernements ont approuvé ce principe, si important, si conséquent et si opportun.

Le ministre est-il en mesure de s'étendre sur ce sujet? Me trompai-je en disant que ces deux morceaux de papier sont les seuls qui existent actuellement pour fonder NORAD.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pourrais, sans dévoiler des secrets du conseil des ministres, dire quels documents ont pu être échangés lors des entretiens des autorités de la Défense nationale avec le secrétaire de la Défense des États-Unis.

La nomination du maréchal de l'air Slemon a été le point de départ des plans conjoints de défense, et, comme je le disais jeudi, et je le répète, le plus tôt les notes diplomatiques seront rédigées et échangées, le mieux ce sera.

Pour moi, j'aime explorer un nouveau champ pourvu que la guerre ne nous atteigne pas entre-temps. J'aime trouver une solution par induction plutôt que par déduction, au moyen d'une hypothèse ou de prémisses non encore mises à l'épreuve.

Comme je le disais mardi les commandants des deux pays ont travaillé conjointement aux recommandations relatives aux questions que vous soulevez, c'est sans doute pour cela que j'ai insisté sur l'échange de notes diplomatiques.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): En tant que député de Winnipeg j'aimerais quand même vous appeler docteur.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): S'il vous plaît, ne le faites pas. J'ai renoncé aux doctorats. Tous mes doctorats sont faux.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): L'arrêté en conseil dit que le maréchal de l'air Slemon a été nommé commandant en chef adjoint de la défense aérienne canado-américaine. Voici une nomination à un poste auquel aucun document ne donne de fondement légal.

Nous avons aussi vu ce problème dans vos propres paroles quand vous avez dit que ces discussions militaires, ces discussions au niveau militaire ont été rendues possibles par la décision des autorités politiques des deux pays, et que le ministère des Affaires extérieures a été un peu mêlé à l'élaboration de ces décisions d'ordre politique.

Pourriez-vous nous donner quelques détails encore sur l'élaboration de ces décisions politiques et nous dire comment le ministère des Affaires extérieures a été amené à s'en occuper.

Je reconnais que dans notre régime de gouvernement chaque membre du cabinet doit répondre envers tous les autres de ce qui arrive, et de ce que vous pourriez nous dire. Le ministre de la Défense nationale ne parle-t-il pas au nom du Gouvernement dans ses échanges de vues avec le secrétaire d'État des États-Unis? Mais vous-même et M. Pearkes en parlez comme d'une proposition de toute première importance, approuvée par les gouvernements. Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir à quel moment l'ensemble du gouvernement canadien intervient et, en particulier, à quel moment l'autorité civile de l'OTAN prend le pas sur l'autorité militaire.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le cabinet a eu, pour l'aider à prendre sa décision, les conseils du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ce temps-là. Ces conseils influencèrent la décision politique du cabinet autorisant l'application de ce principe et fit demander au ministre de la Défense d'en parler davantage avec l'autorité correspondante aux États-Unis.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Et c'est ici que nous sommes d'accord à dire que nous ne pouvons demander le procès-verbal des discussions du cabinet pour notre étude; mais diriez-vous que le cabinet a pris une décision finale?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): De principe, mais non finale.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'était une décision de principe.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Afin d'établir l'organisme.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Cette décision a servi de point de de départ aux négociations.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Comment a-t-on enregistré cette décision?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne puis le dire parce que je n'y étais pas. De plus, même si je savais et que j'eusse fait partie du cabinet à ce moment-là, je n'en révélerais rien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que l'on a émis le principe que nous devrions approuver le commandement unique, et je ne peux m'empêcher de me demander en considérant le genre de questions posées, si ce n'est pas le principe que vise l'honorable député (M. Knowles). Mais supposons, pour les besoins de la discussion, le principe accepté par la majorité. Je crois que dès le début cette question était fondamentalement militaire, c'est de cette façon qu'elle s'est posée plusieurs fois depuis, et elle doit toujours le rester.

Tout ce qu'il faut maintenant, c'est revoir les engagements en matière de défense, pour s'assurer qu'ils seront d'abord d'ordre militaire, et ensuite d'ordre politique, en supposant évidemment que l'aspect militaire sera d'abord satisfait et en fixant ensuite quel devrait être l'accord militaire, ou les questions sur lesquelles il faudra s'entendre.

D'après moi c'est là un exemple. Approfondissons-en un aspect, à savoir, que le Canada devrait sans aucun doute jouer un certain rôle si les éléments en jeu sont militaires. Sans doute d'après les premières raisons, c'est-à-dire les raisons militaires confirmées plus tard par des accords politiques, il me semble que la seule critique possible de la déclaration du ministre, porterait sur le temps écoulé entre l'accord et son interprétation par un échange de notes sur le plan politique. Je me refuse à penser que la question se soit réglée sur le plan politique sans qu'on se soit occupé de savoir si elle était militairement réalisable. Évidemment, le chef d'état-major de l'Air et le général Norstad ont dû penser à l'aspect pratique des besoins militaires; cela, le ministre de la Défense l'a déjà expliqué. C'était ensuite aux gouvernements d'étudier l'aspect politique de cette question. J'ai laissé voir que c'est là la règle plutôt qu'une exception, et nous attribuons beaucoup plus d'importance au temps qui s'est écoulé depuis qu'à l'accord politique présenté à la Chambre.

M. PEARSON: Monsieur le président, permettez-moi de dire quelques mots. J'ignore si je suis la méthode inductive ou déductive, mais je ne suis pas d'accord avec M. Smith. J'ai l'impression que notre ministère de la Défense et celui des États-Unis ont dû se mettre d'accord sur ce commandement avant que le Cabinet ne soit saisi de la question; ce serait la façon normale de procéder, et je suis certain que c'est celle qui a été suivie dans ce cas-ci. Mais une fois la décision prise par le Cabinet, elle devenait politique, comme le disait le ministre. Comme l'a dit le ministre de la Défense nationale à la Chambre des communes aujourd'hui, la décision politique a eu pour résultat l'organisation de ce commandement, et aussi, la nomination d'un commandant et d'un commandant adjoint qui, selon M. Pearkes détiennent leur pouvoir des deux gouvernements.

Mon inquiétude donc, et elle est sincère, n'est pas que l'étude de l'élément militaire n'ait pas été faite avant la décision politique, mais elle porte sur la nature de cette décision politique. Je ne me préoccupe pas particulièrement de savoir comment on y est arrivé, car si c'est une décision du cabinet, tout les ministères intéressés ont eu l'occasion, par l'entremise de leur ministre, de dire ce qu'ils en pensent. Mais nous avons maintenant un document nommant un commandant adjoint canadien du commandement unique, et nous ne savons pas ce qu'est ce commandement. Peut-être ne le saurons-nous pas avant que ne se fasse l'échange de notes entre les deux gouvernements, mais en attendant, qu'il soit fondé sur une autorisation quelconque ou une entente temporaire, qu'on l'appelle comme on voudra,—entente entre les deux ministères des deux gouvernements,—ce commandement relève d'une autorité quelconque, et exerce un contrôle sur certaines forces canadiennes. Voilà évidemment une situation assez différente de celles des autres entreprises de l'OTAN auxquelles nous participons.

Le général Norstad a eu le contrôle des opérations et le commandement des forces armées canadiennes en Europe. Nous savons d'où lui venait son autorité; cela avait été discuté et accepté. Le cas présent me semble assez différent. Nous ne savons que très peu sur ce commandement; il y a quelques points dont, pour des raisons militaires, nous ne devons pas être au courant, mais nous savons que le commandant américain a dit qu'il détenait du président Eisenhower (c'est la seule personne qu'il ait nommée) le pouvoir de mettre sur un pied de guerre, en certaines circonstances, toutes les troupes dont il dirige les opérations. Nous ne savons pas si le gouvernement canadien lui a conféré une autorité semblable. Nous ne savons pas si le commandant adjoint, un Canadien, qui devrait prendre la direction si le commandant s'absentait, recevrait cette même autorité de Washington ou d'Ottawa.

Je crois qu'il nous est permis de manifester une certaine curiosité sur la nature de ce commandement et de son contrôle des forces canadiennes. Peut-être notre curiosité sera-t-elle satisfaite une fois l'échange de notes accompli. En attendant, sans échange de notes, les commandants paraissent jouir de la même autorité que si cet échange avait eu lieu; autrement pourquoi y aurait-il tant d'excitation?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le député d'Algoma-Est (M. Pearson) connaît cette question. C'est un problème qui se pose depuis deux ou trois ans. D'après mes renseignements, il s'est formé alors un groupe d'étude conjoint du Canada et des États-Unis. Les recommandations faites par ce comité d'étude conjoint ont été acceptées, et approuvées par les chefs d'état major des deux pays, et il s'en est suivi ce que j'ai nommé une initiative politique des deux pays. Et je dis que lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir en juin, il a senti que l'établissement de ce commandement conjoint pressait; devant la rapidité des progrès de la science, il a jugé qu'il devait se hâter d'agir. Cela ne lui a pas pris deux ans.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, si je comprends bien la dernière explication de M. Smith, ce commandement a été établi à la suite d'une étude de deux ans faite par les autorités militaires des deux pays.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Plus de deux ans, elle a commencé en 1954.

M. MONTGOMERY: Vous avez laissé entendre que cette étude se poursuivait à un niveau qu'on pourrait nommer stade administratif préliminaire, où se déciderait et s'élaborerait un accord final sur la façon dont sera établi le commandement. Si je ne me trompe, l'étape finale n'a pas encore été atteinte.

M. SMITH (*Hasting-Frontenac*): En effet. Ces notes n'ont pas encore été préparées. Les autorités américaines nous ont assuré qu'elles échangeront des notes diplomatiques avec nous; c'est ce qui arrivera, et parce que je nommerai les voies diplomatiques normales. Mais il n'est pas nécessaire que les gouvernements communiquent par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs. Les ministères peuvent servir d'intermédiaires aux échanges gouvernementaux. Les échanges de vues qui comportent une décision politique demandent l'intervention du gouvernement ou du cabinet.

M. PEARSON: Si les pourparlers n'en sont toujours qu'au stade préliminaire et qu'ils n'ont pas encore abouti à la signature d'un accord par les deux gouvernements, je ne vois pas pourquoi on doive prendre d'importantes mesures comme celle de confier la direction des opérations de l'A.R.C. à un commandement conjoint sous la direction d'un général des États-Unis.

Pour ce qui est de l'autre question, le ministre a bien raison de dire que le problème est à l'étude depuis un an ou deux. L'étude de la question s'est poursuivi au sein des ministères intéressés, qui ont également échangé leurs vue. Le ministre concèdera aussi que le temps sur lequel cette étude s'est

étendue témoigne de la gravité de ce problème. Sauf erreur, cette étude ne s'est pas complétée avant le début de cette année, et le cabinet n'en a pas étudié le moindrement les résultats jusqu'à ce que se tienne la réunion à laquelle le ministre fait allusion; ce n'a pas été le fait de l'administration précédente. La décision prise alors était politique, et elle concrétisait d'une certaine façon les résultats des études qui s'étaient faites conjointement par les ministères pendant une période de plus de deux ans.

M. JONES: Dois-je comprendre que M. Pearson est porté à croire que le cabinet de son gouvernement ne s'est pas occupé du problème de la défense de l'Amérique du Nord?

M. PEARSON: Non. Cette étude-ci d'un commandement mixte s'était étendue sur plusieurs mois et aucune administration antérieure ne l'avait prise en considération. Cette question n'a absolument pas été étudiée par le cabinet précédent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais elle avait fait l'objet d'études interministérielles.

M. PEARSON: Oui, pendant longtemps.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Si c'était une question de vie ou de mort, ou d'une attaque par le nord, et que le gouvernement précédent se fût rendu compte du danger, pourquoi cette réalisation a-t-elle pris deux ou trois ans?

M. PEARSON: Parce que de très bonnes dispositions coordonnant la défense avaient été prises sous le gouvernement précédent. Cette proposition-ci ne vise pas seulement à coordonner, mais à unifier. Je crois que si une attaque s'était produite avant l'établissement de ce commandement conjoint, nous aurions disposé pour la repousser de moyens rapides et efficaces, approuvés jusqu'alors par les ministères de la Défense nationale des deux gouvernements.

M. JONES: Mais pas par les autorités politiques.

M. PEARSON: Oui, mais elles ne mettaient aucune force militaire canadienne sous commandement étranger.

M. JONES: Vous avez dit que vous pouviez agir rapidement en cas d'attaque. Mais en considérant la soudaineté avec laquelle notre pays peut être attaqué, prétendez-vous que selon les dispositions prises par le gouvernement précédent, le cabinet devait être consulté avant que l'aviation canadienne décolle.

M. PEARSON: Non, je n'ai pas dit cela, et je ne crois pas qu'on puisse donner une telle interprétation à quoi que ce soit que j'aie dit. J'ai affirmé que l'entente présente supposait la coopération et la coordination du commandement aérien des deux pays, tandis que l'entente présente suppose l'unification du commandement.

M. JONES: Comment se proposait-on de faire décoller les forces canadiennes en cas d'attaque? De quelle façon devait-on obtenir le contrôle politique sous le régime des dispositions prises par le gouvernement précédent?

M. PEARSON: Je ne devrais sans doute pas essayer de répondre à cette question. Les forces canadiennes de défense étaient complètement sous le contrôle du gouvernement canadien; elles n'étaient sujettes à aucun contrôle du genre de celui dont nous parlons présentement. C'est le gouvernement qui était l'autorité suprême.

M. JONES: Je pensais que vous aviez dit qu'il s'agissait d'un programme de coordination et que cela comporterait, par conséquent, l'emploi des forces américaines?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous avons entendu l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) dire avec enthousiasme: "Oui, cette audacieuse initiative est quelque chose de souhaitable." Ai-je mal interprété vos remarques?

M. PEARSON: C'est bien possible que j'aie dit cela. C'est peut-être la meilleure façon de régler cette affaire; il ne faut pas reculer devant cette question de la défense collective, puisque nous avons déjà accepté cette obligation en Europe et que nous y avons, à l'heure actuelle, des forces canadiennes dont les opérations sont dirigées par des généraux qui ne sont pas canadiens. Je ne crois pas que personne ne s'en plaigne. Ce fut le résultat d'une entente politique et ce ne fut accompli qu'après que ladite politique eut été discutée et approuvée par le Parlement canadien.

Ce qui m'inquiète présentement, c'est qu'on a agi dans le même sens relativement à la défense du continent nord-américain, et que je ne sais pas très bien en vertu de quelle autorité la chose a été faite. C'est là un sujet de légitime curiosité et d'intérêt de notre part.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Tout ce que nous savons, c'est que cela s'est fait en vertu d'un décret nommant le maréchal Slemon et mentionnant son traitement, et qu'il y a eu aussi un communiqué.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela laisse voir qu'il y a eu entente.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est précisément à ce sujet que nous devrions en savoir davantage. Lorsqu'on nous dit que le maréchal de l'air Slemon est par les présentes nommé commandant adjoint de la défense aérienne, notre première question, qui est bien légitime, est de demander quel est le fondement constitutionnel, en termes politiques, de ce commandement de la défense aérienne?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'est-il pas logique de prendre pour acquis qu'une période de cinq mois n'est pas bien longue pour mettre au point une affaire aussi compliquée que celle-là?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): L'entente a pris effet le 12 septembre.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Qu'est-ce qui est survenu pour la faire entrer en vigueur ce jour-là?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je l'ignore. Je suppose que ce furent des négociations entre les deux ministères de la Défense. C'est une question qui met en cause le ministre de la Défense nationale.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Est-ce que ce serait la date où des notes furent échangées?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne le sais pas. C'est la date où le commandement aérien est entré en existence.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ce commandement qui comporte des relations internationales est entré en existence à cette date-là, mais vous à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, vous ne savez pas comment il se fait que le commandement soit entré en existence à cette date?

M. SMITH (*Hasting-Frontenac*): Les pourparlers ont été une affaire d'ordre militaire qui avait trait à la façon dont le commandement serait établi, aux conditions et ainsi de suite.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je me demande si vous pourriez répondre à la question que j'ai posée au sujet de la façon dont votre ministère a été mis en cause dans ces discussions. Je sais bien que c'était avant votre nomination comme ministre, mais il s'agit de votre ministère.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): D'après l'expérience que j'ai pu acquérir, je serais porté à croire que le ministère en a discuté et que l'aspect politique a fait l'objet de consultations, et ainsi de suite. Même si j'avais pris part à

ces discussions, je ne crois pas qu'il serait de mise, de ma part, de mettre en cause les fonctionnaires permanents puisque c'est moi qui dois prendre la responsabilité.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est vrai. Et si ces choses ont eu lieu avant votre nomination au poste de secrétaire d'État, vous prenez la responsabilité de ce qu'a fait M. Diefenbaker.

M. PEARSON: Et si ces choses ont été faites avant l'accession de M. Diefenbaker, il prend la responsabilité de ce que j'ai fait moi-même.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pense pas qu'on doive demander à un ministre de dévoiler le genre de communications qui se font à l'intérieur d'un ministère ou entre les ministères.

M. PEARSON: Ne serait-il pas opportun de dire, si tel est le cas, que la chose fut l'œuvre d'un comité interministériel ou d'un organisme de ce genre? Ce sont là les rouages habituels. Je suppose que ce sont ces rouages qui ont été utilisés dans ce cas-là.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A-t-on publié, aux États-Unis, un document comparable à notre arrêté en conseil ou a-t-on édicté quelque chose de plus complet que cela?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il s'est agi d'un acte officiel d'autorité de la part du gouvernement, mais je ne sais pas comment cela a été ratifié ou confirmé.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): La nomination du général Partridge a-t-elle été faite, elle aussi, par un document qui le désignait comme commandant, et ce document a-t-il eu pour base un échange de notes que nous n'avons pas vues?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le sous-secrétaire m'apprend que nous pourrions nous en assurer auprès d'une nation amie. Je ne sais pas, toutefois, si je devrais parler des procédés constitutionnels et des rouages administratifs d'un autre pays.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Mais puisqu'il s'agit d'un officier supérieur qui a été placé directement sous les ordres d'un général d'un autre pays, je crois que vous devriez songer à obtenir pour nous le document d'après lequel un général des États-Unis, le général Partridge, a été nommé commandant.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le sous-secrétaire me dit qu'il croit que nous pourrions obtenir un document de cette sorte d'un pays comme les États-Unis d'Amérique. Nous allons faire notre possible.

M. PEARSON: J'espère qu'ils vont y consentir, étant donné que le général Partridge a dit qu'il avait juridiction sur toutes les forces placées sous ses ordres, et qui comprennent les forces canadiennes.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous lui enverrons en retour une copie de ces documents-ci.

M. PATTERSON: Cette question a été soulevée à plusieurs autres occasions, et la réponse a peut-être été donnée par le gouvernement américain. Le général Partridge a-t-il le droit d'agir dès maintenant, c'est-à-dire, par exemple, a-t-il le droit d'agir sans consulter le gouvernement américain ou le gouvernement canadien en cas d'urgence?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai parlé des pouvoirs de l'autorité civile, qui seront maintenus.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ainsi, à l'heure actuelle, le général Partridge doit entre-temps obtenir l'autorisation du gouvernement américain et du gouvernement canadien avant de pouvoir envoyer des avions au combat.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A moins, d'après les renseignements qu'on m'a donnés, que des avions ennemis n'envahissent le ciel canadien. Et un commandant des forces terrestres ou aériennes, s'il est attaqué et s'il se sait attaqué par des forces hostiles et belligérantes, fera de son mieux pour communiquer avec les autorités civiles, mais il me paraît inconcevable qu'il reste dans les airs sans se défendre et risque ainsi d'être mis hors de combat si on l'attaque.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Au cas où le général Partridge devrait obtenir l'autorisation du gouvernement américain, serait-il également obligé d'obtenir l'autorisation du gouvernement canadien?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): M. Pearkes a répondu à cette question en Chambre, et j'aimerais jeter un coup d'œil sur sa réponse. Il y a de cela plusieurs semaines. Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je tiendrais à souligner que cette aviation n'existe pas pour l'agression mais seulement en vue de la défense.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je m'en rends bien compte, monsieur le ministre, mais la question qui me préoccupe, c'est de savoir si le général Partridge va agir sous les ordres du gouvernement américain uniquement, ou bien sous les ordres tant du gouvernement américain que du gouvernement canadien.

M. PEARSON: Je veux parler ici de cette période provisoire.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'aimerais être mieux au courant des faits. Je vais me renseigner davantage. Si je me rappelle bien, on a répondu à cette question et une déclaration a été faite à la Chambre. Je ne veux rien dire au pied levé à ce sujet.

M. HOLOWACH: Monsieur le président, est-il vrai qu'au point où en sont les choses à l'heure actuelle, le commandement militaire peut prendre des décisions sans avoir besoin, au préalable, d'obtenir l'approbation soit du gouvernement américain soit du gouvernement canadien?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est précisément sur ce point-là que je voudrais être bien renseigné.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, M. Pearkes a répondu à cette question, ce matin.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai oublié la réponse, car je n'étais pas dans l'enceinte de la Chambre, mais dans les tribunes. J'aurais peut-être dû y rester.

M. PEARSON: Monsieur le président, il a dit que le commandant des États-Unis a reçu son mandat des deux gouvernements.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Qu'arrive-t-il si les deux gouvernements ne sont pas d'accord?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je crois qu'ils seraient d'accord en cas d'attaque ennemie ou d'invasion.

M. HOLOWACH: Il y a une seconde question que j'aimerais poser au ministre des Affaires extérieures. Cet arrangement met-il en cause seulement le Canada et les États-Unis, ou bien les pays de l'OTAN sont-ils engagés par les décisions prises par ce comité?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Comme je l'ai indiqué l'autre jour, l'OTAN en a été prévenue, un communiqué lui a été adressé. Je ne suis pas en mesure de répondre. Il faudrait que je demande à quelqu'un qui fait partie du ministère de la Défense nationale de m'expliquer les ramifications et les relations mutuelles qui existent avec l'OTAN.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A ce sujet, le communiqué dit simplement ceci:

Cet arrangement bilatéral étend les objectifs de la sécurité mutuelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord à la défense aérienne de la région constituée par le Canada et les États-Unis. Je crois que nous serons tous d'accord quant à cette déclaration de fait, mais elle ne fournit pas de base constitutionnelle en vue d'un arrangement avec l'OTAN, n'est-ce pas?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai sous les yeux la déclaration portant que la région constituée par le Canada et les États-Unis fait partie du territoire de l'OTAN et qu'elle est évidemment visée par le traité de l'Atlantique-Nord.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je me demande si le ministre serait en mesure de nous dire dans combien de temps l'échange de notes pourrait se faire?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Assez prochainement. Je ne peux donner la date précise. C'est le commandement unifié qui a fait les recommandations.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Est-ce que ce sera assez tôt ou très tôt?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Assez tôt. C'est le mieux que je puisse dire. Je crois que si je disais "très tôt", cela pourrait induire le Comité en erreur.

M. HERRIDGE: Lorsque l'échange de notes aura été complété, le gouvernement a-t-il l'intention de faire confirmer les arrangements par un document du Parlement?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne peux pas anticiper sur la nature de ces notes. Elles comporteront peut-être un élément de secret.

M. HERRIDGE: Oui, mais je faisais allusion au principe même des arrangements: quelque chose du genre du Traité de l'Atlantique Nord?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis certifier aux membres du Comité que les textes ne seront pas bourrés d'éléments secrets qui pourraient les empêcher d'être communiqués à la Chambre.

M. PEARSON: Lorsque les documents en question auront été complétés, ne serait-il pas utile de les soumettre au conseil de l'OTAN,—sans évidemment porter préjudice à la communication de ces pièces au Parlement canadien,—dans l'espoir que cette région militaire dite NORAD devienne encore plus étroitement liée à l'OTAN qu'elle ne le serait en étant constituée uniquement en raison de l'intervention du groupe stratégique canado-américain, ce qui n'en fait pas un commandement de l'OTAN, loin de là? Il est possible que l'occasion se présente plus tard, lorsque le travail aura été mené à bien ici, de mettre ce commandement en plus étroite relation avec l'OTAN, tout comme les quatre autres commandements ont été mis sous les ordres de l'OTAN.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je puis affirmer à l'honorable député que nous nous souviendrons de ses observations.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je suppose que vous allez aussi prendre acte de la question de M. Herridge qui disait que de l'avis de certaines personnes, il serait à souhaiter que le Parlement canadien sanctionne toute décision que pourrait prendre le gouvernement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En a-t-il toujours été ainsi? Je suis ici pour répondre aux questions, et je ne devrais pas en poser.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est certainement ce qui s'est fait par rapport à l'OTAN.

M. PATTERSON: Monsieur le président, ne serait-il pas nécessaire de relier ceci très intimement à l'OTAN en raison de l'article du traité qui porte qu'une attaque contre un des pays membres doit être considérée comme une attaque dirigée contre tous, et, au cas où les autres nations de l'OTAN seraient entraînées dans un conflit il faudrait alors qu'une corrélation fût établie entre le commandement de l'Amérique du Nord et le Commandement de l'OTAN au complet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est là un autre aspect du problème, monsieur le président.

M. PEARSON: En laissant de côté, pour le moment, la question de savoir comment on en est arrivé à cette entente, et l'aspect politique qu'elle comporte, et toutes les autres choses dont nous avons discuté, je me préoccupe d'un arrangement qui rendrait possible une action défensive très rapide en cas d'urgence, parce qu'une telle action serait alors essentielle. Il est peut-être plus inquiétant de penser qu'une fois qu'une telle action défensive pourrait comporter des opérations immédiates de riposte qui ne sont pas maintenant, sous le contrôle de l'OTAN, mais bien sous celui des États-Unis et du Royaume-Uni. Peut-être, et c'est là une simple observation de ma part, l'attaque viendrait-elle lorsque l'OTAN souhaiterait examiner de plus près, en vertu des arrangements relatifs à l'Amérique du Nord, les moyens d'assurer la riposte stratégique de façon à les relier plus étroitement à ceux de l'OTAN.

M. JONES: Monsieur le président, je suis porté à croire que ces remarques pourraient s'appliquer au problème général, et caractériser les relations avec le gouvernement et les forces des États-Unis, car il s'agit d'une ramification, à l'échelle mondiale, des responsabilités concernant la défense.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Aimeriez-vous mettre ce poste de côté afin d'y revenir, plutôt que de le terminer présentement? Le Comité est-il d'accord?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ne devrions-nous pas passer aux autres questions?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je suis prêt, monsieur le président, si le Comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Oui, la seconde question portait sur l'aide technique selon le plan SUNFED et sur le Plan de Colombo.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Devons-nous traiter de cette question maintenant ou y a-t-il une préférence? Je me demande, étant donné que le député d'Algoma-Est doit partir samedi, si nous...

M. PEARSON: Je suis content d'entendre cela. Je me demande si l'OTAN était l'une des questions que vous aviez sur votre liste? Je n'avais fait allusion à l'OTAN que par rapport à NORAD, mais je n'ai pas...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai une note, monsieur le président, au sujet de l'OTAN, et je pourrais consulter le manuscrit, mais je voulais expliquer les clauses relatives à l'augmentation de nos forces de prévention.

M. PEARSON: Oui, vous avez raison, monsieur. C'est précisément ce sujet que je souhaitais vous voir développer. Vous avez dit, l'autre jour, que lors de la réunion du conseil, l'une des choses qui seraient étudiées serait le besoin d'augmenter les forces de prévention de l'OTAN.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Vous plaît-il que je parle de cela?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, voici la question que j'extrais du manuscrit: M. Pearson a fait savoir, le 3 décembre, qu'il avait l'intention de poser d'autres questions relatives à la déclaration que j'avais faite lors de la dernière réunion du Comité, où j'ai dit, entre autres choses, que "la réunion ministérielle de décembre serait, en premier lieu, une réunion qui verrait à étudier la collaboration dans le domaine militaire en vue d'augmenter nos forces de prévention contre l'agression."

Si je voulais reprendre cette phrase,—mais je ne le veux pas; je désire tout simplement la développer, l'interpréter et l'utiliser dans son contexte,—ce serait pour expliquer qu'il s'agit d'une augmentation de nos forces de prévention grâce à la coopération de la science et des recherches et à l'échange des connaissances. Je ne songeais pas à l'augmentation des armes traditionnelles ni à rien de semblable.

Ce que je peux dire, monsieur, c'est que l'un des éléments fondamentaux de la stratégie de l'OTAN consiste à fournir des forces militaires suffisantes pour prévenir l'agression contre quelque membre que ce soit de l'alliance. Depuis la formation de l'OTAN et même, en fait, depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, le principal facteur qui a empêché l'agression a été l'aviation stratégique des États-Unis qui possède une redoutable puissance nucléaire, mais qui ne relève pas du commandement de l'OTAN. Nous espérons, et tous les autres membres de l'alliance l'espèrent aussi, que le fait d'être au courant de l'existence de cette grande puissance suffira à empêcher toute incursion de la part d'un agresseur quelconque dans le territoire de l'OTAN.

Il est clair, toutefois, qu'étant donné les engins balistiques que possédera l'Union Soviétique, d'ici quelques années, l'OTAN devra modifier ses forces de prévention. Elles devront être équipées des armes les plus modernes que nous puissions mettre à leur disposition.

Monsieur le président, les membres du Comité doivent être au courant que le secrétaire à la Défense des États-Unis (M. McElroy) a indiqué, en novembre dernier, que l'un des plus importants sujets qui seraient discutés lors de la réunion de l'OTAN en décembre, serait la possibilité de déployer davantage en Europe les projectiles de portée intermédiaire, soit de 1,500 à 2,000 milles.

M. PEARSON: Ce déploiement se ferait sous la direction des Américains?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

Des arrangements en vue de placer ces armes au Royaume-Uni ont été faits, il y a quelque temps; en réalité, ils ont été faits lors de la Conférence des Bermudes, si je me rappelle bien. Ces projectiles, qui ont un rôle stratégique plutôt que tactique, doivent être considérés comme un renforcement des forces de prévention de l'OTAN en Europe. Et ces projectiles s'ajoutent à la coopération et aux échanges dans le domaine des recherches sur place.

Je dois faire remarquer, toutefois, que, même si nous reconnaissons la nécessité d'augmenter la puissance des forces de prévention de l'OTAN en les équipant de ces nouvelles armes, les pays qui devront prendre des décisions à ce sujet sont les États-Unis et les pays européens qui sont concernés. Et cela, en raison même de la portée de ces projectiles. Nous n'avons pas besoin de ces armes au Canada ni pour nos forces en Europe. Si nous devions nous en procurer, nous songerions plutôt à quelque chose du genre des ICBM, c'est-à-dire aux projectiles balistiques intercontinentaux.

Il faut aussi des armes atomiques de combat, de plus petites dimensions, afin de renforcer les forces qui servent de bouclier en Europe. C'est là un problème, semble-t-il, qui devra être étudié lors des réunions de décembre, et qui intéresse plus particulièrement les États-Unis, de même que les membres européens de l'alliance.

Il est possible que j'aie encore d'autres choses à dire à ce sujet, mais je ne suis pas certain si je vais les dire. Il ne serait pas opportun de donner plus de détails là-dessus, en ce qui a trait au déploiement de ces projectiles.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions à ce sujet?

Y a-t-il une préférence à l'endroit de la question que nous devons discuter ensuite?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur le président, nous avons le plan SUNFED, l'échange de renseignements relatifs à l'énergie atomique, et le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est l'honorable député d'Algoma-Est qui a posé cette question. Il en a aussi posé une autre qui a trait au Moyen-Orient, et qui se rapporte plus spécialement au partage des frais de la force d'urgence des Nations Unies et du déblaiement du canal de Suez. Nous avons aussi un article qui se rapporte aux essais nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Nous étions justement à nous demander de quel article nous traiterions ensuite, lorsque vous avez été appelé.

M. PEARSON: Le plus simple serait peut-être de s'occuper de l'arrangement relatif au financement de la force d'urgence des Nations Unies et du coût du déblaiement du canal. La raison qui me porte à poser cette première question c'est que j'ai lu beaucoup de choses dans les journaux au sujet des discussions relatives au financement de la force d'urgence des Nations Unies et des difficultés inhérentes à ce financement. Elles sont peut-être si considérables qu'elles pourraient provoquer le licenciement de cette force d'urgence. Je me demandais si le ministre pourrait nous donner des renseignements à ce sujet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): L'assemblée générale a adopté le 22 novembre, quant à la force d'urgence des Nations Unies, une résolution qui prévoyait, entre autres choses, le prélèvement de fonds supplémentaires à affecter au fonctionnement de la force d'urgence des Nations Unies, jusqu'au 31 décembre 1958, je crois. J'y ai fait allusion dans mon discours à la Chambre. Les fonds nécessaires doivent provenir d'une cotisation imposée à tous les membres. Il nous est bien loisible de nous demander si certains membres vont contribuer ou non, et, dans certains cas, il est plutôt évident qu'ils ne contribueront peut-être pas. Cette résolution a eu pour "parrains" 21 membres, y compris le Canada. J'ai eu l'honneur de présenter cette résolution à l'Assemblée générale.

Quant au Canada, la question du financement de la force d'urgence des Nations Unies comporte deux aspects: il s'agit, en premier lieu, de savoir comment les fonds pourront être prélevés et, en deuxième lieu, de savoir comment les frais seront répartis entre les Nations Unies et les pays qui fournissent des contingents de troupes. Nous croyons que la force d'urgence des Nations Unies devrait être une responsabilité collective et ne devrait pas dépendre de contributions facultatives. Nous sommes d'avis que les frais devraient être payés par tous les pays membres des Nations Unies et répartis d'après l'échelle de cotisation en usage pour le budget général des Nations Unies. A cause du déficit considérable, auquel on était loin de s'attendre, pour l'année 1957, qui s'élève à 12 ou 13 millions de dollars, si je me rappelle bien...

M. JONES: Le déficit est de 18 millions de dollars.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il manquait 18 millions de dollars.

M. KUCHEREPA: Quel était le déficit initial?

M. MATTHEWS: Il était de 18 millions de dollars pour l'année 1957, qui s'est terminée le 31 décembre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, je m'en souviens maintenant.

Pour aider à réduire le déficit, les États-Unis et le Royaume-Uni ont donné 12 millions et 1 million respectivement. Je n'aime pas à employer le mot "déficit" car il n'y a rien que nous puissions mettre de côté. Je préfère le mot "manquant".

Quelques autres nations qui ne fournissent pas de contingents à la force d'urgence des Nations Unies se sont aussi engagées à fournir une aide spéciale.

Si l'on tient compte de ces contributions facultatives, et des 10 millions ayant pu être prélevés au début d'après un système de cotisation, ce manquant pour 1957, semble-t-il, sera réduit de 18 millions à 4 millions. La résolution prévoit que le solde requis jusqu'au 31 décembre 1957 sera payé grâce à une répartition commune, de même que les 25 millions prévus qui seront requis pour 1958. On avait pensé qu'il faudrait 30 millions, mais on espère pouvoir s'en tirer avec 25 millions pour l'année 1958.

M. PEARSON: A-t-on reconnu le fait que le Canada a versé sa contribution au complet?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je vais aborder cette question, monsieur le président. Quant au partage des frais entre les Nations Unies et les pays qui fournissent des soldats, le secrétaire général a fait une série de propositions et de recommandations dans son récent rapport relatif à la force d'urgence des Nations Unies, et elles ont été approuvées en principe par l'assemblée générale, bien qu'elles doivent être revues en détail par le comité des questions administratives et budgétaires. C'était là une partie de la résolution. Le principe général de la recommandation du secrétaire général c'est qu'on devrait rembourser aux membres qui fournissent des contingents toutes les dépenses légitimes résultant directement de leur participation à la force d'urgence des Nations Unies. Je reviens sur les mots suivants: "toutes les dépenses légitimes résultant directement de leur participation à la force d'urgence des Nations Unies". Que signifie "légitime" dans ce cas-là? "Les dépenses légitimes" comprennent des services comme les envolées régulières qui se font chaque semaine pour ravitailler nos soldats, les avions qui sont à Naples et à El Arish, le matériel et les fournitures de la force d'urgence des Nations Unies. Chaque type de service reçoit le traitement qu'il mérite. Les services d'avions sont fournis aux Nations Unies d'après un système de louage; en d'autres termes, nous faisons payer aux Nations Unies le carburant, les pièces de rechange et la dépréciation à raison de tant par heure de vol. J'ajoute que nous avons aussi l'intention de soumettre des réclamations pour la dépréciation de notre équipement militaire quand il s'agit d'une usure qui dépasse la normale. A cet égard, le Canada occupe une position spéciale puisque nous sommes la seule nation, avec la Yougoslavie, à fournir de l'équipement lourd comme des voitures de reconnaissance et d'autres véhicules. D'autre part, le solde et certaines indemnités de nos troupes qui sont au service de la force d'urgence des Nations Unies, devant courir quand même nos troupes seraient demeurées au Canada, pareilles dépenses ne sont pas considérées comme remboursables par les Nations Unies. Ce ne sont pas là des frais supplémentaires résultant de notre participation à la force d'urgence des Nations Unies.

Voilà la situation. Naturellement, le Canada sera assujéti à la cotisation, mais il pourra recouvrer ses frais comme il est prévu dans la résolution. On a pu arriver à une solution, ou on pourra y arriver, grâce au travail du comité des questions administratives et budgétaires des Nations Unies, qui s'occupe de ces choses-là continuellement.

M[lle] AITKEN: Monsieur le président, a-t-on précisé la quote-part de chaque membre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne l'ai pas vue.

M. PEARSON: Je croyais qu'on avait proposé quelque part que ce devrait être le même taux de cotisation que celui qui a trait aux dépenses générales des Nations Unies?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): M. Matthews dit que la quote-part du Canada est de 3.09 p. 100, c'est-à-dire $750,000, et c'est là la part des 25 millions de dollars que doit verser le Canada.

M. PEARSON: Je suppose que vous n'attendez aucune contribution des régimes communistes?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): La dernière chose que j'ai entendue à ce sujet, et j'étais là quand le vote a été pris, c'est ce qu'a dit M. Kuznetsov, dont le nom a le même sens que le mien, *Smith*; M. Kuznetsov a prononcé un discours très modéré où il a dit que ceux qui avaient commencé cette affaire-là devraient en payer les frais. Son discours a été interprété récemment dans le sens qu'il y aurait peut-être possibilité que les régimes communistes fassent des paiements. Je ne sais pas à quoi m'en tenir.

M. MACNAUGHTON: Il serait peut-être utile, monsieur le président, d'avoir la liste des montants payés par les divers pays et de reconnaître, par le fait même, les pays qui n'ont fait aucune contribution.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous pourrions l'obtenir. Je me demande, monsieur le président, si le Comité aimerait savoir ce que la force d'urgence des Nations Unies a fait. J'ai ici une courte déclaration à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: La chose intéresse-t-elle le Comité?

(Assentiment).

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'en ai causé avec le général Burns lorsque je l'ai vu à New-York, il y a deux semaines. C'est là une mesure que les Nations Unies ont prise après mûres délibérations. L'efficacité de la force d'urgence a été amplement démontrée, comme j'ai tâché de le faire voir dans mon discours à la Chambre. Le nombre d'incidents a été remarquablement peu élevé. Le général Burns m'a dit, avant son départ, qu'il ne s'était pas produit d'incidents graves depuis plusieurs semaines. Je crains, toutefois, que la situation ne se gâte soudainement à n'importe quel moment si l'attitude d'Israël ou de l'Égypte allait se modifier par rapport aux conditions actuelles.

Il n'y a pas de doute que l'efficacité de la force d'urgence serait encore plus grande si certains problèmes, que mentionne le secrétaire général dans le rapport qu'il a déposé à la présente session de l'Assemblée générale, pouvaient être résolus. Il y a le problème de déployer la force d'urgence non seulement sur le territoire d'Israël mais aussi sur celui de l'Égypte.

D'après le secrétaire général, il s'agirait peut-être de déterminer à quel endroit cette force devrait être postée puisque, si je me rappelle bien, le texte même renferme les mots "sur la ligne de démarcation". Mais, afin de mettre à exécution la résolution des Nations-Unies, la force d'urgence devrait être des deux côtés de la ligne de démarcation. Le secrétaire général dit qu'il y a là un problème qui n'a pas encore reçu de solution, et que le déploiement de la force d'urgence, sur le territoire d'Israël de même que sur le territoire de l'Égypte, n'a pas encore été agréé par Israël. Certains pays, y compris le Canada, croient que la position de la force d'urgence des Nations Unies serait beaucoup plus assurée et son activité beaucoup plus efficace si elle pouvait agir des deux côtés de la ligne de démarcation. Mais, jusqu'à ce jour, Israël n'est pas revenu sur son refus d'admettre la force d'urgence des Nations Unies sur son territoire, même si une décision en sens contraire était de nature à servir ses intérêts immédiats.

La collaboration du gouvernement égyptien a été très bonne. Nous avons ici des détails relatifs à la collaboration entre la force d'urgence des Nations Unies et l'administration civile égyptienne à Gaza, et ainsi de suite.

Une question a été posée (si je parle trop longtemps vous n'aurez qu'à me faire signe d'arrêter), et c'est à la Chambre qu'elle a peut-être été posée, pour savoir si le départ ou le retrait récent du contingent finlandais allait affaiblir la force d'urgence, de même que le retrait du contingent indonésien.

Le contingent finlandais comprenait 255 hommes. La force d'urgence compte 6,000 soldats et, sur ce nombre, nous en avons 1,200.

Le contingent indonésien comprenait 382 hommes, et il a été retiré en septembre. Il y a eu divers retraits, mais ils ont été faits uniquement pour des raisons domestiques par les pays concernés, et ils n'ont pas été la conséquence d'un changement d'attitude de la part de ces pays ou de tout autre pays par rapport au principe de la force d'urgence des Nations Unies.

Le contingent du Canada, qui se chiffre par environ 1,060 hommes (bien que j'aie employé le nombre de 1,200), demeure tel quel dans la force d'urgence des Nations Unies. Si je suis bien informé, on demande à un des pays fournissant des soldats d'accroître les effectifs de son contingent, afin de combler le vide créé par le départ des Finlandais. Le général Burns a été l'objet de grands éloges.

M. MACNAUGHTON: Quant à poster des troupes sur le territoire d'Israël, je pense que nous devons reconnaître que l'Égypte est un pays beaucoup plus considérable qui comprend des milliers de milles de plus que l'État d'Israël; par comparaison celui-ci, est un pays très peu étendu et très populeux. N'est-il pas vrai qu'Israël a accepté ou qu'il accepte et a même offert, en réalité, de construire une barricade le long de la zone de Gaza, juste sur la ligne de démarcation entre Israël et Gaza?

Je ne crois pas que ce soit très important, mais, d'après moi, c'était tout de même une petite concession.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne tiens pas du tout à voir le Canada s'engager dans une controverse entre Israël et les pays arabes, mais je tiens à signaler que les installations, c'est-à-dire les postes militaires sont tous, je pense, du côté égyptien. Je suppose que la situation serait moins tendue et que la force d'urgence serait plus efficace si seulement une patrouille pouvait traverser la ligne sur un espace d'une dizaine de pieds ou sur un espace convenable.

M. MACNAUGHTON: Vous pensez qu'il s'agit d'une mesure de propagande plutôt que de quelque chose de pratique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, de la part d'Israël.

M. PEARSON: Je me suis réjoui d'entendre le ministre faire allusion à la collaboration dont la force d'urgence peut bénéficier de la part du gouvernement égyptien car, il y a quelques mois, on a prétendu, en plusieurs milieux, que cette force d'urgence était simplement une créature ou un instrument du colonel Nasser qui pouvait en faire tout ce qu'il voulait. J'en conclus que vous avez fait remarquer, dans votre déclaration aux Nations Unies, que la force a pu bénéficier, dans ses opérations, d'une étroite collaboration de la part du gouvernement égyptien.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Et voici un autre petit fait. Les militaires avaient coutume d'aller en congé à Beyrouth, mais, à l'heure actuelle, durant l'hiver, ils vont au Caire à l'invitation (mais non pas aux frais) du gouvernement égyptien.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

M^lle^ AITKEN: Vous avez mentionné à la Chambre, l'autre jour, qu'on avait proposé aux Nations Unies de créer une force de police. Comment cette recommandation a-t-elle été reçue?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais le dire. Notre président a passé plusieurs semaines aux Nations Unies. Je n'oserais pas prédire le sort que l'on fera à la proposition.

Le PRÉSIDENT: Tout ce qu'il est possible de dire c'est qu'il y a eu des entretiens préliminaires dans le but de "sonder le terrain" ou de découvrir ce que pensent les autres nations, y compris le Canada, d'une semblable proposition; mais, pour autant que je sache, on n'est pas allé plus loin que cela. Quelle est l'autre question dont vous désirez traiter?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pourrais peut-être ajouter une note ici, sur une question qui sera peut-être soulevée. A l'heure actuelle, la force d'urgence est postée uniquement sur un territoire contrôlé par l'Égypte, et il faudrait une autre décision de l'Assemblée générale pour pouvoir étendre ce territoire officiellement à tout autre secteur de la frontière entre l'Arabie et Israël.

Le premier ministre du Canada, dans son discours à la séance plénière, a dit que si, de l'avis des Nations Unies (je crois que ce sont là ses propres mots) il paraissait opportun d'organiser une autre force d'urgence, le gouvernement canadien consentirait à offrir sa collaboration. Je pense que c'est là un résumé assez fidèle de ce qu'il a dit.

Le général Burns a dit que si on lui enlevait une partie de ses troupes pour les placer ailleurs, son armée serait alors trop affaiblie. Et il y a un autre point à considérer à ce sujet: bien que la force d'urgence soit efficace et qu'elle soit placée entre les Égyptiens et les Israéliens, si nous étendions le théâtre de ses opérations, cela pourrait avoir un effet psychologique, pour dire le moins. Si un cas d'urgence devait se présenter là-bas, il vaudrait peut-être mieux établir une nouvelle force d'urgence.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Que diriez-vous d'une proposition de la part du Canada visant à établir une force permanente qui servirait non pas seulement en cas d'urgence mais qui serait prête en tout temps?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Quant à moi, je n'en ai pas parlé à des militaires et je n'ai pas encore réfléchi profondément à cette question. Et je doute que les Nations Unies doivent avoir une force permanente et doivent la poster comme unité ou comme un organisme qui serait constitué de troupes en provenance des diverses nations.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Si vous désirez lire quelque chose d'intéressant, je vous conseille de vous reporter à l'année 1945 ou 1946, et de voir ce que M. Diefenbaker avait à dire quant à la position stratégique du Canada en ce qui a trait à l'aviation. A l'époque il laissait entendre que le Canada serait l'endroit tout désigné pour établir une force aérienne internationale de façon que, si des difficultés se présentaient où que ce soit dans le monde, cette force pourrait intervenir promptement.

M. PEARSON: En quelle année a-t-il dit cela?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'était peut-être au cours de la discussion relative aux propositions de la conférence de San Francisco, ou peut-être au cours du débat se rapportant à l'approbation de l'organisation des Nations Unies.

M. PEARSON: Ne serait-ce pas une bonne idée d'avoir au moins un embryon d'organisme qui serait établi de façon permanente à New York, par exemple, au cas où une situation d'urgence se présenterait de nouveau? A cet organisme on pourrait au besoin affecter des contingents qui seraient à sa disposition, et qui seraient entraînés à cette fin, même s'il n'était pas nécessaire de les stationner en dehors de leur propre pays aussi longtemps qu'il n'y a pas de situation urgente?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Naturellement, l'expérience est toujours précieuse. On s'est organisé pour recueillir les statistiques et autres données permettant de tenir à jour le journal des opérations de la force d'urgence des Nations Unies. Tout cela pourrait être avantageux si une autre situation critique

devait un jour se produire. Je ne m'en étais pas rendu compte à l'époque, mais il est remarquable que la force d'urgence ait pu être mise sur pied aussi promptement.

M. MONTGOMERY: J'aimerais poser une question à M. Smith. Cette force d'urgence se trouve là-bas et elle y est depuis longtemps. A-t-on songé à changer le personnel de cette force au bout de deux ans, mettons? Quelle instruction militaire donne-t-on à ceux qui pourraient être envoyés à la place des autres?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ignore ce que font les gens de l'armée, mais j'apprends du sous-secrétaire que bien qu'il n'y ait pas de rotation au point de vue des pays, il existe une espèce de rotation ou de permission pour les soldats faisant partie de notre contingent canadien.

M. MONTGOMERY: C'est une question qui est réglée par les divers pays eux-mêmes, n'est-ce pas?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Je ne sais pas ce qui se fait. Je me suis rendu compte moi-même que les troupes viennent au pays de façon régulière.

M. JONES: Je crois qu'il ne faut pas oublier qu'en dépit du succès qu'a eu la force d'urgence, ce n'est pas par l'établissement de cette force que le combat a pris fin. Cela s'est accompli par d'autres moyens. Cette force a été acceptée par tolérance et c'est par tolérance qu'elle demeure. A la vérité, son efficacité n'a jamais été mise à l'épreuve sous une tension continue. La véritable force qui a su retenir les combattants, à ce moment particulier, ce n'est pas la force d'urgence.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais discuter de cette affaire, mais n'est-il pas vrai de dire que c'est plutôt ce que nous appelons une force policière qu'une force de combat?

M. JONES: Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il s'agit d'une force policière, car je ne pense pas qu'elle ait déjà joué le rôle d'une force compulsive. C'est en quelque sorte un corps de commissionnaires.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): La simple présence de 6,000 hommes, moins les permissionnaires, a un effet préventif, de même que le fait qu'il s'agit de troupes des Nations-Unies.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que le déploiement de ces troupes le long de cette frontière a, pour le moment du moins, en somme mis fin aux incidents survenus entre Israël et l'Égypte, auxquels est en grande partie attribuable la bagarre de l'année dernière, puisque ces incidents se sont produits depuis un certain nombre d'années. J'ai appris que ces incidents ont pris fin à cause du déploiement, le long de la frontière, de ces "commissionnaires".

M. JONES: J'avais l'impression que de semblables résultats avaient été obtenus, dans le passé, le long de cette frontière, pendant quelque temps.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il prêt à reprendre le sujet du *SUNFED*?

M. PATTERSON: Il y a quelques autres questions se rapportant au Moyen-Orient. Avez-vous l'intention de vous en occuper dès maintenant?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Peut-être la libération du canal de Suez, oui. Un projet de résolution a été soumis à l'Assemblée générale. Celle-ci, dans son mémoire, entend faire jaillir le développement (il me plaît fort d'entendre l'expression "faire jaillir" dans ce contexte par le secrétaire général) propre à fournir un moyen d'acquitter les dépenses occasionnées par le dégagement du canal.

La contribution du Canada... Non, il ne s'est pas agi d'une contribution, mais bien d'un prêt ou d'une avance d'un million de dollars pour aider le secrétaire général à s'acquitter de sa responsabilité relativement au dégage-

ment du canal de Suez. D'autres pays ont offert des prêts, ce qui a porté le total à 11 millions de dollars. D'après un rapport présenté les 1er novembre 1957, par le secrétaire général, l'ensemble des frais pour le dégagement du canal a été établi à environ huit millions de dollars, bien que le montant définitif soit quelque peu différent de cela. Voilà pourquoi il reste une somme de près de 3 millions de dollars qui est disponible pour le remboursement qui doit être proportionné aux montants versés. On n'a pas eu besoin des 11 millions de dollars, et le montant qui est équivalent aux frais du dégagement va faire le sujet d'une intervention de l'Assemblée générale bientôt, vers le 9 décembre.

La meilleure manière d'indiquer les termes concrets par lesquels le secrétaire général se propose de traiter la question, c'est peut-être de lire le dernier alinéa du rapport qu'il a fait à l'Assemblée générale et dont voici le texte:

> Après avoir envisagé divers moyens de faire face aux dépenses de dégagement indiqués au paragraphe 41 du rapport, le secrétaire général recommande que,—sous réserve des réductions que permettraient éventuellement les autres ressources que l'on pourrait se procurer,—l'on rembourse les pays prêteurs, en majorant les droits de péage dans le canal d'une surtaxe temporaire de 3 p. 100 dont le produit serait versé à un compte spécial de l'ONU; les modalités de versement seraient négociées avec le Gouvernement égyptien et les autres parties aux paiements.

En comptant sur l'intensité actuelle de la circulation dans le canal, on peut prévoir que, au moyen de cette augmentation de 3. p. 100 des droits de péages, les 8 millions de dollars qui restent pourraient être remboursés dans l'espace de trois ans.

Des pays qui se servent très souvent du canal, des pays dont les navires passent dans le canal, ont objecté qu'ils payaient pour l'usage qu'ils en font. Il y a eu de l'opposition, mais il faut s'attendre que la résolution tendant à faire augmenter les péages sera adoptée par l'Assemblée générale. Nous avons le devoir de nous tenir en étroite relation avec le Secrétaire général pour que le remboursement des avances se fasse comme il l'a proposé.

D'après les faits qui m'ont été rapportés, je puis dire que l'arrangement peut se faire. Il n'est pas facile de trouver une façon de procéder pour la perception des péages ou l'augmentation de ceux-ci.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser?

M. PATTERSON: J'en ai, au sujet du problème des réfugiés. Préférez-vous que l'on remette à plus tard le soin de s'occuper de cette affaire?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, si c'est possible, car je n'ai pas tous les détails voulus à ce sujet.

M. PATTERSON: J'ai plusieurs questions que j'aimerais poser plus tard.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Voulez-vous les noter?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? La réponse a-t-elle été donnée à toutes les questions posées lors de la réunion de mardi?

M. PEARSON: Non, il en reste encore deux.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il y en a d'autres.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a eu une question posée par le député d'Algoma-Est, sur le désarmement. Peut-être s'agissait-il d'une question composée.

M. PEARSON: La question n'avait trait qu'à un seul aspect du problème du désarmement. J'allais demander si oui ou non le Comité des 25, qui est maintenant mis sur pied, est apte à rendre des services, vu que les Russes ont

manifesté leur intention de boycotter ce comité et que, par suite de ce boycottage, il serait impossible d'instituer un sous-comité du Comité des 25, capable peut-être d'accomplir une besogne plus efficace étant un groupe restreint. Je voulais aussi savoir si vous avez entendu dire quoi que ce soit de nature à indiquer que les Russes pourraient modifier leur attitude en ce qui concerne ce boycottage.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai rien entendu dire. Évidemment, les deux ou trois membres du bloc soviétique disent qu'ils ne feront pas partie de cette nouvelle Commission du désarmement. Je me demande s'ils peuvent changer leur fusil d'épaule, si je puis m'exprimer ainsi, et décider qu'il vaut mieux pour eux assister à ces réunions. Des déclarations faites au cours des dernières délibérations au sous-comité et à l'Assemblée générale, ainsi que des déclarations émanant de sources soviétiques, y compris le sens que les Russes ont récemment donné à leur propagande, tout cela laisse entendre pour le moment que l'Union soviétique s'intéresse fort peu à des négociations sérieuses au sujet du désarmement. D'après mes propres observations (et j'ai pu entendre moi-même une partie des débats sur la question), je ne vois pas comment ils peuvent ignorer le vote donné dans le bon sens à l'assemblée, sur cette proposition. C'était là l'avis du monde entier.

Un bon nombre de ceux qui se sont abstenus de voter, a-t-on appris, ont agi ainsi parce qu'ils se sont dit: A quoi bon voter en faveur de n'importe quelle sorte de commission nouvelle du désarmement, si les Russes refusent d'y participer. Nous de l'Ouest ne saurions discuter avec nous-mêmes.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A propos, monsieur Smith, pour rappeler les remarques que vous avez déjà faites, ce que vous avez qualifié "d'un peu de poudre aux yeux", je pense, lorsqu'il s'est agi l'autre jour, des relations entre l'Est et l'Ouest...

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Telle n'était pas mon intention. J'ai dit, à deux reprises, si vous me permettez, que je n'exagérais pas en disant qu'un éditorial a indiqué,—ce n'était pas le texte qui indiquait, mais plutôt le titre,—qu'il y a quelqu'un qui prétend que nous devrions nous mettre à genoux.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): J'ignore de quel éditorial vous voulez parler, celui de quel journal, mais j'allais vous demander si vous aviez lu, hier, l'éditorial du *Globe and Mail* qui, après tout, ne saurait être considéré comme un journal pro-communiste.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, monsieur, je l'ai lu.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): On semble y approuver l'attitude que vous avez prise, en laissant entendre que les Russes sont tout aussi désireux que nous le sommes d'éviter l'anéantissement et qu'ils veulent peut-être s'entretenir avec quelqu'un de l'Ouest. Si je me souviens bien, on disait que les Russes peuvent croire qu'il est plus facile de parler au Canada qu'aux États-Unis et que, par conséquent, la proposition de M. Smith arrivait à son heure. Je me demandais si vous aviez été invité à marcher sur les traces de M. Pearson et à aller visiter l'Union soviétique.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, pas même par mon homonyme.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Y a-t-il eu, au sujet de votre déclaration de l'autre jour, des réactions autres que les commentaires des éditoriaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, j'ai lu trois éditoriaux dont les commentaires étaient favorables. Le *Star* d'abord... celui de Toronto. Puis un journal de l'Est. Je ne sais plus quel journal, mais c'était un journal des Maritimes.

M. PATTERSON: Je me demande si le ministre en a lu qui étaient défavorables.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, j'ai pris connaissance, ce matin, d'une lettre si violente qu'elle m'a amusé.

M. HOLOWACH: Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, j'ai été attiré par les remarques très ouvertes du ministre lorsqu'il a dit que la co-existence était désirable. Je me demandais justement si le ministre serait prêt à approfondir sa pensée à cet égard. Je veux dire que dans un sens nous sommes en co-existence aujourd'hui. Avez-vous quelques opinions à émettre concernant les relations économiques et politiques qui seraient de nature à améliorer la situation?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'en ai pas à l'idée en ce moment, je l'avoue. Je n'y ai pas réfléchi.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous pouvons tenir pour acquis que vous êtes préparé à marcher dans le sens que vous avez indiqué, l'autre jour, s'il y a quelque chose que le Canada puisse faire pour que l'Est et l'Ouest en arrivent à entreprendre des pourparlers.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Personnellement et officiellement, je m'inquiète de la tragique, de la terrible situation dans laquelle nous nous trouverions si nous devions rester chacun dans notre coin, (je parle ici du bloc soviétique et du bloc occidental), et si nous devions cesser de nous parler et de nous faire confiance. Le résultat pourrait bien être une guerre mondiale et exterminatrice.

M. KUCHEREPA: Ne pensez-vous pas, monsieur Smith, que la principale raison d'être des Nations Unies, c'est de procurer un terrain commun où nous puissions nous réunir.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne veux pas diminuer l'importance du rôle fondamental des Nations Unies, mais il me semble qu'un groupe plus restreint saurait accomplir davantage que celui sur lequel le monde entier a les yeux fixés.

M. KUCHEREPA: Croyez-vous qu'un pays comme le Canada pourrait, par l'entremise de ses représentants, accomplir plus que les Nations Unies, mettons, au moyen de ce Comité des 25 qui a été proposé pour conférer de désarmement? Pensez-vous qu'un pays comme le Canada pourrait accomplir plus dans ce domaine que les Nations Unies avec l'influence qu'elles exercent?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je me demande si les grandes puissances seraient portées à dire (ce n'est là qu'une hypothèse): Il s'agit d'une conférence sur le plan supérieur, que venez-vous faire ici?

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, le Canada ne pourrait-il pas faire quelque chose? Par exemple, lors de la conférence de l'OTAN dont l'ouverture est annoncée pour le 16 décembre, je pense? Il me semble que l'un des problèmes fondamentaux, dans le monde, pour le moment, est celui du Moyen-Orient. Le conflit entre l'Arabie et Israël dure depuis plusieurs années. Il y a aussi la question des réfugiés. Ce sont là autant de problèmes qui doivent se régler ou du moins être étudiés. Il me semble qu'une puissance moyenne comme le Canada, sans préjudice à qui que ce soit, pour m'exprimer ainsi, pourrait amorcer l'étude de ces questions à la Conférence de l'OTAN, pour voir si nous pourrions réunir les parties intéressées et chercher une solution et attaquer ces problèmes l'un après l'autre: la question des réfugiés et le fardeau qu'ils constituent et le problème Arabie-Israël, qui est fort difficile. Vous vous rappellerez qu'à l'époque de la crise de Suez, l'ancien ministre des Affaires extérieures, dans sa formule, a proposé deux choses: l'établissement de la Force d'urgence et l'envoi de troupes pour patrouiller la région, d'une part.

Quant à l'autre partie, elle n'a pas été exécutée, pour autant que je sache. Il s'agissait de réunir les parties intéressées pour tâcher de trouver une solution. Je puis paraître idéaliste, mais quelle est l'alternative?

Il me semble que le Canada pourrait inscrire ces idées au programme afin d'en discuter à la conférence de l'OTAN. Il est manifeste que tout ce qui trouble la paix au Moyen-Orient touche le Canada, tant au point de vue politique qu'économique. Je ne vois pas pourquoi, à titre de ministre, vous ne pourriez pas faire quelque chose dans ce sens et qui soit de nature à appeler l'attention des autres puissances. C'est ainsi que vous manifesteriez votre esprit de coopération. Voilà une façon d'aborder la question. Nous pourrions tout au moins demander aux Russes de venir discuter la question, sinon, et je pose de nouveau la question: à quelle solution faut-il s'arrêter?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Israël ne fait pas partie de l'OTAN.

M. MACNAUGHTON: Israël a posé sa candidature pour y appartenir.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Au cours de ma brève carrière diplomatique, j'ai été étonné, sinon renversé, de constater que, dans toute la région, si l'on considère les contraintes et les tensions, c'est le problème Israël-Arabie qui est à la base de tout.

M. MACNAUGHTON: La question fondamentale est sûrement le conflit entre l'Est et l'Ouest, entre les pays occidentaux et l'U.R.S.S. et il semble que l'aboutissement ait lieu dans le Moyen-Orient. Tout en ayant une importance extrême, les autres problèmes sont secondaires. En tentant de trouver une solution au premier, peut-être pourrait-on s'attaquer aux problèmes secondaires.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Toutes les questions sont fondamentales en certains cas.

M[lle] AITKEN: Monsieur le président, j'aimerais bien dire un mot au sujet de cette coexistence avec la Russie. Je suis allée en Russie, l'été dernier, et je voudrais tout d'abord rendre hommage au personnel de l'ambassade du Canada, là-bas. Je pense que c'est le poste le plus difficile de tout le service diplomatique. Nos diplomates n'ont pas le moindre contact avec leurs collègues du service extérieur en Russie. Ils n'ont pour ainsi dire aucune vie sociale. Ils sont complètement isolés. Pendant mon séjour là-bas, les seules réunions qui aient eu lieu étaient appelées les "réunions PNG" (*persona non grata*). Chaque fois qu'un diplomate américain était chassé de Russie, il y avait une série de réunions pour lui dire adieu. Cette section du service diplomatique est fort difficile.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que nous devons considérer la Russie d'un angle nouveau. Au cours de notre voyage particulièrement, nous avons été l'objet d'une grande bienveillance de la part du peuple lui-même. Je crois qu'il y a plusieurs façons dont on puisse considérer la Russie d'un angle nouveau. L'une de ces manières serait de permettre à des touristes d'aller là-bas, comme nous l'avons fait. Une manière, c'est d'y envoyer nos artistes. Glenn Gould, par exemple, a été reçu de façon extraordinaire en Russie, non seulement à la suite de sa tournée de concerts, mais lorsqu'il s'est rendu dans les universités. Je pense qu'il y a probablement fait plus pour le Canada que n'ont fait la plupart des diplomates. Je pense que nous devrions continuer de profiter de cette attitude nouvelle pour trouver des moyens de nouer une sorte d'amitié et arriver à la coexistence en quelque sorte. J'ai constaté que la réputation du Canada avait joliment grandi. Les attaques contre les États-Unis sont assez méchantes, mais il semble qu'on nous laisse tranquilles maintenant.

M. JONES: Sauf pour le hockey.

M. PATTERSON: Je ne suis pas d'accord avec M. Macnaughton pour dire que le problème oriental-occidental est la question fondamentale au Moyen-Orient. Je veux demander au ministre, comment dirai-je, quelles mesures, s'il y en a eu, ont été prises récemment pour tenter de résoudre les problèmes politiques au Moyen-Orient? A-t-on fait quelques tentatives pour résoudre les problèmes politiques, là-bas?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Sûrement, au sein des Nations Unies, on s'en est occupé depuis des années.

M. PATTERSON: Mettons de côté les Nations Unies. Évidemment, je pense qu'il est possible que ce qui s'est fait aux Nations Unies a été une bataille terrible entre les délégués de ces pays. Je me demandais si, en dehors de cela, quelque effort avait été fait pour résoudre le problème politique, là-bas.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne saurais répondre à cette question. Mon expérience n'est pas assez longue. Le point a été soulevé lors du débat sur la Syrie, à l'Assemblée générale.

M. MACNAUGHTON: Tout cela est vrai, monsieur le président, mais les rapports que nous avons, dans la presse ou ailleurs, laissent entendre que les conditions pour le règlement se sont améliorées énormément depuis les huit dernières années. Je n'ai certainement pas la prétention d'être un expert, mais j'ai eu l'avantage de me rendre là-bas, il y a environ un an, et il y avait eu une amélioration bien marquée. Si vous proposiez, en tout premier lieu, une sorte de conférence entre les Arabes et les Israéliens, en y mêlant un programme économique, avantageux pour toute la région, joint à la question des réfugiés, qui est importante, mais qui peut se régler (j'imagine qu'une façon cruelle de la régler serait de cesser toute aide financière et de s'adresser aux Arabes pour qu'ils supportent leurs propres frères par le sang) ce ne serait pas du tout une solution impossible. Les pays arabes ont certainement là-bas des ressources immenses qui pourraient être utilisées pour le bien économique, pour relever le niveau de vie de leur propres citoyens et aider les pays arabes qui les entourent. Le problème des réfugiés pourrait être financé au moyen d'une contribution des Nations Unies, qui a déjà été offerte d'ailleurs, ainsi que par certains paiements symboliques faits par Israël. Ce que je veux démontrer, c'est que l'atmosphère locale s'est nettement améliorée, tandis qu'aux Nations Unies, il y a encore deux parties opposées. Je pense que si l'on essayait d'en arriver à une solution sur les lieux mêmes, on pourrait au moins avoir l'espoir d'avancer un peu vers une solution générale, ne serait-ce que de quelques pouces.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Après la réunion de mardi, les hauts fonctionnaires et moi-même avons parlé de cette affaire. Il y a un mémoire qui est sorti de cette Division et qui a trait à la question. Nous essayons de penser à quelque chose qui soit acceptable.

Le Moyen-Orient est une région où il y a certainement lieu d'augmenter et de renforcer notre représentation. Je suis persuadé que vu l'importance grandissante que prennent ces pays dans les affaires mondiales et vu le besoin que nous avons, au Canada, d'être tenus au courant le plus possible des événements d'un caractère très délicat et fort complexe, qui se produisent constamment là-bas, nous devrions songer à la possibilité d'étendre notre représentation, afin de procurer au Canada l'avantage de mieux comprendre la situation. Voilà ce que j'ai à l'esprit. Ce n'est pas une promesse. Ce n'est que ma pensée à moi, soit que nous devrions avoir une plus grande représentation dans les pays arabes. En étant plus prospères, ils auraient peut-être un meilleur sentiment envers les Israéliens et la question pourrait se régler. Ce à quoi je songe dans le moment n'a pas assez mûri dans ma pensée.

M. PEARSON: Êtes-vous d'avis qu'il ne saurait y avoir de solution satisfaisante et durable au Moyen-Orient sans la participation des Soviets aux délibérations pour en arriver à cette résolution?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A l'étude de ce mémoire qui est assez long, il se peut que l'idée en soit venue à ceux qui l'ont préparé. A moi, l'idée n'en est pas venue. Mais il est certain que les Russes s'avancent. Qu'en dites-vous?

M. JULES LÉGER (*Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je pense que la réponse à la question de M. Pearson devrait être la suivante: Si l'Union soviétique s'en mêle, son premier geste sera de demander la dissolution du pacte de Bagdad. Ainsi donc, en étant posée de cette façon la question devient beaucoup plus compliquée.

M. PEARSON: J'avais à l'esprit une situation qui n'est pas tout à fait parallèle, mais il y a quelque similitude. Je veux parler de la situation en Indochine où des troubles se sont produits, il y a deux ou trois ans. Pendant longtemps, nous avions cru et espéré que nous pourrions en arriver à une solution sans tenir compte de la Chine communiste dans les négociations se rapportant à la question. Puis, éventuellement, la France, les Nations Unies et le Royaume-Uni ont accepté l'idée que la Chine participe aux négociations. La conférence a eu lieu à Genève. Il en est résulté un règlement qui n'était certainement pas parfait, même pas bon. Tout de même c'était un règlement. Je me demandais justement si, oui ou non, nous pourrions en arriver à une solution semblable au Moyen-Orient, à moins que les pays qui ont un intérêt, et la Russie en a certainement un, n'insistent pour que cet intérêt soit reconnu de quelque manière.

M. LOW: Monsieur le président, a-t-on remporté quelque succès en essayant d'obtenir une entente de la part des Arabes et des Israéliens au sujet de l'entreprise de la vallée du Jourdain, qui a pour but de procurer quelque avancement économique aux pays arabes tout autant qu'à Israël.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'apprends du sous-secrétaire que le projet dort depuis plus d'un an.

M. MACNAUGHTON: C'est pire que cela. Il y a eu un refus catégorique de la part des Jordaniens.

M. LÉGER: C'est probablement pourquoi l'affaire dort.

M. JONES: C'est certainement mon impression que le problème du Moyen-Orient existerait même si la Russie ne s'intéressait pas à ce coin de l'univers.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le sujet?

M. KNOWLES: Puisque les questions concernant le SUNFED et l'aide technique sont nombreuses, on pourrait peut-être s'en occuper lors d'une autre séance.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le ministre ne sera pas disponible vendredi matin, mais je pense que la semaine d'après il pourra assister aux séances du Comité.

Le Comité est-il d'avis que les délibérations concernant le SUNFED, l'aide technique et le Plan de Colombo soient remises à une séance ultérieure?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Cette affaire étant mise de côté, en a-t-on fini concernant les questions soulevées?

M. PEARSON: J'ai une couple de questions concernant l'énergie atomique.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): J'ai posé une question concernant les essais nucléaires.

M. PEARSON: Je me permets de poser mes deux questions maintenant. L'une a trait aux arrangements antérieurs d'après lesquels les questions relatives à l'énergie atomique se discutaient par les gouvernements du Royaume-

Uni, des États-Unis et du Canada. Depuis la guerre, le Canada a toujours été le troisième membre du Comité chargé de s'occuper de l'énergie atomique et de l'échange des renseignements. Je veux demander au ministre si, oui ou non, les récents entretiens bilatéraux qui ont eu lieu à Washington se sont interposés dans les accords tripartites, de quelque façon. Autrefois, il s'agissait pour le Canada d'une entente bien solide.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Le député veut-il parler de l'énergie nucléaire pour fins d'armements?

M. PEARSON: Je veux parler du Comité, composé des trois puissances, qui a existé pendant plusieurs années.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Lorsqu'il s'est agi de ces délibérations, nous avons toujours, au Canada, été considérés comme une troisième puissance, avec le Royaume-Uni et les États-Unis. J'ai pris connaissance, par les journaux, des complications bilatérales, à Washington, entre les Anglais et les Américains, et je me suis demandé si ces complications s'étaient interposées dans cet arrangement. Je pense que M. Léger va répondre.

M. LÉGER: La réponse est non. Le ministre de la Défense nationale a fait observer à la Chambre que le Canada participera à toute entente entre le Royaume-Uni et les États-Unis, relativement à l'énergie atomique. Quand aura lieu la prochaine conférence de l'OTAN, nous saurons mieux où en sont rendues toutes ces questions. D'ici lors, nous nous entretenons des diverses questions tendant à resserrer les liens de l'OTAN avec les gouvernements amis, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni. Il ne s'agit pas ici de l'échange de renseignements sur l'énergie atomique.

M. PEARSON: L'autre question, dans ce domaine, se rapporte à l'organisme des Nations Unies, s'occupant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cet organisme a été constitué à Vienne. J'ai remarqué, il y a quelque temps, qu'un membre du Congrès américain a été nommé directeur général de cet organisme. J'en ai été étonné, à cause de l'effet que cela peut avoir sur la participation russe. J'ai lu depuis que par suite de cette nomination américaine, les Russes ont voulu que le rôle du Comité exécutif de l'organisme en question fût de nature à rendre difficile, à l'avenir, le fonctionnement satisfaisant de l'organisme, en ce sens que les Russes qui font partie du Comité devaient agir en quelque sorte en chiens de garde et exercer leur droit de veto à l'endroit des faits et gestes du secrétaire général ou directeur général, selon le titre qu'on lui donne.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'étais pas au courant de cela. J'avais entendu dire dans les coulisses, aux Nations Unies, qu'il pourrait y avoir de l'inquiétude, mais, quiconque connaît ce M. Cole, qui a évidemment beaucoup de valeur, avait l'espoir qu'en peu de temps il réussirait à aplanir les difficultés.

M. PEARSON: Il est, je pense, un homme très capable, mais c'est un Américain. Je me suis demandé comment les Russes pourraient coopérer au sein d'un organisme ayant un Américain pour directeur général.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je pense que c'est un cas où l'on s'est arrêté au mérite de l'homme lui-même. Il s'agit d'un organisme qui est sous les auspices des Nations Unies; il a déjà tenu une réunion d'organisation et il y aura une conférence en 1958, je pense. Cet organisme a pris naissance le 29 juillet et notre représentant est M. Wershof qui est aussi notre délégué permanent à l'office européen des Nations Unies, à Genève. J'ai écouté parler un savant indien qui s'est dit confiant que cet organisme aura beaucoup de succès. Puis-je m'adresser à mon collègue? Monsieur Léger, ces messieurs sont-ils chargés de se renseigner au sujet de l'usage de l'uranium et du matériel nucléaire à des fins pacifiques?

M. LÉGER: Oui, en effet. Le but de l'organisme est le suivant: Mettre, par l'entremise de l'organisme, de l'uranium à la disposition des membres. Faire les arrangements nécessaires pour fournir des renseignements techniques. Procurer, proportionnellement aux ressources de l'organisme de l'aide, dans le domaine de l'assistance et de la formation techniques. C'est là une des difficultés dont l'organisme a déjà fait l'expérience, soit que les techniciens, dans ce domaine, ne se produisent pas à la douzaine. Même avant l'établissement de l'organisme, on regardait autour de soi pour tâcher de trouver plus de techniciens dans ce domaine.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est l'intention du gouvernement que le Canada joue un rôle actif et constructif au sein de cet organisme. Déjà, il a entrepris de mettre de l'uranium à la disposition des membres de l'organisme par l'entremise de celui-ci, à condition que cette substance ne serve qu'à des fins pacifiques et que l'on exerce une surveillance pour qu'il en soit ainsi.

A mon sens, monsieur le président, cet organisme devrait, avec le temps, contribuer à l'essor économique des pays insuffisamment développés, si l'énergie nucléaire est mise en valeur au point de servir aux civils et à des fins civiles. Mais il y a le problème des techniciens à former. J'apprends qu'au Canada l'on est à en préparer pour ce réacteur nucléaire qui a été érigé récemment dans l'Inde, en vertu du Plan de Colombo.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Peut-être pourrions-nous remettre l'interrogatoire à une autre séance.

APPENDICE A

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Données explicatives

Ces données se divisent en deux parties, soit, la comparaison du budget des dépenses de 1957-1958 avec celui de 1956-1957, avec explication des changements importants, et une série d'appendices destinés à comparer le budget des dépenses de 1957-1958 avec les dépenses estimatives de 1956-1957 et les véritables dépenses de 1955-1956.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1957-1958, PAR COMPARAISON AVEC 1956-1957

N° du crédit	Affectation	1957-1958	1956-1957	Augmentation	Diminution	N° du crédit
	Total	$ 58,412,992	$ 57,801,433	$ 611,559		
(S)	Traitement du ministre et indemnité d'automobile	17,000	17,000			(S)
		A—Ministère et missions à l'extérieur				
94	Administration centrale	4,880,806	4,637,479	243,327		94
95	Bureau des passeports	289,698	287,461	2,237		95
96	Représentation à l'extérieur—Administration	8,170,026	7,370,691	799,335		96
97	Représentation à l'extérieur—Immobilisations	2,161,775	1,987,207	174,568		97
98	Réceptions officielles	40,000	30,000	10,000		98
99	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin et rapatriement	15,000	15,000			99
100	Représentation aux conférences internationales	200,000	200,000			100
101	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies	11,000	11,000			101
102	Subvention à la Croix-Rouge internationale	15,000	15,000			102
103	Subvention au Comité canadien de coordination pour la communauté atlantique	2,500	2,500			103
104	Bourses de recherches et d'études	125,000	125,000			104
	A—Sous-total	15,910,805	14,681,338	1,229,467		
	A—Ministère et représentation à l'étranger	15,927,805	14,698,338	1,229,467		
		B—Généralités				
105	Cotisations comme membre d'organismes internationaux	3,083,342	3,138,060		54,718	105
106	Programme élargi d'assistance technique des N. U.	1,927,500	1,798,675	128,625		106
107	Fonds des N. U. pour l'enfance	650,000	650,000			107
	B—Sous-total	5,660,842	5,586,935	73,907		
108	Affectations au personnel de l'OTAN	49,338	35,484	13,854		108
109	Siège permanent de l'OTAN	167,444	165,077	2,367		109
	B—Sous-total	216,782	200,561	16,221		

N° du crédit	Affectation Total	1957-1958 $	1956-1957 $	Augmentation $	Diminution $	N° du crédit
	B—Généralités (suite)					
110	OACI Participation aux loyers...	200,165	200,543		378	110
111	OACI Aide pour l'impôt sur le revenu	7,500	7,500			111
	B—Sous-total	207,665	208,043		378	
	Pension à Mme H. Y. Roy	1,667	1,667			(S)
	B—Sous-total	1,667	1,667			
112	C.C.I.—Traitements et dépenses.	104,640	103,875	765		112
113	C.C.I.—Études et relevés	193,506	201,580		8,074	113
	B—Sous-total	298,146	305,455		7,309	
114	Plan de Colombo	34,400,000	34,400,000			114
115	Cotisation en tant que membre du C.I.M.E.	203,155	209,534		6,379	115
116	Subvention au Fonds des N. U. pour les réfugiés	200,000	125,000	75,000		116
117	Subvention à l'Office de secours et de travaux des N. U. (Proche-Orient)	750,000	500,000	250,000		117
118	Commission internationale—Indochine	546,930	564,500		17,570	118
	Crédits non requis pour 1957-1958.		1,001,400		1,001,400	
	B—Sous-total	36,100,085	36,800,434		700,349	
	B—Total—Généralités...	42,485,187	43,103,095		617,908	
	RÉCAPITULATION					
	A voter	58,394,325	57,782,766	611,559		
	Autorisé par la loi	18,667	18,667			
	Total	58,412,992	57,801,433	611,559		

RENVOIS

94—Administration centrale—Augmentation $243,327

		Augmentation $	Diminution $
(1)	Traitements	125,316	—
(2)	Indemnités	—	300
(4)	Services professionnels et spéciaux	3,320	—
(5)	Service de courrier	—	13,000
(5)	Frais de déménagement et de congé au pays	88,325	—
(5)	Autres frais de voyages	10,000	—
(6)	Transport, chemin de fer et camion	1,500	—
(7)	Affranchissement	—	—
(8)	Transport du courrier diplomatique	—	10,000
(8)	Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	—	—
(9)	Publication de rapports et autres imprimés du ministère	20,500	—
(10)	Étalages, films et autre publicité	—	1,350
(11)	Papier, fournitures et accessoires de bureau	17,625	—
(12)	Achat de publication pour diffusion	—	16,000
(12)	Fournitures et approvisionnements	—	750
(16)	Acquisition de matériel	—	107,059
(17)	Réparation et entretien du matériel	—	4,800
(19)	Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa	125,000	
(22)	Indemnité aux employés pour la perte d'effets	—	—
(22)	Divers	5,000	—
	Augmentation totale	243,327	—

94—(1) Traitements—Augmentation, $125,316

Cette augmentation est due à l'addition de 37 postes à l'effectif actuel ainsi qu'à des relèvement annuels de traitements. Dans l'augmentation du personnel sont compris 13 employés pour la Division des communications.

94—(2) Indemnités—Diminution, $300

Les fonctions spéciales assignées à un messager confidentiel, pour lesquelles celui-ci recevait une indemnité provisoire exigent les services d'un commis junior de plein temps. Nul crédit n'est donc requis, sous ce chef, pour 1957-1958.

94—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation, $3,320

Cette augmentation est attribuable aux exigences plus grandes du service de presse et au programme médical pour le personnel du service extérieur.

94—(5) Service de courrier—Diminution, $13,000

La diminution pour le service de courrier est attribuable surtout au fait que deux des services prévus devaient au début fonctionner deux fois par mois, alors qu'ils vont dorénavant ne fonctionner qu'une fois. Une autre raison de la diminution, c'est que, vu la plus grande expérience acquise dans ce domaine, les frais peuvent s'estimer de façon plus juste.

94—(5) Frais de déménagement et de congé au pays—Augmentation, $88,325

Cette augmentation est nécessaire par suite du plus grand nombre de déménagements et de remaniements du personnel au cours de l'année financière.

94—(5) Autres frais de voyage—Augmentation, $10,000

Il y a ici augmentation, à cause de la nécessité de prévoir trois voyages de l'équipe d'inspection à l'étranger en 1957-1958, au lieu de deux petits, comme en 1956-1957 et à cause de frais de voyage additionnels pour cette année.

94—(6) Transport, chemin de fer et camion—Augmentation, $1,500

Ici, la petite augmentation est le résultat d'une réestimation du montant requis pour qu'il soit plus proportionné aux frais actuels et prévus.

94—(8) Transport du courrier diplomatique—Diminution, $10,000

Le ministère projette d'instituer un nouveau service hebdomadaire de courrier pour Londres, Paris, Rome et les postes du Proche-Orient et l'on croit que cela aura pour effet de réduire le transport du courrier diplomatique.

94—(9) Publication de rapports et autres imprimés du ministère—Augmentation, $20,500

L'augmentation est attribuable au fait que l'on prévoit un tirage plus considérable des «*Feuillets documentaires*» (tant au point de vue des langues que de la quantité). On prévoit pour la première fois l'impression, en français, du rapport annuel du Plan de Colombo, de même que l'impression des catalogues de films précédemment imprimés au ministère même.

94—(10) Étalages, films et autre publicité—Diminution $1,350

De petites augmentations et diminutions dans les montants prévus pour divers articles de ce poste font qu'il y a une diminution totale de $1,350.

94—(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau—Augmentation, $17,625

Ici, l'augmentation se justifie par les besoins prévus en fait de fournitures de ce genre pour 1957-1958.

94—(12) Achat de publications pour diffusion—Diminution, $16,000

Il y a ici une importante diminution qui tient à la réduction de notre programme spécial de dons de livres, dont l'exécution a été ralentie en attendant de plus amples renseignements sur son efficacité. La diminution tient aussi au nombre moindre des manuels en langues étrangères sur le Canada, commandés cette année.

94—(12) Fournitures et approvisionnements—Diminution $750

Le montant est ici moins élevé parce que l'on a réduit, en se fondant sur les dépenses courantes, le montant estimatif requis pour le fonctionnement des camions du ministère, qui était plus considérable en 1956-1957.

94—(16) Acquisition de matériel—Diminution, $107,059

Il y a ici une grosse diminution par suite de la nécessité où l'on s'est trouvé, en 1956-1957, de prévoir des fonds pour des commandes données en 1955-1956 et qui n'avaient pas été livrées à cause de délais dans la production, tout autant que pour certains besoins normaux de 1956-1957.

94—(17) Réparation et entretien du matériel—Diminution $4,800

C'est parce qu'il y a eu moins de télétypes entretenus d'après un contrat commercial que l'on a pu réduire les montants ordinairement prévus sous ce chef de dépense.

94—(19) Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa—Augmentation $125,000

Pour la première fois, le ministère prévoit le remboursement à des municipalités de la région d'Ottawa pour la perte de taxes générales et scolaires sur des propriétés appartenant à des gouvernements étrangers et servant d'ambassades.

94—(22) Divers—Augmentation, $5,000

La plus grande partie de l'augmentation est attribuable à l'entreposage de meubles appartenant à des employés envoyés, à l'étranger, à cause de la ligne de conduite du ministère de fournir des meubles, à certains endroits, ainsi qu'à l'augmentation du personnel envoyé à l'étranger. Il y a également une petite augmentation du montant prévu pour divers articles.

95—Bureau des passeports—Augmentation, $2,237

		Augmentation $	Diminution $
(1)	Traitements	2,393	—
(7)	Affranchissement	—	—
(11)	Papier, fournitures et accessoires de bureau	2,244	—
(11)	Accessoires et matériel de microfilmage	—	2,400
(22)	Divers	—	—
	Augmentation totale	2,237	

95—(1) Traitements—Augmentation, $2,393

Cette augmentation dans les traitements est due à l'addition de trois commis pour faire face à la demande croissante de passeports et d'un commis chargé de surveiller la tenue d'un fichier spécial.

95—(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau—Augmentation, $2,244

Le montant additionnel doit servir à l'achat d'un plus fort approvisionnement des formules requises par le Bureau des passeports, ainsi que des passeports et certificats d'identité, par suite de l'augmentation attendue en 1957-1958.

95—(11) Accessoires et matériel de microfilmage—Diminution, $2,400

Une réduction est possible cette année parce que le travail est accompli par des employés du Bureau des passeports. Au contraire des années passées, il n'est pas nécessaire de faire de prévision budgétaire pour ce travail.

96—Représentation à l'extérieur — Frais d'administration — Augmentation, $799,335

		Augmentation $	Diminution $
(1)	Traitements	179,373	—
(2)	Indemnités	268,159	—
(4)	Services professionnels et spéciaux	4,559	—
(5)	Frais de voyage	9,720	—
(6)	Transport: chemin de fer et camion	7,050	—
(7)	Affranchissement	6,220	—
(8)	Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	39,770	—
(11)	Papier, fournitures de bureau et réparation du matériel de bureau	8,790	—
(12)	Combustible et autres fournitures et approvisionnements	9,544	—
(14)	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	142,000	—
(15)	Location de terrains, bâtiments et ouvrages	66,995	—
(17)	Réparation et entretien du matériel	33,370	—
(18)	Location de matériel	—	1,435
(19)	Services de ville	11,750	—
(21)	Prestations pour services personnels	10,225	—
(22)	Divers	3,245	—
	Augmentation totale	799,335	

96—(1) Traitements—Augmentation, $179,373

L'augmentation des traitements vient de l'établissement de 52 nouveaux emplois et demi. Parmi ces emplois on compte ceux de gardien de sécurité dans divers postes, ceux qui proviennent de l'élévation de notre mission de Vienne au rang d'ambassade, et la création de nouveaux emplois dans divers postes en raison de l'accroissement du travail.

96—(2) Indemnités—Augmentation, $268,159

Cette augmentation vient surtout de l'accroissement du personnel et des reclassements d'emplois recommandés par le Comité de revision des effectifs.

96—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation, $4,559

Cete augmentation vient surtout des prévisions couvrant les frais accrus des services juridiques non imputables aux entreprises d'immobilisations, de même que les frais de scolarité et d'examen.

96—(5) Frais de voyage—Augmentation, $9,720

Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation. Ils comprennent la hausse des frais de voyage de chefs de postes ayant une double accréditation, quand ils se déplacent entre les pays où ils sont accrédités, et lès fonds destinés à des bureaux aux États-Unis, en prévision d'une conférence consulaire possible à Washington en 1957.

96—(6) Transport: chemin de fer et camion—Augmentation, $7,050

Cette augmentation est rendue nécessaire par plusieurs déménagements à de nouveaux locaux qu'envisagent plusieurs de nos bureaux à l'étranger en 1957-1958.

96—Affranchissement—Augmentation, $6,220

L'augmentation du nombre de lettres expédiées par certains de nos postes et l'augmentation des taux d'affranchissement dans plusieurs pays ont amené cette augmentation.

96—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation, $39,770

Cette augmentation vient surtout de la nécessité de prévoir une plus grande quantité de dépêches télégraphiques à cause des changements de la politique mondiale.

96—(11) Papier, fournitures de bureau et préparation du matériel de bureau—Augmentation, $8,790

Cette augmentation-ci provient surtout des montants supplémentaires nécessaires à la réparation du matériel et des machines de bureau. Elle est nécessaire au bon maintien et à l'entretien des postes plus grands et mieux équipés que nous avons maintenant à l'étranger.

96—(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements—Augmentation, $9,544

Les augmentations prévues ici reflètent l'agrandissement de plusieurs bureaux et l'augmentation du travail du ministère dans le monde entier, de même que l'augmentation du prix des denrées dans certains pays.

96—(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Augmentation, $142,000

La nécessité d'affecter $100,000 à l'installation de cloisons à la Maison du Canada à New-York, et $50,000 à la rénovation des locaux supplémentaires de la chancellerie, que nous espérons pouvoir obtenir à Moscou, demandent une augmentation considérable de cette rubrique.

96—(15) Location de terrains, bâtiments et ouvrages—Augmentation, $66,995

Cette augmentation s'explique par le fait qu'un certain nombre de baux devront être renouvelés 1957-1958. Plusieurs d'entre eux ont été signés il y a bien des années, quand les loyers, dans la plupart des pays, étaient beaucoup moins élevés que maintenant.

96—(17) Réparation et entretien du matériel—Augmentation, $33,370

Le coût de l'entretien du matériel continue de monter, suivant l'augmentation des avoirs du ministère à l'étranger. En conséquence, l'inventaire du mobilier et du matériel est beaucoup plus considérable qu'auparavant.

96—(18) Location de matériel—Diminution, $1,435

L'achat d'appareils de climatisation dans certains postes permet de réduire le nombre des appareils loués.

96—(19) Services de ville—Augmentation, $11,750

Cette augmentation vient surtout de la nécessité de verser, par l'entremise de l'ambassade canadienne à Moscou, un paiement beaucoup plus fort à l'agence d'État Burobin, qui fournit certains services à ce bureau, entre autres le chauffage.

96—(21) Prestations pour services personnels—Augmentation, $10,225

Dans cette augmentation se reflète la nécessité de pourvoir à des gratifications de retraite pour deux employés de notre bureau de Washington engagés sur place.

96—(22) Divers—Augmentation, $3,245

Cette augmentation vient surtout des besoins additionnels de dépenses de réceptions allouées aux chargés d'affaires en rapport avec les célébrations du 1er juillet, et de l'assurance générale pour tous nos véhicules motorisés à l'étranger.

97—Représentation à l'extérieur—Immobilisations—Augmentation, $174,568

		Augmentations $	Diminutions $
(11)	Accessoires et matériel de bureau	70,368	—
(13)	Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains	14,875	—
(16)	Acquisition de matériel de télétype et de mobilier et accessoires pour les résidences à l'extérieur	22,997	—
(16)	Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel	11,175	—
(16)	Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur	55,153	—
	Augmentation totale	174,568	

97—(11) Accessoires et matériel de bureau—Augmentation, $70,368

Cette augmentation reflète la nécessité d'affecter des fonds à l'installation de dispositifs spéciaux de sécurité dans plusieurs postes à l'étranger, et au mobilier de plusieurs bureaux qui se sont agrandis. Certains projets spéciaux d'ameublement devant être entrepris en 1957-1958, contribuent aussi à cette augmentation. Il s'agit, entre autres, des nouveaux bureaux de l'OTAN à Paris, et de ceux du consulat général et de la mission permanente du Canada aux Nations Unies, à New-York, qui doivent déménager à la nouvelle maison canadienne de cette ville.

97—(13) Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains—Augmentation, $14,875

Bien que le montant non attribué ait diminué de $100,000, cette rubrique accuse une légère augmentation, surtout parce que le ministère a six entreprises de construction pour l'année 1957-1958, en comparaison de quatre en 1956-1957. Il est question de construire un nouvel édifice à bureaux à Canberra ($100,000), la résidence de l'ambassadeur à Bruxelles ($250,000) et un nouvel édifice à bureaux à Paris ($115,000).

97—(16) Acquisition de matériel de télétype et de mobilier et accessoires pour les résidences à l'extérieur—Augmentation, $22,997

Il est nécessaire d'augmenter le montant requis pour le matériel de télétype en 1957-1958. Il est aussi nécessaire d'affecter un montant supplémentaire à l'achat de mobilier et d'accessoires pour certaines résidences à l'extérieur. Cette augmentation vient du fait que le mobilier et les accessoires de nos résidences les plus vieilles ont besoin d'être remplacés, et que de plus, nous achetons maintenant de nouvelles résidences pour des chefs de poste qui, juqu'ici, avaient vécu dans des appartements loués et meublés. Une augmentation du montant requis pour l'achat de tableaux tient au fait qu'un grand nombre de tableaux de nos résidences officielles étaient prêtés par la Galerie nationale, et qu'ils doivent maintenant être remis.

97—(16) Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel—Augmentation, $11,175

Cette augmentation vient surtout de l'augmentation du besoin de matériel particulier. Bien que $5,000 seulement avaient été prévus à cette fin en 1956-1957, il faudra $15,075 en 1957-1958 pour pourvoir à l'achat d'un générateur électrique pour nos bureaux de Delhi, de même qu'un puits, une pompe un réservoir à pression et des appareils accessoires pour notre maison de La Havane, à Cuba.

97—(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur—Augmentation, $55,153

Cette forte augmentation est nécessaire parce que c'est la première fois que plusieurs de nos postes se trouvent pourvus de gardes de sécurité supplémentaires; nous avons aussi l'intention de doter le personnel de plusieurs de nos bureaux de fonctionnaires supplémentaires et de préposés d'administration. Il faudra fournir des appartements meublés à certains membres de ce personnel, dans les régions où il existe peu de logis meublés à louer.

98—Réceptions officielles—Augmentation, $10,000

A cause des responsabilités croissantes du Canada dans le monde, et du nombre de plus en plus grand de visiteurs qui veulent venir au pays, le montant nécessaire pour ce poste augmente continuellement. Nous croyons donc qu'il nous faudra au moins la somme indiquée en 1957-1958.

105—Cotisations comme membre d'organismes internationaux—Diminution, $54,718

	Augmentation $	Diminution $
Organisation des Nations Unies	—	121,014
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	—	2,167
Organisation internationale du Travail	12,191	—
U.N.E.S.C.O	37,686	—
Organisation de l'aviation civile internationale	778	—
Organisation mondiale de la santé	42,443	—
Commission économique du Commonwealth	3,474	—
Commission maritime du Commonwealth	199	—
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	—	579
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (frais de l'administration civile)	—	27,729
Diminution totale		54,718

Organisation des Nations Unies—Diminution, $121,014

Le chiffre de cette contribution a été établi en se fondant sur les renseignements les plus récents lors de la préparation des prévisions budgétaires de 1957-1958. L'ouverture de la onzième session de l'assemblée générale ayant été retardée, ni le budget ni le taux de cotisation n'étaient définitivement fixés et nous n'avons pu donner qu'un chiffre estimatif. Cependant, nous croyons que le Canada verrait sa cotisation baisser de 3.63 à 3.15 p. 100; une diminution est donc possible.

Organisation internationale du Travail—Augmentation, $12,191

Malgré la diminution du taux de la cotisation canadienne de 3.63 p. 100 à 3.6 p. 100 du fait de la venue de nouveaux membres dans l'organisation, la cotisation payable par le Canada au budget augmenté de l'O.I.T. a monté. Une partie de l'augmentation de ce budget vient de l'augmentation des frais fixes tels que les allocations de congé du personnel, les augmentations de salaires et une réunion supplémentaire de l'O.I.T.

UNESCO—Augmentation, $37,686

Cette augmentation vient d'une part de l'augmentation proposée du budget de l'UNESCO en 1957, et d'autre part de l'augmentation de la cotisation canadienne de 2.77 p. 100 à 3.08 p. 100. Cette augmentation du budget comprend une somme affectable au remboursement partiel du prêt garanti par le gouvernement français pour la construction d'un nouvel édifice servant de siège permanent.

Organisation mondiale de la santé—Augmentation, $42,443

Cette augmentation vient surtout de la hausse de la cotisation budgétaire brute de 1957 par rapport à 1956, mais elle reflète aussi une faible augmentation du taux de la cotisation canadienne. La plus grande part de l'augmentation du budget résulte de l'expansion du programme de travaux de l'OMS, tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre la malaria.

Commission économique du Commonwealth—Augmentation, $3,474

L'augmentation du budget de cette commission pour 1957 a fait monter la cotisation canadienne de cette année. Cette augmentation est nécessaire pour couvrir le coût croissant des travaux de cette commission. Il y a deux causes à cela, d'un côté, ses frais réguliers ont augmenté, et d'autre part, ses efforts visant à augmenter ses services aux pays participants du Commonwealth se sont étendus et améliorés.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—Diminution, $27,729

Cette diminution vient de ce qu'on s'attend que le budget civil de l'OTAN soit un peu moins fort en 1956 qu'en 1955, ce qui réduit le montant de la participation canadienne fondé sur le pourcentage habituel. Cela tient aussi à ce qu'on ne prévoit qu'une majoration de 5 p. 100 de la quote-part canadienne au lieu de la hausse de 10 p. 100 à laquelle pourvoyait le Budget des dépenses de 1956-1957.

106—Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés—Augmentation, $128,625

Le crédit prévu à cet égard est de $2 millions (É.-U.) ce qui représente une augmentation de $200,000 au regard du crédit de 1956-1957. La différence d'environ $75,000 que représente le montant indiqué ici en dollars canadiens résulte du change. Le rôle que le Canada a joué dans l'effort commun pour étendre et intensifier la mise en œuvre de ce programme lui a valu beaucoup de considération, et il serait bon de relever nominalement notre contribution si nous voulons continuer d'occuper une place de premier ordre et d'entraîner les pays que notre geste pourrait influencer.

112—C.C.I.—Traitements et dépenses—Augmentation, $765

		Augmentation $	Diminution $
(1)	Traitements	4,115	—
(4)	Rémunération de sténographes d'audiences	—	—
(5)	Frais de voyage	—	1,000
(7)	Affranchissement	—	—
(8)	Téléphone et télégrammes	—	650
(10)	Avis d'audiences publiques	—	200
(11)	Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	1,000
(22)	Divers	—	500
	Augmentation totale	765	

112—(1) Traitements—Augmentation, $4,115

Cette augmentation vient des relèvements annuels de traitements, dont celui du président, de même que l'établissement d'un nouveau poste sténographique, et le classement d'un emploi de bureau.

112—(5) Frais de voyage—Diminution, $1,000

Cette diminution semble possible à la lumière des dépenses passées et des dépenses estimatives à venir.

112—(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau—Diminution, $1,000

Comme c'est le cas pour l'article de dépense (5) ci-dessus, cette diminution semble possible à la lumière des dépenses passées et des dépenses estimatives futures.

113—C.C.I.—Dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes—Diminution, $8,074

	Augmentation $	Diminution $
Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor	—	41,074
Études et relevés dans le bassin de l'Ouest central	—	5,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario	—	15,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean	—	7,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix	—	40,000
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice du Passamaquoddy	100,000	—
Diminution totale		8,074

Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor—Diminution, $41,074

Cette diminution vient de la réduction des besoins avec l'approche de la fin de l'enquête.

Études et relevés dans le bassin de l'Ouest central—Diminution, $5,000

Il est maintenant possible de diminuer le montant demandé sous cette rubrique car une bonne part du travail des ingénieurs est terminé.

Renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario—Diminution, $15,000

La Commission d'ingénieurs a presque terminé son travail au sujet du renvoi ci-dessus, de sorte que les seuls fonds requis sont ceux qui permettront de veiller à ce que des méthodes perfectionnées de régularisation soient mises au point à mesure qu'avance la canalisation du Saint-Laurent.

Renvoi concernant le Saint-Jean—Diminution, $7,000

Il est possible de diminuer cet article puisque le travail entrepris à l'égard de ce renvoi n'a pas atteint l'ampleur à laquelle on s'attendait d'abord. Cependant, nous avons besoin des fonds demandés car nous croyons que l'activité augmentera en 1957-1958, et qu'il faudrait alors avoir en main tous les renseignements nécessaires.

Renvoi concernant le renvoi de la rivière Sainte-Croix—Diminution, $40,000

Les prévisions budgétaires de 1956-1957 étaient déjà établies quand il a été possible de déterminer le genre et la quantité de travail nécessaires sous ce renvoi. Une étude des besoins, à la lumière d'une année entière de travail nous permet maintenant de diminuer ce crédit.

Renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy—Augmentation, $100,000

Voici un nouveau renvoi pour 1957-1958. Il vient des directives ordonnant à la Commission conjointe internationale de déterminer le coût approximatif de l'exploitation des ressources marémotrices de la baie de Passamaquoddy.

116—*Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés—Augmentation, $75,000*

Pour diverses raisons dont: 1) le programme plus vaste et plus complet entrepris par l'organisation en 1955; 2) le fait pour le Canada de n'avoir pu admettre qu'un petit nombre des réfugiés dont doit répondre le haut commissaire; et 3) le besoin d'assistance accrue pour combattre les efforts des Soviets qui cherchent à amener les réfugiés en proie au découragement à rentrer dans leur pays d'origine, ce qui sert au plus haut point la propagande communiste, nous ajoutons $75,000 à notre subvention en 1957-1958.

117—*Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine—Augmentation, $250,000*

L'office se propose de déplacer son exercice de façon à le faire correspondre à l'année civile, ce qui l'oblige à étendre sa période budgétaire sur 18 mois au lieu de douze. Si le Canada doit maintenir sa contribution au niveau de 1956-1957, soit $500,000, il faut $750,000, soit une augmentation de $250,000 pour la période budgétaire revisée.

116—Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés—Augmentation, $75,000

Pour diverses raisons dont: 1) le programme plus vaste et plus complet entrepris par l'organisation en 1955; 2) le fait pour le Canada de n'avoir pu admettre qu'un petit nombre des réfugiés dont doit répondre le haut commissaire; et 3) le besoin d'assistance accrue pour combattre les efforts des Soviets qui cherchent à amener les réfugiés en proie au découragement à rentrer dans leur pays d'origine, ce qui sert au plus haut point la propagande communiste, nous ajoutons $75,000 à notre subvention en 1957-1958.

117—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine—Augmentation, $250,000

L'office se propose de déplacer son exercice de façon à le faire correspondre à l'année civile, ce qui l'oblige à étendre sa période budgétaire sur 18 mois au lieu de douze. Si le Canada doit maintenir sa contribution au niveau de 1956-1957, soit $500,000, il faut $750,000, soit une augmentation de $250,000 pour la période budgétaire revisée.

118—Participation du Canada en tant que membre des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine—Diminution, $17,570

		Augmentation $	Diminution $
(1)	Traitements	—	52,600
(2)	Indemnités	—	47,422
(4)	Services professionnels et spéciaux	500	—
(5)	Service de courrier	—	9,000
(5)	Frais de voyage	—	18,000
(6)	Transport: chemin de fer et camion	—	2.000
(7)	Affranchissement	—	—
(8)	Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	110,000	—
(11)	Papier, fournitures et accessoires de bureau	1,000	—
(12)	Fournitures et approvisionnements	—	—
(19)	Services de ville	—	—
(22)	Divers	—	48
	Diminution totale		17,750

118—(1) Traitements—Diminution, $52,600

Cette diminution vient du fait que l'effectif comprend douze postes de moins en raison de l'élimination complète de l'effectif de la Commission électorale; elle tient aussi au ralentissement du travail des commissions.

118—(2) Indemnités—Diminution, $47,422

Cette diminution vient de la réduction du personnel auquel le présent crédit doit pourvoir.

118—(4) Services professionnels et spéciaux—Augmentation, $500

Le Budget des dépenses de 1956-1957 ne prévoyait aucun service de ce genre. Cependant, il a été jugé nécessaire de permettre au personnel de suivre des cours de langues aux frais du gouvernement, et il est nécessaire de réserver à cette fin les fonds appropriés.

118—(5) Service de courrier—Diminution, $9,000

Le montant indiqué reflète une épargne prévue parce que ce courrier suivra un autre parcours.

118—(5) Frais de voyage—Diminution, $18,000

Vu que le personnel auquel il faut pourvoir par le présent crédit est moins nombreux qu'en 1956-1957, il est possible de réduire cet article de dépense.

118—(6) Transport: chemin de fer et camion—Diminution, $2,000

La plus grande expérience des responsables des bureaux d'Indochine permet d'effectuer cette diminution.

118—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation, $110,000

Le montant indiqué dans le Budget des dépenses de 1956-1957 pour cette rubrique avait été calculé d'après l'expérience d'une année seulement. A cause des frais actuels et du volume des communications échangées, il ne correspond pas aux besoins réels, et nous estimons cette forte augmentation nécessaire.

Crédit non requis pour 1957-1958	1957-1958	1956-1957	Augmentation	Diminution
	$	$	$	$
Contribution à l'érection d'un monument à Steinkjer, Norvège, en l'honneur de l'explorateur des régions arctiques Otto Sverdrup	—	1,400	—	1,400
Assistance, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie	—	1,000,000	—	1,000,000
Diminution totale				1,001,400

Les pages suivantes renferment les états comparatifs détaillés, énumérés ci-après:

Annexe "A"—Comparaison des crédits.

Annexe "B"—Administration centrale—Comparaison des articles de dépenses et des affectations.

Annexe "C"—Bureau des passeports—Administration—Comparaison des articles de dépense et des affectations.

Annexe "D"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration—Comparaison des articles de dépense.

Annexe "E"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration et immobilisations—Comparaison des postes.

Annexe "F" Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux.

ANNEXE "A"

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

N° du crédit		1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
(S)	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures —Traitement et indemnité d'automobile	17,000	17,000	17,000	17,000
	A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR				
94	Administration centrale	4,880,806	4,347,570	4,637,479	3,430,108
95	Bureau des passeports—Administration	289,698	259,459	287,461	234,355
96	Représentation à l'extérieur—Administration	8,170,026	7,251,161	7,370,691	6,497,693
97	Représentation à l'extérieur—Immobilisations	2,161,775	1,281,806	1,987,207	1,655,522
98	Réceptions officielles	40,000	46,679	30,000	41,987
99	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement, etc. (portion recouvrable)	15,000	9,046	15,000	8,198
100	Représentation du Canada aux conférences internationales	200,000	268,452	200,000	175,340
101	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies	11,000	11,000	11,000	11,000
102	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge	15,000	15,000	15,000	15,000
103	Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique	2,500	2,500	2,500	
104	Octroi de bourses de recherches et d'études	125,000	112,144	125,000	118,211
		15,910,805	13,604,817	14,681,338	12,160,414
	Total, Ministère et missions à l'extérieur	15,927,805	13,621,817	14,698,338	12,177,414
	B—GÉNÉRALITÉS				
105	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth	3,083,342	5,544,099	3,138,060	2,949,199
106	Contribution au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies	1,927,500	1,767,656	1,798,875	1,479,844
107	Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance	650,000	650,000	650,000	500,000
		5,660,842	7,961,755	5,586,935	4,929,043
108	Dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés au personnel de l'OTAN (portion recouvrable)	49,338	21,970	35,484	16,680
109	Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'OTAN	167,444	90,826	165,077	85,680
		216,782	112,796	200,561	102,360
110	Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale	200,165	200,543	200,543	201,870
111	Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1956	7,500	6,936	7,500	
		207,665	207,479	208,043	201,870

ANNEXE "A"—(*Fin*)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—*Suite*

COMPARAISON DES CRÉDITS

N° du crédit		1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
	PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS				
(S)	Pension à Mme Helen Young Roy	1,667	1,667	1,667	1,667
	COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE				
112	Traitements et dépenses de la Commission	104,640	89,031	103,875	94,274
113	Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la C.C.I.	193,506	71,417	201,580	68,812
	Total, Commission conjointe internationale	298,146	160,448	305,455	163,086
	SERVICES PROVISOIRES				
114	Plan de Colombo	34,400,000	34,400,000	34,400,000	26,400,000
115	Cotisation de membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes	203,155	206,425	209,534	169,983
116	Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés	200,000	125,000	125,000	125,000
117	Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	750,000	500,000	500,000	
118	Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine	546,930	423,882	564,500	415,691
	Crédits non requis	—	2,477,233	1,001,400	199,473
	Total, Services provisoires	36,100,085	38,132,540	36,800,434	28,310,147
	Total, B—Généralités	42,485,187	46,576,685	43,103,095	32,708,173
	Récapitulation I—				
	Total, A—Ministère et Missions à l'extérieur	15,927,805	13,621,817	14,698,338	12,177,414
	Total, B—Généralités	42,485,187	46,576,685	43,103,095	32,708,173
	GRAND TOTAL	58,412,992	60,198,502	57,801,433	44,885,587
	Récapitulation II—				
	A voter	58,394,325	60,179,835	57,782,766	44,866,920
	Autorisé par la loi	18,667	18,667	18,667	18,667
		58,412,992	60,198,502	57,801,433	44,885,587

ANNEXE "B"—Crédit 94

ADMINISTRATION CENTRALE—COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS

	Article de dépense	1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
TRAITEMENTS (1)					
Emplois permanents		2,850,266	2,346,723	2,589,650	1,942,512
Moins—Emplois qui seront probablement vacants par suite de départs		200,300		65,000	
Total	(1)	2,649,966	2,346,723	2,524,650	1,942,512
INDEMNITÉS (2)					
Indemnités	(2)	—	300	300	300
SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX (4)					
Services juridiques	25,000		6,682	25,000	3,196
Agence de presse		2,520	1,814	1,200	1,200
Autres services professionnels et spéciaux		13,000	15,307	11,000	7,993
Frais de scolarité et droits d'examen (langues)		2,000	923	2,000	1,427
TOTAL	(4)	42,520	24,726	39,200	13,816
FRAIS DE VOYAGE ET DE DÉMÉNAGEMENT (5)					
Frais de voyage et de transport		55,000	56,093	45,000	47,200
Frais de déménagement et de congé au pays		580,000	578,876	491,675	459,337
Service de courrier		76,000	38,123	89,000	30,757
Frais de transport local			469		446
TOTAL	(5)	711,000	673,561	625,675	537,740
TRANSPORT: CHEMIN DE FER ET CAMION (6)					
Transport: chemin de fer et camion	(6)	17,000	12,931	15,500	11,714
AFFRANCHISSEMENT (7)					
Affranchissement	(7)	60,000	55,487	60,000	57,896
TÉLÉPHONE, TÉLÉGRAMMES ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (8)					
Téléphones		7,000	9,210	7,000	6,353
Télégrammes, câbles et radiogrammes		114,168	221,525	150,000	108,048
Location de matériel de télétype		81,540	91,957	101,540	86,044
Transport du courrier diplomatique		190,000	200,357	200,000	196,911
Subvention au C.N.R		335,152	279,320	279,320	150,000
TOTAL	(8)	727,860	802,369	737,860	647,356
PUBLICATION DES RAPPORTS ET AUTRES IMPRIMÉS DU MINISTÈRE (9)					
"Affaires extérieures", bulletin mensuel		24,000	27,292	23,000	20,195
"*Canada Leaflet*" et "Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique		51,000	8,277	50,000	4,132
Recueil des traités		6,000	994	6,000	5,954
Autres publications		51,700	12,886	33,200	19,454
TOTAL	(9)	132,700	49,449	112,200	49,735

ANNEXE "B"—Crédit 94—(*Fin*)

ADMINISTRATION CENTRALE—COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS

	Article de dépense	1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
FILMS, ÉTALAGES ET AUTRE PUBLICITÉ (10)					
Photographies		19,200	20,493	23,450	19,485
Autre publicité		31,100	14,536	28,200	16,307
TOTAL	(10)	50,300	35,029	51,650	35,792
PAPIER, FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU (11)					
Impression de formules, etc.		33,000	13,519	30,000	14,972
Papier, fournitures de bureau		91,250	67,899	79,750	56,432
Achat d'accessoires de bureau		11,700	12,049	9,900	12,558
Abonnements à journaux		7,500	7,113	7,000	7,274
Achats de livres		9,100	8,700	8,050	5,378
Microfilmage		550	278	775	282
TOTAL	(11)	153,100	109,558	135,475	96,896
FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS (12)					
Essence et huile pour véhicules automobiles		750	657	1,500	620
Publications pour diffusion		35,000	34,530	51,000	21,666
Autres fournitures et approvisionnements		10,000	12,975	10,000	12,180
TOTAL	(12)	45,750	48,162	62,500	34,466
ACQUISITION DE MATÉRIEL (16)					
Véhicules automobiles		—	—	—	—
Matériel de télétype		79,210	111,441	186,269	1,236
TOTAL	(16)	79,210	111,441	186,269	1,236
RÉPARATION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL (17)					
Réparation et entretien des véhicules automobiles		1,400	1,047	1,200	620
Réparation et entretien du matériel de télétype		40,000	25,724	45,000	34,681
TOTAL	(17)	41,400	26,771	46,200	35,301
IMPÔTS SUR LES PROPRIÉTÉS DIPLOMATIQUES DANS LA RÉGION D'OTTAWA (19)					
Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa...	(19)	125,000	—	—	—
DIVERS (22)					
Profits et pertes sur devises étrangères		1,500	11,535	1,500	—
Indemnité pour pertes d'effets personnels en cours de voyage		10,000	2,952	10,000	6,461
Divers approvisionnements et services		33,500	36,576	28,500	31,887
TOTAL	(22)	45,000	51,063	40,000	38,348
GRAND TOTAL		4,880,806	4,347,570	4,637,479	3,403,108

ANNEXE "C"—Crédit 95

BUREAU DES PASSEPORTS—ADMINISTRATION—COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSE ET DES AFFECTATIONS

	Article de dépense	1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
TRAITEMENTS (1)					
Traitements	(1)	179,598	162,805	177,205	146,972
AFFRANCHISSEMENT (7)					
Affranchissement	(7)	25,000	19,000	25,000	18,500
PAPIER, FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU (11)					
Fournitures de microfilmage		3,200	2,140	5,600	839
Impression de formules, etc		78,950	68,574	75,470	66,455
Papier et fournitures de bureau		2,125	3,574	2,185	658
Achat d'accessoires de bureau, etc.		550	3,196	1,726	829
TOTAL	(11)	84,825	77,484	84,981	68,781
DIVERS (22)					
Divers approvisionnements et services	(22)	275	170	275	102
GRAND TOTAL		289,698	259,459	287,461	234,355

ANNEXE "D"—Crédit 96

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION—COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES

	Article de dépense	1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
Traitements et salaires	(1)	3,587,490	3,350,662	3,408,117	2,940,599
Indemnités de séjour, y compris les frais de représentation	(2)	1,226,317	2,292,291	1,093,669	2,066,593
Indemnités de vie chère à l'extérieur.	(2)	1,285,425		1,149,914	
Services professionnels et spéciaux	(4)	80,180	66,863	75,621	49,846
Frais de voyage	(5)	100,235	87,038	90,515	77,005
Transport: chemin de fer et camion	(6)	50,000	57,433	42,950	38,294
Affranchissement	(7)	47,205	46,851	40,985	35,357
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communcation	(8)	281,950	248,441	24[illegible],180	170,551
Papier, fournitures et accessoires de bureau	(11)	151,390	126,695	142,600	174,834
Combustible et autres fournitures et approvisionnements	(12)	154,519	134,621	144,975	117,122
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	(14)	288,050	96,995	146,050	112,613
Location de bâtiments et ouvrages	(15)	583,515	508,033	516,520	501,782
Réparation et entretien du matériel	(17)	126,130	59,851	92,760	50,494
Location de matériel	(18)	1,065	4,704	2,500	3,988
Services de ville et d'utilité publique.	(19)	127,150	98,290	115,400	90,436
Prestations, etc	(21)	42,580	34,244	32,355	33,247
Divers	(22)	36,825	38,149	33,580	34,932
GRAND TOTAL		8,170,026	7,251,161	7,370,691	6,497,693

ANNEXE "E"

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—COMPARAISON DES POSTES

MISSIONS DIPLOMATIQUES		1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
		$	$	$	$
Argentine	Administration	125,550	97,603	125,727	101,686
	Immobilisations	45,315	1,898	56,322	6,315
		170,865	99,501	182,049	108,001
Australie	AD	120,457	114,240	117,287	97,055
	IMM	121,335	13,879	21,490	14,558
		241,792	128,119	138,777	111,613
Autriche	AD	99,283	76,511	66,257	54,339
	IMM	30,550	17,693	56,250	1,565
		129,833	94,204	122,507	55,904
Belgique	AD	188,222	164,552	182,648	146,595
	IMM	279,218	72,488	21,056	5,732
		467,440	237,040	203,704	152,327
Brésil	AD	126,730	122,334	106,848	106,583
	IMM	22,845	24,336	39,192	89,492
		149,575	146,670	146,040	196,075
Ceylan	AD	90,781	84,628	89,140	83,061
	IMM	25,720	10,474	23,400	6,219
		116,501	95,102	112,540	89,280
Chili	AD	76,510	70,273	61,354	54,901
	IMM	10,540	6,662	10,058	6,348
		87,050	76,935	71,412	61,249
Chine—Nankin	AD	8,470	6,017	6,305	5,081
Colombie	AD	82,272	59,055	87,695	70,725
	IMM	7,885	5,955	7,157	3,576
		90,157	65,010	94,852	74,301
Cuba	AD	90,983	85,343	87,640	84,785
	IMM	11,005	4,717	4,990	4,466
		101,988	90,060	92,630	89,251
Tchécoslovaquie	AD	137,375	97,181	136,502	105,925
	IMM	3,145	3,263	2,775	1,105
		140,520	100,444	139,277	107,030
Danemark	AD	101,468	80,285	90,549	71,418
	IMM	5,235	4,776	2,925	6,654
		106,703	85,061	93,474	78,072
République dominicaine	AD	44,536	36,964	34,345	31,987
	IMM	5,725	3,145	4,360	3,914
		50,261	40,109	38,705	35,901

ANNEXE "E"—(*Suite*)

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—COMPARAISON DES POSTES—*Suite*

MISSIONS DIPLOMATIQUES		1957-1958 Budget principal	1956-1957 Dépenses	1956-1957 Budget des dépenses	1955-1956 Dépenses
		$	$	$	$
Égypte	AD	138,493	139,941	107,850	86,307
	IMM	21,545	73,414	32,500	4,256
		160,038	213,355	140,350	90,563
Finlande	AD	58,418	53,223	51,911	45,853
	IMM	2,635	646	3,490	8,522
		61,053	53,869	55,401	54,375
France	AD	551,569	423,472	478,681	405,823
	IMM	176,787	277,605	264,845	75,310
		728,356	701,077	743,526	481,133
France—CAN et OECE	AD	273,806	267,627	259,696	254,038
	IMM	16,000	3,071	2,220	8,716
		289,806	270,698	261,916	262,754
Allemagne—Berlin	AD	31,090	29,848	31,433	28,975
	IMM	1,750	2,207	425	2,232
		32,840	32,055	31,858	31,207
Allemagne—Bonn	AD	248,952	243,226	208,360	191,958
	IMM	28,405	25,820	8,240	8,773
		277,357	269,046	216,600	200,731
Grèce	AD	136,305	110,924	129,178	96,511
	IMM	6,675	4,820	6,500	3,392
		142,980	115,774	135,678	99,903
Haïti	AD	57,585	44,158	49,435	50,505
	IMM	4,150	1,525	5,700	752
		61,735	45,683	55,135	51,257
Inde	AD	265,513	204,893	231,756	200,652
	IMM	111,127	19,175	53,675	24,256
		376,640	224,068	285,431	224,908
Indonésie	AD	106,744	88,883	88,053	60,725
	IMM	27,510	14,246	7,681	13,186
		134,254	103,129	95,734	73,911
Irlande	AD	68,190	56,538	60,663	49,079
	IMM	16,390	69,132	4,987	9,020
		84,580	125,670	65,650	58,099
Israël	AD	97,756	67,063	77,416	60,932
	IMM	6,696	1,101	9,184	2,931
		104,452	68,164	86,000	63,863
Italie	AD	191,284	179,895	181,271	167,432
	IMM	12,978	70,004	21,961	399,698
		204,262	249,899	203,232	567,130

ANNEXE "E"—(*Suite*)

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—COMPARAISON DES POSTES—*Suite*

MISSIONS DIPLOMATIQUES		1957–1958	1956–1957	1956–1957	1955–1956
		Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
		$	$	$	$
Japon	AD	287,049	236,578	254,142	235,154
	IMM	24,810	63,203	106,405	342,055
		311,859	299,779	360,547	577,209
Liban	AD	87,951	73,233	57,704	59,976
	IMM	33,160	6,813	10,284	3,816
		121,111	80,046	67,988	63,792
Mexique	AD	119,368	104,735	107,458	97,638
	IMM	7,739	7,690	3,047	5,530
		127,107	112,425	110,505	103,168
Pays-Bas	AD	163,846	152,496	152,237	120,842
	IMM	14,063	168,853	93,460	191,039
		177,909	322,349	245,697	311,881
Nouvelle-Zélande	AD	78,936	73,484	78,643	73,841
	IMM	3,390	3,488	12,800	4,837
		82,326	76,972	91,443	78,678
Norvège	AD	103,069	88,187	98,580	84,870
	IMM	19,650	39,444	19,750	200,590
		122,719	127,631	118,330	285,560
Pakistan	AD	158,983	132,343	159,069	120,957
	IMM	35,535	18,519	18,060	45,247
		194,518	150,862	177,129	166,204
Pérou	AD	70,136	61,346	65,354	61,202
	IMM	5,120	6,785	5,165	17,970
		75,256	68,131	70,519	79,172
Pologne	AD	186,140	135,193	151,828	124,628
	IMM	16,180	4,759	5,075	4,741
		202,320	139,952	156,903	129,369
Portugal	AD	93,538	69,288	76,373	68,260
	IMM	25,830	11,508	58,159	11,981
		119,368	80,796	134,532	80,241
Afrique du Sud	AD	86,964	83,961	83,937	76,016
	IMM	14,320	4,725	3,550	4,734
		101,284	88,686	87,487	80,750
Espagne	AD	122,114	100,673	114,311	90,804
	IMM	11,108	8,772	9,894	2,000
		133,222	109,400	124,205	92,804
Suède	AD	86,536	81,282	80,428	70,635
	IMM	4,610	5,444	6,525	4,318
		91,146	86,627	86,953	74,953

ANNEXE "E"—(*Suite*)

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—COMPARAISON DES POSTES—*Suite*

MISSIONS DIPLOMATIQUES		1957–1958 Budget principal	1956–1957 Dépenses	1956–1957 Budget des dépenses	1955–1956 Dépenses
		$	$	$	$
Suisse	AD	89,970	84,439	76,830	80,963
	IMM	11,950	3,918	10,033	3,130
		101,920	88,357	86,863	84,093
Turquie	AD	157,162	127,775	137,919	113,640
	IMM	9,990	4,050	11,900	7,382
		167,152	131,825	149,819	121,022
U.R.S.S.	AD	404,136	322,940	310,031	274,784
	IMM	46,600	14,893	15,320	4,862
		450,736	337,833	325,351	279,646
Royaume-Uni	AD	586,690	459,011	513,812	389,639
	IMM	17,297	24,719	14,400	7,670
		603,987	483,730	528,212	397,309
M.P.N.U. Suisse	AD	146,063	107,023	129,273	66,564
	IMM	11,890	45,944	17,205	3,733
		157,935	152,967	146,478	70,297
M.P.N.U. New-York	AD	164,817	153,265	136,476	129,048
	IMM	26,720	22,102	42,750	5,917
		191,537	175,367	179,226	134,965
États-Unis	AD	509,850	469,788	483,068	441,106
	IMM	16,000	15,950	14,046	8,821
		525,850	485,738	497,114	449,927
Uruguay	AD	36,923	21,823	42,193	38,314
	IMM	4,475	929	1,580	1,225
		41,398	22,752	43,773	39,539
Venezuela	AD	139,368	132,412	133,657	118,639
	IMM	8,835	3,737	3,287	2,216
		148,203	136,149	136,944	120,855
Yougoslavie	AD	120,491	75,143	127,445	81,769
	IMM	10,305	5,787	4,245	19,803
		130,796	80,930	131,690	101,572
TOTAL DES MISSIONS DIPLOMATIQUES		8,899,185	7,576,132	7,877,091	7,346,925
Boston	AD	100,907	88,009	90,828	83,250
	IMM	800	1,038	1,750	351
		101,707	89,047	92,578	83,601
Chicago	AD	121,835	97,134	105,997	99,372
	IMM	12,250	10,872	4,084	16,649
		134,085	108,006	110,081	116,021
Détroit	AD	15,666	10,092	15,103	8,135
	IMM			425	
		15,666	10,094	15,528	8,135

ANNEXE "E"—(*Fin*)

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—COMPARAISON DES POSTES—*Fin*

MISSIONS DIPLOMATIQUES		1957–1958 Budget principal	1956–1957 Dépenses	1956–1957 Budget des dépenses	1955–1956 Dépenses
		$	$	$	$
Hambourg	AD	14,298	6,269		
	IMM		219		
			6,488		
Los Angeles	AD	122,263	105,867	100,467	89,816
	IMM	5,900	3,723	3,365	493
		128,163	109,590	103,832	90,309
Manille	AD	775	922	675	628
Nouvelle-Orléans	AD	77,535	63,846	59,508	24,810
	IMM	2,165	4,164	1,575	9,448
		79,700	68,010	61,083	34,258
New-York	AD	480,967	316,688	289,206	272,241
	IMM	38,417	22,483	5,590	9,726
		519,384	339,171	294,796	281,967
Portland	AD	1,500	1,459	1,500	1,489
San Francisco	AD	112,187	100,888	107,326	93,466
	IMM	7,400	5,615	5,770	2,058
		119,587	106,503	113,096	95,524
Sao Paulo	AD	9,696	8,843	7,683	5,800
	IMM	200	194		
		9,896	9,037	7,683	5,800
Seattle	AD	97,655	90,329	91,275	75,240
	IMM	8,900	9,457	1,325	2,092
		106,555	99,786	92,600	77,332
Changhaï	AD		36	2,625	127
Divers fonds non répartis (Missions)	AD		8,686		11,099
	IMM				
TOTAL, CONSULATS		1,231,316	956,835	896,077	806,290
Immobilisations non réparties		705,000		805,000	
GRAND TOTAL		10,835,501	8,532,967	9,578,168	8,153,215
Moins la différence probable entre le montant réel des traitements et des indemnités et le montant prévu dans le Budget des dépenses		503,700		220,270	
GRAND TOTAL NET		10,331,801	8,532,967	9,357,898	8,153,215
Récapitulation—					
Frais d'administration		8,170,026	7,251,161	7,370,691	6,497,693
Immobilisations		2,161,775	1,281,806	1,978,207	1,655,522
		10,331,801	8,532,967	93,57,898	8,153,215

ANNEXE "F"

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisation	Année	Budget	Montant	Pourcentage	Contribution des États membres au Budget de 1957	
Organisation des Nations Unies	1953	44,200,000 (É.-U.)	1,406,884 (É.-U.)	3.30%	É.-U.	33.33%
	1954	41,300,000 (É.-U.)	1,321,184 (É.-U.)	3,30%	U.R.S.S.	13.96%
	1955	39,640,000 (É.-U.)	1,438,932 (É.-U.)	3.63%	R.-U.	7.81%
	1956	48,330,000 (É.-U.)	1,433,930 (É.-U.)	3.63%*	France	5.70%
	1957	48,504,640 (É.-U.)	1,527,897 (É.-U.)	3.15%	Chine	5.14%
					Canada	3.15%
	*Moins $162,112 par suite de l'entrée de nouveaux membres, le montant véritable étant de $1,596,042.					
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA).	1953	5,200,000 (É.-U.)	246,568 (É.-U.)	4.76%	É.-U.	31.5 %
	1954	5,925,000 (É.-U.)	338,346 (É.-U.)	5.71%	R.-U.	10.87%
	1955	5,890,000 (É.-U.)	335,141 (É.-U.)	5.69%	France	7.91%
	1956	6,460,000 (É.-U.)	297,806 (É.-U.)	4.61%	Allemagne (Rép. féd.)	5.85%
	1957	6,650,000 (É.-U.)	306,565 (É.-U.)	4.61%	Canada	4.61%
Organisation internationale du Travail (OIT)	1953	6,469,085 (É.-U.)	216,159.00 (É.-U.)	3.98%	É.-U.	25. %
	1954	6,556,887 (É.-U.)	234,566.35 (É.-U.)	3.98%	R.-U.	10.44%
	1955	6,990,913 (É.-U.)	270,206.11 (É.-U.)	3.98%	U.R.S.S.	10. %
	1956	7,395,729 (É.-U.)	235,021.49 (É.-U.)	3.63%*	France	6.18%
	1957	7,617,708 (É.-U.)	256,357.67 (É.-U.)	3.60%	Allemagne (Rép. féd.)	4.35%
					Canada	3.60%
	* Moins $33,443, montant représentant un crédit retenu par l'OTT.					
Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI).	1953	3,259,384 (Can.)	138,980 (Can.)	4.93%	É.-U.	500 unités
	1954	3,200,000 (Can.)	136,765 (Can.)	5.40%	R.-U.	145 unités
	1955	3,223,100 (Can.)	126,463 (Can.)	5.00%	France	111 unités
	1956	3,313,451 (Can.)	128,409 (Can.)	4.80%	Allemagne	68 unités
	1957	3,567,732 (Can.)	129,187 (Can.)	4.20%	Canada	63 unités

* Plus $384, soit la part du Canada à l'égard d'un crédit supplémentaire pour combler les dépenses de 1955.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1953	8,538,551 (É.-U.)	336,039 (É.-U.)	3.53%	É.-U.	33.33%
	1954	9,461,449 (É.-U.)	334,935 (É.-U.)	3.54%	U.R.S.S.	13.96%
	1955	9,491,420 (É.-U.)	262,912 (É.-U.)	2.77%	R.-U.	7.81%
	1956	10,508,580 (É.-U.)	291,088 (É.-U.)	2.77%	France	5.70%
	1957	11,069,811 (É.-U.)	340,951 (É.-U.)	3.08%	Cnine	5.14%
					Canada	3.08%
Organisation mondiale de la santé (OMS)	1953	8,980,200 (É.-U.)	268,854 (É.-U.)	2.99%	É.-U.	29.95 unités
	1954	8,963,000 (É.-U.)	268,340 (É.-U.)	3.00%	R.U.	1179 unités
	1955	10,049,360 (É.-U.)	300,280 (É.-U.)	2.99%	U.R.S.S.	1244 unités
	1956	10,778,824 (É.-U.)	316,820 (É.-U.)	3.06%	France	706 unités
	1957	11,051,760 (É.-U.)	382,940 (É.-U.)	3.46%	Allemagne (Rép. féd.)	450 unités
					Canada	398 unités
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	1953	353,650 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	R.U.	20 unités
	1954	351,000 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	É.-U.	20 unités
	1955	351,000 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	France	7 unités
	1956	383,500 (É.-U.)	16,250 (É.-U.)	4.24%	Canada	5 unités
	1957	383,500 (É.-U.)	16,250 (É.-U.)	4.24%		

APPENDICE B

NEW YORK, 3 décembre 1957.

DÉCLARATION FAITE PAR L'HONORABLE ELLEN FAIRCLOUGH SUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

Monsieur le président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de participer aux délibérations de la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. La question de l'expansion économique des pays insuffisamment développés m'intéresse vivement depuis longtemps; il me fait donc particulièrement plaisir de soumettre à l'étude de la commission certaines opinions du Gouvernement canadien, dont j'ai l'honneur de faire partie, sur cette importante question.

Je crois savoir que les membres de cette commission n'ont pas tous la même opinion à l'égard du rôle que les Nations Unies peuvent utilement jouer en fournissant une aide économique aux pays moins développés. Il me fait plaisir de remarquer, cependant, qu'on s'accorde en général sur certains aspects du problème; je dirai même qu'il existe à cet égard, une unanimité presque complète. Il est avéré que les pays moins développés ont besoin d'aide sous diverses formes pour fournir à leurs habitants des conditions de vie améliorées; je souhaite que les délégations des pays plus développés soient unanimes à penser qu'il y va de leur intérêt, tant politique qu'économique, que des mesures soient prises pour aider les pays moins développés dans leur économie.

Même si ce que j'ai affirmé traduit sans aucun doute les opinions de plusieurs gouvernements représentés dans cette enceinte, je ne puis parler qu'au nom de mon propre Gouvernement. Je puis assurer aux délégations représentées ici que le Gouvernement du Canada est convaincu qu'il est désirable à tous les points de vue de contribuer dans une mesure raisonnable à des programmes d'aide économique à des pays qui sont moins favorisés que le nôtre.

En 1953, la délégation canadienne a appuyé la résolution reconnaissant en principe qu'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique devrait être établi lorsqu'il aurait accompli un progrès suffisant en ce qui concerne le désarmement mondial sous régie internationale. A cette époque, le Gouvernement canadien était d'avis que sa décision finale à l'égard d'un fonds de cette nature reposerait en grande partie sur sa conviction que les ententes relatives à l'organisation et à l'administration pourraient donner lieu à un fonctionnement efficace, et que le fonds recevrait un appui suffisant pour lui permettre de jouer son rôle avec succès. Mon gouvernement, monsieur le président, soutient en substance les mêmes opinions, et à moins que les principaux pays contribuant à un tel fonds ne soient disposés à y verser d'importantes sommes,—et il est évident que tel n'est pas le cas,—nous ne croyons pas qu'un fonds considérable destiné à l'aide en capitaux puisse être créé pour accomplir ce qu'on semble en attendre.

La flexibilité du programme élargi d'aide technique est fondée dans une grande mesure sur la convertibilité des contributions. En l'absence de ressources financières importantes en devises pleinement convertibles, tout nouveau programme d'aide économique serait très difficile d'application. En d'autres termes, à toutes fins pratiques, la participation des États-Unis à tout nouveau programme est essentielle.

Les membres de la commission connaissent bien l'appui financier que le Canada a donné au programme élargi d'assistance technique, à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et aux divers fonds destinés aux réfugiés. La plupart des membres savent également que depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, le Canada a versé d'importantes contributions par l'entremise d'autres organismes au développement économique d'autres pays. Le premier ministre, M. Diefenbaker, a annoncé récemment la décision prise par le Gouvernement du Canada de demander au Parlement d'approuver une aide économique d'une valeur de 35 millions de dollars, par l'entremise du Plan de Colombo, au cours de la prochaine année financière; ainsi qu'une contribution de 2 millions au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Voilà, monsieur le président, des sommes considérables, si on considère les autres engagements que doit assumer le budget du Canada.

Tous les gouvernements du monde doivent percevoir des impôts de leurs administrés en vue de maintenir certains services demandés par les habitants eux-mêmes; en préparant son budget, chacun est en face de choix difficiles à faire: doit-il augmenter ou diminuer les impôts, élargir ou réduire certains services, entreprendre ou non un nouveau projet proposé, faire des dépenses d'argent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Au cours des dernières années, notre Gouvernement a décidé de demander au Parlement d'approuver la perception d'impôts suffisants pour lui permettre de fournir, dans une certaine mesure, une aide économique à d'autres pays. Voilà une mesure que les gouvernements, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent, ont réussi à faire adopter d'emblée par le Parlement et la population du pays. Le Gouvernement du Canada, en transmettant ses recommandations au Parlement, agissait pour des raisons morales, politiques et économiques. Par raisons morales, je veux dire qu'il nous incombe d'aider les nations moins fortunée que nous. Par raisons politiques, je veux dire qu'en aidant à améliorer les conditions économiques des habitants d'autres parties du monde, nous aidons par le fait même à réduire la tension et à sauvegarder la paix. Par raisons économiques, je veux dire que la prospérité mondiale, y compris la nôtre, augmentera dans la mesure où augmentera celle des pays moins développés.

Il semble à la délégation canadienne qu'on doit viser à conserver une perspective appropriée lorsqu'on étudie les problèmes liés au financement du progrès économique des pays moins développés. Comment finance-t-on le progrès économique? La plus importante contribution est celle des habitants mêmes des pays moins développés. Malheureusement, et nous ne l'ignorons pas au Canada, il est fréquent que le capital domestique, pouvant avoir été produit au prix de grands sacrifices, varie considérablement d'année en année selon la fluctuation sur le marché mondial des prix de quelques denrées primaires. Je crois que ce point a été discuté récemment par le distingué délégué de la Colombie, et il a été mentionné dans un débat antérieur par le distingué délégué du Brésil et par d'autres.

Les placements des particuliers sont une autre importante source de capital pour l'expansion économique des pays moins développés. L'entrée de capitaux particuliers dans les pays moins développés mérite notre attention particulière et notre étude approfondie. Nous comprenons la fierté avec laquelle les pays dits insuffisamment développés tiennent à bon droit à garder la direction et la responsabilité de leur propre évolution économique. Les capitaux particuliers ont cependant un rôle important à jouer, comme l'illustre si clairement l'histoire économique de mon pays. Je ne traduirais pas l'opinion de mon gouvernement si je n'insistais pas sur les avantages qui peuvent résulter de ce genre de placements.

L'aide économique bilatérale sous forme de prêts ou de subventions est une autre importante source de capital pour l'expansion économique des pays moins développés. Il faut reconnaître à cet égard que certains gouvernements et parlements préfèrent qu'une plus grande ou une plus petite partie de leur aide économique aux autres pays soit accordée sous un mode bilatéral. Monsieur le président, nous pouvons seulement présumer dans cette enceinte que les décisions prises par les gouvernements en vue de fournir une aide bilatérale ou de la recevoir ne relèvent pas de notre compétence. Ce qui est important, c'est que des ressources appréciables en aide économique sont fournies en marge de l'ONU. On peut en trouver les détails dans le document de haute valeur E/3047, qu'ont signalé d'autres délégations. Comme l'a fait remarquer notre collègue de Norvège, il peut exister différents degrés de collaboration entre les divers genres de programmes.

J'arrive maintenant à ce qu'on a fréquemment appelé, dans cette commission et ailleurs, l'aide multilatérale. Une certaine partie de cette aide est fournie à l'heure actuelle par l'entremise d'UNICEF et d'UNKRA, ainsi que sous forme de prêts par la banque internationale ou par l'*International Finance Corporation*. L'aide technique fournie par les Nations Unies et les organismes spécialisés à même leurs budgets réguliers, et celle fournie par l'entremise du programme élargi, font également partie d'une véritable aide multilatérale. La délégation du Canada a toujours fortement appuyé ces programmes multilatéraux des Nations Unies.

Monsieur le président, on nous présente deux nouvelles propositions relatives à une aide multilatérale par l'entremise des Nations Unies. Une de ces propositions prévoit l'établissement d'un fonds pour le développement économique, qui aurait pour objet de fournir une aide aux entreprises exigeant l'apport de vastes capitaux. On a estimé en général qu'il serait désirable d'accumuler au moins un montant annuel de 250 millions dans un fonds d'aide de cette nature, et certaines prévisions sont beaucoup plus élevées. Comme je l'ai laissé entendre antérieurement, il ne semble pas qu'on puisse envisager de recueillir cette somme dans un avenir immédiat. Dans les circonstances actuelles, ma délégation ne peut donc appuyer l'établissement d'un tel fonds. Je tiens également à affirmer que nous ne voyons pas l'opportunité d'établir les rouages nécessaires pour administrer un fonds d'aide à des entreprises exigeant l'apport de vastes capitaux et d'entreprendre quelques projets d'essai en vue de démontrer qu'un tel fonds serait réalisable advenant la disponibilité de l'argent nécessaire. Une telle initiative exigerait des frais d'administration considérables, et ferait luire des espérances auxquelles on ne pourrait donner suite.

L'autre proposition, formulée par la délégation des États-Unis, prévoit une amplification du programme élargi d'aide technique tant du point de vue de son étendue que de son objet. En ce qui a trait à l'étendue, la proposition des États-Unis envisage une augmentation, dans ce genre d'aide économique et dans les genres connexes, du niveau approximatif actuel de 31 millions à un niveau de 100 millions. De l'avis des États-Unis, une partie des nouvelles sommes disponibles devrait être consacrée à des enquêtes sur les ressources, à l'établissement de centres de formation et à d'autres "projets spéciaux".

A l'égard de ces deux propositions, monsieur le président, examinons les divers partis qui s'offrent à la commission et à l'Assemblée générale. D'une part, la commission pourrait se borner à adopter la proposition présentée par onze puissances visant l'établissement d'un fonds d'aide en immobilisations. J'ai déjà dit qu'à notre avis il ne serait pas désirable à l'heure actuelle d'adopter cette résolution.

Certaines délégations ont déclaré qu'elles voteraient pour les deux propositions, si on exigeait le vote à leur égard. De l'avis de ma délégation, les Nations Unies seraient la cible de graves critiques si elles adoptaient les deux résolutions dans leur libellé actuel. Il en résulterait qu'un programme embrassant le programme élargi actuel d'aide technique et un programme connexe "relatif aux projets spéciaux" recevraient un appui insuffisant, et qu'on établirait un fonds d'aide avec des ressources insuffisantes. Personne ne serait content, beaucoup d'argent serait perdu par des administrations opposées, et les divergences politiques s'aggraveraient.

Une autre voie ouverte à l'Assemblée serait d'adopter une résolution qui formulerait la proposition américaine dans des termes acceptables par les membres en général. A cet égard, l'aspect le plus important de la proposition des États-Unis porte sur le programme projeté relatif aux entreprises spéciales, qui élargirait de façon significative la base des programmes actuels d'aide économique des Nations Unies. De l'avis du gouvernement canadien, cette modalité permet de fournir une plus grande aide économique par l'entremise des Nations Unies que celle qui est accordée à l'heure actuelle aux pays moins développés. Monsieur le président, on m'a autorisée à annoncer à la commission que si on arrivait à une entente générale relativement à une telle ligne de conduite, de même que si on en arrivait à organiser la chose d'une façon appropriée, le gouvernement du Canada serait tout disposé à demander au Parlement d'approuver l'octroi d'une contribution appropriée.

Permettez-moi maintenant de démontrer à la commission que les deux résolutions qui nous sont soumises se ressemblent en beaucoup de points, et la bonne volonté aidant, il serait possible d'en arriver à un compromis acceptable pour la généralité des membres. La meilleure voie qui m'est ouverte consiste peut-être à examiner certaines questions que diverses délégations ont soulevées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commission. Que veulent dire aide technique et assistance en capitaux? Certains sont d'avis que l'aide technique comprend l'envoi de spécialistes et l'octroi de bourses d'étude et de recherche, et que l'assistance en capitaux vise la construction d'entreprises exigeant l'apport de vastes capitaux. Il existe, cependant, un champ immense que n'embrassent pas ces deux définitions. Si on fournit à un spécialiste en aide technique un microscope et des instruments de recherche pour lui permettre de mener à bien son projet, s'agit-il toujours d'aide technique? A quel moment la fourniture de matériel est-elle considérée comme de l'assistance en capitaux? Si l'on juge nécessaire, lors de l'aménagement d'une entreprise considérable, d'envoyer des spécialistes pour aider à l'installation du matériel, en diriger l'entretien, et former des techniciens pour l'utiliser, doit-on isoler le coût de ce genre d'aide du coût des entreprises en cause?

Certaines délégations ont prétendu que le programme proposé par les États-Unis ne viserait qu'à fournir des plans et ne rimerait donc peut-être à rien. A mon sens, notre collègue du Guatemala a traité ce point d'une façon très satisfaisante lorsqu'il a déclaré que l'aide fournie pouvait et devrait dans chaque cas être intégrée dans un programme de développement économique. Il est évident, à mon avis, qu'il doit en être ainsi. Si l'aide se limitait à la préparation de plans relatifs à des programmes à l'égard desquels aucune mesure ne serait prise avant l'établissement d'un fonds considérable d'aide en capitaux, la délégation du Canada voterait contre la proposition. Nous trouvons difficile à croire, cependant, que les gouvernements réclameraient une aide à l'égard de projets préparatoires à des entreprises de vastes proportions qu'ils n'espèrent pas pouvoir financer, ou à l'égard de projets totalement étrangers à leur programme actuel d'ensemble relatif au développement économique. J'aimerais rappeler à cet égard qu'à la fin de sa déclaration formulant les propositions des États-Unis, M. Judd a signalé qu'un des buts principaux de l'initative améri-

caine était de promouvoir une situation selon laquelle dans les années à venir "on favoriserait de nouveaux placements de capitaux de tous genres, privés et publics, nationaux et internationaux, dans les pays moins développés". Ma délégation souhaite que le nouveau fonds projeté puisse accomplir de grandes choses à cet égard. Le genre de placements projetés devrait faciliter dans une plus grande mesure le développement d'importants projets solides et pratiques entrepris par les pays eux-mêmes à même les ressources nationales ou internationales. Le nouveau programme relatif aux projets spéciaux pourrait donc produire quant au programme élargi d'aide technique, un résultat beaucoup plus important que celui qu'on s'attendait normalement d'un fonds d'envergure modeste. Ma délégation croit que certains aspects des définitions proposées peuvent être mal interprétés. A notre avis, le programme proposé par les États-Unis comprendrait certains projets devant être entrepris quand bien même SUNFED serait établi. Il nous semble, monsieur le président, qu'un tel organisme disposant de ressources financières très limitées devrait les répartir sur un domaine aussi vaste que possible, et qu'en réalité il dirigerait plusieurs projets envisagés par la proposition des États-Unis.

Une autre difficulté qui nous confronte a trait à la mesure selon laquelle un nouveau programme des Nations Unies doit être rattaché aux programmes en cours. La délégation des États-Unis a souligné la nécessité d'intégrer le nouveau programme dans le programme élargi d'aide technique. A l'opposé, d'autres délégations insistent pour que le nouveau programme soit entièrement distinct du programme actuel d'aide technique. La délégation canadienne souhaite que l'on s'arrête à une attitude réaliste qui tiendrait le milieu entre ces deux points de vue. Tout d'abord, la proposition des États-Unis laisse entendre que de nouveaux rouages administratifs, qu'aucun de nous ne peut à l'heure actuelle définir clairement, devraient être établis pour s'occuper des "projets spéciaux". Même ceux qui croient qu'un nouveau programme devrait être entièrement distinct acceptent, croyons-nous, le fait que sa réalisation devrait mettre en œuvre une bonne partie des rouages administratifs actuels relatifs à l'aide technique, et que les deux programmes doivent être intimement coordonnés.

Le Canada est d'avis qu'un nouveau programme doit être intimement lié aux programmes actuels d'aide technique, et cela, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est évident que les frais des services d'administration et de fonctionnement selon le programme élargi sont un lourd fardeau, quoique souvent nécessaire, pour les ressources disponibles. Ce serait certainement une grave erreur que de ne pas utiliser les rouages actuels des Nations Unies dans la mesure du possible en vue d'éviter les lourdes dépenses d'administration imputables sur les nouvelles ressources additionnelles par trop limitées. Ensuite, la délégation canadienne est d'avis qu'il est juste d'affirmer qu'un des plus graves problèmes que doivent résoudre les Nations Unies consiste à promouvoir une coordination efficace entre leurs divers organismes, de même qu'entre les initiatives des Nations Unies et celles d'autres associations dans le domaine de l'aide économique. L'établissement d'une autre administration entièrement distincte pour un nouveau programme constituerait une dépense inutile. Il serait certainement malavisé de décider maintenant qu'un nouveau programme sera entièrement distinct des programmes actuels d'aide technique. Peut-être pourrait-on y arriver en ce qui a trait aux engagements relatifs aux contributions; mais il ne s'ensuit pas nécessairement que l'administration d'un nouveau programme doive être entièrement séparée de celle des programmes actuels. C'est grâce à l'expérience acquise dans l'exécution du programme élargi d'aide technique et d'autres programmes des Nations Unies que l'on a connu et compris le rôle que peuvent jouer les Nations Unies pour promouvoir le progrès économique des pays moins développés. C'est de l'expérience acquise à l'égard du programme élargi et d'autres programmes des Nations Unies que naîtront

plusieurs projets devant être aidés en vertu d'un nouveau fonds. Pour ces raisons, nous espérons qu'il sera possible de rédiger notre résolution à la lumière de cette proposition dont le but serait de favoriser la meilleure utilisation possible des ressources qui deviendront disponibles, nous l'espérons.

On devrait évidemment confier à la commission préparatoire proposée, la tâche d'étudier le genre de rouages qui pourraient être établis. A cet égard, la délégation du Canada aimerait proposer qu'on recherche l'aide de la Banque internationale de reconstruction et de développement pour l'établissement du programme relatif aux projets spéciaux. La Banque a acquis beaucoup d'expérience non seulement dans l'administration d'entreprise exigeant de nombreux capitaux mais également dans la direction d'études et d'autres projets identiques à ceux que viserait le nouveau programme des Nations Unies.

Monsieur le président, ma délégation est convaincue qu'on peut trouver un compromis favorable et acceptable, si les deux partis manifestent de la bonne volonté. Ceux qui appuient SUNFED réclament que plus d'argent soit consacré à l'aide économique par l'entremise des Nations Unies. La proposition des États-Unis recommande une augmentation de l'aide économique par l'entremise des Nations Unies. Les tenants de SUNFED réclament une aide en capitaux de vastes proportions. La proposition des États-Unis prévoit un genre d'aide qui faciliterait ces derniers projets. Les divergences concernant le lien entre un nouveau programme et le programme élargi d'aide technique ne sont certes pas importantes au point de causer un arrêt des négociations tendant vers un compromis.

Avant de clore mes observations, monsieur le président, je crois devoir souligner qu'il ne sera pas facile pour les autorités canadiennes d'envisager d'autres contributions aux programmes d'aide économique des Nations Unies, si les débats qui s'y rattachent sont menés dans un climat de division marquée entre deux groupes de pays, les pays les plus susceptibles de contribuer et les pays moins développés, même s'ils ont des objectifs communs. Les autorités canadiennes ont, croyons-nous, fait œuvre utile fournissant une aide économique en marge des Nations Unies. Si notre participation à des programmes d'aide économique dans le cadre des Nations Unies nous jetait continuellement dans des débats acrimonieux, nous serions découragés et démoralisés. Si, d'autre part, l'appui du Canada à un nouveau programme des Nations Unies aidait à promouvoir, par l'entremise des Nations Unies, une meilleure entente parmi les pays du monde, ce serait un nouvel argument qui nous pousserait à faire une telle contribution. Permettez-moi de répéter que si on arrivait à une entente générale quant à l'établissement d'un programme relatif aux projets spéciaux, de même que si on en arrivait à organiser la chose d'une façon appropriée, le gouvernement du Canada serait tout disposé à demander au Parlement d'approuver l'octroi d'une contribution appropriée.

Nous espérons que nos débats actuels, quoiqu'ils manifestent des divergences d'opinion, n'auront pas pour résultats de nous empêcher de prendre des mesures constructives dans un des rares domaines de l'activité des Nations Unies où peut exister une entente générale, et où celle-ci doit exister si l'on veut que les programmes des Nations Unies soient couronnés de succès.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

FEV 20 1958

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—1957-1958

SÉANCE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1957

Exposé de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
50523-0—1

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et Messieurs:

Aitken (M^lle^)
Argue
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stuart (*Charlotte*)
White—35.

Le Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures cinq du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Argue, Best, Cardin, Coldwell, Fairfield, Haidasz, Herridge, Holowach, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Low, Macnaughton, Macquarrie, Montgomery, McCleave, Patterson, Pearson et White—(18).

Aussi présents: M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire adjoint M. H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. M. Grant, directeur de la Division des biens et fournitures; M. W. T. Delworth, adjoint exécutif au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président ouvre la séance et fait remarquer que le poste nº 94 du budget principal du ministère est encore à l'étude.

M. Léger, sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures, distribue aux membres du Comité des exemplaires d'un exposé traçant les grandes lignes du travail du ministère.

M. Léger est interrogé par les membres du Comité.

Le président fait savoir au Comité qu'à la prochaine séance, qui aura lieu le mardi 10 décembre, le poste nº 94 sera réservé et que le poste nº 114, "Plan de Colombo", sera mis à l'étude. M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale du Ministère du Commerce, sera présent à cette séance.

Un document intitulé "Budget principal du ministère des Affaires extérieures, 1957-1958—Renseignements", modifié en conformité des changements proposés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est présenté au Comité.

A 11 heures du matin, l'interrogatoire de M. Léger n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 10 décembre 1957 à 11 heures.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 6 décembre 1957,
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence. Nous allons commencer. Ce matin, le poste nº 94 du budget de l'administration du ministère est à l'ordre du jour. M. Léger a bien voulu nous remettre un exposé, et comme nous sommes pressés, il nous propose de consacrer quelques minutes à la lecture de celui-ci. J'approuve sa proposition, car il nous faudra ainsi moins de temps pour lire l'exposé que s'il nous en était donné lecture. Prenons donc environ 15 minutes pour le lire et, si vous le voulez bien, passons ensuite à l'ordre du jour.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): L'exposé figurera-t-il dans le procès-verbal imprimé tout comme s'il en avait été donné lecture?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. JULES LÉGER (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, messieurs, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous entretenir de certains aspects importants de l'administration du ministère des Affaires extérieures qui ressortent de notre budget de 1957-1958.

Comme par les années passées, chaque membre du Comité a reçu une table statistique des finances, divisée en deux parties. Dans la première partie, le budget de 1957-1958 est comparé à celui de 1956-1957, tandis que la deuxième partie se compose d'appendices donnant une comparaison des dépenses de 1955-1956 et 1956-1957 avec le budget de 1956-1957 et 1957-1958, qui est introduit en ce moment.

En ce qui concerne l'établissement de nouveaux postes à l'étranger, le ministère des Affaires extérieures ne s'est pas sensiblement agrandi au cours des années 1955 et 1956. Ce n'est pas là, toutefois, la seule mesure de notre travail. Nous avons, pendant cette période, non seulement consolidé les résultats de l'expansion un peu rapide qui s'était produite dans les années précédant immédiatement 1955, mais aussi assumé de nouvelles responsabilités et considérablement élargi l'étendue de nos fonctions dans divers secteurs.

Dans une période où nous établissons de nouveaux postes à l'étranger, l'administration éprouve quelque difficulté à marcher de pair avec l'expansion, notamment en ce qui concerne le personnel qualifié, les installations adéquates, locaux, meubles et fournitures, mesures de sécurité et communications. Ces deux dernières années nous ont donné l'occasion bien opportune de consolider notre position administrative et, ce faisant, d'accroître notre rendement. En présence de nos obligations internationales et du simple fait que chaque année de nouveaux membres s'ajoutent à la communauté mondiale, parmi lesquels certains font depuis peu partie du Commonwealth ou des Nations Unies, il est plus que probable que nous devrons ouvrir de nouveaux postes à l'étranger afin de pouvoir remplir nos engagements. Vu l'importance croissante de l'Asie et du Moyen-Orient, il est souhaitable, voire même nécessaire que nous accordions la priorité à ces régions.

Le budget du ministère peut être examiné de deux points de vue différents et en même temps complémentaires: soit par rapport aux tâches spécifiques qui incombent au ministère, soit par rapport au personnel et aux frais que l'exécution de ces tâches entraîne. Pour des raisons évidentes, le présent exposé part surtout de ce dernier point de vue.

J'aimerais cependant m'attarder un moment à l'ensemble de l'activité politique du ministère, dont la portée financière se traduit dans un certain nombre de postes de frais généraux plutôt que dans les rubriques individuelles du budget qui vous a été soumis.

Nos cinq divisions politiques ou géographiques, à savoir celles du Commonwealth, de l'Amérique, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, sont chargées des relations politiques internationales entre le Canada et les pays qui sont de leur ressort, relations entretenues soit à titre bilatéral, soit dans le cadre d'un groupement multilatéral, notamment le Commonwealth, les Nations Unies et l'OTAN. Par l'entremise de nos missions à l'étranger, des missions étrangères à Ottawa et d'un grand nombre d'autres sources d'information officielles et privées, elles se tiennent au courant des événements qui se déroulent dans ces pays et de l'opinion des divers gouvernements sur les problèmes courants. Elles étudient et analysent les renseignements ainsi obtenus afin de pouvoir constater de quelle manière et dans quelle mesure les intérêts du Canada sont engagés dans ces problèmes et, en collaboration avec d'autres divisions et ministères intéressés, proposer au gouvernement du Canada les mesures qui s'imposent.

En ce moment, par exemple, notre division du commonwealth observe avec un intérêt particulier l'accession à l'indépendance de certains pays au sein du commonwealth, notamment le Ghana, la Malaisie et les Antilles. Conjointement avec la division de l'Extrême-Orient, elle émet des avis sur les effets politiques que la participation du Canada au plan Colombo peut avoir sur les relations internationales. Notre division de l'Amérique s'occupe des problèmes de frontière et de cours d'eau communs au Canada et aux États-Unis, ainsi que des projets de mise en valeur réalisés conjointement par les deux pays, notamment la canalisation du Saint-Laurent. Elle se tient à la disposition du membre canadien de la commission conjointe internationale, laquelle étudie bon nombre de ces questions et en élabore la solution. La division de l'Europe accorde une attention soutenue aux événements politiques qui se déroulent en Union soviétique et dans les pays communistes de l'Europe orientale et s'efforce d'en peser la signification pour le monde occidental. Ensemble avec la division économique, elle surveille en outre les mouvements tendant à l'intégration étroite des pays européens afin de pouvoir évaluer les effets qu'ils produisent sur la politique et l'économie du Canada. La division du Moyen-Orient qui vient d'être créée, s'est vu confier les graves problèmes qui ont récemment mis en présence l'Est et l'Ouest dans cette région agitée et qui ont attiré sur celle-ci l'attention du monde entier. Elle émet notamment des avis sur les aspects politiques de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies. Quant à la division de l'Extrême-Orient, elle s'est tout particulièrement préoccupée, ces quelques dernières années, de l'application du traité d'armistice, d'abord en Corée et plus tard en Indochine.

Le ministère comprend en outre cinq divisions fonctionnelles ou techniques, à savoir les divisions économique et juridique, les deux divisions de liaison avec la Défense, et la division des Nations Unes. La tâche essentielle de ces divisions est de coordonner les opinions d'autres ministères sur les aspects techniques de la politique extérieure du Canada dans les domaines du commerce et des finances; du droit international; de la défense, dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de la commission conjointe permanente de la défense instituée par le Canada et les États-Unis; dans le domaine, enfin, de la sécurité et des informations et dans les nombreuses questions qui relèvent des Nations Unies. Tout en se consultant au besoin avec les divisions politiques, les divisions techniques sont directement responsables des aspects politiques des problèmes techniques dont elles s'occupent.

Cette énumération des tâches formelles qui incombent actuellement au ministère est nécessairement loin d'être complète. Par ailleurs, des changements rapides de temps et de lieu peuvent intervenir dans la situation internationale, changements susceptibles d'avoir à n'importe quel moment une influence considérable sur la quantité de travail du ministère et sur la répartition de ce travail entre les divisions intéressées. Étant donné la nature de notre travail et la nécessité pour le ministère de s'adapter constamment aux besoins nouveaux créés par l'évolution de la situation internationale, il est particulièrement difficile de rattacher nos prévisions budgétaires relatives au personnel et aux subsides à des responsabilités déterminées. Dans la pratique, nous surmontons ces difficultés par des mesures administratives qui, tout en étant flexibles à souhait, nous permettent d'atteindre le maximum possible de rendement.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques-unes de ces mesures, à la lumière du budget de 1957-1958.

Personnel

En 1945, à la fin de la guerre, nous avions 22 postes à l'étranger. Le personnel total de ces postes s'élevait alors à 602 employés en tout, y compris le personnel engagé sur place. Cent sept de ces employés avaient rang d'agent. Dix ans plus tard, en 1955, ces postes comptaient en tout 1,610 employés, y compris 343 agents, au service du ministère et de 57 postes à l'étranger. Dans l'espace de dix ans, le nombre des postes a donc augmenté de 34 et celui des employés, d'un peu plus de 1,000.

Au cours de la période de deux ans et demi qui vient de s'écouler, nous avons repris du ministère du Commerce la responsabilité entière du consulat général à la Nouvelle-Orléans et une partie de la responsabilité du consulat général à Manille. Nous avons en outre établi deux nouveaux postes: un consulat à Hambourg, que nous entretenons en collaboration avec le ministère du Commerce, ainsi qu'un haut commissariat au Ghana. A la fin de 1956, notre effectif s'élevait à un total de 1,701 employés, dont 364 agents.

Les événements qui se sont déroulés au Moyen-Orient pendant les derniers mois de 1956 nous ont obligés à créer, à Ottawa, la division du Moyen-Orient et à grossir le nombre des employés de notre ambassade du Caire. La nécessité de pourvoir à ces besoins pressants a sérieusement taxé nos ressources en personnel, et ce à un moment où nos engagements en Indochine demeuraient considérables. De plus, il y avait pénurie générale de personnel, pénurie à laquelle nous n'avons d'ailleurs pas encore pu remédier, car il nous a été impossible de combler par recrutement les lacunes créées par l'expansion du ministère et le déplacement du personnel. En 1955-1956, 7 positions d'agent et 160 positions d'employés d'administration, et, en 1956-1957, 10 positions d'agent et 185 positions administratives devinrent vacantes par suite du décès, des mises à la retraite ou de la démission d'un certain nombre d'employés.

La Commission du service civil ayant tenu un concours en décembre 1955, seize agents juniors du service extérieur furent engagés par le ministère en 1956, et pendant l'année financière en cours nous avons recruté vingt et un agents du service extérieur 1. Nous espérons que le dernier concours nous fournira une bonne douzaine d'agents du service extérieur 1 pour l'année 1958-1959.

Dans le détail des affectations du budget de 1957-1958 vous constaterez les changements suivants, par rapport à l'année 1956-1957, dans le nombre des positions permanentes:

Administration centrale	+ 37
Bureau des passeports	+ 4
Représentation à l'extérieur (y compris le personnel engagé sur place)	+ 45
Indochine	− 12
Augmentation totale	74

En résumé, nous pouvons attribuer ces changements aux faits suivants: nécessité d'augmenter le nombre de positions du groupe de réserve destiné à combler les vides créés par l'affectation des fonctionnaires à d'autres services, en formation avant d'être affectés, en route à destination ou en provenance d'un poste, délégués à des conférences, en congé au Canada et en congé d'études de langues à plein temps; nécessité d'engager de nouveaux employés en vue de perfectionner notre réseau de communications, mesure qui s'impose par suite de l'installation d'appareils de chiffrage automatique qui accroissent et la rapidité et la sécurité de nos communications avec certains postes à l'étranger et par suite de l'augmentation du volume des affaires à Ottawa; nécessité de prendre de nouvelles mesures de sécurité aux postes munis d'appareils de chiffrage; nécessité, enfin, d'engager de nouveaux employés pour le travail qui résulte de l'accroissement de nos obligations au sein des Nations Unies.

Il est important de noter que le budget de 1957-1958 a été établi à la lumière des conditions qui existaient avant les crises internationales déclenchées par les événements du Moyen-Orient. Si nous avons pu affecter du personnel à ces tâches urgentes, c'était aux dépens d'autres travaux importants du ministère.

Personnel canadien aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos.

Vu que la surveillance de la paix en Indochine nécessite la présence d'un grand nombre d'employés de notre ministère, je pense que vous aimeriez connaître quelques détails sur notre situation dans cette région en ce qui concerne le personnel.

Le 1er janvier 1957, 156 Canadiens faisaient partie des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Vingt-neuf relevaient du ministère des Affaires extérieures et les autres, du ministère de la Défense nationale. Il est possible qu'à un moment donné il y en ait deux ou trois de plus ou de moins par suite d'affectations ou de maladie ou pour d'autres raisons, mais d'une manière générale les chiffres restent assez stables.

La délégation canadienne à la commission du Vietnam est de loin le groupe le plus nombreux de Canadiens en Indochine. Nous avons pu dans une certaine limite diminuer nos engagements en Indochine par rapport au personnel. Le 30 septembre 1957, notre ministère avait 5 agents et 12 employés d'administration au Vietnam, 3 agents et 3 commis et sténographes au Laos et 2 agents et 2 employés d'administration au Cambodge. Ainsi, depuis le 1er janvier 1957, le nombre de nos employés a baissé de 2.

La nécessité d'envoyer en Indochine des agents et des employés d'administration qui ont une bonne formation et beaucoup d'expérience taxe constamment les ressources en personnel du ministère des Affaires extérieures. Et le principe selon lequel les employés masculins ne restent en Indochine qu'environ

une année et les employés féminins, neuf mois — mesure rendue nécessaire par les conditions de service exceptionnelles et difficiles — vient encore compliquer le problème du personnel.

Les trois commissions de surveillance en Indochine, c'est-à-dire au Vietnam, au Laos et au Cambodge, continuent de remplir la tâche qui leur a été confiée par les accords d'armistice signés à Genève en juillet 1954. Comme je l'avais déclaré devant ce Comité en 1956, un certain nombre des clauses importantes de ces accords ont déjà été appliquées. Toutefois, au cours de l'année passée, les commissions ont continué de surveiller l'accomplissement des autres obligations imposées aux signataires et ce tout particulièrement au Laos et au Vietman.

Dans notre opinion, la commission du Cambodge a accompli sa tâche et devrait être dissoute. Nous poursuivons nos efforts pour amener les délégations indienne et polonaise à consentir à la dissolution.

La situation militaire et politique demeurant tendue au Laos, il est souhaitable que la commission de surveillance y reste encore. Cependant, le 18 novembre, les deux parties en cause au Laos ont signé un accord stipulant l'intégration du mouvement dissident "Pathet Lao". Nous espérons que ce fait nouveau aura pour effet une diminution et finalement la suppression de nos obligations, mais il paraît que la commission du Laos devra dans une certaine mesure surveiller cette intégration. Par conséquent, nous ne savons pas trop en ce moment jusqu'à quel point nous pourrons réduire notre effectif dans un avenir très prochain. Nous comptons cependant pouvoir le ramener à un niveau compatible avec les tâches qu'il nous reste à accomplir.

Les principales tâches qui incombent encore à la commission du Vietnam sont: la surveillance et le contrôle du personnel et du matériel militaires à l'entrée et à la sortie des deux secteurs du pays, dont l'unification se fait encore attendre, et la surveillance de la zone démilitarisée entre les deux secteurs. Dix-sept équipes de la commission sont actuellement engagées dans ce travail; voilà pourquoi il est difficile de réduire nos effectifs. Au cours de l'année passée, la commission a en outre entrepris un certain nombre d'enquêtes nécessitant le déploiement d'équipes mobiles spéciales et, partant, la présence d'un plus grand nombre de personnes. Toutefois, nous insistons sur la réduction de notre effectif, tant au Vietnam que dans les autres pays de l'Indochine, et nous espérons qu'un certain nombre de militaires en seront retirés en décembre. Nous examinons en outre les moyens de ramener la commission du Vietnam à des proportions qui, dans notre opinion, correspondraient mieux aux fonctions qu'elle peut utilement remplir.

D'une manière générale, l'équilibre politique semble être rétabli dans cette région. Nous sommes d'avis qu'au Vietnam et au Laos les commissions ont encore un rôle utile à jouer dans le maintien de la paix et de la stabilité. Voilà pourquoi nous croyons que notre présence au Vietnam et au Laos est d'une importance vitale pour le maintien des conditions d'armistice, même si l'affectation de plus de 160 militaires et civils dans ces trois commissions taxe lourdement les ressources en personnel tant du ministère de la Défense nationale que du ministère des Affaires extérieures. Nous désirons toutefois nous soulager de ce fardeau le plus tôt possible et nous persistons dans la tentative d'effectuer des réductions.

Le Royaume-Uni, la France, l'U.R.S.S. et la République populaire de Chine contribuent à l'entretien des trois commissions. L'avance de 100,000 dollars américains que le Canada avait versée au fonds commun en attendant que les membres de la conférence de Genève puissent régulièrement payer leurs contributions, a été remboursée l'année passée. D'autre part, nous n'avons pas encore recouvré la partie de nos dépenses qui doit être imputée au fonds commun. Nous avons demandé au secrétariat international de la commission du Vietnam le remboursement des dépenses recouvrables au 30 juin 1957, s'élevant

à $1,307,061.02, et nous persistons à réclamer ce remboursement, mais certaines difficultés ont surgi dans la coordination de la comptabilité des commissions et dans le règlement des comptes.

Communication

Depuis la guerre, l'augmentation constante et très considérable de nos moyens de communication a accompagné,—l'on pourrait presque dire rendu possible,—l'expansion rapide de notre travail. Certains changements ayant été apportés à la méthode employée pour calculer le nombre de messages échangés entre nos centres d'activité qui, eux, ne cessent de grandir, il m'est impossible d'exprimer cette expansion en chiffres. Nous avons consacré beaucoup d'efforts au perfectionnement et à l'accélération de nos moyens de communication afin de resserrer les liens entre nos postes à l'extérieur, dont le travail devient de plus en plus volumineux, tout en augmentant notre rendement. Grâce aux appareils modernes que nous avons installés dans certaines missions à l'étranger, nos consultations et échanges de renseignements avec celles-ci se font maintenant avec une rapidité et une facilité auparavant impossibles. La division des communications estime que dans un an environ notre réseau amplifié pourra fonctionner à plein rendement.

En ce qui concerne le budget des communications, je devrais d'abord souligner que si le montant de nos frais de télégrammes n'a guère changé, c'est parce que, pour des raisons de force majeure, l'installation du "Telex" (moyen de communication semblable au télétype, l'abonné ne prenant en location que l'appareil terminal et payant pour la durée de chaque communication tout comme pour une conversation téléphonique interurbaine) à l'étranger a été retardée et n'a pu être achevée que tout récemment.

Notre budget de l'année financière 1956-1957 avait prévu $150,000 pour les câblogrammes de l'administration centrale. A la fin de janvier 1957, nous avions dépensé $164,000 et à la fin de l'année financière, $213,000 en tout. L'augmentation de nos frais de câblogrammes était due surtout au grand nombre de consultations que nous avons eues avec nos missions à l'étranger par suite des événements d'Égypte et de Hongrie. Notre budget de 1957-1958 prévoit $114,168 pour les câblogrammes, mais étant donné que le volume des communications télégraphiques demeure considérable, nous estimons maintenant que les dépenses de cette année s'élèveront à plus de $200,000.

Depuis notre dernier rapport sur les communications du ministère, nous avons pu commencer à nous servir des appareils du Telex transatlantique qui ne fonctionnent que depuis décembre 1956. L'ensemble de nos frais de télégrammes devra s'en trouver réduit, mais d'autre part le peu de temps qui s'est écoulé ne nous permet pas de faire une prévision valable.

A la fin de l'année financière 1955-1956, la livraison de certains appareils de communication ayant subi quelque retard, nous avons dû demander un nouveau crédit de $300,000. De ce montant, il nous reste encore $74,000, somme qui devra figurer dans le budget de 1958-1959 parce que de nouveaux retards de livraison sont intervenus dans l'entre-temps.

Afin de perfectionner notre réseau de communications et en poursuivre l'expansion, nous demandons, pour l'année financière 1957-1958, $112,000 pour l'installation de nouveaux appareils de communication à Ottawa et à l'étranger.

Vous vous souviendrez sans doute que l'année passée notre subvention au Conseil national de recherches en guise d'assistance technique aux recherches dans le domaine de la sécurité des communications s'est élevée à $279,000. Le ministère des Affaires extérieures, tout comme d'autres ministères, ayant de plus en plus souvent recours aux services du Conseil de recherches, notre

cotisation a été fixée cette année à $335,000. Vu le caractère particulier de ce sujet, les membres du Comité comprendront qu'entrer dans plus de détails serait contraire à l'intérêt public.

Ainsi que nous l'avions prédit dans l'exposé de l'année dernière, l'emploi d'appareils et de méthodes de communication modernes nous a permis de faire des économies considérables en ce qui concerne la reproduction et la transcription de télégrammes. En outre, nous pouvons maintenant distribuer des copies de télégrammes aux postes à l'étranger par la valise diplomatique en provenance de Londres, de sorte que notre courrier aérien transatlantique s'en trouve allégé.

Initiatives dans le domaine de l'information

Le but essentiel et bien défini du travail de nos services de renseignements est d'avancer nos intérêts à l'étranger. Les fonds demandés à cette fin servent à mieux faire connaître et apprécier le Canada dans d'autres pays et d'expliquer, là où nous le jugeons souhaitable, nos lignes de conduite et nos prises de position. Afin d'éviter le double emploi et de tirer le meilleur parti des ressources à notre disposition, nous organisons et accomplissons ce travail en étroite collaboration avec les autres organismes gouvernementaux intéressés.

La majeure partie des capitaux demandés sera utilisée pour répondre à des questions et fournir de la matière d'information sur le Canada, soit directement, soit par l'entremise de nos missions; un certain montant sera consacré à des campagnes d'information dans des régions où le besoin s'en fait sentir, campagnes dont notre pays retirera des avantages, soit momentanés soit permanents; une autre partie, à des projets dont l'utilité commune et l'importance sont reconnues et que nous réalisons en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et ministères; un montant modique, à la liaison avec les bureaux de renseignements de certaines organisations, notamment l'OTAN, les Nations Unies, le Plan de Colombo et l'UNESCO; une partie modeste du crédit, enfin, servira à répondre à des questions et à fournir de la matière d'information, au Canada même, sur la politique étrangère du gouvernement et sur le rôle du Canada dans les affaires internationales.

Le travail du ministère dans le domaine de l'information est fondé sur l'évaluation continuelle des frais et des avantages relatifs qu'il comporte. Tant au niveau de projet que dans l'exécution, les initiatives se rattachent aux buts politiques et autres que nous nous proposons dans les régions et pays en question. Il va de soi que la multiplication de nos engagements à l'étranger a nécessité l'extension de nos services d'information. Par exemple, le volume des renseignements que nous sommes appelés à fournir sur l'OTAN et sur le Plan de Colombo a grossi à mesure que le travail de ces organisations et l'intérêt que nous leur portons ont augmenté; actuellement, nos relations avec les États-Unis et les problèmes qui en résultent demandent beaucoup plus d'explications et d'efforts de persuasion qu'autrefois, et nous attachons également plus d'importance au maintien des liens étroits qui nous unissent au Commonwealth qui est en pleine évolution. Notre budget de cette année prévoit l'affectation d'un agent d'information à la Nouvelle-Delhi. Dans certains pays de l'Europe orientale, nous avons récemment commencé la diffusion de renseignements d'ordre général à une échelle restreinte. Enfin, vu la concurrence de plus en plus forte que d'autres pays nous font en Amérique du Sud, il semble souhaitable de redoubler d'efforts pour y avancer nos intérêts commerciaux.

C'est à ces tâches nouvelles ou grandissantes, autant qu'aux tâches anciennes, que se consacre actuellement la division de l'information.

Propriétés à l'étranger

Sur 22 postes à l'étranger, le ministère possédait, en 1945, 5 propriétés foncières, à savoir 2 résidences officielles et 3 chancelleries. En 1957, nous possédons, sur 61 postes à l'étranger, 51 propriétés foncières, c'est-à-dire 18 résidences officielles, 12 chancelleries, 3 terrains de construction destinés à des résidences et 18 résidences pour employés. En outre, nous avons pris en location 113 propriétés, comprenant 34 résidences officielles, 46 chancelleries et 33 résidences pour employés, et nous nous sommes chargés de meubler 26 logements loués pour des employés à titre individuel. Nous nous occupons donc en ce moment de l'entretien et de l'ameublement de 190 propriétés.

Le capital prévu au budget de 1957-1958 pour la réalisation de notre programme d'immobilisations à l'étranger s'élève à $2,161,775 et comprend:

$255,591 pour l'acquisition de mobilier et de fournitures de bureau, y compris le matériel de sécurité. Sur ce montant, $133,230 ont été engagés au cours du premier semestre de cette année.

$1,251,874 pour l'acquisition, la construction et l'amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur. Sur ce montant, $363,029 ont été engagés au cours du premier semestre de cette année.

$654,309 pour l'acquisition de mobilier et d'accessoires pour les résidences à l'extérieur, ainsi que de véhiules automobiles. Sur ce montant, $349,970 ont été engagés au cours du premier semestre de cette année.

La partie non engagée de ces crédits servira, dans le courant du second semestre de l'année financière, à pourvoir nos propriétés à l'extérieur des services d'entretien essentiels à leur maintien en bon état; à acheter certains meubles et accessoires dont nos chancelleries, résidences officielles et résidences pour employés auront besoin; à réaliser les plans déjà existants relatifs à l'ameublement de nos résidences officielles dans un nombre restreint de capitales; à effectuer des travaux d'amélioration urgents à quelques-unes de nos propriétés à l'étranger afin d'en arrêter la détérioration et de les remettre dans un état convenable; à continuer et, dans la mesure du possible, à achever la construction de certains bâtiments qui sont déjà sur le chantier et permettre au ministère de saisir toute occasion qui se présente d'acheter des propriétés immobilières dans les capitales où il nous est particulièrement difficile de trouver des immeubles adéquats pour nos chancelleries et résidences officielles.

Services consulaires

Le volume des affaires consulaires a considérablement augmenté en 1957; cette augmentation est due dans une large mesure à l'extension qu'ont prise les fonctions du bureau des passeports et au fait que notre ministère a aidé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à acheminer des réfugiés hongrois vers le Canada.

63,405 passeports furent délivrés au cours de l'année financière 1949-1950; en 1956-1957, le nombre des passeports délivrés est monté à 91,713 et nous nous attendons qu'il dépasse 100,000 pendant l'année financière en cours. Les encaissements pour services consulaires ont totalisé environ $306,700 en 1949-1950 et sont montés à plus de $496,400 en 1956-1957. D'autre part, le nombre des employés du bureau des passeports, montant de 63 à 66, n'a augmenté que de 3.

L'extension qu'a prise le travail du bureau des passeports d'Ottawa a entrainé une augmentation correspondante des affaires consulaires à l'extérieur. Le nombre de Canadiens qui voyagent à l'étranger va croissant et par conséquent il arrive de plus en plus souvent que des services de tous genres sont demandés à nos postes à l'extérieur. Ces postes ayant plus de travail, les responsabilités du bureau d'Ottawa se voient à leur tour grandir.

En ce qui concerne l'entrée de réfugiés hongrois au Canada, notre ministère est venu en aide au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à Ottawa au moment où il fallait prendre des dispositions d'urgence pour pouvoir faire face à cette affluence imprévue. Depuis le début de l'insurrection en Hongrie, en automne 1956, près de 36,000 réfugiés hongrois ont été admis au Canada.

Nations Unies

Les Nations Unies comptent aujourd'hui 82 membres, c'est-à-dire 6 de plus qu'au moment où j'ai paru devant ce Comité de l'année passée. Les nouveaux membres sont le Soudan, la Tunisie, le Maroc, le Japon, le Ghana et la Malaisie. En établisant le montant de la cotisation de chaque État membre, les Nations Unies observent le principe fondamental selon lequel la participation aux frais est fonction de la richesse du pays. Certaines restrictions atténuent ce principe fondamental, restrictions qui, toutefois, ne touchent que le membre le plus riche, à savoir les États-Unis, et les membres les plus pauvres: un plafond et une limite inférieure ont été imposés aux cotisations des plus riches et des plus pauvres nations.

En 1956, le Canada a contribué à raison de 3.63 p. 100 du budget des Nations Unies. Toutefois, de nouveaux membres ayant été admis, la commission des contributions vient de réviser l'échelle des cotisations de 1957 et, rétroactivement, celle de 1956. Le Canada recevra donc un crédit pour l'année 1956 et en même temps le taux de sa cotisation de 1957 sera baissé. Pour ces deux années, le Canada ne contribue plus qu'à raison de 3.15 p. 100 du budget des Nations Unies. Par conséquent, nous payerons, en 1957, environ $240,000 de moins que si l'ancien taux était encore en vigueur. En 1958, le taux de notre cotisation sera de nouveau baissé et sera de 3.09 p. 100 seulement, par suite de l'admission de nouveaux membres.

Programme élargi d'assistance technique

A la conférence convoquée en 1956 en vue de prendre des engagements relatifs à l'assistance technique, la délégation du Canada annonça que, sous réserve de ratification par le parlement, le Canada contribuerait, en 1957, 2 millions de dollars au programme élargi d'assistance technique. Le crédit qui figure dans le budget correspond à cet engagement. En outre, la délégation canadienne avait mandat de déclarer que les Nations Unies pouvaient s'attendre à recevoir du Canada, en 1958 et 1959, une contribution analogue à celle de 1957, sous réserve, évidemment, de ratification par le parlement. Le ministre a récemment confirmé que le gouvernement du Canada avait l'intention de contribuer 2 millions de dollars en 1958. Comme je l'ai mentionné devant ce Comité l'année passée, tant le programme normal, financé à même nos contributions au budget des Nations Unies, que le programme élargi d'assistance technique, financé par des cotisations volontaires comme ce crédit de 2 millions de dollars, jouissent d'un appui généreux dans le monde entier. Le programme normal d'assistance technique relève directement de l'Assemblée générale, tandis que le programme élargi est surveillé surtout par le Conseil économique et social. Le Canada est actuellement membre du Conseil économique et social; au cours des délibérations sur l'assistance technique, la délégation canadienne ne cesse d'insister pour que la compétence des services administratifs soit maintenue à un niveau élevé et pour que, dans l'organisation du programme, on prenne des mesures propres à garantir que nos contributions et celles d'autres pays servent à apporter une aide pratique et efficace aux pays dont l'économie est insuffisamment développée.

OTAN

Le budget du siège des organes civils de l'OTAN comprend les salaires et indemnités payés au personnel civil international de l'OTAN, les frais de voyage, location de bureaux, accessoires de bureau, services d'information et autres frais d'administration de l'organisation. A l'origine, le Canada contribuait à ce budget 10 p. 100 des frais d'administration et 6.7 p. 100 des immobilisations. Sous le nouveau régime de cotisation unique adopté en 1955, la contribution du Canada s'élève à 5.8 p. 100 des dépenses. C'est l'admission de l'Allemagne à l'OTAN qui a rendu cette réduction possible.

Avant 1956, une partie de la contribution du Canada au budget civil de l'OTAN était prélevée sur le crédit prévu pour l'aide mutuelle, mais il fut décidé qu'à partir de l'année financière 1956-1957, la cotisation du Canada serait versée par notre ministère. Cette cotisation s'élevait à $223,625 en 1956-1957, et est de $195,896 en 1957-1958.

En ce moment le secrétariat international de l'OTAN occupe encore les bâtiments provisoires que le gouvernement français avait érigés près du Palais de Chaillot pour la session de 1951 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les États membres ont dû eux-mêmes trouver des logements à Paris pour leurs délégations auprès de l'OTAN. Un nouveau siège consolidé, dont les États membres se partagent le financement, est en voie de construction. Le nouveau siège de l'OTAN comprendra la grande salle de conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, un certain nombre de salles de comité et environ 900 bureaux. Une aile du bâtiment servira de logement aux délégations des États membres et une partie du loyer de chaque délégation à savoir celle qui est affectée à l'amortissement des immobilisations, sera considérée comme crédit en regard de la cotisation annuelle au budget civil de l'OTAN. Le gouvernement français a fourni le terrain et construira les voies d'accès. Selon toutes prévisions la construction du nouveau siège ne sera pas achevée avant le printemps de 1959.

La part que contribue le Canada s'élève à 6.08 p. 100 des frais de construction, et sera probablement de 635,000 dollars canadiens en tout. C'est également le ministère des Affaires extérieures qui, depuis l'année financière 1956-1957, paie la contribution totale du Canada. En 1957-1958, celle-ci s'élève à $167,444.

Plan de Colombo

Dans notre budget de 1957-1958, le crédit affecté au programme que le Canada se propose de réaliser dans le cadre du Plan de Colombo s'élève à 34,400,000 dollars, montant équivalent à notre contribution de 1956-1957. Le cabinet a approuvé une proposition relative au versement de 35 millions de dollars en 1958-1959, soit $600,000 de plus que cette année. Les membres du Comité savent sans aucun doute que le crédit annuel affecté au Plan de Colombo est versé à un fonds, de sorte que les sommes non dépensées ne tombent pas en annulation. Il est ainsi possible de financer des projets d'assez grande envergure dont l'établissement et la réalisation demandent beaucoup de temps.

Comme par le passé, la répartition de ce montant entre les divers pays est fonction de l'utilité et de l'à-propos des projets que les gouvernements des pays bénéficiaires du Plan de Colombo nous proposent en vue d'obtenir notre assistance. J'aimerais cependant souligner qu'une partie considérable de ce crédit sera sans doute affectée à des projets qui sont en voie d'exécution en vertu d'un engagement antérieur. L'année dernière, par exemple, 5 millions de dollars furent assignés au réacteur atomique que l'Inde est en train de construire avec la collaboration du Canada, et il est à prévoir qu'une somme

d'au moins 2 millions de dollars, puisée à même le crédit de cette année, devra être consacrée à cette entreprise. De même, une grande partie de l'argent que nous pouvons allouer au Pakistan sera absorbée par le projet de Warsak et d'autres grands projets en voie de construction. En outre, il nous faudra cette année environ 2 millions de dollars pour continuer la réalisation de notre programme d'assistance technique en vertu duquel des spécialistes canadiens sont envoyés dans tous les pays du Plan de Colombo et des techniciens de ces pays viennent au Canada pour y recevoir une formation professionnelle.

Monsieur le président, j'ai eu coutume, dans le passé, de me borner à des observations d'ordre général sur les montants que le ministère demande pour le Plan de Colombo et de proposer que les membres du Comité prient M. Cavell, du ministère du Commerce, administrateur du Plan de Colombo, de se présenter devant eux et de répondre à toutes les questions qu'ils aimeraient poser au sujet des divers projets du Plan. Je suis d'avis que M. Cavell peut vous donner plus de précisions que moi. M. Cavell m'a donné à entendre qu'il se tient à votre disposition pour le cas où vous désireriez l'interroger.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Depuis 1949, le Canada a versé $5,320,929 à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine et est de ce fait le quatrième en importance des pays non arabes qui contribuent à cet Office. Les autres contributions importantes ont été apportées par les États-Unis (171 millions depuis 1949), le Royaume-Uni (47 millions), la France (12 millions), l'Australie (1,700,000) et la Nouvelle-Zélande (1,200,000). La contribution de $750,000 que nous avons inscrite dans notre budget de 1957-1958 s'entend pour la période de 18 mois allant du 1er juillet 1956 au 31 décembre 1957.

Depuis 1949, l'Office de secours fournit vivres, abris et soins médicaux à plus de 900,000 réfugiés arabes qui ont perdu leur foyer et leurs moyens de subsistance par suite des hostilités déclenchées lors de la création de l'État d'Israël. Jusqu'ici les réfugiés n'ont pas encore eu l'occasion d'opter entre le rapatriement et un dédommagement, droit qui leur a été conféré par plusieurs résolutions successives de l'Assemblée générale. N'ayant pas suffisamment de fonds à sa disposition, l'Office de secours a récemment dû abandonner bon nombre de ses projets de réadaptation et tentatives de reclassement et restreindre certains secours financiers. A l'heure actuelle ces derniers ne dépassent déjà plus le niveau de subsistance; ils ne s'élèvent d'ailleurs qu'à $30 par réfugié par année, y compris les frais d'administration. Il est à prévoir qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale adoptera une résolution recommandant instamment aux gouvernements, soit de contribuer au fonds de secours soit d'augmenter leur contribution afin que l'Office puisse réaliser pleinement ses programmes de secours et de réadaptation.

Monsieur le président, j'ai traité de ces quelques points saillants du budget parce que je pensais que vous vouliez avoir des renseignements détaillés à leur égard. Je suis certain qu'il y a encore d'autres sujets que les membres du Comité aimeraient voir éclaircir. Je vous invite donc, ainsi que les membres du Comité, à me poser toutes les questions qui se présentent à votre esprit.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous êtes prêts, nous allons commencer. J'aimerais dire tout d'abord que M. Léger a exprimé le désir d'éclaircir l'un ou l'autre point de son exposé. En outre, je voudrais vous faire remarquer que nous comptons pouvoir bientôt tenir deux séances, si possible mardi prochain, au cours desquelles M. Cavell nous parlera du Plan de Colombo et du Programme

d'assistance technique. Puisque M. Cavell se présentera devant nous, je pense que les questions et les remarques concernant ces deux sujets pourraient être restreintes à un minimum.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire. Je prierai M. Léger de nous donner les quelques explications qu'il juge utiles, et ensuite nous pourrons passer aux questions relatives à l'exposé que vous venez de lire.

Il y a une chose que je voudrais encore mentionner, messieurs, et que j'ai oublié de vous dire hier. On entend mal dans cette salle et je vous remercie d'avoir été si silencieux. Je crois que d'une manière générale chaque membre a pu entendre ce qui a été dit. J'apprécie beaucoup cela et je sais que les sténographes et les journalistes sont d'accord avec moi. Merci.

M. LÉGER: Je vous remercie de m'avoir une fois de plus donné l'occasion de me rencontrer avec les membres du Comité. C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous nous présentons devant vous. Avant de vous parler des deux ou trois problèmes que je voudrais éclaircir, je me demande si M. Holowach veut bien me permettre de revenir à une question qu'il a posée au ministre, au cours de la première séance, concernant la méthode employée pour l'établissement du budget.

En préparant le budget, nous nous efforçons d'établir quels seraient les montants minimums qui pourraient permettre au ministère de remplir d'une manière efficace les fonctions qui lui ont été attribuées. Aucune réserve n'est constituée pour les nouvelles tâches que le gouvernement pourrait imposer au ministère dans le courant de l'année financière. La création de nouvelles missions à l'étranger en est un exemple. Voilà pourquoi il est juste de dire que le budget ne prévoit que le minimum des dépenses.

Comme vous le savez, on peut, pour faciliter l'établissement du budget, diviser les dépenses du ministère en trois grandes catégories; la première catégorie comprend les salaires; la deuxième, d'autres frais d'administration et les immobilisations; la troisième, les contributions aux organisations internationales et aux programmes qui se rattachent à celles-ci.

Or, en établissant le budget des salaires, la première chose à faire est de déterminer l'effectif. Tous les postes à l'extérieur et toutes les divisions du ministère sont priés de soumettre leurs propositions relatives au personnel dont ils ont besoin pour l'année financière à venir. Ces propositions sont ensuite scrutées par une commission du ministère. Je crois que vous serez d'accord qu'on peut employer le terme "scruter" si je vous dis qu'à la dernière occasion environ 75 positions furent éliminées des listes soumises à la commission. Ces listes diminuées sont ensuite examinées par un groupe comprenant un représentant de la Commission du service civil qui fait fonction de président, un représentant du Conseil du Trésor et un représentant du ministère. Le rapport de ce comité est examiné par le ministre et soumis au Conseil du Trésor qui décide en dernier ressort de l'effectif à inclure dans le budget. Le salaire total du personnel ainsi approuvé par le Conseil du Trésor est calculé sur la base de l'échelle des salaires en vigueur, un certain montant est déduit en prévision des vacances qui se produiront dans le courant de l'année et le montant qui reste figure sur le budget que nous soumettons au parlement.

En ce qui concerne les frais d'administration et les immobilisations, les postes et les divisions soumettent chaque année le budget provisoire de leurs dépenses. Ensuite, le ministère examine ce budget, diminue les dépenses dans la mesure du possible et élimine les postes destinés à des projets qui, dans son opinion, ne peuvent ou ne devraient pas être mis à exécution pendant l'année en question. Après un nouvel examen critique par le Conseil du Trésor, le budget révisé est soumis au parlement.

Quant à la troisième catégorie de dépenses, c'est-à-dire nos contributions aux organisations internationales et aux programmes qui s'y rattachent, vous

savez qu'une partie de ces dépenses consiste en cotisations dont le montant est calculé en fonction du budget des organisations internationales et du pourcentage que le Canada consent à contribuer à ce budget. Une fois ce budget établi, toute tentative de réduire le montant de la cotisation est inutile tant que le Canada est membre de l'organisation. D'autre part, certaines contributions, par exemple celle que nous apportons au Plan de Colombo, sont volontaires, et le montant que nous demandons au parlement à cette fin est fixé par le cabinet.

Je crois que dans l'opinion du ministère le mode de procédure que je viens de vous exposer témoigne d'un réel souci de maintenir le niveau des dépenses au minimum qui lui permette de remplir ses fonctions statutaires.

Si vous voulez bien me le permettre, monsieur le président, j'aimerais maintenant revenir sur deux points qui demandent quelque éclaircissement. Tous deux se rapportent à la réduction de $366,500 qui sera effectuée dans notre budget principal et que le ministre a annoncée ici-même, réduction qui, toutefois, ne figure pas sur la liste des prévisions budgétaires que vous avez en mains. Pour vous indiquer où ces réductions auront lieu, le mieux est sans doute de vous renvoyer au poste n° 97, alinéa 11, à la page 7. La dernière phrase de cet alinéa fait allusion à la Maison du Canada à New York, et à ce propos j'aimerais vous lire la lettre suivante qui a été adressée, le 6 novembre, à M. Carswell, directeur général de *Canada House (New York) Limited.*

"Monsieur,

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me prie de vous informer que le Gouvernement du Canada a décidé de ne pas louer de locaux dans l'immeuble que la société *Canada House (New York) Limited* est en train de construire.

2. Cette décision a été prise après mûre réflexion et est motivée en partie par des faits nouveaux qui ont sensiblement modifié le caractère canadien de l'entreprise, tant par rapport au financement qu'en ce qui concerne l'occupation de l'immeuble. Lors des premiers pourparlers, on avait signalé au ministère qu'une bonne partie de l'immeuble serait occupée par des sociétés commerciales canadiennes et des sociétés américaines avec des intérêts au Canada. On nous informe maintenant que tel n'est pas le cas et que par conséquent l'immeuble ne sera pas un centre canadien.

3. Depuis le début des pourparlers, le ministère a appris que, à l'encontre de ce que les brochures nous avaient fait supposer, la société *Canada House (New York) Limited* n'a le droit de s'opposer à l'interception de la lumière par des immeubles voisins, du côté ouest, qu'à partir du niveau de 150 pieds, soit du dixième étage. C'est un inconvénient très sérieux, d'autant plus quand il s'agit d'un bail à longue échéance.

4. Dans ces circonstances, le Gouvernement du Canada a décidé qu'il ne serait pas dans son intérêt de louer des locaux dans votre immeuble."

Cette lettre porte la signature du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Voilà pourquoi on ne tiendra plus compte des fonds demandés au poste n° 97, alinéa 11, et qui devaient être affectés à la Maison du Canada. D'autre part, la réduction principale que le ministre a annoncée se rapporte au poste n° 97, alinéa 13, à la même page: "acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains". Il s'agit ici d'une réduction de $335,125.

M. HOLOWACH: Quel est déjà le montant?

M. LÉGER: $335,125, en comparaison de l'augmentation prévue de $14,875. Or, cette réduction s'explique par le fait qu'on a remis à plus tard la construction d'une chancellerie à Canberra, dont le coût estimatif est de $100,000, et la construction d'une résidence à Bruxelles qui doit coûter $250,000.

Il y a dans l'exposé budgétaire principal un autre passage qu'il faut mettre au point. Il s'agit du poste nº 19, à la page 4, à savoir "impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa". Les explications qui y sont données ne suffisent peut-être pas au Comité; voilà pourquoi j'aimerais entrer un peu plus dans les détails.

M. PEARSON: Serait-il réglementaire de poser des questions sur divers sujets au fur et à mesure qu'ils sont exposés? Je suppose que nous devons suspendre la séance à 11 heures.

Le PRÉSIDENT: Certainement. M. Léger nous a dit que nous pouvions poser des questions à mesure. Évidemment, ces questions devront être tirées au clair.

M. PEARSON: J'ai juste une ou deux questions qui se rapportent à ces réductions. D'abord, la réduction que nous effectuons en retirant notre promesse d'occuper une partie de la Maison du Canada sur la Cinquième Avenue à New-York s'élève à environ $70,000. Est-ce à dire que, si nous avions réuni tous les bureaux gouvernementaux sous le toit de la Maison du Canada, le loyer aurait dépassé de $70,000 celui que nous payons actuellement pour ces bureaux?

M. LÉGER: Non, monsieur le président, la différence représente la somme que le gouvernement aurait dû dépenser pour faire construire de nouvelles cloisons dans la Maison du Canada si nous nous y étions installés.

M. PEARSON: Ainsi il s'agit d'immobilisations destinées à augmenter, par l'érection de cloisons, le rendement de la partie de la Maison du Canada occupée par les bureaux gouvernementaux.

M. LÉGER: Oui.

M. PEARSON: Vous vous souviendrez que cet immeuble du gouvernement canadien n'a jamais été une entreprise gouvernementale. La société *Canada House* avait notre seule promesse, faite par le gouvernement précédent, de louer des locaux dans cet immeuble pourvu que les loyers puissent affronter ceux de la concurrence et que les conditions soient satisfaisantes. Je suppose qu'on s'est rendu compte, au fur et à mesure que la construction de l'immeuble avançait, qu'elles laissaient beaucoup à désirer?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais savoir si, en raison de cette décision, on envisage une autre possibilité.

M. LÉGER: Oui. Je crois et j'espère que le consulat et la plupart des organismes gouvernementaux qui sont en ce moment installés au Rockefeller Centre pourront y rester. Nous sommes en pourparlers au sujet du bail. En ce qui concerne la délégation du Canada auprès des Nations Unies, nous avions l'espoir de lui trouver des bureaux à moins de distance du siège des Nations Unies que le Rockefeller Centre. Et en effet, nous en avons trouvé, sur la Troisième Avenue, numéro 750. Le ball est signé et notre délégation permanente y sera installée avant la prochaine assemblée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que pour la plus grande partie on a maintenu le statu quo?

M. LÉGER: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous y faites divers petits changements?

M. LÉGER: Oui.

M. PEARSON: Puis-je poser une question au sujet de la chancellerie de Canberra pour laquelle un crédit de $100,000 avait été prévu. Où se trouvent à présent les bureaux de la chancellerie ou du Haut commissariat de Canberra? Dans des immeubles loués?

M. LÉGER: Nous occupons en ce moment des immeubles loués, mais nous avons acheté un terrain sur lequel nous espérons pouvoir construire un bureau central permanent.

M. PEARSON: Quel loyer payons-nous pour ces bureaux à Canberra?

M. LÉGER: Nous vous procurerons ce renseignement.

M. PEARSON: En attendant qu'on le cherche, il y a la question de notre ambassade de Bruxelles. J'aimerais savoir combien de loyer nous payons en ce moment, loyer que nous ne devrions d'ailleurs pas payer si nous avions pu construire un immeuble.

M. LÉGER: Ce renseignement, nous vous le procurerons également. Quand la décision fut prise de construire un immeuble à Bruxelles, décision dont M. Pearson n'ignore pas les détails, on avait espéré pouvoir acheter un terrain et commencer à construire à temps pour que la résidence soit prête au moment de l'ouverture de l'exposition internationale en avril. Nous n'avons tout simplement pas pu nous consulter avec les architectes et acheter le terrain à temps pour entreprendre les travaux de construction. Même si nous pouvions commencer à construire tout de suite, l'immeuble ne serait pas prêt pour l'exposition internationale.

M. PEARSON: Est-ce qu'on compte toujours construire une ambassade à Bruxelles quand les circonstances le permettront?

M. LÉGER: Nous y avons un terrain, par conséquent je pense que je peux vous répondre par un oui.

M. PEARSON: A présent nous avons le terrain, mais nous ne nous occupons pas de la construction.

M. LÉGER: Nous sommes encore en train d'élaborer le plan. Ce poste ne figurera pas au budget de cette année.

M. PEARSON: Il est à croire que le projet est en quelque sorte remis à plus tard. Puis-je vous demander s'il n'est pas vrai qu'en tant que propriétaires de nos postes à l'extérieur nous économisons de l'argent parce que nous sommes dispensés et de l'impôt et du loyer. Du moment que nous payons du loyer pour des propriétés à l'étranger, nous ne pouvons pas faire ces économies parce que nous ne jouissons pas d'une telle exemption. Est-ce exact?

M. LÉGER: Je pense que c'est exact. Toutefois, il n'est pas toujours facile de trouver un terrain de construction à un endroit qui satisfasse à toutes nos exigences et de plus, le ministère n'a pas les moyens d'entreprendre trop de projets de construction à la fois. En tenant compte de ces deux restrictions, je crois pouvoir être d'accord avec vous.

M. PEARSON: Avons-nous les moyens de commencer la construction de l'immeuble dont nous avons tellement besoin à Canberra?

M. LÉGER: Eh bien, monsieur le président, je crois qu'il y a là un problème de priorité.

M. KUCHEREPA: Depuis quand possédons-nous le terrain à Canberra?

M. LÉGER: Il s'agit d'un bail à longue échéance comme il en existe en Australie.

M. KUCHEREPA: Est-il exempt de l'impôt municipal et local?

M. LÉGER: Je crois que oui, en tant que propriété du gouvernement canadien.

M. KUCHEREPA: Est-ce la même chose dans d'autres pays où nous avons un bail à longue échéance? Cette exemption constitue-t-elle un privilège diplomatique?

M. PEARSON: N'est-il pas vrai qu'on ne peut pas posséder de terrain à Canberra parce que toute la ville appartient au gouvernement; en d'autres termes, c'est un district fédéral?

M. LÉGER: Je n'en suis pas certain; je devrai vérifier cela.

M. PATTERSON: Le ministère des Affaires extérieures a-t-il son propre bureau d'architectes et son propre bureau de la construction qui s'occupent de ces propriétés, ou ce travail tombe-t-il sous le ressort du ministère des Travaux publics?

M. LÉGER: Monsieur le président, c'est la division des biens et fournitures de notre ministère qui s'occupe de ces affaires. Voici en quoi consistent nos relations avec le ministère des Travaux publics: lorsque nous voulons construire un immeuble, mettons en Europe, au dernier moment, quand le plan est soumis au Conseil du Trésor, celui-ci peut le passer au ministère des Travaux publics en le priant de faire ses observations; mais le ministère des Travaux publics ne collabore pas à l'élaboration du projet, pas plus qu'il ne surveille la construction.

M. KUCHEREPA: Je reviens à la charge avec ma question au sujet du terrain de Canberra: depuis quand le louons-nous?

M. LÉGER: Depuis trois ans, d'après ce qu'on me dit.

M. KUCHEREPA: Et il n'existe encore aucun projet de construction?

M. LÉGER: Certainement. Nous avons des plans dans nos dossiers, mais c'est au gouvernement de décider, à un moment donné, si oui ou non ces plans sont acceptables. Cette décision sera prise quand le ministère des Travaux publics aura approuvé les plans, quand le Conseil du Trésor les aura vus et que nous connaîtrons le coût définitif de la construction. Il arrive que nous ayons dans nos dossiers une demi-douzaine de plans pour un projet donné, mais c'est le gouvernement qui doit approuver les chiffres et les détails proposés.

M. MCCLEAVE: Vous avez dit que nous possédions un terrain à Canberra et d'autre part on a relevé le fait que Canberra était un district fédéral. Cela signifie-t-il que nous avons payé une somme globale pour ce terrain, ou payons-nous un loyer annuel à titre permanent?

M. W. D. MATTHEWS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Nous devons payer annuellement une somme modique, en guise de loyer foncier, au gouvernement australien, qui met le terrain à notre disposition.

M. MCCLEAVE: Pour combien de temps?

M. MATTHEWS: Pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

M. MACNAUGHTON: J'aimerais revenir à la question de la Maison du Canada. D'après ce qu'on m'a dit, un groupe de Canadiens qui occupent des positions très en vue dans le commerce ont contribué des montants considérables à cette entreprise, en d'autres termes, ils ont acheté des actions et, ce faisant, aidé à financer la construction de la Maison du Canada, probablement sur la foi d'au moins une demi-promesse de la part du dernier gouvernement. Il paraît que cette promesse vient d'être rétractée. Qui aurait qualité pour la rétracter? Vous venez de lire une lettre adressée à M. Carswell annonçant que le gouvernement avait décidé de ne pas réunir ses bureaux dans un seul immeuble. Avons-nous adopté une nouvelle ligne de conduite?

M. LÉGER: Je suis désolé, mais les sténographes officiels ont emporté la copie de la lettre. Toutefois, je puis vous dire que la première phrase indique qu'il s'agit d'une décision du gouvernement. Quant à notre ministère, nous

devons nous assurer que les locaux que nous trouvons à New York, de quelque nature qu'ils soient, répondent aux besoins des divers bureaux canadiens. Je ne pense pas que le ministère en tant que tel puisse être appelé à aller plus loin. La décision appartient au gouvernement.

M. MACNAUGHTON: Précisément. De quand cette lettre est-elle datée?

M. LÉGER: Du 8 novembre. Si vous le permettez, je vous en relirai la première phrase qui est ainsi conçue: "Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me prie de vous informer que le Gouvernement du Canada a décidé de ne pas louer de locaux dans l'immeuble que la société *Canada House (New York) Limited* est en train de construire".

M. MACNAUGHTON: Si je comprends bien, on avait originellement l'intention de réunir tous les bureaux canadiens de New York dans un seul bureau central permanent, et ce pour bien des raisons, entre autres la proximité et la publicité. Il semble maintenant qu'on ait abandonné cette idée. L'immeuble continuera-t-il d'être appelé "Maison du Canada"? En ce moment on est en train de graver les armoiries du Canada sur la façade.

M. LÉGER: Si l'emploi de l'expression "Maison du Canada" à New York soulève un problème, il faudrait, je crois, en saisir le Secrétariat d'État.

M. PEARSON: Est-il vrai qu'en raison de ce revirement il y aura quelque part à New York un consulat du Canada, avec son propre standard et ses propres services, que les bureaux de l'immigration seront ailleurs et que la délégation du Canada auprès des Nations Unies, qui est très nombreuse, sera, encore avec son propre standard, ses services et toute l'installation, éloignée d'une dizaine d'îlots?

M. MACNAUGHTON: Et le bureau canadien du tourisme se trouve encore ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien me permettre de dire un mot, c'est en 1952, je crois, que j'étais à New York, pour une brève visite au siège des Nations Unies. A cette occasion, j'ai vu notre représentant auprès des Nations Unies, l'honorable Ray Lawson, de London (Ontario), qui s'intéressait alors vivement au projet de la Maison du Canada. Je connais bien Ray, et nous nous sommes longuement entretenus sur le projet. Il espérait que la Maison du Canada deviendrait un centre purement canadien et je crois que c'était un projet qui méritait notre intérêt.

Cependant, au cours d'une récente conversation que j'ai eue avec le Dr McKay, de notre ministère, au bureau de la délégation canadienne auprès des Nations Unies, j'ai appris qu'apparemment une difficulté avait surgi par rapport au financement du projet. En un mot, l'affluence de capitaux canadiens n'était pas aussi forte qu'on l'avait espéré, ou que les entrepreneurs du projet l'avaient espéré. Par conséquent, ce n'est pas une entreprise purement canadienne. Elle est sous la dépendance d'autres intérêts financiers. Voilà pourquoi le Dr McKay m'a dit lors de notre récent entretien que, pour autant qu'il le regrettât, vu qu'il s'agissait d'un projet ou d'un emplacement idéal qu'il avait considéré comme profitable au Canada, à son avis les mesures qu'on prenait étaient appropriées. C'était l'attitude du Dr McKay lors de ma visite. J'étais tout aussi surpris que M. Macnaughton et d'autres en apprenant que la situation avait changé dans une telle mesure qu'on considérait comme peu sage de poursuivre l'idée soulevée par Ray Lawson.

M. PEARSON: Il me semble que c'en est fini de la Maison du Canada à New York.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il me semble que c'en est fini de cette séance.

M. LÉGER: Puis-je maintenant répondre à la question au sujet du loyer de nos bureaux de Canberra? Il s'élève à $2,900 par an.

Autre chose: étant donné que quelques modifications ont été apportées au budget principal que vous avez en mains à présent, êtes-vous d'accord que le budget modifié soit remis au secrétaire pour que celui-ci l'enregistre dans le procès-verbal de cette séance?

(Assentiment)

M. PEARSON: Avez-vous pu obtenir le renseignement au sujet du loyer que nous payons à Bruxelles?

M. KUCHEREPA: Pourrions-nous entendre à la prochaine séance un rapport sur les subventions que nous octroient les divers pays où nous avons des baux à court terme et à long terme, tenant compte des immobilisations considérables dans certains immeubles?

M. LÉGER: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Avant de lever la séance, j'aimerais attirer votre attention sur la séance de mardi prochain, à laquelle le poste nº 114 sera mis à l'étude en présence de M. Cavell, et sur la séance de jeudi.

M. PEARSON: Avant que nous partions, voudriez-vous demander les renseignements relatifs aux loyers que nous avons payés pour les divers immeubles où nous devons en payer?

M. LÉGER: Nous pourrions vous donner la liste complète des loyers que nous payons, si le Comité est d'accord.

(Assentiment)

M. KUCHEREPA: Pourriez-vous nous dire quels privilèges nous accordent les autorités fiscales à l'étranger?

M. HOLOWACH: Serait-il possible de continuer l'étude de cette question à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Non pas à la prochaine séance, mais probablement quand nous reviendrons à ce poste. M. Cavell doit se rendre à l'étranger prochainement et nous devons l'entendre pendant qu'il est encore à notre disposition.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-troisième Législature

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 1957

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES 1957-1958

TÉMOINS:

M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce; M. D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. R. Grey, Division économique du ministère des Affaires extérieures.

CANADA
MAR 19 1958
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
QUEEN'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY
OTTAWA, 1958

50624-6—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Argue
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier (*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stuart (*Charlotte*)—35.

Quorum: 10

Secrétaire du Comité:
J. E. O'CONNOR.

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 4 décembre 1957.

Il est ordonné—Que le nom de M. Henderson soit substitué à celui de M. Richard (*Ottawa-Est*) sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

50624-6—1½

PROCÈS-VERBAL

MARDI 10 décembre 1957.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures et dix du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Argue, Best, Cannon, Cardin, Coldwell, Fairfield, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Haidasz, Herridge, Henderson, Holowach, Jung, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Low, Macquarrie, Montgomery, McCleave, McGee, Patterson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*) et White.—(24).

Aussi présents: MM. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce; R. W. Rosenthal, administrateur adjoint; F. E. Pratt, chef du Service des projets de placements; D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique; J. H. Marshall, sous-chef du Service des projets de placements.

Après s'être assuré de la présence d'un quorum, le président présente M. Cavell.

M. Cavell fait un exposé de l'expansion économique et politique du Sud-Est de l'Asie. Au sujet du Plan de Colombo et de la participation du Canada au plan, M. Cavell mentionne les points suivants:

1. Réacteur atomique du type NRX à Bombay.
2. Entreprise d'irrigation et de production d'énergie électrique de Warsak, au Pakistan.
3. Projet hydro-électrique de Kundah, Inde-Sud.
4. Pêche, au Ceylan.
5. Assistance technique:
   a) équipes médicales
   b) techniciens spécialisés prêtés
   c) formation d'étudiants au Canada.

Avec la permission du Comité, il est ordonné que les documents suivants, qui ont été déposés par M. Cavell et dont les membres du Comité ont reçu un exemplaire, soient imprimés en appendice aux Procès-verbaux d'aujourd'hui:

1. État de la contribution financière du Canada au Plan de Colombo au 31 mars 1957 (*voir Appendice A*).
2. Résumé statistique du programme de coopération technique de 1950 au 31 mars 1957 (*voir Appendice B*).
3. État financier de l'assistance du Canada au Plan de Colombo (*voir Appendice C*).

Le président dit que l'exposé de M. Cavell se rapporte au poste 114 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

M. Cavell est interrogé par les membres du Comité.

A 1 heure, l'interrogatoire de M. Cavell est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

3 heures et quarante-cinq.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 heures et quarante-cinq de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M[lle] Aitken, MM. Argue, Best, Cardin, Fairfield, Herridge, Henderson, Holowach, Jung, Kucherepa, Macnaughton, Macquarrie, Montgomery, McCleave, Patterson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stick et White. —(19).

Aussi présents: MM. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce; R. W. Rosenthal, administrateur adjoint; F. E. Pratt, chef du Service des projets de placements; D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique; J. H. Marshall, sous-chef du Service des projets de placements; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; R. Grey, Division économique.

Le président ouvre la séance et déclare que les membres du Comité peuvent continuer l'interrogatoire de M. Cavell.

Après l'interrogatoire, M. Cavell est remercié par le président et se retire.

Le poste 114—Plan de Colombo—est approuvé.

Le Comité étudie ensuite le poste 94—Administration centrale. Le président invite alors M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, à présenter, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un exposé du travail du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) et de l'organisme d'Assistance technique des Nations Unies aux pays sous-développés.

Après l'exposé, les membres du Comité interrogent M. Matthews et M. R. Grey, de la Division économique du ministère des Affaires extérieures.

Le poste 94—Administration centrale—est réservé et le Comité étudie le poste 95—Bureau des passeports.

A la fin des délibérations, le poste 95 est approuvé.

Le poste 96—Représentation à l'extérieur—Administration—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 97—Représentation à l'extérieur—Immobilisations—est mis en délibération et réservé.

Le poste 98—Réceptions officielles—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 99—Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge qui sont dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 100—Représentation aux conférences internationales—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 101—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 102—Subvention au Comité international de la Croix-Rouge—est mis en délibération et approuvé.

Le poste 103—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique—est mis en délibération et réservé.

Le poste 104—Octroi de bourses de recherches et d'études—est mis en délibération et approuvé, sous réserve d'une réduction de $500 recommandée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le poste 105—Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux—est mis en délibération et réservé.

A 5 h. 40, le Comité s'ajourne au mercredi 11 décembre 1957 à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 10 décembre 1957
11 h. 10 du matin

Le PRÉSIDENT: Je vois que nous sommes en nombre et nous allons donc commencer immédiatement la séance.

Nous sommes heureux ce matin d'accueillir un homme qui, à cause de son œuvre, est connu non seulement des membres du Comité, mais dans tout le Canada. Je prie donc M. Cavell de nous lire son exposé et, après cela, nous l'interrogerons.

M. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, la dernière fois que je suis venu ici, c'est le 3 mai 1956. A ce moment-là, je vous ai dit que, en plus de notre Programme d'assistance technique, qui comprend la formation donnée aux Asiatiques en les amenant au Canada et en envoyant en Asie des spécialistes canadiens, nous avions aussi 60 projets d'immobilisations complètement terminés ou en voie d'exécution. Le total se chiffre aujourd'hui par 79. Toutefois, avant de vous en donner le détail, permettez-moi de vous dire quelques mots du Plan lui-même et, puisqu'il doit s'y intégrer, de la situation générale de l'Asie.

L'an dernier en Nouvelle-Zélande, j'ai assisté à la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo. Pendant le voyage de retour j'ai visité, au cours des trois premiers mois de cette année, presque tous les pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Je ne puis dire que le spectacle était réjouissant; au contraire, j'en ai été profondément bouleversé. L'instabilité politique qui existe dans certains de ces pays rend extrêmement difficile toute tentative de progrès économique durable. Dans tous ces pays, les gouvernants sont aux prises avec nombre de problèmes économiques et constitutionnels qu'ils doivent essayer de résoudre dans un milieu où règnent la pauvreté, l'ignorance, l'analphabétisme et d'autres conditions très défavorables. La population entrevoit maintenant un meilleur mode de vie et le problème auquel les dirigeants doivent faire face, c'est celui de donner à l'expansion économique un rythme assez rapide pour prévenir le mécontentement du public. L'économie de ces pays est surtout agricole et le niveau de la production est peu élevé. En effet, la population est trop dense pour la superficie du pays. Le problème est donc le suivant: à quel rythme peut-on d'une part, améliorer les méthodes de culture et ainsi obtenir plus de produits alimentaires et, d'autre part, établir de petites et de grosses industries pour absorber le grand nombre de personnes en chômage partiel ou complet?

Le problème serait plus facile à résoudre si ce n'était des déclarations subversives des agitateurs totalitaires qui, partout, fomentent le trouble et ébranlent l'opinion publique. Pour ma part, je crois que, dans la mesure où elle comprend la situation, la population du Sud et du Sud-Est de l'Asie qui possède encore la liberté politique et idéologique préfère le mode de vie démocratique et veut vivre en paix dans un monde libre; mais, il y a sûrement de graves difficultés à surmonter pour intégrer dans les conditions actuelles de l'Asie le

mode de vie démocratique que nous connaissons sur le continent nord-américain. Pour fonctionner normalement, le régime démocratique exige un haut niveau d'éducation en plus d'un sens profond de discipline politique. Depuis quelques années, les pays de l'Asie, et plus particulièrement ceux du Sud et du Sud-Est de l'Asie, ont vécu une période mouvementée d'instabilité gouvernementale.

Les puissances coloniales ont été chassées par les Japonais. Vaincus à la guerre, les Japonais, à leur tour, ont été chassés par les puissances coloniales. Ces dernières se sont ensuite retirées librement ou elles ont été amenées à le faire par suite de révoltes et de guerres civiles. Dans certains pays, ces difficultés ont été suivies de luttes politiques internes qui ne sont pas encore réglées. Le résultat de tout ce changement et de toute cette confusion politique n'est que trop évident. L'établissement du nouvel État de Pakistan donne encore lieu à un transfert considérable de population entre l'Inde et le Pakistan. Les deux pays ont dû s'occuper de millions de réfugiés. Certains pays sont encore à élaborer une constitution et une formule de gouvernement qui répondent à leurs besoins particuliers; d'autres, comme l'Inde, sont plus avancés. Mais tous sont aux prises avec les problèmes d'expansion économique et d'éducation et les nombreux problèmes inhérents à la tâche de première importance que constitue le rehaussement du niveau de vie. Pour eux, c'est une période très difficile et, tout comme nous, ils sont engagés dans toutes les complications de la guerre froide. Non seulement ont-ils besoin de notre aide, mais leurs chefs, les membres de leurs législatures et leurs haut fonctionnaires ont besoin de l'assurance de notre sympathie, de notre appui moral et d'une compréhension de leurs problèmes.

En effet, ces problèmes ne sont pas uniquement les leurs. Car, de la solution de ces problèmes dépend l'avenir politique de l'Asie; et, de l'avenir de l'Asie dépend, beaucoup plus que nous le croyons, l'avenir du monde libre et, en définitive, la prospérité future de notre propre pays.

Je veux bien croire que, dans l'aide que nous apportons aux pays sous-développés, nous nous inspirons seulement d'idéals chrétiens et de principes humanitaires; mais, pour le moment, supposons que nous nous préoccupons aussi de notre progrès matériel, de la préservation du monde libre et de notre régime de vie démocratique. Ces facteurs ne sont pas négligeables et il est très important pour nous que la balance du pouvoir, entre le régime totalitaire et le monde libre s'établisse en notre faveur.

Les forces du totalitarisme ont reçu un puissant appui quand plusieurs pays d'Europe ont été amenés derrière le rideau de fer. Les mêmes forces ont été considérablement raffermies quand 600 millions de Chinois industrieux ont suivi la même voie. Le peuple chinois est un peuple qui possède d'excellentes qualités et dont on pourrait faire la plus grande force ouvrière du monde.

Pendant que 400 millions d'Indiens essaient de se maintenir à flot par des moyens démocratiques, le reste de l'Asie surveille la situation de près pour voir si c'est la Chine ou si c'est l'Inde qui réussira le mieux, d'ici quelques années, à hausser le niveau de vie de sa population. Si le régime démocratique subit un échec dans l'Inde, une fois de plus le communisme universel et les forces totalitaires seront raffermis et, par le fait même, le monde libre sera affaibli. Si une telle catastrophe venait à se produire dans l'Inde, le monde libre perdrait presque tout contact avec l'Asie et tout le potentiel commercial et la richesse culturelle de ce continent. A ce propos, il ne faut pas oublier que la race blanche n'est qu'une minorité dans l'univers et même dans le Commonwealth. Si donc l'Inde et quelques autres nations de l'Asie adoptent le communisme, la majorité de la population du globe sera sous le régime totalitaire. L'immense production des pays asiatiques servirait alors à fortifier ce régime et la pression de ce bloc deviendrait intolérable pour les nations libres de l'Ouest. Nous aurions perdu le potentiel commercial le plus considérable de l'univers qui serait alors au pouvoir des forces du totalitarisme. Il faudrait renoncer au rêve d'un monde régi par le

droit international et vivant en paix et en liberté. Nous aurions à faire face à un marché de plus en plus réduit au lieu de la grande expansion économique nécessaire à la prospérité du monde libre. Ce qui m'a surtout alarmé cette année, c'est la nouvelle tactique des Rouges en Asie, l'emploi qu'ils ont fait du mécanisme électoral des démocraties pour s'emparer du pouvoir. J'ai constaté que, dans trop de pays, cette nouvelle tactique leur avait donné la victoire sur le plan municipal. Tout l'État de Kérala, dans l'Inde du sud, a été conquis de cette façon et il a maintenant un gouvernement communiste. La situation délicate du gouvernement central de l'Indonésie s'est aussi agravée par l'effet de cette nouvelle tactique. Partout en Asie, les communistes s'efforcent d'obtenir de l'influence dans tous les corps gouvernementaux existants et de contrôler les unions ouvrières. Ils se déguisent en fervents nationalistes et font semblant d'épouser les aspirations de ces peuples faibles et opprimés qui ne comprennent pas la vraie nature du communisme: l'étatisation obligatoire des terres, la suppression des buts véritables du syndicalisme ouvrier et la destruction, par l'intérieur, de toutes les formes de gouvernement libre.

Avant de vous faire rapport de l'assistance que le Canada a consenti à ces pays, je voudrais faire remarquer que l'aide que nous accordons ne suffira pas à elle seule à arrêter le communisme en Asie. L'Ouest tout entier doit donner aux Asiatiques l'impression qu'ils sont des partenaires, qu'ils ont le droit de se considérer comme une partie, et une partie très importante du monde meilleur et plus stable que nous essayons d'édifier. Il est évident que nous ne pouvons pas édifier ce monde à moins que la grande majorité de l'humanité ne soit prête à seconder nos efforts. L'Ouest doit convaincre les Asiatiques qu'ils partagent avec nous la tâche énorme et méritoire de veiller à la liberté du monde. Nous devons toujours nous rappeler que Confucius a dit: "Ventre affamé n'a point d'oreilles". En d'autres termes, un homme affamé n'a que faire de la liberté: il ne cherche qu'à remplir son estomac et celui de ses enfants. C'est dans cette perspective que l'Ouest doit appliquer son programme d'assistance.

Je crois vous avoir dit, la dernière fois que je me suis présenté devant ce Comité, que nous avons toujours essayé et que nous essayons encore de contribuer à des entreprises essentielles qui permettront à ces gouvernements d'élever le niveau de vie de leurs peuples à un minimum raisonnable. Il me faudrait une journée pour exposer tous les travaux que nous avons entrepris; il y en a 79.

La dernière fois que je me suis présenté ici, je vous ai fait une énumération complète de tous ces projets. J'ai maintenant complété cette liste jusqu'au 31 mars 1957 et, avec votre permission, monsieur le président, je voudrais la déposer pour qu'on l'annexe au compte rendu sous le titre suivant: "État de la contribution canadienne au plan de Colombo". J'en ai plusieurs exemplaires et, encore avec votre permission, monsieur le président, je voudrais les distribuer. Si les membres du Comité veulent bien y jeter les yeux, ce qui ne prendra pas beaucoup de temps, je me ferai un plaisir de leur expliquer tout ce qui ne leur paraîtrait pas clair. On remarquera que les centrales électriques ont pris une forte partie des fonds et je me fais un devoir de le mentionner.

On ne peut pas entreprendre grand-chose dans une région insuffisamment développée tant qu'il n'y a pas suffisamment d'énergie électrique. Ce n'est qu'après ça que l'industrie peut prendre de l'essor, que l'on peut construire des usines et entreprendre un vaste programme d'industrialisation. Il est absolument nécessaire d'aider presque tous les pays asiatiques à produire plus de nourriture pour qu'ils n'aient plus à en importer, charge écrasante que leurs exportations ne suffisent pas à contrebalancer. La production de cet accroissement de produits alimentaires dépend surtout de l'irrigation. Les pluies en Asie, même dans les meilleures années, demeurent des événements sur lesquels on ne peut compter et, si elles viennent à manquer, la famine aussitôt dresse son masque hideux. L'irrigation est la seule façon d'apporter une solution à ce problème, et elle peut se faire de plusieurs manières: au moyen de puissants

barrages qui fournissent à la fois l'irrigation et l'énergie électrique, ou bien au moyen de pompes actionnées par l'énergie de ces barrages. Un peu partout au Pakistan la culture devient impossible à cause de l'élévation du niveau hydrostatique et la pénétration de divers sels dans le sol de surface. Dans ces régions, et il y en a beaucoup trop, il faut éliminer ces sels si on veut redonner au sol sa fertilité. Ceci signifie qu'il faut exécuter d'énormes travaux de pompage: il faut tirer de l'eau douce de grandes profondeurs. L'OAA a élaboré plusieurs projets de pompage dans diverses régions, mais l'argent fait défaut, et ici encore on attend l'aide du Canada pour la production de l'énergie. Il n'y a probablement aucun pays au monde qui ait plus d'expérience que nous en ce qui touche toutes les formes d'énergie nécessaires.

Puisque nous parlons d'énergie, ceci me permet d'aborder la question du réacteur atomique que l'on construit actuellement près de Bombay dans l'Inde. Tous les pouvoirs hydrauliques de l'Inde où l'on peut installer une centrale d'énergie hydro-électrique ont été aménagés et le combustible pour les centrales thermiques ne peut pas être facilement obtenu ou alors il est d'un prix prohibitif. Les pays insuffisamment développés qui sont les plus avancés au point de vue technique regardent du côté de l'énergie nucléaire. Ainsi l'Inde est très chanceuse de posséder un savant de réputation internationale dans le domaine atomique, le docteur Bhabha, qui a mis sur pied un centre de recherche nucléaire tout près de Bombay, mais l'équipement de ce centre n'était pas complet. Ce centre a pour but de favoriser, dans l'Inde, l'étude de la science nucléaire appliquée à des fins pacifiques et le besoin d'un réacteur se fait sentir. On l'emploiera à la formation des jeunes hommes de science qui pourront ensuite construire des centrales d'énergie atomique. En partageant les frais avec l'Inde, nous installons à ce centre une réplique de notre réacteur NRX de Chalk River. Nous avons imposé comme condition que l'Inde l'emploierait, non seulement à la formation de ses jeunes hommes de science, mais qu'elle accepterait aussi tous les étudiants du Sud et du Sud-est asiatique.

Il y a une autre entreprise de production d'énergie qu'il ne faut pas que je passe sous silence, c'est le barrage hydro-électrique que nous construisons pour le Pakistan à Warsak, près du fameux défilé de Khyber. Ce que nous entreprenons là, de concert avec le Pakistan, n'est rien de moins que la mise en valeur de la région frontière du Nord-Ouest. Cette entreprise a été l'une de nos plus difficiles en raison de la situation très peu avancée de la région. Les plans ont été tracés par des ingénieurs-conseils du Canada et exécutés par un entrepreneur canadien. Il y a environ 100 employés canadiens qui vivent là avec leurs familles. Je suis heureux de vous dire que les premières difficultés ont été surmontées et qu'un grand progrès a été accompli depuis ma dernière visite à votre Comité. Grâce à une admirable collaboration entre les Canadiens et les rudes habitants de la région on a réussi à faire passer un très gros tunnel de dérivation à travers un terrain rocheux et très accidenté. Certains experts nous disent que l'entreprise était irréalisable. Elle a cependant été réalisée et le cours de la rivière a été détourné. Les eaux passent maintenant par le tunnel rocheux et on a commencé la construction du barrage. Cette collaboration avec les Pakistanais est très avantageuse pour ces derniers, car elle fournit à leurs ingénieurs une excellente occasion d'acquérir de l'expérience dans les grandes entreprises de construction. L'entreprise fournit aussi aux entrepreneurs canadiens l'occasion de se familiariser avec les problèmes complexes de construction à l'étranger, particulièrement dans des pays où il faut adopter des méthodes de travail qui diffèrent des méthodes employées au Canada. C'est là une des nombreuses occasions où les deux civilisations peuvent mettre en commun leurs talents respectifs et où chacune apprend à s'adapter aux exigences de l'autre.

Le projet hydroélectrique de Kundah, dans le Sud de l'Inde est une autre entreprise importante que nous avons lancée. Dans cette région de l'Inde du Sud, la famine est toujours menaçante. Elle apparaît chaque fois que les sécheresses périodiques abaissent le niveau hydrostatique. Comme il devient alors nécessaire de percer les puits à une bien plus grande profondeur, il n'est plus possible à une paire de bœufs de monter l'eau. En fait, une paire de bœufs qui accomplit cette tâche en meurt dans l'espace de quelques mois. La seule solution est d'installer des pompes, ce qui est impossible sans la force motrice. L'entreprise de Kundah est une entreprise exceptionnelle du fait que l'eau qui descent des collines du Nilgiri et qui coule vers la plaine est harnachée par trois centrales hydroélectriques échelonnées le long du parcours. De cette façon, on pourra produire 180,000 kilowatts, quantité qui pourra être augmentée dans la suite. Cela veut dire que les cultivateurs pourront pomper l'eau des puits à une grande profondeur et produire ainsi des vivres à des époques qui auparavant auraient été des époques de famine. Beaucoup de personnes seront ainsi préservées de la mort par la famine. On produira aussi assez de force motrice pour améliorer les réseaux électriques dont on est en train de couvrir le Sud de l'Inde, de sorte qu'un plus grand nombre d'usines pourront être aménagées afin de faire disparaître le chômage dans une des régions les plus surpeuplées de l'univers.

Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que nous n'avons pas entrepris autre chose que la construction de centrales électriques. Notre projet relatif aux pêches du Ceylan est à peu près terminé. Notre travail accompli dans cette région a consisté à étudier les eaux qui entourent l'île afin de déterminer à quel endroit les poissons se trouvent à certains temps de l'année et à quel endroit ils fraient. Dans ce domaine, nos savants canadiens ont accumulé une masse considérable de renseignements. D'autres Canadiens venus des côtes de l'Ouest et de l'Est du Canada ont enseigné des méthodes modernes de pêche et ont introduit de nouveaux engins de pêche. On se sert maintenant de chalutiers et, ce qui est encore plus important, on a enseigné aux pêcheurs pauvres des régions côtières de nouvelles méthodes qui ont augmenté leurs revenus. Des Canadiens, experts en coopération, ont introduit des méthodes de coopération qui offrent de grands avantages. De même, l'entrepôt frigorifique, qui est de toute première nécessité dans l'industrie de la pêche, fonctionne avec un grand avantage pour cette industrie. Cet entrepôt devait servir d'expérience pour découvrir ce qui pouvait être accompli. Nous nous lançons maintenant dans l'amélioration des méthodes de mise sur le marché, et ce sont les Canadiens qui battent encore la marche dans ce domaine.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis que je me suis présenté devant ce Comité, nous avons accompli un certain travail dans le domaine de la médecine. Nous avons constitué une équipe de médecins dont le Dr Wilder Penfield, cet éminent Canadien, a pris la direction. Il s'est rendu dans cette région où il a visité les hôpitaux, prononçant des conférences sur la chirurgie en général et sur la chirurgie du cerveau, qui est sa spécialité. Il a même abordé des sujets tels que l'organisation des hôpitaux dans divers pays. J'ai eu le privilège de l'accompagner au cours de ses randonnées et je suis en mesure de témoigner de la rigoureuse impulsion qu'il a donnée à la pratique de la médecine dans les régions du Sud-est de l'Asie. Nous avons aussi envoyé un groupe de spécialistes canadiens en tuberculose pour aider ces pays à améliorer leurs méthodes de lutte contre cette maladie qu'on pourrait appeler la plaie de l'Asie. Nous envoyons des appareils de cobalt-thérapie à divers hôpitaux qui peuvent s'en servir. Mais, avant de le faire, il nous faut envoyer des spécialistes pour s'assurer que ces appareils seront installés dans des endroits convenables et qu'il y a un personnel compétent pour s'en servir. Nous fournissons aussi des gardes-malades canadiennes pour la formation de gardes-malades dans diverses

régions du Sud-est de l'Asie. Je suis heureux de pouvoir dire qu'en toutes circonstances nos gardes-malades ont été bien accueillies et qu'elles ont accompli un magnifique travail. Leur tâche n'est pas facile. Dans ces régions, le concept du travail d'infirmière est bien différent du nôtre. Nos gardes-malades doivent avoir une grande facilité d'adaptation et être extrêmement compétentes si elles veulent accomplir quelque chose.

Ceci m'amène à parler de l'assistance technique. Comme je l'ai expliqué la dernière fois que je me suis présenté devant ce Comité, notre travail se divise en deux catégories: les avances de capitaux, dont je viens de vous parler, et l'assistance technique que je voudrais vous exposer brièvement. L'assistance technique est un des besoins les plus grands de toute région insuffisamment développée. Il est inutile de fournir du matériel d'immobilisations à moins qu'on ne soit en mesure de fournir des techniciens formés pour en prendre soin. Aussi, plus l'équipement est compliqué, plus l'assistance des techniciens est nécessaire. Comme pour le matériel d'immobilisations, la meilleure façon pour moi de donner une vue d'ensemble de notre assistance technique, c'est de vous en présenter un exposé.

Si le président veut bien me permettre de le faire, je désirerais déposer un "Tableau statistique de notre coopération technique jusqu'au 31 mars 1957". Encore une fois, je désirerais, avec la permission du président, distribuer ce document aux membres du Comité. Je serai très heureux d'essayer de répondre à toutes les questions auxquelles il pourrait donner lieu.

Comme vous pourrez le constater, nous avons reçu ici un nombre assez imposant d'étudiants étrangers, venus de plusieurs pays. Nous avons fait de notre mieux pour leur apprendre nos techniques canadiennes et les renvoyer dans leurs pays mieux préparés à faire face aux problèmes techniques de leurs industries nationales. Mais, bien que cela soit d'une extrême importance, je crois qu'il est également important pour ces étudiants de voir à l'œuvre un pays démocratique et libre. Ils commencent alors à se rendre compte que ce que nous avons accompli, nous, au Canada, ils pourront l'accomplir un jour, eux aussi, à condition de se préparer et de travailler ferme. J'ai souvent vu de ces jeunes gens qui, après un séjour au Canada, sont retournés dans leur propre pays avec des vues tout à fait différentes sur leurs problèmes. Ils se font des amis ici, tout comme nous nous efforçons de gagner leur amitié, ce qui est assurément très désirable dans un monde où se fait sentir un si pressant besoin d'entente et de compréhension entre les nations.

Avant de terminer mes considérations sur ce que nous avons fait dans le domaine de l'assistance technique, je dois faire mention des experts canadiens que nous envoyons dans les divers pays du Sud et du Sud-est de l'Asie pour enseigner dans les écoles techniques et autres écoles ou dans les collèges et pour agir comme conseillers dans plusieurs domaines. Nous envoyons aussi des économistes, des médecins pour les hôpitaux ainsi qu'un grand nombre de techniciens et d'experts. Il faut exercer le plus grand soin dans le choix de ces experts. Non seulement doivent-ils être compétents dans leur domaine, mais encore doivent-ils être d'une grande patience et d'une grande compréhension. Il n'est pas facile de trouver de telles personnes, vu qu'elles doivent être d'une habileté et d'un caractère exceptionnels. Cependant, le personnel dont nous disposons, et qui se consacre exclusivement à cette tâche, parvient à les trouver et à les persuader d'accepter ces postes difficiles, bien souvent dans les régions les plus reculées de l'Asie.

Je crois, messieurs, que la seule chose qu'il me reste encore à faire est de vous exposer l'aspect financier de notre entreprise. Encore une fois, avec la permission du président, je désirerais faire verser quatre tableaux au compte rendu, après vous en avoir distribué des copies. Le tableau n° 1 indique quel montant a été versé au cours de chaque année financière depuis la mise en

vigueur de ce programme. Au tableau n° 2 apparaît la répartition des fonds entre les divers pays. Le tableau n° 3 indique l'affectation aux avances de capitaux jusqu'au 31 mars 1957. Le tableau n° 4 indique les dépenses pour l'assistance technique jusqu'au 31 mars 1957. En d'autres termes, messieurs, pour parler un peu plus clairement, aux tableaux n^{os} 1 et 2 apparaissent les crédits votés et leur affectation; les tableaux n^{os} 3 et 4 indiquent la répartition des crédits en assistance en espèces et en assistance technique, les deux domaines où s'exerce notre travail, comme je l'ai expliqué plus haut.

Je crois, monsieur le président, que je vous ai communiqué tous les renseignements utiles qu'il est possible de donner à votre Comité aujourd'hui. Naturellement, je serai très heureux d'essayer de répondre à toutes les questions que les membres auront à poser. Pour m'aider à le faire, j'ai invité à cette assemblée mes excellents assistants, M. R. W. Rosenthal, administrateur-adjoint, M. F. E. Pratt, chef de notre section des avances de capitaux, M. J. H. Marshall, qui est l'adjoint de M. Pratt et qui peut citer de mémoire tous les chiffres qui se rapportent au domaine que nous étudions en ce moment, enfin le dernier mais non le moindre, M. D. W. Bartlett, le chef du Service de la coopération technique.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je vous remercie, monsieur Cavell, pour l'exposé intéressant et complet que vous nous avez fait sur votre travail.

Est-il permis à M. Cavell de déposer les divers documents qu'il a produits?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Et cela voudrait dire aussi que le Comité en recommande l'impression?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Assentiment.

(Voir appendices A, B et C.)

J'aurais dû mentionner dans mes remarques préliminaires que nous sommes à discuter le poste 114.

Poste 114—Services provisoires—Plan de Colombo $34,400,000

Vous aimeriez sans doute à examiner cet exposé quelques minutes. Nous passerons ensuite aux questions que vous désirez poser à M. Cavell ou à ses assistants compétents qui sont ici présents.

M. Jung:

D. Puis-je poser une question à M. Cavell pendant que le reste du Comité étudie son exposé? Il est probable que personne ici n'est aussi intéressé que je le suis à cet aspect des affaires extérieures et je suis des plus heureux de constater que les vues officielles du gouvernement actuel coïncident aussi parfaitement avec les miennes. Toutefois, deux questions me sont venues à l'esprit lorsque j'écoutais M. Cavell. Il semble qu'on insiste beaucoup sur le besoin d'expansion économique, car on estime qu'un peuple qui souffre de la faim ne s'intéresse guère aux principes politiques et aux idéologies. J'estime, cependant, que les programmes d'éducation sont très importants.

A mon avis, tant que les gens ne pourront pas lire, échanger librement leurs idées et qu'ils ne seront pas capables de discuter, nous ne pourrons pas dire que notre programme d'assistance s'est révélé bien fructueux. La nourriture est certes un facteur important; mais, sans l'instruction, nous ne pourrons pas obtenir les résultats auxquels nous aurions pu nous attendre. Consacre-t-on une part importante de l'assistance à l'instruction? Ainsi, quand nous disons aux gouvernements des pays bénéficiaires: "Voici un certain montant pour l'assistance technique", s'opposent-ils à ce que nous leur demandions de consacrer un montant donné à l'instruction? Dans le passé, ces gouvernements se sont-ils opposés à l'établissement de mesures éducatives aux niveaux de l'instruction primaire et secondaire, par exemple? Je sais que notre programme comprend

aussi des cours universitaires, mais pourrait-on faire plus dans le domaine de l'éducation?—R. Il nous est extrêmement difficile de pénétrer dans ce domaine à des niveaux autres que les niveaux supérieurs. En Inde, par exemple, où douze langues principales sont parlées, sans compter les nombreux dialectes, il nous serait extrêmement difficile de mettre en œuvre un programme d'éducation à cause du nombre considérable de dialectes. Il est reconnu, je crois, que, dans ce domaine, nous devons laisser l'instruction primaire entre les mains des gouvernements de ces pays, car nous ne pouvons pas demander à nos éducateurs d'apprendre toutes ces langues. Ainsi, il faudrait consacrer toute une vie à l'étude de votre langue maternelle, le chinois.

D. Et je ne le parle pas encore parfaitement bien.—R. Nous devons donc laisser les niveaux primaires d'éducation aux pays assistés. Il y a eu des cas où l'Ouest a aidé au niveau primaire. L'Unesco, par exemple, fait un magnifique travail à ce niveau en essayant de faire face aux difficultés locales. Quoi qu'il en soit, le Canada n'est pas réellement en mesure de se lancer dans tous ces domaines. Dans le domaine de l'éducation, l'Unesco s'acquitte admirablement bien de sa tâche.

Nous avons donné du matériel d'enseignement visuel aux pays qui nous en ont demandé et nous avons donné des outils et de la machinerie aux écoles techniques. Nous avons aussi fourni des roulottes équipées pour les représentations cinématographiques aux endroits où elles pouvaient être utiles. Nous avons fait de notre mieux pour le domaine principal dans lequel nous pouvions aider.

D. Cette division est semblable à celle qui existe entre les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'éducation.

M. Low:

D. M. Cavell pourrait-il nous dire quel progrès a été réalisé grâce à la suppression de l'une des plus sérieuses barrières en matière d'éducation, surtout dans des pays comme l'Inde, c'est-à-dire le manque de moyens de communication. A mon avis, un des plus grands problèmes auxquels les autorités ont eu à faire face dans ces pays depuis des années est le manque de moyens de communication, comme la radio, le téléphone et autres moyens. Pourriez-vous nous dire quel progrès a été accompli?—R. On a réalisé certains progrès. Je n'ai aucun chiffre à l'esprit, mais je puis dire que le réseau de radiodiffusion de l'Inde, par exemple, prend de l'expansion. L'Inde produit plus de films éducatifs à court métrage que tout autre pays du monde et ces films sont projetés dans tout le pays. Il y a un réseau téléphonique qui est loin d'être complété. Je crois que, dans l'ensemble, dans la plupart de ces pays, les moyens de communication se développent à peu près au même rythme que les autres domaines. Nous savons tous que ce rythme est trop lent. Quoi qu'il en soit, les moyens de communication ont maintenant leur place dans le domaine général de l'expansion.

M. Jung:

D. A propos du domaine de l'éducation, pourriez-vous nous dire combien d'étudiants sont venus fréquenter nos universités?—R. Oui. Ce renseignement est contenu dans le résumé statistique que j'ai déposé. Le nombre exact est donné, jusqu'au 31 mars 1957.

M. Cannon:

D. J'aimerais à poser une question d'ordre général avant que nous procédions à l'étude détaillée des différentes entreprises. Je remarque que vous avez mentionné l'assistance technique et la nécessité d'envoyer des techniciens dans ces différents pays et d'augmenter ainsi les connaissances techniques de ces pays. Je me demande si nos techniciens travaillent dans le même sens que les

autres techniciens, ceux de la Russie, par exemple. Je ne veux pas dire qu'ils travaillent de concert avec eux, mais je voudrais savoir s'ils viennent en conflit avec eux. La Russie envoie-t-elle des techniciens dans les pays où nous envoyons les nôtres, et ces techniciens nuisent-ils aux travaux que nous avons entrepris?—R. Tout d'abord, la Russie n'envoie pas ses techniciens en vue de mettre à exécution un programme général comme nous le faisons; elle les envoie pour des fins déterminées. En Inde, par exemple, elle a envoyé des spécialistes pour accomplir un certain travail géologique et, en Birmanie, elle fait ériger des édifices et elle envoie de plus des techniciens pour aider à la construction.

Comme vous pouvez le constater dans le rapport qui a été déposé, nous envoyons des spécialistes, mais nos fins ne sont pas aussi limitées. La Russie éprouve certaines difficultés parce qu'aucun des pays intéressés ne parle le russe. Au niveau de l'enseignement universitaire, l'anglais est la langue de communication dans presque tous les pays.

D. Diriez-vous que le nombre de techniciens que nous envoyons est comparable à celui que la Russie envoie?—R. Si vous considérez l'ensemble des pays occidentaux et non seulement le Canada, nous en envoyons beaucoup plus que la Russie. La Russie commence à pénétrer dans le domaine de l'assistance. Mais jusqu'ici les pays occidentaux ont envoyé un bien plus grand nombre de techniciens.

D. Quand nous nous sommes lancés dans ce domaine de l'assistance aux pays insuffisamment développés en vertu du Plan de Colombo, pouvions-nous dire que nous devancions la Russie dans ce domaine?—R. Oui, monsieur. Dans tout le domaine de l'assistance, je crois que nous avons devancé la Russie de trois ou quatre ans.

M. Low:

D. M. Cavell pourrait-il nous dire si le régime d'assistance est maintenant assez bien établi pour qu'une aide plus considérable accordée en vertu du Plan de Colombo et du programme d'assistance technique puisse être acceptée à l'avantage de ces pays? Dans le premier rapport que vous avez présenté à ce Comité il y a deux ans, vous avez signalé un des problèmes auxquels nous devions faire face, à savoir que nous ne possédions pas l'organisme capable d'utiliser plus d'assistance que le montant que nous avions voté. Quelle est la situation à l'heure actuelle?—R. La situation s'est beaucoup améliorée. Dans l'ensemble, elle s'améliore continuellement. Nous apprenons à faire du meilleur travail. Quand je dis "nous", je veux parler des pays occidentaux. Je ne dis pas que nous ne pourrions pas faire davantage et que la formule d'aide actuelle devra toujours demeurer ce qu'elle est aujourd'hui. Nous devons évoluer dans ce domaine avec le temps. Tous les pays assistés mettent sur pied des institutions mieux organisées qui leur permettent d'utiliser l'aide qui leur est accordée. Certains pays sont mieux préparés que d'autres à disposer de cette assistance. A mon avis, le pays le mieux préparé est l'Inde, mais tous les autres deviennent de plus en plus habiles à absorber l'aide des pays occidentaux.

D. Il serait donc possible que, en vertu du Plan de Colombo, les pays donateurs puissent contribuer davantage et être assurés que leurs dons seront bien administrés et absorbés dans l'économie nationale.—R. Vous me placez là dans une situation difficile, comme le Comité le fait aussi souvent. Je ne suis qu'un fonctionnaire et je dépense ce qu'on me donne. Il ne m'appartient pas de dire si une plus forte somme d'argent doit être donnée ou si on doit agir autrement. Toutefois, si vous voulez savoir si les pays sont mieux préparés à absorber de l'assistance, alors ma réponse est oui.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt le rapport que M. Cavell nous a présenté et il me semble qu'il s'est produit un changement bien défini dans la portée de ses remarques. On semble se rendre compte de plus en plus des dangers de l'infiltration communiste dans la région des pays insuffisamment développés et des problèmes auxquels nous devons faire face pour combattre cette situation. Monsieur Cavell, estimez-vous que ce danger est devenu plus imminent au cours des derniers mois ou pouvez-vous signaler quelques facteurs qui nous permettraient de croire que nous progressons et que nous résistons à la vague du communisme?—R. Je le crois. Nous faisons des progrès très marqués; mais, d'autre part, nous ne devons pas oublier que les pays totalitaires augmentent toujours leurs efforts. Dans tous les pays que j'ai visités cette année, on pouvait constater leurs progrès. On a fait des visites dans ces régions; M. Chou En-lai, par exemple les a visitées. J'ai surveillé les progrès qu'il a faits dans la région. Je puis dire que sa visite a été très fructueuse. Des délégués russes ont aussi visité ces régions et ils ont eu du succès. Ils ont quelque chose que nous ne possédons pas. Ils ont dans tous ces pays des cellules qui travaillent constamment au niveau du peuple. La démocratie ne possède pas ces cellules et, par conséquent, cette lacune est pour nous un désavantage. Ce que l'avenir nous réserve, je l'ignore; mais j'ai bien dit dans mon exposé que je crains la marée montante du communisme dans cette région.

D. Vous ne voulez pas dire que l'influence communiste ne fait que commencer à se faire sentir, mais bien qu'elle égale celle des pays occidentaux?—R. Non, monsieur, je n'irais pas jusqu'à dire cela, au contraire.

M. Argue:

D. Le danger de cette marée montante du communisme n'est-il pas causé actuellement, dans une mesure considérable, par une disposition générale des pays communistes à offrir de l'assistance économique? En d'autres termes, la Russie nous fait concurrence sur un terrain qui nous appartenait?—R. Non, monsieur. Je ne dirais pas cela. A mon avis, ce qui s'est produit en Asie de nos jours, c'est que les habitants de cette région savent qu'ils ne doivent pas être nécessairement pauvres. Et, pour en revenir à la question de M. Low, les communistes ont répété sans cesse à ces gens qu'ils ne doivent pas nécessairement connaître la faim et qu'ils peuvent jouir d'un niveau de vie plus élevé. Ils leur disent: "Nous avons amélioré notre sort, vous pouvez en faire autant; toutefois, vous devez épouser d'abord la cause communiste". Les espérances que la Russie leur inspire les influencent beaucoup plus que la quantité d'assistance qu'ils reçoivent des communistes. Ces peuples aspirent continuellement à un régime différent.

M. Coldwell:

D. Y a-t-il beaucoup de relations entre l'Inde et la Chine? L'Inde est-elle influencée par ce qui se passe en Chine?—R. C'est encore là une question à laquelle il est difficile de répondre. J'ai parlé à des ingénieurs indiens et à d'autres Indiens qui ont visité la Chine. Ils y ont vu quelques-unes des grandes entreprises de construction. Ils sont impressionnés par ces travaux comme ils le sont par certains travaux importants qui se font dans leur propre pays. Il est extrêmement difficile de dire quelle est l'influence que les progrès de la Chine exercent sur l'Inde.

D. J'estime que le meilleur baromètre de la popularité des pays occidentaux et de la Russie est le degré d'influence qu'exercent sur l'Inde les travaux qui ont été accomplis en Chine et ceux qui le sont dans l'Inde. L'Inde pourrait se tourner vers le communisme à cause de l'influence de la Chine.—R. Je douterais de ce résultat au niveau le plus élevé de la population. A mon avis, la

poussée vers le communisme en Inde, dans la province de Kerala, par exemple, qui a choisi un gouvernement communiste, est attribuable au mécontentement des niveaux inférieurs de la population et non à des visites en Chine ou à d'autres raisons de ce genre. J'estime que, pour autant que le gouvernement central de l'Inde est en cause, ce pays n'a aucun désir de devenir communiste.

D. Vous avez dit que la réception dont M. Chou En-lai a été l'objet vous a bien impressionné?—R. Quand il a visité la région entière, non seulement l'Inde, il a fait une tournée vraiment impressionnante.

M. Patterson:

D. Je désirerais poser une question qui se rapporte au même sujet. M. Cavell pourrait-il nous dire dans quelle mesure l'assistance de la Russie a été conforme à ses promesses?—R. Je le regrette, mais je n'ai pas ici le document qui contient ces renseignements. Je voulais l'apporter, mais je l'ai oublié. Je ne crois pas que la Russie ait fait des promesses qu'elle n'a pas tenues. Mais elle n'en a pas fait beaucoup. Elle a promis d'aider l'Inde en lui fournissant une aciérie et elle a tenu cette promesse. Elle a promis d'aider la Birmanie et elle l'a fait en échangeant du ciment pour du riz. Ce projet ne s'est pas révélé trop fructueux, car des quantités considérables de ciment se sont perdues en raison du manque d'entrepôts. Quoi qu'il en soit, je crois que, dans l'ensemble, la Russie a tenu ses promesses, qui ne sont pas nombreuses. Ce qui favorise la cause communiste, ce n'est pas tant la quantité d'assistance que les espérances que les communistes inspirent à une certaine région quand ils disent aux habitants de cette région qu'ils ont eux bâti un grand pays et que les Asiatiques peuvent en faire autant s'ils adoptent leurs méthodes. L'important n'est pas la quantité d'assistance donnée mais les espérances que les Russes font naître. Mais rien ne nous empêche d'en faire autant.

Je suppose qu'il y a constamment de 100 à 200 fonctionnaires, députés, hommes d'affaires et autres personnes qui traversent l'Atlantique. Mais le nombre de personnes qui se rendent en Asie est loin d'être aussi élevé. Nous n'avons pas établi les relations que nous devrions avoir si nous voulons lutter contre la marée montante du communisme dans cette région. Je ne parle pas seulement du Canada, mais de l'ensemble des pays occidentaux. Nous avons un travail énorme à accomplir si nous voulons que notre régime survive dans ces régions. A mon avis, nous ne prenons pas les mesures nécessaires à cette fin. Encore une fois je parle de l'ensemble des pays occidentaux, et non du Canada en particulier.

M. Low:

D. Dans quelle mesure la Russie fournit-elle de la machinerie industrielle? —R. Son assistance se borne à quelques usines, à une aciérie et à une ou deux autres entreprises.

D. Je ne voulais pas parler de la quantité d'assistance, mais de la quantité de machinerie obtenue par des voies normales?—R. Une certaine quantité de machines vient des pays satellites.

M. Best:

D. Je crois que nous touchons ici à un point intéressant. Je me demande si M. Cavell pourrait nous aviser à ce sujet ou nous dire si nous pourrions en matière de publicité employer notre activité d'une façon plus profitable. Il me semble que la Russie obtient beaucoup en Inde, qu'elle augmente beaucoup son prestige au moyen de sa publicité. Ne devrions-nous pas avoir un meilleur programme, qui nous permettrait d'informer tout l'est asiatique de ce que nous accomplissons? Le prestige de la Russie n'est-il pas jusqu'à un certain point un succès de propagande plutôt que le résultat de l'aide qu'elle a apportée en

réalité?—R. C'est plutôt un succès de propagande sur le terrain idéologique, comme je viens de le dire. En somme, il se répand dans ces régions un désir d'amélioration et ce désir est inspiré par les Russes et non par nous.

D. Donnons-nous en général à l'ensemble des peuples des pays que nous aidons l'impression que nous avons continué à leur aider?—R. Vous abordez là un problème très difficile. Devons-nous appuyer ou affaiblir les gouvernements qui détiennent le pouvoir. A mon point de vue, nous devons travailler par l'intermédiaire de gouvernements tels que ceux de M. Nehru, de M. U. Nu et certains autres chefs politiques. Nous devons les appuyer. C'est ce que nous faisons actuellement et nous devons nous garder d'affaiblir ces gouvernements en ne leur laissant pas le mérite d'avoir amélioré eux-mêmes la situation.

Quant à la gratitude, si vous me demandez si ces peuples sont reconnaissants ou non de ce que nous faisons pour eux, je n'hésite pas à dire qu'il ne faut pas compter sur leur gratitude. Notre but est d'édifier un monde libre et meilleur. Je n'ai pas l'intention de discréditer votre question, mais j'essaie de montrer qu'il peut être dangereux de proclamer ses propres mérites. C'est là une question délicate. De fait, les Russes peuvent à la longue faire échouer leurs propres plans en faisant trop valoir ce qu'ils font et en en attendant trop de reconnaissance. Je crois que la façon discrète dont nous procédons actuellement est de beaucoup la meilleure manière de nous acquitter de cette tâche.

M. Argue:

D. M. Cavell veut-il faire connaître au Comité, de façon très générale, en d'autres termes, esquisser pour nous la situation du blé dans l'Inde, par exemple, et nous dire jusqu'à quel point l'Inde a besoin d'aide économique. Que demande l'Inde et dans quelle mesure répond-on à l'ensemble de ses besoins?—R. Comme vous le savez probablement, l'Inde se trouve actuellement en très mauvaise posture. Voici quelle est la situation. L'Inde a réalisé avec grand succès son premier plan quinquennal et, par suite, la situation d'ensemble s'est améliorée d'environ 18 p. 100. L'Inde a alors élaboré un autre plan quinquennal qui est un peu plus ambitieux que le premier et dont l'application ne fait que commencer. Elle désire vivement recueillir à l'heure actuelle environ un milliard de dollars. Jusqu'à présent elle a été incapable de le faire. A moins qu'elle ne trouve cette somme quelque part, l'Inde devra réduire son plan d'expansion industrielle. L'Inde veut maintenant accorder plus d'attention au secteur privé qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Jusqu'ici, elle s'est occupée presque exclusivement du secteur gouvernemental ou des travaux qui devaient être entrepris par le gouvernement. Maintenant, elle veut s'occuper également du secteur privé.

C'est là un autre élément de la lutte qui se poursuit entre le totalitarisme et le monde libre dans ce pays. Si la démocratie échoue dans l'Inde, elle échouera presque certainement en certains autres pays plus petits et plus pauvres. Par conséquent, ce qui se passe aujourd'hui dans l'Inde est de la plus grande importance.

D. L'Inde a actuellement besoin d'un milliard de dollars. Quelle somme reçoit-elle en fait d'aide économique, dans l'ensemble, aujourd'hui?—R. Les Russes lui ont prêté récemment environ 125 millions de dollars. Je ne puis en ce moment vous dire quelle est la somme totale qu'elle reçoit.

D. Quelle est la part de l'Inde dans le Plan de Colombo?—R. La part de l'Inde est d'environ 13 ou 14 millions par année de l'aide accordée par le Canada.

D. Quelle est sa part de l'ensemble?—R. Je ne crois pas que nous ayons les chiffres. Ces chiffres paraîtront dans le volume qu'on publie après chaque réunion du comité consultatif et qu'on remet aux membres du comité.

D. Les Russes ont prêté 125 millions de dollars à l'Inde?—R. Oui.

D. D'autres pays ont-ils accordé des prêts ou des subventions à l'Inde?—R. La Banque internationale a même été plus généreuse.

M. Herridge:

D. Monsieur le président, notre Comité compte cette année une bonne proportion de nouveaux membres et je crois qu'il serait profitable de nous dire comment on décide d'entreprendre la réalisation de projets en différents pays, comment on procède, comment les décisions sont confirmées et comment les projets sont exécutés.—R. Je suis très heureux de me rendre à votre désir. Grâce à nos relations avec les divers pays, nous savons plus ou moins quels sont leurs plans d'ensemble. Notre travail s'accomplit de deux façons. Il y a, naturellement, nos contacts ordinaires avec ces pays par l'intermédiaire de nos hauts commissaires, de nos ambassadeurs, de nos bureaux officiels et de nos missions diplomatiques.

Nos hauts commissaires, nos ambassadeurs et les personnes qui dirigent ces bureaux sont, il va sans dire, constamment en rapport avec les gouvernements de ces pays et il nous arrive quantité de renseignements sur ce que ces gouvernements s'efforcent d'accomplir, sur ce qu'ils réalisent, ainsi que des avis sur la manière dont nous pourrions les aider. Nous recevons le texte de tous ces renseignements par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Ayant donc à l'esprit une assez bonne idée de ce qui est possible et de ce que ces pays attendent de nous, je me rends chaque année sur place et nous essayons d'arrêter un programme. Ces pays nous montrent les projets auxquels ils s'intéressent et, si je pense que ce sont des projets que le Canada peut réaliser, je les fais examiner par des personnes compétentes capables de nous dire si ces projets sont bons ou mauvais. En fin de compte, nous dressons une liste des projets envisagés que le Canada peut réaliser. A mon retour, je présente cette liste à un comité chargé d'établir une ligne de conduite et qui se réunit ici à Ottawa. Ce comité chargé d'établir une ligne de conduite est formé de hauts fonctionnaires de la Banque, du ministre des Affaires extérieures,—le président du comité est un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures,—du ministère du Commerce et du ministère des Finances, et de notre propre organisme, l'Administration du Plan Colombo. Nous nous réunissons et nous étudions ces projets. Nous calculons exactement ce que chaque projet coûtera et nous affectons à ces projets les fonds disponibles pour le pays en question.

C'est là, dans ses grandes lignes, la façon dont nous procédons. Quand nous avons établi la liste définitive, nous la soumettons au Cabinet; ce dernier pose toutes les questions qu'il désire et la liste est approuvée.

M. Cannon:

D. Puis-je revenir un moment sur le sujet que nous avons discuté antérieurement, alors que M. Cavell nous disait de quelle façon les Russes ont accompli leurs promesses. M. Cavell a parlé d'un don de ciment accordé à la Birmanie qui ne fut pas très profitable parce qu'une grande quantité de ce ciment s'est perdue par suite du manque de facilités d'entreposage.—R. Oui.

D. Est-ce que les Russes n'ont pas joué un mauvais tour à la Birmanie en cette circonstance en envoyant beaucoup plus de ciment qu'on n'en avait demandé et beaucoup plus qu'on n'en pouvait employer? Il me semble que j'ai lu cela quelque part?—R. Je n'irais pas jusqu'à dire cela. Je crois qu'il y a eu erreur de jugement de part et d'autre plutôt qu'une tentative concertée de créer des difficultés. Je crois que la principale cause de l'échec de cette transaction a été l'envoi de tout le ciment en même temps. Les ports de ce pays

sont toujours congestionnés. Je crois qu'on expédia dix-sept cargaisons de ciment, c'est-à-dire plus que la Birmanie ne pouvait en manutentionner. Avant que le ciment ne fût tout transporté et emmagasiné, les pluies commencèrent.

D. Les Russes ont envoyé plus de ciment que la Birmanie ne pouvait en manutentionner et il s'en est perdu une partie?—R. Oui. Mais j'hésiterais à dire que la chose fût préméditée. Je crois qu'il y a eu manque d'entente des deux côtés. Je crois que les Birmans ne s'étaient pas entendus convenablement avec les Russes au sujet de la livraison et que les Russes ne se sont probablement pas rendu compte du manque de facilités.

D. Quoi qu'il en soit, l'entreprise n'a pas été couronnée de succès?—R. Non.

D. Et nos projets remportent plus de succès?—R. Je l'espère.

M. Jung:

D. Monsieur le président, ce que je vais dire est plutôt délicat et je me demande si je devrais en parler. Je me demande si le Ministère a étudié la question d'employer des Canadiens d'origine chinoise ou des personnes d'autre groupe minoritaire qui auraient reçu leur instruction au Canada. Par exemple, nous avons un Canadien très éminent d'origine chinoise qui travaille actuellement au Conseil national de recherches, et nous avons beaucoup d'infirmières, de dentistes, de médecins et autres experts qui ont obtenu des grades universitaires ou des brevets d'aptitude. En rattachant ces faits à la remarque qui a été faite au sujet de l'attitude de ces pays orientaux et au fait que nous ne devons pas attendre beaucoup de gratitude de leur part, je crois qu'il est un point très important que nous pouvons oublier: c'est qu'en ces pays orientaux les gens ont de très grandes attaches envers des pays comme la Chine. Après tout, ce sont tous des Orientaux et je crois que c'est là un point très important que nous négligeons. Quand des gens comme Mao et Chou-En-Lai visitent ces autres pays, ils se trouvent automatiquement placés dans des conditions dont l'importance n'est pas négligeable: ils sont de la même origine raciale que les habitants de ces pays et ils ont sur nous un avantage psychologique. Si ces gens peuvent être reconnaissants, ils le seront bien plutôt à l'égard de quelqu'un de leur monde.

Je pense que ce fut peut-être là, dans le passé, le commencement de notre impopularité; nous, Occidentaux, nous sommes arrivés chez eux et nous leur avons dit: "Nous vous sommes supérieurs, nous vous faisons une grande faveur et nous comptons que vous nous en serez reconnaissants."

Je crois que nous pourrions faire appel à plusieurs de ces Canadiens d'une origine ethnique autre que le groupe anglo-saxon pour contribuer à cette entreprise. Nous pourrions les envoyer à l'étranger sous les auspices du Plan de Colombo. Le simple fait qu'ils soient des Canadiens d'une origine ethnique autre que le groupe anglo-saxon aurait du poids.—R. Nous avons en ce moment dans l'Inde un Chinois qui s'occupe de l'expansion des petites entreprises industrielles. Nous avions aussi dans ce pays une infirmière canadienne d'origine japonaise. Nous tirons parti de ces gens autant que nous le pouvons, mais il ne sert à rien d'envoyer dans ces pays quelqu'un qui n'est pas parfaitement compétent.

D. Je le conçois.—R. Si nous trouvons un sujet d'origine asiatique, c'est lui que nous envoyons de préférence.

D. Quels efforts a-t-on faits pour recruter ces gens dans les universités?—R. Nous tâchons de les trouver, mais je dois vous rappeler qu'il n'y en a pas beaucoup. Toutefois, nous cherchons à en trouver. Nous préférerions employer ces personnes si nous les trouvions.

D. Je crois que la chose n'est pas très bien connue. Si elle était portée à l'attention des Canadiens d'origine chinoise de Vancouver, vous recevriez peut-être des réponses.

M. Patterson:

D. A ce propos, en lisant les comptes rendus du Comité de l'an dernier, il me semble avoir lu que M. Cavell, en réponse à une question, a déclaré que les gens de ces pays étrangers hésitent un peu à accepter à titre d'experts leurs compatriotes formés à l'étranger. Ainsi, un jour qu'il était question d'envoyer un Pakistanais au Pakistan, on aurait répondu: "Nous voulons un expert, pas un de ceux-là."—R. C'est le cas. Nous avions à Niagara Falls un ingénieur pakistanais bien formé qui est parti pour le compte d'une société d'ingénieurs en construction. Les Pakistanais n'ont pas voulu accepter ce jeune homme sous prétexte qu'il n'était pas assez âgé et assez expérimenté, et ils ont demandé un homme de plus d'expérience. On a fait certains commentaires en ce sens. Toutefois, je crois que notre ami parle ici de quelque chose d'assez différent.

M. JUNG: Oui, je ne voulais pas dire qu'un Pakistanais devrait retourner au Pakistan, mais que nous devrions choisir une personne d'origine orientale pour l'envoyer dans un pays d'Orient. Le seul fait qu'il est de descendance orientale devrait faciliter les choses.

M. D. W. BARTLETT (*chef du Service technique de coopération*): Il est arrivé une chose intéressante à ce sujet. Comme vous le savez probablement, il existe, particulièrement dans le sud-est asiatique, en Malaisie, à Singapour et dans toute cette région, un grave problème au sujet des écoles chinoises. Dans l'une de ces colonies, le gouvernement a établi un programme destiné à intégrer tous les Chinois et il a érigé des écoles pour parer aux difficultés qui se sont produites à Singapour. On nous a demandé si nous pourrions trouver un Canadien d'origine chinoise, possédant la langue chinoise et préparé pour l'enseignement, qui s'engagerait dans ces écoles pour servir d'intermédiaire. Je crois que nous avons trouvé un candidat à ce poste. Ce fait corrobore ce que vous avez dit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Puis-je vous demander si le sud-est asiatique est porté à considérer les Russes comme plus près d'eux que nous le sommes, nous les Occidentaux, en raison de la proximité géographique et de la présence au sein de l'Union soviétique de groupes ethniques orientaux?—R. Je doute que cet élément entre beaucoup en ligne de compte. A mon avis, la raison de l'attitude sympathique de l'Asie envers la Russie, c'est que la Russie n'a jamais été une puissance coloniale, du moins on ne la considère pas comme telle à l'heure actuelle.

D. Je prends note de la distinction.—R. Il faut noter aussi que les Soviets ont sûrement accompli un travail gigantesque en édifiant leur économie en très peu de temps. L'Asie se sent aussi obligée de se hâter. Elle veut se remonter rapidement et ne veut pas rester à croupir dans la misère plus longtemps qu'il ne faut. Elle croit que ce que les Russes ont accompli par leurs méthodes elle peut le faire aussi. D'autre part, il faut se rappeler que dans des pays comme le Pakistan, l'Inde, Ceylan et bien d'autres, on veut aussi demeurer libre. On veut jouir, si possible, de ce qu'il y a de meilleur dans les deux mondes. Il est douteux qu'on puisse le faire.

M. Holowach:

D. Évidemment, nous parlons du problème le plus délicat de tous. En vous fondant sur votre expérience de la pensée de ces peuples, qu'y a-t-il dans le communisme qui exerce sur eux tant d'attraction?—R. Je crois qu'il y a un élément positif dans le communisme. Je crois que c'est une doctrine extrêmement positive. Son caractère positif, naturellement, n'est pas en tous points avantageux pour ceux qui l'adoptent; néanmoins, c'est une doctrine positive, qui s'exprime et qui agit d'une façon positive.

D. Qu'y a-t-il dans notre manière de faire qui ne semble pas exercer autant d'attraction que le communisme aux yeux de ces peuples?—R. La question demande quelque réflexion. Avons-nous jamais été capables d'indiquer exactement ce qu'est la démocratie et comment elle fonctionne? Il a fallu beaucoup de temps pour l'édifier dans nos pays libres. J'ai été témoin de beaucoup de tentatives d'explications, mais avons-nous jamais entendu expliquer d'une façon positive ce qu'est réellement la démocratie et comment elle fonctionne dans le détail. Je crois aussi que nous devons peut-être adapter la démocratie aux besoins de ces pays. Car la démocratie qui fonctionne parfaitement sur le continent nord-américain ne fonctionnera pas nécessairement bien dans le sud-est asiatique où il n'existe pas une base d'instruction suffisante, où il y a de nombreuses lacunes que nous ne connaissons pas et où il faut une certaine dose d'autoritarisme pour faire fonctionner un système quelconque. Il se peut qu'il faille trouver une façon d'adapter la démocratie à ces peuples. Le communisme s'intègre mieux dans certains de ces pays aux méthodes de l'autoritarisme.

D. Je suis de votre avis jusqu'à un certain point. Y a-t-il des propositions que vous pourriez faire en vue de modifier notre programme pour le rendre plus attrayant aux yeux de ces peuples?—R. Non, monsieur. Je pense que notre programme est bon. Nous nous proposons deux choses. La première, dans l'ordre matériel, c'est de les aider à relever leur niveau de vie, de leur fournir de l'énergie électrique, de leur procurer de la nourriture en cas de famine, d'améliorer leurs services médicaux, et autres choses semblables. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à redire là-dessus. La question est de savoir si nous pouvons faire assez vite. L'évolution est lente. Sur le terrain de l'idéologie, je crois que nous pourrions faire beaucoup plus que nous ne faisons actuellement pour montrer à ces gens les grands avantages de notre monde libre et de notre système de liberté. En ce domaine, je crois vraiment que nous ne sommes pas tout à fait à la hauteur de la situation.

D. Avez-vous des chiffres au sujet du programme soviétique d'assistance en immobilisations et en assistance technique, envers l'Inde, par exemple? Savez-vous quel est le montant global de cette aide?—R. Je ne crois pas que le montant soit très élevé comparativement à ce que l'Ouest a fait.

D. Voici ma deuxième question. Quels sont les liens juridiques qui existent après l'achèvement de certains des travaux que nous avons entrepris dans ces pays? Est-ce qu'il y a des obligations qui en découlent? Y a-t-il des obligations politiques?—R. Non, monsieur, aucune. Nous remettons immédiatement les nouvelles usines aux gouvernements des pays intéressés et ils en font ce qu'ils veulent. La seule stipulation que nous formulons, c'est que, s'ils vendent une usine à l'industrie privée, le produit de la vente doit être placé dans une nouvelle entreprise gouvernementale ou dans une entreprise équivalente. En d'autres termes, nous ne donnons pas ces usines pour qu'elles soient remises à l'industrie privée, nous voulons qu'elles contribuent au bien-être du peuple tout entier et, si elles sont vendues, que les fonds soient de nouveau employés pour le bien du peuple. C'est là la seule obligation que nous attachons à nos dons.

M. Kucherepa:

D. Monsieur le président, voici la question que je veux poser à M. Cavell. Il a fait remarquer que la Russie n'a pas d'antécédents de colonialisme en Asie. M. Cavell ne croit-il pas comme moi que jusqu'à un certain point, en Mongolie extérieure, par exemple, sous le régime des tsars, et plus récemment en Afghanistan et auprès de certains peuples arabes musulmans, qui sont maintenant subjugués par le communisme russe, la Russie a pratiqué et pratique encore une politique impérialiste en Orient?—R. Je parlais, il va sans dire, de l'histoire du colonialisme au cours des deux ou trois derniers siècles.

D. Oui, mais il existe un impérialisme russe en Orient?—R. Un impérialisme russe a existé, il n'y a pas de doute là-dessus.

D. Voici une autre question. Est-il vrai, monsieur Cavell, que, à partir de la révolution en Russie, un très grand nombre d'Asiatiques ont été formés dans les universités de la Russie, non seulement dans les domaines de la technique mais encore dans le domaine des humanités?—R. Je ne le sais pas, monsieur, mais je ne crois pas qu'il y en ait eu un très grand nombre.

D. Voici une troisième question. Croyez-vous que l'augmentation du nombre des étudiants asiatiques qui viennent étudier dans les pays de l'Occident, non seulement les sciences mais aussi les humanités, compensera dans une large mesure la carence fondamentale dont vous avez parlé devant les membres du Comité?—R. Oui, dans une large mesure, je crois. Mais il faut nous rappeler que la population de l'Inde est de 400 millions et celle du sud-est asiatique de 600 à 700 millions. Sur ce nombre, le total que l'Occident peut absorber est très restreint.

D. Au cours des sept dernières années, plus ou moins, nous avons reçu un total d'un peu plus de 1,000 étudiants, c'est-à-dire une moyenne d'environ 150 par année. Ne pensez-vous pas que nous pourrions admettre un plus grand nombre de ces étudiants dans nos institutions canadiennes?—R. Nous le pourrions. Toutefois, je dois vous faire remarquer qu'il en coûte environ $5,000 pour faire venir un étudiant, le nourrir, le vêtir, l'instruire et le renvoyer dans son pays.

D. Une autre question, monsieur Cavell. Ne croyez-vous pas comme moi qu'il est préférable de dépenser davantage pour l'assistance technique, c'est-à-dire pour former ces gens ici ou pour envoyer nos propres experts dans ces pays, que pour l'envoi de capitaux dans les pays d'Orient pour fins d'immobilisations?—R. Je ne dirais pas que la chose est préférable. Il faut se demander, naturellement, si nos maisons d'éducation peuvent accepter un plus grand nombre de ces étudiants.

D. En tenant compte du fait que nous avons établi sur le continent américain des institutions de haut savoir et que de telles institutions sont plutôt rares en Extrême-Orient,—nous savons combien il en coûte pour ériger un nouveau foyer d'enseignement,—ne pensez-vous pas que nous pourrions nous en servir davantage pour la formation scientifique des peuples moins avancés? —R. Je crois qu'il est très important que ces peuples reçoivent plus de formation et nous nous demandons toujours s'il es préférable de poursuivre ce but en amenant leurs sujets ici ou en les aidant à établir des institutions d'enseignement chez eux. Il va sans dire qu'on peut former plus de gens en plaçant des capitaux là-bas qu'en amenant des sujets ici. Quant à moi, je suis tout à fait en faveur de l'idée d'amener ici des sujets supérieurs et influents, pour qu'ils puissent examiner tous ceux de nos établissements qui les intéressent et observer notre façon de vivre afin de retourner chez eux ensuite et d'exercer dans leur pays une influence véritable, bien mieux, naturellement, qu'un étudiant ne le pourrait.

D. Selon la conception que M. Young a exposée aux membres du Comité, ne serait-il pas plus désirable d'amener ici des Asiatiques pour les former plutôt que d'envoyer là-bas des Canadiens possédant la formation voulue. Ils risquent d'y perdre contact, dans une grande mesure, avec notre façon de voir en ce domaine?—R. Je pense que cela dépend beaucoup du niveau d'instruction que vous avez en vue.

D. J'ai en vue le niveau universitaire.—R. Au niveau universitaire, je crois qu'on peut faire beaucoup en développant là-bas les universités et en envoyant à leur aide des professeurs occidentaux.

M. Low: Il y a aussi le facteur temps qui est très important.

Le TÉMOIN: Oui, vous pouvez faire entrer plus de gens dans leurs propres institutions que vous ne le pouvez dans les nôtres. Si vous refusez des étudiants canadiens pour faire place à ceux-là, vous soulevez un problème très épineux, et nous en sommes déjà rendus à ce point.

M. Kucherepa:

D. Avez-vous une idée du nombre de techniciens qui quittent le Canada, par exemple, et qui se rendent dans ces pays désavantagés sans être officiellement délégués par le Plan de Colombo? Ainsi, la ville de Toronto autorisait hier l'envoi d'un de ses dentistes les plus éminents au Cambodge. Le cas se présente-t-il fréquemment au Canada?—R. Non, pas très fréquemment. Le cas se présente, et je suis heureux de le dire, la tendance est à la hausse. En cela nous suivons l'exemple des États-Unis. Les universités américaines adoptent certaines universités du sud-est asiatique. Elles envoient des professeurs pour rehausser le niveau de ces universités. Nos gens commencent à y penser.

D. Pour revenir au cas que j'ai mentionné, il s'agit d'un fonctionnaire municipal de Toronto qui a été envoyé en Asie en congé rémunéré pour faire du service dentaire. Avez-vous des chiffres quant au nombre des personnes qui sont parties ainsi?—R. Nous pouvons vous dire combien nous en avons recrutées pour les Nations Unies. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup dans le domaine dont vous parlez. Quant au cas que vous avez mentionné, savez-vous comment la chose est arrivée?

D. Oui. Une demande est venue d'un des organismes internationaux. Elle était adressée à la commission d'hygiène de la ville de Toronto. La commission a recommandé la mesure au conseil municipal qui a accédé à la demande.—R. Il s'agit là de négociations auxquelles nous participons continuellement. Nous sommes priés de trouver des experts pour des organismes tels que les Nations Unies, la Fondation Ford et d'autres institutions qui ont fait des placements dans ces régions. Nous avons une liste des gens que nous avons recrutés de la sorte.

D. Très bien. Je me demandais s'il n'y avait pas un autre groupe de personnes venant d'autres centres du pays et qui ne figurent pas dans le programme que nous sommes en train d'étudier.

M. BARTLETT: L'année dernière, environ 110 à 115 Canadiens ont été employés comme techniciens par les Nations Unies et certains organismes du sud-ouest. La personne dont vous parlez a été probablement engagée pour l'Organisation mondiale de la santé.

M. KUCHEREPA: Oui, je le croirais.

M. BARTLETT: Quelques-uns aussi sont employés par les organismes d'assistance des États-Unis. On cherche particulièrement des personnes de langue française. Naturellement, nous n'avons aucune idée du nombre des personnes qui peuvent être employées par les associations religieuses, la Société des Amis et autres groupes du même genre. Il y en a plus de cent.

M. Argue:

D. Il y a eu beaucoup de commentaires à ce sujet dans les groupes universitaires composés de membres des professions techniques et, naturellement, nous avons tous lu des articles sur l'étendue du chômage dans l'Inde. J'ai lu dans les journaux, et j'aimerais à faire quelques commentaires à ce sujet, qu'il y a dans l'Inde 500,000 porteurs de grades universitaires qui ne sont pas employés à plein temps. Est-ce pure invention ou est-ce, jusqu'à un certain point, la vérité?—R. Je croirais qu'il y en a plus que cela. Je mettrais ce chiffre en doute.

D. Vous croyez qu'il y en a plus que cela?—R. Oui.

D. Cela n'implique-t-il pas que le grand besoin, le besoin primordial, est d'augmenter considérablement l'aide en capitaux dans cette région pour que ces gens instruits puissent être employés? Naturellement, ils peuvent avoir besoin d'une formation supplémentaire en certains domaines particuliers. —R. Oui. Il faut des capitaux et il y a beaucoup de vrai dans ce que vous avez dit. Nous avons tâché d'améliorer la situation en érigeant des écoles techniques. Nous en avons une en Birmanie, une en Malaisie et une à Ceylan. Elles ont été établies en vue de modifier le genre d'instruction qui se donne dans ces pays. Quant à la culture générale, on s'acquitte bien de la tâche, presque trop bien. Ces pays ont besoin maintenant de gens pratiques, et ce sont ces gens pratiques que les programmes des écoles techniques visent à former.

D. Si ces gens recevaient une formation pratique, est-ce qu'il entrerait suffisamment de capitaux dans la région pour leur fournir du travail?—R. Les deux questions sont connexes. Nous tâchons de combler les vides dans une très large mesure par la formation que nous dispensons et par les programmes d'immobilisations. Assurément, nos efforts sont peu de chose si on considère l'immensité de la tâche. Nous pouvons dire, je crois, que tout le programme d'aide à l'éducation est orienté vers la formation technique, car le besoin pressant est là. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, si vous avez l'intention de fournir du matériel technique, vous devez avoir sur place une vaste armée d'experts qui peut s'en servir. Quand il s'agit des tracteurs et d'autres machines du même genre pour travailler la terre, il faut qu'il y ait aussi un grand nombre de techniciens.

D. Si l'on augmentait considérablement l'aide en capitaux et en matériel dans cette région, y aurait-il moyen, selon vous, de triompher de la pénurie de personnel technique?—R. Ce sera possible à la longue, mais cela prendra du temps. Il faut beaucoup de temps pour établir une école technique, l'outiller et lui trouver des professeurs. C'est là l'un des grands problèmes auxquels nous avons à faire face dans l'ensemble de notre entreprise. Nous essayons, je crois, d'aller plus vite que nous ne le devrions, si nous voulons faire un travail efficace. Nous avons tous à envisager ce problème en matière d'assistance. Nous nous sentons poussés par l'urgence de la situation, en grande partie en raison de la guerre froide. Nous tâchons tous de surmonter les difficultés urgentes et nous rencontrons d'autres difficultés auxquelles seul le temps pourra remédier, si le temps nous est donné.

M. Best:

D. Monsieur le président, ces porteurs de grades universitaires de l'Inde, au nombre d'un demi-million ou plus, employés à temps partiel, sont-ils en grande partie des humanistes ou des scientifiques?—R. Ce sont des humanistes.

D. Ce sont des gradués des universités de l'Inde dans les domaines de la culture?—R. C'est exact, monsieur.

D. Il n'y a pas de ...—R. Avant que vous ne poursuiviez, monsieur, puis-je introduire une remarque? Le plan de développement communautaire de M. Nehru a permis d'employer un grand nombre de ces personnes. M. Nehru les fait passer par les écoles...

D. De planification fondamentale?—R. ... de planification communautaire et autres choses de ce genre et il les envoie dans les villages pour qu'ils viennent en aide aux villageois.

D. Au tableau I, sous la rubrique "Plan de Colombo", j'ai été surpris de constater qu'en 1951 il y eut 31 arrivées, en 1956, 253 arrivées, puis qu'il s'est produit une baisse considérable en 1957. Je me suis demandé la raison de cette baisse.—R. Vous dites, monsieur?

D. Au tableau I, à la page 1, en tête de cet exposé intitulé "Plan de Colombo", première ligne.

M. BARTLETT: En voici la raison. Ce tableau est établi selon les années civiles et 1957 ne comprend que le premier trimestre.

M. BEST: Je comprends. Semble-t-il y avoir quand même une baisse?

M. BARTLETT: Une légère baisse.

M. BEST: La baisse est d'environ 50 p. 100, mais vous dites qu'elle est sans importance?

M. BARTLETT: Bien entendu, nous ne possédons pas encore les chiffres de fin d'année. Ils indiqueront qu'il y a eu augmentation à la fin de l'année, mais, évidemment, une augmentation moins considérable que celle de l'année précédente.

M. BEST: Merci.

M. Holowach:

D. Monsieur le président, au sujet de la question de l'aide à l'étranger, comme vous l'avez vous-même indiqué, cette aide est accordée dans les cadres de la guerre froide. J'aimerais savoir ce que vous pensez de la suggestion suivante. Il me semble que chaque pays,—en l'occurence l'U.R.S.S. et le Canada, —contribue au bien-être général de l'Inde. En pratique, chaque pays, jusqu'à un certain point, exploite son offre d'assistance dans une intention de propagande. Ne devrait-on pas songer à centraliser cette assistance en vue d'unifier efficacement la propagande comme le fait l'U.R.S.S. à l'égard de l'assistance qu'elle fournit aux pays étrangers? En d'autres termes, la mise en commun de l'assistance ne réussirait-elle pas à contrebalancer la propagande que l'U.R.S.S. semble diriger avec tant de succès dans ces pays?—R. Je me demande, monsieur, s'il est nécessaire de centraliser l'assistance pour faire mieux apprécier le mode de vie occidental? C'est là, en réalité, ce que vous désirez savoir. La centralisation de l'assistance créerait toutes sortes de difficultés. Il faudrait un organisme considérable pour la mettre en œuvre. La centralisation de l'assistance amènerait une foule de problèmes. D'abord où établiriez-vous le centre? Aux Nations-Unies? A mon avis, un des grands avantages de notre système bilatéral, c'est sa rapidité. Notre léger retard de cette année était inévitable à cause des élections et du changement de gouvernement. Généralement, il ne s'écoule pas plus de neuf mois depuis le moment où nous avons une première notion d'un programme jusqu'au moment où nous commençons à le mettre en vigueur. Sans doute nous reprendrons ce rythme rapide. Cette année, naturellement, a été une année exceptionnelle.

M. Cardin:

D. Monsieur le président, pour faire suite à la question de M. Holowach relativement à la centralisation des renseignements à l'égard de l'aide que certains pays ont bien voulu donner, n'y a-t-il pas eu l'an dernier des propositions qui ont été faites à ce sujet? Je me demande si la centralisation des renseignements relatifs à l'assistance internationale aux pays insuffisamment développés a fait l'objet d'une étude aux Nations Unies?—R. Oui, monsieur. L'Organisation des Nations Unies a entrepris cet inventaire et je crois qu'elle a présenté un premier rapport sur l'aide promise par tous les pays.

D. Cela comprend-il le plan de Colombo?—R. Oui, le relevé comprend toutes les sources d'assistance. Ce rapport pourra faire mieux comprendre l'étendue de l'assistance fournie par les pays occidentaux.

M. Herridge:

D. Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Cavell. Je pose cette question parce que j'ai des parents qui ont vécu longtemps dans l'Inde quand ce pays faisait partie de l'Empire britannique et qui sont très intéressés à savoir si la population de l'Inde augmente?—R. Pas aussi rapidement que celle des États-Unis; mais elle s'accroît quand même à un rythme très rapide.

D. Pas dans la même proportion, cependant?

M. Low: Parlez-vous du taux de natalité ou de l'augmentation attribuable à l'immigration et à d'autres causes?

Le TÉMOIN: La population des États-Unis est celle qui augmente le plus rapidement.

M. Herridge:

D. Avez-vous une idée de l'augmentation de la population de l'Inde?—R. Y a-t-il quelqu'un qui a les chiffres frais à la mémoire? Je veux parler de l'augmentation annuelle.

D. De l'Inde.—R. Si je me souviens bien, l'augmentation est de 5 millions par année.

M. HERRIDGE: Dans l'Inde.

M. Low: S'agit-il de l'augmentation attribuable à la natalité ou de l'augmentation globale?

M. HERRIDGE: Je parle de l'augmentation attribuable à la natalité.

Le TÉMOIN: Autrement dit, l'augmentation naturelle.

M. HERRIDGE: Oui, c'est là une meilleure expression. Cette augmentation varie entre 1 et 2 p. 100, n'est-ce pas?

M. BARTLETT: C'est juste.

Le TÉMOIN: C'est à peu près exact.

M. Herridge:

D. Le gouvernement de l'Inde a-t-il adopté une politique officielle à ce sujet?—R. Je crois que le gouvernement a pris des mesures assez hardies en établissant, par exemple, des cliniques de limitation des naissances. Je pense qu'il prend, sous ce rapport, des mesures plus radicales que nous ne l'oserions dans notre pays.

D. Cela a-t-il déjà apporté quelque résultat?—R. Je ne possède pas de chiffres pour vous montrer l'effet que cela produit.

M. BEST: Il en est résulté des effets bien divers.

Le TÉMOIN: Je pourrais vous parler de quelques-unes de ces conséquences, mais cela ne paraîtrait pas bien dans le compte rendu de vos délibérations.

M. Jung:

D. Monsieur le président, il me semblait que c'était en Chine que le taux de la natalité était le plus élevé. J'avais l'impression que la population de la Chine augmente au taux de 13 millions d'âmes par année, ce qui signifie qu'un bébé chinois vient au monde toutes les dix secondes.—R. Nous n'avons pas, n'est-ce pas, de chiffres provenant de source autorisée au sujet de la Chine?

D. Les chiffres que je viens de donner proviennent d'un calcul que le gouvernement chinois a fait. Ils ont été établis à la suite du dénombrement de la population.—R. Je ne suis pas en mesure de vérifier les chiffres que vous nous avez donnés.

M. JUNG: Il m'est également impossible de le faire.

Le PRÉSIDENT: Me permettriez-vous de vous interrompre pour vous dire que j'ai lu hier soir un article au sujet du problème de l'alimentation dans le monde. D'après cet article, la population mondiale augmente à raison de 34 à 35 millions d'âmes par année.

M. FAIRFIELD: Me serait-il permis de poser une question à M. Cavell?

M. Fairfield:

D. Pour revenir à l'assistance financière, dois-je comprendre que vous voulez dire que toute augmentation considérable de notre assistance accordée à l'Inde, sauf pour la nourriture et les denrées périssables, ne pourrait être mise à profit actuellement par les Indiens, en raison de leur manque de connaissances techniques?—R. Non, je n'irais pas si loin que cela. L'Inde fait beaucoup de progrès dans le domaine technique. Elle possède un corps assez considérable d'ingénieurs compétents. Sous la direction de M. Bhabha, elle est en voie de former un corps d'experts en recherches atomiques. Elle a accompli un travail considérable dans le domaine technique et maintient assez bien le niveau d'avancement qu'elle s'est efforcée d'atteindre dans le domaine économique. Évidemment, elle est encore en retard selon nos normes.

M. Argue:

D. Si l'Inde demande à différentes maisons de lui consentir des prêts et de lui accorder des subventions s'élevant à un milliard de dollars, son gouvernement doit être assuré que ce milliard servira à des fins utiles.—R. C'est vrai. Je crois que l'Inde veille soigneusement à maintenir l'équilibre entre son avancement économique et les techniciens dont elle dispose. Il s'agit d'un équilibre instable. Évidemment, elle a besoin d'assistance dans tous les domaines.

M. Fairfield:

D. Avez-vous une idée à quoi servira ce milliard de dollars, à quoi l'emploiera-t-elle? En vue d'immobilisations?—R. Il sera affecté à des entreprises hydro-électriques, au transport, à l'expansion de la production de l'huile et de l'acier, enfin à toutes les choses nécessaires pour étayer l'expansion industrielle.

D. Autrement dit, les Indiens eux-mêmes savent qu'ils peuvent employer un milliard de dollars, n'est-ce pas?—R. Oui. Évidemment, ce montant serait versé au cours d'une période d'un an ou deux ans en vue d'assurer le plus tôt possible le succès de leur second plan quinquennal.

M. Herridge:

D. Est-il établi que la nature du terrain et l'exiguïté des terres rendent difficile dans l'Inde la pratique de l'agriculture mécanisée?—R. Oui. Plusieurs régions ne sont pas propres à l'agriculture mécanisée. Cependant, l'agriculture mécanisée est utile pour le défrichement et l'abattage des arbres aux endroits où l'on établit de nouvelles colonies agricoles. Dans les nouvelles colonies de réfugiés de l'Inde, de Ceylan et du Pakistan, c'est la pratique courante; c'est ce nouveau genre d'agriculture qui est employé. Mais il est impossible de se servir des tracteurs ou d'autres machines là où le terrain est fragmenté et où les lots sont très petits. Le gouvernement de l'Inde s'intéresse actuellement au problème du morcellement des terres et tente de réaliser un plan de lotissement qui permettra d'établir les paysans sur des lots plus étendus. La tâche n'est pas facile. Les gens n'aiment pas à quitter la terre sur laquelle ils ont peiné pendant de nombreuses années.

D. Même nos gens n'aiment pas cela, n'est-ce pas?—R. Vous avez raison.

M. Low:

D. J'ai été très intéressé par les remarques de M. Cavell au sujet de l'alcalinité des terres qui résulte du relèvement du niveau hydrostatique au Pakistan.

D. Depuis combien de temps pratique-t-on l'irrigation du terrain où les alcalis créent un problème?—R. Depuis 40 ou 50 ans.

D. Ce terrain n'est pas situé près des entreprises que nous avons installées, n'est-ce pas?—R. Non. Nous avons aménagé une centrale hydro-électrique afin d'aider à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à lixivier quelques-unes de ces terres. Cette centrale servira également à pomper l'eau douce en vue de lessiver ces terres.

D. Dans les endroits où on a entrepris de résoudre le problème, on fait monter l'eau douce et on lessive le sol?—R. Oui.

D. Prend-on les dispositions nécessaires pour empêcher les sels d'être résorbés?—R. Oui; on construit des conduits spéciaux qui emportent l'eau salée. C'est un système bien élaboré.

D. Un des problèmes de l'irrigation au Pakistan, tel que je le comprends d'après le rapport que nous étudions présentement, provient de la nature, de la porosité et de la trop grande perméabilité du sol, de sorte que dès le début il a été nécessaire d'enduire de ciment des fossés et des rigoles.—R. C'est exact.

D. Quel progrès a-t-on réalisé en revêtant convenablement les fossés en vue de distribuer et de conserver l'eau?—R. On a fait un gros travail dans le nord du Punjab, dans la région de Thal. Ce travail requiert une quantité considérable de ciment, ce qui coûte extrêmement cher. On fait actuellement des expériences avec des chaux en vue d'employer celles-ci au lieu du ciment. On a découvert que certaines chaux, dont le prix est bien inférieur à celui du ciment, peuvent servir aux mêmes fins que le ciment.

D. A-t-on constaté que le sol perd ses alcalis quand les rigoles sont enduites de ciment?—R. Non. Les alcalis proviennent des couches inférieures du sol. Aussi longtemps que le niveau hydrostatique ne s'élève pas et que le sol ne subit pas l'influence des couches inférieures, il n'y a aucune difficulté.

D. Diriez-vous que le projet du Canada qui consiste à fabriquer du ciment pour le Pakistan a augmenté la productivité de ce pays?—R. Vous avez en vue, sans doute, l'usine de ciment dont je vous ai parlé l'année dernière?

D. Oui.—R. L'usine réussit très bien. Elle produit du ciment en quantité. Son rendement est de 100,000 tonnes par année.

D. Le ciment peut-il servir de revêtement aux fossés?—R. Oui. On l'emploie à cette fin; évidemment il sert également à d'autres usages.

M. Herridge:

D. Si, d'une part, en vertu du Plan de Colombo, nous offrons de l'assistance financière pour plusieurs raisons, y compris notre responsabilité à l'égard de ces projets, pour les usines de ciment, les locomotives, le système d'irrigation et l'outillage fournis, d'autre part, cette aide ne tend-elle pas à amener une augmentation du chiffre d'affaires des industries canadiennes qui fournissent ces services?—R. Évidemment, les pièces de rechange entrent en ligne de compte et celles-ci doivent provenir du pays qui a fourni l'outillage. De plus, à mesure qu'un pays élève son niveau de vie, il augmente son pouvoir d'achat et le Canada profitera comme les autres pays de l'expansion du pouvoir d'achat du pays assisté. C'est là, je crois, une meilleure réponse.

D. Cela apporte des bénéfices matériels?—R. Oui. Je vous donnerai un très bon exemple de ce qui s'est produit au Ceylan. Au cours de mon séjour dans ce pays cette année, dans une certaine région nous avons pratiqué le

pompage de puits profonds au moyen de petites pompes afin de faire monter l'eau dans les tuyaux d'aluminium pour irriguer un terrain plus élevé qui n'avait jamais pu l'être auparavant.

D. Par la méthode d'arrosage?—R. C'est exact. On l'emploie en quelques endroits dans l'Ouest et elle produit de très bons résultats. Par l'entremise d'un interprète j'ai demandé à un homme ce qu'il ferait avec l'argent supplémentaire qu'il gagnerait. Il alla à sa petite hutte et en rapporta une chemise, probablement la chemise la plus laide que j'aie jamais vue. Elle était toute bariolée. L'homme était très fier de sa chemise; pour la première fois, il possédait une chemise ou quelque chose de semblable. Ordinairement, les personnes très pauvres ne portent pas de chemise. Il me montra ensuite le sari qu'il avait acheté pour sa femme. Ainsi, lorsqu'ils iront au marché (ils y vont ordinairement une fois par mois), ils seront habillés convenablement. Cela montre que les Cingalais se procurent des marchandises au moyen de leur nouveau pouvoir d'achat. Avec le temps ils achèteront beaucoup d'autres choses utiles. Mais une chemise voyante et un meilleur sari a constitué leur premier achat.

M. Holowach:

D. En jetant un coup d'oeil sur les choses que nous avons offertes à ces pays, il me semble que la plus grande partie de notre aide est une assistance financière pour fins d'immobilisations. —R. Vous avez raison.

D. En vous fondant sur l'exemple que vous venez de donner, ne croyez-vous pas que nous devrions plutôt fournir ou offrir de l'assistance en aliments, en vêtements et en maisons pour que notre aide soit plus personnelle?—R. Je ne partage pas votre avis. Je crois qu'il faut viser à établir d'abord des bases solides, sans quoi on fait fausse route. Il me semble que notre but est de leur procurer un peu plus d'argent. Dans la plupart des régions où nous avons érigé des barrages, installé des systèmes d'irrigation et apporté d'autres améliorations, les habitants pourront recueillir trois récoltes par année, alors qu'auparavant ils n'étaient pas assurés d'une récolte; ils auront donc plus d'argent à leur disposition et, par conséquent, plus de sécurité. Cela signifie qu'un homme bénéficiera de trois récoltes qui lui procureront de l'argent.

M. Low:

D. Votre but, n'est-ce pas, c'est d'aider ces peuples pour qu'ils puissent s'aider eux-mêmes.—R. C'est cela. Si on ne leur donne que des aliments ou de l'aide d'une nature semblable, on les traite en pensionnaires.

M. Herridge:

D. Ce n'est pas là la véritable solution.—R. Non, ce n'est pas la véritable solution. Alors, ce que nous avons essayé de faire, ça été d'établir leur économie sur des fondements solides.

M. Cannon:

D. Monsieur Cavell, vous parliez du Ceylan, il y a un instant. Cela m'a rappelé l'entreprise que nous avons mise sur pied dans ce pays pour aider aux pêcheurs à améliorer leurs méthodes de faire la pêche. Cette entreprise a-t-elle été complétée ou est-elle encore en voie d'exécution?—R. Elle est maintenant complétée au point que la construction de l'entrepôt frigorifique que nous avons entrepris d'installer est terminée. Ils peuvent maintenant congeler leur poisson au lieu de le vendre à un prix ridicule comme ils étaient forcés de le faire avant de posséder un entrepôt frigorifique. Ils abordent maintenant l'étape suivante, celle de la mise sur le marché. Les marchés sont très restreints. M. Bartlett s'emploie maintenant à faire venir des acheteurs dans la région afin d'améliorer l'état du marché.

D. Est-ce M. Bartlett qui est chargé de l'exécution de ce projet?—R. Non. M. Bartlett est chargé d'exécuter le programme d'aide technique.

D. Je voudrais encore poser quelques questions, car je viens d'un village où l'on s'intéresse beaucoup à cette question. Je suppose que le niveau de l'industrie de la pêche est très bas.—R. Oui, il est très bas.

D. Quand nous avons commencé à faire des efforts pour améliorer cette industrie, les bateaux de pêche de ces gens étaient-ils munis de moteurs?—R. Non.

D. Cela veut dire que tout ce qu'ils avaient pour faire la pêche, c'étaient des bateaux à voiles ou à rames et qu'ils n'avaient aucun appareil de réfrigération?—R. Cela est vrai aussi. Ils n'avaient pas non plus de chalutiers.

D. Ils n'avaient pas de chalutiers. Ce que réellement on a voulu faire, ç'a été de leur fournir du matériel ou de l'équipement à titre d'expérimentation pour leur montrer ce qui se fait dans les autres pays, afin qu'ils puissent eux-mêmes se procurer de ces bateaux, de ces moteurs et de cet outillage et faire la pêche avec autant de succès qu'ils la font maintenant?—R. C'est exactement ce que nous avons fait. De plus, nous leur avons envoyé beaucoup de spécialistes en pêcheries, des biologistes et d'autres techniciens pour faire l'hydrographie de la région, se renseigner sur le frai des poissons et ainsi de suite.

D. Je lis, au poste n° 42, dans la liste des affectations, qu'il est fait mention de deux bateaux, d'un chalutier, de l'achat d'un petit entrepôt frigorifique et de la construction d'une fabrique pour l'extraction de l'huile de poisson. Est-ce là à peu près toute l'assistance qui va être fournie?—R. Cela constitue une partie très considérable de notre programme d'assistance en vue de stimuler l'industrie de la pêche. Nous avons aussi envoyé des moteurs et une quantité considérable d'engins de pêche pour les pêcheurs de ce pays, ainsi que des spécialistes en coopération pour qu'ils tentent d'établir une coopérative de pêcheurs.

D. S'agit-il d'une coopérative dans le genre de celles qui existent sur notre côte de l'Est?—R. Exactement. Elles sont calquées sur celles que nous avons dans ce pays.

D. Merci beaucoup. Ceci m'aidera à comprendre le programme.

M. Argue:

D. M. Cavell a dit que la meilleure façon d'aider ces gens n'était pas de leur fournir des vivres, des vêtements et des habitations. Il a dit qu'il fallait des choses plus durables. Mais ne leur donnons-nous pas les deux dans le moment? En effet, nous fournissons du blé à chacun de ces pays en vertu du Plan de Colombo.—R. Voici comment nous sommes amenés à fournir du blé. Souvent il se présente des temps de famine auxquels ces pays ne sauraient faire face uniquement avec leurs propres ressources.

D. Nous devons alors leur venir en aide. Il est important de les aider à affronter la famine chaque fois qu'elle se fait sentir. Cela diminue-t-il le montant d'assistance en capitaux que nous devons fournir en vertu du Plan de Colombo? Car, si nous consacrons $35,000 à l'assistance en blé, il ne nous restera plus de fonds disponibles pour fournir des locomotives et d'autre matériel?—R. Voilà ce qui arriverait si nous consacrions tous nos capitaux à l'assistance en vivres.

D. L'assistance en vivres est utile. Autrement ces pays utiliseraient, pour l'achat de blé, des capitaux obtenus de l'étranger d'une façon ou d'une autre?—R. Oui.

D. Je ne crois pas que vous ayez considéré cette question; mais il me semble que, s'il nous arrive, sur le plan national, d'être obligés d'aider un pays comme l'Inde à surmonter une famine, nous ne devrions pas pour cela entamer

les fonds du Plan de Colombo. Ce qui veut dire que, si nous voulons remédier à une famine dans l'Inde, il faut y remédier par une subvention spéciale. Les fonds que nous avons mis à la disposition du Plan de Colombo devraient être affectés exclusivement à l'assistance en capitaux, c'est-à-dire à la fin pour laquelle ce plan a été établi.—R. Je voudrais bien faire remarquer que c'est vous qui avez exprimé cette opinion.

D. J'ai remarqué que vous ne l'avez pas contredite.

M. Best:

D. Je remarque qu'en 1953, 1954, 1955 et 1956 il y avait de nombreux postes pour la vente de farine; il y avait une affectation de $800,000 à ce poste. —R. Cette farine a été donnée au Ceylan, parce que ce pays souffrait d'une pénurie de roupies. Par exemple, nous les avons aidés à construire une école technique. Nous avons fourni l'équipement de cette école, et ce sont eux qui devraient la construire. Ils ont ensuite demandé de l'aide pour la construction de l'édifice. La meilleure façon de les aider était de leur donner de la farine qu'ils vendraient pour se procurer des fonds en roupies. Nous nous trouvions à leur faire un double don. Ils ont reçu la farine, qu'ils n'ont pas été forcés d'acheter à même leurs maigres réserves de devises étrangères et ils ont aussi obtenu l'édifice que ces roupies leur ont permis d'acheter. Voilà pourquoi nous avons fait cela. Et nous l'avons fait à plusieurs reprises pour le Ceylan où il y avait pénurie de capital en roupies.

M. Patterson:

D. L'an dernier vous avez mentionné les difficultés que vous aviez éprouvées en tentant d'habituer à se nourrir de blé un peuple qui s'est toujours nourri de riz. Je crois que vous parliez du Sud de l'Inde. Y a-t-il eu quelque progrès dans ce sens, ou si la situation est encore la même?—R. En Inde, on n'a pas fait beaucoup de progrès. Au Japon, je crois, on fait beaucoup d'efforts pour changer les habitudes alimentaires afin qu'il se mange moins de riz et plus de blé.

D. Est-ce que dans l'Inde on fait des efforts en ce sens?—R. Dans les périodes de famine, il se fait un effort pour effectuer un changement, parce qu'ils est possible de se procurer du blé à l'étranger alors qu'il est impossible de se procurer du riz gratuitement.

D. Mangeront-ils du blé s'ils ont réellement faim?—R. Dans les régions où on se nourrit habituellement de riz, la difficulté est de préparer le blé, parce qu'il n'y a ni boulangeries, ni moulins à farine, ni autre moyen de moudre le blé. Comme résultat, on se contente de faire bouillir le blé dans des marmites pour en faire une espèce de pâte ou de bouillie peu appétissante.

D. Vous croyez qu'il s'agit d'une difficulté d'ordre technique plutôt que d'un problème de régime alimentaire?—R. Il y a là une difficulté d'ordre technique. Naturellement, ces gens sont très conservateurs. Essayez de changer les habitudes alimentaires des Canadiens et vous verrez les difficultés que vous rencontrerez. Eh bien! vous éprouvez ces mêmes difficultés chez ces gens qui se nourrissent de riz depuis des milliers d'années.

M. Holowach:

D. Qu'est-ce qui arrive quand on envoie du blé là-bas pour remédier à la famine? Comment procède-t-on après que le blé y est rendu? Qui en assure la distribution?—R. C'est le ministère de l'agriculture ou des vivres.

D. Avons-nous quelque garantie quant à la manière dont se fera la distribution du blé?—R. La division de l'agriculture ou des denrées s'en occupe. On établit quelquefois des organismes spéciaux chargés de la distribution dans les divers districts. Je suis d'avis qu'on s'en occupe consciencieusement.

D. D'après votre expérience, on s'en occupe consciencieusement?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant une heure. Vous voudrez encore entendre M. Cavell, n'est-ce pas?

M. HOLOWACH: Je pense que nous le devrions.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à trois heures et demie cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 10 décembre 1957.

Trois heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous sommes en nombre. Nous allons donc nous mettre au travail. Je suis sûr que nous avons tous fort apprécié les renseignements que M. Cavell nous a fournis ce matin. Je dois vous dire qu'il espère que nous pourrons compléter l'examen de son poste particulier, le poste 114, vers 4 h. 30 ou à peu près. Si tel est le cas, nous pourrons alors revenir sur le poste 94. Nous avons en mains une déclaration du ministre au sujet du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et au sujet de l'assistance technique des Nations Unies. Les fonctionnaires du ministère sont présents et ils sont prêts à poursuivre l'examen de ce poste quand nous aurons terminé l'étude du poste 114.

Quand le Comité a suspendu la séance pour le dîner, nous en étions à poser des questions à M. Cavell au sujet du Plan de Colombo. Nous allons reprendre où nous en étions.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je désire poser deux questions à M. Cavell. Pourrait-il nous exposer comment se fait l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation de ces plans et nous dire si ces fournitures sont achetées au Canada?

M. CAVELL: Oui, monsieur. Les modalités de l'achat varient selon leur nature. Ainsi, si nous avons une ingénieur consultant pour une centrale électrique, c'est lui qui établit les devis, le gouvernement demande des soumissions et l'achat de tous les matériaux se fait au Canada. Nous avons jusqu'ici dépensé de cette façon environ 170 millions de dollars et seulement quatre pour cent de cette somme a été dépensé en dehors du pays, mais pour des fournitures qui ne pouvaient pas être obtenues au Canada.

M. HERRIDGE: Pourquoi achetez-vous de si grandes quantités de traverses de voie ferrée, si l'on tient compte des ressources forestières de l'Inde et du Pakistan?

M. CAVELL: L'exploitation forestière dans l'Inde ne fournit pas la bonne sorte de bois pour les traverses. On y éprouve de la difficulté à les couper et à les façonner et surtout à les traiter à la créosote, car les traverses doivent être imbibées de créosote. Je ne crois pas qu'on puisse faire cela dans l'Inde, sauf à quelques endroits. L'Inde achetait habituellement ses traverses en France. C'était généralement des traverses d'acier, et, pour diverses raisons, il semble que cette source d'approvisionnement ait été épuisée. L'Inde emploie maintenant des traverses de bois. Le Pakistan n'a certes pas assez de bois de construction pour la confection des traverses. Il les achète toujours à l'étranger.

M. HERRIDGE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser au sujet du poste 114?

Le crédit est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne partiez, monsieur Cavell, je désire profiter de l'occasion pour vous remercier au nom du Comité des renseignements intéressants que vous avez bien voulu nous fournir au sujet du Plan de Colombo. Je pense que chaque membre du Comité se rend compte que vous possédez merveilleusement bien votre sujet. Pour ma part, j'apprécie hautement les renseignements que vous nous avez fournis et je suis sûr que le Comité partage mon opinion.

M. PATTERSON: Je suis d'avis, monsieur le président, qu'on aurait pu poser bien d'autres questions à M. Cavell si des discussions n'avaient retenu à la Chambre cet après-midi quelques membres intéressés à certains aspects du sujet que nous examinons.

Le PRÉSIDENT: J'avais certainement l'impression avant le dîner qu'il y avait plusieurs questions en suspens.

M. PATTERSON: Je crois que c'est là l'explication. Plusieurs membres du Comité sont occupés à la Chambre et ne peuvent venir siéger ici.

Le PRÉSIDENT: M. Matthews va nous donner lecture d'un exposé au sujet du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et l'assistance technique dans le cadre des Nations Unies. Après cette lecture, M. Matthews et son personnel répondront à vos questions.

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire adjoint au ministère des affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je dois vous dire tout d'abord que l'hon. M. Smith et M. Léger, le sous-secrétaire d'État, sont tous deux retenus par la préparation de la conférence de l'OTAN. C'est pourquoi l'on ma demandé de vous donner lecture de cet exposé. Permettez-moi, toutefois, de vous faire remarquer que la déclaration a reçu l'approbation du ministre.

Monsieur le président, le ministre s'est engagé le 2 décembre, à la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre à vous soumettre un exposé sur les différents modes et les différentes techniques d'assistance économique accordés par le Canada. Le ministre s'est aussi engagé, au cours de cette séance, à obtenir des renseignements à cet égard pour les membres du Comité. Permettez-moi de vous rappeler que jeudi dernier le ministre a déposé à la Chambre le discours prononcé par l'honorable M^me^ Fairclough au deuxième comité de l'Assemblée générale à New York. Ce discours porte sur l'attitude du Canada à l'égard des propositions visant à développer le programme d'assistance économique par l'intermédiaire des Nations Unies.

Monsieur le président, je suis d'avis que la déposition de ce discours dans lequel l'attitude du Canada est nettement établie, répondra aux demandes de renseignements des membres du Comité au sujet du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et au sujet de la proposition connexe des États-Unis visant à augmenter le programme d'assistance technique.

J'aimerais, avec votre permission, monsieur le président, faire quelques brèves observations relativement à l'attitude du Canada au cours de ces débats à New York et à faire un exposé succinct des réalisations actuelles du Canada dans le domaine de l'assistance économique par l'intermédiaire de l'ONU et dans le cadre du Plan de Colombo, de façon à ce que les rapports entre ces divers programmes ne présentent pas d'amiguïté pour les membres du Comité.

Comme on l'a fait remarquer à la dernière réunion du Comité, l'opinion du Canada au sujet de l'établissement d'un Fonds des Nations Unies pour le développement économique, c'est qu'il n'y aurait pas grand avantage, sans le concours des principaux pays donataires, à créer un nouvel organisme des

Nations Unies qui serait chargé d'apporter de l'aide financière aux pays sous-développés. Il y a des années que l'on débat la proposition d'établir un nouvel organisme d'assistance économique. Ce projet a été élaboré dans tous ses détails. On reconnaît généralement qu'un nouvel organisme, pour être efficace, devrait avoir à sa disposition un montant annuel d'environ $250 millions qui pourrait être réparti entre les différents programmes de développement qui ne pourraient pas être financés par la Banque internationale par voie de prêt et les projets qui ne pourraient pas être entrepris par les pays qui poursuivent des programmes d'aide bilatérale. Il ne serait pas possible de recueillir une telle somme chaque année sans le concours du Royaume-Uni et des États-Unis et, par conséquent, le Canada s'est opposé aux propositions visant à établir ce fonds. Pour ces raisons, le gouvernement canadien est d'avis, comme il l'a été dans le passé, qu'il sera à propos d'établir le fonds ou l'organisme en question lorsqu'il sera possible de receuillir les fonds nécessaires et qu'on en sera venu à une entente au sujet des cadres administratifs de cet organisme.

A l'heure actuelle, les États-Unis ont adopté un programme destiné à donner plus d'envergure à l'assistance technique des Nations Unies. Ce programme désigné sous le nom de "programme amplifié d'assistance technique" est appliqué par l'Organisation des Nations Unies elle-même et par les institutions spécialisées des Nations Unies comme l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau international du travail et les autres institutions qui s'occupent de domaines particuliers. Actuellement, l'exécution de ce programme coûte environ 30 millions de dollars par année. La contribution annuelle du Canada est de deux millions de dollars. Le montant de notre contribution pour la présente année figure dans le budget du ministère et les membres du Comité se rappelleront qu'on a dit dernièrement à la Chambre que le gouvernement canadien s'est engagé à demander au Parlement de voter un montant semblable pour l'an prochain.

Je dois dire que, proportionnellement à sa population, c'est le Canada qui apporte la plus grosse contribution à ce fonds. Naturellement, si nous ne considérons que les chiffres, la contribution des États-Unis, qui est de 15 millions et demi, est beaucoup plus considérable que celle du Canada. La proposition des États-Unis aurait pour effet de porter à 100 millions de dollars par année la somme de 31 millions qui est actuellement consacrée à l'exécution du programme; c'est dire que la somme serait triplée et que, si les autres pays versent les contributions appropriées, la part des États-Unis s'éleverait à un tiers et plus du total des contributions.

Ces deux propositions, une qui consisterait à créer de nouveaux fonds pour les Nations Unies et que ni le Royaume-Uni ni les États-Unis ne sont prêts à accepter et une autre qui consisterait à tripler le programme actuel d'assistance technique, sont maintenant devant le second comité. M^me^ Fairclough a défini clairement l'attitude du Canada à ce sujet. Je pourrais peut-être répéter ici quelques-unes de ses considérations les plus importantes qui résument l'attitude du Canada. Lorsqu'elle a traité la question devant le comité mardi matin, M^me^ Fairclough a fait remarquer que, si les deux propositions étaient soumises au vote, plusieurs délégations voteraient en faveur des deux. Le Canada est d'avis que les Nations Unies s'exposeraient à de sévères critiques si elles adoptaient les deux propositions sous leur forme actuelle.

L'adoption de ces deux propositions présenterait deux inconvénients. Tout d'abord un programme qui comporterait une amplification du programme actuel d'assistance technique auquel nous versons une contribution de 2 millions de dollars ne recevrait pas l'appui nécessaire; d'autre part, un nouvel organisme ne serait mis sur pied qu'avec des ressources insuffisantes. Ni les partisans d'un programme amplifié d'assistance technique ni les partisans d'une nouvelle institution des Nations Unies chargée de fournir de l'aide économique ne seraient

satisfaits et on gaspillerait beaucoup d'argent pour l'administration; inévitablement, les difficultés politiques seraient aggravées et envenimées. Mme Fairclough a exposé devant le comité le point de vue du gouvernement canadien sur ces deux propositions. Le Canada espère que l'assemblée pourra adopter une résolution dans laquelle l'initiative des États-Unis serait formulée de façon à rencontrer l'assentiment général. En ce qui concerne cette proposition des États-Unis, il nous semble que le point le plus important est la clause selon laquelle une partie de l'argent versé pour l'assistance technique servirait à mettre sur pied un programme de projets spéciaux. Ce programme comprendrait le financement de divers projets, comme les inventaires de ressources naturelles, l'établissement d'instituts techniques, les études sur divers travaux de génie civil et les études sur l'utilisation des sols et de l'eau, les entreprises destinées à servir de modèles et autres genres d'assistance semblables qui ne sont pas compris dans les cadres actuels du programme d'assistance technique. Avec ces améliorations, ils nous semble que les limites actuelles du programme d'aide économique des Nations Unies seraient suffisamment élargies. Nous croyons que cette ligne de conduite permettrait aux Nations Unies d'offrir aux pays insuffisamment développés une assistance technique plus considérable que l'aide actuelle. Mme Fairclough a déclaré qu'elle était autorisée à dire à l'assemblée des Nations Unies que le gouvernement canadien serait prêt à demander au Parlement la permission de verser la contribution nécessaire, si la proposition des États-Unis destinée à augmenter l'aide économique des Nations Unies était formulée de façon à rencontrer l'assentiment général, et, condition importante de l'engagement du Canada, si on établit à cette fin une structure administrative appropriée.

Mme Fairclough a aussi proposé que les Nations Unies considèrent la possibilité de faire appel à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en vue d'aider à la réalisation de ce qu'on appelle un programme de projets spéciaux qui fournirait certaines formes d'assistance autres que celles qui sont comprises dans le présent programme d'assistance technique.

La banque internationale a acquis une vaste expérience, non seulement dans l'administration d'entreprises d'immobilisations de grande envergure, mais aussi dans la conduite d'inventaires et autres projets semblables à ceux qu'entreprendrait le nouveau programme proposé aux Nations Unies.

Monsieur le président, comme le disait l'honorable ministre quand il est venu témoigner devant le Comité le 2 décembre, le Canada aimerait à faire partie de la commission préparatoire qui étudiera les détails de ces propositions. Cette commission devra considérer attentivement les structures administratives, il n'est donc pas nécessaire et il ne serait pas à propos que je traite ce sujet plus longuement, mais je dirai que le Canada souhaite que la Banque internationale participe le plus possible à l'emploi des sommes d'argent que les gouvernements verseront pour ce programme.

A New-York, on tente présentement d'ébaucher une résolution de compromis qui sera soumise à l'assemblée générale.

Le ministre s'est aussi chargé de montrer quel rapport le Plan de Colombo peut avoir avec ces propositions.

En plus de contribuer à des programmes multilatéraux comme le programme d'assistance technique des Nations Unies et à d'autres institutions spécialisées comme la Société financière internationale, qui fait des prêts aux entreprises privées dans les pays insuffisamment développés et la Banque internationale, qui fait des prêts aux gouvernements et à diverses organisations internationales de secours, le Canada, ainsi que plusieurs autres pays, participe à un programme d'aide qui est, dans son essence, un programme bilatéral avant tout. Quand je dis que ce programme est bilatéral dans son essence, je veux dire que les décisions relatives à la répartition des fonds entre certains pays et

les projets de ces mêmes pays font l'objet de discussions entre le gouvernement du pays concerné et le gouvernement du Canada. Le Plan de Colombo est un programme de ce genre.

Chaque année, les gouvernements membres du Plan de Colombo se réunissent pour examiner les progrès du développement économique dans les régions couvertes par le Plan et pour étudier ensemble les problèmes que soulèvent la mise à exécution de ces vastes programmes d'expansion et l'assistance que doivent apporter les pays plus développés. Les membres du Comité savent que l'honorable W. J. Brown, ministre sans portefeuille, était le chef de la délégation canadienne qui a participé à la conférence tenue cette année à Saïgon (Vietnam). Pour la répartition des fonds, les pays situés dans la zone du Plan de Colombo, c'est-à-dire les pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie, et les pays que l'on appelle les pays donateurs (le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon) se guident d'après les ententes faites au cours de ces réunions annuelles.

Monsieur le président, pour terminer cet exposé sur des sujets connexes qui ont déjà été traités dans ce Comité, je désire ajouter que, à mon point de vue, il ne semble pas y avoir de conflit entre l'aide apportée par le Canada en vertu du Plan de Colombo et l'aide qu'il apporterait en vertu de ces propositions qu'on a faites récemment aux Nations Unies. Quoique le mode d'exécution de ces programmes d'aide soit tout à fait différent, il ne faut pas oublier une chose fondamentale; c'est que, en vertu du Plan de Colombo, le Canada offre son aide aux peuples qui en ont le plus besoin sur la terre, les peuples du Sud et du Sud-Est de l'Asie. En travaillant directement avec les gouvernements des nations amies de cette région, le Canada a pu entreprendre plusieurs projets importants qui ont vraiment contribué à améliorer le niveau de vie dans cette partie du globe. Monsieur le président, permettez-moi d'attirer votre attention sur la collaboration qui existe constamment entre le Canada et les Nations Unies et ses institutions spécialisées. Nos fonctionnaires ainsi que les spécialistes que nous envoyons dans ces pays travaillent de concert avec les spécialistes des Nations Unies et avec les spécialistes des autres pays qui font partie du Plan de Colombo.

Monsieur le président, il me semble que j'ai donné toutes les explications nécessaires au sujet des rapports qui existent entre le Plan de Colombo et les programmes d'aide multilatéraux. Je pense que cet exposé joint à la déclaration de M^me^ Fairclough donnera aux membres du Comité une bonne idée de la situation actuelle.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les membres du Comité, vous avez écouté l'exposé de M. Matthews et, comme je l'ai déjà dit, lui et ceux qui l'accompagnent sont prêts à répondre à toutes les questions qui se rapportent à ce sujet. Vous pouvez commencer l'interrogatoire.

M. Herridge:

D. Est-ce que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) est doté actuellement d'une organisation au moins rudimentaire?—R. Non, ce n'est qu'un projet qui n'est pas encore réalisé ni même approuvé.

M. Cardin:

D. Outre la différence entre la somme d'argent mise à la disposition du SUNFED et celle qui serait mise à la disposition des Nations Unies pour la réalisation du nouveau programme d'assistance technique, il semble y avoir une autre différence fondamentale quant à l'objet auquel ces fonds sont destinés. Si je me souviens bien, le SUNFED doit servir exclusivement à apporter de l'aide en capitaux tandis que, si je comprends bien les nouvelles propositions

qui sont faites, elles ont en vue de faire servir les fonds surtout à des projets spéciaux d'assistance technique. Est-ce exact?—R. C'est exact; vous comprenez bien la différence entre les deux propositions. Le SUNFED devait fournir de l'aide en capitaux; dans le cas présent, ce serait une somme d'argent très importante. La proposition relative à l'extension du programme d'aide technique qui a été faite par les États-Unis comprend l'assistance technique comme elle est fournie à l'heure actuelle et, en plus, des projets spéciaux comme l'inventaire des ressources et autres projets qui ne peuvent être réalisés dans les cadres du présent programme d'aide technique.

D. Mais c'est réellement le même problème. Le problème des pays insuffisamment développés est de trouver le capital nécessaire à leur développement, même si nous donnons suite à cette nouvelle propositions?—R. En effet. Mais il y a des projets spéciaux, comme l'inventaire des ressources naturelles, qui doivent être entrepris avant d'obtenir l'aide en capitaux pour que cette dernière soit vraiment efficace. Et, comme il n'y a pas d'argent disponible à l'heure actuelle pour l'aide en capitaux, le nouveau plan d'assistance technique préparera le terrain et nous espérons qu'il y aura bientôt des capitaux disponibles.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Si je comprends bien votre explication, un inventaire aiderait à déterminer la meilleure façon d'appliquer le programme d'aide financière.—R. Ces inventaires auraient pour résultat d'aider à réaliser plus tard les projets d'aide financière. Mais ils auront une valeur par eux-mêmes, même sans l'aide financière.

M. Herridge:

D. Pouvez-vous nous dire quel est le montant total qui sera dépensé par les Nations Unies en vertu de ce programme amplifié d'assistance financière et quelle proportion du montant total le Canada devra verser?—R. Pour la réalisation complète du programme on a proposé un montant d'environ 100 millions de dollars par année. C'est le gouvernement qui devra décider quel montant le Canada devra verser après que le projet aura été mis sur pied. Je n'aimerais pas à faire des pronostics au sujet de la décision qui sera prise par le gouvernement.

D. A l'heure actuelle, quelle proportion ou pourcentage du total le Canada verse-t-il pour aider à la réalisation du programme actuel d'assistance technique?—R. Nous avons payé 2 millions de dollars sur un total de 30 millions par année, mais ce n'est pas là une cotisation. La contribution au programme amplifié d'assistance technique sera sur une base volontaire, il n'y a pas de cotisation. Si le programme est amplifié, le montant de notre participation ne montera pas nécessairement en proportion. Ce sera au gouvernement de décider au moment voulu.

M. Cardin:

D. Je voudrais vous poser une question qui n'est peut-être pas à propos et je vous prie de ne pas y répondre si vous en jugez ainsi. Si je comprends bien l'attitude du gouvernement canadien, il ne veut pas participer au SUNFED si les États-Unis et le Royaume-Uni n'y participent pas, car alors le SUNFED n'aurait pas de chance de succès.—R. Je crois que c'est ce que Mme Fairclough a déclaré. On considère que cet organisme ne serait pas pratique, à moins que les deux principaux participants possibles soient prêts à l'appuyer. Car, si le SUNFED est établi sans les fonds nécessaires, on mettrait sur pied une structure administrative très lourde et très coûteuse pour régir un montant d'argent peu considérable, et ce serait du gaspillage.

D. Et voici la question qu'il n'est probablement pas à propos de vous demander. Pouvez-vous nous dire quelles sont les raisons que les États-Unis et le Royaume-Uni invoquent pour s'opposer à l'organisation du SUNFED?—R. La raison fondamentale, c'est qu'aucun de ces deux pays n'est prêt à verser (ou se sent capable de verser) des contributions très considérables alors qu'ils sont obligés de dépenser actuellement de fortes sommes pour la défense. Ces deux pays ont déclaré que, si les dépenses pour les armements peuvent être diminuées de beaucoup, ils pourront considérer la question de leur participation au fonds qui sera constitué.

D. Merci.

M. HOLOWACH: Quelle est l'attitude de l'U.R.S.S. en ce qui concerne ce fonds particulier? Est-il vrai qu'ils sont à discuter la question?

Le TÉMOIN: M. Grey a suivi les discussions de très près et il est probable qu'il peut répondre à votre question.

M. R. GREY (*Division économique, ministère des Affaires extérieures*): Monsieur le président, au cours des discussions du Conseil économique et social, les représentants du bloc soviétique se sont prononcés en faveur de l'établissement du SUNFED, mais jusqu'ici ils n'ont fait aucune avance financière. Nous ne savons donc pas du tout si la Russie est prête à participer à la proposition des États-Unis.

M. Holowach:

D. De quelle façon l'adhésion du Canada à un programme raisonnable visant à l'établissement d'un fonds spécial entraverait-elle notre participation actuelle au Plan de Colombo? Est-ce que le pays assumerait de nouvelles obligations en plus de sa participation au Plan de Colombo ou si une partie de l'argent qui est versé actuellement pour le Plan de Colombo serait alors versée au nouvel organisme?—R. Évidemment, il appartiendra au gouvernement de décider quel montant devra être versé à chacun des deux organismes. Je ne sais vraiment pas ce qui arrivera et je ne puis dire à l'avance quelle sera cette décision, ni si un montant supplémentaire sera affecté à ce programme.

M. Fairfield:

D. M. Matthews nous a dit qu'un comité étudie ces propositions. Quand la décision de ce comité sera-t-elle connue, si décision il y a?—R. La clôture de l'assemblée plénière doit avoir lieu à la fin de cette semaine de sorte que, si une décision doit être prise, elle devra l'être bientôt.

M. Herridge:

D. Croyez-vous que les deux pays qui peuvent apporter les plus importantes contributions, la Grande-Bretagne et les États-Unis, ne veulent pas faire partie de cet organisme? Quels sont les premiers pays qui ont proposé l'organisation du SUNFED?—R. Les pays insuffisamment développés le demandent depuis longtemps et cette année les Pays-Bas se sont joints à eux.

M. HERRIDGE: C'est un nouveau stimulant.

M. Patterson:

D. Monsieur Matthews, dans le même ordre d'idées, est-ce que les propositions relatives à l'établissement de ce fonds auraient pour effet de grouper en une seule institution le programme d'assistance technique, le Plan de Colombo et le SUNFED?—R. Non, ce serait un nouvel organisme. Le SUNFED, qui se trouve sous la juridiction des Nations Unies, et tous les programmes bilatéraux comme le Plan de Colombo continueraient à fonctionner comme

maintenant. Je pense qu'il a toujours été compris que le programme d'assistance technique continuerait à fonctionner comme l'un des organismes des Nations Unies.

M. Macnaughton:

D. Est-ce qu'il y a des pays du Moyen-Orient qui ont demandé la création d'un organisme du genre?—R. M. Grey a fait remarquer que quelques-uns de ces pays sont membres du groupe intéressé au SUNFED au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais ils n'ont fait aucune proposition en tant que pays du Moyen-Orient et aucun d'eux n'a pris la direction du groupe.

D. Ils bénéficieraient des avantages de ce fonds spécial, n'est-ce pas?—R. Oui. Il appartiendrait à l'Organisation des Nations Unies d'en décider, mais il est probable que tous les pays relativement sous-développés bénéficieraient d'un programme des Nations Unies.

M. Holowach:

D. Monsieur Matthews, d'après ce que vous savez de ces différentes institutions et de leur fonctionnement, n'êtes-vous pas d'avis qu'il y a une tendance qui est en train de se créer? Il y a tellement d'institutions établies pour faire ce genre de travail que cela constitue un lourd fardeau administratif pour les gouvernements. Ne pensez-vous pas qu'il serait possible d'envisager la création d'une institution centrale chargée d'administrer tous ces programmes d'assistance.—R. Il est certain et nous n'ignorons pas qu'une structure administrative trop élaborée entraîne des frais généraux excessifs, mais je ne crois pas que le travail colossal qui a été entrepris par chacune de ces institutions pourrait être accompli par une seule. Vous remarquerez que M^me^ Fairclough a recommandé que l'on ait recours autant que possible à l'expérience et aux connaissances des membres de la Banque internationale pour la réalisation des projets spéciaux du programme amplifié d'assistance technique. C'est une recommandation que nous ne devrons pas oublier, mais je ne pense pas qu'une seule institution pourrait suffire. Elle serait trop vaste pour être efficace.

M. Cardin:

D. Est-ce que je me trompe en disant que la proposition des États-Unis ne prévoit pas la création de deux organismes?—R. La façon dont les fonds seraient administrés si le programme amplifié d'assistance technique proposé par les États-Unis est mis sur pied, est justement la question qui doit être décidée par la commission préliminaire mentionnée par M^me^ Fairclough et dont nous espérons faire partie. Cette commission décidera aussi quelles relations doivent exister entre ce programme amplifié, et l'assistance technique actuelle et la Banque internationale.

M^lle^ Aitken:

D. Il n'y a aucune indication qui nous permette de penser que l'U.R.S.S. participerait au SUNFED?—R. Comme l'a dit M. Grey, les Russes ont donné leur bénédiction au projet, mais ils n'ont jamais déclaré réellement qu'ils y contribueraient. Si l'organisme était créé, je ne sais pas s'ils pourraient s'abstenir d'en faire partie.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Le Canada a-t-il fait une autre déclaration avant celle que M^me^ Fairclough a faite à la Chambre des communes?—R. C'était la première déclaration importante que l'on faisait sur ce sujet depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement.

M. Cardin:

D. L'U.R.S.S. a-t-elle fait ses commentaires sur cette proposition?—R. Apparemment, non; mais M. Grey pourrait vous en dire plus long à ce propos.

M. GREY: La délégation de la Yougoslavie a pris une part prépondérante aux discussions du second comité qui essayait de trouver une solution de compromis pouvant donner satisfaction aux pays insuffisamment développés en même temps qu'aux pays donateurs, mais l'U.R.S.S. n'a pas pris part à ces discussions.

M. CARDIN: Est-ce que la Yougoslavie est en faveur de la proposition des États-Unis?

M. GREY: Je crois qu'elle est en faveur d'une solution de compromis, si j'interprète bien ses déclarations.

M. Herridge:

D. Quels sont les pays qui contribuent à l'assistance technique?—R. Il est facile de vous fournir cette liste. Nous ne l'avons pas ici, mais nous pourrons vous la fournir lors de la prochaine réunion.

M. Patterson:

D. Est-ce que l'Union Soviétique continue à remplir ses engagements à l'égard du programme d'assistance technique?—R. Oui. Je crois qu'elle n'a jamais manqué de verser ses contributions mais elle les verse en argent non convertible et il a été impossible quelquefois de se servir de roubles pour réaliser certaines parties du programme. L'U.R.S.S. a rempli ses engagements chaque fois qu'on lui a demandé de l'argent pour des choses qui pouvaient être payées en roubles.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. En raison du manque d'entente au sujet des deux programmes, y a-t-il lieu de croire qu'on les abadonnera tous les deux pour en établir un troisième? —R. Cela pourra arriver si les deux groupes ne peuvent s'entendre.

D. Je me rends compte qu'il serait présomptueux de prédire l'avenir à ce sujet, car rien n'indique qu'il pourrait y avoir un troisième plan.—R. C'est sur ce point que notre délégation fait porter ses efforts. Elle s'efforce de donner à la proposition des États-Unis une forme acceptable par tous les intéressés.

M. Kucherepa:

D. Monsieur Matthews, vous avez dit que la Russie verse sa contribution en roubles et que cette monnaie n'est pas toujours convertible. De quelle façon d'autres pays comme la Grande-Bretagne versent-ils leur contribution?— R. Je crois qu'il y a d'autres pays qui s'acquittent de leur contribution en monnaie non convertible. M. Grey pourra peut-être répondre à cette question.

M. GREY: Je crois qu'une partie des contributions du Royaume-Uni est versée en monnaie non convertible. Un certain nombre de pays font leurs paiements en monnaie non convertible.

M. Kucherepa:

D. Dans l'ensemble, est-ce que la Russie apporte une contribution importante à ce programme?—R. Comme on nous l'a demandé, à la prochaine réunion nous apporterons une liste des contributions payées par chaque pays et le montant d'argent dépensé par chacun.

M. Macnaughton:

D. Est-ce que ce sera une liste des contributions versées depuis un an ou à partir du commencement du programme?—R. Si vous le désirez, nous pouvons dresser une liste des contributions versées depuis le début.

D. Je pensais aux contributions des principaux pays de l'Ouest par opposition à la contribution de la Russie?—R. Nous vous fournirons ces renseignements à partir de la mise en vigueur du programme amplifié.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Cardin:

D. J'ai une question à poser relativement à la centralisation de tous les renseignements qui se rapportent à l'aide fournie sur le plan international. M. Cavell m'a dit que le premier rapport sur l'assistance aux pays insuffisamment développés vient d'être publié. Pourriez-vous nous dire au moins à quel endroit nous pourrions nous procurer ce rapport?—R. Vous pouvez en obtenir des exemplaires à New-York. Nous en aurons un exemplaire au ministère. Nous pourrons le déposer ici et en faire venir d'autres exemplaires si les membres du Comité en désirent.

D. Je crois que ces exemplaires nous seraient très utiles, car c'est le premier rapport complet qui a été publié par les Nations Unies au sujet de l'aide internationale. Même le Plan de Colombo y est compris.

M. Herridge:

D. Se présente-t-il des cas où le Plan d'assistance technique et le Plan de Colombo sont employés conjointement pour résoudre un problème?—R. Oui, mais on s'efforce d'éviter le chevauchement et de ne pas laisser de vide entre les deux programmes. Il peut y avoir des spécialistes du Plan de Colombo et des spécialistes de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture qui collaborent très étroitement à la même entreprise, mais les uns et les autres s'assurent qu'il n'y a ni empiétement ni vide entre les deux programmes.

M. Holowach:

D. Je crois que les fonctionnaires du ministère rempliraient une tâche très utile s'ils étudiaient plus attentivement le problème de la centralisation des secours aux pays étrangers. On croit de plus en plus que notre assistance perd une partie de son efficacité par suite de la structure administrative qui régit ces programmes d'assistance. Je crois que, même aux États-Unis, il existe un courant d'opinion de plus en plus fort en faveur de la gestion des programmes d'assistance à l'étranger par les institutions des Nations Unies pour que ces institutions donnent tout le rendement qu'on est en droit d'en attendre. Je crois que les fonctionnaires du ministère devraient faire une étude plus approfondie de ce problème car ils en connaissent toutes les données et ils pourraient recommander des solutions pratiques.—R. Comme je l'ai déjà dit, ce problème est constamment à l'étude. Je crois que, si on calculait le coût de l'administration des programmes bilatéraux mis en vigueur par le Canada, on trouverait que les frais d'administration ne constituent qu'une très petite proportion du montant total des programmes.

En ce qui concerne les Nations Unies, il y a un Bureau d'assistance technique qui essaie de coordonner les différents modes d'assistance technique de chacun des organismes des Nations Unies. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres institutions spécialisées font du travail qui peut être appelé du travail d'assistance technique. Le Bureau d'assistance technique coordonne tous ces modes d'assistance.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. C'est certainement parce qu'on reconnaît l'importance de la question demandée que Mme Fairclough, au nom du gouvernement canadien, a appuyé la proposition des États-Unis dont l'objet était de diminuer le coût du programme, diminution qui ne pouvait être que minime?—R. Oui. Nous aimerions que l'on ait recours le plus possible aux services de la Banque internationale.

M. Patterson:

D. Quel pourcentage de l'argent versé par le Canada pour le Plan de Colombo sert à des fins administratives?

M. GREY: C'est là une question qui devrait être posée à M. Cavell, du ministère du Commerce. Quoi qu'il en soit, je crois que les seuls frais d'administration du Plan de Colombo qui sont compris dans le poste à l'étude iront à la Corporation commerciale canadienne pour les achats au Canada. Le traitement des fonctionnaires chargés du travail administratif fait l'objet d'un poste séparé dans le budget du ministère du Commerce. Dans les autres ministères, ce traitement est compris dans les frais généraux d'administration pour les services extérieurs. Il n'y a pas de ministère qui s'occupe spécialement du Plan. Chaque ministère qui s'occupe de la mise à exécution du Plan assume une partie des frais d'administration.

M. MCCLEAVE: Est-ce que le pourcentage a déjà été calculé?

M. GREY: Je ne le crois pas.

M. Kucherepa:

D. Il s'ensuit que nous dépensons réellement plus pour le Plan de Colombo que ce qui paraît ici, car il y a certains services qui sont compris dans le budget des autres ministères?—R. Il y a d'autres fonctionnaires qui font du travail qui se rapporte au Plan de Colombo. Je crois bien qu'il serait impossible de savoir le montant exact de l'argent qui est dépensé pour ce travail.

D. Savez-vous combien il y a de personnes environ dans les autres ministères qui font du travail qui se rapporte au Plan de Colombo?—R. La plupart relèvent du ministère du Commerce.

M. GREY: Il y en aurait environ vingt dans ce ministère et je suppose qu'il y en a huit ou neuf qui consacrent une grande partie de leur temps dans d'autres ministères.

M. HOLOWACH: Pourriez-vous nous donner une idée du coût des frais d'administration par rapport aux dépenses totales du programme? Est-ce que la proportion serait plus élevée que dix pour cent?

M. GREY: Elle serait moins élevée. Elle serait de deux ou trois pour cent, je crois.

M. Jung:

D. Est-ce que dans tous ces ministères on a de la difficulté à trouver un personnel compétent?—R. Pour mettre à exécution les programmes bilatéraux canadiens?

D. Oui.—R. Le choix du personnel est, naturellement, un problème sérieux pour le bureau de M. Cavell et je crois qu'il vous a expliqué comment il procède. Ce travail n'est pas exécuté par notre ministère.

M. McCleave:

D. J'aimerais à obtenir d'autres renseignements en ce qui concerne le pourcentage. Pouvez-vous nous donner une idée approximative du pourcen-

tage qui serait consacré à l'administration? Serait-ce de l'ordre de 20, 30, 40 ou 50 p. 100?—R. Comme je viens de le dire, cette proportion ne dépasse probablement pas 2 p. 100.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à ce sujet, le poste 94 est réservé pour le moment et nous allons passer à l'examen des autres postes. J'imagine que certains membres du Comité désirent poser des questions au sujet du poste 95. Étant donné qu'il n'a pas son personnel consulaire avec lui pour fournir toutes les explications qui peuvent être demandées en ce qui a trait au poste 95, M. Matthews me dit qu'il tiendra compte des questions posées et, s'il le faut, nous réserverons les postes ou nous ajournerons la séance.

95. Bureau des passeports—Administration, $289,698.

Mlle Aitken:

D. L'augmentation provient-elle surtout des hausses de salaire?—R. Oui. Les hausses de salaire se chiffrent par $2,393. L'augmentation proposée pour les fournitures de bureau et l'équipement est contrebalancée par une légère diminution des frais divers.

M. MACNAUGHTON: J'aimerais à signaler que j'ai trouvé les employés du Bureau des passeports très compétents et d'une grande courtoisie par les années passées.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là notre impression à tous.

M. Jung:

D. Il semble que le Bureau des passeports occupe des locaux qui laissent fort à désirer. Je crois toutefois que le personnel a fait un magnifique travail.—R. Je crois que les locaux se sont améliorés depuis quelques années.

D. Oui?—R. A l'heure actuelle, nous avons plus d'espace à notre disposition. J'espère qu'un jour nous pourrons grouper toutes les divisions des Affaires extérieures en un seul immeuble. Comme vous le savez, nous occupons présentement des bureaux dans quatre ou cinq immeubles de la ville. Il est très difficile de trouver des locaux dans le centre d'Ottawa. Je crois qu'on a perfectionné le système d'éclairage et qu'on a repeint les locaux du Bureau des passeports en vue d'en améliorer l'aspect.

D. Je ne veux pas qu'on interprète mes observations d'une manière préjudiciable aux fonctionnaires du Bureau des passeports. Je voulais les féliciter pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions très défavorables.—R. On s'efforce d'améliorer ces conditions, mais elles laissent encore beaucoup à désirer.

M. HERRIDGE: L'aspect des bureaux est devenu luxueux si on le compare à ce qu'il était auparavant.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Nos passeports portent-ils encore l'indication "sujet britannique" à l'angue supérieur de gauche?—R. En effet; le passeport certifie qu'un citoyen canadien est un sujet britannique.

D. Cela n'induit-il pas en erreur les officiers d'immigration des autres pays?—R. Non, je ne me rappelle pas que cela ait jamais causé de problèmes.

M. Herridge:

D. Un citoyen de l'Irlande du Sud qui arrive au Canada n'est-il pas considéré comme un sujet britannique, bien qu'il soit irlandais?—R. Non, je ne crois pas qu'il soit sujet britannique. Je suis certain qu'un Irlandais du Sud protesterait si on disait qu'il est sujet britannique.

D. Je voulais parler d'un Irlandais qui immigrerait au Canada. La Loi sur la citoyenneté canadienne contient quelque chose à ce sujet, si j'ai bonne mémoire.—R. La loi déclarerait que les Irlandais du Sud sont des sujets britanniques? C'est ce que vous voulez dire?

D. Oui, on les considère comme des sujets britanniques.—R. Je regrette de ne pouvoir vous éclairer sur ce point.

M. Macnaughton:

D. Le passeport contient-il aussi l'expression "ressortissant du Canada"?—R. Oui, mais j'aimerais qu'il y ait ici un expert en la matière pour répondre à cette question.

D. C'est pourquoi je me suis adressé à vous.—R. Je suis loin d'être un spécialiste en ces questions.

D. Nous employons les trois expressions n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Sujet britannique, citoyen canadien et ressortissant du Canada?—R. Oui.

Le crédit est approuvé.

96. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation du gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires.

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 183. Si vous avez la feuille détaillée qui nous a été remise l'autre jour, vous y trouverez beaucoup de renseignements.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. En ce qui concerne la somme de $100,000, j'imagine que ce montant n'est plus requis en raison de la déclaration du ministre à propos du Canada House.—R. Permettez-moi d'expliquer pourquoi l'on n'a pas proposé de réduire ce montant de $100,000. Le budget que nous étudions en ce moment a été préparé au ministère et soumis au Conseil du Trésor il y a plus d'un an. Nous avons dû assumer de nouvelles obligations et de nouvelles responsabilités depuis ce temps-là. Nous avons ouvert une nouvelle mission au Ghana et, comme on l'a annoncé, nous inaugurerons une mission en Malaisie avant la fin de l'année financière qui est couverte par le présent budget. On nous a imposé d'autres augmentations considérables de dépenses. Si nous retranchions du budget le montant total que nous pourrions épargner sur tel ou tel point, il nous faudrait réclamer des crédits supplémentaires pour faire face à ces nouvelles dépenses. En conservant les montants qui ont été fixés au début, comme c'est le cas ici, nous sommes capables de faire face à ces dépenses imprévues. Le budget est préparé de façon à couvrir la période de 18 mois qui en suit l'adoption.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je saisis très bien votre raisonnement. Du point de vue de la comptabilité, il me semblait simplement que le poste comportait un montant qui n'est pas requis pour les raisons indiquées. Votre réponse me donne satisfaction.

M. Patterson:

D. Cela pourrait-il se produire dans d'autres postes?—R. Oui, sans aucun doute. Le schéma des dépenses que nous examinons variera jusqu'à un certain point quant aux différents postes qui figurent dans le tableau. Ce tableau a été préparé, au meilleur de nos connaissances, il y a plus d'un an. Certains postes coûteront un peu plus que nous ne l'avions prévu; d'autres, un peu moins. Moyennant l'autorisation du Conseil du Trésor, le ministère peut transférer un montant d'un poste à un autre en prévision de la différence possible entre les dépenses réelles et les dépenses prévues.

M. Holowach:

D. Permettez-moi de vous poser une question au sujet de ce poste. Lorsque nous avons besoin de bureaux supplémentaires pour l'une de nos missions (celle de New-York, par exemple); le ministère envoie-t-il l'un de ses fonctionnaires faire les démarches nécessaires et examiner les locaux en question, ou avons-nous recours à une société ou à une agence de courtiers en immeubles? Dans ce dernier cas, quelle agence new-yorkaise nous assure ce service?—R. S'il s'agissait d'une ville où nous en serions à notre première installation, nous trouverions assurément une bonne agence de courtiers en immeubles qui pourrait nous aviser. A New-York, cependant, si nous jugions à propos de nous procurer des locaux supplémentaires contigus à nos bureaux actuels, nous nous adresserions indirectement au propriétaire. Ainsi, lorsque nous avons décidé d'installer notre délégation permanente à New-York dans le voisinage des Nations Unies, les membres de notre personnel se sont tenus au courant des nouveaux immeubles qui étaient érigés dans ce secteur et ils ont abordé les propriétaires. La plupart du temps, ces derniers ont recours à l'agence de location immobilière de la compagnie qui construit l'immeuble, et non à l'agence que nous choisirons nous-mêmes. Nous nous chargeons de faire les démarches nous-mêmes lorsque nous connaissons la ville.

D. En d'autres mots, le poste ne prévoit aucun déboursé pour le service des agences?—R. Non. Les frais d'agence seraient à la charge du propriétaire.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Je vous ai peut-être mal compris, monsieur Matthews, mais je conclus de la déclaration du ministre que vous ne prévoyez aucun emploi immédiat pour ce $100,000. Est-ce bien cela?—R. C'est cela.

D. Je ne voudrais pas trop insister, mais ce montant me semble plutôt considérable pour servir de simples fonds de "réserve",—ce n'est probablement pas là le mot juste,—mais, en tout cas, de fonds employés pour faire face à d'autres dépenses qui dépasseront un peu les prévisions de votre budget. Du point de vue de la comptabilité (il doit y avoir une réponse qui saute aux yeux), pourquoi préférez-vous conserver ce montant au lieu d'avoir recours à un crédit supplémentaire?—R. D'après l'attitude générale de l'ancien et du nouveau gouvernement, je crois qu'un ministère ne doit recourir à un budget supplémentaire que s'il a épuisé tout son crédit. Nous avons toujours utilisé ce que nous pouvions épargner à même un crédit pour faire face à de nouvelles obligations. Au cours de la présente année financière, l'ouverture d'une nouvelle mission au Ghana nous coûtera entre $40,000 et $50,000.

D. Comme je le disais, c'est là une question de comptabilité, n'est-ce pas? —R. Oui.

D. Mais le montant ne servira pas aux fins indiquées.

M. Macnaughton:

D. Au sujet du $100,000, je me rends compte pourquoi il ne sera peut-être pas utilisé. C'est en raison du changement de la politique gouvernementale qui a fait suite à la consultation nationale du 10 juin, n'est-ce pas?—R. Il y a un an, on avait prévu que nous emménagerions du Canada House et que nous affecterions ce montant au cloisonnage et aux autres travaux requis pour notre installation. Cette décision a été modifiée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois qu'il est opportun que l'on fasse une mise au point. L'abandon de ce projet n'est imputable à aucun gouvernement, mais au sous-secrétaire d'État qui en a exposé les raisons.

M. MACNAUGHTON: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Si j'ai bien compris le sous-secrétaire d'État, il a déclaré que la lettre avait été adressée à M. Cars-

well, de New-York, président de l'entreprise privée qui a construit le Canada House. La lettre en question avait été écrite le 17 novembre ou aux environs de cette date.

Si j'ai bien saisi, il me semble que l'ancien gouvernement s'était engagé, moralement au moins, à louer des bureaux dans le Canada House en vue de centraliser les affaires du gouvernement canadien, pour fins de publicité, dans la ville de New-York, qui est un grand centre de communication mondiale et un très vaste marché d'achat. Cette centralisation aurait produit une énorme publicité pour le Canada, pour les produits canadiens et pour tout ce qui touche à notre pays.

Pour ma part, je crois qu'on a commis une grave erreur. Je crois qu'on a manqué de perspicacité en laissant tomber le projet, si l'on considère que 23 Canadiens ont souscrit des fonds pour cette entreprise au prix de grands sacrifices. Je me demande également ce que vous allez faire de l'expression "Canada House"; car, si je me rappelle bien, l'ancien gouvernement avait attendu longtemps avant de ratifier l'emploi des deux mots "Canada House".

J'aimerais aussi à savoir quelle décision vous allez prendre au sujet des armoiries qui seront gravées sur la façade de l'immeuble. Même si ce n'est pas une Maison canadienne destinée à rendre service à tous les Canadiens, nous devrions quand même conserver le nom.

D'autres pays ont établi des maisons à New-York (je pense à l'Irish House, au Norway House et à l'Australia House); et je crois que c'est une grave erreur, une très grave erreur administrative et une décision à courte vue de laisser les bureaux du gouvernement canadien éparpillés dans les différents secteurs de la ville de New-York.

Je reconnais qu'il y a une certaine concentration dans le voisinage des Nations Unies; mais je crois qu'avant dix ans le consulat général, le Bureau du tourisme, les bureaux du Commerce et les autres bureaux tenteront de faire ériger un immeuble central, c'est-à-dire une nouvelle Maison canadienne.

Le TÉMOIN: Il ne m'appartient pas d'expliquer pourquoi le gouvernement a pris telle ou telle décision. Mais j'aimerais à apporter des mises au point à certaines assertions qui ont été faites. Les bureaux du Commerce et ceux du Consulat général sont déjà ensemble à l'heure actuelle. Ces bureaux ont une entrée commune.

M. MACNAUGHTON: D'accord. Mais le personnel va devenir plus nombreux et l'espace de plus en plus rare.

Le TÉMOIN: A l'exception des bureaux de la délégation permanente du Canada, tous les bureaux du gouvernement canadien sont installés au Rockefeller Centre. Le Bureau de tourisme occupe le rez-de-chaussée, cela va de soi, car il s'accomoderait difficilement des locaux des étages supérieurs. Cependant, il ne m'appartient pas de discuter la raison pour laquelle le gouvernement a jugé qu'il ne convenait pas d'emménager au Canada House.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Personne ne le conteste. On a fait une déclaration à ce sujet et nous pouvons nous reporter au compte rendu. La raison pour laquelle le projet a été abandonné, c'est qu'on avait passé un contrat et que les propriétaires (je ne crois pas me tromper en disant cela) n'ont pas rempli les conditions du contrat. Ils n'ont pu fournir l'espace convenu.

M. MACNAUGHTON: Les choses ne se sont pas passées de cette façon.

M. Cardin:

D. Serait-ce aller trop loin que de demander si les personnes auxquelles le gouvernement avait promis de louer les bureaux ont fait des plaintes au ministère?—R. Je n'ai reçu aucune plainte. Si on en avait fait à un représentant du ministère, c'est à moi qu'on en aurait fait.

M. MACNAUGHTON: Songez-y; 23 Canadiens très en vue ont posé, sans y être contraints, un geste patriotique. Ils ont tenté d'établir un centre pour annoncer et vendre les produits canadiens à New-York et, si j'ai bien compris, ils ont souscrit pour la réalisation du projet, une somme de $100,000, ce qui est une somme appréciable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agissait là d'une entreprise commerciale.

M. MACNAUGHTON: C'était plus que cela? On n'engage pas $100,000 sans intérêt dans une affaire sans y être poussé par de puissants motifs.

M. MONTGOMERY: Êtes-vous certain de ce que vous avancez? Si je suis bien renseigné, les spéculateurs en question n'ont pas souscrit le montant promis et c'est cela qui a fait tomber le projet. Je puis me tromper à ce sujet, mais c'est là mon impression.

M. MACNAUGHTON: Non, ce n'est pas cela. Vingt-trois Canadiens ont effectivement contribué au projet. Il y a eu d'autres problèmes qui ont quelque peu modifié la situation. Mais cela ne change en rien la raison fondamentale pour laquelle le Canada devrait grouper en un seul immeuble ses bureaux gouvernementaux de New-York, ses services commerciaux, ses services de publicité, d'administration et autres.

M. CARDIN: Jusqu'à tout récemment, ne voyait-on pas le projet d'un œil favorable?

Le TÉMOIN: On l'a considéré d'un œil favorable lorsqu'il a été proposé. On n'a pas signé de contrat à ce moment, mais on a assurément étudié avec attention la possibilité de déménager au Canada House.

M. KUCHEREPA: Et quand a-t-on définitivement abandonné le projet?

M. MACNAUGHTON: Le 11 juin.

Le TÉMOIN: Je crois que la lettre portait la date du 8 novembre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais à faire observer que nous pourrions vite clore cette discussion si nous tenions compte des arguments qui ont été apportés à ce moment-là et dont la valeur n'a pas été contestée. La proposition a été étudiée et on a indiqué pourquoi le gouvernement canadien ne pouvait l'accepter. Je désire attirer l'attention sur le fait que c'est là une entreprise commerciale. Le gouvernement a jugé que le fait d'occuper les bureaux en question ne serait pas avantageux pour son personnel. Cela a suffi à motiver l'abandon du projet. Je crois que cette raison vaut encore.

M. HOLOWACH: Monsieur le président, ai-je raison de croire qu'il n'était pas question pour le gouvernement d'engager des capitaux dans cette affaire?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En effet.

Le TÉMOIN: Il n'était pas question d'engager des fonds du gouvernement.

M. Holowach:

D. Il n'était pas question d'engager des fonds du gouvernement?—R. C'est cela.

D. Je crois qu'un membre de ce Comité a demandé s'il était à propos de laisser une entreprise privée en question se servir du terme "Canada House" pour un de ses immeubles.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est là une autre question.

M. HOLOWACH: Cela pose quand même un problème.

Je me rends compte que c'est là un problème compliqué, en raison de l'engagement moral qui a été pris, mais je ne crois pas que nous devrions l'en écarter pour autant. La raison pour laquelle j'adopte cette attitude, c'est que l'expression "Canada House" pourrait prêter à confusion, le Canada n'ayant officiellement rien à faire avec cette entreprise privée. Il ne me semble pas à propos de laisser l'immeuble porter ce nom.

Le TÉMOIN: Je crois que l'usage de l'expression "Canada House" et des armoiries, comme tout autre problème de ce genre, relève de la compétence du Secrétariat d'État, et non du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ignore si le secrétaire d'État a le droit d'autoriser l'usage de cette expression en dehors du Canada. Mais je crois que cette question ne relève pas de notre ministère et, conséquemment, je ne saurais la discuter.

M. HOLOWACH: Je voulais simplement attirer l'attention sur ce problème.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous avons constaté aussi que la décision a été prise le 8 novembre, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: C'est à cette date qu'on a formulé la déclaration.

Le TÉMOIN: La lettre était adressée au Canada House, à New York.

M. KUCHEREPA: Le secrétaire d'État pourrait-il nous renseigner sur l'emploi de l'expression "Canada House" et nous dire si l'usage et la coutume autorisent l'emploi de cette désignation?

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce sera possible lorsque le budget de ce ministère sera étudié.

M. Patterson:

D. Pourriez-vous nous expliquer comment les ambassadeurs sont nommés à leurs postes. Qui est responsable du choix et des nominations? Quelle procédure suit-on?—R. Au Canada, la nomination relève du gouvernement. D'ordinaire, la question est soumise au Cabinet après avoir été étudiée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre. Mais la nomination officielle se fait au moyen des lettres de créance qui sont ordinairement signées par la reine. Le gouvernement canadien lui fait savoir qu'il désire nommer telle ou telle personne au poste d'ambassadeur du Canada dans tel ou tel pays. La reine appose sa signature sur les lettres de créance, qui sont les documents officiels de la nomination et que l'ambassadeur doit remettre au chef du gouvernement auprès duquel il est accrédité. Le choix relève en définitive du gouvernement et la nomination est entérinée par décret ministériel.

D. Y a-t-il un roulement établi dans les nominations des ambassadeurs? Ceux-ci sont-ils déplacés de temps en temps? Y a-t-il une coutume établie à ce sujet?—R. En effet. Dans les pays où le climat est insalubre et les conditions de vie difficiles, la durée normale d'une période de service peut être de deux ans et demi. Ailleurs, la période de service est normalement de trois ans et demi. Mais, surtout dans les pays qui ont un climat favorable, il arrive souvent qu'un diplomate puisse rendre de grands services s'il conserve son poste plus longtemps dans tel ou tel pays. Même dans les pays où les conditions sont moins favorables, on renouvelle assez souvent le mandat d'un ambassadeur si l'intéressé accepte une seconde période de service et si l'état de sa santé n'a pas à en souffrir. MM. Escott Reid et Heasman ont respectivement rempli deux périodes de service dans l'Inde et à Djakarta. Un mandat prolongé au-delà de la période normale de service, qui peut être réduite à deux ans dans un pays au climat insalubre, présente des avantages.

D. J'imagine que, dans le déplacement des ambassadeurs, on tient compte de facteurs tels que la facilité d'adaptation d'un individu à tel ou tel poste et l'expérience acquise en différents pays.—R. Oui. Je ne crois pas que nous voudrions suivre la politique de certains pays et prolonger le mandat d'un de nos ambassadeurs pendant 15 ou 20 ans dans un même pays, parce que ce dernier s'identifierait trop avec ce pays et risquerait de perdre sa mentalité canadienne.

M. Holowach:

D. Pour rester dans le même sujet, a-t-on jamais été cherché un ambassadeur en dehors de la carrière diplomatique?—R. Oui, à plusieurs reprises.

M. PRATT: Vous avez un exemple de cela en la personne de l'honorable M. Drew.

M. Herridge:

D. Quelles circonstances déterminent le gouvernement à nommer soit un ambassadeur, soit un ministre plénipotentiaire?—R. Autrefois, les grandes puissances échangeaient des ambassadeurs, tandis que les États plus petits échangeaient des ministres. C'est en cela que consistait la distinction, mais elle ne vaut plus aujourd'hui. Le titre de ministre est presque complètement disparu et les responsabilités et les obligations d'un ministre ne diffèrent réellement pas de celles d'un ambassadeur. Pendant longtemps, les pays scandinaves et la Suisse ont refusé d'échanger des ambassadeurs; mais, à présent, ils ne se font plus représenter par des ministres.

M. Jung:

D. Pouvez-vous nous dire à quels postes, en plus de Moscou, nous avons une mission et un ambassadeur? Avons-nous une représentation dans ce qu'on appelle les républiques de l'U.R.S.S., particulièrement en Ukraine?—R. Non, nous n'en avons pas. Cependant, nous sommes représentés dans quelques-uns des pays satellites. Nous avons une légation à Varsovie, où nous maintenons un chargé d'affaires, mais pas de ministre et nous avons un chargé d'affaires à la légation de Prague. Mais nous ne sommes pas représentés en Ukraine et en Biélorussie, pays membres des Nations Unies. Je crois qu'aucun pays ne maintient une représentation distincte dans ces pays.

D. L'U.R.S.S. nous empêcherait-elle d'avoir des représentations dans ces pays?—R. Je l'ignore.

M^lle^ Aitken:

D. Avons-nous un ministre ou un ambassadeur en Israël à présent?—R. Nous y maintenons un chargé d'affaires. Notre représentant à Athènes est également accrédité auprès du gouvernement israélien. Je ne me rappelle pas s'il porte le titre d'ambassadeur ou de ministre. Mais je sais que c'est un chargé d'affaires qui est le représentant permanent du Canada en Israël.

M. Jung:

D. Y a-t-il une même échelle de salaires établie pour les postes diplomatiques du même degré? Le ministre en Égypte, par exemple, touche-t-il un traitement aussi élevé que notre ministre à Paris ou à Rome?—R. Non. Le traitement des officiers de carrière repose sur ce que nous appelons le classement des agents du service extérieur. Nos fonctionnaires débutent généralement en tant qu'agents du service extérieur de la classe 1, et ils sont graduellement promus au cours de leur carrière. Qu'ils soient nommés ou non chefs de mission, leur traitement reste basé sur ce classement.

D. Quelle est la classe la plus élevée?—R. Pour les agents du service extérieur, c'est la classe 10.

D. Et quand ils deviennent ministres?—R. Un de nos ambassadeurs est un agent de la classe 7.

M^lle^ Aitken:

D. Un poste de représentant en Russie est-il jugé supérieur?—R. Oui.

M. Kucherepa:

D. Avons-nous des légations ou des ambassades dans tous les pays libres du monde?—R. Non. Nous ne sommes pas représentés dans plusieurs de ces pays.

D. Y a-t-il des pays importants avec lesquels nous n'entretenons aucune relation?—R. Il y en a plusieurs, mais ce ne sont pas ce qu'on pourrait appeler de grandes puissances. Avez-vous dit "des pays importants"?

D. Je veux parler de pays qui ont une superficie et une population considérables.—R. Oui. Certains des pays où le Canada n'est pas représenté ont une superficie et une population considérables.

D. Pourriez-vous m'en nommer quelques-uns?—R. Nous n'avons pas de mission diplomatique en Bolivie et dans les États de l'Amérique centrale. Nous maintenons toutefois un délégué commercial dans l'un de ces États. Nous ne sommes pas représentés en Roumanie, en Hongrie ainsi que dans plusieurs des pays du Sud-Est asiatique. Nous avons une commission, mais non une mission diplomatique, en Indochine. Nous n'en avons pas non plus en Thaïlande, en Birmanie et dans plusieurs pays du Moyen-Orient.

D. Avons-nous des missions diplomatiques dans les pays que nous assistons au moyen du Plan de Colombo?—R. Nous avons tout juste commencé à élaborer certains projets de moindre envergure dans les États indochinois et, je crois, en Birmanie; mais nous n'avons pas de mission diplomatique dans ces pays.

D. Il nous faudrait avoir recours à un échange de notes gouvernementales si nous voulions conclure un accord bilatéral avec ces pays, n'est-ce pas?—R. D'ordinaire, ce sont les missions britanniques qui entretiennent les relations diplomatiques en notre nom dans les pays avec lesquels nous n'échangeons pas de missions. Quand il s'agit de questions non officielles, nous nous mettons en relations avec les représentants de ces pays à Washington ou à Londres.

M. Stick:

D. En Birmanie, par exemple, notre haut commissaire en Inde s'occuperait-il de nos relations diplomatiques?—R. Non. Nous accréditons parfois un diplomate auprès du gouvernement d'un second pays, mais ce n'est pas le cas pour la Birmanie.

D. Vous auriez recours à la même procédure qu'en Israël?—R. Oui.

M. Herridge:

D. Peut-on être reconnu par un pays avec lequel on n'entretient pas de relations diplomatiques?—R. Oui. Nous reconnaissons tous les pays que nous venons de mentionner, même si nous n'y maintenons pas de représentaions diplomatiques.

M. Macquarrie:

P. Peut-on s'attendre que notre représentation diplomatique prenne encore plus d'ampleur? Elle s'est développée à un rythme très rapide, mais je m'intéresse vivement au Moyen-Orient. Je crois que nous avons des missions au Liban, en Égypte et en Israël. Ce sera probablement dans certaines régions névralgiques du Moyen-Orient que le Canada pourrait établir des missions, en vue d'y raffermir son prestige diplomatique, n'est-ce pas?—R. L'établissement de nouvelles missions dépend évidemment de la politique suivie par le gouvernement. En annonçant l'inauguration d'une mission en Malaisie, le ministre a déclaré que le gouvernement avait certains autres pays en vue. Mais aucune décision n'a été prise à ce sujet et, évidemment, je ne puis faire de pronostics à ce sujet.

D. Le choix du Liban m'intéresse beaucoup. A-t-il été déterminé par une raison spécifique?—R. Il me semble que le Liban a toujours été un pays influent au Moyen-Orient; et, puisque nous n'avions qu'une seule mission à y établir, on a probablement décidé que le Liban était un excellent poste d'écoute pour sonder les sentiments de toute cette partie du monde.

M. Macnaughton:

D. Si je me rappelle bien, le ministre a signalé que notre représentation diplomatique au Moyen-Orient fait l'objet d'une étude, n'est-ce pas?—R. Il a exprimé l'opinion, je crois, que notre représentation est trop faible dans cette région.

D. Oui. Il me semble qu'il a également laissé entrevoir la possibilité d'étendre nos relations diplomatiques. Cela s'appliquerait-il à Israël?—R. Actuellement, nous avons en Israël une mission qui comprend un chargé d'affaires, deux agents du service extérieur et des employés de bureau. Cette mission n'a pas de chef en propre; c'est notre ambassadeur à Athènes qui remplit ces fonctions et il se rend en Israël de temps à autre.

M. Kucherepa:

D. Nous avons déjà eu des missions dans les pays satellites. Quand les avons-nous retirées?—R. Nous avons maintenu les missions que nous avions établies dans les pays satellites. Mais, pour le moment, elles relèvent d'un chargé d'affaires plutôt que d'un chef de mission permanent.

M. Cardin:

D. Est-ce que toutes nos missions à l'étranger ont un personnel suffisant? Y a-t-il eu dans certaines de nos missions une certaine insuffisance de personnel?—R. Cela dépend un peu de quelle mission vou voulez parler. Quelques-unes de nos missions pourraient soutenir que leur personnel est insuffisant. Il n'y a aucun doute que dans certaines missions nous pourrions utiliser un personnel plus nombreux; je crois cependant qu'en général elles ont un personnel suffisant pour le travail qu'elles doivent accomplir. Il arrive toutefois qu'il y ait une vacance entre le départ d'un fonctionnaire et son remplacement.

M. Herridge:

D. Quand une mission est établie en URSS ou dans quelque autre pays important, quelle proportion des employés embauche-t-on et quelle tâche confie-t-on à ces membres du personnel?—R. Toute personne qui a à traiter de questions de caractère secret est envoyée du Canada. C'est aussi le cas pour les gardiens de sécurité dans un nombre toujours croissant de nos missions. Il est probable qu'on embauche des gens sur place pour agir comme messagers pour transporter des documents de nature non confidentielle, pour faire la comptabilité, pour s'occuper de la traduction des journaux ou d'autres tâches semblables; mais, pour s'occuper des questions de caractère secret, on n'emploie que des fonctionnaires recrutés au Canada et qu'on envoie occuper ces postes à l'étranger.

M. Cardin:

D. Y a-t-il eu beaucoup de réductions importantes de personnel au cours des derniers mois?—R. Non.

M. Kucherepa:

D. Avons-nous, au Canada, des représentants correspondant à ceux que nous avons nous-mêmes dans les pays satellites?—R. Il y a ici un représentant de la Pologne; il y a, à Ottawa, une mission polonaise, une mission tchécoslovaque et une mission russe. Certains pays communistes où nous n'avons jamais eu de représentation en ont une à Ottawa.

D. Que dire du chargé d'affaires? Vous avez prononcé ce mot. Je crois comprendre que nous avons des chargés d'affaires dans les pays d'Europe où peut-être nous avions auparavant des ambassadeurs?—R. Oui. Il arrive très

souvent qu'il s'écoule un certain temps entre le départ d'un chef de mission et la nomination de son successeur. Évidemment, cet intervalle n'est pas toujours un effet du hasard. Il n'est pas rare de trouver un chargé d'affaires dans l'intervalle qui sépare le départ d'un chef de mission et la nomination de son successeur.

D. Cela dure depuis un certain nombre d'années?—R. Oui. Nous avons rappelé notre ambassadeur de Moscou à l'époque des procès pour espionnage au Canada et il s'est écoulé un bon nombre d'années avant que nous envoyions un autre ambassadeur à Moscou. Nous y avions alors un chargé d'affaires.

D. Dans la plupart des cas, les chargés d'affaires dans les pays satellites sont là depuis la guerre?—R. Comme je l'ai dit déjà, je n'en suis pas certain; mais je ne crois pas qu'un ministre résidant ou un ambassadeur ait été à la tête de ces missions depuis qu'elles ont été créées.

M. Holowach:

D. Les ressortissants canadiens à Moscou sont-ils soumis à certaines restrictions de déplacement?—R. Oui.

M^lle Aitken:

D. Pour ce qui est du personnel, n'est-il pas vrai qu'il est interdit au Canada d'envoyer son personnel domestique dans ce pays et que ce sont les Russes qui fournissent ce personnel?—R. En pratique, c'est ce qui se produit; mais rien ne nous empêcherait d'envoyer là notre propre personnel si nous étions prêts à dépenser pour cela.

D. Mais, si je comprends bien, ces gens sont désignés directement par le Kremlin et sont fournis par les autorités russes?—R. Il serait sage de le supposer.

M. Kucherepa:

D. Les Russes jouissent-ils au Canada des mêmes privilèges diplomatiques que les autres diplomates?—R. Oui.

D. Excepté qu'ils n'ont pas le droit de voyager?—R. Nous avons imposé aux membres de l'ambassade russe les mêmes restrictions qu'ils nous imposent.

M. Macnaughton:

D. En quoi consistent ces restrictions?—R. Il y a liberté de mouvement dans un rayon d'environ 50 ou 75 milles. Pour un voyage au delà de cette limite, ils doivent recevoir l'approbation. Je ne puis pas au pied levé vous fournir tous les détails.

D. Au sujet de la Grèce, il était question, il y a deux ans, d'acheter une résidence pour l'ambassadeur. Le projet a-t-il été abandonné ou a-t-il été réalisé?—R. Voulez-vous parler de la résidence qu'occupait l'ambassadeur à cette époque?

D. Oui.—R. Nous avons décidé de ne pas acheter cette résidence. Elle était située dans une zone qui se commercialisait de plus en plus. Bien que la maison fût convenable, nous n'avons pas jugé à propos de l'acheter pour en faire une résidence.

M. Patterson:

D. Pour revenir à la question précédente, qu'est-ce que l'on fait pour se rendre compte si l'ambassadeur se soumet à la restriction? Est-ce qu'on vérifie? Existe-t-il une ligne de conduite à cet égard?—R. Je suis certain qu'il en existe, mais je dois avouer que je n'en connais pas la nature.

D. Il y a une autre question que j'aimerais à poser. Apparemment, nous n'avons pas d'ambassadeur en Chine. Nous n'en avons ni à Peï-Ping ni auprès du gouvernement nationaliste?—R. Non. A l'époque où le gouvernement chinois s'est retiré du continent, notre mission s'est retirée et nous n'avons jamais établi de mission à Formose.

D. Le présent crédit au sujet de Nanking n'a pour objet que l'entretien de notre propriété?—R. Oui. Ce crédit a pour objet l'entretien des propriétés que nous possédons dans ce pays.

D. Avons-nous des relations avec le gouvernement nationaliste?—R. Non. Tout ce que nous avons en Chine, c'est un employé de l'endroit qui agit comme concierge.

M. Herridge:

D. Est-il canadien?—R. Non.

M. Patterson:

D. Est-il chinois?—R. Oui.

Le poste 96 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis qu'il serait préférable de réserver le poste 97 parce que les détails en sont bien connus de M. Grant qui est absent cet après-midi.

Poste 98. Réceptions officielles, $40,000.

M. Patterson:

D. Qu'est-ce que ce poste comprend?—R. Ce poste comprend le coût des réceptions que l'on fait aux visiteurs de marque qui viennent au Canada, excepté, bien entendu, les visites royales. Un événement comme la visite royale ne peut pas être inclus dans ce poste. Cependant, si un premier ministre ou un ministre d'un autre pays vient à Ottawa, tous les frais de réception sont inclus dans ce poste. Ceci s'applique aussi à la réception des groupes de visiteurs. Il y a eu, cependant, une affectation spéciale de fonds pour le congrès de l'Union postale qui a été tenu ici. Ce poste figurait dans le budget du ministère des Postes.

M. Kucherepa:

D. Quel est le montant total des dépenses sous ce poste?—R. Les dépenses annuelles sous ce poste s'élèvent à tout près de $40,000. Le montant de ce poste, lors de sa première apparition au budget des dépenses il y a quelques années, était de $25,000. Mais comme le prestige du Canada s'est accru et que le nombre des visiteurs de marque a augmenté, le montant de ce poste a augmenté proportionnellement. Ce poste en est un pour lequel nous avons souvent dû demander des crédits supplémentaires.

M. Stick:

D. Qu'est-ce qui explique cette augmentation de $10,000? Vous aviez $30,000 l'an dernier et, cette année, vous en avez $40,000. Il y a donc une augmentation de $10,000. Quelle est la cause de cette augmentation?—R. C'est qu'il y a vraiment plus de gens qui visitent le Canada. Il faut recevoir plus de visiteurs.

D. Est-ce une augmentation considérable pour un an?—R. Oui. Il faudrait que je vérifie afin de savoir quelles ont été les dépenses exactes au cours de l'année dernière.

M. Herridge:

Q. Qui est chargé de faire les préparatifs des réceptions dans votre ministère, monsieur Matthews?—R. C'est d'abord le chef du protocole. M. McCordick vient d'être nommé chef du protocole. M. Graham McInnes occupait ce poste, mais il est maintenant au Collège impérial de la défense, à Londres.

M. Macnaughton:

D. Un événement spécial tel que la récente visite royale relèverait-il de votre ministère?—R. Non, le crédit pour cette visite ne figurerait pas dans le budget de notre ministère. Je crois qu'il figurerait dans celui du secrétariat d'État.

D. Vous n'en connaîtriez pas le montant?—R. Non.

M. Holowach:

D. Ce poste, monsieur Matthews, ne comprend que les réceptions officielles au Canada?—R. Oui.

D. Je suppose que vous n'avez pas le montant des frais de réception à l'étranger?—R. Il n'est pas question de frais de réception à l'étranger. Ces dépenses ne sont pas directement des dépenses du ministère. Les ambassadeurs et les autres fonctionnaires de service à l'étranger reçoivent des allocations à même lesquelles ils doivent payer leurs réceptions. Au Canada, personne ne reçoit d'allocations et, par conséquent, ces dépenses doivent être payées directement par le Gouvernement.

M. Montgomery:

D. Ce poste figure-t-il dans le budget de votre ministère?—R. Vous voulez parler des allocations pour nos diplomates à l'étranger?

D. Oui.—R. Oui, ce poste figure dans le budget de notre ministère.

M. Macnaughton:

D. Pour ce qui est des pays autres que le Canada, n'est-il pas vrai que les allocations ne sont pas très considérables?—R. Je crois qu'elles sont plus ou moins comparables à celles des autres pays. Il y en a qui sont plus élevées, d'autres qui le sont moins. Dans l'ensemble, je dirais qu'elles sont plus ou moins comparables à celles des pays qui croient en notre façon de faire les choses.

D. Vous ne jugeriez certainement pas qu'elles sont extravagantes?—R. Non, je ne crois pas qu'elles le soient.

Le crédit est approuvé.

Poste 99—Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge qui sont dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada (portion recouvrable), $15,000.

M. Patterson:

D. Je me demande, monsieur Matthews, si vous pourriez nous dire combien de personnes ont reçu de l'assistance à même ce poste au cours de l'an dernier?—R. Je puis facilement vous obtenir des chiffres à ce sujet. Je ne les ai pas sous la main.

M. Jung:

D. Est-ce que ce montant a toujours été employé entièrement chaque année?—R. Non. Il y a parfois un résidu. Nous assistons les personnes qui ont des difficultés à l'étranger, toujours moyennant remboursement. Si nous recouvrons ces montants au cours de la même année financière, il nous est permis de les employer de nouveau. C'est un véritable fonds de roulement.

D. Je serais intéressé à savoir, si vous pouvez commodément le trouver en cherchant l'autre renseignement, combien de cet argent a été recouvré?—R. —Oui, nous pouvons savoir cela. D'ordinaire, nous constatons que 50 p. 100 environ de nos dépenses sont éventuellement remboursées.

M. Kucherepa:

D. Dans quelles circonstances spécifiques cette somme a-t-elle été employée chaque année, monsieur Matthews?—R. On a employé cet argent, par exemple, en faveur de certaines personnes à bout de ressources outremer à l'occasion d'un voyage en avion dont le retour n'avait pas été garanti. Nous avons fourni à ces gens l'argent dont ils avaient besoin et ils se sont engagés à le rembourser au Gouvernement. Si une personne en voyage aux États-Unis a perdu tout son argent et ne peut obtenir un transfert de compte immédiatement ou si elle se trouve sans argent, c'est notre devoir de faciliter son retour au pays par le moyen le plus économique, toujours moyennant une promesse de rembourser le Gouvernement.

D. Vous ne recevez jamais de demandes de Las Vegas?—R. Non, je ne le crois pas.

M. Jung:

D. Le texte de ce poste semble indiquer que tout ressortissant canadien peut se présenter à une ambassade du Royaume-Uni, n'importe où dans le monde, là où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire du Canada et bénéficier des mêmes attentions. Est-ce bien le cas?—R. Oui. Les consulats du Royaume-Uni fournissent les services consulaires aux Canadiens qui sont à l'étranger, là où il n'y a pas de représentation diplomatique ou consulaire du Canada. Si le Royaume-Uni avance de l'argent pour cette raison, naturellement nous remboursons le Royaume-Uni et nous tâchons de recouvrer nous-mêmes l'argent.

Le crédit est approuvé.

Poste 100—Représentation du Canada aux conférences internationales, $200,000.

M. Holowach:

D. Ce poste couvre-t-il les traitements seulement et y a-t-il des postes supplémentaires?—R. Ce poste ne comprend pas les traitements. Il ne concerne que la subsistance de nos fonctionnaires à l'étranger, les frais de voyages aller et retour et les dépenses occasionnées par les conférences et que ces gens paient de leur propre poche. Si un fonctionnaire du ministère assiste à une conférence, on continue de lui verser son salaire à même le poste "Administration centrale".

M. Kucherepa:

D. Il n'y a pas de détails à ce sujet?—R. Je pourrais obtenir le détail des sommes versées au cours des années antérieures, ce qui donnerait une idée assez exacte de leur emploi.

D. Qu'est-ce que cela comprend?—R. Le montant qui est de beaucoup le plus important est le coût de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. Chaque année il se tient, en dehors de New-York, une grande assemblée de l'UNESCO et des réunions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (L'AGTT).

M. Stick:

D. Est-ce que les frais de la conférence de l'OTAN seraient compris dans ce poste?—R. Oui.

D. Est-ce que le traitement et les dépenses de notre représentant permanent y seraient inclus?—R. Non. Les dépenses de notre représentant permanent sont comprises dans le poste "Représentation à l'étranger".

M. Kucherepa:

D. Les conférences parlementaires des pays de l'OTAN sont-elles incluses dans ce poste?—R. Je ne le crois pas, mais je n'en suis pas bien sûr. Ce n'est pas là un organisme officiel du Gouvernement.

D. Je crois que c'en est un.

M. PATTERSON: C'est un organisme semi-officiel. Ce n'est pas la même chose que l'organisation permanente de l'OTAN.

Le TÉMOIN: C'est exact. J'ignore si les dépenses de l'organisme en question sont incluses dans ce poste. Je ne le crois pas.

M. Kucherepa:

D. Où seraient-elles mentionnées sinon dans ce poste?—R. C'est la seule rubrique de notre ministère où elles pourraient entrer. Je pourrais vérifier, si vous le voulez, ce que l'on fait dans le cas des organismes comme les associations parlementaires.

Le crédit est approuvé.

Poste 101—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.

M. Jung:

D. Quel est le but de cette subvention, monsieur Matthews, outre la diffusion de renseignements, de documentation et autres choses semblables? Est-ce qu'elle inclurait l'attribution de bourses aux personnes qui visitent le siège des Nations Unies?—R. Non, il s'agit d'une subvention à l'Association des Nations Unies, qui est une association privée ayant pour but de faire connaître les Nations Unies dans tout le Canada.

D. Avons-nous quelque autorité sur cet organisme?—R. Non, c'est un organisme privé.

M. Patterson:

D. Est-ce qu'on fournit à votre ministère un rapport sur l'emploi de cette subvention?—R. Elle est tout simplement versée dans la caisse de l'Association. Je ne saurais dire si nous recevons annuellement un exemplaire de leur état financier. Nous sommes parfaitement au courant de leur activité.

M. Kucherepa:

D. Ont-ils d'autres sources de revenu?—R. Oui, monsieur; les contributions particulières.

M. Macnaughton:

D. Et les cotisations des membres?—R. Oui, les cotisations des membres.

M. HOLOWACH: Pourrais-je proposer, monsieur Matthews, que, en considération de notre contribution, on nous fasse parvenir un état financier?

M. CARDIN: Je crois qu'on le fait.

M. STICK: Nous pouvons en obtenir un si nous le désirons.

Le PRÉSIDENT: Me permettriez-vous de faire une remarque? Il m'est arrivé, quand j'étais aux Nations Unies, de recevoir d'un instituteur une lettre me demandant des renseignements sur les Nations Unies pour les écoles de son district.

M. STICK: Et vous avez transmis la requête à cette association?

Le PRÉSIDENT: Je me suis adressé aux Nations Unies qui a immédiatement fait parvenir la demande au bureau d'Ottawa. Celui-ci a expédié à l'instituteur les renseignements nécessaires.

M. HERRIDGE: Je crois que cette subvention est modeste si l'on considère le travail que l'Association accomplit au Canada.

M. Patterson:

D. Quel lien existe-t-il entre ces sociétés locales et l'Association des Nations Unies? Y a-t-il un lien entre elles ou non?—R. Je ne connais pas très bien la structure de cet organisme. Mais je sais que presque tous les pays membres des Nations Unies possèdent de telles associations nationales. Naturellement, elles obtiennent leurs renseignements des Nations Unies et elles les répandent dans les pays où elles sont organisées.

D. Y aurait-il un conseil composé des présidents des différents groupes?—R. Non, je ne le crois pas, bien que je n'en sois pas certain. Je ne crois pas qu'il y ait aucune relation officielle entre ces diverses associations locales et l'Association des Nations Unies d'un pays ou encore entre les différentes associations de chaque pays.

M. MACNAUGHTON: Il y a plusieurs associations locales au Canada. Il y en a une à Montréal. Je suis sûr qu'il y en a une à Toronto et probablement dans tous les centres importants du pays.

M. KUCHEREPA: Il y en a une à Toronto.

M. MACQUARRIE: Les membres de ces associations ont comme tâche de bien comprendre les principes des Nations Unies et de les répandre dans leurs pays respectifs. Elles accomplissent un excellent travail dans les écoles et autres institutions.

M^lle^ Aitken:

D. C'est un travail tout à fait bénévole, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Patterson:

D. Et chaque association nationale est complètement distincte?—R. Oui.
D. De même que chaque groupe?—R. Oui.

M. CARDIN: Je crois qu'au Canada il y a plusieurs sections qui dépendent du conseil national qui a son siège à Ottawa. Elles tiennent une assemblée plénière à Ottawa, peut-être pas régulièrement, mais à peu près une fois par année. Tous les membres des sections locales se rendent ici. Je crois que l'Association des Nations Unies du Canada a déjà fait partie de la Fédération des associations des Nations Unies; mais, pour une raison ou pour une autre, l'Association canadienne des Nations Unies s'est retirée de la fédération il y a quelques années.

M. KUCHEREPA: Je crois que la seule chose qui importe, c'est que nous recevions un rapport annuel d'une organisation comme celle-ci à laquelle nous accordons une subvention mais sur laquelle nous n'exerçons aucune autorité.

M. CARDIN: Nous obtiendrons certainement un rapport et je crois qu'après examen le Comité se rendra compte que le travail de l'Association des Nations Unies en vaut certainement la peine et mérite la subvention que nous lui accordons.

M. KUCHEREPA: Il n'est pas question de la qualité de son travail. Il s'agit de l'opportunité de lui accorder une subvention. Il faudrait qu'on nous fasse un rapport, étant donné que nous n'avons pas d'autre moyen de nous rendre compte de l'emploi de cet argent.

M. CARDIN: Je suis bien de cet avis. Nous devrions songer à augmenter notre subvention à l'Association des Nations Unies.

M. KUCHEREPA: Peut-être le ferions-nous si nous avions le rapport de son travail.

M. CARDIN: C'est pour cette raison que j'aimerais bien à prendre connaissance de ce rapport.

Le crédit est approuvé.

Poste 102—Subvention au Comité international de la Croix-Rouge, $15,000.

M. Kucherepa:

D. Cette subvention est-elle destinée à des fins générales ou à des fins particulières?—R. C'est une contribution générale. La Croix-Rouge internationale est soutenue par les contributions des divers gouvernements. Pendant les années de guerre, nos contributions ont naturellement été beaucoup plus considérables. Elles ont aussi augmenté très sensiblement à l'occasion de la guerre de Corée.

D. Qu'est-ce que la Croix-Rouge internationale demande, si on me permet d'employer ce mot? Il y a des organismes qui font des demandes pour des sommes déterminées.—R. Ce n'est pas ce que fait la Croix-Rouge internationale. Elle laisse la chose entièrement à la discrétion des gouvernements qui décident, s'il y a lieu, des sommes qu'ils verseront.

Le crédit est approuvé.

Poste 103—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, $2,500.

M. PATTERSON: Pourrions-nous obtenir des explications sur ce poste, s'il vous plaît?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il faudrait que je me renseigne moi-même auparavant. Je ne suis pas tout à fait au courant de ce poste. Je crois qu'il s'agit d'un organisme en relation avec l'OTAN comme l'Association des Nations Unies est en relation avec l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait, cependant, que je vérifie cela.

Le poste est réservé.

Poste 104—Octroi de bourses de recherches et d'études, paiement des dépenses de voyage pour permettre à des Canadiens d'étudier outre-mer, et, en tant que des fonds bloqués sont disponibles à cette fin, paiement de ces dépenses à même les devises appartenant au Canada et utilisables seulement à des fins gouvernementales ou à d'autres fins réservées; et versement à la Société royale du Canada de sommes n'excédant pas $10,000 au total pour couvrir les frais de voyage et autres frais d'administration soldés par la Société pour ceux qu'elle peut charger de choisir en son nom les titulaires de bourses de recherches et d'études, $15,000.

M. HOLOWACH: Cette question m'intéresse beaucoup. Je me demande si M. Matthews ne pourrait pas nous dire quelle filière il faut suivre pour demander ces bourses, qui autorise en fait l'octroi de la bourse et si ces bourses ne sont disponibles que pour des études dans le domaine des humanités ou bien si elles le sont aussi pour le domaine des beaux-arts?

Le TÉMOIN: Le choix est fait au nom du ministère par la Société Royale du Canada. Je n'ai pas sous la main les renseignements relatifs à toutes les bourses, mais elles ont été octroyées dans le domaine des arts, de la musique et de la peinture, aussi bien que dans le domaine des lettres. Le poste à l'étude est un poste qui disparaîtra du budget de notre ministère après l'année financière en cours. Les crédits qui seront demandés pour l'an prochain seront probablement tout juste suffisants pour payer les dépenses des boursiers qui sont déjà outre-mer, car il s'agit ici d'un domaine dont le Conseil canadien des arts devra se charger.

M. Kucherepa:

D. Les boursiers sont-ils tous outre-mer à l'heure actuelle?—R. Oui.

M. Jung:

D. Comment communiquent-ils avec nous?—R. C'est la Société Royale du Canada qui annonce que des bourses sont octroyées, et c'est elle qui met sur pied l'organisme qui fait le choix des boursiers. Notre ministère n'a pas d'organisme capable de faire ce choix d'une façon satisfaisante.

D. En d'autres termes, supposons qu'un Canadien qui étudie la musique à Londres manque d'argent. Il s'adresserait à la Société Royale?—R. D'ordinaire, le choix se fait au Canada et une partie des dépenses, et une partie considérable, consiste à défrayer le transport en Europe des boursiers, leur subsistance une fois rendus là et leur transport pour revenir au Canada.

M. Kucherepa:

Q. Quel moyen de publicité emploie-t-on pour renseigner le public sur ce genre de bourses?—R. Je crois que ce n'est pas le ministère qui s'en charge mais bien la Société Royale qui le fait en notre nom. Je ne suis pas au courant des détails.

M. Macnaughton:

D. Cela se fait dans les universités et les conservatoires. On avise les intéressés que les demandes peuvent être soumises à votre ministère et envoyées ensuite à la Société Royale pour que celle-ci prenne une décision. Avez-vous une estimation des fonds gelés qui ne sont pas encore dépensés?—R. Le montant du crédit qui n'a pas encore été dépensé est très peu élevé, car on décide du nombre de bourses après avoir considéré le montant total disponible. Il se peut, comme l'a déclaré le ministre, qu'il y ait encore de l'argent non dépensé. Il a réussi à réduire de $5,000 la dépense autorisée, car un bon nombre des boursiers qui ont été définitivement choisis étaient célibataires, ce qui veut dire que nous n'avons pas eu à payer pour le transport de leur famille. Alors on peut supposer, je crois, que le ministre ne demande sous ce poste que la très petite portion qui reste des $120,000.

D. Nous avions au début de très gros montants en devises gelées.—R. Oui.

D. Mais naturellement, avec le temps, ces montants ont diminué.—R. Oui. Au début on n'octroyait ces bourses qu'à même les devises gelées. Cette pratique a été modifiée pour deux raisons. D'abord, le montant de ces devises a commencé à s'épuiser et, deuxièmement, le nombre des pays où les boursiers pouvaient entreprendre des cours se trouvait limité. Alors, de la façon dont le crédit est formulé maintenant, on peut employer des fonds nouveaux aussi bien que des fonds gelés.

M. Stick:

D. Dois-je comprendre que ce crédit va disparaître et que dorénavant le Conseil Canadien assumera cette tâche?—R. Oui. Il est probable que l'an prochain une petite somme seulement sera requise pour payer les dépenses des boursiers qui se trouvent actuellement outremer en vertu du programme qui est en vigueur cette année. Mais dans la suite c'est le Conseil qui se chargera de la chose.

M. Macquarrie:

D. Dans quels pays se trouvent ces boursiers?—R. Je sais qu'il y en a en Italie, mais j'ignore dans quels autres pays il y en a.

M. Holowach:

D. Y a-t-il des règlements qui exigent, par exemple, que les boursiers reviennent au Canada ou demeurent au Canada pendant un certain temps?— R. Je ne le crois pas. Je ne suis pas tout à fait au courant des détails, mais je ne crois pas qu'il y ait des règlements de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 104 sera approuvé sous réserve d'une réduction de $5,000.

Le crédit est approuvé.

M. PATTERSON: Monsieur le président, il est six heures moins vingt. Serait-il à propos d'ajourner?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant que vous partiez, je désirerais vous rappeler que nous nous réunirons de nouveau demain à 3 heures de l'après-midi. Nous commencerons par l'étude du crédit 105.

M. HERRIDGE: A-t-on fait des arrangements pour que le général vienne témoigner?

Le PRÉSIDENT: Oui. Le général McNaughton sera ici jeudi après-midi.

APPENDICE A

ÉTAT DE LA CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

AU 31 MARS 1957

(A l'exclusion de l'assistance technique, de la formation des étudiants et des frais de spécialistes)

préparé par la

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE INTERNATIONALE

du ministère du Commerce

"ADMINISTRATION DU PLAN DE COLOMBO AU CANADA"
INDE. Affectations de 1951-1952

Poste n°

1. *Blé*—Affectation de $10,000,000. Projet n° 1. F.E. 5/1/52.

Le but du Plan de Colombo a toujours été de rendre les pays du Sud-est asiatique capables de se suffire, surtout en fait de vivres. Toutefois, quand il survient une famine et que les vivres deviennent excessivement rares, les projets à long terme doivent céder le pas à des mesures destinées à faire face à la situation immédiate. C'est en de telles circonstances, et à la demande pressante de l'Inde, notre associé au sein du Commonwealth, que ce projet relatif au blé a été entrepris. Il a été convenu que l'Inde établirait un fonds de contrepartie, en roupies, qu'elle emploierait pour faciliter l'exécution de quelque projet d'importance. Le choix s'est arrêté sur le projet de Mayurakshi, dans le Bengale occidental. Il s'agit d'un projet d'irrigation et de génération d'énergie électrique destiné à rapporter 400,000 tonnes de vivres grâce à un barrage. C'est là la plus grande contribution de l'Inde pour remédier à la pénurie de nourriture. Cette entreprise va aussi prévenir les dommages que causait dans le passé à certains villages de paysans une rivière dangereuse.

Complété le 1er mars 1952.

2. *Moyens de transport dans la province de Bombay*—Affectation de $4,352,775. Projet n° 3. F.E. 30/6/52.

Le but de ce projet était de procurer à la province de Bombay les moyens de transport qui lui font grandement défaut. La province a établi une Commission des Transports, mais elle n'a pas les capitaux pour la financer. Le gouvernement central de Delhi a demandé cette assistance afin de venir en aide aux paysans et aux cultivateurs pauvres de la province de Bombay et de leur permettre de se rendre à leurs marchés. Elle faciliterait la distribution des vivres dans la province et l'expédition du blé et autres denrées du port de Bombay. Il y a une extrême pénurie de moyens de transport dans l'Inde, ce qui a contribué à entretenir la famine. En effet, il est tout aussi important de pouvoir transporter les vivres que d'en avoir à transporter.

Complété en juillet 1954.

Poste nº

3. *Mayurakshi*—Affectation partielle de $500,000. Projet nº 6 F.E. 30/6/52.

C'est là une première contribution du Canada d'après l'engagement qu'il a pris de fournir le matériel d'énergie hydro-électrique pour le projet de Mayurakshi (voir le poste nº 1 ci-dessus). Cette installation d'énergie hydro-électrique est nécessaire pour fournir l'électricité requise pour le travail à domicile, le but à atteindre étant de rétablir l'équilibre économique dans la région par le travail à domicile et les petites manufactures. Le gouvernement du Bengale occidental a élaboré un plan bien organisé pour le développement du travail à domicile, et l'énergie de cette centrale est nécessaire. Sa puissance est de 4,000 k.w. Le 8 novembre 1955, l'honorable Lester B. Pearson, ministre des Affaires extérieures, a présidé à l'inauguration de cette entreprise que l'on a terminée en novembre 1956. L'entreprise est connue sous le nom de "Barrage du Canada".

Complété en novembre 1956.

INDE—Affectations de 1952-1953

4. *Mayurakshi*—Affectation de $2,021,075. Projet nº 6 F.E. 0802-1376-0414.

Voir les postes 1 et 3. Affectation finale à ce projet.

Complété en novembre 1956.

5. *Blé*—Affectation de $5,000,000. Projet nº 8 F.E. 1/6/53.

Cette contribution a été faite pour les mêmes raisons que celles qui sont mentionnées au poste nº 1 (1951-1952). Le fonds de contrepartie a aussi été consacré au projet de Mayurakshi.

Complété en janvier 1953.

6. *Chaudières de locomotives*—Affectation de $1,815,522. Projet nº 11 F.E. 1390-2535.

Cinquante chaudières ont été fournies. Le gouvernement de l'Inde en avait grand besoin pour exécuter son programme de construction de locomotives paralysé du fait qu'il ne pouvait obtenir de tôle à chaudières et les autres matériaux nécessaires. Ces chaudières ont mis un terme à la congestion survenue dans les travaux de construction de locomotives entreprise par le gouvernement à Calcutta, et elles ont permis la mise en service de 50 locomotives construites aux Indes, dont on avait un besoin urgent.

Complété en octobre 1954.

INDE—Affectations de 1953-1954

7. *Locomotives à vapeur*—Affectation de $11,000,000. Projet nº 16 F.E. 1213.

Le gouvernement de l'Inde entreprend la réorganisation, devenue très nécessaire, de son réseau de chemin de fer qui est d'une importance fondamentale pour l'économie de tout le pays. Ce réseau a été pour ainsi dire réduit à l'immobilité pendant la dernière guerre. Pour aider à cette réorganisation, l'Inde nous a demandé 120 locomotives à vapeur du type W.P. Avec des chaudières de rechange, des services d'inspection, etc., elles coûteront environ $21,315,062 en tout. $11,000,000 de ce montant sera payé à même nos fonds de 1953-1954 et le reste à même les crédits de 1954-1955.

Complété le 20 juillet 1956.

Poste nº

8. *Denrées*—Affectation de $5,000,000. Projet nº 20 F.E. 2538.

Il ne faut pas oublier que pour chaque projet auquel on accorde de l'aide, soit en vertu du plan de Colombo, soit de la part des États-Unis ou des Nations Unies, les pays bénéficiaires doivent constituer un capital en roupies dans la région où s'exécutent ces projets. A cause du grand effort qu'elle fait, l'Inde manque tout particulièrement de ce capital en roupies et elle a demandé que nous lui fournissions des denrées canadiennes qu'elle pourrait revendre à ses propres manufacturiers et produire ainsi les roupies des fonds de contre-partie. Elle a choisi le cuivre et l'aluminium et on a établi un système d'achat qui ne dérangera en rien les transactions commerciales ordinaires. Les fonds de contre-partie constitués jusqu'à aujourd'hui par la vente de ces denrées on été affectés au projet de la centrale hydro-électrique de l'Umtru—$2,100,000 —et au projet d'un réacteur atomique—$2,900,000.

9. *Umtru*—Affectations de $1,201,956. Projet nº 19 F.E. 1047.

L'Inde se préoccupe énormément du bien-être des tribus montagnardes et autres habitants de l'Assam où le niveau de vie est extrêmement bas. On a convenu que le grand besoin était celui de l'électricité qui est nécessaire aux systèmes d'irrigation et à l'établissement de conserveries de fruits, de confitureries et autres petites industries semblables qui pourront absorber les produits agricoles de la province. Des ingénieurs conseils de la *Montreal Engineering Company Limited* ont étudié le projet et l'ont jugé utile. Le Canada y contribuera pour une somme de $1,201,956, destinée à acheter le matériel nécessaire à la production d'énergie hydro-électrique, des vannes, etc. En ajoutant cette somme aux fonds de contre-partie affectés à ce projet, on obtiendra un total d'environ $3,300,000.

Complété en juillet 1957.

INDE—Affectations de 1954-1955

10. *Locomotives à vapeur*—Affectation de $10,470,000. Projet nº 16 F.E. 1213.

(Pour les détails, voir le poste nº 7).

Complété le 20 juillet 1956.

11. *Groupes électrogènes Diesel*—Affectation de $3,003,000. Projet nº 42 F.E. 3093-3074.

En vertu du Plan quinquennal de l'Inde on fait un grand effort en vue d'augmenter les ressources hydro-électriques du pays. Le présent projet va seconder ces efforts dans les régions où d'importantes entreprises ne sont pas encore possibles. L'électricité sera utilisée dans les usines de transformation du riz et autres petites usines de transformation des produits alimentaires; elle servira aussi au pompage agricole et à l'amélioration des conditions générales de vie. A mesure que l'on aura de meilleurs systèmes, on transportera ces groupes électrogènes dans des villages où il n'y a pas encore d'électricité.

INDE—Affectations de 1955-1956

12. *Réacteur atomique du type NRX*—Affectation de $135,000. (Pour dépenses préliminaires seulement). Projet nº 43 F.E. 2813-2915.

En étudiant le développement de leur énergie électrique, les divers gouvernements de l'Asie du Sud-Est ont envisagé depuis très longtemps

Poste nº

les possibilités de l'énergie atomique. Il ne fait pas de doute qu'en plusieurs régions cela sera très avantageux; car, même lorsqu'il y a des emplacements propices à l'établissement de centrales électriques, ces emplacements ne sont pas toujours situés à des endroits propices au développement industriel. L'utilisation de l'énergie atomique, cependant, ne s'entreprend pas sans un personnel scientifique bien formé et très nombreux. Et l'instrument propre à cette formation est le réacteur NRX. L'Inde s'est engagée à fournir à d'autres pays du Sud-Est asiatique la formation et l'expérience nécessaires dans le domaine de l'énergie nucléaire. La production d'isotopes pour la radiographie, ou autres fins, aidera l'Inde dans ses projets de développement.

13. *Lutte contre les sauterelles*—Affectation de $135,685. Projet nº 44 F.E. 51-52. (Les affectations à ce projet proviennent de fonds non dépensés pour le projet nº 3).

La sauterelle a été un des plus grands fléaux de l'Asie depuis des siècles. L'OAA s'est attaquée à ce problème et tâche d'y apporter un remède scientifique. Elle vise à détruire cet insecte à son endroit d'origine plutôt que dans les pays où il cause ses ravages. L'Inde a demandé au Canada de l'aider à faire sa part dans cette lutte qui se poursuit actuellement en Arabie séoudite. Nous avons fourni des camions fabriqués au Canada et munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs. A la fin de la campagne d'extermination en Arabie séoudite, on ramènera dans l'Inde ces camions et leurs opérateurs indiens et ils aideront à la destruction des sauterelles.

Complété en mars 1956.

14. *Projet hydro-électrique de Kundah, Madras*—Affectation de $13,000,000. Projet nº 45 F.E. 2786. (Voir le poste nº 19).

La région de l'Ootacamund dans les monts Nilgiri, est idéale pour l'installation d'une centrale électrique. La province de Madras a grandement besoin d'énergie électrique pour la mise en valeur des régions rurales, l'irrigation et la transformation des produits alimentaires. Au temps où on préparait ce rapport, les travaux de construction à Kundah étaient en bonne voie d'exécution. Nos ingénieurs conseils, en collaboration avec des ingénieurs de Madras, avaient préparé les devis de l'outillage de la centrale génératrice qui doit être fabriqué et il ne s'est présenté aucun problème sérieux.

15. *Lutte contre les insectes*—Affectation de $160,000. Projet nº 47 F.E. 2800.

La quantité et la variété des insectes qui s'attaquent aux moissons sont un des obstacles qui nuisent à la culture des denrées alimentaires. L'OAA et les autres organismes d'assistance ont pensé à des campagnes de destruction. Pour répondre à la demande qui lui a été faite de participer à cette campagne le Canada a fourni deux avions Beaver. On les a expédiés avec tout l'outillage de vaporisation et de saupoudrage.

Complété en octobre 1956.

Poste nº

16. *Levé au magnétomètre*—Affectation de $125,000. Projet nº 48 F.E. 2801. (Voir le poste nº 18).

Il est très important que l'Inde mette en exploitation ses ressources d'huile. Le présent projet constitue une tentative de ce genre. Le levé au magnétomètre s'est fait dans le Rajasthan de l'ouest et dans la plaine du Gange et c'est une compagnie canadienne qui l'a entrepris. Les travaux sont maintenant terminés et l'Inde possède les rapports.

Complété en juin 1957.

INDE—Affectations de 1956-1957.

17. *Réacteur atomique du type NRX*—Affectation de $5,000,000. Projet nº 43 F.E. 2813-2815. (Les $135,000 du poste nº 12 sont inclus dans cette affectation).

Voir le poste nº 12, projet nº 43. Le gouvernement de l'Inde a demandé au Canada de lui fournir un réacteur du type NRX. Le 28 avril 1956, les gouvernements de l'Inde et du Canada ont conclu un accord et le contrat a été adjugé à l'*Atomic Energy of Canada Ltd.*, qui construira ce réacteur. Le fonds de contre-partie en roupies atteint $2,900,000 et il provient de la vente du cuivre et de l'aluminium.

18. *Levé au magnétomètre*—Affectation de $132,060. Projet nº 43 F.E. 2801-1.

Ces fonds additionnels sont un rajustement de F.E. 2801.

Complété en juin 1957.

19. *Projet hydro-électrique de Kundah, Madras*—Affectation de $7,000,000. Projet nº 45 F.E. 2786.

Ces fonds additionnels sont un rajustement de F.E. 2786. Voir le poste nº 14.

PAKISTAN—Affectations de 1951-1952.

20. *Usine de ciment*—Affectation de $5,000,000. Projet nº 5 F.E. 1324.

Le but de ce projet est de procurer du ciment à la région de colonisation du Thal dans le nord-ouest du Punjab. Le Pakistan espère y installer une partie des réfugiés (il y en a environ 7,000,000) qui ont émigré à la suite de la division de l'Inde et du Pakistan. On amènera l'eau de l'Indus au moyen de conduits en béton, il faudra construire un grand nombre de logis, construire des villages, des bazars, etc. La distance est grande entre Karachi et le Thal et les difficultés de transport sont telles qu'il serait extrêmement coûteux de transporter de grandes quantités de ciment. Heureusement on a trouvé sur place, et en quantités considérables, le charbon et les matériaux nécessaires à la fabrication du ciment. La meilleure solution a donc été de construire une usine de ciment dans la région même. Le Canada a accepté de fournir l'outillage pour la fabrication du ciment et le Pakistan de son côté construit les bâtiments. Cette usine a été terminée en 1957 et elle produit 100,000 tonnes de ciment par année.

Complété en janvier 1957.

Poste nº

21. Traverses de chemins de fer—Affectation de $2,770,490. Projet nº 4.

La Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement a consenti un prêt au Pakistan qui a grandement besoin de rénover son réseau de chemin de fer. Le Pakistan installe des locomotives Diesel sur son réseau. Il lui faut reconstruire plusieurs milles de voies ferrées, car les locomotives Diesel ont un écartement supérieur à celui des locomotives employées auparavant. Le prêt n'étant pas assez élevé pour permettre l'achat de grandes quantités de traverses, le Canada a bien voulu apporter une solution à ce problème à titre de contribution essentielle à l'économie du Pakistan. Les traverses viennent de la côte du Pacifique.

Complété en avril 1954.

22. *Levé aérien des ressources*—Affectation de $2,000,000. Projet nº 12 F.E. 842.

Le relevé de l'Ouest du Pakistan n'a jamais été fait d'une façon complète et, vu que le pays doit porter son économie industrielle au niveau de son économie agricole, il était important de faire un relevé complet de ses ressources. Le Canada a accepté de s'en charger par l'intermédiaire d'une société canadienne bien établie. Le Gouvernement du Pakistan estime que cette entreprise est d'une grande importance pour la mise en valeur future du pays. Les géologues canadiens ont travaillé dans les régions qui, d'après le relevé, offrent les plus grandes possibilités. Plus tard (voir le poste nº 28), on a entrepris un relevé de l'utilisation des sols.

(Cette partie du projet est terminée, mais les travaux continuent et sont entrés au poste nº 35).

23. *Ferme de Thal*—Affectation de $200,000. Projet nº 2.

L'aménagement de cette ferme est le résultat de l'effort conjugué de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Elle a pour but de procurer aux colons réfugiés (voir "Usine de ciment", poste nº 20 ci-dessus) les animaux laitiers, les vaches et autres animaux dont ils ont besoin, de faire de l'expérimentation agricole et de produire des grains de semence appropriés à la région. De façon générale, cette ferme sert de centre de recherches au profit des réfugiés. La contribution du Canada a consisté en machines agricoles, en spécialistes conformément au plan d'assistance technique, en fil métallique et autres matériaux.

Complété en mai 1956.

PAKISTAN—Affectations de 1952-1953

24. *Blé*—Affectation de $5,000,000. Projet nº 7 F.E. 0336.

La famine a sévi au Pakistan et ce pays nous a demandé de l'aide. Nous avons conclu la même entente qu'avec l'Inde (voir le poste nº 1). Nous avons fourni du blé pour la somme précitée, en exigeant qu'un fonds de contrepartie en roupies soit constitué et consacré à quelque projet d'importance. Le Canada a également donné du blé pour une valeur additionnelle de 5 millions de dollars, à part l'aide du Plan de Colombo.

Complété en décembre 1952.

Poste nº

25. *Warsak*—Affectation de $3,421,762. Projet nº 22 F.E. 0802-2509.

Warsak est une entreprise d'irrigation et de production d'énergie électrique, située à 19 milles de Peshawar, sur la frontière nord-ouest du Pakistan. Depuis plusieurs centaines d'années, les Anglais avaient essayé de faire des citoyens respectueux des lois et capables de se subvenir à eux-mêmes avec les membres des tribus indisciplinées qui vivaient dans le voisinage de cette frontière. C'est une tâche dont le Gouvernement du Pakistan s'acquitte maintenant avec grand succès, partiellement à cause du lien de la religion musulmane qui rapproche les deux peuples. Aujourd'hui tout est relativement calme à la frontière et on respecte la loi. On a construit beaucoup d'écoles et il est devenu nécessaire de fournir l'irrigation aux endroits où la chose est avantageuse, ce qui exige dans ces régions montagneuses, beaucoup de pompage. Il faut aussi de l'énergie électrique non seulement pour les régions avoisinantes, mais pour en faire une distribution complète pour toute la région. Elle permettrait aux membres de ces tribus de développer leur haute habileté d'artisans. Un entrepreneur canadien va construire le barrage, les tunnels et la centrale électrique, dont les plans, fournis par le Canada, sont confiés aux ingénieurs conseils les plus réputés de notre pays. Le Canada fournira aussi l'outillage de production d'énergie électrique, les vannes et le chantier de construction. Au moment où nous rédigeons le rapport, plus de 100 Canadiens sont déjà sur les lieux et quelques-uns d'entre eux y ont amené leur famille.

(Voir les postes nº 29, 33, 37, 39).

26. *Usine de ciment*—Affectation de $500,000. Projet nº 5 F.E. 1324.

Ces $500,000 sont nécessaires pour compléter la somme indiquée sur le contrat original. (Voir le poste nº 20. 1951-1952, ci-dessus.)

Complété en janvier 1957.

27. *Avions Beaver*—Affectation de $178,000. Projet nº 10 F.E. 1377.

Le Canada a fourni trois avions Beaver au Pakistan pour répondre à une demande relative à la lutte contre les sauterelles et les insectes en général. En raison de la campagne de production intense de produits alimentaires qui est depuis quelque temps un trait saillant de l'économie du Pakistan, il est devenu nécessaire de procéder à la destruction des sauterelles et autres insectes. Le gouvernement du Pakistan a donc institué un service de lutte contre les insectes et les avions canadiens sont une contribution à cette campagne.

Complété en octobre 1953.

PAKISTAN—Affectations de 1953-1954

28. *Levé aérien des sols et terrains cultivables*—Affectation de $1,000,000. Projet nº 35 F.E. 0842.

La famine a frappé le Pakistan d'une façon très inattendue, ce qui a fait naître la nécessité d'un relevé des terres agricoles disponibles et le besoin d'une carte propre à fournir d'autres données importantes pour la mise en valeur des ressources agricoles du pays. Vu que les appareils qui avaient servi à faire le relevé des ressources naturelles se trouvaient encore sur les lieux (voir le poste nº 22, 1951-1952), le gouvernement

Poste n°

du Pakistan a demandé que l'on continuât l'étude des sols et des terres propices à l'agriculture. Nous avons accepté. Nous aurons donc, en faisant ce relevé, photographié le Pakistan occidental presque en entier, comme en témoignent les chiffres suivants:

	milles carrés	milles carrés
Étendue du Pakistan occidental		306,943
Relevé des ressources	163,000	
Relevé agricole	139,500	
Le reste (montagnes, villes, etc.)	4,443	
Milles carrés	306,943	306,943

Ces relevés pourront être communiqués à d'autres organismes d'assistance, à ceux qui s'occupent de la prospection de l'huile, aux spécialistes en agriculture et à tous ceux qui travaillent à la mise en valeur du Pakistan.

29. *Warsak*—Affectation de $6,000,000. Projet n° 22 F.E. 2675-2699.

Voir la note au poste n° 25, 1952-1953 ci-dessus. Il s'agit d'une somme d'argent additionnelle requise pour le même projet et pour les mêmes fins.

30. *Shadiwal*—Affectation de $2,507,095. Projet n° 38 F.E. 2640.

Le plus malheureux état de choses existe dans le Punjab, au nord de Lahore. La culture a été discontinuée sur une grande étendue de terrain à cause de l'élévation du niveau hydrostatique causée surtout par une fuite dans le canal d'irrigation, ce qui a produit ensuite une salinité des sols au point de rendre toute culture impossible. L'OAA, organisme spécialisé des Nations-Unies, a trouvé un remède qui consiste à laver le sol au moyen d'un pompage continuel jusqu'à ce qu'il soit redevenu normal et à régulariser ensuite l'irrigation par un système de pompage continu. On a demandé au Canada de fournir une centrale électrique qui sera située sur un canal et actionnée par le débit de ce canal. Notre contribution consistera à fournir l'outillage d'assèchement et le chantier de construction. Nous fournirons aussi les plans relatifs à l'outillage de l'usine génératrice ainsi que l'outillage lui-même. Un ingénieur conseil canadien a examiné le projet et l'a trouvé réalisable.

PAKISTAN—Affectations de 1954-1955

31. *Projet Gange-Kobadak*—Affectation de $1,806,343. Projet n° 23 F.E. 2516.

Située dans le Pakistan oriental, cette entreprise est destinée à rendre la fertilité à environ un million d'acres de terrain devenu improductif par suite d'un changement dans le cours du Gange. Ce changement avait tari les rivières Mathabhanga, Kumar, Nabaganga, Bhairab, Chitra et Kobadak. En pompant dans leurs lits asséchés de l'eau du Gange puisée dans la partie qui en est la plus rapprochée, ces rivières deviendraient effectivement des canaux d'irrigation et l'immense delta Brahmapoutra-Gange redeviendrait fertile. Cela aurait pour effet non seulement de mettre fin à la pénurie actuelle du riz, mais mettrait le Pakistan oriental en mesure d'en exporter un surplus. La contribution du Canada à ce

Poste nº

projet consiste à fournir une usine thermique à vapeur afin de produire l'énergie électrique requise pour le fonctionnement des grosses pompes qui seraient nécessaires dans cette entreprise. Le côté avantageux de cette contribution, c'est que, advenant le cas où l'on n'atteindrait pas l'objectif qu'on se propose (ce qui est fort peu probable), l'électricité produite par l'usine canadienne pourrait servir à d'autres fins. On a grand besoin d'électricité dans cette région. Au moment où nous préparons le présent rapport, la centrale électrique est en voie.

32. *Réseau de distribution électrique Dacca-Chittagong*—Affectation de $4,006,343. Projet nº 27 F.E. 2522.

Dans le Pakistan oriental, il y a plusieurs petites unités hydro-électriques où il se gaspille de l'énergie, en ce sens que ces unités actionnent de petites machines et de petites manufactures, alors qu'elles pourraient en actionner de plus considérables s'il y avait des moyens de distribution plus étendus. On est en train d'introduire de plus grosses unités et l'installation de Karnafuli sera probablement une source d'énergie considérable. Il y a grand besoin d'un système de distribution approprié et on nous a demandé d'aider à en établir un. Un ingénieur conseil du Canada a examiné le projet et a fait un rapport favorable à cet égard, le qualifiant de puissant moyen de contribution à l'économie et à la mise en valeur des ressources d'énergie électrique du Pakistan oriental. Au moment de la rédaction du rapport, les préparatifs du travail sont avancés.

33. *Warsak*—Affectation de $2,000,000. Projet nº 22 F.E. 2675, 2699.

Voir le poste 25 de 1952-1953 et le poste 29 de 1953-1954. Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds nécessaire au projet Warsak, dont l'emploi sera réparti sur plusieurs années.

34. *Usine de ciment*—Affectation de $1,250,000. Projet nº 5 F.E. 1324.

Cette somme était nécessaire pour produire l'augmentation convenue d'énergie électrique et pour consolider les fondations, une analyse ayant révélé que le sol renferme une couche moins solide qu'on ne l'avait cru tout d'abord, d'après les premières épreuves.

Projet terminé en janvier 1957.

35. *Levé aérien*—Affectation de $54,800. Projet nº 35 F.E. 0842-A.

Le projet initial de levé aérien devait comprendre l'étude de 50,000 milles carrés de terrain. On nous a demandé d'aller jusqu'à 85,000 milles carrés. Cette somme a donc servi à payer le levé du terrain et l'analyse des sols sur une étendue additionnelle de 35,000 milles carrés (voir également les postes 22, 28 et 40).

36. *Denrées*—Affectation de $1,000,000. Projet nº 37 F.E. 2668.

Le but de ce projet était de fournir au Pakistan le cuivre et l'aluminium dont il a tant besoin (voir le poste 8, projet nº 20 Inde), comme nous avions convenu de le faire pour l'Inde. Le Pakistan avait érigé une usine de fil métallique, mais n'avait pas le cuivre qu'il fallait pour en commencer l'exploitation.

Poste nº

PAKISTAN—Affectations de 1955-1956

37. *Warsak*—Affectation de $7,000,000. Projet nº 22 F.E. 2675, 2699.
Voir le poste 25 de 1952-1953, le poste 29 de 1953-1954 et le poste 33 de 1954-1955. Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds dont on a besoin pour le projet de Warsak.

38. *Station thermique de Goalpara (Khulna)*—Affectation de $2,000,000. Projet nº 41 F.E. 2797.
Dans le Pakistan oriental, il y a grande pénurie d'énergie électrique. L'industrie du jute et autres exploitations en subissent des dommages considérables. Nous avons pu acheter des installations d'énergie thermique de réserve dont pouvait disposer la Commission hydro-électrique de l'Ontario et nous en servir au Pakistan. Pour ce projet nous avons acheté une installation d'une capacité de 20,000 kilowatts. (Il en a été ainsi du projet nº 5, poste 20 et du projet nº 23, poste 31.) Les avantages qu'il y a à acheter ces installations sont nombreux. Elles ont pu servir juste assez pour supprimer les difficultés d'ordre technique; elles coûtent moins cher que celles que l'on fabrique aujourd'hui et elles sont prêtes immédiatement.

PAKISTAN—Affectations de 1956-1957

39. *Warsak*—Affectation de $9,200,000. Projet nº22 F.E. 2675-B, 2699-A-2837.
Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds dont on a besoin pour la continuation du projet de Warsak.

40. *Levé aérien*—Affectation de $83,190. Projet nº 35 F.E. 0842, 0842-A, 2632.
Cette somme était requise pour le parachèvement du projet (voir également les postes 22, 28 et 35).

41. *Camions destinés à la lutte contre les sauterelles*—Affectation de $100,000. Projet nº 62 F.E. 3144.
A la demande du Comité d'assistance technique de l'OAA, le Canada s'est engagé à fournir vingt camions munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs comme contribution à l'égard du Pakistan dans le cadre du programme de lutte contre les sauterelles entrepris par l'Inde et d'autres pays de la péninsule d'Arabie.

CEYLAN—Affectations de 1952-1953

42. *Projet de pêche*—Affectation de $1,296,708. Projet nº 29 F.E. 0854, 0892, 2525. (Voir également les postes 44 et 63).
Il a été décidé d'aider le gouvernement du Ceylan à introduire plus de protéine dans l'alimentation du peuple, comme le conseillent les experts de l'Organisation mondiale de la santé. On a pensé que le meilleur moyen d'en arriver là était de demander à la population de manger plus de poisson. Mais la pêche a toujours été une industrie assez précaire au Ceylan. Étant un pays de pêcheurs, le Canada a été prié de fournir un projet d'expérimentation dans le domaine de la pêche. Nous avons construit, sur la côte occidentale, deux navires d'expérimentation que nous avons confiés à des équipages canadiens et nous

Poste nº

avons envoyé là-bas un biologiste de la pêche. La direction de l'entreprise a été confiée à un spécialiste de la pêche. De nombreuses recherches ont été entreprises par les deux navires d'expérimentation pour localiser les bancs de poisson et les aires d'alimentation et nous avons enseigné aux pêcheurs cingalais l'art de se servir des engins de pêche perfectionnés. Outre les deux navires d'expérimentation, nous avons fait l'acquisition d'un chalutier au moyen duquel on a attrapé une quantité énorme de poisson dont une bonne partie s'est perdue à cause du manque de réfrigération. Nous avons décidé de compléter le projet en établissant un entrepôt frigorifique de dimensions appropriées ainsi qu'une usine pour convertir les déchets de poisson en nourriture pour les troupeaux et en engrais et pour extraire l'huile de foie de poisson et autres sortes d'huiles. L'entrepôt frigorifique, dont les plans ont été préparés par des spécialistes en la matière, est maintenant terminé. Le gouvernement de Ceylan a convenu de fournir et d'aménager dans un endroit approprié un port de pêche où l'entrepôt frigorifique sera érigé. Il est à espérer que cette installation tout à fait moderne amènera une augmentation notable de la proportion de protéine dans l'alimentation cingalaise et contribuera aussi à améliorer les conditions de vie des pêcheurs de l'endroit. Le projet comprend aussi une tentative de fonder des coopératives de pêche. Cette tâche a été confiée à un spécialiste canadien dans le domaine des coopératives.

Projet terminé en juillet 1957.

43. *Ligne de transmission de Gal Oya*—Affectation de $774,572. Projet nº 15 F.E. 1155.

Un des grands problèmes qui se posent pour le gouvernement de Ceylan est d'en arriver à une juste répartition de la population. Les régions situées immédiatement au nord et au sud de Colombo, qui est la capitale, sont parmi les plus congestionnées au monde, alors que, dans le centre de l'île et dans la partie opposée à la capitale, il y a une immense étendue de terre non cultivée et inutilisable tant qu'on n'aura pas réussi à en chasser la malaria. Dans la partie surpeuplée, il y a une grande pauvreté qui a donné lieu à une importante agitation communiste. Dans les régions où la population est la plus clairsemée, le gouvernement est en train d'inaugurer des projets dont l'un des plus importants est celui de Gal Oya, où l'on espère installer comme colons un nombre considérable d'immigrants venus de la côte occidentale. Mais l'irrigation, l'exploitation de l'énergie électrique et sa distribution, tout, en un mot, est encore à faire. Avec de l'argent emprunté à la Banque internationale, le gouvernement de Ceylan a construit une centrale électrique, mais il n'avait pas les fonds nécessaires pour faire la distribution de l'électricité. Le Canada a convenu de construire une ligne de distribution pour la région de Gal Oya.

CEYLAN—Affectations de 1953-1954

44. *Projet de pêche*—Affectation de $140,000. Projet nº 29 F.E. 2524, 2525 (voir également les postes 42 et 63).

Matériel expédié en 1956.

Ces sommes ont été prélevées du budget de 1953-1954 pour acheter des petits moteurs de marine, de l'outillage de laboratoire, des instruments pour les ateliers d'usinage et des engins de pêche nécessaires au maintien du travail expérimental en cours.

Projet terminé en juillet 1957.

Poste nº

45. *Farine*—Affectation de $449,904. Projet nº 30 F.E. 1194.

Cette farine a été fournie afin d'aider le gouvernement de Ceylan à relier les villages et les régions agricoles au moyen de routes rurales, ce qui contribuera à créer de nouveaux débouchés et, en général, à développer des régions arriérées. Le gouvernement vend la farine et les roupies qu'elle en obtient servent à construire des ponceaux, des ouvrages de génie et des routes. Les paysans fournissent la main-d'œuvre.

Projet terminé en février 1954.

46. *Farine*—Affectation de $300,000. Projet nº 33. F.E. 2812.

Les roupies obtenues au moyen de la vente de cette farine par le gouvernement de Ceylan serviront à défrayer l'érection d'une école de technologie appliquée à Colombo. Le Ceylan manque de techniciens de toutes sortes.

Projet terminé en septembre 1956.

47. *Ateliers de stations agricoles*—Affectation de $225,000. Projet nº 21 F.E. 2502.

Cette phase du projet est terminée (voir également le poste 69).

A Ceylan, l'organisation agricole comprend des stations de district, dans chacune desquelles se trouve un atelier où se font les réparations aux machines agricoles. Nous avons fourni des outils pour ces ateliers, de l'outillage agricole et deux dispensaires vétérinaires mobiles.

48. *Appareils pour la lutte contre les insectes*—Affectation de $28,137. Projet nº 17 F.E. 1289.

Cette phase du projet est terminée (voir les postes 62 et 68).

A Ceylan, l'agriculture subit les ravages causés par de nombreux insectes. Pour aider à les exterminer, nous avons fourni des camions munis d'appareils de vaporisation et de saupoudrage.

49. *Farine*—Affectation de $49,949. Projet nº 36 F.E. 2610.

Les roupies obtenues par la vente de cette farine serviront à aider le gouvernement de Ceylan à payer le coût de l'installation d'un laboratoire à l'Université de Ceylan.

Projet terminé en mai 1955.

50. *Deux locomotives Diesel*—Affectation de $370,024. Projet nº 13 F.E. 1068.

On est en train d'installer des locomotives Diesel sur les lignes de chemin de fer de Ceylan. Un modèle de locomotive Diesel qui s'adapte particulièrement bien aux conditions de Ceylan se fabrique au Canada selon des normes standardisées. Avec la somme mentionnée ci-dessus, nous avons pu acheter deux de ces locomotives, y compris les pièces de rechange et payer pour la formation, au Canada, d'un Cingalais qui sera préposé à leur entretien (voir également les postes 52, 66 et 73).

Projet terminé en octobre 1954.

Poste nº

51. *Unités mobiles d'irrigation*—Affectation de $185,000. Projet nº 14 F.E. 1107.

Il s'agit ici d'une nouveauté pour le Ceylan dans le domaine de l'irrigation. Le système s'est répandu dans les régions qui ont de bons puits. L'outillage se compose de tuyaux d'aluminium et d'appareils d'arrosage, l'eau étant pompée au moyen d'un mécanisme installé sur une voiture à bras. Les paysans transportent cet appareil d'un puits à l'autre et procèdent à l'irrigation d'une assez grande étendue de terre. Cette méthode est très en vogue et d'un grand avantage dans les régions où les pluies sont irrégulières.

Projet terminé en mai 1957.

CEYLAN—Affectations de 1954-1955.

52. *Trois locomotives Diesel*—Affectation de $486,649. Projet nº 28 F.E. 2523.

Ce projet se rattache au poste nº 50 et au programme d'aide à Ceylan en vue de lui permettre d'installer des locomotives Diesel sur ses chemins de fer (voir également les poste 66 et 73).

Projet terminé en novembre 1954.

53. *Traverses de chemin de fer*—Affectation de $183,604. Projet nº 34 F.E. 2554.

Nous avons entrepris ce projet afin d'aider Ceylan à moderniser son réseau de chemins de fer.

Projet terminé en mars 1955.

54. *Équipement d'aéroport*—Affectation de $212,000. Projet nº 24 F.E. 2718 et 2809.

Comme l'aéroport de Ratmalana (Ceylan) était mal organisé sous presque tous les rapports, on a prié le Canada de contribuer à sa modernisation et de déterminer les exigences précises d'un tel projet ainsi que le rôle que le Canada pourrait y jouer. A cet effet, on a envoyé à Ceylan une équipe d'experts en la matière pour faire le levé approprié (voir également le poste nº 70) et pour s'assurer qu'une affectation de $212,000 serait prévue au programme de 1954-1955.

55. *Équipement du port de Colombo*—Affectation de $400,000. Projet nº 25 F.E. 2719.

Dans le port de Colombo, on est en train de remplacer par des quais modernes le système de chargement au moyen d'allèges. On a demandé au Canada d'aider à cette entreprise et notre pays fournit neuf grues à volée variable fabriquée au Canada.

Matériel expédié et le quai est en voie d'érection.

56. *Projet de développement agricole de Gal Oya*—Affectation de $210,000. Projet nº 26 F.E. 2698.

Le but de ce projet est d'irriguer les terres élevées, inaccessibles à l'irrigation au moyen des cours d'eau. Il se rattache au projet nº 15 (poste 43) en ce sens que l'énergie requise sera fournie par notre ligne de transmission. Nous fournissons également pour ce projet des pompes, des tuyaux d'aluminium et de l'outillage agricole. Les pièces principales ont été expédiées au cours de 1956; les pièces de rechange ont été expédiées en mars 1957.

Poste nº

57. *Farine*—Affectation de $200,000. Projet nº 59 F.E. 2549.

Cette somme représente une affectation supplémentaire dans le cadre du programme de construction des routes rurales (voir le poste 45 ci-dessus).

Projet terminé en octobre 1954.

58. *Farine*—Affectation de $180,000. Projet nº 46 F.E. 2788.

Cette farine sera vendue par le gouvernement de Ceylan et les roupies qu'on obtiendra de cette vente seront employées à la construction et à l'équipement des écoles coopératives. Voir la description donnée au projet 29 (poste 42).

Projet terminé en décembre 1955.

CEYLAN—Affectations de 1955-1956

59. *Farine*—Affectation de $400,000. Projet nº 59 F.E. 2610, 2812.

Cette farine a été vendue par le gouvernement de Ceylan et le produit, en roupies, soit une valeur de $400,000, a été employé pour contribuer à la réalisation du projet 29 (poste 42), le port de Mutwal, qui fait partie de notre projet relatif à la pêche.

Projet terminé en mai 1956.

60. Farine—Affectation de $200,000. Projet nº 33 F.E. 2812.

Ce projet fait suite au projet nº 33 en vertu duquel nous avons expédié de la farine à Ceylan pour produire des fonds de contre-partie destinés à payer les frais de construction de l'institut Katubedde.

Projet terminé en septembre 1956.

61. *Équipement de l'école de technologie appliquée, Katubedde*—Affectation de $200,000. Projet nº 9 F.E. 2804.

Le Canada s'est engagé à fournir de l'équipement pour les différents laboratoires de cette école destinée à la formation de techniciens; ce programme vise à combler une pénurie de techniciens d'expérience à Ceylan. Ce projet se rattache étroitement au projet nº 33 (poste 60) en vertu duquel nous avons expédié de la farine à Ceylan pour fournir des fonds de contre-partie destinés à payer les frais de construction de l'institut Katubedde.

62. *Appareils pour la lutte contre les insectes*—Affectation de $30,000. Projet nº 17 F.E. 2697.

Étant donné que les résultats des phases initiales du projet (voir le poste 48) se sont montré concluants, le Canada s'est engagé à fournir 10 appareils supplémentaires de vaporisation et de saupoudrage (voir également le poste 68).

63. *Pêche*—Affectation de $80,000. Projet nº 29 F.E. 2524.

Cette somme était nécessaire pour fournir des camions frigorifiques et du matériel de pêche comme supplément au projet exposé aux postes 42 et 44. La construction de l'usine est terminée et les derniers essais seront effectués en juillet 1957.

Poste nº

64. *Levé aérien*—Affectation de $200,000. Projet nº 40 F.E. 2720 (voir également le poste 71).

A Ceylan, on était désireux de faire exécuter un levé aérien des ressources semblables à celui qui a été fait au Pakistan. Ce projet a été conçu pour organiser ce levé, à même les fonds de cette année, et, pour le compléter, il faudra puiser dans ceux d'une année subséquente.

La photographie a été terminée à la fin de 1956.

65. *Matériel pour le port de Colombo*—Affectation de $180,000. Projet nº 25 F.E. 2719.

Il a fallu cette somme pour compléter l'achat des neuf grues dont il est question au poste 55.

Le matériel a été expédié et le quai est en voie d'érection.

66. *Trois locomotives Diesel*—Affectation de $555,000. Projet nº 39 F.E. 2700.

Ce projet se rattache au projet nº 13 (poste 50) et au projet nº 28 (poste 52) et sert à payer le coût de trois locomotives Diesel avec pièces de rechange, construites au Canada pour le Ceylan. Les trois projets ont fourni huit locomotives (voir également le post 73).

CEYLAN—Affectations de 1956-1957

67. *Ligne de transmission de Gal Oya*—Affectation de $400,000. Projet nº 15 F.E. 1293-1155.

Cette somme additionnelle était requise pour la continuation du programme en cours (voir le post 43).

68. *Lutte contre les insectes*—Affectation de $30,000. Projet nº 17 F.E. 3134.

Cette somme était requise pour l'achat d'appareils supplémentaires et d'équipement connexe pour la continuation du programme en cours (voir également les postes 48 et 62).

69. *Ateliers de stations agricoles*—Affectation de $115,000. Projet nº 21 F.E. 1222.

Le Canada a fourni des outils et de l'outillage agricole dans le cadre de ce projet, au cours de 1953-1954 (voir le poste 47 ci-dessus). Nous avons reçu une demande d'outillage agricole pour vingt autres stations; une affectation à cet égard a été incluse dans le programme de 1956-1957.

70. *Équipement d'aéroport*—Affectation de $80,000. Projet nº 24 F.E. 2718-I.

Après réception du rapport sur l'enquête menée par les experts canadiens, il a été décidé que le Canada fournirait l'équipement nécessaire à l'installation du système de télécommunications; une affectation supplémentaire de $80,000 a été prévue au programme de 1956-1957 pour couvrir les frais d'installation.

Poste nº

71. *Levé aérien*—Affectation de $338,700. Projet nº 40 F.E. 2720.

Cette somme a été requise pour parachever le projet exposé au poste 64.

On est à rédiger le rapport. Voir aussi le poste nº 64.

72. *Farine*—Affectation de $641,500. Projet nº 64 F.E. nº 3135.

Cette farine est fournie pour constituer des fonds de contre-partie en roupies pour payer le coût des constructions suivantes:

Immeuble de la médecine vétérinaire, Université de Ceylan	$ 41,500
École technique	$200,000
Routes rurales	$400,000
Total	$641,500

Expédition du matériel terminée en avril et mai 1957.

73. *Deux locomotives Diesel*—Affectation de $370,000. Projet nº 65 F.E. nº 3136.

Ce projet se rattache au projet nº 13 (poste nº 50), au projet nº 28 (poste nº 52) et au projet nº 39 (poste nº 66). Son objet est de fournir à Ceylan deux autres locomotives avec pièces de rechange, ce qui en fait 10 en tout.

Expédition pas attendue avant la fin de 1957.

74. *Farine*—Affectation de $600,000. Projet nº 59 F.E. nº 2549-2812.

Cette farine a été vendue par le gouvernement de Ceylan et les roupies obtenues de cette vente ont été affectées aux fins suivantes:

Nouvelle contribution en vue de la construction du port de pêche de Mutwal (projet nº 29, poste nº 42)	$400,000
Nouvelle contribution en vue de la construction des route rurales, (projet nº 30, poste nº 45)	$200,000

Expédition faite au cours de 1956. Projet terminé.

MALAISIE—Affectations de 1956-1957

75. *Prospection aéromagnétique et relevé des matières radioactives.* Affectation de $201,000. Projet nº 63 F.E. nº 3121.

Pour contribuer à la mise en valeur de la Malaisie, le Canada a accepté de faire la prospection aéromagnétique et le relevé des matières radioactives. Un contrat de $314,500 a été conclu en vertu duquel le Canada s'est engagé à fournir $210,000.

Levés aériens terminés en mai 1957. On est à en rédiger le rapport.

SINGAPOUR—Affectations de 1956-1957

76. *L'École polytechnique de Singapour*—Affectation de $50,000. Projet nº 68.

Cette affectation a été d'abord faite au début sous forme de contribution en espèces pour aider le gouvernement de Singapour à outiller la nouvelle école polytechnique que l'on construit à Singapour. Cette école sera ouverte aux étudiants de toute la région des archipels de

Poste nº

Malacca et de Java en vue de remédier à la pénurie de techniciens compétents. Le gouvernement de Singapour a préféré appliquer cette subvention à l'achat de machines destinées à l'atelier de menuiserie. Ces machines sont commandées au Canada par l'entremise de l'administration canadienne du Plan de Colombo et de la Corporation canadienne du Commerce.

On a commencé à faire les achats.

INDONÉSIE—Affectations de 1956-1957

77. *Bibliothèque pour l'usine de Ciment de Gresik*—Affectation de $400. Projet nº 67 F.E. nº 3147.

Pour constituer un embryon de bibliothèque convenable pour la nouvelle usine de ciment de Swabaja, laquelle bibliothèque sera aussi mise à la disposition des techniciens et des apprentis techniciens de l'Indonésie.

DESCRIPTION DE L'OUTILLAGE FOURNI EN VERTU DU PLAN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

BIRMANIE—1955-1956

78. *Appareil de cobalt-thérapie*—Affectation de $28,500. Projet nº 54 F.E. nº 2803.

Le gouvernement de la Birmanie a demandé un appareil de cobalt-thérapie pour l'hôpital Général de Rangoon en vue du traitement du cancer et pour la formation du personnel médical gradué et sous- gradué. L'hôpital traite environ 500 cas de cancer de toutes sortes chaque année. Avec l'établissement de la clinique pour le cancer, on s'attend à pouvoir traiter plus de 1,500 cas par année. Quand la demande a été reçue, en novembre 1954, il n'y avait pas une seule clinique du cancer dans toute la Birmanie. On expédiera l'appareil aussitôt que l'installation en sera possible.

(La construction de l'hôpital est presque achevée. On est en train de faire les démarches nécessaires pour l'expédition de l'appareil.)

79. *Manuels destinés à l'Université de Rangoon*—Affectation de $1,013. Projet nº 56 F.E. nº 2781.

En juillet 1955, la Birmanie a demandé au Canada 200 manuels. Il s'agissait des "*Principles of Management*" destinés à un nouveau cours de gérance et d'administration. Les chargés de cours devaient être choisis parmi des experts étrangers qui étaient en service en Birmanie pour divers organismes d'assistance. Les livres ont été expédiés en septembre 1955.

Projet terminé en septembre 1955.

80. *Outillage pour le centre permanent de formation de Rangoon*—Affectation de $16,000. Projet nº 58 F.E. 2808.

En novembre 1955, la Birmanie a demandé au Canada de l'assistance pour équiper un centre permanent de formation destiné à l'enseignement du maniement et de l'entretien des instruments aratoires. Elle demandait en même temps qu'un expert du Plan de Colombo soit nommé pour

Poste n°

enseigner l'emploi de l'outillage et les méthodes de travail dans les ateliers. L'outillage a été expédié en août 1956 et un expert à qui l'enseignement a été confié est maintenant à Rangoon.

BIRMANIE—1956-1957

81. *Équipement pour l'école secondaire technique de Rangoon*—Affectation de $85,000. Projet n° 60 F.E. 2943.

On a demandé au Canada des outils et de l'équipement d'établi pour aider au développement de l'École secondaire technique de Rangoon, en collaboration avec le Royaume-Uni, l'Australie et la Fondation Ford. Cette école offrira un cours de deux ans qui comprendra les sujets culturels ordinaires ainsi que l'électricité, la mécanique et les métiers qui relèvent du génie civil. A l'occasion de la visite d'un technicien canadien en Birmanie, il a été décidé que le Canada fournirait de l'outillage des catégories suivantes: (1) maçonnerie, (2) menuiserie, (3) tôlerie, (4) soudage, (5) forge, (6) fonderie, (7) outils ordinaires, (8) fournitures de bureau et (9) imprévus.

Tout l'équipement a été expédié.

82. *Équipement photographique pour le ministère des relevés techniques de la Birmanie*—Allocation de $40,000. Projet n° 61 F.E. 2962.

Le Canada a accepté de fournir une certaine quantité d'équipement scientifique pour aider au programme d'expansion du ministère des relevés techniques de la Birmanie dans le domaine de la photogrammétrie appliquée à la cartographie et dans celui de l'interprétation des photographies aériennes. Tout l'équipement a été expédié sauf les niveaux de précision. On s'attend que ceux-ci seront expédiés en juin et en octobre 1957.

CAMBODGE—1954-1955

83. *Service de cliniques vétérinaires mobiles*—Allocation de $15,000. Projet n° 49 F.E. 2621.

Le gouvernement du Cambodge a demandé deux cliniques vétérinaires mobiles en décembre 1954 pour aider à l'expansion des services vétérinaires dans les régions rurales et pour aider, d'une façon générale, à accroître le nombre de vétérinaires itinérants. Deux appareils ont été expédiés en juin 1955.

Projet terminé en juin 1955.

CEYLAN—1953-1954

84. *Outillage pour le laboratoire d'agriculture, Université de Ceylan*—Allocation de $21,003. Projet n° 18 F.E. 1388.

Dans les cadres de sa participation à l'installation des laboratoires de l'Université de Ceylan, le Canada a décidé de fournir l'équipement du laboratoire d'agriculture. Tout l'équipement requis a été expédié.

Projet terminé en décembre 1954.

Poste n°

CEYLAN—1954-1955

85. *Camions-cinémas*—Allocation de $19,618. Projet n° 51 F.E. 2643.

Le gouvernement du Ceylan a demandé qu'on fournisse des camions-cinémas à son ministère de l'Instruction publique en vue d'aider à l'instruction des habitants des villages dans les régions urbaines dépourvues d'électricité. Les camions-cinémas ont été expédiés en novembre 1955.

Projet terminé en novembre 1955.

86. *Machines-outils destinées à l'école technique élémentaire de Galle*—Allocation de $5,000. Projet n° 50 F.E. 2603.

Le Canada a accepté de fournir le matériel nécessaire à l'aménagement de l'école technique élémentaire de Galle. Tout ce matériel a été expédié avant novembre 1955.

Projet complété en novembre 1955.

87. *Bandes cinématographiques pour l'éducation technique*—Allocation de $2,000. Projet n° 55 F.E. 2616.

Ceylan a demandé un certain nombre de films pour aider à l'éducation audio-visuelle dans les écoles techniques. Les films ont été expédiés en mars 1955.

Projet complété en mars 1955.

INDE—1954-1955

88. *Stations de lutte antimicrobienne*—Allocation de $38,355. Projet n° 52 F.E. 2619.

Ce projet a été entrepris sur les instances de l'Inde pour coopérer avec le *Commonwealth Institute of Biological Control.* Dans ce cas, l'argent a été donné au Gouvernement de l'Inde et les stations ont été construites sous la direction d'un expert canadien.

INDE—1955-1956

89. *Bandes cinématographiques*—Allocation de $275. Projet n° 66 F.E. 3098.

Films et bandes cinématographiques destinés à être présentés par l'entremise du bureau du Haut Commissaire à New Delhi au ministre des Ressources naturelles et des recherches scientifiques de l'Inde.

Projet terminé.

PAKISTAN—1953-1954

90. *École où l'on enseigne l'entretien des tracteurs* (Pakistan oriental)—Allocation de $18,000. Projet n° 31 F.E. 2544.

On a fourni le matériel nécessaire pour les écoles de formation où l'on enseigne à réparer et à entretenir les tracteurs agricoles.

Projet terminé.

91. *Dispensaires ambulants pour les ouvriers des bassins houillers*—Allocation de $11,795. Projet n° 32 F.E. 2545.

Deux dispensaires mobiles ont été fournis en vue d'apporter l'aide médicale de deux hôpitaux situés respectivement dans le Punjab et dans le Baluchistan aux foyers des mineurs et dans les mines.

Projet terminé en novembre 1954.

Poste n°

PAKISTAN—1954-1955

92. *Station de lutte antimicrobienne*—Allocation de $46,155. Projet n° 53 F.E. 2620.

Ce projet est semblable au projet n° 52 et lui est rattaché. (Voir poste 88 ci-dessus.)

93. *Œufs pour la couvée et incubateur*—Allocation de $3,106. Projet n° 57 F.E. 2613.

Ces œufs et cet incubateur ont été expédiés en vue de contribuer au peuplement de la basse-cour de la ferme avicole du Gouvernement à Landhi, près de Karachi.

APPENDICE "B"

RÉSUMÉ STATISTIQUE
DU
PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
de 1950 au 31 mars 1957.

SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE INTERNATIONALE

MINISTÈRE DU COMMERCE

OTTAWA, CANADA

TABLEAU 1

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957 PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE

—	Arrivées									Départs								Nombre de personnes se trouvant au Canada au 31 mars 1957
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	Total	
Plan de Colombo	—	59	41	61	83	139	253	31	667	30	45	32	69	89	*182	22	469	198
Nations Unies	6	31	80	57	32	23	29	8	266	28	59	71	37	25	31	5	256	10
Unesco	—	—	15	14	5	6	6	1	47	—	6	15	13	6	4	2	46	1
OAA	—	—	2	6	1	9	6	2	26	—	2	6	1	8	5	2	24	2
OACI	—	—	3	2	—	2	2	—	9	—	1	4	—	—	4	—	9	—
OIT	—	—	—	1	1	1	2	—	5	—	—	1	1	1	1	—	4	1
ICA	—	—	—	2	6	23	14	2	47	—	—	2	6	23	14	2	47	—
Autres organismes	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	—	1	—	1	—	2	—
Total	6	90	141	143	129	203	313	44	1,069	58	113	131	128	*152	*242	33	857	212

*Chiffre corrigé.

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

PAYS	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Afghanistan					1				1		1							2
Alaska		1							1									1
Australie		2							2									2
Autriche		1	1						2									2
Belgique		1							1									1
Bolivie		3			1		1		5									5
Brésil		11					1		12									12
Guyane anglaise		6							6							1		7
Antilles anglaises		8		2					10									10
Birmanie	20	6	1	1		1			29	4								33
Cambodge	5	1	2						8									8
Ceylan	51								51	2	1							54
Chili		6	1	2					9		1							10
Colombie		5		1		1			7									7
Costa Rica							4		4									4
Cuba		1							1									1
Chypre				1					1									1
Danemark		2	1						3									3
République de l'Équateur		2	2	1	1				6									6
Égypte		19							19									19
Salvador		1							1									1
Finlande		12		3	2				17		3							20
France		4	4				1		9		1							10
Togo français			1						1									1
Allemagne							1		1									1
Côte d'Or		3							3									3
Grèce		1	1						2									2
Guatemala		1		1					2									2
Haïti		6	4			1			11									11
Hong-Kong		2							2									2
Inde	211	24	3	3			1		242	2			1					245
Indonésie	93	3	1		1		2		100	14								114
Iran		8	2	1			5	1	17			1						18
Iraq		4	1	1					6				1					7
Israël		10		2			5		17									17
A reporter	380	154	25	19	9	5	21	1	609	22	7	1	2				1	642

TABLEAU 2—(*fin*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU—(*fin*)

PAYS	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté	380	154	25	19	6	3	21	1	609	22	7	1	2	.....	.....	1	.....	642
Jamaïque	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
Japon	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Jordanie	.....	4	1	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Corée	.....	11	.....	.....	.....	.....	1	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12
Laos	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
Liban	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Malaisie	7	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
Malte	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Mexique	.....	3	.....	1	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Népal	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Nicaragua	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Nigéria	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Norvège	.....	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Nyassaland (citoyen néerlandais)	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Pakistan	179	26	4	.....	.....	1	2	.....	212	9	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	222
Panama	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Philippines	.....	5	.....	.....	1	.....	9	.....	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15
Sarawak	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Arabie Saoudite	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Singapour	4	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Afrique du Sud	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Suède	.....	3	.....	.....	.....	1	.....	1	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Suisse	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Syrie	.....	.....	5	1	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Taïwan	.....	14	1	.....	.....	.....	1	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16
Tanganyika	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Thaïlande	1	6	5	2	1	.....	7	.....	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22
Turquie	.....	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Royaume-Uni	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Uruguay	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Vénézuéla	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Viet-nam	54	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54
Îles Vierges	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Yougoslavie	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Total	636	258	46	24	9	5	45	2	1,025	31	8	1	2	.....	.....	2	.....	1,069

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Levé aérophotogrammétrique	5								5									5
Photogrammétrie	6								6	2								8
									11									13
Agriculture	14		1						15									15
Agronomie	2			1					3									3
Élevage	5								5	1								6
Lutte antimicrobienne	2								2									2
Botanique	1			1					2									2
Chimie	3								3									3
Industrie laitière	1								1									1
Économie politique	2								2									2
Génie	47		1						48									48
Machines agricoles	4			1					5									5
Fabrication d'engrais		1							1									1
Entreposage et distribution des grains	4			1					5									5
Administration agricole par le gouvernement	2			1					3				1					4
Helminthologie	1								1									1
Horticulture	1								1									1
Emballage de la viande		1							1									1
Mycologie	2								2									2
Pathologie des plantes	3			1					4									4
Pédologie	8			1					9									9
Recherches relatives à la production du tabac	2								2									2
Science vétérinaire	4	2							6									6
									121									123
Comptabilité	15	9						1	25	2								27
Aviation					6				6									6
Opération de banque	1						2		3		1							4
Biochimie et enzymologie	2								2									2
A reporter	137	13	2	7	6		2	1	168	5	1		1					175

TABLEAU 3—(*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU—(*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté	137	13	2	7	6	.....	2	1	168	5	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	175
Administration commerciale	2	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Fabrication du ciment	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Béton coulé d'avance, fabrication	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
									3									3
Industrie chimique	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Chimie	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Commerce	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Coopératives et mise sur le marché	25	10	3	5	.....	2	2	.....	47	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	48
Économie politique	2	.....	1	.....	2	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Enseignement	14	.....	26	.....	.....	.....	.....	.....	40	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	42
Psychologie éducative	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	3
									42									45
Génie—																		
agricole (voir agriculture)																		
appliqué	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19
chimique	2	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
civil	27	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37
électrique	19	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26
hydro-électrique	29	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	33
génie de l'irrigation	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
mécanique	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26
nucléaire	29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29
thermo-électrique	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
thermo-dynamique	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
									179									183
Pêche	12	1	.....	3	.....	.....	1	.....	17	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	18
Sylviculture	15	2	.....	5	.....	.....	5	.....	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27
Géologie	6	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10
A reporter	385	52	35	20	8	2	10	2	514	9	2	1	2	.....	.....	2	.....	530

TABLEAU 3—(*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU—(*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté	385	52	35	20	8	2	10	2	514	9	2	1	2	.....	.....	2	.....	530
Services de santé:																		
Anesthésiologie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Anatomie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Bactériologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Cardiologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Art dentaire	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Dermatologie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Chirurgie génito-urinaire	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Administration des hôpitaux	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Médecine	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Microbiologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Pathologie néo-natale	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Neuro-pathologie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Nutrition et diététique	5	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Soin des malades	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	18
Obstétrique et gynécologie	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
Ophtalmologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Otolaryngologie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Pathologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Pédiatrie	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Pharmacie	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Pharmacologie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Physiologie	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Psychiatrie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Hygiène publique	15	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16
Radiologie	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Chirurgie	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Tuberculose	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
	94								97									98
Logement et urbanisme	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Immigration et colonisation	5	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Expansion et direction industrielle	5	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14
Assurance	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Industrie du fer et de l'acier	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
A reporter	489	70	35	21	8	2	11	2	638	10	2	1	2	.....	.....	2	.....	655

TABLEAU 3—(*suite*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU—(*suite*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté	489	70	35	21	8	2	11	2	638	10	2	1	2	.....	.....	2	.....	655
Bibliothéconomie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Mathématiques	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Météorologie	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Exploitation minière	4	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12
Sécurité ouvrière	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
									13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13
Optique	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Conservation des puits d'huile et de gaz	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Technologie de l'huile	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Paléontologie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Photogéologie	2	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Photolithographie	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Physique	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Physique nucléaire	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
	6								6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6
Administration policière	19	.....	.....	.....	.....	.....	6	.....	25	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	26
Imprimerie et gravure	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Psychologie	1	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3
Psychologie de l'enfance	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
									4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
A reporter	532	81	37	21	9	3	17	2	702	11	2	1	2	.....	.....	2	.....	720

TABLEAU 3—(*fin*)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1957, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU—(*fin*)

Sujet d'étude	Années civiles 1950–1956									Du 1er janvier 1957 jusqu'ici								
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total
Reporté	532	81	37	21	9	3	17	2	702	11	2	1	2	.....	.....	2	.....	720
Administration publique	41	40	.....	.....	.....	1	19	.....	101	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	103
Finances publiques	5	38	.....	.....	.....	.....	4	.....	47	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47
Services d'information publique	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2
Journalisme	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7
Office du film	2	1	5	.....	.....	.....	1	.....	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
Radiodiffusion	5	1	2	.....	.....	.....	.....	.....	8	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9
	16								26									27
Fabrication de la pulpe et du papier	7	.....	.....	2	.....	.....	2	.....	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11
Chemins de fer	9	21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	10	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43
Réfrigération	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Relevés et conservation des cours d'eau	3	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4
Transport fluvial et routier	3	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8
Bien-être social	3	40	1	.....	.....	.....	.....	.....	44	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46
Statistique	13	26	1	1	.....	1	2	.....	44	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45
Télécommunications	3	6	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9	4	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	14
Total	636	258	46	24	9	5	45	2	1,025	31	8	1	2	.....	.....	2	.....	1,069

TABLEAU 4

NOMBRE D'EXPERTS FORMÉS POUR LE SERVICE À L'ÉTRANGER, EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO, DE 1950 JUSQU'AU 31 MARS 1957, PAR PAYS, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE

PAYS	Envoyés à l'étranger									Revenus au Canada								Nombre de personnes se trouvant à l'étranger au 31 mars 1957
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	Total	
Birmanie	.....	.....	.....	.....	1	1	1	.....	3	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	2	1
Cambodge	.....	.....	.....	.....	2	1	1	.....	4	.....	.....	.....	1	2	1	.....	4	—
Ceylan	.....	2	5	7	9	5	5	1	34	.....	.....	3	5	5	5	1	19	15
Inde	.....	.....	.....	.....	3	3	3	6	15	.....	.....	.....	.....	.....	2	8	10	5
Indonésie	.....	.....	.....	.....	1	1	2	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	2	2
Laos	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Malaisie	.....	.....	.....	6	2	1	6	.....	15	.....	.....	.....	3	1	4	.....	8	7
Nord de Bornéo	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	—
Pakistan	.....	.....	.....	4	4	3	2	.....	13	.....	.....	1	1	7	1	2	12	1
Singapour	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Sud de l'Asie	.....	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	.....	.....	4	.....	.....	.....	.....	4	—
Deux pays ou plus	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	—
Total	.....	2	5	21	24	15	21	8	96	.....	.....	8	11	16	16	12	63	33

TABLEAU 5

NOMBRE D'EXPERTS CANADIENS EN MISSION À L'ÉTRANGER, SOUS LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS, AU 31 MARS 1957, PAR PAYS ET PAR ORGANISME

Pays	Total	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT
Afghanistan	2			1	1		
Argentine	1			1			
Bolivie	1				1		
Birmanie	2			1			1
Brésil	1			1			
Honduras britannique	1		1				
Cambodge	3			1	2		
Ceylan	3			1	2		
Chili	2	2					
Colombie	1			1			
Costa Rica	1	1					
Égypte	2		1		1		
Salvador	0						
Éthiopie	4	1		1	1	1	
Ghana	1	1					
Inde	9	2		3	4		
Indonésie	5		2	1	2		
Iran	5			2	3		
Iraq	1			1			
Israël	1	1					
Jordanie	2				2		
Amérique latine	1		1				
Libye	2			2			
Malaisie	1				1		
Mexique	1				1		
Népal	1	1					
Pakistan	6				6		
Philippines	2	1					1
Sarawak	1				1		
Singapour	1				1		
Soudan	2				2		
Syrie	1				1		
Tanganyika	1			1			
Thaïlande	4	1	1	1	1		
Turquie	3	2		1			
Royaume-Uni	0						
Uruguay	0						
Venezuela	2	2					
Viet-nam	1	1					
Yougoslavie	1	1					
Projets généraux	5	1		3	1		
Total	84	18	6	23	34	1	2

Le Service de coopération technique a contribué à quelques-unes des nominations énumérées ci-dessus, mais plusieurs de ces experts ont été engagés directement par les organismes concernés. Le résumé est à peu près exact. Toutefois, vu qu'il est fondé sur des renseignements incomplets, il est probable que quelques experts qui sont en ce moment à l'étranger n'y soient pas compris.

RÉSUMÉ: Le tableau suivant indique le nombre d'experts canadiens qui ont été désignés pour participer à des projets d'assistance technique des Nations Unies au cours des années 1952, 1953, 1954 et 1955.

Année	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT	Total
(1) 1952	19	7	20	26	3	10	85
(2) 1953	16	7	24	24	3	4	78
(3) 1954	15	4	16	28	2		65
(4) 1955	17	10	26	27	2		82

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

ÉTAT FINANCIER

Montants mis à la disposition du Plan

Tableau nº 1—Montants votés, par année financière

1950–1951	1951–1952	1952–1953	1953–1954	1954–1955	1955–1956	1956–1957	Total
$ 400,000	$25,400,000	$25,400,000	$25,400,000	$25,400,000	$26,400,000	$34,400,000	$162,800,000

Montants non réclamés en 1950–1951 et 1951–1952	529,296
Solde disponible	$162,270,704

Tableau nº 2—Total de l'assistance fournie jusqu'au 31 mars 1957

Pays	Entreprises d'immobilisation	Assistance technique	Total
Birmanie	$ 179,563	$ 116,576	$ 296,139
Cambodge	15,000	51,026	66,026
Ceylan	10,173,662	874,969	11,048,631
Inde	79,956,673	980,798	80,937,471
Indonésie	435	428,278	428,713
Laos	—	32,240	32,240
Malaisie	201,000	238,446	439,446
Nord de Bornéo	—	13,387	13,387
Pakistan	57,217,260	892,021	58,109,281
Sarawak	—	4,418	4,418
Singapour	50,000	32,266	82,266
Thaïlande	—	6,921	6,921
Viet-nam	—	143,811	143,811
	$147,793,593	$ 3,815,157	$151,608,750
Contributions au Bureau	—	32,231	32,231
	$147,793,593	$ 3,847,378	$151,640,981

Emploi prévu de la différence*

Inde	$ 6,000,000	
Pakistan	2,000,000	
Réserve	2,629,723	
		$ 10,629,723
		$162,270,704

*Ces montants ont été dépensés depuis

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

ALLOCATIONS ET DÉPENSES

TABLEAU Nº 3—ALLOCATIONS POUR ENTREPRISES D'IMMOBILISATION JUSQU'AU 31 MARS 1957

Pays	Montants attribués jusqu'ici	Montants dépensés jusqu'ici	Engagements en suspens	En voie de négociation	Total des dépenses et des engagements	Solde des allocations
Birmanie	$ 179,563	$ 40,048	$ 85,503	$ —	$ 125,551	$ 54,012
Cambodge	15,000	13,634	—	—	13,634	1,366
Ceylan	10,173,662	7,295,908	1,704,216	160,930	9,161,054	1,012,608
Indes	79,956,673	52,351,036	15,680,120	6,088,067	74,119,223	5,837,450
Indonésie	435	435	—	—	435	—
Malaisie	201,000	60,100	140,900	—	201,000	—
Pakistan	57,217,260	32,640,936	11,966,001	—	44,606,957	12,610,323
Singapour	50,000	—	—	50,000	50,000	—
Total	$147,793,593	$ 92,402,097	$ 29,576,740	$ 6,298,997	$ 128,277,834	$ 19,515,759

TABLEAU Nº 4—DÉPENSES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSQU'AU 31 MARS 1957

Pays	1950–1951	1951–1952	1952–1953	1953–1954	1954–1955	1955–1956	1956–1957	Total
Birmanie	$ —	$ —	$ —	$ —	$ 4,377	$ 32,488	$ 79,711	$ 116,576
Cambodge	—	—	—	1,270	19,468	15,850	14,438	51,026
Ceylan	—	46,142	83,473	143,847	163,866	223,937	213,704	874,969
Inde	—	123,769	54,927	101,531	114,032	225,305	361,234	980,798
Indonésie	—	—	—	—	64,304	148,324	215,650	428,278
Laos	—	—	—	—	—	—	32,240	32,240
Malaisie	—	—	—	44,559	56,007	43,147	94,734	238,447
Nord de Bornéo	—	—	—	1,689	5,467	5,657	573	13,386
Pakistan	—	95,211	63,978	133,308	206,873	197,172	195,479	892,021
Sarawak	—	—	—	—	—	1,671	2,746	4,417
Singapour	—	—	—	—	8,541	1,867	21,859	32,267
Thaïlande	—	—	—	3,542	2,845	534	—	6,921
Viet-nam	—	—	—	—	4,313	1,361	138,137	143,811
	$ —	$ 265,122	$ 202,378	$ 429,746	$ 650,093	$ 897,313	$1,370,505	$3,815,157
Contributions au Bureau	5,582	—	4,106	4,210	7,211	5,081	6,041	32,231
	$ 5,582	$ 265,122	$ 206,484	$ 433,956	$ 657,304	$ 902,394	$1,376,546	$3,847,388

Affectations à des entreprises d'immobilisation	$147,793,593
Dépenses au chapitre de l'assistance technique	3,847,388
Total de l'assistance accordée	$151,640,981

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-troisième Législature

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

BUDGET PRINCIPAL, BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, ET NOUVEAUX BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
1957-1958

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1957

TÉMOINS:

MM. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. Grant, directeur de la Division des biens et des fournitures; J. A. Irwin, de la Division des Nations Unies; M. R. L. Rogers, de la Division de l'Extrême-Orient.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
50775-6—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White
et MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier (*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Stuart (*Charlotte*)—35.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 11 décembre 1957.

Il est ordonné—Que le nom de M. Stewart soit substitué à celui de M. Argue sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 11 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 05 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Cannon, Cardin, Fairfield, Herridge, Henderson, Jung, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Macquarrie, Montgomery, McCleave, McGee, Patterson, Pratt, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick et White. (17)

Aussi présents: MM. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. Grant, directeur de la Division des biens et fournitures; A. M. Robertson, de la Division des biens et fournitures; J. A. Irwin, de la Division des Nations Unies; R. L. Rogers et W. E. Bauer, tous deux de la Division de l'Extrême-Orient.

Le président ouvre la séance et annonce que M. Matthews va continuer à répondre à des questions qui ont été posées au cours des séances du Comité.

M. Matthews dépose les pièces suivantes:

1. Article 6 de l'ordre du jour de la 24e session du Conseil économique et social des Nations Unies;

2. Liste des contributions promises par les gouvernements, de 1952 à 1957, au Programme élargi d'assistance technique;

3. Mémoire relatif à l'aide économique fournie par le Canada aux pays moins développés, 1954-1956.

Avec l'assentiment du Comité, il est ordonné que le document intitulé "Liste des contributions promises par les gouvernements, de 1952 à 1957, au Programme élargi d'assistance technique", soit imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui *(Voir appendice A)*.

Crédit 105—Cotisations comme membre d'organismes internationaux—étudié et approuvé.

Crédit 106—Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies—étudié et approuvé.

Crédit 107—Fonds des Nations Unies pour l'enfance—étudié et approuvé.

Crédit 108—Affectation de personnel à l'OTAN—étudié et, sous réserve d'une réduction de $5,000 suggérée au Comité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, approuvé.

Crédit 109—Siège permanent de l'OTAN—étudié et approuvé.

Crédit 110—Contribution quant aux locaux de l'OACI—étudié et approuvé.

Crédit 111—Subvention accordée à l'OACI au chapitre de l'impôt sur le revenu—étudié et approuvé.

Crédit 112—Commission conjointe internationale (CCI)—Traitements et dépenses—Le crédit est réservé.

Crédit 113—CCI—Études et relevés—Le crédit est réservé.

Crédit 115—Cotisation de membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes—étudié et approuvé.

Crédit 116—Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés—étudié et approuvé.

Crédit 117—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient—étudié et approuvé.

Crédit 118—Commissions internationales en Indochine—étudié et approuvé.

Crédit 617—(Budget supplémentaire)—Participation du Canada au travail du Bureau de la productivité en Europe, près l'Organisation européenne de coopération économique—étudié et approuvé.

Crédit 778—(Nouveau budget supplémentaire (2))—Nouvelle avance d'une somme de $4,800 (É.-U.) au fonds de roulement de l'Organisation de l'éducation, de la science et de la culture des Nations Unies, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en octobre 1957—étudié et approuvé.

Crédit 97—Représentation à l'extérieur—immobilisations—étudié et, sous réserve d'une réduction de $356,500 suggérée au Comité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, approuvé.

Crédit 103—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique—étudié et approuvé.

A 5 h. 40 du soir, le Comité s'ajourne au jeudi 12 décembre 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 11 décembre 1957.

3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Aujourd'hui, messieurs, avant de continuer l'étude du crédit 105, nous entendrons tout d'abord les réponses aux questions qui ont été posées hier.

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'aimerais en premier lieu liquider certaines questions qui sont demeurées sans réponses, au sujet des programmes d'assistance du Canada. Tout d'abord, permettez que je distribue une liste des sommes promises par chaque pays à titre de contribution au Programme élargi d'assistance technique, depuis l'inauguration de ce programme, en 1952, jusqu'à l'année 1957 inclusivement. A ces listes est jointe une annexe indiquant les sommes qui avaient été promises et n'avaient pas encore été versées le 31 mars 1957. Je remets ces copies au secrétaire du Comité qui pourra les distribuer à qui en désire un exemplaire. Il y en a assez pour tous.

Le Comité a également demandé qu'on soumette le rapport sur le financement et l'essor économique, qui a été rédigé par le Conseil économique et social. Ce rapport embrasse l'assistance apportée par les pays sous le régime du programme des Nations Unies ainsi qu'en vertu de programmes mutuels existant entre deux pays quelconques. Je regrette, mais le ministère ne dispose que de quatre exemplaires; nous pouvons cependant en faire venir d'autres de New York, si plus de députés en désirent. Je confie la distribution de ces copies au secrétaire du Comité qui pourra me dire combien d'exemplaires supplémentaires nous devrons faire venir de New York.

J'ai pensé que le Comité aimerait prendre connaissance aussi d'un mémoire que le gouvernement a fait parvenir au Conseil économique et social qui avait demandé à tous les pays membres des renseignements sur les programmes d'assistance; ce mémoire a servi à la rédaction du rapport préparé par le Conseil économique et social, et que je viens de déposer. Ce mémoire a trait aux programmes d'assistance adoptés par le Canada, soit par entente mutuelle, soit par l'intermédiaire des Nations Unies. Je ne dispose que d'un nombre limité d'exemplaires, mais je puis en faire tirer d'autres à l'intention des députés qui en désirent. Il y a un renseignement qui avait été demandé à ce sujet mais que nous n'avons pu obtenir. On voulait savoir à combien s'élevait le montant des contributions inconvertibles qui avaient été consenties au programme d'assistance technique et qu'on ne pouvait utiliser parce qu'il n'était pas possible de les échanger contre d'autres devises. Nous avons demandé ce renseignement à New York, mais on m'a laissé entendre qu'il faudrait peut-être un certain temps avant que le secrétariat des Nations Unies puisse réunir ces détails à notre intention. Voilà qui règle, je pense, tous les points relatifs à ce sujet. S'il y a d'autres questions, je puis en prendre note et vous apporter les renseignements une autre fois.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité est-il d'avis que soit annexé au compte rendu le premier tableau que nous a remis M. Matthews, et qui indique les contributions des autres pays tout comme celle du Canada? Il n'y a pas d'opposition?

(Assentiment)

Le TÉMOIN: Au sujet du crédit 99, soit l'assistance aux Canadiens qui sont dans le besoin et leur rapatriement, on m'a posé une question à laquelle je n'étais pas alors en mesure de répondre. Il y a 149 Canadiens à qui il a fallu venir en aide au cours de l'année financière 1956-1957. De ce montant, 72 ont remboursé au complet le montant qui leur avait été avancé; il reste encore 77 comptes en souffrance, dont quelques-uns ont été acquittés en partie. Le montant des avances consenties l'année dernière s'élève à $15,261; de cette somme, $10,600 ont été remboursés et le solde impayé s'établit à $4,658. Je dois dire que le paiement des créances s'est fait d'une façon exceptionnelle cette année. Habituellement, la proportion des remboursements n'est pas si élevée. Au cours de l'année, le nombre des Canadiens dans le besoin, à qui on a porté secours, s'élève à 94; parmi eux, 30 nous ont fait remise complète, tandis que 64 nous doivent encore. Il y eut cette année d'autres cas spéciaux dont il n'est pas tenu compte dans le total; il s'agit des résidents canadiens qui sont restés en panne à Paris, comme MM. les députés s'en souviennent. Dans ce cas-ci, la Société Danube Dukania de Montréal avait organisé un voyage en Europe aller et retour par avion, mais elle a failli à ses engagements quant au voyage de retour. Ces passagers se sont trouvés immobilisés à Paris, sans avoir les moyens de revenir. Tous ceux qui ont pu se procurer des fonds se sont débrouillés; mais en plus de ceux que j'ai déjà mentionnés, nous avons, l'été dernier, porté secours à 40 d'entre eux, dont 24 nous ont fait remise complète et 16 nous doivent encore.

M. Montgomery:

D. Puis-je poser une question? Le montant demandé s'élève à $15,000? En d'autres mots, vous n'inscrivez au budget que ce que vous prévoyez perdre au cours de l'année?—R. Non; $15,000, c'est le plus fort montant auquel puissent constituer en tout temps les créances à percevoir; mais nous pouvons utiliser à nouveau l'argent à mesure qu'il nous est remboursé. C'est un fonds renouvelable dont le montant a été le même depuis plusieurs années et nous n'avons jamais éprouvé de difficultés.

D. En d'autres termes, vous avez en fait subi une perte de $15,000?—R. Non; la plus grande perte, je pense, remonte à 1951-1952, et à ce moment-là, nous avions frisé la limite. La perte était de $14,040, tandis qu'au cours des autres années, par exemple en 1954-1955, les pertes n'atteignaient pas $2,000; cela varie.

M. Herridge:

D. Ces gens étaient en voyage d'agrément et, sans aucun doute, avaient assez d'argent pour se payer une vacance. A cause de cette dépense additionnelle, ils ont dû demander de l'aide. Je suppose que la compagnie de transport devait rembourser ces personnes, à leur retour, du montant du billet qu'elles avaient versé d'avance?—R. Si je me souviens bien, la personne qui avait recueilli l'argent que ces voyageurs avaient versé comme prix du passage, s'est défilée.

M. McCleave:

D. Vous avez parlé de 16 comptes impayés; s'agit-il, dans tous les cas, de créances en souffrance, ou les gens refusent-ils de payer?—R. Il s'agit de ceux qui font des versements ou qui n'ont pas encore été en mesure de le faire.

Ils se sont tous engagés à faire remise et je suis certain qu'avant un an, plusieurs d'entre eux auront tout liquidé.

D. Tous reconnaissent leur dette?—R. Oui; nous exigeons toujours une reconnaissance de dette avant d'avancer l'argent.

M. Herridge:

D. Apparemment, certaines gens ne sont pas fidèles à leur parole dans certains cas?—R. Ou leur aptitude à gagner n'est pas trop grande.

M. McGee:

D. Quelqu'un a-t-il demandé comment on s'y prenait pour faire rentrer ces créances en souffrance?—R. Je suis forcé de confier à M. Clark le soin de répondre à cette question.

M. H. F. CLARK (*de la Division des finances, ministère des Affaires extérieures*): Les débiteurs reçoivent la note de ce qu'ils nous doivent; si les rentrées ne se font pas de la façon normale, nous en confions la perception au ministère de la Justice qui prendra les mesures appropriées.

Mlle AITKEN: Quel délai leur accorde-t-on, un an environ?

M. CLARK: Tout dépend des moyens de chacun. Dans le cas d'une personne de modeste condition, dont la capacité de gain n'est pas très grande, il va de soi que nous n'insistons pas trop sur le remboursement; mais si notre enquête révèle que la personne en cause est en bonne posture et en mesure de payer dans un délai raisonnablement court, nous confions l'affaire au ministère de la Justice.

M. MCCLEAVE: Quant à ceux qui, dans le passé, n'ont pas remboursé, y a-t-il un temps fixé au delà duquel vous annulez leur dette?

M. CLARK: Nous ne pouvons pas annuler une dette. Puisqu'il s'agit d'une dette envers la Couronne, nous devons nous en tenir aux prescriptions de la Loi sur l'administration financière. Une dette qui est en souffrance depuis plus de cinq ans, est un jour ou l'autre annulée, s'il est bien prouvé que le débiteur n'est pas en mesure de payer.

D. Connaissez-vous le montant global des créances en souffrance depuis cinq ans?—R. Je puis vous donner le montant des dettes en souffrance en ce qui concerne les cinq dernières années financières, en commençant par l'année 1951-1952, dont j'ai donné le montant, soit $14,040. Il y a $8,377 en 1952-1953; $9,679 en 1953; $1,192 en 1954; $8,323 en 1955; $4,658 en 1956-1957.

M. Herridge:

D. Monsieur le président, j'espère bien que ces gens-là ne vont pas se ballader de par le monde aux frais du Canada? J'admets qu'il puisse se présenter des cas exceptionnels. La proportion est assez forte, il me semble, de ces gens qui négligent de rembourser, après avoir fait un voyage à l'étranger, à moins que n'entrent en cause des circonstances dont nous ne sommes pas au courant.—R. Il y a un nombre surprenant de jeunes gens qui partent en voyage et qui ne peuvent se le permettre en fait. Il y a aussi certaines personnes âgées qui se mettent en route alors qu'elles n'ont même pas les moyens de revenir chez elles. Dans quelques cas, il s'agira de personnes qui ont séjourné à l'étranger durant quelques années, qui sont tombées dans l'embarras et le pays où elles demeurent refusera de leur venir en aide; il faut alors les ramener au Canada.

D. Le droit à cette assistance est valable pour combien de temps?—R. Quelqu'un a droit à être rapatrié au Canada aussi longtemps qu'il demeure citoyen canadien.

M. Stick:

D. La loi de prescription s'étend-elle au recouvrement des créances?—R. Je l'ignore.

M. CLARK: Non. La proportion des dettes non acquittées s'élève à 12 ou 15 p. 100 environ.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. J'ai une question à poser au sujet des tableaux que nous a donnés plus tôt M. Matthews. Est-ce le moment de le faire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. J'étais absent hier après-midi et je n'ai pas consulté tous ces tableaux; peut-être aussi a-t-on répondu déjà aux questions que j'ai en tête. Nous a-t-on jamais remis un tableau assez condensé indiquant, par poste, les contributions totales du Canada aux différents programmes d'assistance? A les lire, je me rends compte que ces tableaux sont très élaborés. Je serais curieux de savoir comment nos contributions se comparent à notre produit national brut, et le reste. J'aimerais aussi voir un tableau analogue donnant la position de tous les pays du monde.—R. Nous n'avons déposé aucun tableau condensé. Toutes les données paraissent, je crois, dans les tableaux que nous avons déposés. Nous pourrions cependant rédiger un tableau condensé des programmes canadiens. Quant à le faire pour tous les pays, ce serait un travail assez onéreux.

D. Ce serait peut-être trop demander. Serait-ce trop exiger que de demander un tableau indiquant les contributions du Canada aux programmes d'assistance, et un autre donnant la somme des contributions de tous les pays à ces programmes d'aide ou les montants prévus dans le budget, sans détailler les contributions des autres pays?—R. Nous pourrions le faire quant aux programmes auxquels plusieurs participent; mais dans le cas des programmes bilatéraux des autres pays, ce serait assez difficile. Je pense que ce serait un travail assez long, sans compter le problème que cela poserait.

D. Si vous avez l'intention de le faire, à mon avis, les tableaux devraient être conçus de façon que nous puissions les embrasser d'un seul coup d'œil. Les programmes qui comportent la participation de plusieurs y devraient être disposés en regard des programmes de même nature, et non pas n'importe quel programme en regard de ceux auxquels plusieurs participent.—R. Oui, nous pouvons faire rédiger ces tableaux pour une autre réunion.

Le PRÉSIDENT: Nous passons au crédit 105.

M. PATTERSON: Je ne crois pas que les crédits 103 et 104 aient été approuvés.

M. STICK: Le crédit 103 était réservé, mais il a été approuvé.

M. PATTERSON: Mon collègue absent avait plusieurs questions à poser au sujet de ce crédit.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 103 est réservé, de même que le crédit 97. Vu la présence de M. Grant ici aujourd'hui, nous aborderons l'étude de ce crédit.

Le TÉMOIN: Au sujet du crédit 98, une question est demeurée sans réponse; bien que le crédit ait déjà été approuvé, je voudrais compléter le témoignage qui y a trait. Au crédit 98 il s'agit des réceptions officielles. Les tableaux qui vous ont été soumis au début, ne font état, vous vous en rendrez compte d'après la rubrique, que du budget principal. Nous nous sommes aperçus qu'au chapitre des réceptions officielles pour l'année 1956-1957, il fallait un crédit supplémentaire, de même qu'un nouveau crédit supplémentaire au montant de $20,000. En conséquence, au lieu de demander une augmentation

de $10,000, nous demandons en réalité $10,000 de moins. Le fonds autorisé l'an dernier d'après le budget principal et le budget supplémentaire ensemble s'élevait à $50,000, dont $46,679 ont été dépensés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Vous n'avez pas encore demandé de crédit supplémentaire cette année? —R. Non. Il s'agit ici de dépenses qu'il est absolument impossible de prévoir. Nous ne savons pas quels visiteurs de marque nous aurons à recevoir. Nous espérons nous en tirer cette année avec $40,000; il est cependant possible, que lors de la préparation du dernier budget supplémentaire en mars, nous nous voyions forcés de demander des fonds additionnels.

Le PRÉSIDENT: Pour le moment, nous n'aborderons pas les crédits 97 et 103. Passons au crédit 105, quitte à revenir aux deux autres plus tard.

Crédit 105. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés au détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays indiqués, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1956 à $3,083,342.

M. Stick:

D. Monsieur le président, cette diminution de $54,718 est-elle attribuable au fait que les Nations Unies ont revisé l'échelle des contributions? Il y a bien diminution, je crois.—R. Les chiffres qu'il nous est possible d'inscrire au budget en ce qui concerne ces cotisations, sont en réalité des prévisions bien vagues. Il nous faut préparer notre budget avant que ces organismes aient établi les leurs et avant que soit calculé le pourcentage des contributions du Canada. Ces prévisions sont donc les plus justes que nous puissions faire. Par exemple, il y a environ un mois, nous avons calculé provisoirement le montant qu'il nous faudra verser en 1959 à ces organismes. Nous ne pouvons que supposer que l'administration de ces organismes se maintiendra au niveau actuel et que le taux de notre contribution sera à peu près le même. Il faut donc s'attendre que le montant final diffère sensiblement de ce que nous calculons.

J'ai en main un tableau, que je pourrais déposer, et qui indique les sommes qui ont en fait été versées en 1957 à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes subsidiaires, de même que les montants les plus approximatifs auxquels nous puissions établir les versements qui seront exigés en 1958. Mais ces montants ne sont réellement fixés que s'ils sont imposés par l'Organisation, et le seul moment où nous puissions apporter quelque changement à cette contribution, c'est quand l'Organisation étudie son propre budget. Une fois ce budget adopté, nous sommes tenus de payer notre quote-part.

D. Si je comprends bien, notre cotisation aux Nations Unies a été réduite il y a un an environ. En connaissez-vous le montant?—R. Oui, cette année notre part est de 3.15 p. 100; elle est de 3.09 p. 100 pour 1958, tandis qu'il y a deux ans, elle était plus élevée, soit 3.63 p. 100. Il y a eu réduction surtout parce que les Nations Unies ont accepté beaucoup de nouveaux membres ces dernières années.

D. La cotisation de la Russie a aussi été augmentée, je crois?—R. Je ne crois pas que la cotisation de la Russie ait été augmentée. Il y aura une revision générale de toutes les cotisations payables en 1959, mais je crois que celle de la Russie est demeurée la même. Il se peut qu'elle ait diminué légèrement, mais ce serait à cause de l'admission des nouveaux membres.

D. On a essayé de l'augmenter il y a quelques années. Je ne sais si l'on a réussi ou non.—R. Je sais que plusieurs membres se sont élevés contre le fait que le revenu national, d'après lequel la cotisation de la Russie a été fixée il y a environ trois ans, s'est accru sensiblement.

M. Cannon:

D. Ma curiosité a été piquée par ce qu'a dit le témoin sur la façon dont le budget est préparé. Celui-ci doit être rédigé d'avance, et pour cette raison, on ne peut que faire une estimation. Ma question se rattache aux données analogues pour l'année 1956-1957. Par exemple, au crédit 105, nous avons $3,083,342 pour 1957-1958, en comparaison de $3,138,060 pour 1956-1957. Voici ce que je voudrais savoir: ce montant de $3,138,060 pour l'année 1956-1957 représente-t-il la somme dépensée en fait, ou le montant des prévisions budgétaires établies longtemps d'avance, et qui étaient, cela va de soi, inexactes?—R. Il s'agit d'une estimation faite d'avance; c'est pourquoi j'ai parlé de déposer un tableau indiquant le montant versé en réalité en 1956-1957 et celui que nous prévoyons devoir payer en 1958.

D. Voilà une excellente idée. Nous serons ainsi mieux fixés.

Le PRÉSIDENT: Ce tableau est relativement court et, avec l'assentiment du Comité, nous allons l'insérer dans le compte rendu.

CRÉDIT 105—COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX ET DU COMMONWEALTH

—	Versements faits en 1957	Estimation pour 1958
Organisations des Nations Unies	$1,082,115 (É.-U.)	1,676,823 (É.-U.)
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	305,182 (É.-U.)	368,800 (É.-U.)
Organisation internationale du travail	256,358 (É.-U.)	268,203 (É.-U.)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	311,365 (É.-U.)	314,194 (É.-U.)
Organisation de l'aviation civile internationale	129,187 (Can.)	125,492 (Can.)
Organisation mondiale de la santé	382,940 (É.-U.)	425,060 (É.-U.)
Commission économique du Commonwealth	*16,840 (Can.)	28,435 (Can.)
Commission maritime du Commonwealth	*529 (Can.)	895 (Can.)
Exécution de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	25,839 (É.-U.)	25,839 (É.-U.)
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (frais de l'administration civile)	*112,987 (Can.)	237,611 (Can.)

*Ces montants représentent 7/12 du paiement des cotisations totales.

M. Patterson:

D. Est-ce que le budget du ministère des Affaires extérieures comprend les sommes affectées aux dépenses de cette délégation parlementaire aux réunions de l'Association parlementaire de l'OTAN, et à celles de l'Association parlementaire du Commonwealth?—R. Non, il s'agit d'un autre point que j'ai oublié de mentionner. Je me suis renseigné à ce sujet: le ministère des Affaires extérieures n'assume pas ces dépenses.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Montgomery:

D. D'après le budget, il y a une diminution de $54,718. La réduction est-elle en fait si marquée, ou est-elle moindre?—R. Non. Vous vous rendrez compte, je pense, que c'est une augmentation, car les budgets de ces organisations se sont accrus constamment, comme c'est le cas de presque tous les budgets.

D. C'est en réalité une augmentation?—R. Oui, monsieur.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 106. Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de $2,000,000 (É.-U.) même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1956 à $1,927,500.

Le TÉMOIN: Je me permets de dire, monsieur le président, qu'il s'agit du programme élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Nous n'avons pas ici un chiffre rond parce que le montant de 2 millions mentionné dans l'énoncé du crédit est exprimé en dollars américains, tandis que ce montant-ci est calculé au taux du change en vigueur au moment de la préparation du budget.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Quel était le montant équivalent en dollars américains l'an dernier? N'était-il pas de 1.8 million de dollars?—R. $1,800,000, c'est exact.

D. Maintenant, cette cotisation de 2 millions de dollars, a-t-elle été imposée ou bien est-ce le montant que l'honorable M^me^ Fairclough a offert à New-York l'autre jour?—R. Elle nous précédait d'une année. Nous examinons la cotisation de l'année financière courante. L'honorable M^me^ Fairclough parlait du crédit que le Gouvernement demanderait au Parlement d'approuver pour la prochaine année financière.

D. Cela ne représente pas de majoration?—R. La prochaine année financière n'apportera pas d'augmentation sur l'année courante. Quant à l'année financière courante, le montant dépasse de $200,000 celui de l'année financière précédente.

D. En d'autres mots, le montant dont a parlé M^me^ Fairclough l'autre jour dans son important discours, est le même que celui-ci. Il n'y a pas eu de changement?—R. C'est exact; le montant que le Gouvernement chercherait à faire adopter par le Parlement selon ce qu'elle a annoncé, est le même que celui qui est demandé cette année.

D. Auparavant, la cotisation était de 1.8 million de dollars et cette année, nous en versons une de 2 millions de dollars en devises américaines. Je me rends compte qu'il s'agit d'une question de principe, monsieur Mattews, et je n'insisterai pas davantage. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si l'on s'attend que nous acceptions ceci à la place, en raison de l'opinion qui se rencontre chez quelques-uns d'entre nous, et selon laquelle nous croyons devoir appuyer SUNFED, qui est d'une portée plus grande?—R. Vous vous rendrez compte que M^me^ Fairclough a traité ce point séparément. Il s'agit ici du programme élargi déjà en vigueur. Quand M^me^ Fairclough a abordé la proposition faite par les États-Unis en vue d'une assistance spéciale qui viendrait s'ajouter au programme actuel, elle a dit que, advenant qu'on établisse la possibilité d'exécution d'un programme acceptable pour la majorité des pays, alors le gouvernement verrait ce qu'il pourrait faire. Cette cotisation est donc établie d'après les programmes en vigueur dans le passé; d'autre part, M^me^ Fairclough a déclaré que si un autre programme était adopté, le gouvernement le considérerait d'un œil favorable.

D. En d'autres termes, un autre montant de 2 millions de dollars pourrait bien s'ajouter à celui-ci?—R. Oui, c'est possible; mais il faudrait l'incorporer dans le budget supplémentaire.

D. C'est un peu mieux.

M. Patterson:

D. Je remarque qu'au chapitre des crédits destinés à l'UNESCO, le montant de $37,000 a été majoré. J'ai conservé un article, que je n'ai pas apporté avec moi, mais que j'ai lu l'autre jour dans un imprimé; on y disait que les subventions versées à l'UNESCO servaient, dans certains milieux, à enseigner aux

enfants arabes qu'un jour ou l'autre l'État d'Israël disparaîtrait de la carte du monde. On y disait également que les subventions avaient servi à enseigner aux enfants que l'Amérique était un continent où l'on favorisait la guerre, et le reste. Je me demande si M. Matthews pourrait nous dire quelque chose à ce sujet. Je pourrais ajouter que la même question a été posée au chef du groupe américain au sein de l'UNESCO, et qui travaille en collaboration avec l'organisation internationale; il a répondu qu'aucune surveillance ni directive n'existaient quant à l'utilisation de l'argent versé à l'UNESCO. Même s'il était très troublé par cet état de choses, il n'y pouvait rien.

Devrait-on s'attendre à un état de choses identique si des subventions provenant de ce fonds étaient versées à des écoles soumises à l'influence communiste dans lesquelles on enseignerait la doctrine communiste aux enfants?—R. Je serais surpris qu'il en soit ainsi. Il faudrait que des faits précis nous soient signalés et que nous remontions à la source. Je serais des plus surpris si l'une ou l'autre de ces accusations comportait un brin de vérité. Après tout, il s'agit d'une organisation internationale qui a à sa tête son propre secrétariat, dont font partie tous les pays, ou presque, qui composent les Nations Unies.

D. Ce qu'on a voulu dire, je pense, c'est que dans certains pays arabes, qui recevaient des subventions tirées de ce fonds, les programmes d'études comportaient un enseignement hostile aux Juifs ou à Israël.—R. C'est possible, je suppose. L'UNESCO contribue à l'établissement d'écoles. Quand même elle aiderait à la création d'écoles, elle ne peut diriger le programme des études. Dans ces écoles, on dit peut-être des choses que nous n'acceptons pas.

D. Cette question a semé la consternation dans les milieux où elle a été soulevée. J'ai terminé, monsieur le président.

M. Holowach:

D. Existe-t-il quelque moyen de surveiller la documentation publiée sous les auspices de l'UNESCO, de façon que les renseignements donnés soient rigoureusement objectifs?—R. C'est l'organisation même qui doit s'en charger. Il est impossible qu'un pays qui contribue au fonds de l'UNESCO puisse avoir droit de regard ou de veto sur tout ce qu'elle fait. Sans aucun doute l'organisation elle-même devrait exercer la surveillance sur la documentation dont elle finance la publication.

D. Le Canada est-il représenté auprès de ce comité?—R. Oui, nous y avons une représentation, mais cela ne nous confère pas, pas plus qu'aux 70 ou 80 autres souscripteurs, le droit de veto.

D. Notre représentant nous a-t-il jamais informé que cette documentation affichait une certaine tendance?—R. Je n'en ai jamais entendu parler. Je pourrais le demander à M. Irwin, de la Division des Nations-Unies.

M. J. A. IRWIN (*Division des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures*): A ma connaissance, monsieur, notre représentant à ce comité ne nous a jamais donné à entendre ni affirmé rien de tel. Du fait que nous faisons partie du comité exécutif, nous avons toujours eu voix au chapitre quand il s'est agi d'adopter une ligne de conduite ou de conseiller l'administration de l'organisation. C'est ainsi que nous serions en mesure d'exprimer notre opinion personnelle.

M. MONTGOMERY: Tous les imprimés que distribue l'UNESCO vous sont-ils soumis, ou est-ce impossible? Je veux tout simplement me renseigner. Pourrait-il arriver qu'une publication soit mise en circulation sans que la délégation canadienne la voie, ou ait l'occasion d'en prendre connaissance ou en entende parler?

M. IRWIN: C'est absolument vrai. Ce serait presque impossible que notre délégation assiste aux réunions périodiques du conseil d'administration et

qu'elle essaie de passer en revue toutes les publications, dont une bonne partie ne parviendrait pas au ministère, quand elle est destinée à d'autres parties du monde. Bien entendu, l'organisation soutient de vastes programmes d'études dans plusieurs pays. Ce serait, j'en suis sûr, une tâche écrasante que d'essayer d'examiner toutes les publications, sans parler des difficultés de langage.

M. Montgomery:

D. Pour parler de chiffres, quelle a été la quote-part du Canada au cours des deux dernières années ou à peu près?—R. Notre quote-part totale?

D. Oui.—R. J'ai la liste des sommes versées au cours des années financières, mais à quelle année de l'organisation ces sommes s'appliquent, je n'en suis pas certain. En 1953-1954, le montant est de $295,210; en 1954-1955, $325,236; en 1955-1956, $258,562; en 1956-1957, $286,464; dans ce dernier cas, il s'agit du montant prévu; je n'ai pas le chiffre définitif.

D. Il s'agirait de l'année qui se termine le 31 décembre courant?—R. Oui, monsieur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. L'UNESCO, sans doute, fait autre chose que distribuer des imprimés? —R. Oh, oui!

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 107. Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, $650,000.

M. Jung:

D. Monsieur Matthews, à quoi sert exactement ce fonds?—R. Le Fonds pour l'enfance?

D. Oui.—R. Il apporte une certaine aide dans le domaine de l'alimentation. Si je comprends bien, on tend de plus en plus à l'utiliser pour un programme d'hygiène infantile. Je m'en remettrais de nouveau à M. Irwin, dans le cas où vous seriez en quête de détails, car celui-ci est employé à la division qui s'occupe directement de ce programme.

D. Je me demande s'il n'y a pas chevauchement entre ce dont nous parlons et un organisme comme l'Organisation mondiale de la santé?—R. A mon avis, tous ces organismes des Nations Unies font tout leur possible pour éviter le chevauchement. A coup sûr, les deux s'occupent du domaine de la santé, je pense.

M. IRWIN: Monsieur le président, c'est exact. L'Organisation mondiale de la santé s'occupe avant tout de l'hygiène. Il est vrai que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance répand ses bienfaits surtout dans le domaine des soins maternels. Cependant, en ce qui concerne la santé sur le plan mondial, il existe, entre les organismes, des ententes qui assurent la coordination. En plus de tout cela, le Conseil économique et social a l'obligation incontestée de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement, ni en conséquence aucun gaspillage. Il existe, au sein du Conseil économique et social, un comité de coordination chargé de ce problème.

M. JUNG: Ce fonds pourrait-il profiter à tout réfugié qui entre dans la catégorie des enfants?

M. IRWIN: L'UNICEF s'occupe des réfugiés arabes dans le cadre du programme des Nations Unies. Dès que surgissent, dans des groupes de réfugiés, des problèmes qui ont trait aux enfants, l'UNICEF ne peut manquer de s'y intéresser.

M. JUNG: Je vois très bien à quel point les organismes s'entrecroisent; le comité de coordination du Conseil social a donc toute une tâche sur les bras.

M. McCLEAVE: Les Nations Unies ont-elles assez d'argent pour réaliser les objectifs de ce fonds? Je vois, à la suite du crédit 106, une note qui suggère une augmentation modérée. N'y a-t-il pas de raisons assez sérieuses de majorer le crédit 107?

M. IRWIN: Selon notre expérience, aucune institution spécialisée n'a jamais été disposée à admettre qu'elle avait assez d'argent pour faire ce dont elle était chargée; c'est très facile à comprendre, car, lorsque vous avez des équipes de spécialistes diplômés et compétents dans leur propre sphère, ils entrevoient une infinité de bien à faire. Il n'y a pas de limite. En dernière analyse, cela équivaut à tracer les programmes à la mesure des fonds qu'on s'attend à juste titre à recevoir, je pourrais dire. A grand renfort d'arguments sérieux et valables, ces spécialistes insistent pour que nous augmentions les ressources mises à leur disposition. Ils voient du bien à faire. D'autre part, les gouvernements sont naturellement assaillis de requêtes multiples; toute l'affaire est donc soumise à une contrepression qui tend à restreindre ces demandes à des limites sensées.

M. McCLEAVE: Dans tout ce qu'elles font pour ces enfants, ces personnes ont-elles l'impression de gagner la bataille ou de la perdre?

M. IRWIN: L'UNICEF, en particulier, a pu soumettre un rapport très encourageant et très satisfaisant du travail accompli. Au moment de sa création, cet organisme avait été conçu afin de s'occuper avant tout des enfants victimes des ravages de la dernière guerre. Cependant, vers 1950 ou 1951, je crois, il a pu élargir le cadre de son mandat de façon à embrasser le bien-être des enfants en général, où que ce soit; en 1953, l'assemblée a investi le fonds d'une plus grande confiance et lui a donné pour ainsi dire l'existence permanente.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Le travail humanitaire de l'UNICEF dépend non seulement des subventions des gouvernements, mais aussi de l'aide de tous et chacun au pays. Il y a beaucoup de personnes au Canada qui viennent en aide à l'UNICEF d'une manière ou d'une autre. Je me souviens d'avoir, l'an dernier, interrogé celui qui était alors le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin de savoir ce que le ministère faisait en vue de mieux faire connaître l'UNICEF partout au pays.

La veille de la Toussaint, certains enfants ont acquis l'habitude d'aller recueillir de l'argent non pas pour eux-mêmes, mais pour l'UNICEF. J'ai suggéré qu'on répande cette idée, ce que d'ailleurs le ministre a accepté en disant qu'il écrirait au ministre de l'Éducation de chaque province pour lui demander d'encourager cette initiative en la faisant connaître dans les écoles qui relèvent de lui. Peut-on nous dire maintenant si le ministère sait quel succès cet effort a remporté?

M. IRWIN: Je puis dire, monsieur le président, que jusqu'en 1957, je crois que c'était au cours de 1957, les cotisations versées par des Canadiens gagnés à cette cause, se sont élevées à $1,500,000, ce qui constitue, à mon avis, une somme appréciable; mais je crois que le comité social de l'UNICEF, c'est-à-dire la commission, est d'avis que cette somme de $1,500,000 dont j'ai parlé, ne donne pas une juste idée de l'ampleur du mouvement de la veille de la Toussaint.

M. McGEE: Comment ce montant se compare-t-il à celui de l'année précédente?

M. IRWIN: Je m'excuse. Il s'agit du montant global et non du montant annuel.

M. McGEE: Dans la localité de Don Mills, les jeunes ont recueilli dans ce secteur restreint la somme de $1,000, sans parler du sursaut d'intérêt très marqué.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Nous parlons de montants que nous aimerions bien voir en réalité. Est-ce l'intention du ministère d'appuyer cette idée d'amener les enfants du Canada à faire leur quote-part pour les autres enfants du monde qui sont moins bien partagés. Fait-on de la propagande à cette fin?—R. C'est, je crois, un domaine dans lequel on s'en est remis aux institutions privées. Le gouvernement n'y a pas pris une part directe. L'Association pour les Nations Unies entre autres a contribué activement à faire connaître l'UNICEF.

D. Ainsi, le gouvernement ne fait rien à cet égard?—R. Non. Nous n'avons pas de fait les moyens de propagande voulus au Canada.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les membres du Comité auront remarqué, sur le tableau d'affichage près du bureau de poste, les cartes de Noël qu'on offrait et dont le produit de la vente était destiné à cette fin. On les vendait aux Nations Unies alors que j'y étais de passage, et comme l'a dit M. Stewart, il s'agit peut-être ici, je pense, d'une affaire qu'une entreprise privée pourrait répandre par l'entremise des écoles et d'autres organismes.

M. STEWART *(Winnipeg-Nord)*: Avec l'encouragement voulu!

M. JUNG: J'abonde dans le sens de la remarque de M. Stewart et je pense que l'Association canadienne pour les Nations Unies serait mieux en mesure de s'en occuper. Il me semble qu'au moment de verser notre contribution, nous pourrions aussi lui donner quelques directives ou lui suggérer clairement que nous aimerions peut-être que cela se fasse, quitte ensuite à lui laisser l'affaire en main, sans toutefois froisser qui que ce soit; bref, il s'agit de lui faire connaître notre point de vue.

M. Montgomery:

D. Ma question n'est peut-être pas régulière, mais je voudrais un renseignement. Il y a un organisme appelé CARE, dont nous entendons beaucoup parler. A-t-il trait à un fonds? Est-ce un organisme différent?—R. C'est un organisme différent, une institution tout à fait privée, qui n'a rien à voir avec les Nations Unies; c'est un organisme très bien réputé, mais sans affiliation aucune avec les Nations Unies ou le Fonds pour l'enfance.

D. Comme l'a dit M. Jung, pourrait-il y avoir chevauchement dans tout cela? Vous croyez qu'il n'y en a pas?—R. Il s'agit d'une organisation dont tous les membres sont des volontaires; je ne crois donc pas qu'elle coordonne son travail avec celui des autres.

M. MACQUARRIE: J'aimerais à poser une autre question au sujet du programme de l'UNICEF. Pouvons-nous dire qu'en ce moment on porte attention à une région ou une autre en particulier, en ce qui concerne le programme de l'UNICEF?—Je me souviens d'avoir entendu parler de l'état de choses au Moyen-Orient. Suit-on une ligne de conduite que le public et nous-mêmes aimerions connaître?

M. IRWIN: Monsieur le président, il n'existe aucune règle établie, selon laquelle on porterait attention à une région en particulier. Le programme, cela va sans dire, est destiné aux pays qu'on appelle sous-développés, ou c'est là qu'on le met en œuvre; mais dans la nomenclature très longue des pays et des territoires où l'UNICEF exerce son activité, vous trouverez des régions comme la Rhodésie du Sud et les îles Fidji qu'on peut, je suppose, qualifier au sens large de régions sous-développées, mais qu'on se représente normalement comme se tirant bien d'affaire. C'est un programme de très grande envergure et il embrasse une très grande étendue géographique, mais plus particulièrement sans doute les pays qu'on appelle insuffisamment développés.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

M. Knowles:

D. A-t-on jamais fait au Canada quelque chose d'identique à ce qui s'est fait aux États-Unis, c'est-à-dire d'amener au Canada des enfants abandonnés, orignaires des pays dévastés par la guerre, pour qu'ils soient adoptés par des familles canadiennes? J'avoue être un peu au courant qu'aux États-Unis on a fait quelque chose comme cela. Ce peut paraître un peu personnel, mais j'ai un frère marié qui vit en Californie et qui, comme plusieurs autres, a adopté un enfant coréen abandonné. A sa naissance, on lui avait donné le nom de Kim II; mais maintenant il s'appelle Kim Knowles; c'est mon neveu et un gentil garçon. Je sais qu'un grand nombre ont été amenés de ce côté-ci de la même façon, par pleins avions, et cela sous le patronage d'institutions religieuses qui faisaient preuve de vues humanitaires. Si je comprends bien, on avait, dans ces cas, pris les dispositions voulues pour que les enfants soient adoptés avant leur départ de Corée, de sorte qu'avant même leur arrivée aux États-Unis, ils étaient citoyens américains, enfants adoptifs de parents américains. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, mais cela aide à soulager la misère humaine. Voilà le contexte de la question que je pose: a-t-on songé à faire quelque chose d'analogue au Canada?—R. Je n'ai pas entendu dire qu'on ait fait quelque chose d'identique, monsieur Knowles, mais on peut dire à coup sûr, je pense, que rien ne s'est fait dans ce sens sous le patronage du gouvernement. Que cela se soit fait isolément au Canada, je m'excuse de n'être pas en mesure de répondre.

D. Je prends pour acquis que dans les cas qui se sont présentés aux États-Unis l'affaire a été conclue sous le patronage d'institutions religieuses, mais il a fallu que chacun obtienne la permission du gouvernement à ce sujet, et on y est arrivé.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre qu'immédiatement après la deuxième Grande Guerre, un nombre limité de ces enfants ont été amenés d'Europe par l'entremise d'institutions, c'est du moins ce qu'on m'a dit, un nombre limité.

M. Knowles:

D. Qu'est-ce qui a été fait au sujet des enfants des autres pays?—R. M. Irwin m'a informé qu'il avait entendu dire qu'un groupe d'enfants polonais avait été amené en 1948-1949. Cela ne s'est pas fait sous l'égide du gouvernement non plus, c'était une initiative privée.

(Le crédit est approuvé.)

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—

Crédit 108. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), $49,338.

M. Herridge:

D. Qu'entendez-vous par affectation de personnel?—R. Au quartier général de l'OTAN à Paris, en plus du personnel militaire de l'OTAN, on demande aux pays membres de fournir à l'Organisation un certain nombre d'employés civils. Les gouvernements qui se rendent à cette demande reçoivent une compensation selon le barème en vigueur au sein de l'OTAN, qui en fait est un barème de rémunération très bas. Les gouvernements doivent combler la différence, et en ce qui concerne le personnel civil canadien, elle est imputée sur le budget du ministère des Affaires extérieures, au moyen de ce crédit.

D. Jusqu'où cela va-t-il?—R. Le plus élevé en grade est M. Starnes qui, avant son affectation à l'OTAN, était consul à notre ambassade à Bonn.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. M. Starnes fait-il partie du personnel de l'OTAN, ou est-il encore au service du Canada?—R. Il est mis à la disposition de l'OTAN. Nous lui versons son traitement et ses indemnités, dont nous recouvrons de l'OTAN une certaine partie, mais non la totalité.

D. Le ministère peut le rappeler et l'affecter à un autre poste?—R. Oui. Une fois son temps de service complété, il peut revenir et assumer une fonction diplomatique normale.

M. PATTERSON: Il y a une augmentation de presque $14,000. S'agirait-il de personnel supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Avant que M. Matthews réponde à cette question, il aurait peut-être mieux valu que je dise que sur recommandation du ministre, ce crédit sera réduit de $5,000.

M. Stick:

D. Pourquoi?—R. Parce que le nombre des Canadiens est moindre que celui qu'on avait prévu il y a un an.

M. Patterson:

D. La majoration serait-elle attribuable à l'augmentation du personnel? —R. Non, la majoration provient surtout du fait que les fonctionnaires d'une classe plus élevée, et recevant un traitement et des indemnités plus forts, y sont plus nombreux que l'an passé.

(Le crédit est approuvé, sujet à la réduction de $5,000.)

M. McCleave:

D. Je me demande si M. Matthews pourrait nous dire quel stade a atteint la construction du siège de l'OTAN?—R. On s'attend, je pense, de pouvoir occuper le nouvel édifice au cours de l'année 1958, ce qui signifie que la construction progresse assez bien. M. Grant me dit que ce pourrait aller au début de 1959, mais quand même, on s'attend de pouvoir y déménager au cours de la prochaine année financière.

D. En ce qui concerne les installations qui y ont été faites, si je comprends bien, on a aménagé l'espace voulu pour loger les délégations. Ceci serait à l'intention des délégations qui s'y trouvent en permanence, n'est-ce pas?— R. Oui, la délégation que dirige M. Wilgress. Elle transportera ses bureaux dans le nouvel édifice dès qu'il sera parachevé.

M. Jung:

D. Cet édifice permanent loge-t-il également le quartier général militaire?—R. Oui, de même que les délégations.

D. En cas de guerre alors, il n'est pas question de disperser le quartier général?—R. Non monsieur.

D. Ainsi, tout serait anéanti d'une seule bombe!

M. Cannon:

D. Monsieur Matthews, s'attend-on de parachever l'édifice de l'OTAN assez tôt pour pouvoir y célébrer le dixième anniversaire de l'OTAN en 1959?— R. Il le sera probablement, j'ose le croire.

D. Est-il dans le voisinage de la Porte Maillot?—R. Oui, c'est ce qu'on me dit.

M. MCCLEAVE: La Chambre des communes, sans doute, pourrait subir le même sort.

M. JUNG: L'édifice de la Chambre des communes est déjà construit, tandis que l'autre ne l'est pas.

M. CANNON: Nous serons peut-être dotés d'une nouvelle Chambre des communes pour le centenaire.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de rappeler au Comité que M. Cannon a été un des délégués parlementaires à l'OTAN. Voudriez-vous adressez la parole au Comité?

M. CANNON: Je faisais partie de la délégation canadienne qui s'est rendue à la conférence parlementaire de l'OTAN cet automne. Nous sommes partis le 8 novembre et nous étions de retour le 20. Ce fut très intéressant. La conférence parlementaire de l'OTAN devient plus importante d'une année à l'autre. Un des faits que nous pourrions citer à l'appui de cette affirmation, je pense, c'est que les délégations des divers pays deviennent de plus en plus nombreuses et plus représentatives.

M. HERRIDGE: Cette expression, plus représentative, est-elle vraie du Canada?

M. CANNON: Nous n'étions pas plus nombreux. Quant à la valeur représentative de la délégation, je n'oserais me prononcer. Je pense que notre délégation était d'un calibre égal à celle de n'importe quel pays représenté. Les États-Unis ont envoyé une délégation très imposante. Ils avaient nolisé deux avions, dont l'un transportait les membres de la Chambre des Représentants, et l'autre les membres du Sénat et le personnel de leur suite; il y avait en tout 50 personnes, et tous les délégués ont pris une part active à la conférence. Les Canadiens ont eu le plaisir de faire la connaissance de toutes ces personnes dont, entre autres, le sénateur Kefauver qui s'est intéressé activement à l'Organisation parlementaire de l'OTAN.

M. HERRIDGE: Était-il là les autres années?

M. STICK: Il est un des fondateurs de l'OTAN.

M. CANNON: C'était la première fois que je l'y voyais. Il a été élu cette année président de la commission politique.

Au moment de notre séjour à Paris, un incident très regrettable est survenu, c'est-à-dire l'envoi d'armes à la Tunisie par les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui a soulevé des opinions très partagées. La majorité de ceux qui ont exprimé leurs vues ont pensé, semble-t-il, que c'était une chose très regrettable. La délégation des États-Unis, j'oserais dire, était partagée en deux groupes. Les démocrates étaient opposés à cette affaire tandis que les républicains, c'est naturel, appuyaient l'administration et voyaient l'affaire d'un bon œil; les deux groupes allèrent même jusqu'à faire publier dans les journaux, chacun de son côté, des communiqués différents. A l'occasion d'une conférence de presse, un premier communiqué, signé par tous les membres du parti démocrate, a été remis aux journalistes, et un autre, portant la signature des membres du parti républicain, a été distribué lors d'une autre conférence de presse tenue le même jour. J'ai pensé que c'était plutôt regrettable, parce que cela manifeste la divergence d'opinions qui existe aux États-Unis. La délégation canadienne était peut-être divisée, mais chacun a gardé ses opinions pour lui-même et personne n'a fait de déclaration aux journalistes.

M. STEWART *(Winnipeg-Nord)*: J'espère qu'au ministère des Affaires extérieures, on aura remarqué la façon dont les Américains voyagent.

Le PRÉSIDENT: M. Montgomery faisait aussi partie de cette délégation. Aimeriez-vous ajouter quelques mots?

M. MONTGOMERY: Je pense que M. Cannon a à peu près tout dit. Je ne veux mentionner qu'un seul point: au cours de la matinée où les représentants de la France sont entrés en scène et se sont lancés dans une critique acerbe, M.

Cannon s'est levé et a parlé au nom de la délégation canadienne. Il a essayé de calmer les esprits; et je ne connais personne de mieux placé pour le faire, parce qu'il pouvait parler leur langue; mais malheureusement, la tension était très forte.

Je pourrais ajouter qu'à mon avis, cette conférence revêt un caractère très important pour les membres du Parlement qui ont le privilège d'y assister, car c'est très instructif. Nous sommes à même de constater, je pense, que l'OTAN est peut-être l'instrument le mieux choisi qui permette de remplir ces obligations; je veux dire qu'au rythme où les choses évoluent dans le monde, l'OTAN doit élargir ses cadres. A mon avis, nous devons nous préoccuper d'autres problèmes en plus de ceux qui sont du domaine militaire. C'est une organisation avec laquelle les membres du Parlement doivent se familiariser davantage de jour en jour.

M. STEWART *(Winnipeg-Nord):* Permettez que j'ajoute un mot. Il faudrait mentionner, je pense, que le Canada est à l'origine du mouvement qui a amené cette idée d'Association parlementaire. L'homme qui en a été la cheville ouvrière et qui en mérite tout le crédit, c'est le sénateur Wishart Robertson, qui l'a organisée.

Le PRÉSIDENT: Avant que ces délégués commencent à décrire Paris la nuit, je crois que nous devrions passer au crédit 109.

M. STICK: Nous avons étudié le crédit 109.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, je m'excuse. Crédit 110.

(Le crédit 109 est approuvé.)

Organisation de l'aviation civile internationale—
Crédit 110. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché, $200,165.

M. Cardin:

D. Il s'agit ici d'allégement du coût du loyer. La coutume ne veut-elle pas que le pays où se trouve le siège d'une institution spécialisée, prenne à sa charge tous les frais d'administration de cet organisme?—R. Non. Je pense que cela varie beaucoup d'un organisme spécialisé à l'autre. Les ententes diffèrent dans chaque cas. Quant à celui-ci, l'édifice dans lequel se trouve les bureaux de l'OACI appartient aux Chemins de fer nationaux du Canada, et l'on a jugé bon que le gouvernement du Canada assume la partie du loyer équivalant à l'intérêt sur le capital placé. Les Chemins de fer nationaux exigent que le prix du loyer leur soit versé en entier; à notre tour, nous remettons à l'organisation un montant égal à l'intérêt sur la mise de fonds. Cette somme a été versée depuis nombre d'années déjà.

M. Pratt:

D. Ce montant représente-il un profit?—R. C'est l'intérêt sur le capital placé.

M. Jung:

D. Où se trouve cet édifice—R. A Montréal.

M. Cardin:

D. N'a-t-il pas été question que l'OTAN transporte son siège de Montréal en Amérique du Sud?—R. A la suite de différents accords qui ont été conclus, il semble, je pense, que ce soit une affaire qui a été laissée de côté pour le moment. M. Irwin, qui a été durant plusieurs années notre représentant auprès de l'OACI à Montréal, pourrait répondre à toute demande de précisions.

M. CARDIN: Je n'ai pas l'intention de demander des précisions, mais je serais curieux de savoir si l'on soulève encore cette question de déménagement?

M. IRWIN: Je piquerais peut-être l'intérêt des membres du Comité si je leur révélais certains faits qui se sont passés il y a un peu plus d'un an. A ce moment-là, le débat allait bon train au sein du conseil de l'OACI au sujet de l'impôt sur le revenu qu'avait à payer le personnel de l'OACI; il s'agissait de l'impôt provincial sur le revenu. Le gouvernement a alors jugé à propos de faire quelque chose. Le montant en cause était peu élevé, soit quatre ou cinq mille dollars, je crois; c'est avec grande reconnaissance que le conseil l'a accepté. Au même moment, ou peu après, l'OACI et le gouvernement de la province de Québec en vinrent à une entente. Il en est résulté qu'au cours d'une des réunions trisannuelles, tenue en 1956 à Caracas, au Venezuela, l'assemblée a adopté une résolution exprimant au gouvernement canadien son contentement et sa reconnaissance et le sentiment de satisfaction de tous. Cette attitude semble avoir prévalu depuis.

M. PATTERSON: Faut-il voir dans cet élément ce qui a fait naître la discussion et la pensée de déménager en Amérique du Sud?

M. IRWIN: Cela s'ajoutait à un état de choses assez compliqué. L'affaire date de quelques années. Elle remonte au moment où la subvention versée par le gouvernement canadien à l'égard du loyer était relativement modeste. Les représentants des autres pays membres du conseil ont fait remarquer que tout pays, sans exception, qui était l'hôte d'une institution spécialisée, pouvait fournir à celle-ci des bureaux à un prix nominal. C'est en 1951, je pense, que le gouvernement a décidé d'augmenter sensiblement la subvention que le Canada versait à l'OACI. Il restait cependant certains autres sujets moins importants de mécontentement, mais nous avons maintenant l'impression d'avoir réussi en grande partie à y remédier.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Puisque l'OACI est l'organisme international de qui relèvent les conventions relatives au transport aérien, puis-je demander si cet organisme a songé à la question de conventions relatives à l'espace interplanétaire?—R. Je ne crois pas qu'on ait encore abordé ce sujet.

D. Ma question n'avait rien d'une plaisanterie, quoi qu'il en semble. Il me semble avoir lu quelque part que l'organisation, ou quelque institution subsidiaire apparentée à l'organisation, ou quelques hommes de loi que la question intéressait, s'étaient attaqués au problème—R. M. Irwin dit qu'on a étudié le sujet.

M. IRWIN: On n'a pas étudié le sujet encore, mais on l'a abordé à titre provisoire, je crois, au cours de ce qu'on pourrait plus justement appeler une réunion des conseillers juridiques de l'OACI à Tokyo en septembre dernier. Par suite de cette réunion, il a été décidé d'inscrire cet article à l'ordre du jour de la commission juridique. C'est un point qui sera abordé au moment voulu, quand le secrétariat pensera avoir quelque chose à présenter à la commission. Il s'agit de savoir si oui ou non l'OACI connaît de cette question. L'OACI s'occupe de ce qui a trait à l'espace aérien, mais il y a lieu de se demander s'il est permis ou non de qualifier l'espace interplanétaire d'espace aérien ou d'espace que pourrait parcourir ce qu'on appelle l'avion. Je crois cependant, que nous pouvons nous en remettre à la commission juridique de l'OACI pour démêler toutes les subtilités.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il y a quelques jours, à la Chambre des communes, j'ai posé une question à ce sujet, et je me demandais sous quelle rubrique les responsables du hansard placeraient ma question. Il est toujours intéressant de voir quelles rubriques ils inventent. Mais ils ont trouvé une solution facile: ils ont opté pour la rubrique Affaires extérieures. Nous anticipons peut-être sur l'avenir, mais celui-ci se rapproche de plus en plus. Nous aurons, plus tôt que nous ne croyons, je pense, à nous demander s'il est à propos

de coordonner les satellites que nous lançons dans le ciel et la question des voyages interplanétaires.

M. MONTGOMERY: Je suppose qu'on se demande aussi s'il y a violation de zones.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Et quand l'espace devient l'espace interplanétaire.

M. Holowach:

D. Au sujet des subventions visant à alléger le coût de location des bureaux, avez-vous dit que les autres pays apportent aussi leur quote-part, ou le Canada est-il le seul pays à le faire?—R. Tous les pays membres de l'OACI contribuent au fonds, mais notre pays seul, à titre d'hôte, verse une subvention spéciale qui équivaut à peu près aux frais d'intérêts compris dans le loyer.

D. De quelle superficie s'agit-il? Je vois que le loyer dépasse $200,000.—R. 87,500 pieds carrés.

M. Patterson:

D. Combien de pays sont membres de cette organisation?—R. M. Irwin me dit qu'ils sont au nombre de 71 ou 72.

M. Cannon:

D. J'aimerais poser une question au sujet du petit crédit mentionné à la page 195. Il s'agit du crédit de $7,500 relatif au paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens, au titre de l'impôt sur le revenu du Québec, pour l'année d'imposition 1956.—R. Je crois que M. Irwin a éclairci cette question au cours de son exposé. C'était un des points qui causaient des embêtements à l'Organisation, et je pense qu'embêtements est bien le mot à employer. Afin que tous les employés, canadiens et autres, soient sur un pied d'égalité, l'Organisation avait décidé de verser aux employés canadiens une indemnité de péréquation, parce que ces derniers étaient obligés de payer l'impôt sur le revenu du Québec. Nous avons remboursé l'OACI des frais de compensation qu'elle doit verser à ces employés.

D. Est-ce une dépense qui se répète?—R. Oui, aussi longtemps que l'imposition demeurera.

(Le crédit est approuvé.)

Organisation de l'aviation civile internationale—

Crédit 111. Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1956, $7,500.

M. Cardin:

D. Je suppose que ce crédit correspond à la somme versée à la province de Québec à l'égard de l'impôt sur le revenu?—R. Oui. C'est à peu près le montant que doivent verser les Canadiens, mais ce n'est pas tout à fait le montant total. Cela demande un calcul très compliqué. Toutefois ce montant représente à peu près la somme complète et l'OACI en est satisfaite.

(Le crédit 111 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: L'examen des crédits 112 et 113 est reporté à jeudi après-midi.

(Le crédit 114 a été approuvé.)

Crédit 115. Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de $210,796 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1956 à $203,155.

M. Patterson:

D. Qu'est-ce que représente le sigle IGCEM?—R. Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

M. Herridge:

D. De quel pays ces personnes émigrent-elles?—R. Il s'agit de venir en aide à ceux qui veulent établir leur foyer ailleurs en Europe et aux immigrants qui remplissent les conditions requises pour l'immigration. C'est une tâche que de déplacer quelque trois millions de personnes, d'organiser des services convenables, des cours de langue et les moyens de transport requis si l'on veut encourager l'émigration à l'échelle désirée. Le gouvernement du Canada a contribué aux frais d'administration de cette organisation. Le pays qui reçoit les émigrants assume les frais de mouvement. Dans le cas d'immigrants venant au Canada, surtout en ce qui concerne les réfugiés hongrois, cela a rendu service. Les frais occasionnés par le transport de ces réfugiés seraient à la charge de notre ministère de l'Immigration, et non de celui des Affaires extérieures. Ce crédit représente notre participation aux frais d'administration de l'organisation en question.

D. Quels sont les autres pays qui y contribuent?—R. Je m'excuse, mais je n'ai pas cette liste en main.

D. Il y a un certain nombre de pays qui versent leur quote-part?—R. Oui.

D. Y a-t-il chevauchement entre le travail de cet organisme et, disons, celui qu'on a accompli lorsqu'il s'est agi d'amener les Hongrois au Canada?—R. Bien, comme je dis, cette organisation a de fait apporté son concours en prenant les mesures qui ont permis à certains Hongrois de venir ici. Elle a collaboré avec notre ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. McCleave: Qu'est-ce qui se produit quand les immigrants veulent s'en retourner?

M. Montgomery:

D. Existe-t-il un seul bureau principal, ou y a-t-il plusieurs bureaux répartis dans différents pays?—R. Il n'existe qu'un seul bureau.

D. Où se trouve-t-il?—R. A Genève.

M. Jung:

D. J'ai cru vous entendre dire, monsieur Matthews, que l'organisme s'intéressait seulement aux réfugiés. S'occupe-t-il également d'autres personnes désirant se rendre ici?

M. McCleave:

D. Qu'arrive-t-il aux immigrants qui, comme je l'ai mentionné plus tôt, désirent s'en retourner?—R. Ce problème ne relève pas de notre ministère. C'est plutôt un problème intéressant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je crains ne pas pouvoir répondre à cette question. Pour moi, l'organisation en question s'intéresse aux personnes qui ne peuvent pas être réellement considérées comme des réfugiés; en partie du moins, elle se consacre aux personnes qui ne sont pas réellement des réfugiés. L'OIR s'intéresse seulement à ceux qui remplissent les conditions voulues.

M. Jung:

D. Alors des personnes qui ne sont pas des réfugiés peuvent formuler une demande en vertu de ce plan si elles désirent venir au Canada?—R. Je ne pense pas que les individus puissent formuler des demandes. Il y a certains groupes particulièrement abandonnés qui reçoivent l'aide de cette organisation.

M. Cardin:

D. Ceci est indépendant de l'UNWRA?—R. Oui, il s'agit des migrations européennes et cela n'a rien à faire avec ceux qui sont au Moyen-Orient.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 116. Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, $200,000.

M. Patterson:

D. M. Matthews pourrait-il nous dire si des tentatives ont été faites ou si des plans ont été mis au point en vue d'aider à la réadaptation de ces gens? Je pense m'être enquis l'an dernier de la possibilité d'exiger que toute nouvelle contribution de notre part soit affectée à la réadaptation plutôt qu'au maintien des camps, qui, d'après tous les rapports, sont des foyers de démoralisation pour ceux qui y vivent. Je me demandais si l'on avait tenté quelque chose, ou si l'on avait songé à des plans, en vue de rendre ces personnes en état de reprendre leur place au soleil.—R. Parlez-vous maintenant du fonds pour les réfugiés?

D. Oui.—R. Le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 116 est celui du fonds des réfugiés.

M. Herridge:

D. Je voudrais poser cette question à M. Matthews: avez-vous une idée du nombre de réfugiés qui reste encore en Europe et dont nous devons prendre soin?—R. Je vais laisser à M. Irwin le soin de répondre à cette question puisqu'il s'agit d'un problème touchant les Nations Unies.

M. IRWIN: De mémoire, et je pense que cela serait exact, le nombre de réfugiés européens dans cette catégorie qui s'appelle "les réfugiés européens", serait d'environ 200,000, et il faut y ajouter environ 20,000 réfugiés hongrois.

M. HERRIDGE: Depuis combien de temps ces 200,000 réfugiés attendent-ils d'être accueillis par un pays?

M. IRWIN: Quelques-uns attendent, je pense, depuis de longues années.

M. Herridge:

D. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous nous sommes tellement emballés au sujet des réfugiés hongrois tandis que nous sommes restés indifférents au sort de ces gens-là. Ne pourrait-on pas accorder le même traitement à ceux qui attendent depuis des années en Europe le moment de venir dans notre pays? Plusieurs personnes m'en ont parlé. Si je comprends bien, plusieurs milliers de ces individus attendent d'aller quelque part et ils n'ont pas trouvé de pays pour les accueillir. Ici, nous recevons d'autres gens, que nous amenons à des conditions des plus favorables. Y a-t-il quelque raison spéciale de laisser ces pauvres gens le bec à l'eau sans faire quelque chose pour eux?—R. J'ai l'impression qu'il existait une raison spéciale d'agir comme nous l'avons fait dans le cas des Hongrois en ce sens que la plupart d'entre eux se sont trouvés dans la situation la plus extraordinaire à cause de la révolte contre le régime communiste. Nous pensions que si les pays libres ne prenaient pas de décision immédiate en vue de leur rétablissement, vu qu'ils s'étaient mis dans un danger particulier en agissant de la sorte, cela aurait pu avoir des répercussions sérieuses sur la réputation de l'Ouest.

D. Je suppose que c'est cela et je le comprends, mais je me suis souvent demandé pourquoi nous ne pouvions pas embrasser dans une même générosité les gens qui attendaient depuis des années de se trouver un endroit où aller.

M. MONTGOMERY: Monsieur Matthews, je crois que la réponse à la question de M. Herridge relève de l'immigration.

Le TÉMOIN: Notre ministère n'a pas à décider leur admission ici.

M. Montgomery:

D. Je crois comprendre que cette aide est donnée aux organisations et non en vue d'amener des gens dans notre pays.—R. Non, elle va à l'organisation.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): M. Irwin pourrait-il nous donner des détails touchant les questions que vous avez soulevées, et nous dire quelle est l'origine raciale des gens qui sont encore dans ces camps?

M. IRWIN: Je regrette, monsieur le président, de ne pas avoir la réponse à cette question. Je ne saurais dire de quelle origine raciale sont ces gens. Je pourrais peut-être, en guise d'explication, vous dire combien il y a de personnes dans des camps de certains pays, mais je crains ne pas pouvoir mieux vous éclairer.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Mais cela ne constituerait peut-être pas la réponse. Ainsi, combien d'Ukrainiens ont laissé l'Union soviétique, et sont alors des réfugiés dans ce sens-là du mot? Si je comprends bien, les renseignements ne sont pas disponibles.

Le TÉMOIN: M. Irwin ne pense pas que nous ayons ces renseignements dans les documents de notre ministère.

M. Holowach:

D. MM. Stewart et Herridge ont soulevé un point qui mérite un peu plus d'attention. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose pour ces gens immobilisés en Europe depuis la fin de la dernière guerre. Nous avons pu amener ici les réfugiés hongrois de façon très expéditive, mais d'un autre côté nous avons toute cette tranche d'humanité qui croupit dans divers camps à travers toute l'Europe, sans aucun espoir de jamais en sortir. Je me demandais si nous ne pouvions pas proposer quelque chose qui puisse être étudié en vue de hâter le transport de ces gens vers des pays où ils pourraient s'établir. Je comprends que dans le cas des Hongrois, il fallait compter avec le temps, mais les circonstances,—circonstances tragiques je dois dire,—qui sont le lot de ces réfugiés sont aussi graves que dans le cas des Hongrois. Je pense donc que l'on devrait faire quelque chose en vue de placer ces gens aussitôt que possible.

M. CARDIN: Il serait inexact de donner l'impression que l'on n'a rien fait pour aider ces malheureux. Je crois savoir que le directeur du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés a travaillé très fort, non seulement pour aider ces gens à survivre, mais aussi pour les rapatrier. Cela représente bien des obstacles. C'est vrai que le point soulevé par M. Herridge est important, mais on aurait tort de conclure que l'on n'a pas aidé ces gens et que l'on n'a tenté aucun effort dans ce sens. Je ne me rappelle pas le nom du prédécesseur du directeur actuel; il est mort il y a un an, mais apparemment il avait consacré plusieurs années à tenter de résoudre ce problème très sérieux et des plus difficiles.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Le point n'a pas été soulevé pour critiquer les Nations Unies qui font tout ce qui est humainement possible. Nous sommes maintenant en face de 200,000 humains qui moisissent sur pied sans aucun espoir. J'admets que ce n'est pas à notre Comité de prendre une décision, mais nous devons avoir suffisamment de charité chrétienne pour leur apporter du secours, en les amenant ici et en leur donnant une nouvelle chance de refaire leur vie.

Le TÉMOIN: Je crois, monsieur le président, qu'il importe de constater tout ce qui est fait pour résoudre ce problème. D'après le rapport que j'ai ici, en 1956 (c'est donc tout récent), on comptait un million de ces gens-là. Ce chiffre

est maintenant tombé à 200,000 dont 50,000 seulement vivent encore dans des camps. Les autres ne sont peut-être pas établis de façon permanente mais au moins ils peuvent vivre en dehors des camps. Je pense donc que le progrès accompli a été tout à fait remarquable.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Ce n'est pas notre rôle de constater le progrès, c'est notre tâche d'exiger encore plus d'action.

Le TÉMOIN: Je suis d'accord. Mais si le chiffre est passé de 1 million en 1956 à 200,000 à présent, c'est qu'il y a progrès. Espérons qu'il continuera.

M. McCleave:

D. Est-il exact, monsieur le président, que la plupart de ces 200,000 personnes ne sont pas employables, et que c'est la raison pour laquelle elles sont laissées là où elles sont?—R. Je dirais que dans un programme de la sorte, ceux qui sont laissés en dernier sont ceux dont le cas est le plus difficile à régler, il n'y a pas de doute à ce sujet.

M. HOLOWACH: J'aime à croire que je n'ai pas créé une mauvaise impression. Sans vouloir discréditer le très bon programme que nous avons en faveur de ces réfugiés, il n'en demeure pas moins qu'après toutes ces années, il y a encore plus d'un quart de million de personnes qui sont immobilisées en Europe. Il me semble que c'est encore la meilleure preuve de l'inefficacité de notre programme visant à améliorer leur sort. C'est vrai que l'Union soviétique a tenté tout ce qu'elle a pu, et le fait encore, en vue de ramener ces gens dans leurs pays respectifs. S'ils refusent d'y retourner, me semble-t-il, ils constituent certainement du bois pour faire de bons citoyens. Ils m'intéressent beaucoup. Je reçois de nombreuses lettres de ces gens-là et pour quelque raison mystérieuse le ministère de l'Immigration ne nous offre jamais de solution. Je me demande si le ministère des Affaires extérieures ne pourrait s'attacher davantage à ce problème en vue de faire jouer les influences nécessaires à sa solution.

M. CANNON: Monsieur le président, en ce qui concerne les réfugiés et leur rétablissement, ou l'aide à leur donner, j'ai écouté les remarques déplorant le fait que nous n'ayons pas accompli suffisamment. On devrait attirer l'attention du Comité, je pense, sur le fait que ceux qui préparent les prévisions budgétaires ont augmenté le crédit n° 116 de $75,000, et le crédit n° 117 de $250,000, soit en tout $325,000; d'après moi, cela indique que les anciens dirigeants du ministère n'étaient pas tellement insensibles ni aveugles devant les besoins de ces gens. Je pense, au contraire, que la contribution de notre pays est considérable. On devrait le rappeler.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je pense que mon collègue est sur un terrain glissant quand il parle de l'âme sensible de l'ancienne administration.

M. HOLOWACH: Comme réponse, je voudrais simplement mentionner que ces gens ne sont pas surtout intéressés à des secours. Ils désirent être mis en position de se subvenir à eux-mêmes. A ce sujet je crois que le Canada pourrait assumer un rôle de premier ordre en leur permettant de le faire. C'est mon opinion.

M. Macquarrie:

D. Je vois ici un commentaire à l'effet que nous n'avons pas été en mesure d'en absorber beaucoup pour des fins d'établissement. Je me demande si nous pourrions savoir, chiffres en mains, ce que cela représente, disons au cours de l'année passée.—R. Sauf en ce qui a trait aux 36,000 Hongrois, je crains que nous n'ayons pas de statistique au sujet de ceux qui ont été accueillis au Canada.

M. McCleave:

D. Que pensent les gens directement responsables de ce problème au sujet d'une solution complète d'ici un certain nombre d'années?—R. Je crois qu'ils en entrevoient la solution. Je doute cependant qu'ils puissent prédire le moment où le problème sera définitivement réglé. Tous ces gens ne font pas nécessairement partie du premier groupe recueilli immédiatement après la guerre. Il arrive continuellement de nouveaux réfugiés qui deviennent à la charge de l'agence.

M. Montgomery:

D. Monsieur le président, je désirerais poser une question, mais je ne sais pas si elle se rapporte à ce ministère ou non? Pour que ces gens puissent venir au Canada, doivent-ils fournir la preuve d'une nationalité? Doivent-ils avoir séjourné un certain temps dans ces camps avant d'être admis ici, ou y a-t-il quelque autre condition de ce genre?—R. J'ignore quelles qualifications sont exigées de ces gens par nos autorités de l'Immigration avant qu'on les accepte au Canada. Je ne saurais répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: Il serait juste de préciser, je pense, que ce problème relève de l'immigration, autant que de notre Comité. Je me rappelle aussi que lors de mon séjour aux Nations Unies, la troisième commission fut saisie du problème des réfugiés et M^me^ Quart, qui était notre représentante à cette commission, nous faisait rapport chaque matin sur le problème des réfugiés, non seulement européens, mais dans tous les pays du monde. Cette agence des Nations Unies recherche des moyens d'accomplir tout ce qui est possible, dans le cadre de chaque nation, pour résoudre ce problème.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je crois que nous ferions bien d'exprimer nos opinions en discutant ce crédit, qui touche les réfugiés. Il règne beaucoup de mécontentement du fait que ces gens-là ont été laissés en plan depuis plus de dix ans. J'ai poursuivi quelques enquêtes, pour apprendre qu'ils ne remplissent pas les conditions médicales voulues. Dans d'autres cas, des réfugiés sont amenés au Canada sans enquête, sans examen médical; ils sont admis à la bonne franquette, et les résultats s'en font sentir en certains endroits. On dénote en même temps cette impression générale que tous ces gens n'ont pas été traités sur le même pied. Nous n'avons pas été justes envers eux. Des gens que j'ai rencontrés, non seulement des compatriotes de ceux dont nous parlons, ceux qui sont dans les camps, mais d'autres aussi, sont d'avis qu'il est bien injuste de laisser ces nombreux réfugiés dans les camps d'Europe, vu le temps écoulé depuis la fin de la guerre; nous devrions tenter de résoudre le problème de ces gens appartenant, je suppose, à un bon nombre de nations, comme nous l'avons fait dans le cas des Hongrois.

M. Cardin:

D. Je me demande si M. Matthews pourrait nous donner le nom de l'ancien haut commissaire?—R. C'est M. Van Heuven Goedhart.

M. CARDIN: Je ne pensais pas que nous puissions discuter ce problème sans mentionner ce nom. Je voudrais lui rendre un vibrant hommage en reconnaissance de l'œuvre formidable qu'il a accomplie et du dévouement qu'il a apporté. J'admets qu'il existe un problème. J'admets aussi avec M. Herridge que nous devrions tenter tout ce qui est possible à l'avenir. Nous aurions tort de ne pas mentionner la précieuse contribution de M. Goedhart à la solution de ce problème.

M. HERRIDGE: J'abonde dans le même sens et je reconnais que ce n'est pas sa faute s'il ne vient pas plus de personnes au Canada.

M. McGee:

D. Votre ministère collabore-t-il avec celui de la Citoyenneté et de l'Immigration à ce sujet?—R. Le choix des personnes devant être admises au Canada constitue un problème qui relève de ce ministère et non du ministère des Affaires extérieures. Nous nous occupons du fonctionnement de l'organisation à laquelle nous contribuons. Nous n'indiquons pas quelle personne, dans ce groupe, devrait être admise au Canada.

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 117. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, $750,000.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Monsieur le président, ce crédit touche l'un des points névralgiques du monde... le Moyen-Orient. J'ai eu l'occasion de voir un ou deux de ces camps de réfugiés où sont logés les Arabes. Ce fut une expérience excessivement décevante. Je n'ai jamais vu autant de misère humaine que là. Je me suis toujours posé une question. Je n'ai jamais été entièrement convaincu que le montant d'argent donné aux Nations Unies pour les réfugiés profitait réellement à ceux-ci. Je n'ai jamais eu la conviction non plus que le nombre de réfugiés déclaré aux Nations Unies correspondait au chiffre réel. Le montant attribué aux réfugiés s'élève à $250 par tête, ce qui à mon sens, est infime. Pourrions-nous savoir si le montant total d'argent est bien dépensé pour les réfugiés?—R. L'organisation est sous la direction d'un représentant fiable des Nations Unies, M. Harry Labouisse et, pour ce que j'en sais, l'argent, même si on n'en a pas beaucoup, comme vous dites, est consacré à ces gens.

D. Je veux apporter une précision. Je n'élève pas de doute au sujet de quelque fonctionnaire que ce soit des Nations Unies, je crois être au courant du travail accompli.—R. Ni au sujet de l'organisation qu'il dirige.

D. Ni au sujet de cette organisation. J'ai des raisons de croire, en m'inspirant de sources responsables, que tout l'argent voté pour les réfugiés n'atteint pas toujours ceux-ci et que certaines nations profitent de la générosité des Nations Unies pour peut-être mettre la main sur des sommes d'argent qui auraient dû aller aux réfugiés, mais ne les atteignaient jamais. On procède à une vérification de ces comptes et je pense que M. Watson Sellar est l'un des vérificateurs. Je me demande si M. Matthews possède un rapport de cette vérification.—R. Je ne sais pas si nous avons un tel rapport. Je suis sûr que s'il existe parmi nos documents du ministère une vérification de ces fonds, elle doit être disponible. Je me ferai un plaisir de demander que l'on recherche tout document de cette nature.

Pour la plus grande part, l'aide prend la forme de vivres ou de marchandises, et non d'argent comptant. S'il y a des fuites, ce seraient des détournements de vivres et non d'argent.

M. Patterson:

D. Je me demande si M. Matthews pourrait me fournir une réponse à la question que j'ai soulevée au mauvais moment? Avez-vous des plans ou projets en vue de réadapter ces gens au lieu de les laisser pendant des années et des années dans ces conditions que M. Stewart trouve déplorables?—R. Je sais que l'un des grands soucis de cette organisation a été l'excessive lenteur des progrès réalisés, qui est attribuable à deux raisons. La première réside dans le fait que l'argent recueilli doit servir à fournir le minimum de vivres pouvant permettre aux réfugiés de survivre. Et le montant total de l'argent recueilli au moyen des contributions n'a jamais suffi à faire face aux besoins. L'autre raison découle du fait que, pour réussir le plan de réadaptation, des

entreprises considérables s'imposent dans les pays de cette région. Si je comprends bien, même sans être un spécialiste dans ce domaine, on éprouve des difficultés à obtenir la collaboration nécessaire pour mettre ces projets à exécution, et le montant d'argent qui reste après avoir nourri les secourus n'est pas bien considérable.

D. Il y a évidemment cette autre situation que vous mentionnez au sujet de la difficulté de s'assurer la coopération. Mais à ce point de vue, si les fonds recueillis ne suffisent pas pour permettre la réalisation d'un plan de réadaptation, il faudrait alors les augmenter et rétablir ces gens au lieu de dépenser ce petit montant chaque année, simplement pour les garder là dans de telles conditions. Je présume que c'est l'attitude des pays arabes en général qui paralyse le développement.—R. On a toujours eu l'impression que les appels de fonds en faveur de cette organisation donnaient des résultats bien limités.

D. Mais ce que j'avais en tête est qu'il serait préférable de dépenser cinq ou dix fois plus et prendre soin de ces gens au lieu d'étirer les ressources actuelles pendant des années sans rien faire pour eux.—R. Pour obtenir des résultats tangibles, il faudrait que tous les contributeurs fussent disposés à augmenter leur part dans cette proportion.

D. Y a-t-on même pensé?—R. Chaque année, aux Nations Unies, il y a une réunion de prise d'engagements où tous les pays sont invités à fournir leur contribution, et au cours de laquelle toutes les organisations exposent en termes non déguisés leurs besoins d'année en année. Les contributions sont faites de façon volontaire et non pas en vertu d'une cotisation particulière à chaque programme.

D. Se contente-t-on de soumettre le problème en insistant sur l'aspect de son maintien ou le discute-t-on en vue d'en arriver au rétablissement permanent?—R. Je sais que l'organisation a mis au point des programmes très détaillés au sujet de ce qui pourrait se faire en vue d'un rétablissement permanent; mais, comme je l'ai dit, il existe deux facteurs qui paralysent la marche en avant: l'aspect financier et l'aspect politique.

M. Cannon:

D. A ce sujet, je voudrais demander à M. Matthews s'il n'est pas exact que la plupart des réfugiés visés par le crédit nº 117 sont des réfugiés de Palestine... s'ils ne sont même pas tous des Arabes?—R. Oui.

D. Et le seul endroit où l'on pourrait les rétablir serait dans un autre pays arabe?—R. Oui.

D. Comme l'endroit convenant le mieux à cette fin?—R. Oui.

D. Et cela n'a-t-il pas pour résultat que les pays arabes désirent conserver ces camps de réfugiés dans les conditions tout à fait inadéquates d'aujourd'hui en vue de les exploiter pour des fins de propagande. Ils ajoutent aussi que l'on conduira ces réfugiés en Palestine quand on en aura chassé les Juifs. N'est-ce pas un problème politique?—R. Je ne suis pas un spécialiste dans ce domaine.

D. J'ai lu cela et je me demande quelle part de vérité il peut y avoir là-dedans.—R. Vous avez pu lire des commentaires à cet effet et d'autres qui donnent une interprétation différente. Pour obtenir une appréciation de ces deux côtés, nous pourrions demander à l'un des fonctionnaires de notre division du Moyen-Orient de venir vous rencontrer et discuter ce problème avec vous. Je n'oserais pas le faire moi-même.

D. Il y a certainement un problème politique en plus du problème économique.—R. Oui. Les Arabes affirment que le meilleur endroit pour établir ces réfugiés est leur pays d'origine.

M. Patterson:

D. L'État d'Israël a-t-il signifié son intention de coopérer de quelque façon à ces projets?—R. J'ignore où en sont les négociations, mais il me fera plaisir d'inviter un de nos spécialistes de la division du Moyen-Orient à venir s'entretenir avec les membres du Comité des points qui les intéressent.

M. CANNON: De toute façon, le problème existe et je pense que nous devrions contribuer à sa solution.

M. PATTERSON: Je ne m'oppose pas au montant, mais je suis contre l'idée de continuer ce crédit d'année en année quand nous n'apportons aucune solution au problème qui existe toujours. Peut-être s'aggrave-t-il au lieu de s'atténuer? C'est pourquoi je pose ma question. C'est peut-être plus une question de ligne de conduite que d'administration. Je pose peut-être mes questions à la mauvaise personne, mais je suis convaincu qu'il faudrait faire quelque chose, ou prendre quelque décision radicale en vue d'en arriver à une solution.

M. HERRIDGE: Ne faisons-nous pas de notre mieux, en des circonstances auxquelles nous ne pouvons rien, et dans l'espoir qu'une amélioration se produira?

M. PATTERSON: Peut-être que dans le même ordre d'idée, nous pourrions régler le problème en retirant notre contribution financière.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Si nous le faisions, des milliers de personnes en mourraient probablement.

M. HERRIDGE: Ou se lanceraient en guerre!

(Le crédit est approuvé.)

Crédit 118. Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens de ladite Commission, $546,930.

Le PRÉSIDENT: MM. Rogers et Bauer de la division de l'Extrême-Orient sont ici en vue de répondre à nos questions. Y a-t-il une déclaration de préparée?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sujet du crédit n° 118?

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Quelle sorte de coopération la commission en Indochine reçoit-elle des autres?—R. Vous voulez dire des autres membres?

D. Non, de la part des Indochinois, ou des autres membres de Commission également?—R. Je demanderais à M. Rogers de répondre à cette question qui a trait au fonctionnement de la Commission.

M. R. L. ROGERS (*Division de l'Extrême-Orient, ministère des Affaires extérieures*): Les gouvernements de ces pays collaborent de façon générale, ce qui fait que la Commission ne travaille pas en vain. Le degré de collaboration varie évidemment de pays en pays parce que les problèmes touchés sont extrêmement compliqués et, au point de vue juridique, les États membres de la Commission sont liés, et c'est le moins qu'on puisse dire. Les commissions ont fait du bon travail avec la collaboration des autres groupes. Il se trouve évidemment des zones litigieuses où la collaboration pourrait être améliorée.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Combien des nôtres se trouvent là actuellement?

M. ROGERS: Environ 160 personnes y compris les militaires.

M. HOLOWACH: Il y a peu d'espoir que nos obligations prennent fin dans un délai raisonnable. Combien de temps encore doit durer cette Commission?

M. ROGERS: Personne ne le sait; mais il s'agit moins de mettre fin à la Commission dans un avenir rapproché que de réduire son activité. Nous y avons déjà réussi au Cambodge et nous espérons pouvoir le faire bientôt au Laos, et peut-être diminuer aussi les opérations au Vietnam. Mais je ne pense pas que l'on puisse prévoir un retrait complet, et personne ne pourrait l'assurer, car il s'agit encore une fois d'un cas où plusieurs gouvernements sont engagés et l'on fait face à certaines obligations. Il faudrait obtenir leur consentement.

M. CANNON: Les quelques pays qui supportent ce fardeau sont le Canada, l'Inde et la Pologne, n'est-ce pas? Quant à la question posée tantôt au sujet de la rapidité avec laquelle les travaux peuvent se terminer, a-t-on envisagé la possibilité de remplacer les trois nations actuellement engagées par trois autres? Pourquoi ces trois pays devraient-ils accomplir ce travail et en être particulièrement chargés?

M. ROGERS: Les trois pays qui composent la Commission ont été choisis par la conférence de Genève sur l'Indochine et le seul moyen de les remplacer serait de convoquer cette conférence de nouveau. Je crois que cela serait plutôt difficile parce que plusieurs des participants ne seraient peut-être pas désireux d'assister à une nouvelle conférence à ce sujet.

M. CANNON: Je ne suis pas sûr que vous ayez raison quand vous dites que les seules personnes pouvant effectuer un changement sont celles de la conférence de Genève. Il me semble que les Nations Unies ou une autre organisation pourraient le faire.

M. ROGERS: Cette entente a été réalisée complètement en dehors des Nations Unies.

M. CANNON: De toute façon, c'était pour donner une idée.

M. JUNG: Le Canada pourrait se retirer s'il le voulait, n'est-ce pas?

M. ROGERS: Nous pourrions nous en retirer si cela ne nous faisait rien de froisser les susceptibilités des autres. Nous ne pouvons nous en retirer que si les autres y consentent, à moins de vouloir offenser un grand nombre de gens.

M. MCCLEAVE: Ceux qui l'ont constituée ne se réunissent plus. Ils nous ont confié le travail et se sont éclipsés.

M. ROGERS: C'est une façon d'envisager la chose.

M. HERRIDGE: Le niveau de vie des gens s'est-il amélioré depuis que la Commission a commencé de fonctionner?

M. ROGERS: Les commissions doivent faire respecter la trêve. Elles n'ont rien à faire avec le bien-être.

M. HERRIDGE: Je me demande s'il y a eu quelque amélioration.

M. ROGERS: Je le crois. L'absence de combat a permis d'augmenter les efforts consacrés à la reconstruction.

M. HERRIDGE: D'où vient l'argent destiné à cette reconstruction?

M. ROGERS: Une grande partie, la plus grande, vient des États-Unis; évidemment les Français aident, de même que certains autres pays. Les gens au delà de la ligne de frontière du Vietnam reçoivent vraisemblablement leur secours de l'autre côté.

M. HERRIDGE: Quelle forme revêt-elle, cette aide à la reconstruction?

M. ROGERS: Quelquefois, la forme de capitaux, d'autres fois celle d'une assistance technique considérable en vue de la construction d'usines, de routes remises à neuf et d'autres services. Et nous, au Canada, surtout dans les cadres du Plan de Colombo, nous nous efforçons d'amener des étudiants de ces pays chez nous où ils peuvent fréquenter nos institutions d'enseignement de langue française.

M. CANNON: Depuis combien d'années sommes-nous à la Commission de surveillance?

M. ROGERS: Depuis 1954.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Si nous contribuons à maintenir la paix dans cette région, je pense que le montant demandé n'est pas exorbitant.

M. HOLOWACH: Avec M. Knowles, je crois que nous désirons certainement conserver la paix et donner une contribution appréciable dans ce sens; mais il y a aussi la question d'économie qui préoccupe bien des gens et je m'interrogeais au sujet de la valeur de ce programme qui semble n'avoir pas de fin. Je crois que nos contributions doivent correspondre à celles des autres participants en vue de trouver une solution au problème, mais dans ce cas particulier, on dirait que le Canada fournit de l'argent à une entreprise qui n'a pas de fin.

M. ROGERS: Ce ne sont pas seulement les trois pays qui supportent le fardeau. Il y a quatre pays qui paient une grande partie des dépenses: le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et la Chine communiste. De plus, les pays hôtes des commissions internationales paient les dépenses locales de celles-ci.

(Le crédit est approuvé.)

M. HERRIDGE: Je crois que c'est un bon placement.

Le PRÉSIDENT: Il y a d'autres crédits dont nous avons retardé l'étude, mais avant d'y revenir, expédions d'abord le budget supplémentaire et le nouveau budget supplémentaire.

Crédit 617. Participation du Canada au travail du Bureau de la productivité en Europe, près l'Organisation européenne de coopération économique, $20,000.

M. Patterson:

D. Pourrions-nous obtenir une explication de ce long titre? Que fait cette agence?—R. J'ai ici un long document que je peux lire aux membres du Comité. Je ne suis pas suffisamment au courant pour en donner un aperçu sans le lire.

Le Bureau de la productivité en Europe est une division de l'Organisation européenne de coopération économique. A ce titre, il prépare, coordonne et distribue les renseignements se rapportant à l'instruction technique et aux méthodes de production en vue d'améliorer et de rendre plus efficaces les procédés industriels chez les pays membres. Depuis sa création en 1953, le Bureau s'est employé à accomplir des travaux qui vont de l'échange officiel de renseignements à la recherche pratique touchant les problèmes de production et les relations industrielles. Bien que l'on ait pu à l'occasion douter de l'utilité de certains projets spécifiques, on a formulé peu de critique sur la valeur de l'agence elle-même et, de fait, on a maintes preuves de son succès jusqu'à aujourd'hui dans la poursuite des buts que les membres se sont proposés.

Le Canada n'a pas joué un rôle particulièrement actif dans ce bureau, à cause du caractère surtout européen de celui-ci et à cause de la participation limitée du Canada à l'OECE. A maintes occasions, cependant, les membres européens du Bureau ont demandé une participation canadienne directe à certains des programmes que patronne le Bureau et cette participation s'est souvent concrétisée. Récemment, le programme du Bureau demandait d'accorder plus d'attention aux besoins des régions insuffisamment développées et l'on s'attend que le Bureau mette ses services à la disposition de pays non européens de cette catégorie, ce qui aurait pour effet d'accroître l'intérêt du Canada dans le Bureau lui-même.

Je ne sais pas si cela constitue une explication suffisante pour les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Cela rencontre-t-il les voeux du Comité? Désirez-vous poser d'autres questions à M. Matthews maintenant?

M. Cannon:

D. S'agit-il d'un Bureau spécial de l'OECE?—R. Oui.

D. Le Canada appartient-il à l'OECE?—R. Il est membre associé de l'OECE.

D. Vous avez également mentionné qu'une partie des fonds du Bureau est consacrée à aider les pays insuffisamment développés?—R. C'est tout récemment que le Bureau s'est lancé dans ce domaine.

D. Nous faisons donc une contribution indirecte à l'aide aux pays insuffisamment développés?—R. Oui, c'est exact.

Le crédit 617 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à l'étude du nouveau budget supplémentaire (2), crédit nº 778.

Crédit 778. Nouvelle avance d'une somme de $4,800 (É.-U.) au fonds de roulement de l'Organisation de l'éducation, de la science et de la culture des Nations Unies, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en octobre 1957 à $4,653.

Le TÉMOIN: C'est une nouvelle avance au fonds de roulement de l'UNESCO. Chacune des agences spécialisées a besoin d'un fonds de roulement surtout pour poursuivre ses travaux en attendant les contributions annuelles des pays membres. Les dépenses commencent au début de l'année et, malheureusement, en de nombreux cas les contributions prennent toute l'année à être versées. En ce qui concerne la plupart des organisations, elles sont payées complètement à la fin de l'année. La contribution canadienne à ce fonds de roulement a été augmentée du montant déclaré, et pour conserver nos paiements en ordre et nos relations financières à jour, nous devons consentir cette nouvelle avance. Comme le président l'a mentionné, on la considère comme un placement ou un prêt.

M. Montgomery:

D. S'agit-il d'une espèce de fonds renouvelable?—R. C'est un fonds de roulement. Il fournit l'argent nécessaire à la poursuite des activités en attendant la rentrée des contributions. L'année financière commence le 1er janvier mais plusieurs pays, à cause de leurs arrangements budgétaires, peuvent payer leurs contributions seulement plus tard au cours de l'année.

D. Le Canada a-t-il versé sa contribution?—R. Je ne suis pas sûr de ce qu'était notre contribution initiale.

M. Cannon:

D. C'est une avance que nous faisons?—R. C'est une avance, mais à moins que l'on ne décide de diminuer le fonds de roulement, ou que le pourcentage de notre contribution ne soit abaissé, l'avance sera pratiquement permanente, aussi longtemps que l'UNESCO existera.

M. Montgomery:

D. J'aimerais avoir la réponse à ma question, soit, à combien se sont élevés les paiements antérieurs?—R. Quelles ont été les contributions totales que nous avons faites à ce fonds de roulement?

D. Oui.—R. Je crois que je vais être obligé d'attendre à une autre séance pour donner le montant.

(Le crédit 778 est approuvé.)

Crédit 97. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il reste des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou autres fins réservées, **$2,161,775.**

M. Holowach:

D. Voulez-vous expliquer ce que l'on entend particulièrement par les dépenses en immobilisations, sous la rubrique "Représentation à l'extérieur"? S'agit-il d'améliorations?

M. MALCOLM GRANT *(Division des biens et des fournitures, ministère des Affaires extérieures)*: A la vérité, le fonds total est de $2,161,000. Il se divise en trois éléments qu'a décrits M. Léger dans son exposé devant le Comité. Sur ce montant de $2,161,000, la somme de $255,000 a été consacrée à l'achat de mobiliers de bureaux et de matériel, y compris du matériel de sécurité. La somme de $1,251,000 a été consacrée à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de propriétés à l'extérieur, et celle de $654,000, à l'acquisition de mobiliers et de matériel pour des résidences à l'étranger, ainsi que pour des locaux destinés au personnel. M. Léger a également dit, dans son exposé, qu'en 1957, dans 61 postes, nous étions propriétaires de 51 immeubles comprenant 18 résidences officielles, 12 chancelleries, 3 emplacements pour l'érection de résidences et 18 locaux pour le personnel. De plus, le ministère loue 113 immeubles qui consistent en 34 résidences officielles, 46 chancelleries et 33 locaux pour du personnel et 26 logements loués individuellement pour les employés. Nous avons donc, dans le moment, un intérêt direct dans l'entretien et l'ameublement de 190 immeubles, à l'extérieur.

M. MONTGOMERY: A-t-on fait une décomposition montrant combien on doit dépenser sur chaque propriété en particulier?

M. GRANT: Notre budget des dépenses donne les changements en détail. Vous remarquerez que les chiffres sont placés sous deux rubriques: frais d'administration et immobilisations. L'administration, c'est l'entretien général, alors que les immobilisations, ce sont les dépenses d'immobilisations pour des articles requis, tels le mobilier et le matériel.

M. Cardin:

D. En est-on arrivé à une décision concernant la construction de la résidence sur l'emplacement qui appartient au ministère, à Rome?—R. Non. C'est une affaire qui, comme vous le savez, est en suspens depuis longtemps, au ministère, et qui n'a pas encore été considérée par le gouvernement; ce dernier n'en a d'ailleurs pas encore été saisi.

M. Cannon:

D. Une décision a-t-elle été prise au sujet d'une nouvelle résidence pour l'ambassadeur à Dublin?—R. On en a fait l'acquisition.

M. CANNON: Je m'en réjouis, car lorsque je suis allé à Dublin, en 1955, l'ambassadeur souhaitait que l'on fît quelque chose à ce sujet.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. A-t-on décidé quelque chose relativement à l'acquisition d'un immeuble à Jérusalem, au cas où il serait décidé que cette ville devienne la capitale d'Israël?—R. Nous tâchons toujours de louer un immeuble dont nous nous servons, jusqu'à ce que l'on ait arrêté le choix d'une capitale. En attendant comme on l'a mentionné l'autre jour, il n'y a pas là-bas de chef de mission résident. Il n'y a donc qu'un petit immeuble loué pour l'usage du chargé d'affaires.

D. Je songeais simplement à l'avenir. Peut-être qu'un jour l'on transportera l'ambassade à Jérusalem. Ne serait-ce pas faire un placement sage que d'acheter du terrain dans cette ville, dès maintenant, au prix actuel.—R. La difficulté, c'est qu'il y a tellement de pays où nous avons des besoins immédiats. Tout cela demande du temps et de l'effort de la part des particuliers, sans compter l'argent qu'il faut pour toutes ces choses. Nous nous contentons donc de nous occuper de ce qui presse le plus.

D. Je vois.

M. Patterson:

D. On dit ici que le montant non attribué a été diminué de $100,000. Y a-t-il maintenant quelque montant non attribué? Je n'en vois pas.—R. Le montant qui a été originairement indiqué comme étant non attribuable était de $700,000.

D. Où pouvons-nous trouver cela dans les prévisions budgétaires?—R. C'est l'un des éléments qui composent la rubrique "acquisition, construction et amélioration de propriétés". Ce n'est pas un article séparé dans les prévisions budgétaires.

D. Cela n'est pas indiqué comme étant un montant non attribué.—R. Non, mais dans la composition du montant requis pour l'acquisition et la construction, c'est l'un des articles inclus.

D. Il me semble que, l'an dernier, ce montant non attribué ait fait l'objet de bien des discussions au Comité, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Vu qu'il y a eu depuis ce temps, un changement de gouvernement, je me demandais si cette rubrique avait été biffée.

M. HERRIDGE: Je m'attendais à cette question.

M. PATTERSON: L'an dernier, je me suis prononcé en faveur d'une somme disponible ou comprise dans les prévisions. Je crois que la raison pour cela c'est que si l'occasion se présentait d'acheter un immeuble convenable, il devrait y avoir des fonds dont on pourrait se servir pour en faire l'acquisition. J'ai été en faveur de cela, à ce moment-là, mais je sais que des membres d'un autre groupe, à notre Comité, ont fortement élevé la voix pour affirmer que l'on ne devrait jamais donner un chèque en blanc à qui que ce soit.

M. CANNON: Ils vont sans doute changer d'avis, selon les circonstances.

M. PATTERSON: Il est possible que M. Matthews ne veuille pas faire de commentaires à ce sujet, mais peut-être le président le voudrait-il.

Le PRÉSIDENT: Nous allons faire notre possible.

M. McGEE: Parce que tout cela est nouveau pour moi, est-il régulier de poser des questions comme celle-ci? Quand il s'agit de se tenir au niveau d'un autre pays, sur le plan international, de quel pays est-il question au juste, dans le cas qui nous occupe? Quelles modalités est-il convenu de suivre, en ce qui a trait à l'importance et à l'activité d'une ambassade, dans un pays particulier?

Le TÉMOIN: La nature de la représentation varie beaucoup d'un pays à l'autre et le programme a été établi bien longtemps avant que nous n'ayons de missions diplomatiques. Nous ne faisons aucun effort pour nous tenir au niveau de la mission d'une très grande puissance. Nous pensons qu'il faut faire quelque chose qui soit à l'avantage du Canada et ne contribue pas à le discréditer. Au mieux de notre connaissance, nous tâchons, dans chaque cas particulier, de faire ce qui est nécessaire dans le pays en cause. Il est évident que dans une ville comme Paris, il faut que le niveau soit plus élevé que dans les pays où les mondanités n'ont pas la même importance.

M. McGEE: Je m'intéressais à l'Irlande. L'ambassadeur n'y était pas heureux.

M. CANNON: Non, il ne l'était pas. J'ai eu l'impression que le Canada pouvait faire mieux pour ses ambassadeurs qu'il ne faisait à ce moment-là.

M. MCGEE: Quel était votre critère dans ce domaine? J'espère que ma question n'est pas irrégulière. Cette affaire me passionne à cause de l'élasticité des expressions. Il me semble qu'il faudrait quelque explication étant donné l'opinion exprimée par quelqu'un comme vous-même ou un ambassadeur.

M. CANNON: Je ne voudrais pas exprimer une opinion à la place de l'ambassadeur. Je n'ai fait que vous dire l'impression que j'ai eue, comme je me la rappelle, et je me la rappelle assez bien. La maison qu'il habitait n'était pas du tout confortable. Je dirais même que ce n'était pas une maison de classe moyenne. Ce n'était pas le genre de maison que vous ou moi aurions aimé habiter. J'ai eu l'impression que nous aurions dû faire davantage pour un représentant du Canada.

Le TÉMOIN: Je pense que la plupart des Canadiens qui sont allés à Dublin ont été de votre avis. Il s'agit d'une maison que nous avons achetée durant la guerre et chacun a été d'avis qu'elle manquait de dignité et qu'elle ne convenait pas à un ambassadeur canadien. Nous avons donc cherché à en acheter une autre et nous avons réussi.

M. Fairfield:

D. Sous le titre "Consulats", je vois que nous en avons huit aux États-Unis. Pour ce qui a trait au consulat de New-York, par exemple, l'augmentation des prévisions est fort élevée, par comparaison à l'année précédente. De fait, le montant est beaucoup plus élevé que ceux qui se rapportent à des missions diplomatiques en d'autres grands pays. Comment expliquez-vous cela?—R. Vous voulez parler des frais d'administration?

D. Oui.—R. Le personnel requis pour le fonctionnement du consulat à New-York est bien plus nombreux que celui qu'il faut pour la plupart de nos missions diplomatiques. Et le travail est beaucoup plus considérable. Une autre chose qui contribue à l'augmentation, c'est le coût de la vie, qui est beaucoup plus élevé à New-York. Le montant comprend tous les loyers et les bureaux. Il comprend également les allocations qu'il faut payer, par suite du coût élevé de la vie, là-bas. L'administration est bien plus considérable et ce consulat coûte bien plus cher que la plupart de nos autres postes. Il y en a bien peu qui aient un personnel aussi nombreux.

D. Oui, mais la somme a augmenté de $200,000 et le personnel n'a augmenté que de sept.—R. Je m'excuse, nous voilà rendus à un article. J'essaie de trouver.

D. Je m'excuse, je pensais qu'il s'agissait de la même chose.

M. Montgomery:

D. Monsieur le président, je crois comprendre que sous le titre des immobilisations se groupent l'acquisition de mobilier et de matériel ainsi que les réparations aux bâtiments?—R. Les immobilisations?

D. Oui.—R. Oui, avec l'acquisition de bâtiments, de propriétés, de terrains ou la construction de bâtiments.

D. Je vois ici la Tchécoslovaquie et le Danemark. Ce que je veux savoir, c'est qui décide de ce qu'il va falloir. Prenons la somme de $3,145, dans le cas de la Tchécoslovaquie, l'an dernier. Votre ministère envoie-t-il des ingénieurs du Canada pour visiter ces divers endroits et déterminer ce qui doit être fait et payé, ou bien vous en rapportez-vous au personnel des différents postes pour obtenir les renseignements?—R. Nous obtenons tout d'abord la recommandation du chef de chaque mission relativement à ce qui doit être fait. Cette recommandation arrive au ministère et est soumise à l'étude de la

Division des biens et des fournitures. Ils peuvent aussi avoir des rapports. Nous avons un nouveau service d'inspection et nous espérons faire une inspection de tous les postes tous les trois ans. Il n'y a pas trois ans que fonctionne ce service, et certains postes n'ont pas été visités, mais la Division des biens et des fournitures peut s'adresser au service d'inspection pour avoir son avis, si elle estime qu'il y a lieu de se renseigner sur un article. On détermine alors ce qu'il est raisonnable de compter dans les prévisions budgétaires. Lorsqu'il s'agit des dépenses mêmes ou de l'application d'un programme, il se peut qu'il faille les services d'un ingénieur ou encore il peut suffire de dépêcher sur les lieux quelqu'un de la Division des biens et des fournitures pour faire un examen. S'il s'agit d'une petite dépense, on laisse au poste même le soin de s'en occuper.

D. C'est cette année que vous avez déterminé les prévisions que vous allez inscrire pour 1958-1959?—R. Oui. Elles ont été préparées il y a environ quatre ou six semaines.

M. Holowach:

D. Pourriez-vous nous dire quel rapport il existe entre la mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies en Suisse et la mission permanente auprès des Nations Unies à New-York? J'imagine que les fonctions de chacune doivent avoir trait aux programmes des Nations Unies. Je crois savoir un peu quelles sont les fonctions de la mission permanente à New-York, mais quelles sont celles de la mission en Suisse? Et puis, que fait-on pour s'assurer qu'il n'y a pas empiétement de l'une sur l'autre? Je remarque qu'à la page 26, en ce qui concerne la mission permanente en Suisse, vous avez une augmentation des frais d'administration qui s'élève à $39,000, et je me demandais de quelle façon elle était justifiée?—R. Je pourrais peut-être répondre à votre question en partie. Quelques-unes des institutions spécialisées des Nations Unies ont leur siège à Genève où elles occupent l'édifice de l'ancienne Société des Nations, dont les Nations Unies ont pris possession au moment de leur fondation. Il y a aussi un grand nombre des conférences des Nations Unies qui se tiennent là-bas. Il s'ensuit donc que chaque pays membre doit avoir une mission permanente à Genève pour s'occuper de tout ce qui s'y fait.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la plus grande partie de ce qui se fait aux Nations Unies se concentrent à New-York. Il est donc également nécessaire de maintenir une délégation en permanence à New-York.

D. Il n'y a pas double emploi dans les services rendus?—R. Oh non!

M. Patterson:

D. N'y aurait-il pas avantage à faire accomplir tout le travail aux Nations Unies, à New-York, au lieu de le diviser en deux, comme on le fait?—R. Je ne crois pas. A mon sens la division est assez bien faite. Il est tout naturel que les pays européens désirent qu'une partie du travail soit centralisée là-bas. Dans le même ordre d'idées, une autre des institutions spécialisées, l'OACI, est établie à Montréal. Une autre excellente raison pour qu'il y ait un siège à Genève, c'est qu'il y avait là la maison internationale que l'on a transférée de la Société des Nations aux Nations Unies. Cet immeuble convient bien à des assemblées internationales de ce genre.

M. Herridge:

D. Il est situé dans le pays approprié, en Europe.—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le TÉMOIN: Il est un autre sujet dont je voudrais parler. A la vérité, dans ce chiffre de $480,000 pour les frais d'administration à New-York était comprise la somme de $100,000, prévue pour le cas où il y aurait déménagement

à la Maison du Canada dont il a été question hier au Comité. Voilà l'explication du principal élément de l'augmentation. Au moment de préparer le budget, nous nous attendions au déménagement dont cette somme était destinée à acquitter les frais. Les dépenses devaient être fort élevées.

M. Montgomery:

D. En d'autres termes, les prévisions budgétaires que nous sommes à étudier comprennent de l'argent qui est en somme tout dépensé.—R. Il s'agit d'un budget pour l'année qui va se terminer le 31 mars prochain.

M^lle Aitken:

D. Alors, nous n'allons pas dépenser cette somme de $100,000?—R. Non. Le crédit 97 est approuvé.

Crédit 103. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Quel est ce Comité?—R. Voici le poste que j'avais demandé qu'on laissât en suspens jusqu'à aujourd'hui, car je ne savais pas bien ce qu'était la subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique. Ce Comité est issu de la formation d'un Comité international, l'organisation du Traité de l'Atlantique, par certains groupes de tous les pays qui sont membres de l'OTAN. On a recommandé que chaque pays membre de l'OTAN, constitue chez lui un groupe national. Ici, l'institution de ce comité a été entreprise en coopération avec l'Institut canadien des affaires internationales et l'Association pour les Nations Unies.

Cette association a un triple but: éduquer et renseigner l'opinion publique concernant l'OTAN dans le pays de chacun des groupes nationaux; étudier les buts et les travaux de l'OTAN et une politique plus étendue de nature à favoriser la solidarité entre les pays de la région de l'Atlantique-Nord. Cela s'accomplit jusqu'à un certain point au moyen de la dissémination de renseignements et de publications au Canada, et en favorisant la participation du Canada aux groupes officiels et aux réunions, tant au Canada qu'à l'étranger. On a cru que c'était là une initiative que devait supporter l'État et c'est pourquoi ce petit montant est inclus dans le budget.

M. Cannon:

D. C'est un but tout à fait louable et j'approuve certainement le crédit à voter, mais où cet organisme a-t-il son siège principal au Canada et quels en sont les dirigeants?—R. Le premier président du Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique a été M. Edgar McInnis qui est aussi le président de l'Institut canadien des affaires internationales. On ne dit pas ici où se trouve le siège principal, mais j'imagine que c'est à Toronto.

M. Stewart (*Winnipeg-Nord*): C'est le ICAI, à Toronto.

M. Patterson:

D. J'ai soulevé ce point lors de la dernière réunion. Je me demande si cet organisme fonctionne à l'heure actuelle. Le savez-vous?—R. Oui.

D. Et il remplit les fonctions et poursuit le but que vous avez indiqués?—R. Oui.

D. Tout comme le fait l'Association pour les Nations Unies. Des rapports dans ce sens sont-ils remis à votre ministère?—R. Non. Nous leur versons une subvention qu'ils se chargent d'administrer.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. La subvention est-elle versée directement à ce comité ou à l'Institut canadien des affaires internationales?—R. Directement au comité en question.

M. Patterson:

D. Et le travail s'y accomplit indépendamment de celui de l'Institut des affaires internationales?—R. Oui. Je crois savoir que le comité peut se servir de la liste d'adresse de l'Institut et, dans une certaine mesure, des facilités dont dispose celui-ci, mais le fonctionnement est indépendant.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Le groupe européen tient des conférences assez fréquemment et la section canadienne est affiliée à la section européenne?—R. Oui.

M. Patterson:

D. On nous a dit, l'autre jour, que l'Association pour les Nations Unies organise des congrès nationaux, d'une façon périodique, du moins. L'aute organisme fait-il de même?—R. Je n'ai pas entendu parler de congrès nationaux réunissant tous les membres. Je n'ai pas entendu parler de réunions de ce genre.

D. Je me demande s'il existe des filiales semblables à celles de l'Association pour les Nations Unies, en différentes parties du Canada?—R. Je ne le crois pas. Je pense qu'il y a plutôt la dissémination de brochures et la convocation des personnes intéressées aux réunions. Je ne saurais l'affirmer, mais je ne crois pas qu'il y ait des filiales.

M. STEWART *(Winnipeg-Nord):* Je pense que c'est une filiale d'une organisation britannique. Je me doutais que le ministère des Affaires étrangères le subventionnait, et je m'inquiète toujours quand le ministère des Affaires étrangères subventionne quelque chose.

M. Patterson:

D. Le montant est sans importance, mais je me demande, si l'organisme fonctionne encore, quelle est la façon de procéder, etc.—R. Il fonctionne certainement encore.

M. Macquarrie:

D. Avez-vous une idée du nombre de gens qui en font partie, à titre de membres ou d'associés.—R. Non, je ne saurais vous renseigner là-dessus.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. N'y aurait-il pas lieu de prier cet organisme de fournir un rapport que notre Comité pourrait étudier en une autre occasion?—R. Je pense que le ministère pourrait obtenir un exposé de ce que fait l'organisme, mais je ne crois pas que ce soit la coutume, lorsqu'une subvention est accordée à un organisme, de demander à celui-ci de rendre compte de ses faits et gestes. Nous ne fournissons qu'une partie des finances. Pensiez-vous qu'il y avait lieu de demander à l'Auditeur général de faire une vérification?

D. Non. Tout de même, comme geste de courtoisie, l'organisation pourrait peut-être mettre le ministère au courant de ce qu'elle fait précisément.—R. Je me demande si ce serait répondre à votre désir que de lui demander de nous donner un bref résumé de ce qu'elle accomplit, que nous pourrions communiquer à qui de droit quand viendra le moment de considérer la prochaine série des prévisions budgétaires.

M. CANNON: Toute organisation doit faire un exposé de ses dépenses. Ces messieurs pourraient nous remettre cet exposé, en même temps qu'un mémoire se rapportant à ce qu'ils accomplissent.

M. HERRIDGE: En ajoutant aussi les noms de leurs dirigeants actuels.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Patterson:

D. S'il s'agit d'un crédit régulier, d'une année à l'autre, les intéressés font-ils une demande annuelle de subvention?—R. La plupart de ceux qui reçoivent des subventions écrivent lorsque le moment est venu de l'accorder.

D. Il se peut que la subvention se répète d'année en année et que la somme ne soit pas utilisée à la fin indiquée?—R. Je crois que l'on y voit de trop près dans les services pour qu'une chose semblable se produise.

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Nous avons fini d'examiner tout ce qui était au programme pour aujourd'hui.

Le crédit 94 est réservé.

Comme je l'ai dit précédemment, demain à trois heures, le général McNaughton sera ici et nous nous occuperons des crédits 112 et 113 relatifs à la Commission conjointe internationale.

M. CARDIN: Aurons-nous encore l'avantage d'interroger le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le PRÉSIDENT: J'en doute, du moins avant Noël, car il doit partir demain.

M. PATTERSON: J'avais compris qu'il était entendu que le ministre nous reviendrait encore, avant de partir.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous avons essayé de faire, mais à cause de la préparation des réunions de l'OTAN et d'autres occupations, il a été pratiquement impossible d'y arriver. Je dois aussi faire remarquer au Comité que M. Matthews a donné lecture du mémoire qui a été préparé. Le ministre a prié M. Matthews de donner lecture du mémoire et de répondre hier aux questions ayant trait aux articles sur lesquels nous croyions que le Comité voulait des renseignements. Le ministre avait l'intention de venir, mais, au dernier moment, il a demandé à M. Matthews de le remplacer.

M. PATTERSON: Évidemment, je me rends compte que nous ne pouvons interroger de trop près M. Matthews sur les questions de ligne de conduite du gouvernement. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'avait dit que j'aurais le privilège de l'interroger ici à propos des questions de ligne de conduite. Comme je l'ai dit, nous n'en avons pas encore eu l'occasion cette année.

Appendice A

LISTE DES CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE, PROMISES PAR LES GOUVERNEMENTS, DE 1952 À 1957

(VOIR PAGE 85 DU RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR 1956 DOCUMENT DES N.U. E/2965: E/TAC/REP/97)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Pays	1952	1953	1954	1955	1956	1957*a*)
Afghanistan	7.0	10.0	10.0	10.0	10.0	12.5
Albanie	.....	.....	.....	.....	.....	2.0
Argentine	200.0	200.0	300.0	83.3	360.0	360.0
Australie	190.0	400.0	400.0	500.0	500.0	500.0
Autriche	19.2	19.2	19.2	38.5	38.5	38.5
Belgique	270.0	297.0	337.5	337.5	437.5	437.5
Bolivie	12.5	25.0	7.9	7.9	10.0	15.8
Brésil	459.5	374.6	219.2	270.3	751.4	751.4
Bulgarie	.....	.....	.....	.....	14.7	14.7
Birmanie	8.0	12.0	12.0	18.0	18.0	24.0
République socialiste soviétique de Byélorussie	.....	.....	50.0	50.0	50.0	50.0
Cambodge	5.0	5.0	.....	2.0	5.0	5.1
Canada	750.0	800.0	1,500.0	1,500.0	1,800.0	2,000.0
Ceylan	15.0	15.0	15.0	18.0	18.0	18.0
Chili	174.2	209.0	58.9	100.0	44.0	110.0
Chine	10.0	10.0	15.0	15.0	20.0	20.0
Colombie	100.0	100.0	140.0	140.0	140.0	140.0
Costa Rica	5.0	5.0	6.0	7.0	8.4	10.0
Cuba	50.0	50.0	.....	.....	25.0	25.0
Tchécoslovaquie	.....	.....	69.4	69.4	69.4	69.4
Danemark	108.6	434.3	434.3	550.2	579.1	579.1
République Dominicaine	6.0	10.0	10.0	20.0	24.0	28.0
Équateur	6.3	6.4	6.4	10.0	9.9	11.5
Égypte	81.8	86.2	86.2	100.5	100.5	114.9
El Salvador	5·0	6.0	6.0	7.0	7.0	7.0
Éthiopie	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Finlande	10.0	10.0	10.0	15.0	15.0	25.0
France	1,064.6	1,207.5	1,207.5	1,450.4	1,450.4	1,450.4
République fédérale d'Allemagne	119.0	148.8	148.8	148.8	297.6	357.2
Grèce	20.3	20.3	5.0	5.0	5.0	10.0
Guatemala	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10.0
Haïti	12.0	12.0	12.0	12.0	14.4	14.4
Honduras	8.0	9.6	8.0	8.0	.....	10.0
Hongrie	.....	.....	.....	.....	12.9	42.6
Islande	2.5	2.8	2.8	2.8	3.4	3.7
Inde	275.0	275.0	300.0	400.0	450.0	500.0
Indonésie	43.9	63.6	65.8	65.8	65.8	65.8
Iran	40.0	40.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Irak	5.0	11.2	14.0	13.9	28.0	56.0
Irlande	14.0	.....	14.0	14.0	14.0	.....
Israël	28.0	40.0	50.0	27.8	50.0	50.0
Italie	93.0	93.0	96.0	112.0	112.0	112.0
Japon	80.0	80.0	80.0	90.0	90.0	90.0
Jordanie	.....	.....	2.8	.....	5.6	5.6
Corée	5.0	3.0	3.0	3.0	3.5	3.5
Laos	5.0	2.8	2.9	1.4	1.4	1.4
Liban	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8
Liberia	12.0	12.0	15.0	15.0	20.0	20.0
Libye	.....	3.0	3.6	4.0	5.0	5.0
Luxembourg	2.5	2.5	2.5	2.5	3.0	3.0
Mexique	34.7	34.7	34.7	24.0	33.6	33.6
Monaco	2.9	1.1	1.4	1.1	1.4	1.4
Maroc	.....	.....	.....	.....	.....	5.0
Pays-Bas	400.0	421.0	600.0	660.0	760.0	874.0
Nouvelle-Zélande	126.0	125.6	125.6	168.0	168.0	168.0
Nicaragua	5.0	5.0	5.0	3.6	6.4	6.4
Norvège	56.0	70.0	98.0	380.8	380.8	380.8
Pakistan	151.1	166.2	166.2	166.2	166.2	166.2
Panama	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Paraguay	5.0	5.0	8.0	8.0	12.0	12.0

Appendice A — Fin

LISTE DES CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE, PROMISES PAR LES GOUVERNEMENTS, DE 1952 À 1957

(VOIR PAGE 85 DU RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR 1956 DOCUMENT DES N.U. E/2965: E/TAC/REP/97)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Pays	1952	1953	1954	1955	1956	1957*a*)
Pérou	.....	10.0	12.0	.....	.....	20.0
Philippines	50.0	50.0	55.0	55.0	66.0	66.0
Pologne	.....	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0
Portugal	.....	.....	.....	.....	.....	10.0
Roumanie	.....	.....	.....	.....	16.7	16.7
Arabie saoudite	15.0	15.0	15.0	25.0	25.0	.....
Espagne	.....	.....	.....	.....	10.0	50.0
Soudan	.....	.....	.....	.....	43.1	25.0
Suède	357.3	386.6	483.3	579.9	695.9	792.6
Suisse	218.9	231.9	233.4	233.4	233.7	350.5
Syrie	11.4	11.4	11.4	11.9	7.3	22.8
Thaïlande	34.0	40.0	40.0	40.0	64.0	64.0
Turquie	182.0	183.6	201.5	201.5	201.5	210.0
République socialiste soviétique de l'Ukraine	.....	.....	125.0	125.0	125.0	125.0
Union des Républiques socialistes soviétiques	.....	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord	1,260.2	1,400.2	1,820.2	2,240.0	2,240.0	2,240.0
États-Unis d'Amérique	11,400.0	12,767.1	13,861.8	15,000.0	14,419.4	15,500.0*b*
Uruguay	50.0	75.0	75.0	100.0	120.0	120.0
Cité du Vatican	.....	.....	2.0	2.0	2.0	2.0
Venezuela	20.0	25.0	45.0	150.0	66.0	66.0
Viet-Nam	7.5	7.5	7.5	.....	10.0	21.4
Yémen	.....	2.1	2.1	.....	.....	.....
Yougoslavie	50.0	62.5	82.5	82.5	110.0	110.0
TOTAL	18,797.2	22,320.7	25,020.6*c*	27,666,2*c*	28,833.7*c*	30,794.2

a) Provisoire, au 10 avril 1957.

b) Maximum de la contribution: 14 millions de dollars seront payés pour égaliser les premiers 14 millions de dollars garantis par d'autres gouvernements. Le reste, 1.5 million de dollars, sera versé selon un pourcentage réduit d'égalisation qui sera annoncé plus tard.

c) En outre, une contribution équivalente à $467 a été promise par le gouvernement de Liechtenstein et acceptée en vertu du règlement financier 7.2.

Annexe II

CONTRIBUTIONS EN SUSPENS AU 31 MARS 1957

(Milliers de dollars des États-Unis)

Pays	1953	1954	1955	1956	Total des soldes impayés
Afghanistan				10,000	10,000
Belgique		13,500			13,500
Bolivie				10,000	10,000
Cambodge				5,000	5,000
Colombie			40,000		40,000
Cuba	50,000				50,000
Équateur		6,195	267		6,462
Égypte				100,517	100,157
El Salvador				7,000	7,000
Éthiopie			20,000		20,000
Honduras		8,000	8,000		16,000
Indonésie				59,210	59,210
Iran				50,000	50,000
Israël				16,667	16,667
Paraguay				12,000	12,000
Pérou	10,000	12,000			22,000
États-Unis				1,042,192	1,042,192
Uruguay		75,000	100,000	120,000	295,000
TOTAL	60,000	114,695	168,267	1,432,586	1,775,548

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—1957-1958

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 1957

Exposé du général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

50808-5—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier (*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Stuart (*Charlotte*)—35.

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Best, Cannon, Cardin, Coldwell, Fairfield, Haidasz, Herridge, Holowach, Jung, Kucherepa, Low, Macnaughton, Macquarrie, Montgomery, McCleave, McGee, Patterson, Stick, Stuart (*Charlotte*) et White.—(20)

Aussi présents: Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale; M^lle^ E. M. Sutherland, secrétaire; MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, T. L. MacCallum, conseiller juridique, E. R. Petersen, ingénieur conseil.

Le président constate qu'il y a quorum et présente le général McNaughton aux membres du Comité.

Le général McNaughton fait un exposé général, et des membres du Comité lui posent des questions sur le travail de la Commission conjointe internationale.

Au cours de son exposé, le général McNaughton aborde les sujets suivants:

1. Entreprise d'énergie marémotrice de Passamaquoddy.
2. Renvoi de la rivière Sainte-Croix.
3. Fleuve Columbia et rivière Kootenay.
4. Construction du barrage de Libby.

Appelé à la Chambre, le Comité suspend la séance à 4 heures et demie.

La séance est reprise à 5 heures et le général McNaughton continue de témoigner. On continue de lui poser des questions sur les fleuves Columbia et Fraser.

A 6 heures du soir, l'interrogatoire du général McNaughton est interrompu et le Comité s'ajourne au vendredi 13 décembre 1957, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

50808-5—1½

TÉMOIGNAGES

JEUDI 12 décembre 1957,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence, nous allons aborder notre travail.

Je sais que vous êtes tous heureux que le général McNaughton soit avec nous aujourd'hui. Je pourrais répéter ce que je disais hier à propos de M. Cavell, vous connaissez bien le général McNaughton par ses travaux.

Il a préparé une déclaration écrite et comme je suis de ceux qui croient que nous profitons davantage d'un exposé si celui qui l'a préparé nous le communique, je demanderai au général McNaughton de nous lire ce qu'il a rédigé. Il a laissé entendre qu'il commencerait par la région de l'Atlantique, et qu'il irait vers l'ouest. Il suggérait qu'on ne craigne pas de l'interrompre s'il se pose quelque question sur une région ou un point particuliers. De cete façon vous profiterez sans doute davantage de l'exposé et des questions. Peut-être que rendus à la Colombie-Britannique il y aura tant de questions que nous oublierons les autres régions.

Je ne ferai aucun autre commentaire, sinon celui de vous dire que nous sommes heureux de vous avoir parmi nous, général McNaughton. Je suis sûr que le Comité attend avec impatience ce que vous avez à lui communiquer.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale est appelé.

Le TÉMOIN: C'est pour moi une grand privilège, et non seulement un privilège mais aussi un plaisir de comparaître devant votre Comité. Je dois le dire en toute franchise, s'il n'avait pas existé et que nous n'eussions pas eu l'occasion qu'il nous fournit de faire connaître au public les conditions changeantes de la question des eaux, il n'y aurait plus rien à discuter. La contribution du Comité à la conservation de ces ressources hydrauliques pour le Canada a été énorme, et c'est grâce à elle que nous sommes encore en mesure d'en parler.

Avant d'aborder les diverses questions dont s'occupe la Commission, j'aimerais donner un aperçu général des prévisions budgétaires présentées au parlement.

Les fonds de la Commission lui viennent de deux crédits: le premier couvre les traitements et les dépenses de la Commission même, et l'autre couvre la quote-part du Canada des dépenses occasionnées par les divers études et relevés faits sous les auspices de la Commission et approuvés par les gouvernements canadien et américain.

Notre demande de fonds pour 1957-1958 prend en considération le relèvement général des traitements et les augmentations annuelles par la loi. Ces augmentations se trouvent compensées en partie par la diminution des frais d'administration. On y compte l'économie due à un emploi qu'il n'a été possible de remplir que toute dernièrement.

Dans le crédit couvrant les études et les relevés, la demande de fonds pour l'entreprise d'énergie marémotrice de Passamaquoddy vient s'ajouter à celles de l'année précédente.

Je donnerai les détails de ces études dans ma description de chacune de ces entreprises. Je dirai, en passant, que depuis la compilation des prévisions, nous avons trouvé important de pousser davantage certains aspects de ce travail pour protéger les intérêts canadiens. Il nous faudra un supplément de $20,000 pour cela, mais nous l'avons trouvé en réduisant les montants affectés à d'autres études moins pressantes, particulièrement, le renvoi concernant la rivière Sainte-Croix pour lequel nous avions un montant de $50,000.

Les prévisions budgétaires de 1956-1957 pour le renvoi concernant la rivière Sainte-Croix étaient de $50,000. A mesure que progressait le travail nous nous sommes rendu compte qu'il était aussi facile d'obtenir les renseignements que nous cherchions par un travail de bureau que par des études sur place, et nous avons réduit le coût à $10,000 dans les prévisions de cette année.

Les éléments qui composent le crédit relatif aux études et aux relevés accusent une diminution générale, sauf en ce qui regarde le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent et les études préparatoires à un renvoi possible concernant les cours d'eau coulant du Yukon et de la Colombie-Britannique en Alaska.

En ce qui concerne le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent, on a établi les responsabilités qui doivent lui incomber avec la régularisation du Saint-Laurent, que l'on prédit pour le 1er octobre environ, après l'élévation du niveau de l'eau dans le bassin en amont du barrage Barnhart, prévue pour le 1er juillet.

La rubrique des cours d'eau du Yukon et de la Colombie-Britannique contient les mêmes chiffres que l'an dernier.

Les crédits destinés à la poursuite des études sur la régularisation du niveau du lac Ontario sont réduits de $25,000 à $10,000. La Commission a déjà reçu le premier de deux rapports finals de la Commission d'ingénieurs du lac Ontario. L'un de ces rapports traite de la régularisation du niveau du lac, et l'autre, qui n'a pas encore été reçu, traite des effets du barrage Gut. Cet article ne paraîtra pas au budget de 1958-1959, les travaux étant terminés.

J'aimerais aussi vous faire observer que les prévisions quant aux frais d'une enquête sur la contamination de l'air dans la région de Détroit-Windsor diminuent, cette année de $62,000 à $21,000 en nombre rond. Les études nécessaires pour compléter le rapport du conseil technique d'enquête sur la pollution de l'air sont près d'être terminées, et les fonds demandés pour cette année serviront surtout à la compilation des données obtenues et à la revision des renseignements trouvés antérieurement en vue de garantir l'exactitude de toutes les données pertinentes.

Les demandes de fonds quant au renvoi concernant le bassin de l'Ouest central sont diminuées cette année de $10,000 à $5,000 par suite de l'achèvement d'une partie des études des ingénieurs. La Commission étudie maintenant une nouvelle ordonnance intérimaire sur la répartition des eaux de la rivière Souris. Nous en expliquerons le détail sous ce titre.

Un service important effectué pour la Commission sous un autre poste est celui du renvoi concernant le fleuve Columbia. Ces études sont surtout l'œuvre du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il est donc plus commode que l'administration de ce service relève de ce ministère; c'est d'ailleurs ce qui se fait depuis plusieurs années. On consulte la Commission quand il s'agit de l'utilisation des fonds en question.

Les dépenses à faire autoriser par le Parlement pour l'enquête de la Commission au sujet du fleuve Columbia, s'élèvent en tout à $270,000 environ. Par rapport aux années passées, c'est là une diminution de 50 p. 100 rendue possible par le fait que la compilation des données nécessaires tire à sa fin.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vais maintenant parler d'une façon plus détaillée des progrès accomplis par la Commission dans les diverses études qu'elle a entreprises.

Je me propose de traiter des entreprises l'une après l'autre, en allant de l'Atlantique au Pacifique. Je commencerai par l'entreprise située la plus à l'est, celle de Passamaquoddy.

Renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy

En vertu du renvoi des gouvernements du Canada et des États-Unis du 2 août 1956, la Commission a été chargée de déterminer le coût approximatif de la mise en valeur du potentiel international d'énergie marémotrice de la baie de Passamaquoddy, et de déterminer si ce coût permettrait de produire économiquement l'énergie hydro-électrique. La Commission a aussi été chargée d'établir les effets que cette énergie pourrait avoir sur l'économie locale et nationale, et l'effet des constructions sur les pêches de la région.

La Commission a établi à cette fin deux conseils techniques: 1) Le Conseil international d'ingénieurs de Passamaquoddy; 2) le Conseil international des pêches de Passamaquoddy. Le gouvernement canadien s'est engagé à fournir $300,000 pour couvrir la quote-part du Canada dans les dépenses subies pour l'ensemble de ces études. A cause de l'importance particulière des pêches pour notre pays, sa contribution à l'entreprise portera surtout sur cet aspect de la question. Les États-Unis ont promis une somme de trois millions de dollars, qui sera pour la plus grande part affectée aux études de génie.

Je dois dire que si le projet est réalisable et que l'entreprise soit lancée, il est entendu que le montant dépensé par chaque pays pour cette enquête sera porté à son crédit.

La Commission a visité les lieux en juin, cette année, et elle a vu les résultats fructueux des forages d'essai pratiqués dans le chenal profond et à fort courant, ou les barrages devront être érigés. Le Conseil des ingénieurs et le Conseil des pêches ont tenu des assemblées conjointes portant sur leur programme et sur les questions d'intérêt commun, et ils ont pris les mesures appropriées.

Le Conseil des pêches suivra de près et d'une façon continue les déplacements et les mœurs des poissons dans la baie de Passamaquoddy et dans les eaux adjacentes de la baie de Fundy où semblent situées les aires de reproduction du hareng. La plus étroite collaboration est nécessaire entre le Conseil d'ingénieurs et celui des pêches dans cette enquête.

Les études techniques doivent se terminer en octobre 1959, et elles progressent d'une façon satisfaisante. Il peut être difficile de terminer une enquête de cette complexité à une date fixée, mais je suis certain que les études avancent aussi rapidement que possible. Le Conseil d'ingénieurs a déjà choisi un plan de mise en valeur qui servira de base à ses études, et le Conseil des pêches l'étudie présentement pour s'assurer qu'il n'est pas moins favorable aux pêches que d'autres solutions possibles. Je dois dire aussi que bien qu'il existe d'autres poissons, c'est au hareng qu'on s'intéresse particulièrement, car ses habitudes peuvent être modifiées par l'érection des barrages nécessaires au projet Passamaquoddy.

Voici une carte en couleurs, à grande échelle pour illustrer ce projet. Nous pourrions la pendre au mur si quelqu'un aimait la voir.

En attendant, nous projetons de former une équipe d'experts, dirigée par deux économistes de l'Université du Nouveau-Brunswick, afin de déterminer les effets possibles de la centrale d'énergie marémotrice sur l'économie du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes, pendant la construction et une fois les générateurs en marche.

Ces recherches sont poursuivies pour la Commission par le ministère des Travaux publics. Nous avons aussi les détails des unités primaires, des turbines et des générateurs de la centrale de Passamaquoddy, et les conclusions concernant le genre de turbines, le nombre de révolutions et la capacité de rendement de chaque unité.

Je pourrais vous dire, pour vous donner une idée de l'ordre de grandeur de la centrale, que les plans proposés pour étude par le Conseil d'ingénieurs, comprenaient 30 génératrices capables de fournir ensemble trois cent mille kilowatts. Le débit moyen a été évalué à 1.7 milliard de kilowatts par année. Cela voudrait dire que les unités de 300,000 kilowatts auraient un rendement moyen d'environ 67½ p. 100.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Macquarrie, avez-vous une question à poser?

M. Macquarrie:

D. Pour satisfaire ma curiosité personnelle, quel est le nom des deux économistes dont vous avez parlé?—R. Je ne puis le dire, monsieur, car ils relèvent du ministère des Travaux publics. A l'heure actuelle, ils confèrent ensemble afin d'organiser ce conseil.

Le général MCNAUGHTON: A-t-on l'intention de se servir de ces cartes pour les explications à suivre?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant de nous engager plus avant dans cette question, je dois vous dire que M. Herridge n'a que peu de temps à lui. Je suis sûr que le Comité voudra bien coopérer avec M. Herridge et moi-même pour nous permettre d'étudier aujourd'hui les questions relatives à la Colombie-Britannique. Cela accommoderait bien M. Herridge et je ne crois pas que les autres membres du Comité y voient d'inconvénient.

Des VOIX: Entendu.

M. HERRIDGE: J'apprécie beaucoup ce geste, monsieur le président.

M. Montgomery:

D. J'aimerais poser une question, si vous me le permettez, sur le projet de Passamaquoddy. Avez-vous dit que les études ne sont pas encore assez avancées pour révéler si les pêches seront atteintes ou non? A-t-on découvert les bancs de hareng? Connaît-on leur emplacement?—R. Je ne pourrais dire qu'ils ont été repérés d'une façon certaine, mais les experts en pêche nous ont assuré qu'il ne se fait pas de reproduction à l'intérieur de la baie même. Les alevins, à leur éclosion, et la nourriture dont ils se nourrissent pour grandir sont entraînés dans la baie par la marée. C'est là un fait très important, et les spécialistes attribuent une grande importance à cette connaissance qu'ils ont réussi à obtenir. Je crois que tous ceux qui étaient mêlés à l'enquête croyaient que l'entreprise serait désastreuse pour les poissons, mais plus nous avançons dans notre étude, plus nous nous rendons compte que le projet est réalisable sans trop nuire à la vie des poissons, pourvu que l'on prenne les précautions recommandées par les autorités en matière de pêches. Je ne dirai pas que c'est une conclusion, ce serait donner une fausse impression. J'exprime simplement l'opinion que c'est là une difficulté surmontable, si, pour d'autres raisons, on décide de réaliser ce projet.

Je ferai remarquer que notre Commission a poursuivi, dans la région de Passamaquoddy, des études qui ont déjà été rapportées, et qui indiquent d'une façon concluante qu'il existe vraiment un large potentiel énergétique dans ces marées. Ce n'est pas rêver que de parler de ces centaines de mille kilowatts d'énergie dans ces marées, ils s'y trouvent vraiment. A mon sens, il ne se pose pas de problème en ce qui concerne la machinerie électrique pour en générer l'énergie, et la disposition de cette machinerie pour en régulariser le débit. Le

grand problème que nous devons affronter est le travail même de construction, l'érection même de ces vastes barrages au milieu de ces vastes étendues d'eaux de marée. Le problème que nous devons résoudre, c'est celui de réaliser de grands travaux dans des marées atteignant 12 nœuds à l'heure, par des profondeurs atteignant jusqu'à 200 pieds à marée haute, sur un fond de 50 à 70 pieds d'argile marine. Je crois que nos amis les ingénieurs qui dirigent les recherches de construction devront trouver des solutions très nouvelles pour résoudre le problème d'une façon économique. Je ne veux pas entretenir trop d'espoir, parce que je crois qu'en regardant les choses bien en face, nous devons reconnaître que ce sont là d'immenses problèmes qui n'ont jamais encore été résolus.

Je dois ajouter que ma conclusion des entrevues que j'ai eues avec les ingénieurs et des visites que j'ai faites avec eux, est que tous abordent ces problèmes dans un bon état d'esprit, et qu'il veulent donner à la Commission et aux deux gouvernements un rapport parfaitement objectif sur la question, ni pour, ni contre. Les faits exposés seront exacts. Il appartiendra ensuite aux autorités de décider si elles veulent ou non entreprendre la construction de ces ouvrages.

D. Une fois les investigations terminées, nous apprendrons peut-être que même si le projet n'est pas impossible à réaliser du point de vue technique, il coûterait trop cher du point de vue de la rentabilité de l'entreprise.—R. C'est très vrai. Nos premières estimations du prix, d'après les premières recherches s'élevaient à près de 7 à 10 millièmes de dollar à Passamaquoddy et, dans certains cas, certaines estimations étaient beaucoup plus élevées. Il s'agit là de projets datant de dix ou quinze ans. Les coûts actuels seraient plus élevés de 50 à 75 p. 100, et peut-être encore plus. Nous espérons que les nouvelles méthodes géophysiques et géologiques de relevés permettront de modifier ces chiffres. Nous disposons pour la première fois de méthodes qui révèlent vraiment aux ingénieurs la configuration du fond de la mer. Il ne s'agit plus de creuser quelques trous dans ces canaux profonds. Les ingénieurs disposent de méthodes de mesure, méthodes géophysiques qui leur donnent des indications précises du problème qui se présente. Ainsi, au lieu de choisir plus ou moins au hasard l'emplacement d'un barrage, comme cela se faisait autrefois, et en tenant compte de toutes sortes de facteurs de sécurité, les ingénieurs seront cette fois-ci en mesure de choisir l'endroit avec précision. Nous espérons pouvoir réduire les dépenses par un choix judicieux.

M. MONTGOMERY: Merci beaucoup.

M. Kucherepa:

D. Nous reviendrons à cet article.—R. Tout à votre service, messieurs. Choisissez l'article que vous désirez, nous essaierons d'y répondre.

D. J'essaie d'obliger M. Herridge.

Le PRÉSIDENT: Pendant que le général McNaughton donnait ses explications je me demandais s'il ne serait pas préférable de terminer tout de suite les questions et réponses au sujet du projet Passamaquoddy, pour aborder ensuite les questions touchant la Colombie-Britannique, pour obliger les membres de la Colombie-Britannique.

Le TÉMOIN: Nous pouvons le faire immédiatement après cette question.

M. Kucherepa:

D. Dans le troisième paragraphe de la page 4, on lit:

> Je dois dire que si le projet est réalisable, et que l'entreprise soit lancée, il est entendu que le montant dépensé par chaque pays pour cette enquête sera porté à son crédit.

S'est-on entendu, a-t-on conclu une entente de base pour la répartition des dépenses qu'entraînera cette construction.—R. Non, on n'en a pas fait. Peut-être que cette façon de procéder, celle de ne pas souscrire à l'aspect défensif des recherches canadiennes et de ne pas trop nous lancer à la dépense maintenant, vient de l'esprit d'économie à l'écossaise du président de la section canadienne. Si les résultats sont bons, nous n'aurons rien perdu, sinon, nous n'y aurons pas dépensé de fortes sommes que nous voudrons dépenser ailleurs.

D. Il y a une différence dans les proportions; la contribution des Américains est dix fois plus grande n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Est-ce que le même principe continuerait de s'appliquer si la construction devait commencer?—R. Nous avons très clairement indiqué qu'il n'y avait rien de décidé sur le partage des résultats. C'est purement une enquête que font les ingénieurs. La répartition des avantages entre les deux pays, comme celle des dépenses, relèvera de ceux qui auront les données devant les yeux, en temps et lieu.

D. Les fois précédentes où nous avons travaillé en collaboration avec les États-Unis, quelle a été la répartition des dépenses? Les a-t-on fixées d'après les bénéfices industriels, ou de quelle façon s'est faite la répartition?—R. Il n'y a pas de règle générale en pratique, parce que les éléments de chaque question dont nous nous sommes occupés différaient considérablement. En général, les deux gouvernements ont demandé à la Commission de suggérer, une fois son étude terminée, comment le point pourrait être résolu le plus équitablement possible. Je crois que ce sera encore l'intention des gouvernements au moment où ils recevront le rapport. Et s'ils décidaient de réaliser l'entreprise, le projet nous reviendrait pour que nous nous définissions la manière de le mettre en chantier, et on nous demanderait un rapport exposant les nouvelles dispositions à prendre, tout comme nous l'avons fait pour le Saint-Laurent.

D. Avez-vous des méthodes particulières pour déterminer le rapport entre le coût et les avantages?—R. Nous établissons toujours le rapport coût-avantages dans toutes les études que nous avons à poursuivre. Heureusement, notre façon d'établir ce rapport diffère peu de celle de nos collègues des États-Unis. Nous avons établi un système très élaboré pour choisir les éléments qui en font partie, de quelle façon ils serviront, et ainsi de suite.

D. Quelle base a-t-on jugée convenable dans le passé? Quel rapport a-t-on employé? Est-ce un rapport de un à un, un à deux, un à cinq?—R. Après avoir tenu compte de ce qu'on pourrait qualifier d'avantages accessoires, le rapport coût-avantages prend peut-être une valeur arbitraire comptée en argent. Si le rapport est plus élevé que 1, l'entreprise est profitable. Et dans les entreprises hydro-électriques, on s'attend généralement à un rapport de 1.3 à 30 p. 100 de plus que 1, ou un chiffre encore plus élevé. Évidemment, certains chiffres sont encore très forts.

M. Montgomery:

D. Puis-je poser une question; je ne sais pas si elle est pertinente, mais je n'ignore pas que les connaissances du général McNaughton sont très vastes. Les problèmes que pose ce projet hydro-électrique sont bien particuliers, n'est-ce pas? Est-ce que les droits des États-Unis sur les eaux qui doivent produire cette énergie sont plus forts que ceux du Canada? La limite de trois ou de douze milles entre-t-elle en ligne de compte?—R. Non, pas du tout. En réalité, l'entreprise se trouve pour une part au Canada, si nous en considérons l'emplacement. En regardant cette carte nous voyons que la partie la plus pâle est la partie canadienne du réservoir, et que celle coloriée en bleu foncé représente la partie américaine. La frontière passe juste ici sur la carte.

Ainsi, je ne crois pas que nous puissions baser une répartition sur la surface, les régions, les hauteurs de chute d'eau ou quoi que ce soit. A mon sens, il faut considérer que ce projet ne serait réalisable que par un partage égal d'avantages par les deux pays. En d'autres termes, à cause de la nature du projet, les avantages doivent être divisés en parts égales. A moins que l'un des deux pays ne veuille se retirer complètement, ce qui est peu probable, voilà quelle serait la situation.

D. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Alors y a-t-il d'autres questions sur le renvoi concernant l'énergie marémotrice?

M. Montgomery:

D. Est-ce que cette centrale aurait quelque effet sur la rivière Sainte-Croix, sur la crue des lacs à la tête de la rivière Saint-Croix.—R. Non. Dans le présent exposé, je n'ai pas parlé des niveaux, mais je me ferai un plaisir de répondre à cette question. La régularisation des lacs à la tête de la rivière Sainte-Croix est maintenant assez bien établie. On a compensé en grande partie la plage qui a été inondée.

D. Je le sais, je possède un terrain donnant sur un de ces lacs. Mais je me demandais si ce serait là un moyen d'élever encore le niveau de l'eau.—R. Non, le Conseil d'ingénieurs, après une étude approfondie de la question, a recommandé de maintenir le niveau actuel établi par les ordonances de la CCI, et c'est heureux. Évidemment, le principal problème concernant la Sainte-Croix est sans doute en partie l'énergie, mais il s'agit aussi, ce qui est encore plus important, de l'assainissement des eaux qui est une responsabilité internationale; et de s'assurer que la province du Nouveau-Brunswick possédera les têtes d'eau qui n'auront pas été utilisées.

Déjà, le Conseil d'ingénieurs a recommandé d'attribuer au Canada la tête d'eau de Milltown, le plus en aval des emplacements, et nous avons immédiatement informé le gouvernement du Nouveau-Brunswick de cette recommandation. Les particuliers ayant été désintéressés, cette étendue appartient maintenant à la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick, et elle est entièrement libre. Ce n'est pas un très grand emplacement. Quand il sera question du Columbia, nous parlerons de milliers et de millions de kilowatts, mais ici il n'est question que de 10,000 kilowatts environ.

Nous n'avons pas beaucoup d'énergie hydro-électrique dans les provinces Maritimes, et chaque miette compte. Nous avons établi que nous ne poursuivrions pas ce projet s'il n'y avait pas de répartition de l'énergie. Les deux principaux emplacements appartiennent à des Américains depuis bien des années. Il n'y a pas de disposition pour les en déloger même si nous étions d'accord. C'est un territoire qui est tombé en leurs mains, et nous devons l'accepter bon gré mal gré. Ce qu'il nous faut apprendre, c'est que si nous n'utilisons pas nos ressources hydrauliques nous les perdrons. Nous voulons donc en récupérer tout ce que nous pouvons.

La tâche la plus importante concernant la rivière Sainte-Croix, c'est de l'assainir, et de repeupler une des plus belles rivières à saumon de la côte atlantique.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions concernant la rivière Sainte-Croix?

M. Kucherepa:

D. Qu'est-ce qui cause la contamination de la rivière Sainte-Croix?—R. La contamination de la rivière Sainte-Croix est causée surtout par les déchets des papeteries, la lignine et des produits de ce genre. La plupart des papeteries sont américaines, elles sont établies depuis plusieurs décennies.

M. Montgomery:

D. Elles sont près de l'embouchure de la rivière?—R. Non, elles se trouvent plus en amont. La contamination qui nous intéresse à l'embouchure de la rivière vient beaucoup des déchets domestiques. Elle nuit aux bancs de mollusques, aux homards et autres crustacés. Je ne suis pas en mesure de vous parler d'une façon bien détaillée parce que je n'ai pas encore reçu le rapport.

M. Kucherepa:

D. Est-ce que les autorités provinciales n'auraient pas le pouvoir de décider de ces questions?—R. Non. La responsibilité revient directement à la Commission d'après l'article 4 du traité de 1909, qui se lit comme suit:

> Il est de plus convenu que les eaux nommées limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Voilà le texte du dernier sous-alinéa de l'article 4 du Traité des eaux limitrophes de 1909.

La rivière Sainte-Croix est limitrophe; la frontière passant au milieu, ce traité s'applique donc. La même chose vaut pour le Saint-Laurent.

D. Quel pouvoir d'exécution possède la Commission?—R. La Commission n'a aucun pouvoir direct d'exécution. Après avoir acquis un peu d'expérience à essayer de résoudre ces questions de la contamination de l'eau et de mesures à prendre pour y remédier, nous avons décidé de recommander au gouvernement de ne nous donner aucun pouvoir d'exécution. Nous croyions que pour accomplir les progrès nécessaires tant ici qu'en rapport avec les chenaux du Saint-Laurent et aux autres endroits où nous étudions la contamination des eaux, nous aurions bien des choses à faire, et des choses très utiles.

Nous aurions des études à faire pour établir des normes raisonnables de contrôle et déterminant si la contamination des eaux nuit ou non aux habitants et aux intérêts privés. Nous devrions aussi être autorisés par le gouvernement à surveiller certaines eaux qu'on nous a signalées, et si nous constations la contamination de ces eaux qui demeureraient constamment sous notre juridiction, nous devrions en avertir les autorités intéressées. Ce qu'il faut faire, en somme, c'est donner une forte publicité au problème et faire jouer l'opinion publique en faveur de sa solution.

Nous avons acquis une vaste expérience en ce qui regarde le Saint-Laurent, et j'espère que nous y reviendrons avant d'avoir terminé. Nous avons fait enquête sur la contamination des eaux des canaux reliant les Grands lacs. Comme résultat de tels pouvoirs, si on nous demande ce qui doit être fait dans l'intérêt public, je dirais qu'il faut dénoncer les fauteurs, et avertir de ces manquements les autorités compétentes qui sont légalement responsables d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britanique. Nous nous occupons présentement de ces questions, et nous avons accompli d'immenses progrès.

D. Qui sont les autorités compétentes auxquelles vous avez fait allusion? R. Dans ce cas-ci, si les intéressés se trouvent au Canada, ce serait la province du Nouveau-Brunswick. Quand il s'agit d'une question d'eaux limitrophes, c'est en partie le gouvernement du Nouveau-Brunswick et en partie le gouvernement fédéral. Mais la question dans son ensemble n'est pas si simple.

En ce qui regarde les canaux des Grands lacs, c'est sans contredit la province d'Ontario qui est l'intéressée, et nous avons toute la coopération du premier ministre M. Frost. Il a présenté un bill établissant une commission dirigée par M. Snider, qui collabore étroitement avec nous. Cette commission a l'occasion de résoudre le seul élément du problème qui reste, et qui concerne les intérêts des municipalités.

Nous avons aussi bénéficié de la collaboration des industriels intéressées à cette question. Il s'est dépensé plusieurs millions de dollars à liquider les diverses questions qu'on leur a signalées. Ce fut une expérience très intéressante que de travailler sans autre pouvoir de contrainte que l'opinion publique, et ce pouvoir s'est révélé très efficace.

D. Est-ce que la province a le pouvoir de faire respecter les règlements contre la contamination?

M. Patterson:

D. Avez-vous constaté que la réaction générale de l'industrie en question était favorable à vos voeux?—R. Oui, monsieur. Au début, nous avons dû faire face à beaucoup d'hostilité, comme vous pouvez facilement l'imaginer, parce que, dans notre premier rapport, nous avions dit que plus de 140 millions de dollars devraient être dépensés aux fins de corriger la situation. Mais les diverses industries, y compris les distilleries qui déversent dans la rivière une grande quantité de déchets, se sont rendu compte qu'elle doivent avoir de bonnes relations avec le public, et c'est pourquoi elles font de leur mieux lorsqu'elles sont en faute; elles font ce qu'elles peuvent pour rectifier la situation aussitôt que possible. Jusqu'ici, nous n'avons eu que peu de problèmes à signaler à l'attention de l'industrie, et nous avons reçu des rapports qui nous ont été adressés spontanément et qui indiquent que, dans de multiples cas, les problèmes ont été l'objet d'un examen immédiat. C'a été pour nous une expérience très satisfaisante.

M. Cannon:

D. Relativement à la rivière Sainte-Croix, si je comprends bien, il y a des papeteries qui sont installées là depuis plusieurs années.—R. Oui.

D. Et il a fallu beaucoup de temps, j'imagine, pour améliorer la situation au point où elle en est maintenant grâce à une coopération qui avait pour but d'éliminer les déchets des papeteries. On a récemment mis au point une méthode d'utilisation de la lignine à des fins industrielles.—R. En effet.

D. Il devrait donc être relativement facile de convaincre les intéressés de recourir à cette nouvelle méthode.—R. C'est comme si vous me demandiez de regarder dans une boule de cristal, car le rapport auquel j'ai fait allusion ne sera pas publié avant le 15 de ce mois-ci. La Commission le mettra alors en circulation. Nous nous rendrons dans le bassin de la rivière Sainte-Croix au début de février afin de tenir une audience publique et si l'histoire se répète (comme je suis certain qu'elle va se répéter), je suis tout à fait convaincu que nous allons entendre beaucoup de récriminations de la part des compagnies de pulpe et de papier qui vont soutenir qu'elles ont des droits acquis, qui ne leur ont pas été conférés par les divers gouvernements ni par la Commission. Mais l'autorisation est déjà mentionnée dans le traité.

D. Le cas de la rivière Sainte-Croix n'a donc pas encore été réglé?—R. On est en train d'y mettre ordre. Mes autres remarques avaient trait à l'expérience que nous pouvions avoir acquise, et j'ai aussi parlé des chenaux des Grands lacs.

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous ensuite à la page 26 où il est question du Columbia, ce qui nous amènera à discuter du problème de la Colombie-Britannique?

Le TÉMOIN:

Renvoi concernant le Columbia, 1944

et

Demandes des États-Unis en vue du barrage Libby, 1951 et 1954

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont donné, en ce qui concerne l'étude du Columbia, des directives qui se trouvent dans le renvoi du 9 mars 1944. Ce renvoi se rapporte au bassin du fleuve Columbia pris dans son ensemble. Avant que les études eussent pu progresser, l'inondation de 1948 fit d'énormes ravages dans tout le bassin, et surtout sur le parcours de la rivière Kootenay aux environs de Bonner's Ferry, dans l'État de l'Idaho.

A la lumière de cette expérience, le gouvernement américain a cherché à faire presser le mouvement dans le cas de la rivière Kootenay, et la Commission conjointe internationale a été priée de préparer un rapport spécial, à titre provisoire, au sujet de cet affluent dans le but d'en venir à des conclusions quant aux barrages qui pourraient être construits et qui seraient plus particulièrement utiles pour la prévention des inondations.

De la façon dont elles ont été faites, ces études étaient défectueuses et incomplètes en ce sens qu'elles *n'ont pas tenu compte, en réalité, de l'utilisation* possible des eaux canadiennes en territoire canadien, et on a prouvé, depuis lors, que ces eaux pourraient être très précieuses pour le Canada. Le rapport des ingénieurs à la Commission, d'après ce qu'on a dit, a systématiquement laissé de côté la question de la frontière dans le but de servir les intérêts du «meilleur plan d'ensemble d'aménagement», c'est-à-dire du plan qui offrirait les plus grands avantages pour le bassin et à la condition que si on accordait une priorité à des projets plus avantageux pour les États-Unis, les États-Unis offriraient au Canada la compensation qui s'impose de façon à en arriver à une juste répartition des avantages.

Le rapport recommandait la construction d'un vaste barrage aux environs de Libby, dans le Montana, qui inonderait une partie du territoire canadien jusqu'aux eaux d'aval d'un barrage qui serait construit en amont du confluent des rivières Bull et Kootenay. C'était là un arrangement très avantageux pour les États-Unis parce qu'après le parachèvement du barrage de la rivière Bull, il y aurait emmagasinage d'environ 3.0 millions de pieds-acre qui servirait d'appui à l'emmagasinage déjà considérable qu'il est question d'établir grâce à l'aménagement de Libby, et ces deux «réservoirs» serviraient à régulariser à peu près complètement le débit de la rivière Kootenay à partir d'un peu plus haut que la frontière canadienne, ce qui serait à l'avantage surtout des États-Unis.

Sans même attendre que le rapport du Bureau des ingénieurs de la rivière Columbia soit déposé devant les membres de la Commission conjointe internationale, les agences des États-Unis ont communiqué les propositions directement au Congrès en ne tenant aucun compte de la Commission et en citant le rapport du bureau des ingénieurs comme document autorisé qui permettrait de pouvoir compter sur le consentement du Canada. Le rapport de ce Bureau n'a jamais été approuvé par la Commission conjointe internationale pour les raisons que j'ai mentionnées plus haut. Toutefois, le Congrès a sans tarder donné son approbation à un projet dont on estime le coût à près de 300 millions de dollars, et, depuis, la section américaine de la Commission a toujours fait allusion au projet de Libby comme étant «un projet approuvé», et a laissé entendre que la section canadienne devrait accepter le projet exactement «tel qu'il est présenté dans la demande des États-Unis, et non pas autrement».

La première demande faite par les États-Unis en vue de la construction de ce barrage a été déposée le 12 janvier 1951. Elle proposait que le barrage fût assez élevé pour inonder jusqu'à une profondeur de 150 pieds à la frontière, ce qui permettrait aux États-Unis de s'approprier, en plus, cette tête de barrage. Le réservoir en résultant devait inonder une partie du territoire canadien sur une distance de 42 milles, et cela contribuait aussi à réserver à l'usage et à l'avantage des États-Unis, ce vaste territoire de sol alluvionnaire, en Colombie-Britannique, tout en isolant bon nombre de collectivités établies,

par une section de réservoir dont le niveau serait élevé ou abaissé à concurrence de 150 pieds, d'où grandes difficultés sinon impossibilités de communiquer par la route ou par traversier.

La demande mentionnait que comme compensation au Canada en retour de ces précieux privilèges les États-Unis assumeraient le coût du déblaiement et dédommageraient aussi la Colombie-Britannique et divers autres intéressés au Canada pour le prix de la terre et pour les réaménagements routiers et ferroviaires et autres travaux nécessaires du même genre, de même que pour le rétablissement et la réadaptation des personnes qui auraient été déplacées. On a fait savoir à la Commission que les usines canadiennes situées sur la rivière Kootenay-Ouest n'auraient pas de frais à verser en retour des avantages que comporte le réservoir de Libby, mais cela ne constitue qu'un avantage de peu d'importance à moins qu'une nouvelle mise en valeur très coûteuse mais non indispensable ne soit mise à exécution.

Ainsi, au lieu de fournir des avantages considérables au Canada, il était évident que les États-Unis ne songeaient guère qu'à rembourser au Canada des déboursés insignifiants tels que ceux qui ont dû être faits pour l'acquisition des terres devant être inondées, pour le réaménagement des services et pour le rétablissement, etc.

Comme on pouvait prévoir que des dommages seraient causés aux forêts, aux mines et aux entreprises ferroviaires, des objections furent soulevées en certains endroits des États-Unis, et les propositions américaines furent l'objet d'opposition. Il en est résulté que, pour ces divers motifs, la demande a été retirée en avril 1953.

En raison de nouveaux plans fixant l'emplacement du barrage à quelques milles en amont, il semble que les agences des États-Unis aient réussi à surmonter les objections d'ordre local qui avaient été soulevées puisque, le 22 mai 1954, une deuxième demande pour Libby était présentée à la Commission.

Cette deuxième demande, dans ses points essentiels, renfermait les mêmes éléments nocifs, du moins en ce qui a trait au Canada.

A ce moment-là, il était devenu manifeste que les vues des États-Unis relativement à la compensation à offrir au Canada au sujet de la tête d'eau du barrage et du débit des eaux ne constitueraient pas un arrangement équitable.

A ce moment-là, également, les possibilités d'aménagement du Columbia à l'avantage du Canada commençaient à être en évidence grâce aux renseignements d'ordre technique qui avaient pu être obtenus. Des recherches avaient révélé qu'il était possible de détourner une partie des eaux de la rivière Kootenay, au Canada, à l'endroit appelé Canal Flats, jusqu'à la source de la rivière Columbia, ce qui permettrait d'ajouter plus d'un demi-million de kilowatts, d'après le débit moyen des eaux aux turbines déjà installées, sur la partie canadienne du Columbia en amont de Revelstoke; et si les eaux de la rivière Kootenay, ainsi détournées étaient ensuite dirigées vers le Fraser, plus d'un autre demi-million de kilowatts viendrait s'ajouter à cela. L'article II du Traité des eaux limitrophes de 1909 stipulait que le droit de faire un tel détournement des eaux à l'intérieur du Canada était pleinement réservé.

Étant donné ces circonstances, lors de la deuxième demande relative à Libby, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont réservé leur opinion en attendant que soient complétées les études techniques et économiques sur le détournement des eaux. La déclaration des États-Unis en réponse aux déclarations du Canada et de la Colombie-Britannique exprimait «une attitude favorable à l'endroit de la clause prévoyant une juste compensation pour le Canada, grâce à la vente de l'électricité ou autrement, pour la valeur qu'auraient les ressources naturelles du Canada». Toutefois, les explications données par les commissaires américains firent voir à l'évidence que la

compensation projetée devrait être déterminée par rapport au débit de la rivière Kootenay dans son lit naturel. Et cela constituerait une compensation très minime en comparaison de l'usage que pourrait faire le Canada de ses ressources naturelles par d'autres méthodes.

Entre parenthèses, j'aimerais vous dire ici que la compensation calculée d'après ces données ne représente que 7 p. 100 des valeurs des ressources cédées par le Canada.

Par ce qui précède, je crois qu'il sera évident que la demande des États-Unis relative à l'emplacement de Libby est liée étroitement à l'ensemble de l'étude portant sur le Columbia.

La section canadienne de la Commission conjointe internationale a toujours soutenu que le Canada a le droit de faire le meilleur usage possible de ses ressources. Des propositions en ce sens ont été présentées à la Commission conjointe internationale le 5 avril 1955, après que la chose eut été discutée de tous ses angles par le Comité des affaires extérieures de la Chambre des communes.

Je ne saurais prétendre que ces propositions aient été l'objet d'un accueil très favorable de la part de nos collègues américains. Et il ne fallait peut-être pas s'y attendre non plus puisque le plan prévoit que les ressources canadiennes seront utilisées au Canada, à l'avantage du Canada, plutôt que de les voir passer aux États-Unis pour contribuer au développement de l'économie américaine. Toutefois, au cours des réunions suivantes de la Commission, on a manifesté de plus en plus d'intérêt et, en fin de compte, à la réunion qui a eu lieu le 4 octobre dernier, il a été convenu que les propositions du Canada, du moins en ce qui a trait au détournement des eaux de la rivière Kootenay vers le Columbia, seraient comprises dans les études que poursuivait le Bureau international des ingénieurs du Columbia.

Dans leurs grandes lignes, les propositions de la section canadienne reflètent l'attitude qui a été prise constamment par la section canadienne de la Commission conjointe internationale à savoir que les «compensations» accordées au Canada par rapport au débit régularisé devraient prendre la forme d'énergie hydro-électrique aux termes d'une entente basée sur «un marché équitable tenant compte de la valeur des services rendus», un marché qui ferait l'affaire des deux pays. Ces propositions représentent une solution qui est pratique et qui est avantageuse pour le Canada et pour la Colombie-Britannique. De plus, comme je l'ai dit plusieurs fois au Comité, ces propositions vont offrir aux États-Unis de grands avantages, pour lesquels, naturellement, ils devront dédommager le Canada; au nombre de ces avantages se trouvent notamment la prévention des inondations et la régularisation de l'énergie hydro-électrique, qui constituent, si j'ose dire, des besoins urgents auxquels, à notre avis, nos voisins ne pourront pas satisfaire efficacement d'aucune autre façon.

La section américaine a demandé qu'une réunion ait lieu aussitôt que possible afin de discuter ces problèmes et on a accepté que la réunion se tienne au début de la nouvelle année.

Je devrais peut-être mentionner qu'il y a quelques mois, dans un effort en vue de faire progresser les pourparlers relatifs au Columbia et aux autres rivières dont le cours traverse la frontière, et pendant que les études de la Commission se poursuivaient, des entretiens ont été institués, au niveau diplomatique, entre les deux pays. Naturellement, c'est là un aspect qui dépasse ma compétence, mais j'aimerais vous dire que sur ces questions, au fur et à mesure qu'elles se présentent, la section canadienne de la Commission conjointe internationale a eu et a encore l'occasion de présenter aux autorités canadiennes intéressées des renseignements appropriés qui ont trait à certains aspects de ces problèmes.

Monsieur le président, dans cet exposé général, je ne suis pas entré dans les détails des divers projets, car j'ai pensé qu'étant donné le temps limité qui était à ma disposition, mieux valait laisser aux membres du Comité le soin de poser des questions que pourraient leur dicter leurs intérêts plus spécifiques. Et je puis vous assurer que je tâcherai de répondre à ces questions avec le plus de détails possibles, dans la mesure où ma compétence m'y autorise.

Le PRÉSIDENT: Merci, général McNaughton.

M. Herridge:

D. Je désire offrir au Comité mes très vifs remerciements pour l'occasion qui m'est donnée de poser quatre ou cinq questions qui me préoccupent de façon particulière, et je l'apprécie d'autant plus que je ne pourrai pas être ici demain. Je représente la circonscription dans laquelle se trouve le volume le plus considérable, du point de vue de la superficie, des eaux du bassin du Columbia, et les industries qui y sont situées, et cette question m'intéresse aussi personnellement. Voici ma première question: pouvez-vous fournir au Comité des renseignements sur l'avancement des études et des recherches qui se poursuivent relativement au bassin du Columbia en vertu du mandat décerné à la Commission?—R. Monsieur le président, j'ai déjà dit que notre crédit à cette fin a diminué de moitié, ce qui montre, messieurs, que nous en arrivons à la fin de nos travaux au sujet du Columbia. Et maintenant, pour aborder des questions spécifiques, voyons le problème des relevés. Afin d'obtenir un relevé complet de la source principale de la rivière Columbia et des affluents qui nous intéressent, nous avons besoin d'un total de 97 feuilles; sur ce nombre, 66 étaient disponibles et nous espérions pouvoir nous procurer les 31 autres ce mois-ci. En réalité, il nous faudra faire reprendre une des feuilles déjà publiée de sorte que nous attendons encore 32 feuilles et, sur ce nombre, l'une est à la lithographie et sera imprimée sous peu; on est à corriger les épreuves de quatorze feuilles et à en dessiner 17 autres. Nous avons découvert que les priorités que nous avions obtenues nous ont été enlevées pour une autre raison, et ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons essayer de nous faire restituer ces priorités.

M. Stick:

D. Quelles sont les priorités qui vous ont été enlevées et qui doivent maintenant vous être restituées?—R. Les priorités relatives à la production des cartes nécessaires.

M. Herridge:

D. Quelles études supplémentaires faut-il pour que vous ayez terminé les recherches?—R. Monsieur Herridge, je dirais, en me plaçant tout d'abord au point de vue du problème global, que les renseignements d'ordre topographique et hydrologique en ce qui concerne la quantité d'eau due à la neige, sont à peu près complets à l'heure actuelle. Ils sont assez complets pour permettre aux ingénieurs de choisir avec une grande confiance les emplacements où seront érigés les grands ouvrages nécessaires. Nous n'avons pas encore en notre possession les études qui se rapportent au forage des emplacements et qui déterminent à quelle profondeur se trouve le roc, de quelle nature est ce roc et ainsi de suite. Nous avons des renseignements de cette sorte sur un bon nombre d'emplacements mais pas sur tous. La plupart des emplacements de barrages ont maintenant dépassé le stade de ce que nous appelons les consultations d'ingénieurs. C'est là une exigence pour laquelle on a eu recours à une société d'ingénieurs-conseils, qui a fait son expertise et en est arrivée à des estimations raisonnablement détaillées et fiables, nous l'espérons du moins,

relativement au coût de ces travaux de construction. Dans ces cas-là, la partie des travaux qui est essentielle à cette phase des opérations préliminaires relatives à l'emplacement a été exécutée.

D. J'aimerais poser une autre question. Ce projet inquiète-t-il de façon particulière les gens qui habitent entre la frontière internationale et Revelstoke? Je fais surtout allusion à des articles parus dans les journaux américains qui ont mentionné que l'on songeait, aux États-Unis, à hausser de 70 pieds le niveau des eaux des lacs Arrow. On en a discuté au cours des séances antérieures du Comité, et afin d'atténuer les craintes de ces personnes, je me demande si le général pourrait nous assurer que les plans de la Commission ne prévoient pas que les eaux des lacs Arrow seront élevées au-dessus du niveau de 1402 pieds.—R. La section canadienne de la Commission n'a jamais été d'accord, comme nous l'avons dit lors de notre comparution devant vous l'an dernier, relativement à tout niveau des lacs Arrow qui dépasserait le niveau de crue de 1,402 pieds. En réalité, à cause du rétrécissement au chenal Nakusp, que vous connaissez si bien, l'eau sera refoulée de quelques pieds dans les lacs d'amont. Mais le niveau moyen de base pour les travaux du ruisseau Murphy prévoit la crue des eaux jusqu'à un niveau de 1,402 pieds mais pas plus. Grâce à un niveau de ce genre et aux travaux de mise en valeur qui se poursuivent au ruisseau Murphy, l'emmagasinage réel en amont du ruisseau Murphy serait d'environ 3.1 millions de pieds-acre.

Je crois que lorsque j'ai comparu devant le Comité, l'an dernier, j'ai mentionné une estimation de 4 millions de pieds-acre, mais les ingénieurs, au cours d'un nouveau relevé, ont réduit ce chiffre à 3.1 millions. C'est là la quantité qui, croyons-nous, devrait être suffisante à tous les points de vue pour tous les objectifs canadiens en ce qui a trait à l'aménagement de la rivière.

Nous ne devons pas oublier, monsieur le président, que l'emmagasinage au ruisseau Murphy est le plus bas de tous les emplacements canadiens sur cette rivière. En fait, il n'y a qu'entre 60, et, à l'occasion, 77 pieds de tête d'eau qui puissent être exploités au ruisseau Murphy. Entre les ruisseaux Murphy et la frontière, nos ingénieurs n'ont trouvé aucun emplacement favorable pour la construction. Le seul roc qu'il y ait dans cette section de la rivière se trouve à l'emplacement du ruisseau Murphy, d'un côté de la rivière seulement. Nous allons utiliser celle-ci, naturellement, pour la décharge. L'aménagement s'en trouve donc limité par le fait même.

Je dis qu'un emmagasinage plus considérable ne servirait pas les intérêts canadiens car la valeur de l'emmagasinage ne réside pas seulement dans le volume mais aussi dans la hauteur de laquelle l'eau peut être utilisée. Nous voulons capter l'énergie des crues et des inondations printanières, l'endiguer et la retenir pour la libérer par la suite. Ce sont donc les millions de pieds-acre emmagasinés et multipliés par la hauteur de chute dans le pays où l'eau est utilisée qui donnent la véritable valeur de l'emmagasinage pour ce pays. Le ruisseau Murphy n'a pour nous que la valeur d'une hauteur de chute d'eau de 60 pieds.

Il y a un autre facteur que j'aimerais mentionner avant de passer à d'autres travaux qui ont été commencés ailleurs. L'emmagasinage en amont de ce que nous songeons à construire pour le réservoir de Luxor et de la rivière Bull, est de 3.4 millions de pieds-acre, et le réservoir du ruisseau Mica renferme 11.8 millions de pieds-acre en chiffre rond. Il y a environ 15 millions de pieds-acre dans ces deux réservoirs, juste au-dessus de la ligne de partage des eaux. Si, à l'avenir, nous mettons à exécution, relativement au détournement des eaux, nos projets qui sont tellement avantageux pour le pays, je ne peux penser un seul instant que le Canada s'en départirait. La quantité d'eau du bassin suffit à peine, avec le détournement en question, à remplir ces deux réservoirs. Si

nous consentons à passer un contrat avec les États-Unis en vue de remplir le réservoir des lacs Arrow, ce ne pourra se faire qu'en sacrifiant ce que nous avons déjà en amont pour nos propres objectifs.

En aval de Luxor en passant par ces divers barrages et usines hydro-électriques, qui sont reliés aux eaux d'aval du ruisseau Murphy, nous avons 1,230 pieds de hauteur d'eau qui peuvent être utilisés. La valeur comparée de l'emmagasinage dans la partie supérieure du bassin hydrographique, où nous voulons l'aménager, et l'emmagasinage du ruisseau Murphy, est dans la proportion de 1,230 ou de 1,200 en chiffre rond, à 60, c'est-à-dire une proportion de 20 à 1. En d'autres mots, le pied-acre, en ce qui intéresse le Canada, dans les réservoirs du réseau Bull River-Luxor-Mica, renferme à peu près 20 fois plus d'énergie utilisable que la même quantité d'eau en aval peut générer.

Il se peut que le réservoir des lacs Arrow soit relativement peu coûteux à établir. Il y a un beau lac et une grande expansion, et il ne serait pas nécessaire de construire un grand barrage pour maintenir l'eau à un niveau élevé. Je ne crois pas que les gens qui habitent au sud de la frontière se rendent compte que M. Herridge et ses compatriotes des environs seront inondés, comme résultat des travaux. La section canadienne de la Commission n'est pas en faveur de cela, monsieur Herridge, je puis vous l'assurer. Les États-Unis considèrent l'affaire d'un point de vue économique qui est très différent du nôtre. En effet, dans le cas des États-Unis, étant donné qu'ils auraient une autre hauteur de chute d'eau de 1,288 pieds dont environ 1,208 pieds seraient aménagés, cela ne leur importe nullement quant à la valeur, que nous emmagasinions l'eau tout près de la frontière ou juste à la partie supérieure du bassin hydrographique. Ils calculent la valeur d'après la hauteur de chute d'eau utilisée.

M. Low:

D. Excusez-moi, monsieur; avez-vous dit qu'il y aurait 1,288 pieds de hauteur de chute d'eau utilisable?—R. Non, monsieur. A la frontière, l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1,288 pieds. De cette élévation, d'après les dernières prédictions, on estime que 1,208 pieds pourront être utilisés comme hauteur de chute d'eau pour les usines hydro-électriques et pour les turbines. C'est le chiffre de 1,208 pieds que nous avons utilisé dans nos calculs, sur les avis que l'on nous a donnés.

M. Low: Merci.

Le TÉMOIN: C'est plutôt intéressant de voir que le chiffre, à partir de nos hauts réservoirs jusqu'au ruisseau Murphy inclusivement, est à peu près le même, soit environ 1,200 pieds, que celui des États-Unis un peu plus bas. Mais il est facile de voir pourquoi un emmagasinage aux lacs Arrow ferait l'affaire des États-Unis. Un pied-acre est un pied-acre, et, en ce qui les concerne, peu leur importe. Je ne leur en fais pas de reproche. C'est probablement à cause du beau lac: c'est un emmagasinage à très bon marché. En vérité, nous le savons que c'est un emmagasinage à très bon marché. Nos voisins avaient bien hâte de nous faire prendre un engagement et ils vont continuer à faire pression en ce sens afin d'utiliser cet emplacement pour leur électricité et d'empêcher que se réalise le projet canadien, c'est-à-dire celui qui cherche à faire utiliser tout le réservoir à notre avantage. Nous avons signalé ce fait à la Commission, je puis vous l'assurer, et nous ne perdons aucune occasion de faire ressortir très clairement que nous tenons fermement à la protection des intérêts canadiens, monsieur le président, sur ces questions. Il est essentiel que nous prenions cette attitude.

M. Kucherepa:

D. Général McNaughton, quand la première demande a été faite au Congrès au sujet de Libby, à la suite de laquelle le Congrès a donné son approbation à des travaux de 300 millions de dollars, quels étaient les chiffres américains relatifs à la proportion entre le coût et les avantages de ces travaux —R. La proportion est de 1.2 ou à peu près, je crois. Je crains que nous n'ayons ces chiffres ici. Je pourrais bien faire des recherches. J'oublie facilement les nombres. C'est à peu près 1.2.

En passant, je peux dire ici que le projet de Libby est très coûteux si on se place au point de vue des résultats que les États-Unis comptent en tirer quelles que soient les circonstances. Il monopolise une hauteur de chute d'eau de 150 pieds qui appartient au Canada. Il monopolise aussi une grande partie de notre territoire au seul avantage des États-Unis et nous refuse tout privilège. Il cause même des dommages aux localités situées le long de la rivière. Le projet de Libby ne comporte pas le moindre avantage pour le Canada.

D. Des ingénieurs ont-ils fait, au sujet des sources des rivières qui coulent du côté canadien, des études qui permettraient d'entreprendre des travaux dont le coût ne serait pas hors de proportion avec leurs avantages?—R. Oui, monsieur, c'est là l'une des difficultés que nous avons rencontrées à la Commission. Ce sont là des entreprises très considérables. On ne peut s'attendre qu'elles s'imposent à l'attention du public avant que leurs possibilités d'aménagement commencent à poindre. Nous n'y songions pas. Dans ce domaine-là, les Américains sont trois ou quatre décennies en avant de nous au point de vue de l'aménagement. Ils ont pris conscience de la valeur du Columbia et c'est peut-être comme résultat des connaissances qu'ils ont de ce fleuve qu'ils se sont mis en frais de s'en approprier le plus possible tandis que les circonstances s'y prêtaient.

M. Low:

D. Et ils ont alors établi ce qu'ils appellent la «base de priorité d'utilisation»?—R. C'est ça, monsieur.

D. Depuis le dernier rapport que vous nous avez fait, général McNaughton, jusqu'à quel point ont-ils augmenté cette priorité d'utilisation?—R. Monsieur le président, l'affaire a reçu beaucoup de publicité, le Parlement s'en est occupé, le Comité en a longuement discuté et il a invité les légistes de la Couronne à comparaître devant lui pour traiter des points de droit en jeu, qui dépassent notre compétence, et ces messieurs vous ont déclaré que selon la lettre de la loi, les États-Unis n'ont aucun droit.

Cela ne veut pas dire que nous nous refuserons à un marché équitable, que nous nous montrerons inflexibles et que nous leur ferons du tort en leur refusant l'eau. Ce n'est pas là notre façon d'agir. Ma propre opinion dans cette affaire, après quatre années et même plus d'études très sérieuses, c'est qu'il y a suffisamment d'avantages pour les deux parties et que les façons d'aborder le problème ne manquent pas. Plusieurs solutions sont possibles Nous retirons déjà certains avantages pour nous-mêmes et une autre solution nous permettrait de retirer le même avantage de ces ressources sans faire trop de tort aux Américains.

M. Low:

D. Je suis porté à croire qu'il ne nous déplaît pas de marchander avec les Américains Mais nous n'aimons pas à nous faire déloger et à leur laisser par le fait même tous les avantages d'une chose qui nous appartient en réalité.—R. Si je peux m'exprimer ainsi, je ne crois pas qu'il y ait lieu pour nous d'être ainsi délogés.

D. Bravo, bravo!—R. A une condition, toutefois: il faut que nous exigions fermement le respect des clauses du traité; nous verrons ensuite à ce que nos voisins n'aient pas trop d'inconvénients à souffrir.

M. Kucherepa:

D. Pourriez-vous vous étendre plus longuement sur ce qui figure à la page 29 de votre déclaration clavigraphiée au sujet de l'article II du traité de 1909 des eaux limitrophes, et qui se rapporte à notre détournement des eaux, si nous ne devons pas entreprendre les travaux de concert avec les États-Unis?—R. Puis-je lire ce qui suit afin que cela soit incrit dans le compte rendu? Tous les mots portent.

Le PRÉSIDENT: Oui, allez-y.

Le TÉMOIN: Je cite l'article II, que voici:

> Chacune des Hautes parties contractantes se réserve à elle-même ou réserve au gouvernement des différents États, d'un côté, et au Dominion ou aux gouvernements provinciaux, de l'autre, selon le cas, subordonnément aux articles de tout traité existant à cet égard, la juridiction et l'autorité exclusive quant à l'usage et au détournement, temporaires ou permanents, de toutes les eaux situées de leur propre côté de la frontière et qui, en suivant leur cours naturel, couleraient au delà de la frontière ou se déverseraient dans les cours d'eaux limitrophes, mais il est convenu que toute ingérence dans ces cours d'eau ou tout détournement de leur cours naturel de telles eaux sur l'un ou l'autre côté de la frontière, résultant en un préjudice pour les habitants de l'autre côté de cette dernière, donnera lieu aux mêmes droits et permettra aux parties lésées de se servir des moyens que la loi met à leur disposition tout autant que si telle injustice se produisait dans le pays où s'opère cette ingérence ou ce détournement, mais cette disposition ne s'applique pas au cas déjà existant non plus qu'à ceux qui ont déjà fait expressément l'objet de conventions spéciales entre les deux parties concernées.
>
> Il est entendu, cependant, que ni l'une ni l'autre des Hautes parties contractantes n'a l'intention d'abandonner par la disposition ci-dessus aucun droit qu'elle peut avoir à s'opposer à toute ingérence ou tout détournement d'eau sur l'autre côté de la frontière dont l'effet serait de produire un tort matériel aux intérêts de la navigation sur son propre côté de la frontière.

Dans les commentaires que j'aimerais faire à ce sujet, puis-je commencer par le dernier paragraphe, celui qui a trait à la navigation? La navigation internationale sur le Columbia, et, conséquemment, sur ses affluents, la grande rivière Kootenay et les autres, a été, à toutes fins pratiques, éliminée par les États-Unis à la suite de la construction du barrage de Grande-Coulée. Ce fut là un acte unilatéral posé par les États-Unis eux-mêmes.

Le gouvernement du Canada, en ce qui se rapporte à la navigation, n'a pas été consulté, si nos renseignements sont exacts.

M. Kucherepa:

D. Cela s'est produit après le traité. Il y a eu réparation, n'est-ce pas? N'y a-t-il pas eu réparation?—R. Je ne suis pas avocat, et j'ai appris à être un peu sur mes gardes quand il s'agit d'exprimer des opinions en matière de lois, mais je suis porté à croire qu'il y a eu réparation.

M. Herridge:

D. Un autre point (et je peux dire que je l'ai soulevé à plusieurs reprises à la Chambre des communes) c'est que j'ai suggéré qu'à la suite de cette affaire-là, puisque l'article II du traité de l'Orégon de 1846 avait été violé, il faudrait

en tenir compte au cours de nos négociations avec les autorités américaines au sujet de l'aménagement du bassin.—R. Si cela peut vous rassurer, je puis vous dire que j'ai sur mon bureau, à l'heure actuelle, les clauses en question du traité de l'Orégon.

Je les examine continuellement. Quelles que soient les négociations que nous entreprenions, il en sera intégralement tenu compte. Il s'agit là d'un problème de grande actualité.

D. Je suis ravi d'entendre cela.—R. A notre point de vue, ce n'est pas la navigation qui offre les plus grands avantages, bien que notre projet prévoie, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, qu'une clause sera incorporée de façon à rendre peut-être possible l'utilisation des barges pour la navigation, en temps et lieu, en remontant le cours de ce grand bassin de la rivière Columbia, en tant que voie commerciale. Par exemple, au sujet du barrage du ruisseau Murphy, lorsque nous avons demandé des plans aux ingénieurs, j'ai eu le privilège de dire quelles seraient les prescriptions générales de l'entreprise et j'ai fait savoir que les propositions à discuter prévoiraient des écluses pour la navigation.

Je ne dis pas que nous pourrions avoir beaucoup de navigation, mais nous allons protéger la possibilité d'en avoir si nous en avons besoin plus tard.

M. Kucherepa:

D. Il y a d'autres aspects du débit de la rivière qui seraient affectés par la construction d'un barrage, n'est-ce pas?—R. Oui, mais je devrais peut-être vous donner une esquisse rapide de ce qui s'est produit là-bas. Les États-Unis, après avoir décidé qu'ils exploiteraient le pouvoir hydro-électrique de Grande-Coulée, procédèrent à la construction du barrage. Il avait au début une hauteur de chute d'eau qui aurait inondé jusqu'en amont de Trail. On a protesté énergiquement parce que cela constituait un empiétement sur les droits du Canada. Ces protestations ont eu pour résultat de faire abaisser le barrage jusqu'à un point où ce n'est que dans certaines conditions que le refoulement des eaux se fait sentir au Canada.

Après cet incident, le gouvernement américain s'est adressé à la Commission en vue d'obtenir l'autorisation de compléter des travaux qui étaient déjà en construction, ce qui revenait à l'autorisation de mettre l'entreprise en service. Et cela est connu sous le nom d'affaire de Grande-Coulée.

La Commission a étudié la demande en temps et lieu, et le seul cas d'exercice de ses pouvoirs en matière de juridiction et de contrôle, fut de stipuler que s'il se produisait un refoulement à l'embouchure de la rivière Pend d'Oreille, à l'emplacement possible de l'aménagement qui a été fait par la suite à Waneta, il y aurait alors compensation. Le Bureau a été établi afin de prendre note des élévations de la rivière, et c'est ce que nous faisons encore aujourd'hui.

D. Est-ce que Trail a subi des dommages à cause d'inondations depuis la construction du barrage?—R. Le refoulement ne remonte pas au nord jusqu'à Trail. Il s'étend toutefois jusqu'aux eaux d'aval de l'usine de Waneta. Dans la mesure où il y aura des dommages, Cominco recevra une compensation; il y aura certainement compensation.

Le PRÉSIDENT: Avant d'aller plus loin, nous allons suspendre la séance pendant qu'on prend le vote à la Chambre des communes, et nous nous réunirons de nouveau à la fin du vote.

(La séance est suspendue.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et nous allons reprendre là où nous en étions lorsque la cloche annonçant le vote aux Communes est venue interrompre nos travaux.

M. KUCHEREPA: Nous en étions, je crois, à l'article II du traité de 1909.

M. PATTERSON: Puisque la Chambre s'est maintenant formée en comité, il n'y aura plus de sonnerie.

Le PRÉSIDENT: Comme il doit partir ce soir, j'aimerais demander à M. Herridge s'il tient à poser ses questions maintenant de telle sorte que nous puissions nous en occuper immédiatement.

M. Herridge:

D. Merci beaucoup. J'ai été très content d'entendre le général assurer que le niveau des lacs Arrow ne dépassera pas 1402 pieds. La chose revêt une grande importance aux yeux de nos gens. Cela veut dire qu'il ne sera pas nécessaire, au Canada, d'inonder nos rives ou de détruire nos industries le long du lac. Je suis certain que nos gens seront très heureux d'avoir cette nouvelle assurance.—R. Je pense que nous en sommes arrivés au point où certaines réservent s'imposent. J'exprimais les vues et les assurances de la section canadienne de la Commission, et j'ai répété ce que j'ai dit, l'an dernier, devant les membres du Comité, à savoir que nous croyons que le chiffre de 1402 est le bon.

Pour les raisons que j'ai esquissées, on a fait campagne pour faire hausser le niveau jusqu'à un total de 1450. Sachant que M. Herridge avait eu l'obligeance de m'apprendre qu'il désirait des renseignements à ce sujet, j'ai apporté avec moi quelques cartes de la région qui montreront aux membres du Comité ce que représentent ces deux niveaux. Si donc vous pouvez voir ce que signifient les 1402 pieds, cela veut dire qu'il n'y aura aucun dommage de causé au delà des limites ordinaires de la crue des eaux.

L'autre niveau est un niveau extrême, et c'est celui-là que, semble-t-il, certains intérêts en aval aimeraient voir en vigueur, s'ils pouvaient en obtenir l'autorisation du Canada; il leur faudrait l'autorisation du Canada et ils auraient alors un emmagasinage total d'environ 7 millions de pieds-acre aux lacs Arrow.

Cela comporterait pour les États-Unis une valeur très considérable, et il s'exerce donc une pression très forte dans ce sens-là. Naturellement, nous voulons pressentir l'opinion publique à ce sujet, afin d'être certains que nous défendons le bien public, de telle sorte que lorsque nous disons que nous nous opposons à ce projet nous puissions dire que nous parlons au nom de l'intérêt commun du Canada. Voilà la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

Quant à la carte que vous avez devant vous, le jaune représente (c'est juste aux environs de Castlegar, près de la section 8, où serait construit le barrage du lac Arrow s'il doit jamais s'en construire un), le jaune dis-je, montre l'avant-grève qui serait inondée jusqu'à 1402 pieds comme la chose se produit d'ailleurs à chaque printemps. Le brun indique une nouvelle crue dont je vais dire quelques mots rapidement.

D. Le brun représente les niveaux proposés par les autres personnes?—R. C'est ça.

M. Patterson:

D. De quel niveau s'agit-il?—R. Un niveau d'environ 1446 pieds. Voici la section de la rivière (ici se trouve Nakusp). Je n'ai apporté que quelques cartes ici.

D. Toute cette bonne terre serait complètement inondée, n'est-ce pas?—R. Oui. Il y a là 7 millions de pieds-acre qui constitueraient pour les industries en aval une véritable aubaine. Je répète encore une fois que si ce réservoir doit être construit ou rempli, et si les plans sont mis à exécution, nous ne pourrions pas ajouter d'eau au bassin hydrographique à l'endroit où il revêt une importance considérable pour le Canada puisqu'il y aurait un engagement antérieur à ce sujet.

M. Montgomery:

D. Cette façon d'agir ne comporterait aucun avantage particulier pour le Canada, mais seulement pour les États-Unis?—R. Exactement.

M. Herridge:

D. C'est là votre principal argument.—R. Oui. C'est la perte de terrain, et le fait que notre territoire serait inondé. Ce n'est pas la même chose que s'il s'agissait d'un niveau qui demeurerait stationnaire, et qui permettrait de construire des quais ou de voyager par traversier entre les rives. Ce niveau monte et baisse de plus de 70 pieds.

M. Montgomery:

D. Exactement comme dans le cas de la baie de Fundy.—R. C'est ce qu'on nous a demandé.

L'autre question qu'avait posée M. Herridge, je ne pouvais promettre d'y répondre ni de la régler. Il s'agissait de responsabilité juridique. Comme je l'ai déclaré, je ne me fierai pas à mes propres vues, comme si j'étais avocat, car je ne le suis pas. Toutefois, je m'en remets aux avis qu'ont exprimés les légistes de la Couronne il y a un ou deux ans, devant les membres de ce Comité, alors que le sous-ministre de la Justice, M. Varcoe, et le conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, M. Wershof, au cours de leur témoignage, ont donné leur opinion sur les droits que peut avoir en justice, devant une cour du Canada, une des parties intéressées résidant aux États-Unis et qui croit avoir été lésée par l'obstruction ou par la dérivation des eaux du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique.

Si je ne me trompe, le témoignage était en ce sens: d'abord, la partie lésée a assurément accès à la Cour de l'Échiquier du Canada pour faire valoir sa réclamation; deuxièmement, une fois la cause en instance auprès de la cour, toutefois, les droits de cette partie ne sont pas très clairs. C'est parce qu'en vertu de la loi dite *British Columbia Water Act,* la propriété de l'ensemble des eaux est dévolue à la Couronne et personne ne peut jouir du droit d'utiliser les eaux sauf en obtenant un permis du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Vu que la «partie lésée» résidant aux États-Unis ne détiendrait aucun permis de ce genre provenant du gouvernement de la Colombie-Britannique, il est à présumer qu'elle ne posséderait pas de droits en vertu de la loi de la Colombie-Britannique; par conséquent, elle n'aurait pas droit à l'octroi de dommages subséquemment à la violation de droits inexistants.

Je ne suis pas avocat, mais c'est ainsi que je comprends les avis qu'ont antérieurement exprimés les légistes. Nous ne serons sûrs de la situation que lorsqu'un cas concret aura été soumis à la cour de l'Échiquier en vue d'une décision.

J'ai déclaré qu'aussi longtemps que nous pourrons régler ces questions en adoptant des projets qui sont acceptables pour le pays où elles surgissent,—en d'autres termes, en excluant des entreprises comme celle du réservoir des lacs Arrow à laquelle selon M. Herridge on pourrait opposer des objections sérieuses,—en adoptant, dis-je, des groupes de projets acceptables pour le pays, je suis certain que nous n'aurons pas du tout à recourir à la loi, car il est en notre pouvoir et il dépend de nous de rendre d'immenses services aux États-Unis sans causer aucun préjudice à nos propres intérêts locaux et sans compromettre les droits des citoyens du Canada sur les grandes ressources que possède le Canada.

Je crois qu'en définitive nous pourrons régler la question,—car j'espère que nous la réglerons,—en adoptant une attitude raisonnable et en faisant une offre raisonnable, laquelle, si elle est acceptée, entrerait dans un traité spécial

qui aurait force de loi. Mais, à l'heure actuelle, il existe très peu de dispositions que nous puissions invoquer en vue d'un arrangement équitable entre les deux pays.

Comme je l'ai dit, selon les directives afférentes au renvoi concernant le fleuve Columbia, nous et nos amis des États-Unis étions censés déterminer sans retard l'utilisation des eaux, de façon qu'il en résulte les plus grands avantages pour les deux parties intéressées; et afin de protéger les droits du Canada, nous avons dû nous assurer que l'entreprise comporterait des projets profitables au Canada. La réaction a été négative, et à moins qu'il ne se produise un peu partout un changement d'attitude, je ne crois pas que nous puissions avancer beaucoup. Par exemple, au cours des délibérations de la Commission, mes collègues des États-Unis ont refusé de discuter certaines questions se rattachant à la dérivation des eaux, en se retranchant derrière une interprétation étroite de leur mandat et en disant que nous n'étions pas habilités à discuter la dérivation des eaux vers le fleuve Fraser et les faits concomitants. Ils ne voulaient étudier que la dérivation des eaux vers le fleuve Columbia,—des eaux de la rivière Kootenay dans le fleuve Columbia,—et le Comité du génie est à étudier la question. A moins que nous ne puissions amener les membres de ce comité à considérer notre point de vue, et à moins que les gouvernements n'étudient l'utilisation de ces eaux pour le plus grand avantage du Canada et ne leur en fassent valoir l'importance, nous n'avancerons pas beaucoup, semble-t-il. Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de mettre ce point en lumière, car nous sommes enlisés depuis trois ans.

M. Herridge:

D. Vous avez sans doute entendu parler des propositions de certains sénateurs des États-Unis, qui voudraient une administration conjointe chargée d'aménager entièrement les ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia et de les administrer. Quel est votre avis à ce propos?—R. On en est venu à désigner cette proposition sous le nom d'intégration. Cela veut dire que les grandes ressources du fleuve Columbia et de la rivière Kootenay et les réserves seraient de fait mises sous une direction conjointe, exploitant le cours inférieur du fleuve Columbia. Il en résulterait que l'énergie ainsi devenue disponible, serait offerte au premier client venant des États-Unis. Graduellement, toute l'énergie provenant du Canada et les contributions que le Canada pourrait apporter à l'entreprise seraient inévitablement détournées du pays et serviraient à édifier l'économie au sud de la frontière, et lorsque nous voudrions récupérer cette énergie, nous nous apercevrions, comme c'est arrivé en d'autres occasions, dans le passé, qu'il est impossible de le faire. Tandis que, de cette façon, on pourrait réaliser dans l'ensemble le plus grand aménagement possible, le maximum du débit passerait toutefois au sud de la frontière, alors que le nord ne profiterait que d'une utilisation peu considérable.

Messieurs, la divine Providence a été extraordinairement généreuse en départissant au Canada les ressources de la Colombie-Britannique. Nous avons ces grands systèmes de cours d'eaux indiqués sur la carte et nous devrions considérer ces accidents géographiques en notant les projections d'altitude. Si, par exemple, nous amenons d'abord les eaux de la rivière Kootenay dans le fleuve Columbia et si nous dirigeons ensuite ces eaux vers le fleuve Fraser, nous pouvons établir un programme d'aménagement hydro-électrique qui, croyons-nous, répondrait pendant trois décennies aux besoins des entreprises établies dans la région du cours inférieur du fleuve et dans le sud de l'île. Selon tous les experts de la région en mesure de formuler des pronostics, l'énergie sera dès le début offerte à un prix relativement bon marché et elle deviendra d'année en année disponible à meilleur marché à mesure que l'entreprise progressera. Il n'y aurait aucune raison, il va sans dire, de réaliser cette grande

entreprise de dérivation des eaux du fleuve Columbia dans le Fraser avant que nous ayons le long du cours inférieur du fleuve Fraser des usines en mesure de les utiliser. Nous parviendrons bientôt à franchir cette étape, il va sans dire. Je suis certain que les habitants de la région de Vancouver se rendent compte que l'obstacle à l'obtention d'énergie à bon marché est l'absence d'un programme d'aménagement du fleuve Fraser lui-même.

Il est désolant d'avoir à dire que la ménagère a aujourd'hui à payer, dans la région de Vancouver, deux fois plus pour l'électricité que les habitants de Seattle. C'est que nous avons été repoussés des bords du Fraser vers le nord et qu'en conséquence nous devons payer le coût de la transmission et d'autres frais. Si nous réalisons nous-mêmes ces aménagements, nous serons en mesure, lorsque l'énergie provenant de la rivière de la Paix nous parviendra, et, ce qui est peut-être encore plus important, lorsque l'énergie provenant de la rivière aux Liards sera disponible, d'intégrer une réalisation à l'économie de notre pays. Si nous ne retenons pas notre emprise sur le Columbia, le Fraser et la Kootenay et n'effectuons pas ces aménagements nous-mêmes à l'heure actuelle, cela veut dire que lorsque ce supplément d'énergie sera disponible dans le nord, il pourra bien nous glisser des mains pour aller servir une autre nation et s'intégrer à son économie. Je crois que c'est là une question très sérieuse à retenir pour nous tous qui sommes dépositaires de ces grandes ressources. Lorsque nous les aurons perdues, nous ne les recouvrerons jamais.

D. Vous avez mentionné l'énergie que pourraient éventuellement produire les rivières de la Paix et aux Liards. Ce n'est qu'en ces derniers mois que la plupart des gens se sont en général rendu compte des possibilités qui existent. Que savait la Commission de ces possibilités avant aujourd'hui?—R. Monsieur le président, nous nous sommes fait un devoir, au sein de la section canadienne de la Commission, d'explorer en général et dans toute la mesure du possible les ressources qui existent. On a divulgué la nature de ces ressources lors des propositions Wenner-Gren et d'autres propositions semblables, et il n'y a rien de nouveau pour nous là-dedans. Nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler beaucoup en public, car nous nous préoccupions naturellement non pas des ressources qui sont bien retranchées au Canada, que nous maîtrisons et qu'il n'y a pas de danger de perdre à brève échéance, mais bien de l'aménagement des richesses que nous pouvions perdre par suite de l'exploitation de l'énergie du Columbia, de la Kootenay et d'autres cours d'eau qui sont très près de la frontière.

J'ai usé de termes forts en parlant d'intégration, mais nous avons pensé que nous devions exécuter ces aménagements nous-mêmes et que nous devions établir des relations de bon voisinage entre les deux pays. Par exemple, il devrait exister un mouvement d'intercommunication, non pas d'intégration, de sorte qu'un pays puisse fournir de son abondance à l'autre en cas de désastre ou en cas d'un surplus d'énergie temporairement disponible dans l'un des pays et de pénurie dans l'autre. Nous pouvons établir un certain équilibre en fournissant de l'énergie à un endroit et en en prélevant dans un autre pour égaliser la charge, comme nous l'avons fait entre le Canada et les États-Unis sur la rivière Niagara. Quand l'usine américaine a glissé dans la rivière, l'Hydro-Ontario est venue à la rescousse et a tendu deux lignes entre les deux rives. D'immenses approvisionnements d'énergie ont traversé la ligne jusqu'à ce que les Américains fussent capables de construire leur usine. De même, lorsque les turbines à vapeur de Richard Hearn ont éclaté, la *Niagara Mohawk Company* a fourni de l'énergie et nous a tirés d'embarras. Ce sont là des exemples de bon voisinage. Il n'y a pas de déséquilibre, et, sur une période de dix ans, il n'y a pas d'exportation d'énergie, dans une direction ou dans l'autre, vers un autre pays. Nous avons besoin de toutes nos ressources.

M. Patterson:

D. Vous avez parlé du cas Wenner-Gren. Les plans proposés, par l'entremise de la résolution Wenner-Gren, pour l'aménagement hydroélectrique de la rivière de la Paix ont-ils eu pour effet d'atténuer la nécessité d'un règlement hâtif, entre les États-Unis et le Canada, quant à la question des avantages qu'offrait le cours inférieur du fleuve Columbia?—R. Il est un peu difficile de donner une réponse spécifique à cette question. Jusqu'ici, nous avons été incapables d'obtenir une appréciation vraiment rigoureuse des frais qu'occasionneraient les propositions Wenner-Gren. S'il s'agit de fournir à Vancouver l'énergie en question à un taux économique, qui pourrait faire concurrence aux taux de six millièmes qu'exigent pour l'énergie qu'elles fournissent la centrale de turbines à gaz et la nouvelle centrale thermique, alors on pourrait considérer la chose comme rendant la situation actuelle moins explosive.

Le barrage que l'on envisage transmettrait de l'énergie sur une distance de 600 à 650 milles, c'est-à-dire à une longue distance. Bien qu'il s'agisse de transmission à longue distance, la question qui se pose n'est pas tant celle des déperditions sur le trajet de la ligne que celle de la «stabilité du système». Vous tentez de faire fonctionner des machines qui tournent pour produire un courant de 60 cycles à la station de coordination et vous tentez d'avoir d'autres machines qui tournent exactement à la même vitesse; si les unes s'écartent légèrement de leur phase,—si elles tournent en vérité un peu hors de phase,—les forces du courant électrique tiennent l'ensemble des machines hors de phase, et c'est là ce que les ingénieurs-électriciens appellent la stabilité du système, et il est difficile de surmonter ce désavantage dans des lignes de ce genre.

J'ai eu un long entretien avec l'ingénieur chef de la *British Thomson-Houston Company (Canada) Limited*, société qui faisait des relevés et des plans, et il est d'avis que si on reliait un tel établissement à certaines des stations génératrices que nous avons projetées, de façon à produire une capacité de distribution le long de la ligne, la difficulté de la stabilité du système pourrait être surmontée. Mais même alors, il faudrait construire les usines du fleuve Fraser.

M. Patterson:

D. La question de la stabilité est un facteur plus important que la perte subie au cours de la transmission?—R. C'est exact. La stabilité est une condition qu'il faut réaliser; autrement on n'obtient pas d'énergie. On peut subir des déperditions dans une proportion de 10 à 15 p. 100 et obtenir quand même une grande quantité d'énergie. Je puis dire ceci: les prévisions de 4 millions de chevaux-vapeur,—la puissance est ici exprimée en chevaux-vapeur,—constituent une estimation très modérée du potentiel qu'offrent la gorge de la rivière de la Paix et le débit des rivières Finlay et Parsnip, ces rivières étant toutes déversées dans ce grand réservoir. Nos chiffres sont sensiblement plus élevés. Je ne puis vous indiquer définitivement ce qu'il en coûtera à Vancouver.

D. Je crois que vous avez laissé entendre, il y a quelque temps, qu'à l'heure actuelle les Américains ne sont pas très pressés d'effectuer le règlement de cette proposition touchant les avantages d'aval du fleuve; est-ce exact?—R. Monsieur le président, nous ne savons rien de positif pour nous guider sur ce que les Américains sont disposés à offrir relativement aux avantages d'aval, et nous présumons qu'à moins de prendre les moyens d'aménager et d'utiliser le débit nous-mêmes, nous ne rentrerons, en somme, que dans nos dépenses. Par exemple, on a dit,—et là encore, nous ne pouvons nous appuyer sur aucune déclaration positive,—que les États-Unis seraient intéressés à la construction du barrage de la rivière Mica et ils auraient fait savoir qu'ils consentiraient à partager le coût du barrage et du réservoir en proportion de la valeur que représentent pour le Canada et les États-Unis respectivement la régularisation

de ces eaux. Donc, cela veut dire, puisqu'il y a environ 1,200 pieds de chute d'eau dans notre pays en aval de l'emplacement du barrage prévu, que nous partagerions le coût du réservoir Mica dans la proportion de 50 p. 100.

D. Eh bien, la situation semble être que jusqu'au moment où le Canada aura un besoin pressant d'énergie, et alors les Américains pourraient exercer une très forte pression pour la réalisation d'aménagements, nos voisins s'arrangeront pour ne pas forcer le règlement quant aux avantages d'aval du fleuve?—R. Je ne crois pas que la question soit si simple,—comment dirais-je...

D. Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement à ce sujet. En espérant parvenir à la conclusion d'un meilleur arrangement, nos amis les Américains vont attendre que nous ayons un besoin pressant d'énergie et alors ils consentiront à quelque accord?—R. C'est exact. Nous n'en sommes cependant pas là, à l'heure actuelle. Les emplacements de barrage sont nombreux mais ils ne sont tout de même pas bon marché. Nous songeons bien à Chilco et à Homathko et nous avons la nouvelle usine de la rivière Bridge qui commencera sous peu à fonctionner, nous sommes à construire une centrale à turbines à gaz et on annonce la construction d'une nouvelle usine à vapeur. De la sorte, nous avons prévu pour le moment, les moyens de parer à l'éventualité d'une pénurie d'énergie à Vancouver. Du côté des États-Unis, on s'est également occupé activement de mettre de l'ordre, autant que possible, dans la maison. Selon les renseignements dont nous disposons, ce pays aura la situation bien en main jusqu'en 1965 environ. Mais sûrement, à la longue, les avantages de nos réserves,—de fait, l'utilisation des réserves canadiennes semble le seul moyen par lequel les États-Unis pourront à l'avenir résoudre certains problèmes relatifs à la régularisation des usines, et, ce qui est peut-être encore plus important, s'assurer la protection contre l'inondation qu'exige l'expansion rapide de l'industrie sur le cours inférieur des rivières. Selon leurs propres déclarations, une inondation semblable à celle de 1894 causerait plus de 300 millions de dollars de dommage.

M. Herridge:

D. Est-il exact de dire que l'entreprise de la Grande-Coulée et les barrages en aval fonctionnent bien moins efficacement durant les mois d'hiver et qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que des réservoirs existent au Canada?—R. Oui, monsieur Herridge, c'est absolument vrai. Selon les déclarations des Américains, l'ensemble des eaux en réserve entre Hungry Horse et la Grande-Coulée, qui servent aux États-Unis à régulariser le débit du fleuve et à prévenir l'inondation est à l'heure actuelle d'environ 9 millions et demi de pieds-acre. Des déclarations sur ce que les États-Unis aimeraient faire ont paru dans leurs divers rapports. La régularisation proprement dite consiste dans une réserve d'ensemble, contenue dans un bassin d'une retenue dépassant un peu 40 millions de pieds-acre. Une analyse récente de la *Federal Power Commission* indique qu'aux États-Unis on ne prévoit pas, en pratique, beaucoup plus qu'un supplément de 5 millions de pieds-acre, à cause de l'opposition que manifestent les intérêts de la pêche, de la faune sauvage, des parcs, et autres. Il semblerait que la seule façon de résoudre le problème de la protection contre l'inondation et d'assurer une régularisation supplémentaire est l'expansion de la réserve canadienne, que, dans l'ensemble, nous pouvons estimer être de l'ordre de 21 ou 22 millions de pieds-acre.

M. Kucherepa:

D. Pourrait-il y avoir division des avantages? En d'autres termes, selon votre dernière déclaration, les Américains ont besoin de protection contre l'inondation et, d'autre part, nous aimons conserver l'exploitation de notre énergie pour servir les usagers canadiens. Y a-t-il eu des délibérations au sujet de la

division des avantages, qui s'accroîtraient du fait d'une telle exploitation, les Américains payant pour les avantages retirés de la protection contre l'inondation, tandis que nous aurions le bénéfice de l'énergie?—R. C'est exactement là la base sur laquelle j'ai fondé mon exposé des propositions que nous envisagions de soumettre à ce Comité en 1955 et par la suite aux États-Unis. A la réunion qui a eu lieu ici, à Ottawa, le 4 octobre 1957, j'ai exposé de nouveau la substance de ces propositions. Celles-ci visent à conserver au Canada les droits qu'il a acquis, croyons-nous, par le traité de 1909, et en même temps à apporter, comme un bon voisin doit le faire, une immense,—j'emploie le mot à dessein,—une immense contribution, en retour d'une rétribution raisonnable, aux efforts que déploient les États-Unis pour surmonter ces difficultés. Nous voulons bien conclure une entente équitable. C'est ce que nous cherchons. Nous devons trouver en quoi consiste une entente équitable, car, au cours des délibérations de la Commission, nous ne sommes jamais arrivés au point où nous aurions pu apprécier ce qui constituait un marché équitable.

M. KUCHEREPA: Je tiens à vous remercier, monsieur, des réponses éclairées que vous venez de donner à mes questions.

Le TÉMOIN: C'était pour moi un plaisir d'avoir l'occasion d'y répondre, et, si vous avez d'autres renseignements à me demander, n'hésitez pas à le faire, et je vous assure que je tâcherai de vous les trouver.

M. Herridge:

D. Général McNaughton, peut-on déduire de ce que vous avez dit au sujet de l'aménagement éventuel du bassin du Columbia et des ressources hydrauliques plus éloignées qui se trouvent dans la tranchée des montagnes Rocheuses, que nous attendons, pour exploiter ces ressources, le moment le plus favorable à la sauvegarde de nos intérêts?—R. Monsieur Herridge, je pense que vous avez défini la situation dans les termes appropriés. Il n'y a pas conflit entre les propositions Wenner-Gren et celles qui ont été préparées par la section canadienne de la Commission. Elles se complètent étroitement les unes les autres. J'ai eu le privilège d'étudier, avec l'ingénieur en chef du projet, les propositions américaines au point où elles en sont en ce moment. On ne peut rien trouver à y redire. Ce sont les propositions que nous-mêmes aurions pensé à établir dans une phase ultérieure. Il peut être utile de les prendre en considération maintenant, pour que nous ayons, comme on l'a suggéré, plus de temps à consacrer aux négociations relatives aux avantages d'aval du fleuve.

Mon propre sentiment est que nous avons atteint, dans cette affaire, un point où nous ne voulons plus de conjectures. Nous voulons, de quelque façon, arriver à une conclusion et régler l'affaire, une fois pour toutes, en nous appuyant sur des principes équitables. Je crois que si nous restons inactifs, vous constaterez qu'il se produira successivement des empiétements, dont aucun n'aura en soi assez de gravité pour soulever une contestation entre les deux pays. Mais le peuple se réveillera dans quelques années et constatera qu'il ne nous reste rien sur quoi négocier. Je ne recommanderais certainement pas la politique de l'inertie alors que ces questions en arrivent à une conjoncture.

Nous sommes aujourd'hui en possession des résultats des grandes études qui ont été faites, ce que nous n'avions pas lorsque j'ai témoigné devant ce Comité il y a deux ans. Je dirai volontiers que certaines des propositions que je vous soumettais alors étaient assez hypothétiques, mais depuis lors des renseignements touchant le génie, l'hydrologie, les études fondamentales et le reste nous sont parvenus, et je puis dire qu'en tous points les espérances sur lesquelles reposaient ces propositions ont été confirmées. Certaines ne sont pas encore solidement définies. Nous avons encore des études à accomplir, mais, à tout prendre, nous avons pour soutenir les espérances que nous avons formulées la sanction de la connaissance. Nous pouvons maintenant savoir quels sont nos

droits et comment les protéger. Il me semble que tous ceux qui sont dans la vie publique et qui traitent de ces questions ont le devoir de prendre des décisions définitives à ce sujet et de régler le cas.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, je me demandais si des consultations diplomatiques étaient actuellement en cours relativement à ces questions?—R. Monsieur le président, si j'en ai la témérité, je me permettrai de dire que je ne me considère pas apte à exprimer une opinion ou à émettre quelque avis sur l'aspect diplomatique des négociations. Nous, de la Commission, avons reçu ordre de procéder à nos études, et, au niveau diplomatique, certaines personnes ont engagé certaines conversations. Tout ce que je puis déclarer ne serait que la répétition de ce qui a déjà été dit, à savoir, qu'en vue de ces entretiens diplomatiques nous avons eu le privilège de fournir des renseignements que d'autres avaient la charge d'utiliser. Je n'ai ni autorité ni qualité pour exprimer des vues sur ces questions. Je vous laisserai entendre qu'il serait plutôt répréhensible pour moi d'essayer de le faire.

D. Cette question était peut-être contraire au règlement, général McNaugthon.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Patterson, avant que vous continuiez, je vous dirai que je viens de demander au secrétaire de prier M. Matthews de trouver tous les renseignements qu'il pourra au sujet de la question que vous avez posée. Lorsque M. Matthews témoignera de nouveau, voudrez-vous répéter votre question?

M. PATTERSON: Très volontiers, je la poserai alors.

M. Patterson:

D. J'ai trouvé très intéressant d'entendre le général McNaughton déclarer aujourd'hui que les plans de dérivation des eaux, qu'il avait portés à notre attention lors de l'une de nos réunions antérieures, sont toujours en marche. Cet après-midi, le général McNaughton a déclaré que l'aménagement du fleuve Fraser commencerait bientôt. Je me demande s'il pourrait s'étendre un peu sur cette déclaration?—R. Monsieur le président, je dirai de nouveau que je ne puis me prononcer avec autorité sur le fleuve Fraser, car le fleuve Fraser, en soi, n'est pas un cours d'eau international relevant de la juridiction de la Commission. Ce fleuve devrait, comme nous le suggérons dans nos propositions, être utilisé par le Canada, pour tirer parti de ses propres ressources. Nous avons indiqué les immenses et prodigieux avantages que retirerait le Canada de cette utilisation. Lorsque vous me posez des questions sur le fleuve Fraser, je ne puis me prononcer avec autorité, mais je puis dire ce que je sais des travaux qui sont en cours. Je sais que les emplacements du fleuve Fraser ont été très soigneusement étudiés. Je sais que l'exploitation de ces emplacements serait économique.

Je sais qu'à cause des pressions exercées en faveur de l'industrie de la pêche, les autorités de la Commission et celles de la *British Columbia Electric Company,* par suite de leurs responsabilités envers la population, ont dû recourir momentanément à d'autres sources d'approvisionnement. Je sais pertinemment que la seule solution véritable permettant aux gens de Vancouver, ménagères et directeurs d'industries, d'obtenir de l'énergie à des taux raisonnablement bon marché, réside dans l'emploi des ressources qui sont précisément à leurs portes. En empêchant les gens de Vancouver d'utiliser ces ressources naturelles, on leur impose de grandes difficultés, des difficultés hors de proportion avec les avantages que l'industrie de la pêche obtiendra ou continuera d'obtenir en s'opposant à ces grandes entreprises. Réfléchissons un moment, pour saisir le sens des proportions en cette question. Je n'ai pas les chiffres à la mémoire,

sauf en ce qui concerne la période de cinq ans expirée en 1955. Au cours de cette période, la valeur moyenne du saumon pêché dans le fleuve Fraser et de tout le saumon provenant de ce fleuve et qui a été soumis aux procédés de transformation, était de 12 millions de dollars. Les propositions que nous discutons et qui assureront de l'énergie à bon marché aux gens de Vancouver, représentent une entreprise cent fois plus considérable.

Si nous entravons la mise en vigueur de ce service, nous faisons en réalité payer aux gens de Vancouver, c'est-à-dire, aux ménagères et aux autres, pour tout ce que nous gagnons dans le domaine du saumon.

Si nous mettons sur pied ces usines d'énergie, il ne s'ensuivra pas nécessairement que nous perdrons les profits qu'apporte le saumon. Permettez-moi de vous soumettre un rapport de la *Federal Power Commission,* dont j'extrairai un court alinéa.

M. Montgomery:

D. Puis-je m'enquérir d'une chose au point où nous en sommes? Le fleuve Fraser ne représenterait pas la même valeur si l'idée des Américains en matière de réserve était acceptée?—R. Nous avons le choix, en matière de réserve. Les grandes réserves sont situées ici, comme la carte l'indique. Si nous faisions les arrangements voulus avec les États-Unis pour l'utilisation de ces réserves aux États-Unis, et pour l'obtention de compensations, le débit des eaux s'écoulerait par le fleuve Columbia et par les lacs Arrow, puis passerait par Trail et par notre barrage de la rivière Murphy, puis par 1,208 pieds de chute aux États-Unis. Nous pourrions faire ces arrangements à condition que les États-Unis nous accordent des compensations raisonnables pour la valeur des ressources canadiennes, estimées d'après la valeur que nous pouvons réaliser en les utilisant nous-mêmes.

Nous avons proposé d'amener ces eaux de réserve par le cours du fleuve Columbia dans la retenue située au-dessus du barrage de Revelstoke, par l'intermédiaire d'un tunnel percé à travers les monts Monashee, et ensuite par le cours de la rivière Thompson et du fleuve Fraser à travers des usines qui seront construites sur tout le parcours jusqu'à Hope. On a dessiné le plan de ces usines, nous en possédons tout le détail et elles peuvent être utilisées.

Les 15 millions de pieds-acre que nous avons mentionnés ajouteront, par l'intermédiaire de ces 1,200 pieds, en chiffre rond, 17 milliards de kilowatt-heures d'énergie dont bénéficiera le Canada aux usines du fleuve Fraser.

Ce sont là des chiffres colossaux, messieurs. Ces chiffres ne sont pas le prix d'un royaume: ils sont le prix d'un empire qui nous appartient. Mais nous ne garderons cet empire que si nous nous préparons nous-mêmes à l'utiliser et sommes prêts à l'utiliser. Il ne doit pas y avoir d'arguties à ce propos.

D. Comme le projet m'apparaît, du point de vue du Canada, la dérivation des eaux par le fleuve Fraser aurait une beaucoup plus grande valeur pour les générations futures que toute compensation que nous pouvons obtenir, calculée aujourd'hui par l'entremise des États-Unis.—R. C'est une excellente question. Ces 15 millions de pieds-acre dont je parle, représentent environ 17 milliards de kilowatts-heures par année,—c'est ce qu'ils valent dans les années de moindre débit. C'est le minimum de rendement dans une année. Supposons que par à peu près la même chute nos voisins obtiennent la même quantité d'énergie, nous pouvons sans doute espérer encore conclure un marché comportant 50 p. 100 des avantages. Cela voudrait dire un bénéfice de 8 milliards et demi de kilowatts-heures pour le Canada, en compensation des avantages qu'il retirerait d'une entente à participation égale.

Nous avons des usines telles que celle de Bonneville; nous devons payer le coût de la transmission de l'énergie au Canada, et une grande proportion de cette énergie ne sera pas du tout utilisable.

Nous pourrions naturellement vendre l'entreprise, mais ce serait une perte définitive. Tandis que si nous exerçons le droit que nous a conféré le traité, nous pouvons alors posséder cette immense quantité d'énergie. Possédant cette énergie au Canada, nous disposons alors d'une base à laquelle nous pouvons intégrer ces autres grandes ressources d'énergie qui sont disponibles dans le nord. En somme, il n'y a pas de région au monde qui soit si magnifiquement dotée par la nature que la terre ferme du sud de la Colombie-Britannique et le sud de l'île, et il s'ensuit qu'il nous est possible de nous assurer le droit de nous procurer dans l'avenir de l'énergie à bon marché.

Comme je le dis, nous pouvons élaborer un tel programme. A l'heure actuelle, il est économique et peut demeurer économique; il peut le devenir encore plus, de jour en jour, avec l'expansion de l'entreprise, sur une période de trente ans. Aucune région au monde n'est dans une telle situation.

M. PATTERSON: Je partage votre enthousiasme au sujet de la terre ferme du sud de la Colombie-Britannique. Toutefois, je crois que vous n'avez répondu qu'à la moitié de la question que j'ai soulevée. Vous alliez lire un passage d'un rapport, je pense.

Le TÉMOIN: Oh, je suis content que vous me le rappeliez. Le sujet est très important, car, en vérité, je suis certain qu'à titre de Canadiens nous devons nous adresser aux gens qui ont des intérêts dans la grande industrie du saumon et leur demander s'ils vont réfléchir et considérer ce problème du point de vue du véritable intérêt des habitants de la Colombie-Britannique et du Canada.

M. Patterson:

D. Je suis de votre avis, mais il existe d'autres éléments qui entrent en ligne de compte et je crois que nous devons les étudier.—R. Oui, je voudrais que nous étudiions tous les aspects de la question.

Le PRÉSIDENT: Une chose est certaine, c'est que si le général McNaughton n'est pas natif de la Colombie-Britannique, il parle certainement comme s'il l'était.

Le TÉMOIN: Eh bien, j'y ai vécu un certain temps. J'ai eu autrefois le privilège d'être commandant du district militaire, monsieur.

M. Patterson:

D. J'espère que vous pourrez convaincre les membres du comité des magnifiques perspectives qu'offre la Colombie-Britannique.—R. Si vous le permettez, je vais citer un extrait du rapport de l'examinateur de la *Federal Power Commission* des États-Unis. Il s'agit d'un examen qu'a fait M. Marsh en ce qu'il appelle une "décision" dans la cause *Mountain Sheep and Pleasant Valley (Pacific North West Power Co.)*, qui a été inscrite le 23 juillet 1957. Il y avait controverse et le public a manifesté beaucoup d'intérêt dans le litige entre l'industrie du saumon et les usines d'énergie dans le bassin du fleuve Columbia.

M. Marsh et ses collègues ont examiné à fond la situation qui existait. Voici les observations de M. Marsh et voici en quoi consiste maintenant le point de vue de la *Federal Power Commission,* tel que je le conçois.

> On doit aussi souligner que les témoignages déjà cités dans le présent rapport, au sujet du nombre et de la valeur des poissons anadromes qui seraient perdus par suite de la construction d'un haut barrage, supposent la perte totale du poisson. En réalité, les témoignages indiquent que même lorsque les alevins passent à travers les turbines des usines hydro-électriques, tous ne sont pas perdus. Rien ne semble indiquer qu'il faille choisir entre tout ou rien. Il paraît plus sensé, d'autre part, de présumer que dans les conditions même les moins favorables, un écumoir permettrait d'éviter la perte d'une quantité considérable de

poisson. Il est inutile de conjecturer sur le nombre de pièces qu'on pourrait d'une part sauver et d'autre part perdre. La conclusion, selon la déposition des experts qui ont témoigné, est que les chances de succès qu'offrent les aménagements qui sont actuellement au stade de l'expérimentation, sont suffisantes pour justifier l'autorisation de construire un haut barrage à travers la route que suivent, lors de la migration les poissons anadromes, si le projet est d'autre part réalisable et souhaitable; nous concluons également que les ingénieurs et les biologistes de l'industrie de la pêche sont en mesure d'établir les aménagements grâce auxquels on évitera des pertes sérieuses de poissons migrateurs.

Voilà, messieurs, l'avis de l'examinateur de la *Federal Power Commission.* C'est dire qu'après de nombreuses années de controverse et de discussion sur la question de savoir si on construira des barrages sur le cours supérieur du fleuve Columbia et le long de la rivière Snake, et le reste, la *Federal Power Commission* a décidé que de hauts barrages seraient construits, et elle a chargé des biologistes et des ingénieurs de l'industrie de la pêche de trouver les moyens de laisser descendre et remonter une proportion raisonnable de poisson, se déclarant assurée des progrès qui peuvent être réalisés.

M. Patterson:

D. C'était à quelle date?—R. Le 23 juillet, cette année. C'est là une déclaration de principe qu'a faite la *Federal Power Commission.* L'examinateur de la *Federal Power Commission* arrive à la conclusion qu'à cet endroit du fleuve Columbia on peut avoir à la fois le poisson et les barrages et il propose qu'on prenne l'initiative de construire le barrage.

Il est temps que nous avisions à ce que nous devons accomplir, parce que si nous ne faisons rien, nous perdrons l'occasion qui se présente. Rien ne satisferait davantage certaines gens qui habitent au sud de la frontière, car nos ressources passeraient entre leurs mains et nous ne les récupérerions jamais. C'est la raison pour laquelle certaines gens des États-Unis appuient les objections qu'ont soulevées chez nous les intérêts de la pêche contre les projets d'aménagement du fleuve Fraser.

J'augure que les taux prévus sont maintenant connus de tous et que les gens de la région ne continueront pas indéfiniment à payer l'énergie deux fois plus cher qu'à Seattle, Tacoma et autres endroits. Je crois qu'il est d'intérêt général que nous trouvions tous ensemble une solution à ces problèmes.

M. McCLEAVE: Je suppose que la fin viendra quand un gros saumon aura été pris et qu'il apparaîtra à la moitié du prix actuel sur le poêle d'une ménagère de Vancouver.

M. Herridge:

D. J'ai entendu certaine propagande selon laquelle des barrages sur le fleuve Fraser pourraient occasionner l'inondation des tronçons inférieurs de ce cours d'eau. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet?—R. Oui, monsieur, c'est là un point très intéressant.

M. Patterson:

D. Ce point m'intéresse parce que je vis dans ces parages.—R. Je vais demander à nos gens d'exposer la carte et de vous faire voir ce que nous avons. Voici l'eau qui commence ici, le bras principal passant par Trail. La région a été inondée récemment, en 1948; et voici la ligne qui sera submergée, le débit quotidien étant de 500,000 pieds cubes par seconde à Hope. Si vous convertissez ce débit quotidien en moyennes mensuelles, vous avez au mois de juin une moyenne globale de 379,000 pieds cubes par seconde.

Selon les recherches que nous avons faites et selon l'étude de l'aménagement du fleuve Fraser dont on nous a fait rapport, il existe une capacité éventuelle de retenue de 16 millions et demi de pieds-acres dans les divers affluents du fleuve Fraser.

Si nous divisons maintenant cette capacité de retenue entre les divers débits, il en résultera une réduction des débits, comme l'indique la ligne bleue. En d'autres termes, durant le mois de juin, tous les réservoirs fonctionneraient à pleine capacité de sorte que le débit descendrait à Hope de 379,000 à 190,000 pieds cubes. Et pour couronner le tout, nous avons indiqué en plus, par la ligne bleue, l'effet que produirait un surcroît de 10, 15 et 20 millions de pieds-acres d'eau d'amenée d'où nous tirons une moyenne maximum relativement aux chiffres précités. Vous voyez quel est l'effet de l'importation d'un volume d'eau provenant du fleuve Columbia. De toute façon, il ne s'agit pas d'un élément dominant dans le volume d'eau que nous aurions à endiguer dans le fleuve Fraser. En d'autres termes, on peut affirmer que ce supplément de 5 millions de pieds cubes ajouté au volume que prévoient en réalité nos rapports ne saurait d'aucune façon nuire aux intérêts établis le long du fleuve Fraser.

M. Kucherepa:

D. Savez-vous approximativement combien coûterait l'entreprise sur le cours du fleuve Columbia, à travers le tunnel et sur le cours du fleuve Fraser?— R. Oui, j'ai les prévisions, mais, malheureusement, je suis dans la même impasse que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Ces rapports n'ont pas encore été déposés, et, jusqu'à ce qu'ils l'aient été, nous ne sommes pas libres de les citer, de les utiliser ou de faire quoi que ce soit dans cet ordre d'idée.

M. Herridge:

D. Une dernière question: je constate, d'après vos dernières remarques, que l'aménagement du réseau du fleuve Columbia est urgent, puisque nous courrions autrement le risque de perdre des avantages; et je constate que l'aménagement de la région des montagnes Rocheuses n'est pas aussi urgent et qu'on peut y mettre plus de temps?—R. C'est mon avis. Mais il n'existe aucune incompatibilité entre ces projets. Nous devrons tenir compte des ressources de la Colombie-Britannique, si nous devons prévoir nos besoins en énergie dans l'avenir; nous aurons besoin de toutes ces ressources dans le bref intervalle de deux décennies. Nous ne pouvons sans danger nous départir d'aucunes de ces ressources.

D. J'ai été très heureux de vous entendre dire que vous avez recommandé d'inclure dans le projet des écluses sur la rivière Murphy. La navigation est considérable entre la Grande-Coulée et Revelstoke. L'an dernier, de 75 à 90 bateaux ont fait le trajet et l'expansion est rapide. Des bâtiments viennent de la Grande-Coulée, aux États-Unis, en suivant le fleuve Columbia jusqu'à Revelstoke. Je crois que la navigation s'accroîtra rapidement dans quelque années. J'ai souvent pensé qu'il serait possible d'aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Quelle serait la distance totale en milles?

M. HERRIDGE: Environ 300 milles, dont 130 milles jusqu'aux lacs Arrow et 30 autres milles jusqu'à Revelstoke.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant six heures. Général, je crois exprimer l'avis des membres du Comité en disant que vous nous avez fait entendre cet après-midi un témoignage intéressant et instructif. Nous allons maintenant suspendre la séance et nous nous réunirons de nouveau demain, à 3 heures de l'après-midi, dans la pièce 118. Vous recevrez un avis de convocation.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-troisième Législature

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 1957

Budget principal du ministère des Affaires extérieures

1957-1958

Exposé du général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

50859-8—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(Lac Saint-Jean)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Stick
Stuart (*Charlotte*)—35.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 13 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à trois heures de l'après-midi sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Best, Coldwell, Crestohl, Fairfield, Holowach, Jones, Jung, Kucherepa, Montgomery, McCleave, McGee, Patterson, Stick et White (14).

Aussi présents: Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale; M^lle^ E. M. Sutherland, secrétaire; M. D. G. Chance, secrétaire-adjoint, M. J. L. MacCallum, conseiller juridique, et M. E. R. Peterson, ingénieur-conseil.

Après avoir ouvert la séance, le président annonce que le général McNaughton continuerait à répondre aux questions des membres du Comité.

Au cours de l'interrogatoire, le général McNaughton donne des explications sur les sujets suivants:

1. Les rivières Columbia, Fraser et Pend d'Oreille.

2. La rivière Fraser—L'aménagement hydro-électrique et la pêche.

A 4 h. 40 de l'après-midi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 13 décembre 1957
3 h. de l'après-midi

Le PRÉSIDENT: Point n'est besoin de demander le silence aujourd'hui, car vous êtes déjà prêts à procéder.

Je suis convaincu que notre réunion d'hier ainsi que la stimulante causerie du général McNaughton ont plu aux membres du Comité. A l'issue de l'assemblée, j'avais l'impression qu'il vous restait encore des questions à poser au général McNaughton sur les rivières, les cours d'eau et les ressources hydro-électriques de la Colombie-Britannique. Avant donc que je déclare "adoptée" ou "approuvée" cette partie de son exposé, y a-t-il d'autres questions que vous voudriez poser au général McNaughton?

M. Kucherepa:

D. Me serait-il permis, monsieur le président, de poser une question au sujet d'un article du *Globe and Mail* de ce matin, qui estime à 1 milliard le coût de cette entreprise. Dans quelle mesure cette estimation est-elle correcte?—R. Je dirais que ce chiffre est à peu près correct. Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir une estimation plus précise pour le moment, parce que beaucoup de chiffres concernant ce projet sont eux-mêmes fondés sur des estimations de fonctionnaires ou sont le résultat de relevés. D'autres, cependant, ont été calculées avec plus de détails par les ingénieurs-conseils auxquels on a eu recours. Naturellement, certains postes seront trop élevés, alors que d'autres seront insuffisants. Quoi qu'il en soit, on est parvenu à évaluer approximativement les entreprises dont je vous ai parlé.

M. McCleave:

D. Pourriez-vous dire en quoi vos remarques d'hier concernent les inondations en Colombie-Britannique?—R. La seule fois que j'ai parlé des inondations, c'était pour indiquer, en réponse à M. Herridge, quels seraient les effets du détournement des eaux sur le débit du fleuve Fraser. Nous avons exposé un tableau que nous avons encore ici, je l'espère, pour illustrer les excellents effets de ces travaux sur les débordements du fleuve Fraser, qui constituent un très grave problème. Peut-être pourrais-je mieux m'expliquer à l'aide de ce tableau. Voici les chiffres sur lesquels s'est fondée notre étude qui porte sur la période de mai à avril inclusivement. Comme exemple, nous avons choisi l'inondation de Hope en 1948. Elle a commencé en mai. A la fin du mois, le débit du fleuve avait atteint environ 530,000 pieds cubes à la seconde. Il a ensuite baissé pour augmenter de nouveau ici, puis, à la période que voici, il était descendu à un niveau négligeable. L'étude faite par la Commission du fleuve Fraser, organisme conjoint constitué par les ingénieurs du gouvernement fédéral et ceux du gouvernement de la Colombie-Britannique, a montré qu'il y a dans le bassin du fleuve Fraser, c'est-à-dire dans la partie supérieure des affluents de ce fleuve, une réserve d'eau d'environ 16½ millions d'acres-pied qui pourrait être emmagasinée. En appliquant ces chiffres à l'inondation de 1948, nous obtenons cette courbe, c'est-à-dire l'ensemble des lignes que voici, indiquées en bleu sur la carte.

Les lignes rouges indiquent les niveaux quotidiens du débit qui deviennent un sujet d'inquiétude quand il est question de protection contre les inondations. Vous avez ici les chiffres mensuels moyens. Ainsi donc, avec l'utilisation de 16½ millions d'acres-pied disponibles à l'intérieur du bassin même du Fraser, les dangers d'inondation pour toute fin pratique sont éliminés. Le débit mensuel maximum pendant l'inondation de 1948 aurait été d'environ 200,000 pieds cubes par seconde à Hope. Mais, quand nous avons parlé de bénéficier des eaux d'origine canadienne du bassin du Columbia, certains intérêts américains s'opposèrent à ce que le Canada utilise ces eaux à son propre profit. Ils comptaient que ces eaux couleraient automatiquement dans l'État de Washington et les dispenseraient ainsi de payer pour se créer un réservoir, ce qui est manifestement injuste.

Les conseillers juridiques de la Couronne nous donnent l'assurance complète que, en vertu du traité de 1909, nous avons le droit de détourner les eaux qui prennent naissance sur le territoire canadien et de les utiliser.

Pour appliquer le même principe au fleuve Fraser, nos ingénieurs, comme tous le savent, je crois ont trouvé un passage praticable à travers les montagnes Monashee, dans les environs du col de l'Aigle, pour faire passer les eaux. Cette étude a été faite avec diverses quantités d'eau. On pourrait facilement emmagasiner jusqu'à 15 millions d'acres-pied d'eau dans les réservoirs que nous nous proposons de construire, l'un à Mica-Creek et l'autre dans la région Bull River-Luxor, et cela presque tous les ans, d'après les relevés que nous possédons. Nous savons que nous n'aurions aucune difficulté à faire une réserve d'eau de 15 millions d'acres-pied même dans les pires années.

Il s'agissait de savoir si de telles quantités d'eaux dirigées vers le bassin du Fraser seraient dommageables. Voici un tableau qui illustre les résultats. Cette dernière ligne représente les 10 millions d'acres-pied, lesquels n'auraient aucun effet sur la quantité maximum d'eau qui se présenterait au mois de juin. Il y a une autre ligne représentant un flot de 15 millions d'acres-pied. Une autre ligne pour 20 millions d'acres-pied se situerait ici. Vous pouvez voir qu'en aucun cas il ne se produirait d'effets nocifs sur le niveau des eaux du Fraser inférieur, si on y faisait passer les 16½ millions d'acres-pied d'eau, comme nous espérons le faire éventuellement. Est-ce que cela répond à la question?

D. Oui, merci.

M. Kucherepa:

D. Pourriez-vous me dire, général, si l'élaboration progressive et rentable de ce projet pourrait être poursuivie par étapes?—R. Oui, monsieur. Ces diverses étapes ont été ébauchées dans une certaine mesure la première fois que je me suis présenté devant votre comité il y a deux ans. C'est une entreprise gigantesque, que nous pourrions appeler une entreprise-mère dans la mise en valeur des ressources hydrauliques de la côte occidentale du Canada. C'est un projet qui concerne la Colombie-Britannique. Il concerne aussi les Territoires du Nord-Ouest, mais pas directement, au stage où nous en sommes à l'heure actuelle. Dans l'élaboration de ce projet, nous avons cru qu'il fallait le considérer dans son ensemble pour en mieux saisir toute la portée et pour en arrêter les détails d'une façon satisfaisante. Ce projet a été conçu pour être réalisé dans une période de trente ans ou plus. Quand on parle des milliards qu'il faudra lui consacrer, on devrait se rendre compte que cette dépense s'échelonnera sur plusieurs années. Cette dépense s'étendra sur une longue période de temps. Vous envisagerez la question dans une juste perspective si vous considérez, comme l'annonçaient les journaux de ces tout derniers jours, que la *British Columbia Electric* va dépenser jusqu'à 100 millions uniquement pour consolider ses positions au cours des prochaines années. Ainsi donc, bien que ce montant d'un milliard de dollars semble être une somme énorme, il n'y a pas lieu de

s'alarmer, surtout si vous considérez qu'il sera réparti sur une longue période et si vous considérez tous les avantages qu'en retirera la Colombie-Britannique.

D. Quel serait le montant minimum requis pour obtenir des résultats rentables au cours de la première phase du projet? Le projet a été conçu de telle façon que, une fois que nous aurons pris des décisions concrètes sur certains aspects du projet, par des ententes, espérons-le, avec les États-Unis et grâce à ces ententes, l'entreprise commencera immédiatement à rapporter. Mais je ne veux pas dire que, dès le début, nous bénéficierons des taux réduits d'électricité dont nous viendrons à bénéficier avec le temps grâce à ce projet. Cela ne serait pas exact, car nous devrons faire des dépenses en immobilisations au fur et à mesure que le projet se réalisera. Naturellement, un des grands avantages d'une mise en valeur de ressources hydro-électriques de cette nature, c'est que le coût en sera amorti au fur et à mesure, à condition que le financement en soit organisé comme nous l'espérons. Après 30 ans, le prix que les abonnés auront à payer pour l'électricité et les frais d'entretien sera très peu élevé. Si on construit un système approprié de barrages, ce prix pourrait être minime.

Le projet assurera d'abord à la Colombie-Britannique les moyens de se procurer l'électricité à un prix très raisonnable, sans être restreinte dans son expansion par les possibilités hydro-électriques de la provinque. Il faudra construire des centrales et des usines au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Le point important, c'est que, après la période initiale de 15 ans environ, le prix de l'électricité baissera chaque année. C'est exactement ce que nos voisins du Sud commencent à récolter dans le moment. Leur source d'énergie la plus importante est celle de la centrale de Grande Coulée, que vous voyez ici sur la carte. Cette centrale fonctionne depuis vingt-cinq ans. En conséquence, une grande partie de sa dette est payée. Voilà pourquoi cette centrale peut vendre l'électricité pour fins industrielles à $17.50 le kilowatt-année, ce qui veut dire 2 mille par kilowatt-heure. La raison en est que ce projet a été exécuté avant que le coût de la construction atteigne les sommets qu'on lui connaît à l'heure actuelle et que les dispositions nécessaires avaient été prises quant au rythme de l'amortissement de la dépréciation. Voilà pourquoi la population bénéficie aujourd'hui des résultats.

Nous avons été lents à nous lancer dans ce genre d'entreprises. N'allez pas croire que nous sommes moins bien partagés que les États-Unis en fait de ressources hydro-électriques. En effet, comme je l'ai répété à plusieurs reprises et comme je le répète chaque fois que l'occasion s'en présente, aucune région du monde n'a autant de richesses à mettre à la disposition de ses habitants, si l'on considère l'ensemble de l'entreprise avec toutes les entreprises connexes. Mais il faut que ces richesses soient mises en valeur d'une façon intelligente. Aucune région n'est mieux partagée que nous, de la Colombie-Britannique, surtout dans cette partie sud-ouest où l'industrie semble se concentrer.

D. Pourriez-vous nous donner, en millions de dollars, une idée assez exacte de ce qu'il en coûterait pour mettre ce projet en branle ou pour entreprendre la première phase du projet? Combien de fonds foudrait-il?—R. A mon avis, si nous parvenons à aplanir les difficultés que présentent les entreprises de pêche, nous devrions entreprendre la première phase de ce projet en érigeant des centrales dans le voisinage de Vancouver. Ceci nous ferait épargner les sommes énormes exigées pour la construction des lignes de transmission sur de longs parcours. Il nous serait ainsi possible de commencer le projet ici et de remonter ensuite vers les eaux supérieures. Ceci est particulièrement important quand il s'agit de faire le détournement des eaux dans un bassin de fleuve. En effet, il serait inutile, en ce moment, de détourner les eaux du Columbia dans le bassin du Fraser, parce que ces eaux couleraient inutilement vers la mer tant que nous n'aurons pas construit des centrales dans cette région pour harnacher cette eau et la transformer en énergie électrique pour l'usage des habitants.

D. Combien cela coûterait-il approximativement?—R. Avons-nous une estimation du coût initial de cette centrale, monsieur Peterson? Pourriez-vous nous dire à peu près combien coûterait la première centrale? Pour le moment, je veux simplement vous donner des chiffres estimatifs pour vous donner une idée de l'importance du projet. En effet, les chiffres que nous possédons ne sont que provisoires. Les chiffres concernant le Fraser le sont particulièrement, étant donné que c'est ici que les membres de la Commission ont concentré leur travail, pour ce qui concerne les détails de la construction. A mon avis, le coût intial se chiffrerait dans le voisinage d'une couple de cents millions.

D. Ces chiffres comprendraient-ils une certaine compensation pour l'industrie de la pêche?—R. Oui. Ce montant comprendrait le coût d'un passage pour le saumon, au moins tel qu'on conçoit le projet à l'heure actuelle. Ce projet a été inclus.

M. Patterson:

D. Pourrais-je demander au général McNaughton si l'organisation d'une Commission royale sur l'énergie par le Gouvernement canadien aura un certaine influence sur le travail de la Commission conjointe internationale?—R. Non, monsieur, car le Gouvernement a daigné nous faire parvenir un exemplaire du décret en vertu duquel la Commission dont vous parlez, c'est-à-dire la commission Borden, a été constituée . . .

D. Oui.—R. . . . et il y est formellement stipulé que les travaux qui ont été assignés à la Commission conjointe internationale doivent être entrepris sans retard. Naturellement, nous nous efforcerons de tenir la Commission de M. Borden parfaitement au courant de tout ce que nous ferons et de lui fournir, dans la mesure du possible, tous les renseignements qu'il demandera. Mais, pour ce qui est d'apporter une solution directe à notre problème, cela ne relève pas de la Commission Borden. Cela a été prévu dans le mandat de cette commission.

D. Mettriez-vous vos renseignements à la disposition de la Commission Borden?—R. Oui. Et, d'un autre côté, nous comptons obtenir beaucoup d'aide de cette Commission, tout comme nous en avons beaucoup reçu de la Commission Gordon.

D. A quel titre la Commission conjointe internationale a-t-elle entrepris l'étude des possibilités hydro-électriques du Fraser?—R. La Commission ne s'est pas formellement occupée de recueillir des renseignements sur le Fraser. Tous les renseignements que nous tenons, nous les avons obtenus de la Commission du Fraser.

D. Alors, ai-je raison de croire que la question du Fraser n'entre pas du tout dans les attributions de la Commission conjointe internationale?—R. C'est une question d'interprétation. Sur ce point, il y a une ligne de démarcation très précise entre l'opinion de la section américaine et celle de la section canadienne. Il est tout naturel que la question soumise à la Commission par les deux gouvernements en 1944 soit d'ordre tout à fait général. Quand on vint à démontrer que la chose la plus utile aux Canadiens était d'utiliser une partie des eaux d'amont de cette rivière (et seulement une petite partie, je dois le dire en passant) et la transformer en énergie électrique, il n'y avait aucune raison pour ne pas poursuivre notre étude. Il y avait, au contraire, toutes les raisons du monde pour l'entreprendre. C'est pourquoi le gouvernement et le peuple du Canada s'attendent à ce que nous fassions un rapport sur les possibilités d'utiliser ces eaux.

M. Patterson:

D. Quelles relations la Commission conjointe internationale entretient-elle avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sous ce rapport?—R. Pour

le moment, les études sur les travaux d'aménagement sont du ressort de la Commission internationale d'aménagement hydro-électrique du Columbia, pour l'appeler par son nom. Cette commission comprend divers comités dans lesquels la Colombie-Britannique est représentée.

D. Vous dites que les études sur le Fraser relèvent aussi de cette commission?—R. Certaines personnes qui font partie de la Commission conjointe sur le Fraser sont aussi membres de la Commission du Columbia.

D. A-t-on fait remarquer que, si le Canada exécute le détournement proposé, les États-Unis pourraient comme représailles détourner les eaux de la Pend d'Oreille, ce qui rendrait inutile le barrage de Waneta?—R. Au début des études sur la Pend d'Oreille (voudriez-vous avoir la bonté de montrer cet endroit sur la carte?), trois ou quatre différents projets ont été élaborés aux États-Unis en vue du détournement des eaux supérieures de la Pend d'Oreille. Et nous bénéficions des résultats de ces études techniques.

Ces projets étaient trop coûteux pour les résultats qu'on pouvait en attendre et, ce qui est encore plus important, il a été démontré qu'ils ne seraient pas d'une grande utilité pour la mise en valeur des importantes ressources hydrauliques des États-Unis sur la Pend d'Oreille.

Le premier barrage que les États-Unis ont construit sur le réseau de la Pend d'Oreille a été celui de l'endroit qu'on appelle Hungry Horse. En attendant la pleine mise en valeur des différentes branches supérieures de la Pend d'Oreille, en commençant par la Flat Head, ici sur la carte, la réserve d'eau que ce barrage pourra effectuer sera importante pour les États-Unis, surtout quand elle est détournée du bassin de la Pend d'Oreille et dirigée vers le réservoir de la Grande Coulée. Cette réserve servira surtout à remplir le réservoir de la Grande Coulée. Pour exécuter ce projet avantageusement, il faudrait un canal trop considérable pour les fonds que nous pouvons y consacrer.

Cette proposition a été écartée, il y a dix ans, et de nombreux projets ont été exécutés depuis sur la Pend d'Oreille elle-même. Il y a une centrale à Box Canyon, une autre au bas du lac Pend d'Oreille. Plus récemment, une licence a été accordée à la ville de Seattle pour la construction d'une immense centrale hydro-électrique sur la frontière. Toutes les centrales que les États-Unis construisent sur la Pend d'Oreille, dans la partie de cette région où ils possèdent des droits, portent davantage à croire qu'il ne sera pas pratique pour les États-Unis de contourner notre section, vu qu'elle est partiellement mise en valeur par la centrale de Waneta et celle qui est située à six milles en amont. Chacune de ces centrales a une capacité de 360,000 kilowatts. Il est peu probable que les États-Unis prennent ce parti.

Permettez-moi de vous faire remarquer que la centrale de Waneta a été construite à la suite d'une ordonnance de la Commission. Vous me demanderez peut-être pourquoi la Cominco a dû demander une ordonnance de la Commission. C'est que, si le barrage de Waneta ne refoulait pas les eaux de la Pend d'Oreille elle-même du côté des États-Unis, il y refoulait celles du Cedar Creek, petit tributaire qui vient des États-Unis au sud. Le barrage de Waneta construit de sorte à porter le niveau des eaux à la hauteur voulue par la *Consolidated Mining and Smelting Company* a inondé 2 3/10 acres de terre inculte aux États-Unis. Aux termes du traité, la compagnie n'avait pas le droit d'inonder cette région sans la permission des États-Unis. Comme c'était tout naturel, on a profité de l'obligation dans laquelle le Canada se trouvait d'inonder ces 2 3/10 acres de terre inutilisable pour obtenir de la section canadienne de la Commission le droit en principe pour les États-Unis de détourner les eaux de la Pend d'Oreille.

Nous avons eu beaucoup de soucis à l'époque, et la compagnie aussi. Ce ne fut qu'après avoir étudié le bassin avec soin et après avoir découvert les grands avantages de pouvoir produire l'électricité sur les lieux aux États-Unis

(et nous savions que les États-Unis comptaient tirer parti de ces possibilités dans un avenir rapproché) que nous avons consenti à accorder cette concession. Nous savions que ce droit concédé aux États-Unis, bien qu'apparemment dangereux pour la *Consolidated Mining and Smelting Company*, les États-Unis n'en useraient jamais contre nous sans le faire à leur propre détriment. C'est en tenant compte de cela que nous avons finalement consenti à accorder la concession contenue dans l'ordonnance de Waneta. Je suis prêt à citer les termes exacts de cette ordonnance si les membres du Comité veulent les connaître. Je crois que je les ai sous la main... Apparemment je n'ai pas ce texte ici; mais, si vous voulez que je vous en envoie un exemplaire, je le ferai volontiers.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Patterson:

D. J'aurais une question à poser. En étudiant le cas du Columbia, la Commission conjointe internationale se préoccupe-t-elle uniquement de la mise en valeur des ressources hydrauliques ou si elle doit aussi considérer les problèmes connexes tels que la pêche?—R. Oui, monsieur, les attributions confiées à la Commission par les deux gouvernements concernent toutes les ressources du bassin. La prévention des inondations, le soin des parcs et de la faune, la prévention de la pollution, autant d'aspects sous lesquels il faut considérer les eaux internationales et qui sont étudiés par la Commission du Columbia.

D. Maintenant, au sujet de la pêche, vous avez déclaré hier que sur le Fraser cette industrie représente 12 millions par année.—R. Les chiffres que j'ai cités hier sont une moyenne pour la période de cinq ans qui va de 1951 à 1955 inclusivement. Je ne possède pas les chiffres qui peuvent être rendus publics, pour les années qui suivent 1955. La valeur des prises de saumon, fondée sur la moyenne de cette période de cinq ans, est de $5,800,000 et la valeur des ouvrages destinés à la prise du saumon est de $12,600,000.

D. Ces chiffres comprennent-ils toute la pêche qui se fait dans le Fraser ou seulement ce qui se fait au profit du Canada?—R. Ils ne concernent que le Canada. Ils n'incluent pas la part des États-Unis.

D. N'est-il pas vrai que la pêche dans le Fraser est évaluée à environ 50 millions de dollars par année?—R. Je ne le crois pas.

D. J'ai ici un article de journal qui traite d'un rapport adressé à M. James Sinclair, ancien ministre des Pêcheries, à Ottawa. Je crois qu'il porte la date du 8 décemre 1955. Le rapport affirme que les barrages hydro-électriques détruiraient la pêche au saumon, laquelle rapporte à la province au moins 50 millions par année. Je dois avouer que je n'ai pas étudié la question à fond, mais quand vous avez donné le chiffre de 12 millions, hier soir, j'ai été renversé, car je le croyais beaucoup plus élevé.—R. Tout ce que je puis dire, c'est que les chiffres dont je me suis servi pour cette période ont été fournis par le ministère même des Pêcheries. Je crois que je me souviens un peu du rapport que vous venez de mentionner. J'ai l'impression qu'il s'agissait là de la valeur prévue de cette industrie dans l'avenir.

D. Cette question reviendra peut-être dans l'étude des crédits du ministère des Pêcheries.—R. Ces chiffres seraient probablement plus élevés pour l'année 1955-1956. Je n'ai pas ces chiffres; mais, pendant cette période, la pêche a été plus abondante et nous n'avons pas eu à subir, comme maintenant, les pertes occasionnées par la défense de pêcher dans le Pacifique au delà du 180e méridien.

D. Naturellement, je crois qu'il y a d'autres facteurs à considérer, comme je l'ai dit hier. Ce rapport signale, et je crois que c'est juste, que, si la pêche au saumon du Fraser disparaissait, un bon nombre des 18,000 habitants de la Colombie-Britannique qui vivent de la pêche y perdraient leur gagne-pain. Il

y aurait donc des conséquences désastreuses. A l'appui de ce que j'avance, je ferai appel à l'opinion réfléchie d'un des principaux inspecteurs de la Commission fédérale de l'énergie que je vous ai rapportée en partie hier. Après avoir examiné les gros barrages de la rivière Snake et avoir fait une étude très approfondie du mouvement de va et vient des saumons de cette rivière et des hauts barrages qu'ils doivent franchir, il a déclaré, en rendant sa décision, qu'il n'y avait plus lieu de restreindre la mise en valeur des barrages qui font obstacle à la migration des poissons anadromes, car les ichtyologistes et les experts en hylieutique connaissent bien les problèmes et savent que nous allons bientôt trouver des moyens, si nous ne les avons déjà trouvés, qui permettront aux poissons de franchir ces barrages dans les deux sens.

Si l'avis de cet expert est accepté lors des séances publiques qui ont lieu chaque fois que l'on fait des découvertes de cette nature, il se pourrait bien que la Commission fédérale adopte cette solution et que, en construisant des barrages aménagés pour la passage des poissons, on tranche la controverse qui existe entre la pêche et les barrages sur la rivière Snake, qui est une rivière très poissonneuse.

D. Pourriez-vous nous dire si cette opinion est partagée par les membres de la Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique?—R. Je dois dire qu'à plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de discuter cette question avec les membres de la Commission et qu'ils n'ont qu'une préoccupation, celle d'épargner le saumon.

D. Pourriez-vous aller plus loin et nous donner de plus amples renseignements au sujet de cette possibilité, si nous pouvons appeler cela une possibilité?—R. Je crois que c'est plus qu'une possibilité. La demande que je vous fais et que j'ai faite hier au Comité, je l'adresse à tous les citoyens qui envisagent les intérêts généraux du Canada dans l'étude de cette question. Au lieu de s'en tenir au seul point de vue de la pêche, on devrait adopter une attitude de coopération comme celle qui a été adoptée par les États-Unis dans le bassin du Columbia, par la Commission fédérale de l'énergie, qui est l'autorité en la matière chez nos voisins de sorte que les barrages et les poissons puissent coexister pour le plus grand bien de tous. Mais, pour réaliser cela, aucune des parties intéressées ne doit s'obstiner et se refuser à faire des concessions à l'autre. Les autorités américaines sont aux prises avec le même problème.

D. Je comprends votre point de vue. J'ai le ferme espoir que le problème sera bientôt résolu. Pour le moment, on peut s'attendre que la Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique prendra l'attitude qu'elle a déjà prise en faveur de la pêche au saumon et que la Commission fédérale de l'énergie prendra l'attitude contraire, c'est-à-dire, une attitude favorable aux entreprises hydro-électriques. Nous avons donc d'un côté la Commission fédérale de l'énergie qui favorise les entreprises hydro-électriques, de l'autre la Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique qui prend parti en faveur de la pêche.—R. Je connais assez bien les membres de la Commission fédérale de l'énergie. Je crois que la loi qui a créé cette Commission lui trace une ligne de conduite assez précise quant à la protection qu'elle doit accorder aux intérêts privés qui peuvent exister dans les différents bassins dont elle a à s'occuper. Je puis vous assurer que, de son côté, la section canadienne de la Commission conjointe internationale n'essaie aucunement de détruire le poisson au profit des entreprises hydro-électriques. Ce que nous avons demandé et proposé, c'est une compréhension équilibrée de ce projet. Je suis bien sûr que, si l'on adopte cette attitude et si la question est traitée comme il se doit au Canada, et cela au point de vue des intérêts du Canada tout entier, nous saurons bien nous accommoder des résultats.

D. Et vous dites que la Commission internationale des pêcheries du Pacifique n'aborde pas cette question avec un esprit de collaboration?—R. L'homme avec lequel je traite le plus souvent est le sénateur Tom Reid. Nous sommes très bons amis, mais je trouve qu'il a une opinion tout à fait contraire à la mienne.

M. PATTERSON: Monsieur le président, j'aurais d'autres questions à poser, mais je m'en abstiens afin de permettre aux autres de poser les leurs.

M. Kucherepa:

D. Avez-vous une idée du nombre d'employés et d'heures de travail que ces projets représenteront?—R. Je ne veux même pas laisser entendre que ces projets, qui ne sont ébauchés à l'heure actuelle que dans leurs grandes lignes, ont été étudiés jusque dans ces détails. Il n'est pas trop difficile de calculer le nombre d'heures de travail requises. Nous avons des tables de génie pour ce genre de constructions. Il est relativement simple et sûr d'exprimer en heures de travail le coût en dollars des différents travaux nécessaires. Cela a été fait pour le projet de la canalisation du St-Laurent. Il est étonnant de voir que les calculs se sont révélés très justes.

Le président:

D. Quelle est la proportion entre le coût et le nombre d'heures de travail? —R. Je ne saurais le dire de mémoire. C'est un calcul très compliqué mais non impossible. Il n'a pas été fait dans le cas du Columbia, mais l'a été pour la canalisation du St-Laurent, non pas directement pour la Commission, mais pour une partie du personnel. Je crois vraiment qu'il n'est pas sage d'entrer dans ces détails de calcul avant que les plans soient un peu plus avancés. Ceux parmi nous qui s'occupent de ce genre de calculs ne sont pas nombreux, surtout au Canada. Nous avons une très petite équipe qui travaille sans relâche à faire ces calculs et à les tenir à jour. C'est la première de nos préoccupations. J'espère que dans une année ou deux nous serons en mesure de vous fournir ces chiffres. Si vous le désirez, nous pouvons le faire maintenant, mais je n'aimerais pas à entreprendre cette tâche à moins que ce soit absolument nécessaire; car, si nous faisions les calculs maintenant, il faudrait fonder cette étude sur un ensemble de projets encore incertains.

M. Kucherepa:

D. J'ai encore une question à poser au sujet du détournement des eaux du Columbia vers le Fraser par le moyen d'un tunnel. Quelle influence cela pourrait-il exercer sur l'aménagement futur du Columbia inférieur, au sud du tunnel?—R. Je vais commencer cette description à partir du lac Columbia. Mettez le doigt sur le lac Columbia. Le grand réservoir créé par le barrage Bull River-Luxor, qui capte les eaux de la Kootenay, est ici. On construira une petite centrale électrique à Luxor. Si l'on descend plus loin, on trouve la petite centrale de la courbe Calamity située tout près du canyon Donald. Plusieurs endroits se prêtent à la construction de centrales, mais on ne s'est encore arrêté à aucun.

De là, nous arrivons à l'endroit où se trouvera le réservoir de la Mica qui se prolonge en droite ligne jusqu'au lac Kinbasket. Plus bas nous avons tout d'abord un réservoir à Downie Creek et un second dans le canyon de Revelstoke. Le détournement des eaux se fera à partir du bassin au barrage Revelstoke. L'eau coulant en aval de cet endroit par le col de l'Aigle sera harnachée par toutes les centrales que j'ai mentionnées tout à l'heure. Les centrales qui ne profiteront pas de cette eau seront celles du canyon de Revelstoke et celle de Murphy Creek, plus loin vers le sud. Les centrales qu'on se propose de construire pourront être utilisées pendant 20 ans. On y laisserait l'équipement,

parce que ces centrales pourraient encore fonctionner quand il y aurait surabondance d'eau, ce qui se produit sept années sur dix. Elles serviraient à harnacher le débit prévu qui, après le détournement des 15,000,000 d'acres-pied de la région de Revelstoke, s'élèverait, même dans les pires années, à plus de 7,000 pieds cubes à la seconde. Ces centrales ne fonctionneront pas toujours à plein rendement, mais elles produiront encore assez d'électricité pour suffire aux besoins de la localité.

M. Montgomery:

D. Coulera-t-il moins d'eau du Columbia dans les États-Unis après la réalisation de ces projets?—R. Non, monsieur. Nous devons nous rappeler, en effet, que l'eau de la Kootenay, passe par le Columbia avant de gagner les États-Unis. Le débit annuel moyen du Columbia se déversant de l'autre côté de la frontière s'élève à environ 65,000,000 d'acres-pied au cours d'une année moyenne. En soustrayant les 15,000,000 d'acres-pied du détournement des 65,000,000 d'acres-pied du débit annuel, il reste une différence de 50,000,000 d'acres-pied qui se dirigerait vers les États-Unis. Tout le long de cette étude sur les graves problèmes que la Commission conjointe internationale a été appelée à régler avec les États-Unis, l'opinion générale a été que, en définitive, la moitié des eaux se déverserait de l'autre côté de la frontière. Je ne dis pas que cette solution s'appliquerait en particulier au Columbia, mais c'est là la solution générale à laquelle on vise. La plupart des membres sont d'avis que, dans l'ensemble, un partage égal serait un règlement équitable; mais nous n'avons pas soutenu qu'un partage égal s'impose dans le cas présent.

D. L'eau qui coulera aux États-Unis, cependant, sera-t-elle en quantité suffisante pour alimenter toutes les entreprises qu'on y a mises sur pied jusqu'aujourd'hui?—R. Je répondrai comme je l'ai fait la première fois que j'ai eu l'honneur de paraître devant ce comité. Le seul engagement de la part du Canada est celui qui découle de l'ordonnance du Comité international conjoint à l'égard du barrage de Grande-Coulée. On a laissé entendre, bien que ça ne soit pas reconnu officiellement, que ce barrage permettra de fournir 4 millions d'acres-pied d'eau pour l'irrigation et pour une production régulière de 1,994,000 kilowatts d'énergie. Nous avons étudié cet engagement et nous croyons que, grâce à la réserve d'eau que nous ferons en amont et en raison du fait que nous pouvons garder l'eau qui passe actuellement par ces barrages sans être utilisée, l'équilibre sera maintenu. Les propositions que nous faisons ne sont pas dommageables au barrage de la Grande Coulée. Nous ne croyons pas, et les conseillers juridiques de la Couronne non plus, qu'il soit nécessaire de dédommager les États-Unis en quoi que ce soit à l'égard des entreprises qu'ils ont mises sur pied depuis que nous avons commencé l'aménagement de la Grande Coulée, surtout depuis qu'ils savent que le Canada a l'intention bien arrêtée, si je puis ainsi dire, d'utiliser à son profit ses ressources naturelles. Nous ne sommes pas disposés à donner à d'autres de notre plein gré les ressources qui appartiennent au peuple canadien.

D. Vous voulez dire, sans doute, que notre droit de premier occupant nous donne la priorité?—R. Non seulement nos conseillers juridiques, mais aussi ceux des États-Unis, et je pense surtout au juge Elwell du Montana, ont fait remarquer qu'une décision de la Commission, comme dans le cas du Columbia, par exemple, est une chose importante. Quiconque entreprend des travaux qui ont rapport à l'utilisation de l'eau tant que ces questions ne sont pas réglées et avant que le rapport de la Commission ait été présenté et approuvé par les gouvernements, le fait à ses propres risques. Les États-Unis s'efforcent de prendre les devants et d'établir une sorte de droit du premier occupant qui n'a cependant aucune autorité selon les meilleures autorités juridiques que nous avons pu consulter. Ils subiront certainement des pertes

s'ils continuent ainsi à installer des stations génératrices en aval en prévision de ce qu'ils appellent leur troisième phase d'expansion économique, ces stations se trouvant à des endroits où elles ne peuvent fonctionner qu'à 25 p. 100 environ de leur capacité. S'ils croient que le Canada est assez naïf pour souscrire à de tels engagements, le plus tôt on leur fera savoir qu'ils se trompent, mieux ce sera pour tous.

M. Coldwell:

D. Vous croyez, n'est-ce pas, que nous devrions régler ce problème pour qu'il n'en soit plus question à l'avenir?—R. Oui, monsieur Coldwell, c'est bien ça. Si nous n'en finissons pas tout de suite, si nous n'abordons pas le problème en face, chaque jour qui passe nous rend plus difficile la tâche de servir les intérêts et de préserver les droits du Canada.

M. Patterson:

D. Voulez-vous dire que la première partie du projet consisterait à installer des centrales d'énergie sur le Fraser? Est-ce que c'est une des premières phases du projet?—R. Vous me permettrez de dire que nous ne retirerons aucun avantage des eaux qui ont été détournées que tant que nous n'aurons pas installé des centrales d'énergie. Nous, de la section canadienne de la Commission, lorsque nous avons fait nos plans, nous nous sommes rendu compte des difficultés inhérentes au programme de mise en valeur du Fraser. L'aménagement prendra du temps, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons proposé que, pendant une période d'environ 20 ans, jusqu'à ce que nous puissions utiliser les eaux de la Mica, nous devrions conclure une entente raisonnable avec les États-Unis. Nous leur laisserions l'usage de ces eaux contre une compensation raisonnable.

Cette offre serait d'une grande utilité pour les États-Unis. Pour être bien franc, mes collègues de la Commission ont peine à admettre qu'elle soit négligeable, mais les grands exploiteurs de centrales d'énergie comme la Commission des services urbains de Puget Sound, dont l'ingénieur en chef, M. Paul Raver, est un ingénieur éminent et très compétent, sont très désireux de nous voir aménager des réservoirs et sont prêts à profiter de ces aménagements pendant un certain temps et de payer leur quote-part pour l'usage de ces eaux.

La raison de cette attitude, c'est qu'en ce moment les États-Unis manquent de réserves d'eau. Qu'ont-ils fait pour s'assurer une réserve d'eau à la tête du réseau fluvial du Columbia? Ils ont à l'heure actuelle, en comptant le réservoir de la Grande Coulée et le réservoir de Hungry Horse, qui sont les deux plus importants, une réserve de 9½ millions d'acres-pied d'eau emmagasinée derrière leurs grands barrages.

Comme il est indiqué dans ce qu'ils appellent leur rapport 308, ils ont besoin d'une réserve de 40 millions d'acres. Dans le même rapport dont j'ai fait mention au sujet de la pêche,—je veux parler de la décision de M. Marsh en date du 23 juillet 1957,—il est dit qu'on ne prévoit pas la réalisation prochaine de cet emmagasinage de douze millions d'acres-pied additionnels. On ne prévoit pas la réalisation prochaine de la moitié de l'emmagasinage d'eau dont on a besoin. Tant qu'ils n'auront pas pu régler les difficultés que présentent la pêche, l'entretien des pâturages requis pour les élans, la conservation de la faune sauvage, l'entretien des parcs, tout ce qui peut retarder l'établissement de réserves d'eau, ils pourront difficilement amasser une réserve d'eau qui leur permettrait de réaliser leurs plans d'une façon satisfaisante sur ce fleuve.

Si nous entrions dans ce plan, comme nous pourrions le faire à Bull River-Luxor pour 3.4 millions d'acres-pied et à Mica Creek pour 11.8 millions d'acres-pied, cela ferait plus de 15 millions d'acres-pied. Nous leur apporterions ainsi

pour quelque temps une assistance presque inappréciable et cela leur permettrait de régler les problèmes qui retardent l'établissement de leur réserve d'eau et de concilier tous les intérêts.

Si on fait avec eux une entente raisonnable en leur permettant d'utiliser notre réserve d'eau à condition qu'ils aménagent au plus tôt leurs propres réservoirs, comme ils peuvent le faire, alors, au point de transition, notre eau pourra descendre alimenter les centrales que l'on construira sur le Fraser et cela ne leur nuira en aucune façon. C'est là le plan que nous avons proposé.

Le plan, que la section canadienne a soumis, est vraiment équitable et prend en considération tous les besoins. Naturellement on ne nous en attribue pas tout le mérite qui nous revient, mais nous ne pouvons rien contre cela. Libre aux autres de penser ce qu'ils veulent. Je suis prêt à soutenir n'importe où que ce plan repose sur des principes équitables. Je crois que nous devons toujours nous rappeler, au Canada, la très grave responsabilité qui nous incombe de ne pas nous départir des ressources qui appartiennent au peuple canadien et qui sont absolument nécessaires à son bien-être futur.

M. Patterson:

Ce détournement des eaux est un sujet très intéressant et le général McNaughton sait combien de discussions il a provoquées.

Je vois, dans les *Débats* de la Chambre des communes du 10 février 1955, que l'on a discuté sur ce sujet à propos du bill sur les cours d'eau internationaux. Le général s'en souvient sûrement. Voici un échange de propos entre quelques membres de la Chambre des communes:

M. LESAGE: Cet ouvrage modifiera le niveau et l'utilisation du Columbia hors du Canada.

M. GREEN: Le ministre et ses conseillers ont dû en tenir compte. A-t-on l'intention d'assujétir le barrage du ruisseau Mica aux dispositions du présent bill?

M. LESAGE: Certainement, par la définition que je viens de donner. L'eau pourrait être cependant détournée vers le Fraser.

M. GREEN: J'aimerais entendre des explications à ce sujet.

M. FULTON: Et on pense que je laisserais faire cela!

Ainsi il semble qu'il peut y avoir opposition sous ce rapport de la part du Gouvernement. Et je me souviens que le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré alors catégoriquement, et je crois qu'il l'a fait encore depuis, qu'il ne tolérerait pas de barrages sur le Fraser tant que l'on n'aurait pas réglé le problème de la pêche.

Voici une découpure du 9 décembre 1955:

A Victoria, le premier ministre Bennett a de nouveau déclaré, jeudi, qu'il ne prendra pas en considération la proposition de la *Moran Power Development Company* de construire un barrage hydro-électrique de 700 pieds en amont de Lillooet tant qu'on n'aura pas apporté une solution au problème de la pêche.

Et je n'ai rien vu qui puisse nous autoriser à croire que le gouvernement de la Colombie-Britannique a changé d'idée. Au contraire, je pourrais citer, si on me le permet, des passages du rapport intitulé: Étude sur la mise en valeur du bassin du Columbia au Canada et aux États-Unis. C'est une copie du rapport remis au président du Comité sénatorial sur les affaires intérieures et insulaires par le sénateur Richard L. Neuberger de l'Orégon. Il est daté du 9 décembre 1955. Me serait-il permis d'en lire quelques extraits?

LE PRÉSIDENT:

Pourvu qu'ils ne soient pas trop longs.

M. PATTERSON:

Voici, page 20:

Si on construisait une série de hauts barrages sur le Fraser avec l'intention d'utiliser le détournement d'une bonne partie des eaux du Columbia sur le versant du Fraser, les biologistes s'accordent à dire que cela amènerait inévitablement une répercussion profonde sur les migrations du saumon sockeye dans ces eaux que l'on a réussi à repeupler grâce à l'effort conjoint du Canada et des États-Unis. Les deux pays ont là des intérêts communs car la migration du saumon sockeye qui se fait par le Fraser s'achève dans les détroits au nord de Puget Sound où le Canada et les États-Unis pratiquent la pêche commerciale.

Et voici un autre petit paragraphe:

La pêche au saumon court un autre danger. Bien que le cours supérieur du fleuve soit déjà interdit aux saumons par le barrage élevé de la Grande Coulée, les eaux du Columbia inférieur continuent à fournir un habitat aux saumons, même à ceux qui prennent la rivière Snake pour aller frayer dans la rivière au Saumon, dans l'Idaho, qui est très retirée. Les ingénieurs et les experts en pêcheries craignent que le détournement de 25 p. 100 des eaux du haut Columbia fera monter la température des eaux de la partie inférieure du fleuve et nuira ainsi à la santé et à la vigueur des saumons migrateurs.

Je me demande quel progrès on a fait dans l'étude du changement de température de l'eau du Fraser dont les ingénieurs craignaient l'influence sur la pêche au saumon?

M. STICK: A quelle page ce passage se trouve-t-il?

M. PATTERSON: C'est daté du 9 décembre 1955.

M. STICK: A-t-on un rapport plus récent que celui-là sur les pêcheries?

M. Kucherepa:

D. Le rapport de juillet 1957 est le dernier, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. Patterson:

5. Je n'ai pas reçu ce rapport. Je me demande si on a réussi à apporter une solution au problème de changement de température qui peut être un élément de danger?—R. Je ne voudrais pas employer le temps du Comité à traiter des questions de biologie sur lesquelles je n'ai au plus que des connaissances élémentaires. Mais je voudrais faire remarquer, comme je l'ai déjà dit, que la meilleure étude préliminaire sur la question de la montée et la descente des poissons anadromes par-dessus les hauts barrages est contenue dans le rapport Marsh du 23 juillet de cette année, rapport dont j'ai fait mention plusieurs fois.

L'inspecteur, qui fait partie du personnel de la Commission fédérale de l'énergie, a clairement exprimé son point de vue dans ce rapport. Il soutient que la coexistence des hauts barrages et des poissons n'est pas impossible si les biologistes et les ingénieurs veulent coopérer et faire leur devoir. Il a ajouté, s'il m'est permis de citer cette opinion, que les poissons ne seront plus retenus par les hauts barrages; on leur aménagera des passages et le problème sera réglé.

Je ne veux pas engager une discussion à distance avec le sénateur Neuberger, mais je crois qu'il serait bon que le Comité prenne connaissance de ce qu'il pense de tout ceci.

M. Kucherepa:

D. Oui, j'aimerais en prendre connaissance.—R. Je voudrais vous dire à quoi pense le sénateur en fait de solution et savoir ce que vous-mêmes en pensez. Vous me permettrez d'omettre son discours spécial sur ce sujet sans y apporter une réponse, car il me faudrait pour cela être accompagné d'un biologiste.

J'ai ici un extrait de la déclaration du sénateur Neuberger publiée dans un journal de Portland. Puis-je citer?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Voici.

Dans un discours prononcé à la Chambre de commerce de Portland, le sénateur a parlé de l'intention qu'a le Canada de détourner une partie des eaux du Columbia canadien vers le Fraser.

Il dit que le fait d'avoir manqué de pousser cette question jusqu'à la conclusion d'un accord a retardé la construction du barrage Libby, dans le Montana, et les entreprises projetées sur la Mica et des lacs Arrow le long du cours canadien du Columbia.

Ces projets feraient plus que doubler la réserve d'eau des réservoirs des États-Unis qui existent déjà ou qui sont en construction dans le bassin du Columbia, et la puissance des barrages américains passerait à 1,358,000 kilowatts, soit l'équivalent de trois barrages comme celui de Bonneville.

Le sénateur Neuberger demande la création par le Canada et les États-Unis d'une Commission internationale conjointe des eaux courantes du nord du Pacifique qui verrait à réglementer l'utilisation future des eaux du Columbia supérieur ainsi que celles du Yukon près des frontières de l'Alaska. A la dernière session du Congrès américain, il a présenté une résolution portant sur la création de cette agence.

Le sénateur Neuberger cherche, avec l'aide de quelques autres personnes, à soumettre les ressources du Canada sous une sorte d'organisme supra-national pour utiliser ensuite ces ressources au profit commun des deux pays.

Je n'ai pas besoin, monsieur le Président, de demander ce que le Canada retirerait d'un tel organisme.

M. Patterson:

D. Je n'ai aucune objection à consigner cette opinion dans le témoignage du général McNaughton, mais je ne crois pas que la chose soit à propos. Je viens de lire la déclaration en question et je crois que c'est simplement une opinion que la Commission de la pêche au saumon sockeye ne partage pas. Je ne suis pas sûr d'avoir bien nommé cette commission, mais il s'agit de celle dont notre sénateur Reid est le président. D'ailleurs je me demande où en est rendue cette question à l'heure actuelle.—R. Je crois qu'il serait injuste de laisser entendre que le sénateur Reid serait favorable à la création de l'organisme international que préconise le sénateur Neuberger.

D. Non, non, ce n'est pas ce que je veux dire. Je pensais aux ingénieurs et aux experts en pêcheries qui ont exprimé leur crainte de voir le détournement de 25 p. 100 des eaux du Columbia causer une hausse de température nuisible à la santé et à la vigueur du saumon.—R. Ma réponse à cette question, comme je l'ai dit plusieurs fois, c'est l'opinion récente de la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis, qui est un organisme indépendant et d'un grand prestige. D'après cet organisme, grâce au progrès réalisé par la technique, le saumon pourrait aujourd'hui remonter les hauts barrages et il n'y a pas lieu de différer la construction de ces barrages. C'est une déclaration vraiment importante et elle exprime les plus récentes conclusions auxquelles est parvenu un organisme compétent.

Le PRÉSIDENT: Je rappelle au Comité que le général McNaugthon a déposé l'an dernier, d'abord, le rapport du sénateur Richard L. Neuberger du Comité sénatorial des affaires intérieures et insulaires sur les problèmes de la mise en valeur du bassin du Columbia au Canada; ensuite, la déclaration de M. Len Jordan, président de la division des États-Unis de la Commission internationale conjointe devant le Comité sénatorial des affaires intérieures et insulaires et

des Affaires étrangères, le 26 mars 1956, à Wellington. M. Patterson en a lu un extrait, mais le document a été déposé par le général McNaughton il y a un an.

M. PATTERSON: C'est de ce document que j'ai lu des passages. Le document a été déposé.

M. Coldwell:

D. Vous répétez souvent qu'il est possible que les saumons rejoignent leurs frayères en franchissant les hauts barrages. Pouvez-vous donner des exemples, citer des endroits où la chose se fait?—R. L'exemple le mieux choisi pour répondre à M. Coldwell a paru dans un rapport récent des délibérations de l'*American Society of Civil Engineers* sur la coexistence des poissons et des hauts barrages. Des tableaux et des cartes montrent ce qu'a été la productivité du bassin du Columbia depuis plusieurs années. L'auteur remonte jusqu'au temps où il n'y avait rien pour obstruer le fleuve. On ne donne pas la production de façon quantitative, mais les premiers explorateurs mentionnent les importantes pêches qu'ils faisaient. On rapporte aussi comment, à l'époque qui a précédé l'arrivée des premiers explorateurs américains, les Indiens faisaient le commerce de la pêche et que ce commerce s'étendait jusque dans les Prairies. Dans les années 60 et 70, les statistiques quantitatives commencent à apparaître et on constate que la production diminue. On voit l'arrêt subit causé par le barrage de la Grande Coulée. On constate ensuite les effets des projets de conservation qui laissent voir que le Columbia se repeuple de nouveau. Il faut noter qu'il n'y a pas de cours d'eau qui ait plus de hauts barrages que le Columbia. Je crois que c'est à cela que pensent M. Marsh et ses collègues de la Commission fédérale de l'énergie quand ils disent que le temps était révolu où on ne peut avoir en même temps les poissons et les hauts barrages.

M. Jones:

D. Je veux simplement éclaircir un point. Il est un peu difficile d'établir la relation entre la conservation des poissons et les hauts barrages ou la relation entre le détournement des eaux et la température de l'eau. Cela me paraît deux questions différentes. Cette idée m'est venue des remarques du sénateur Neuberger que vous avez qualifiées de point de vue intéressé. Je suppose, en poussant ceci un peu plus loin, qu'on pourrait même affirmer, comme le dit un de mes amis, que ce pourrait être une échappatoire. Avez-vous d'autres commentaires à faire à ce sujet?—R. Oui, j'aurais quelque chose à ajouter, mais je n'ai pas sous la main les documents qu'il me faudrait. J'aime à être documenté quand je m'éloigne de mon domaine, qui est le génie, pour m'aventurer en biologie. Alors, au lieu de citations, je vous dirai que j'ai lu dans une publication que les barrages en amont pouvaient avoir des effets presque contraires. Au lieu d'être nuisibles, ils peuvent, s'ils fonctionnent normalement, être d'une grande utilité. L'article portait sur une expérience que l'on a faite en rapport avec la construction de centrales sur la Shasta.

Cet article cite des cas où le fait de relâcher l'eau et de garder ainsi des températures plus basses a sauvé de grandes quantités de poissons qui effectuaient leur montée et qui autrement auraient péri. Ceci me semble juste, car ce n'est pas le simple fait de relâcher l'eau qui compte. C'est la manière de le faire qui peut être utile ou fatale.

M. Kucherepa:

D. Il semble qu'aux États-Unis on a entrepris beaucoup de hauts barrages sur la rivière Snake. Quelles en sont les répercussions sur les pêcheries?—R. Sur la rivière Snake?

D. Oui.—R. Nous ne le savons pas, car ces barrages ne sont pas encore terminés. Ils sont seulement en cours de construction.

D. Ceux qui sont en vert sur la carte?—R. Ils ne sont pas sur la Snake.

D. Et au sujet de ce segment du Columbia?—R. C'est ce dont je parlais. Je citais l'article de l'*American Society of Civil Engineers,* qui rapporte que la production de poissons du Columbia est tombée à son niveau le plus bas quand on a construit le barrage de la Grande Coulée et que sa mise en opération a constitué une obstruction. Bonneville a été le premier barrage à posséder des passages pour les poissons, mais maintenant tous ces barrages à faible hauteur ont leurs passages et la courbe de productivité du Columbia se relève. Et il n'y a aucune raison pour qu'elle ne continue pas à le faire.

M. Coldwell:

D. Au sujet de la Snake, j'ai lu, il y a quelque temps que l'on avait essayé de trouver de nouvelles frayères pour le saumon en ensemençant de nouveaux cours d'eau adjacents à la rivière et qui sont pour elle de nouveaux tributaires.—R. Ce sont des essais que l'on a faits à plusieurs endroits, et on a obtenu assez de succès.

D. N'est-ce pas là la solution à toutes les difficultés?—R. Malheureusement, non. Nous n'avons pas eu le même succès avec le saumon sockeye qu'avec les autres espèces. Nous faisons une expérience semblable, à laquelle nous apportons toute notre attention, avec les saumons blueback, dans l'Okanagan. Vous vous souviendrez que nous avons entrepris, avec l'assentiment du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, des travaux de régularisation du débit des eaux à la décharge du lac Okanagan. Lors de cette construction, nous en avons profité, sur l'avis des experts en pêcheries, pour faire un aménagement complet sur l'Okanagan, au Canada, et ainsi permettre aux saumons blueback l'accès du lac Osoyoos situé plus haut. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions, les experts en pêcheries m'ont dit, au cours des dernières semaines, que l'an dernier l'expérience a réussi. On a vu les poissons aller et venir sur les lits de gravier qu'on leur avait préparés. Il n'y a aucune raison de croire que nous ne pourrons pas poursuivre cette expérience avec succès.

M. Kucherepa:

D. Au cours de la discussion, vous avez mentionné à plusieurs reprises le traité de 1909, où il est dit qu'un signataire du traité a le droit de détourner les eaux de son propre territoire si elles ont leur origine dans ce territoire. J'aimerais à vous poser une question. Supposons qu'il y ait désaccord entre les deux pays au sujet d'une rivière qui traverse la frontière. Supposons que l'un ou l'autre, ou les deux à la fois se plaignent un jour de n'avoir pas reçu ce que le traité leur garantissait, quelle est la loi internationale dans ce cas? Je précise. Supposons que les Américains construisent chez eux des barrages qui assèchent nos rivières et que les choses en viennent au point qu'il nous faudrait avoir recours à des entreprises semblables contre lesquelles ils invoqueraient des droits de priorité ou d'autres droits, que pourra faire la loi internationale?—R. Monsieur le président, je crois que vous ne vouliez que je traite ce sujet d'une façon approfondie. Je pourrais, si vous le vouliez, vous citer un mémoire que les conseillers juridiques de la Couronne nous ont préparé, mais je crois que je peux répondre beaucoup plus brièvement.

Selon l'article 2 du traité de 1909, les rivières qui coupent la frontière sont celles que l'on a appelées rivières internationales dans le bill dont il a été question aujourd'hui et cette définition fait maintenant loi au Canada.

> Le traité établit la juridiction et l'autorité exclusive quant à l'usage et au détournement, temporaires ou permanents, de toutes les eaux

situées de leur propre côté de la frontière et qui, en suivant leur cours naturel, couleraient au delà de la frontière ou se déverseraient dans des cours d'eau limitrophes; mais il est convenu que toute ingérence dans ces cours d'eau ou tout détournement de leur cours naturel de telles eaux sur l'un ou l'autre côté de la frontière, résultant en un préjudice pour les habitants de l'autre côté de cette dernière, donnera lieu aux mêmes droits et permettra aux parties lésées de se servir des moyens que la loi met à leur disposition tout autant que si telle injustice se produisait dans le pays où s'opère cette ingérence ou ce détournement.

Ceci signifie que, si nous faisions un détournement d'eau, par exemple celui du col de l'Aigle, et si les États-Unis se croyaient lésés par ce détournement, ils auraient le droit de venir devant les tribunaux canadiens et de faire leurs réclamations en vertu des lois canadiennes. Le Gouvernement du Canada, en ratifiant ce traité, a adopté une loi qui, avec ses divers amendements, a été maintenue en vigueur jusqu'à ce jour. C'est la loi 1-2 George V, chapitre 28, relative à la création et aux dépenses de la Commission conjointe internationale issue du Traité des cours d'eau signé le 11 janvier 1909. Cette loi donne juridiction en ces matières à la cour de l'Échiquier du Canada.

Comme je l'ai déjà dit, lorsqu'il s'est agi de faire ces détournements d'eau, nous avons pris la précaution de consulter les conseillers juridiques de la Couronne, ceux du ministère des Affaires extérieures et autres experts. Ils nous ont assuré que ce droit du premier occupant que les États-Unis invoquent n'est pas reconnu par la loi canadienne et ne l'a jamais été. En conséquence, la principale autorité qui s'applique en la matière est la loi sur les eaux de la province de la Colombie-Britannique. C'est cette loi que la cour de l'Échiquier ferait valoir. La loi établit qu'il ne peut y avoir aucune appropriation de droits sur les eaux sans la permission du contrôleur des droits sur les eaux de la Colombie-Britannique. Si quelqu'un voulait utiliser des eaux supérieures de la Colombie-Britannique en effectuant un détournement, et qu'il nuirait ainsi à une autre personne qui n'aurait pas la permission de les utiliser, cette dernière serait absolument dépourvue de droits selon la loi de la Colombie-Britannique.

Il nous appartient, à nous ingénieurs, de respecter les avis des légistes. Cependant, comme je l'ai déjà dit, les membres de la Commission croient que l'on pourrait conclure des arrangements moins extrêmes. La chose est possible. Je serais le dernier à contester l'opinion des légistes. Les membres de la Commission croient que, par l'autorité et les responsabilités qui ont été dévolues à la Commission par ce traité solennel, ils ont eux-mêmes contribué en partie à la création d'une loi internationale relative à des sujets qui sont de leur ressort. Remarquez bien l'expression "de leur ressort". Nous pensons au cas unique, où la Commission a émis une ordonnance au sujet des eaux qui passaient la frontière aux Columbia Gardens, du Canada vers les États-Unis, où les attendait le barrage de la Grande Coulée. Bien que nous n'ayons pas vraiment approuvé cette utilisation de 4 millions d'acres-pied pour l'irrigation, non plus que le supplément d'eau nécessaire à la production de 1,990,000 kilowatts d'énergie électrique, nous avons pris le fait en considération lorsqu'il s'est agi d'émettre une ordonnance destinée à protéger les intérêts du barrage de Waneta. Il était assez difficile pour nous de refuser ce qui pour nous était une chose de peu de valeur.

Mais je veux ajouter, comme je le disais il y a deux ans, que nous pouvons nous fier à cet engagement sur l'utilisation des eaux pour la bonne marche de tous les projets que nous avons entrepris. Nous croyons que c'est là une offre stable que nous pouvons faire aux États-Unis. Notre propre jurisprudence a laissé entendre de façon très catégorique que le rapport de 1944 est une chose dont toutes les cours doivent tenir compte. Si une question est soumise aux

tribunaux, il est vraiment douteux que ceux qui voudraient accaparer des ressources sans autorisation puissent s'appuyer sur des droits solides pour autoriser leur saisie ou leur occupation, et ceci nous semble avoir du bon sens.

M. Kucherepa:

D. Est-ce qu'il y a eu des précédents à la cour internationale de La Haye? Il doit y avoir eu des cas où l'on a pris des décisions au sujet de rivières qui divisaient des pays. Y a-t-il des précédents basés sur ces cas? Je me rends compte qu'il pourrait un jour résulter des dommages de plusieurs milliards de dollars, si la loi recevait une interprétation différente.—R. Je vais risquer une réponse. Je demande à mon conseiller juridique de suivre de très près ce que je vais dire, car c'est là un sujet sur lequel je n'ai pas beaucoup de connaissances. Je ne fais que répéter un conseil qui m'a été donné à plusieurs reprises. D'abord le meilleur exemple, je crois, qui puisse montrer ce qu'est la loi internationale sur les rivières est de rappeler ce qu'a fait la Commission Rau au sujet de l'Indus. Avant d'essayer d'apporter une solution à ce qui divisait l'Inde et le Pakistan sur l'utilisation des eaux, M. Rau s'est assuré que les deux pays étaient d'accord sur ce que doit être la loi internationale au sujet de l'utilisation des eaux. Dans ces conclusions qui ont été acceptées par les deux parties, la Commission Rau a déclaré que le facteur le plus important en loi internationale est de savoir s'il existe au traité entre les deux parties. S'il en existe un, c'est le traité qui constitue la loi internationale. En applicant cela au Canada, le traité est le traité de 1909, et l'article pertinent est l'article II que je vous ai cité presque en entier. C'est sur cette doctrine de droit international, qui s'applique spécifiquement dans le cas présent, que nous faisons reposer nos droits. Je ne crois pas pouvoir dire plus que cela, excepté peut-être pour faire remarquer que tout bien considéré, la proposition de la section canadienne n'est pas une proposition exorbitante. C'est une proposition plutôt modérée. Elle a été faite de manière à accorder à nos puissants voisins du sud le maximum des avantages que les commissaires canadiens, en toute conscience, pouvaient accorder sans nuire au peuple canadien.

M. Kucherepa:

D. Avez-vous remarqué, général, que la section américaine de la Commission, n'était pas contente du fait seulement qu'on discutait ce plan de détournement?—R. La section américaine de la Commission a un point de vue différent que nous ne croyons pas convenable. Ce point de vue comporte de notre part l'abandon, au profit des États-Unis, de ressources qui appartiennent en propre au peuple canadien ce que nous ne pouvons admettre.

D. Et c'est là l'impasse où nous sommes arrivés?—R. Oui, et nous avons à trouver une solution.

M Jones:

D. Si j'ai bien compris, vous avez dit que ceux qui sont en aval peuvent porter leur cas devant la cour de l'Échiquier, mais que la cour de l'Échiquier appliquerait alors la loi de la Colombie-Britannique selon laquelle ils n'auraient aucun droit?—R. C'est vrai.

D. Alors c'est un droit illusoire?—R. Je ne prétends pas être le porte-parole du peuple canadien, mais la proposition canadienne a reçu un grand appui public et l'opinion générale lui est favorable.

D. Je ne parle pas de cet aspect de la question, je parle seulement du point de vue légal.—R. Je pense qu'ils prennent un risque fondé sur quelque chose de très peu solide.

M. Montgomery:

D. Vous ne pouvez pas les empêcher de commencer des travaux, s'ils le veulent?—R. Je répèterai ce que j'ai toujours dit devant ce Comité. Nous favoriserions le genre d'entente qui peut être considéré comme moralement établi par la Commission conjointe internationale au sujet du barrage de la Grande Coulée. Avec cette entente, nous croyons pouvoir vivre amicalement avec les États-Unis Elle permet un partage raisonnable des avantages de chaque côté de la frontière. Et je crois que c'est vraiment ce qui arrive quand nous prenons soin d'entreprendre nos travaux à un rythme calculé sur celui des besoins d'outre-frontière, leur laissant des eaux additionnelles jusqu'à ce qu'ils aient réussi à aménager leurs propres réservoirs.

M Jones:

D. Croyez-vous qu'il faudrait suivre cette ligne de conduite que vous envisagez Faudrait-il mettre les Américains au courant tout de suite afin de les avertir des inconvénients qui pourraient naître de trop de hâte à commencer leurs projets?—R. Je voudrais vous laisser l'impression que nous faisons du progrès à la Commission. Je ne prétends pas dire que nous ne rencontrons pas de fortes résistances. On nous oppose toutes sortes d'arguments imaginables; mais, avec de la patience, nous faisons diminuer graduellement l'opposition. Un nombre grandissant d'experts américains se rendent compte du bon sens de ce que nous voulons faire. Je puis vous assurer que notre attitude est raisonnable.

D. Nous devrions peut-être envisager la question d'un angle différent. Si, outre-frontière, ils élaborent un projet, sont-ils tenus de recourir à la Commission conjointe internationale pour obtenir la permission de commencer à réaliser le projet.—R. Ils sont obligés de demander la permission de la Commission conjointe internationale seulement si ces projets tombent sous le coup des articles III et IV; si, par exemple, les travaux avaient pour effet une hausse du niveau des eaux de l'autre côté de la frontière. Ceci ne signifie pas, comme on l'a vu quand c'était nous qui étions de l'autre côté de la frontière, que, si nous utilisons des eaux qui sont sous la juridiction d'un certain État, nous n'agissons pas à nos propres risques. L'exemple que j'ai donné, il y a quelques instants, à propos de Waneta, démontre que cette doctrine est celle qui est reconnue aujourd'hui, en dépit de ce que peuvent en dire quelques groupements irresponsables aux États-Unis. Quand le cas d'inondation des 2 3/10 acres de terrain que j'ai mentionné, s'est présenté, les commissaires des États-Unis ont alors introduit une clause visant à protéger leurs réservoirs de Pend d'Oreille et de Flathead, ainsi que leurs centrales. Ils ont fait insérer cette condition essentielle dans l'ordonnance de la Commission avant de la signer. Les 2 3/10 acres de terrain protégeront un aménagement capable de produire plusieurs millions de kilowatts, sans parler des 4 ou 5 millions d'acres-pied de réserve. Je ne dirais pas que ces 2 3/10 acres sont inutiles. A l'endroit où ils sont, ils constituent un des plus précieux terrains des États-Unis à cause de la protection qu'ils fournissent.

Le PRÉSIDENT: La cloche sonne. Peut-être pourrions-nous suspendre la séance jusqu'à 5 h. 30, j'espère que nous nous retrouverons assez nombreux pour faire quorum.

M. COLDWELL: Je me demande, monsieur le président, s'il y aura assez de membres. Moi, je ne puis revenir avant lundi.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions peut-être ajourner.

M. KUCHEREPA: Vous pourriez suspendre la séance et, si les membres reviennent assez nombreux, vous pourrez continuer; sinon, vous pourrez ajourner.

M. COLDWELL: Je crois que nous pourrions ajourner. Le général McNaughton a déjà eu un après-midi assez difficile.

Le PRÉSIDENT: Le Comité ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 1957

Exposé du général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
51131-1—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stewart
(*Winnipeg-Nord*)
Stuart (*Charlotte*)—35.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 16 décembre 1957.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 5 de l'après-midi sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle^ Aitken, MM. Best, Fairfield, Garland, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Herridge, Holowach, Jones, Jung, MacEachen, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), Montgomery, McCleave, Patterson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick et White.—(20).

Aussi présents: De la section canadienne de la Commission conjointe internationale: Le général A. G. L. McNaughton, président; M^lle^ E. M. Sutherland, secrétaire; MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint; J. L. MacCallum, conseiller juridique; E. R. Peterson, ingénieur-conseil. *Du ministère des Affaires extérieures:* MM. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; J. H. Cleveland, directeur de la Division de l'Amérique.

Le président constate qu'il y a quorum et il appelle MM. Matthews et Cleveland pour qu'ils répondent à certaines questions qui ont été posées lors d'une séance antérieure.

Après avoir répondu aux questions, MM. Matthews et Cleveland se retirent.

Le général McNaughton est appelé et il répond à des questions qui ont été posées à des réunions précédentes.

Avec la permission du Comité, il est ordonné que les cartes et les documents suivants soient imprimés en appendices au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

1. Profil du fleuve Saint-Jean (*Appendice "A"*).
2. Carte du bassin du fleuve Saint-Jean (*Appendice "B"*).
3. Carte du bassin de la rivière Souris (*Appendice "C"*).
4. Profil des fleuves Columbia et Fraser et des rivières Kootenay et Thompson (*Appendice "D"*).
5. Carte de la partie nord du bassin du fleuve Columbia (*Appendice "E"*).
6. Tableau hydrographique du fleuve Fraser à Hope (*Appendice "F"*).
7. Ordonnance concernant Waneta (*Appendice "G"*).
8. Tirage à part d'un exposé intitulé: "Le Poisson et les barrages" (*Appendice "H"*).

Le général McNaughton fait un nouvel exposé et répond à des questions posées sur les sujets suivants:

1. Renvoi concernant le fleuve Saint-Jean.
2. Projet d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.
3. Renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario.
4. Renvoi concernant la rivière Niagara.
5. Enquête sur la pollution de l'air.
6. Pollution de l'eau.

7. Convention concernant le lac à la Pluie.
8. Renvoi concernant la rivière Souris.
9. Renvoi concernant la rivière Souris et la rivière Rouge.
10. Renvoi concernant la rivière Sage.

Après avoir répondu aux questions, le général McNaughton est remercié par le président et se retire.

Le crédit 112: Commission conjointe internationale—traitements et dépenses, est approuvé.

Le crédit 113: Commission conjointe internationale—études et relevés, est approuvé.

A 5 h. 55 du soir, le Comité s'ajourne au mardi 17 décembre 1957, à 11 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 16 décembre 1957,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence, messieurs. Avant de passer à l'exposé du général McNaughton, vous vous souvenez que M. Patterson a posé quelques questions au sujet des discussions politiques qui ont entouré la question du bassin du fleuve Columbia. Malheureusement la séance a duré plus longtemps que je ne pensais et nous n'avons pas eu le temps d'entendre MM. Matthews et Cleveland lors de notre réunion de vendredi; je m'excuse de les avoir fait attendre ici toute la journée sans les appeler. Cet après-midi, avant d'entendre le général McNaughton, je demande à ces deux messieurs de bien vouloir répondre à nos questions afin que nous puissions disposer de cette affaire avant toute autre.

M. W. D. MATTHEWS: (*Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): M. Cleveland est le directeur de la Division de l'Amérique, qui s'occupe de ces questions dans notre ministère. Il s'y connaît beaucoup mieux que moi en cette matière, aussi je lui demanderai de répondre aux questions de M. Patterson.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Matthews.

M. PATTERSON: Monsieur Cleveland, l'autre jour, j'ai posé une question relative à l'état des négociations en cours entre le Gouvernement du Canada et celui des États-Unis. Dans le moment, y a-t-il des négociations politiques ou diplomatiques entre le Canada et les États-Unis au sujet de la mise en valeur du fleuve Columbia?

M. J. H. CLEVELAND: (*Division de l'Amérique, Affaires extérieures*): Oui monsieur et permettez-moi d'ajouter quelques mots d'explication. La réponse est simplement oui, mais j'aimerais faire remarquer que dans le communiqué de presse conjoint émis par le Canada et les États-Unis le 23 mai 1956, il y avait deux déclarations importantes. La première de ces déclarations disait que «les deux gouvernements se rendent compte qu'il ne peut y avoir de solution facile et rapide aux problèmes qui se posent aujourd'hui» et la deuxième, que «les deux gouvernements estiment, cependant, qu'un échange de vues complet et confiant peut aider à trouver la solution de ces problèmes». Les discussions se continuent toujours par voie diplomatique et elles ne se limitent pas à des réunions ou à des conférences officielles. Des rapports sont entretenus à différents échelons des services gouvernementaux et l'activité est plus ou moins intense selon les sujets étudiés à l'intérieur de chaque pays sur les différentes questions en cause.

M. PATTERSON: Y a-t-il un comité au Canada et un autre aux États-Unis qui sont chargés de ces négociations comme il en existait, je crois, au moment où cette question a été plus ou moins soustraite à la juridiction de la Commission conjointe internationale?

M. CLEVELAND: Ce n'est pas exactement le cas. Il n'y a rien de fixé actuellement au sujet de la composition du groupe de représentants des deux pays qui se rencontrent de temps à autre. Il n'y a aucune réglementation quant au nombre et à la qualité des personnes parce que tout dépend du point qui est traité; s'il s'agit d'un point de droit, naturellement le groupe sera composé d'avocats. S'il s'agit de régler un problème technique, on fera appel à des

ingénieurs et ainsi de suite mais le groupe contient toujours un petit nombre de personnes que l'on appelle, faute d'un meilleur nom, agents du service extérieur ou diplomates.

M. PATTERSON: Je n'ai qu'une autre question à poser sur ce sujet. Y a-t-il eu des représentants de la Colombie-Britannique qui ont participé à ces négociations ou à ces discussions à titre d'observateurs ou à quelque autre titre?

M. CLEVELAND: Il n'y en a pas eu dans les réunions officielles. Naturellement il y a eu des entretiens en dehors de ces réunions et lors de la réunion officielle tenue à Washington les 20 et 21 mai de cette année, un ministre de la Colombie-Britannique et le directeur de la Division des ressources hydrauliques de cette province se sont rendus à Washington. Ils ont pris part aux discussions avec les membres du groupe canadien.

M. PATTERSON: Actuellement, si je comprends bien, les négociations sont conduites par voie diplomatique ou politique et aussi par l'intermédiaire de la Commission conjointe internationale?

M. CLEVELAND: C'est exact.

M. PATTERSON: A ce sujet, il y avait un article dans la *Gazette* de ce matin. Je ne l'ai pas ici mais cet article laissait supposer que le règlement de cette question traînera en longueur. Qu'en pensez-vous?

M. CLEVELAND: Monsieur, j'ignore dans combien de temps je serai renvoyé en mission à l'étranger mais, lorsque j'ai assumé mes fonctions actuelles, on m'a dit que mon mandat durerait jusqu'à la fin des négociations.

M. HERRIDGE: C'est une réponse de diplomate.

M. PATTERSON: Je n'ai pas d'autres questions à poser sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Merci. Nous reprenons maintenant au point où nous en étions lors de notre dernière réunion. Général McNaughton!

Le général McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, me sera-t-il permis d'apporter une correction aux remarques que j'ai faites lors de la dernière réunion au sujet de la rivière Sainte-Croix?

M. PATTERSON: Monsieur le président, est-ce que nous allons laisser de côté le fleuve Columbia pour revenir à la rivière Sainte-Croix?

Le PRÉSIDENT: Je croyais que nous avions terminé la discussion au sujet du Columbia.

M. PATTERSON: Il y a encore deux ou trois questions que j'aimerais poser.

Le TÉMOIN: Très bien. Je voulais seulement rectifier certains renseignements que j'ai déjà donnés mais, en ce qui me concerne, je serai heureux de répondre à toutes les questions que vous voudrez me poser.

Le PRÉSIDENT: La meilleure façon de procéder serait de permettre au général McNaughton de faire les rectifications qu'il désire et s'il y a d'autres questions relatives aux projets de la Colombie-Britannique le général y répondra ensuite.

Le TÉMOIN: Lors de l'avant-dernière réunion, j'ai dit que la Commission recevrait le rapport préliminaire de la commission technique internationale de la rivière Sainte-Croix vers le 15 de ce mois. De fait, nous avons eu des exemplaires non officiels de ce rapport mais il y a quelques changements sans importance à y apporter pour qu'il soit à point. J'apprends aujourd'hui que le rapport ne sera pas rendu public avant le 21 décembre. Je suis content d'avoir l'occasion de faire cette mise au point car ce rapport présente un grand intérêt pour les habitants des provinces Maritimes et ces derniers nous ont

demandé pourquoi ils ne pouvaient pas se procurer le rapport puisque le 15 était passé. Le rapport paraîtra à la fin de la semaine. C'est la seule correction que j'avais à faire.

Le PRÉSIDENT: Avant que le général McNaughton continue son témoignage, il y a une question qui a été posée et que je voulais soumettre au Comité la semaine dernière. On a demandé si les cartes que le général nous a montrées pouvaient être reproduites dans le compte rendu de nos délibérations. Il y a aussi une ou deux autres cartes qui pourraient servir et, si c'est le désir du Comité, nous pourrions les inclures avec les premières et verser le tout au compte rendu. Est-ce là le désir du Comité?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Alors que vous répondiez aux questions des autres membres du Comité il y a une couple de questions qui me sont venues à l'esprit et que j'aimerais vous poser, général McNaughton. En voici une: Quel est le pourcentage de saumon sockeye qui vient du fleuve Fraser? Et une autre: De quelle quantité de force motrice peut-on disposer pour chaque habitant du Canada? J'ai lu quelque part que la quantité de force motrice dont on pouvait disposer pour chaque individu déterminait l'élévation du niveau de vie des pays.—R. En ce qui concerne le saumon sockeye, les chiffres que j'ai cités lors de la dernière séance sont une moyenne pour la période qui va de 1951 à 1955 inclusivement. Les renseignements que j'ai sur cette période concernent le saumon qui vient du fleuve Fraser. D'après les chiffres cités dans les documents officiels, la valeur du saumon pris dans le fleuve Fraser au Canada au cours de la même période a été de $5,800,000 et la production a été de $12,600,000. Parce que ces chiffres ont été mis en doute par des messieurs qui connaissent très bien les conditions de la pêche au saumon sur la côte du Pacifique, j'ai demandé au ministère des Pêcheries de nous renseigner à ce sujet. J'ai devant moi un tableau qui nous a été communiqué par le ministère ce matin. Il semble que ce tableau ne couvre pas tout à fait la même période que les chiffres que j'ai donnés. De plus, les valeurs ne sont pas classées de la même façon que sur mon tableau. J'imagine, cependant, que ces renseignements qui sont de bonne source serviront aux membres du Comité. Ce tableau est intitulé: Sommaire des quantités et de la valeur des prises commerciales de saumon venant du réseau fluvial du Fraser. Il s'agit de la production moyenne pour la période de 1952-1955 aux prix du Canada. La valeur en moyenne de tout le saumon au débarquement est de $8,940,000 et la valeur franco à l'usine de $19,555,000. Ce sont là des chiffres pour le saumon pris au Canada. La valeur totale du saumon pris au Canada et aux États-Unis est de $14,698,000 et la valeur franco à l'usine est de $32,313,000. C'est là une compilation de la moyenne des prises aux prix de l'an dernier.

J'ai aussi d'autres renseignements sur ces valeurs, qui nous viennent des États-Unis. Ils nous disent que la pêche au saumon du fleuve Fraser rapporte annuellement 15 millions de dollars aux deux pays et que la valeur possible s'élève à plus de 26 millions de dollars. Je corrige les chiffres que j'ai déjà cités.

Il y a aussi une autre question qui était restée en suspens, c'est celle de M. Patterson au sujet de l'ordonnance concernant Wanete. J'ai obtenu un exemplaire de cette ordonnance et je le mets à sa disposition.

M. PATTERSON: Merci, général McNaughton.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité désire que cet exemplaire soit versé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

(Assentiment.)

M. Montgomery:

D. A ce sujet, le général McNaughton a parlé d'une valeur actuelle de 15 millions et d'une valeur possible de 26 millions. Quelle période est couverte par cette valeur possible?—R. Cette valeur est considérée comme valeur possible maximum.

D. Elle peut s'appliquer aujourd'hui ou dans cinquante ans?—R. Oui.

M. Herridge:

D. Avant que nous terminions la discussion sur le fleuve Columbia, j'aimerais demander certains renseignements au général. L'autre jour je lui ai posé une question au sujet d'une affirmation concernant l'élévation maximum des lacs Arrow, qui serait d'environ 1,402 pieds. Il y a plusieurs personnes qui vivent dans cette région et qui se demandent ce que cette élévation maximum signifie. Est-ce que vous pourriez nous expliquer en quelques mots quel effet une hausse de l'élévation jusqu'à 1,402 pieds aurait sur l'économie en des endroits comme Castlegar, Nakusp ou Arrowhead?—R. Monsieur le président, ce chiffre de 1,402 pieds signifie l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer. C'est aussi la hauteur approximative que les eaux du lac ont atteinte lors des inondations de 1948; c'est en quelque sorte un niveau régulier d'inondation. Pour illustrer ce point, sur les lacs Arrow, le niveau d'inondation est de 1,402 pieds et l'autre niveau d'inondation de 1,446...

D. C'est là le niveau proposé par certains intéressés des États-Unis?—R. C'est le niveau proposé pour le haut niveau d'inondation des lacs Arrow en vue d'aménager un réservoir d'une capacité totale d'environ sept millions de pieds-acre que l'on peut vider annuellement pour le bénéfice des eaux d'aval. Le niveau d'inondation de 1,402 pieds est indiqué sur la carte en jaune pâle et le niveau plus élevé de 1,446 pieds est indiqué en jaune orange. Je n'ai pas apporté des cartes de toute la région. Celle-ci illustre seulement les endroits les plus représentatifs. Voici la région située au-dessus de Castlegar à la section huit, où se trouvera le barrage si on en construit un. Puis ce sont les rétrécissements de Nakusp. La section huit est exactement ici.

D. Les journaux et aussi quelques membres du Comité ont confondu les noms. Ils ont confondu le barrage de Castlegar et le barrage de la rivière Murphy et, dans quelques cas, ils croient que c'est le même barrage.—R. C'est un plaisir pour moi de vous expliquer de quoi il s'agit. Veuillez me passer la carte en profil qui illustre le cours d'eau jusqu'en aval de la rivière Murphy. Le barrage de la rivière Murphy est situé plus bas que Castlegar, sur le cours principal du fleuve Columbia. On se propose d'y construire un barrage qui créerait une chute d'eau d'une hauteur de 77 pieds quand il n'y a pas de remous d'exhaussement. En temps ordinaire, la hauteur de chute utilisable à cet endroit est d'environ 60 pieds.

Ce barrage sur la rivière Murphy élèvera le niveau de l'eau à 1,402 pieds et ce niveau de 1,402 pieds s'étendra sur une grande partie du lac Arrow inférieur et l'on projette de creuser les rétrécissements de Nakusp de sorte que les deux lacs seront réunis et si vous soutirez les eaux du lac inférieur, celles du lac supérieur baisseront à peu près au même niveau que celui du lac inférieur. Les niveaux ne seront pas exactement les mêmes. L'eau prendra toujours quelque temps à s'écouler mais les niveaux seront à peu près les mêmes.

Avec ce barrage sur la rivière Murphy, nous pourrions accumuler sur les lacs Arrow une réserve d'eau utilisable d'environ 3,100,000 pieds-acres en tenant compte d'une baisse de 32 pieds qui est mise à la disposition des États-Unis. L'autre projet suppose que le barrage de la rivière Murphy sera érigé comme il a été indiqué mais qu'il y aura un autre barrage ajouté sur le réseau, un simple barrage d'accumulation qui sera construit à la section 8 plus haut

que Castlegar et qui élèvera le niveau des lacs jusqu'à 1,446 pieds. Avec cet aménagement comme avec l'autre dont j'ai parlé, le niveau des eaux du lac Arrow supérieur serait légèrement plus élevé que le niveau des eaux du lac inférieur. Pour ce qui est du mode d'emploi, il n'y aura probablement pas d'énergie à cet endroit. Le barrage servira simplement à stocker les eaux pour les libérer au bénéfice des États-Unis au sud de la frontière. Il n'aura que très peu d'avantages pour le Canada car l'accumulation des eaux servira en moyenne à la rivière Murphy par l'intermédiaire d'une chute d'environ 60 pieds.

Permettez-moi d'insister sur ce point, car il est d'une importance capitale pour le Canada. Selon les propositions élaborées, si grand que puisse paraître le débit du fleuve Columbia, quand on en fait le calcul, il est en réalité très limité et les eaux sont donc d'une valeur inestimable. Si l'on exécute les projets préconisés par la section canadienne de la Commission, il se produira éventuellement une dérivation de quelque 15 millions de pieds-acre du Columbia au Fraser. Dans une année moyenne, il n'y aura pas suffisamment d'eau pour remplir le barrage du ruisseau Mica et le barrage de la rivière Bull-Luxor, qui se trouvent à la tête du bassin hydrographique, ainsi que celui des lacs Arrow. Le ruisseau Murphy, qui a une capacité de retenue d'environ 3,100,000 pieds-acre, peut être rempli en toute circonstance, sauf à l'étiage, ce qui n'arrive que très rarement. Dans ce cas, si nous avions des engagements envers les États-Unis, nous emploierions ces 3,100,000 pieds-acre du réservoir du ruisseau Murphy pour nous acquitter de l'obligation de protéger les intérêts américains contre une situation semblable à celle créée par l'ordonnance de la Commission relative à la Grande-Coulée et nous garderions l'eau des réservoirs supérieurs.

La raison pour laquelle nous voulons conserver l'eau dans le réservoir supérieur est la suivante: l'énergie de la retenue est proportionnelle non seulement au volume mais aussi à la hauteur de chute utilisable en amont de la frontière. Dans le cas du ruisseau Murphy, la hauteur de chute utilisable est d'environ 60 pieds. Dans le cas du groupe de réservoirs de la rivière Bull-Luxor et Mica, cette hauteur est d'environ 1,200 pieds. En conséquence, la proportion de valeur, en ce qui concerne le Canada, est d'environ vingt à un. Voilà pourquoi nous croyons qu'il serait imprudent et non économique pour le Canada de retenir les eaux dans les lacs Arrow pour des fins de production d'énergie dans une proportion d'un pour un tandis que la même quantité d'eau emmagasinée plus loin en amont pourrait en produire vingt fois plus.

M. Patterson:

D. Le barrage proposé, là, est-il au même emplacement environ que le célèbre ou trop célèbre barrage Kaiser?—R. Oui, c'est essentiellement la même section du fleuve. Je crois que, lors de récentes enquêtes de génie, on a apporté certaines modifications par suite des mêmes difficultés de fondation.

D. Quelle serait la capacité du réservoir?—A. Le total des deux réservoirs est un peu plus de 7 millions de pieds-acre.

D. Environ 4 millions dans le réservoir de Castlegar. Et qu'avez-vous dit au sujet de celui du ruisseau Murphy?—R. Il est très difficile de faire l'estimation de cette manière, car ce barrage empiète sur le territoire de celui du ruisseau Murphy et fait monter le niveau à compter de la section 8. Il est donc nécessaire de faire une comparaison. Pour arriver au total, il faut prendre le total des barrages du ruisseau Murphy et de Castlegar, ce qui est d'environ 7 millions en capacité utile.

M. Herridge:

D. Auriez-vous l'obligeance de nous donner ou de nous montrer l'inondation qui se produirait si, comme certains intérêts américains le voudraient, on exploitait la capacité à niveau haut?—R. Voici, monsieur, la région de la section 8 située dans le chenal en amont de Castlegar, qui se trouve à cet endroit sur la carte. Si nous nous servons du niveau de 1,402 pieds, l'inondation se produira dans la région indiquée par le jaune. D'autre part, si nous nous servons du niveau de 1,446 pieds, l'inondation s'étend à la région indiquée par l'orange. La section revient jusqu'à ce point et remonte alors à la région des lacs Arrow inférieurs.

Voilà Reneta Park, qui est complètement inondé. Deer Park se trouve ici. Burton, là.

D. Presque complètement inondé?—R. Oui, l'inondation continue plus loin.

D. Nakusp est aussi partiellement submergé?—R. Nakusp est situé sur un escarpement; mais, la plage et le chemin de fer sont inondés.

D. Les usines et les cours seraient donc inondées?—R. Oui, toute la section. Étudions maintenant, si vous le voulez, l'autre extrémité du lac. Le lac Arrowhead est là et toute la plage disparaîtrait. La baie Galena est tout près de cet endroit-ci. Comme vous pouvez le constater, la ligne se poursuit jusqu'au fleuve principal en direction de Revelstoke.

D. Il s'agit là de bonne terre partout?—A. Oui, partout c'est de la bonne terre qui est inondée. Permettez-moi d'insister encore une fois sur le fait que, à moins que les États-Unis ne nous versent un prix exorbitant pour la retenue des eaux, il n'y a dans cette affaire aucun avantage pour le Canada.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, puis-je demander au général McNaughton s'il est possible de commencer les travaux d'aménagement du Columbia avant qu'il y ait accord entre le Canada et les États-Unis sur les avantages de l'énergie d'aval?—R. Je crois que la chose est possible. Nous sommes les maîtres de notre sort. Selon les avocats de la couronne et les principaux avocats de la Colombie-Britannique, qui ont beaucoup parlé des droits du Canada en vertu du droit international et, en particulier du traité de 1909, rien ne nous empêche de commencer. Toutefois, si nous commençons, nous devons être sûrs que les dispositions prises sont pratiques et, pour ce faire, elles doivent être économiques.

Comme je l'ai déjà signalé à deux autres occasions devant votre Comité (ces renseignements ont été envoyés à la Commission conjointe internationale et même ailleurs, quand on me les a demandés), le coût du projet d'aménagement du fleuve Columbia est tellement élevé que, à moins que nous ne tirions profit du débit de nos réservoirs en aval, le projet n'est pas intéressant du point de vue économique. Il y a deux moyens de profiter de l'énergie d'aval. Tout d'abord, nous pouvons employer les eaux de nos propres chutes qui vont à la mer, ce qui nécessiterait une dérivation à travers les tunnels des monts Nonashee jusqu'au réseau Thompson-Fraser en aval. A vrai dire toutefois, cette dérivation ne serait d'aucune utilité jusqu'au moment où, sur le Fraser, il existerait des aménagements hydro-électriques pour utiliser les eaux ainsi dérivées. L'autre moyen, c'est d'employer les eaux des barrages en aval.

Prenons le réservoir Mica à titre d'exemple. Là, il y aurait la centrale d'énergie de Mica. En aval, la centrale hydro-électrique du ruisseau Downie et, plus en aval, celle du canyon de Rovelstoke. La puissance globale des trois centrales est d'environ 2 millions et demi de kilowatts. Le prochain endroit où nous pouvons utiliser la chute se trouve au ruisseau Murphy, où elle a 60 pieds. Nous aurions donc une chute d'environ 1,200 pieds en aval des réservoirs que nous pourrions transformer en énergie.

Et nous voilà à la frontière. Le niveau à la frontière internationale est de 1,288 pieds au-dessus de la mer. Selon leurs plus récents projets, les États-Unis ont l'intention d'en employer 1,247 pieds dans leurs centrales. Il s'agit là de la plus récente statistique.

Une fois le débit réglé, les eaux sont d'une valeur inestimable pour les centrales hydro-électriques en aval. Le débit de crues a été éliminé de la crête et, retenu dans les réservoirs, il servira quand le ruisseau des eaux baissera. Si les eaux ne sont pas retenues au Canada, elles ne le seront pas du tout. Elles se rendront jusqu'à la mer en se déversant autour et au delà des grands barrages construits par nos amis américains.

Comme mesure intérimaire, on a proposé de demander aux États-Unis de reconnaître les bienfaits qui découleraient de la retenue des eaux et de la régularisation du débit. Il faut également tenir compte du fait que, sans la régularisation du débit au Canada, il serait impossible de transformer en énergie hydro-électrique le débit des eaux en aval. L'énergie hydraulique devrait être équitablement divisée et une partie redonnée au Canada. Cette mesure serait utile et avantageuse pour les deux parties intéressées, pour une période intérimaire.

La raison pour laquelle j'insiste sur "une période intérimaire" est la suivante. La hauteur de chute dont disposerait le Canada en aval de la nappe d'eau du canyon de Revelstoke, du réseau Fraser, serait à peu près la même que la hauteur de la chute dont disposeraient les États-Unis en aval de la frontière, soit quelque 1,200 pieds. Le volume d'énergie d'aval créé au Canada serait donc à peu près le même que celui créé aux États-Unis.

Si nous laissons aux États-Unis le soin d'utiliser le débit, nous ne devons pas nous attendre que la pleine valeur en soit remise au Canada. Nous pourrions nous attendre à en avoir la moitié, le quart, ou 60 p. 100, disons, mais nous en perdrions sûrement une partie. Toutefois si nous utilisons nous-mêmes le débit, nous pourrons garder les eaux pour l'usage des Canadiens.

Permettez-moi d'ajouter aussi qu'il s'agit ici de plus qu'une question académique ou théorique. Il ne suffit pas de dire "énergie d'aval". Nous devions faire bien comprendre à tout le monde l'importance de cette affaire. Il est possible d'amener aux réservoirs Bull River-Luxor et Mica 15 millions de pieds-acre d'eau, calculés selon la norme habituelle de 35 p. 100 de soutirage. Les relevés qui ont été faits et qui comprennent la dérivation et le débit des eaux de la rivière Kootenay, prouvent que, même la pire année dont nous avons connaissance, si nous enlevions 15 millions de pieds-acre de cette section du fleuve Columbia, il resterait encore au moins 7,000 pieds cubes par seconde en aval de Revelstoke. Ces chiffres démontrent bien que nous n'épuisons aucunement la réserve quand nous détournons 15 millions de pieds-acre. Toutefois les ingénieurs sont maintenant d'accord qu'on pourrait viser cet objectif de 15 millions de pieds-acre.

On pourrait donc se demander ce que cela vaut. Si vous faites passer 15 millions de pieds-acre par 1,200 pieds de chute, pour faire un chiffre rond, il reste 1,205 pieds de chute sur le fleuve Fraser, compte tenu de certaines chutes inutilisées au Canada, dont le Canada peut disposer, et 1,209 pieds de chute dont les États-Unis peuvent disposer. A plein rendement, un pied-acre d'eau qui descend un pied crée 1.02 kilowatt-heure d'électricité. Puisque nous n'obtenons pas le plein rendement, nous avons employé le chiffre de 85 p. 100 comme moyenne du rendement des générateurs hydro-électriques actionnés par les turbines, ce qui nous paraît être un chiffre équitable. Si nous faisons passer 15 millions de pieds-acre d'eau par une chute de 1,205 pieds à 85 p. 100 de rendement, nous obtenons presque 16 milliards de kilowatts-heure par année. Il est très difficile de vous donner une juste idée de ce que représentent **16 milliards de kilowatts-heure.** Voici toutefois une explication. Il y a 8,760

heures dans une année; 16 divisé par 8 donne 2. On exploite donc plus de 2 millions de kilowatts-heure d'énergie pour chaque heure du jour et de la nuit pendant une année entière. Il s'agit là d'un bienfait supplémentaire, d'une valeur additionnelle pour les centrales d'énergie du Fraser au moment où leurs réserves seraient à la baisse. Cet avantage ne comporte une surtension ni des turbines ni des générateurs ni de l'appareillage, car encore une fois, il est un bienfait additionnel qui compenserait les baisses d'eau. Voilà l'enjeu, une véritable mine d'or! Vous ai-je suffisamment exposé son ampleur?

D. Oui, je vous remercie.—R. L'inondation aussi est la valeur pour nous de l'énergie d'aval?

D. Oui.

M. Patterson:

D. Revenons, si vous le voulez bien, général McNaughton, sur un ou deux points au sujet des pêches. Vous avez déclaré l'autre jour que la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique était très entêtée à ce sujet. A votre avis, devrions-nous donner suite aux recommandations de la *Federal Power Commission* des États-Unis à cet égard, plutôt qu'à celles de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique?—R. Monsieur le président, je voudrais être capable de répondre simplement oui ou non à cette question; mais, je ne crois pas qu'on puisse y répondre de façon aussi simple. J'ai déjà signalé l'existence des ressources du bassin du Fraser. En somme, ces ressources revêtent deux aspects qu'on a présentés au public: le premier, celui de l'énergie; le second, celui du poisson. Ce qui importe pour l'avenir, c'est de nous assurer que la population de la Colombie-Britannique profite au maximum de ses ressources, là où la chose est possible.

En rendant témoignage devant vous, j'ai eu le privilège de citer des extraits du dernier rapport de l'examinateur de la *Federal Power Commission,* M. Marsh. Ce rapport présente la décision rendue par la *Federal Power Commission* le 23 juillet dernier. Les experts américains ont conclu qu'en prenant les dispositions appropriées, il serait possible que leurs compatriotes aient de l'électricité et du poisson.

Il me semble que le Comité serait intéressé de savoir ce que cela signifie à l'égard du fleuve Columbia; c'est pourquoi je vous l'expliquerai. Je crains qu'il me soit extrêmement difficile de vous montrer ce profil réduit du fleuve Columbia de manière que vous le compreniez.

Si nous suivons ce profil du fleuve en partant de l'océan, nous voyons d'abord les usines Bonneville, puis nous montons jusqu'à Grande-Coulée, qui est située ici; la ligne suit ensuite le chenal américain le long de la Pend d'Oreille et arrive enfin aux Têtes Plates; ceci est le barrage Hungry Horse.

Le barrage Hungry Horse est situé à 3,600 pieds au-dessus du niveau de la mer; de ce point à l'océan s'échelonne pour ainsi dire une succession ininterrompue de barrages et de nappes d'eau qui représentent très peu de perte de chute.

A la frontière, l'élévation est à 1,288 pieds au-dessus du niveau de la mer; les derniers projets des États-Unis prévoient l'emploi de 1,247 pieds; ainsi cette partie du fleuve Columbia renferme une suite presque continue de barrages et de nappes d'eau calme.

Une étude minutieuse de ce problème lequel, à mon avis, est beaucoup plus difficile que le problème semblable concernant la conservation du poisson dans le fleuve Fraser, a convaincu les autorités américaines que l'expansion du pouvoir hydraulique et la conservation du poisson sont compatibles du moins en aval de l'Okanagan.

Je vous ai déjà signalé ce qui nous arriverait si nous n'aménagions pas le fleuve Fraser de la même manière. Si nous disions à la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique, qui est une commission internationale, que nous nous rendons à sa demande et que le Fraser ne sera qu'un fleuve à saumon, notre énergie en aval des usines Mica cesserait d'avoir quelque valeur que ce soit parce que de nous-mêmes nous n'avons pas d'autre moyen pour utiliser l'eau et d'en tirer profit.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Habitant des Prairies, je suis néanmoins très intéressé à cette question. Permettez-moi de vous interrompre et de vous demander le nom des membres de cette Commission de la pêche au saumon et quel pays ils représentent.—R. Monsieur le président, vous m'autorisez, n'est-ce pas, à lire le nom de ces messieurs? La Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique se compose des personnes suivantes: le sénateur Reid, que vous devez tous connaître, président; M. Elton B. Jones, autrefois un des commissaires des États-Unis, secrétaire; M. L. A. Royal, chef des services administratifs. Le groupe a son siège à New Westminster, Colombie-Britannique. Je crois savoir que M. Royal est citoyen américain.

Les membres canadiens de la Commission sont le sénateur Reid, M. A. J. Witmore, de Vancouver, et M. Fred J. Mathers, de Vancouver. Je n'ai pas ici la liste des commissaires américains. Cela répond-il à votre question?

D. Oui. Savez-vous combien la Commission compte de membres dans l'ensemble?—R. La Commission même est composée de six membres.

D. Constituerions-nous la moitié de la Commission?—R. En effet, nous formons la moitié du nombre des membres de la Commission.

M. Patterson:

D. Vous plairait-il de commenter la déclaration que le sénateur Reid a faite récemment, à savoir que le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, devrait signifier au gouvernement fédéral (veuillez excuser le langage) «de ne pas se fourrer le nez dans les affaires du Fraser et de se mêler de ce qui le regarde». Il me semble que ce sont bien les paroles qu'il a prononcées.—R. Je préférerais m'abstenir de commenter ces paroles.

D. Peut-être aimeriez-vous expliquer cet avis ou ce conseil? Il se peut que vous n'ayez pas besoin de le faire car, me semble-t-il, vous avez déjà précisé votre attitude à l'égard de cette situation.—R. Je désirerais répéter que si en raison de quelque étrange état d'esprit, on interdisait l'emploi des eaux canadiennes à des fins énergétiques, cela signifierait que les avantages d'aval qui pourraient revenir au Canada à l'égard du Fraser, du haut Columbia et de la Kootenay n'auraient plus de valeur commerciale. Nous nous interdisons de nous en servir et, pourtant, il n'y a pas d'autre moyen que d'utiliser le Fraser pour bénéficier de ces réservoirs offrant une hauteur de chute de 1,200 pieds ou plus.

Je voudrais vous parler davantage de cette question, autrement vous auriez une fausse impression de la position que nous avons prise, mes collègues et moi-même qui représentons la section canadienne de la Commission. Nous pouvons produire la meilleure preuve possible, faite de témoignages accumulés. Chose étrange, nous devons regarder de ce que nos amis les Américains ont fait dans leur pays pour prouver ce que nous avançons. Preuve à l'appui, nous affirmons que les barrages ne sont pas susceptibles de nuire aux pêches et que si les parties en cause font des concessions mutuelles pour traiter ces questions et s'adapter à la situation, il n'existe aucune raison pour qu'elles ne puissent être envisagées du point de vue économique.

En fin de semaine, le *Journal of the American Society of Civil Engineers* m'est tombé entre les mains. L'*American Society of Civil Engineers* est l'une des trois grandes sociétés d'ingénieurs des États-Unis. Elle est très soucieuse des documents qu'elle publie. Elle présente des chiffres pleinement dignes de confiance et irréfutables. La partie qui traite du pouvoir hydraulique renferme un rapport de deux éminents membres de la société, MM. Preston et Rydell. Tous deux sont en contact étroit avec les ingénieurs de l'Armée américaine et ils sont postés justement dans le bassin du fleuve Columbia. Ce rapport sur la compatibilité des pêches et des barrages s'adresse à l'*American Society of Civil Engineers*. La logique et l'exactitude de l'article m'ont tellement frappé que ce matin j'ai télégraphié au bureau de ladite société à New York de m'en expédier 50 exemplaires; j'ose croire que je pourrai les remettre au secrétaire du Comité pour qu'il vous les distribue.

Ces spécialistes se sont intéressés à un problème autrement difficile que le nôtre, puisqu'il ne s'agissait plus de dix barrages en succession, mais d'une douzaine ou plus de barrages aménagés sur le fleuve Columbia; ils ont analysé le problème et ont démontré qu'il y a tout lieu d'espérer que les deux parties en cause pourront en venir à une conclusion satisfaisante. Une fois pour toutes, le rapport détruit la légende qui veut que l'aménagement d'un barrage empêcherait les poissons de retrouver leur parcours en amont dans une mer étale. Le rapport rejette également les allégations qui ont été faites que mettre de l'eau dans les réservoirs et en élever la température sont préjudiciables aux poissons. Le document rapporte de nombreux cas où une collaboration appropriée entre les fonctionnaires des pêcheries et les ingénieurs préposés aux barrages a considérablement amélioré l'industrie de la pêche. Je ne veux pas prendre tout le temps mis à notre disposition pour étudier cette question. Je puis considérer le problème sous n'importe quel aspect que vous le désirez et tirer la réponse du rapport, car je l'ai lu avec un vif intérêt hier soir. Le sujet a été traité par des experts qui savent de quoi ils parlent.

M. HERRIDGE: Étant donné le nombre restreint de personnes qui possèdent ce document, ne pourriez-vous pas citer un ou deux alinéas pertinents, qui pourraient être consignés dans notre compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Je me demande s'il ne serait pas possible d'emprunter l'article en question et de l'insérer dans notre rapport?

M. HERRIDGE: Est-il très long?

Le PRÉSIDENT: De toute façon, quelle longueur a-t-il?

Le TÉMOIN: Si j'ai un peu de chance, je crois bien recevoir les 50 exemplaires d'ici quelques jours.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Un grand nombre de personnes lisent le compte rendu de nos délibérations; il leur est d'un grand intérêt. Le rapport paru dans la revue en question ne parviendra pas à leur connaissance, c'est pourquoi votre suggestion de le faire paraître à titre d'annexe est excellente.

Le TÉMOIN: Je présume que nous pouvons le faire sans commettre d'infraction aux droits d'auteur, mais je ne le sais pas.

M. HERRIDGE: La question est tellement importante et les renseignements si précieux.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, nous sommes autorisés à faire demander les personnes, les documents et les registres dont nous avons besoin, c'est pourquoi je ne crois pas que la reproduction de cet article paru dans la revue susmentionnée nous cause des ennuis. Cet article très instructif couvre plusieurs pages.

M. HERRIDGE: Il est des plus importants.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que l'article soit publié en entier?

M. HERRIDGE: J'en fais la proposition.

M. MONTGOMERY: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: La proposition est-elle adoptée?

(La proposition est adoptée.)

Le TÉMOIN: L'article peut se résumer ainsi. Il trace toute l'histoire des obstacles à la remontée du saumon sur le fleuve Columbia, d'abord à cause de l'aménagement du barrage de Grande-Coulée. Puis les experts se sont ravisés et ont pensé qu'il était nécessaire de conserver les ressources. Avec cette idée en tête, ils ont commencé leurs investigations à l'usine de Bonneville, qui est située le plus près de l'embouchure. Ils ont construit des échelles à poissons. Ils ont poursuivi leurs expériences jusqu'à ce qu'ils trouvent le moyen de faire franchir le barrage aux poissons adultes; ils ont confiance de pouvoir s'occuper de la conservation du poisson et de l'expansion industrielle d'une manière convenable.

M. Patterson:

D. Cela comporte-t-il la descente des alevins et la remonte des géniteurs?— R. Comme vous le savez, le problème se dédouble: il y a d'abord la question de faire remonter le poisson et celle de le faire descendre. L'article en question décrit une variété de méthodes qui permettent aux petits poissons de franchir les barrages élevés comme les barrages bas, ainsi que leur comportement dans les différentes sortes de turbines (roues Francis, turbines de Kaplan, et ainsi de suite). L'article fait connaître le résultat des expériences pratiquées avec 20,000 alevins qui ont été placés sous ces roues, qu'on a fait franchir les barrages dans une chute libre, à l'aide d'un tremplin ou d'un dispositif de prélèvement des poissons à la surface, suggéré pour le nouveau barrage sur la rivière Cowlitz. Je crois qu'à la suite de la lecture de cet article vous partagerez l'opinion que j'ai exprimée l'avant-dernière fois que j'ai témoigné, lorsque j'ai cité l'examinateur Marsh et que je vous ai dit que le temps était venu de construire un barrage (je vous parlais alors du fleuve Columbia) et qu'il n'existait aucune raison de refuser un permis pour la construction d'un barrage élevé sur le parcours des poissons anadromes à la mer, soit en aval, soit en amont. Le problème qui existe sur le fleuve Columbia, auquel on est d'ailleurs en voie d'apporter une solution, se répète sur le fleuve Fraser; pourvu que nous l'abordions sans préjugés, celui-ci ne sera pas aussi difficile à résoudre.

Et je ne crois pas, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il existe aucun doute dans les esprits quant à ce qui se produira; car on commence déjà à entrevoir l'attitude des responsables de l'aménagement énergétique dans l'Ouest et on se rend compte également que l'opinion publique commence à se manifester. Au point où en sont les choses jusqu'à maintenant, le coût de revient aux usagers de Vancouver est deux fois plus élevé qu'à Seattle et à Tacoma. Il y a une limite à la patience des gens qui sont exploités pour servir les intérêts d'un groupe particulier. Je ne pense pas que nous devions intervenir, mais je suis d'avis que, lorsque la réaction se produira, et, à moins que les personnes intéressées à l'industrie de la pêche ne cessent de se comporter comme elles l'ont fait, essayant de former une enclave et d'en exclure tout le monde, le public va se révolter. Au bout du compte, le saumon va disparaître et nous aurons de l'électricité. Ce qui, à mon avis, serait bien dommage.

Je crois que nous pouvons résoudre ce problème. Mais nous ne pourrons le résoudre aussi longtemps qu'un groupe important qui a de considérables droits acquis dans cette affaire, prendra l'attitude que nous connaissons, qui a été fort bien démontrée dans les journaux de Vancouver que je reçois à mon bureau. J'ai reçu le journal de Vancouver, ce matin, et voilà vraiment quelque chose qui fait frémir, et non parce qu'on s'attaque à moi. Cela m'importe peu. Cette question ne tombe pas sous ma compétence. Ce qui nous incombe, à moi et à mes collègues de la Commission, c'est de signaler que la seule manière

d'exploiter ces grandes ressources entièrement canadiennes, pour le bénéfice du Canada, c'est de prendre les moyens d'augmenter le débit du Fraser dans la mesure que je vous l'ai fait remarquer ici.

D. Êtes-vous au courant, général, de la récente déclaration du sénateur Reid au sujet d'une observation du président Eisenhower à l'effet que vous êtes d'un caractère impossible?

M. McCLEAVE: Je suis d'avis que cette question est injuste. Vous attaquez le caractère propre d'une personne.

M. PATTERSON: Je demandais si le témoin en avait connaissance parce que cette déclaration d'un membre du Parlement est actuellement l'objet d'une grande publicité dans la province de la Colombie-Britannique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je pense que tous ceux qui connaissent le général McNaughton seront d'accord pour affirmer que cette déclaration ne peut avoir le moindre fondement. De telles questions, se rapportant à un fonctionnaire, ne font pas réellement partie de notre interrogatoire.

M. PATTERSON: Je ne souscris certes pas à cette affirmation. Nonobstant, je n'insisterai pas sur cette question.

Le TÉMOIN: Puis-je faire une suggestion? Je suis prêt à faire face à la musique, s'il y a lieu.

M. McCLEAVE: Même si elle provient de la cornemuse du sénateur Reid?

Le TÉMOIN: J'ai en main la copie textuelle de la lettre que m'a fait parvenir le président. Je suis prêt à la faire voir à M. Patterson. Cependant, en regard des responsabilités que cela implique, je ne suis pas disposé à en donner publiquement lecture à ce moment.

M. PATTERSON: C'est très bien. Pour résumer, je désirerais exprimer mes remerciements au Comité ainsi qu'au général McNaughton pour leur bienveillance; je me rends compte que j'ai accaparé une bonne partie de votre temps. Comme vous le savez, je suis d'une région où cette affaire est d'importance vitale.

Ma déclaration sera brève. Deux autres députés de mon groupe, le député de New Westminster et le député de Burnaby-Richmond, qui sont de la même région, désireraient se joindre à moi dans cette déclaration. J'aimerais que l'on comprenne bien les raisons de mon attitude sur la question de la dérivation du Columbia dans le cours du Fraser et la construction d'une centrale sur le Fraser.

Bien que n'étant pas ingénieur, je suis enclin à penser, comme bien d'autres, qu'il existe suffisamment de sources d'énergie, à l'heure actuelle, pour répondre à nos besoins, pendant quelque temps. Tant que le conflit entre la pêche et le pouvoir hydraulique ne se sera pas résolu en une question se rapportant à la fois à la pêche et au pouvoir hydraulique, je crois qu'il vaudrait mieux ne rien entreprendre sur le Fraser. Il y a, ce me semble des possibilités que d'autres modes de production d'énergie puissent être développés dans un avenir assez rapproché. Toutefois, nous considérons la valeur commerciale des pêches du Fraser non seulement à l'égard de notre pays mais aussi à l'égard des États-Unis; nous en étudions également la valeur pour les gens de cette région non seulement en ce qui a trait à l'emploi dans l'industrie de la pêche mais aussi dans les industries connexes. Si l'on sait que le poisson constitue une nourriture riche en protéines; que l'industrie de la pêche récolte 25,000 tonnes de poisson par année et que son potentiel est de l'ordre de 50,000 tonnes; et si l'on prend toutes ces choses en considération, je pense que cela nous démontre pourquoi, nous, de la Colombie-Britannique et de la vallée du bas Fraser y sommes si vivement intéressés.

Je suis d'avis que la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique a fait et continue à faire un travail d'une valeur exceptionnelle. Je ne crois pas, personnellement, qu'on devrait entreprendre quoi que ce soit qui compromette les réalisations de la Commission. Nous sommes invariablement opposés aux aménagements hydro-électriques sur le Fraser jusqu'à ce que le problème des pêches ait été résolu ou jusqu'à ce que l'épuisement de toutes les autres sources d'énergie nous force à reviser notre attitude. Nous ne devrions pas nous proposer de faire mener à bien un projet d'aménagement qui nuira sérieusement aux grandes pêches du Fraser ou les anéantira.

J'aimerais faire consigner cela au compte rendu comme étant mon attitude et celle de quelques-uns de mes collègues sur cette importante question.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): J'aimerais dire quelque chose à propos des allusions qui viennent d'être faites. Il y a quelque chose que je n'aime pas, quoique l'insinuation eût probablement été involontaire. Le fait demeure que le général McNaughton a été un fonctionnaire très éminent et qu'il a fait honneur au Canada lorsqu'il l'a représenté aux Nations Unies et qu'il a combattu sans arrêt pour les droits et les intérêts du Canada. Je regrette fort toute critique comme celle qu'il a été donné à entendre devant le Comité. C'est injuste. Nous avons tous de bons motifs d'apprécier le travail que font et qui a été fait par toutes les personnes comme le général McNaughton.

M. PATTERSON: Je serais offensé si l'on insinuait de quelque façon que ce soit que je faisais mienne la déclaration du sénateur Reid. J'estime que c'est mon droit et mon devoir de déterminer quelle ligne de conduite est la meilleure. Je désire assurer au général que rien de ce que j'ai dit fait allusion à quoi que ce soit, comme l'a laissé supposer le député de Winnipeg-Nord. Je veux seulement voir les choses comme elles sont et établir les revendications et l'attitude des concitoyens de la vallée du Fraser. Je désire également m'assurer que les commissions internationales qu'on est en train de créer s'acquitteront de leur travail d'une manière satisfaisante.

Sur ce, je termine.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot à ce sujet car j'ai été surpris de la déclaration de M. Patterson. J'ai vu cette affaire d'un autre point de vue. Je pense que non seulement la Colombie-Britannique mais aussi les autres régions du Canada ont des raisons de s'intéresser à cette importante ressource nationale. La situation dangereuse qu'on a signalée et qui, apparemment, est confirmée par M. Patterson et ses collègues, c'est qu'on appuie les États-Unis dans cette affaire qui va mettre le Canada dans une situation où il sera difficile de marchander et, comme le général McNaughton nous l'a expliqué, nous y perdrons à moins que nous ne prenions les moyens de développer nos propres ressources. A mon humble avis, nous ne serons pas capables de les récupérer une fois que nous les aurons perdues. Il me semble, à moi tout au moins, qu'une assertion comme celle qui a été faite devant le Comité, et qui a aussi été proférée par le sénateur Reid et par la Commission de la pêche au saumon du Pacifique est injurieuse à l'égard du Canada aussi bien qu'à l'égard de la Commission conjointe internationale et à l'égard des diplomates qui essaient de conclure des accords de commerce avec les États-Unis. Je vois les choses de cette façon car, si je comprends bien, le droit de développer ces ressources appartient tout d'abord aux provinces; et, si elles se mettent à susciter de l'opposition au gouvernement fédéral qui essaie de faire ce qui est juste et convenable pour le pays et pour les droits des régions en aval, je pense alors que c'est là faire le jeu des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que d'autres personnes désirent donner leur avis?

Le TÉMOIN: A cause de ce qui a déjà été dit, je voudrais profiter de l'occasion, si vous me le permettez, pour faire inscrire au compte rendu quelques-unes des déclarations qui ont été faites par des autorités en matière de pouvoir hydraulique. Ces déclarations se rapportent aux questions que j'ai essayé de soulever ici.

Je ne voudrais pas créer l'impression que je suis seul à entretenir les vues que j'ai avancées ici. Les opinions que j'ai exprimées sont partagées par tous ceux qui ont pour devoir de s'assurer que la vaste région du bassin du bas Fraser est en voie d'expansion, ne soit pas privée de l'énergie à bon marché, qu'il lui est possible d'obtenir en mettant en valeur les ressources dont la Divine Providence a bien voulu la doter.

Monsieur le président, je cite d'une publication. Il s'agit d'un exposé qu'a fait le gérant général de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique. (Suit le passage)

Problèmes spécifiques de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique.

1. On a suspendu les aménagements hydro-électriques sur les rivières Sproat et Stamp jusqu'à ce qu'on connaisse les résultats d'une enquête portant sur la préservation des pêches. Ces aménagements devraient fournir 52,000 chevaux-vapeur et la Commission a un besoin urgent de cette électricité.

2. On a obtenu un permis d'exploitation sur la rivière Puntledge et on a reconstruit la centrale hydro-électrique. Celle-ci est susceptible de nuire au passage d'une petite quantité de saumons de printemps qui fraient normalement en amont du barrage. Le coût des mesures permanentes assurant la remonte du saumon, semble extrêmement élevé aussi bien que hors de proportion du point de vue économique, si l'on considère la quantité de saumon concernée.

3. La Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique a empêché, il y a plusieurs années, la Commission hydro-électrique d'exploiter la rivière Quesnel. La Commission de la pêche semble s'intéresser uniquement à la préservation des pêches sans suffisamment tenir compte, pour le bien du pays, des avantages qu'on pourrait tirer de la mise en valeur de nos autres ressources.

4. Un problème auquel doit faire face la Commission hydro-électrique nous inquiète et nous consterne même; c'est la manière dont on lui a demandé d'améliorer considérablement les conditions à l'état de nature des rivières en ce qui a rapport au maintien d'un niveau supérieur à la normale. On a également prié la Commission d'assurer une température inférieure à la normale des rivières sujettes à des changements considérables de température et d'écoulement. Ces exigences ont pour résultat de réduire considérablement la production d'électricité utilisable et d'augmenter considérablement les frais d'utilisation pour nos usagers, qu'il s'agisse de compagnies ou de particuliers.

5. La Commission projette maintenant la production d'énergie hydro-électrique dont on a un si pressant besoin, en faisant usage des eaux des lacs Chilko et Taseko, par le détournement d'une certaine partie de ces eaux à travers la chaîne côtière. Ce projet fournirait 800,000 chevaux-vapeur environ, à un coût estimatif de plus de $235 millions, si l'on tient compte de l'aménagement des lignes de transmission. Il y a eu échange de correspondance entre notre organisme et la Commission de la pêche au saumon du Pacifique au sujet de la préservation de la remonte du saumon dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique et toute la documentation s'y rapportant a été adressée

au ministre des Pêcheries. La Commission de la pêche au saumon du Pacifique s'oppose toutefois à tout changement dans le flux et l'écoulement naturels du lac Chilko. La Commission estime que l'environnement naturel du lac et de la rivière doit demeurer totalement inchangé.

On a étudié un contre-projet d'aménagement du Homathko, un cours d'eau adjacent. Le coût de réalisation unitaire en serait plus élevé de 25 p. 100 que le coût du projet Chilko, même après avoir prévu, à l'égard de celui-ci, une somme de $20 millions pour des mesures de préservation des pêcheries. Des dépenses supplémentaires de cet ordre sont d'une importance capitale, du point de vue économique, pour les gens de la Colombie-Britannique.

Recommandations d'ordre général

Étant donné que la Commission est directement intéressée à la mise en valeur de nos ressources énergétiques et qu'elle reconnaît les intérêts réciproques des pêches, elle est d'avis que, si l'on veut servir les intérêts du pays, il est nécessaire que toutes les personnes intéressées envisagent les problèmes impliqués d'une manière positive. Les propositions suivantes sont présentées:

1. Obtenir le développement maximum de nos ressources hydrauliques sans que la génération d'électricité et la préservation des pêches ne se fassent au détriment de l'un et de l'autre.

2. Que l'étude des problèmes touchant les pêches et la production d'électricité soit tout d'abord orientée vers la recherche de solutions d'ordre pratique sans délai trop considérable.

3. Que les recherches sur la préservation des pêches aux endroits d'aménagement hydro-électrique aient plus d'ampleur et soient hâtées afin de réduire au minimum la période de temps requise pour élaborer des solutions qui soient satisfaisantes pour toutes les parties en cause.

4. Que l'on étudie à fond les conséquences économiques des exigences des pêches sur les aménagements hydro-électriques, tout en ayant soin d'éviter qu'une augmentation importante dans les coûts de l'électricité ne soit contrebalancée par des avantages proportionnés pour les pêcheries.

5. Que l'opposition de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique aux projets tels le projet d'aménagement hydro-électrique de Chilko soit étudiée avec soin et que l'on considère en même temps quelles seraient les conséquences économiques sur les coûts de revient de l'électricité si l'on insistait sur de sévères restrictions ou sur une interdiction d'emploi.

Le PRÉSIDENT: Je pense, messieurs, qu'après avoir consacré plusieurs jours à l'étude de la question de la Colombie-Britannique nous pourrions aborder le renvoi concernant le Saint-Jean, à la page 7 du mémoire.

Avant que le général McNaugthon commence son exposé au sujet du projet du fleuve Saint-Jean, je désirerais vous faire observer qu'il s'est procuré les chiffres que je lui avais demandés, relatifs au nombre de chevaux-vapeur, par tête. Je regrette de m'être immiscé dans une affaire aussi compliquée mais je demanderai tout de même au général McNaughton de faire un bref examen de cet aspect de la question.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, en réponse à votre question, je ne puis faire mieux que de vous renvoyer à la publication intitulée *Les Perspectives énergétiques du Canada* que vient de faire paraître la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Cette compilation qui a été faite d'après les témoignages recueillis par la Commission d'enquête, est l'œuvre de John Davis, l'économiste de la Commission. Si je me permettais de vous référer à la page 195, vous y trouveriez un graphique donnant

les kilowatts-heure par tête (c'est la question que vous m'avez posée) et les cents par kilowatts-heure dans chacun des principaux pays qui produisent et font usage de l'électricité. Je devrais peut-être mentionner que la Norvège tient la première place avec 6,500 kilowatts-heure par tête et le Canada, la deuxième place avec 5,200 kilowatts-heure. Les États-Unis viennent en troisième place avec 3,800. Pour ce qui est du coût global et du prix moyen de la distribution de l'électricité, c'est en Yougoslavie qu'on trouve les chiffres les plus élevés et en Norvège qu'ils sont les plus bas; le Canada suit immédiatement la Norvège.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant passer au renvoi concernant Saint-Jean. Je pense que la coutume était de donner lecture de l'exposé puis d'inviter les membres du Comité à poser des questions.

Le TÉMOIN: Puis-je suivre cette façon de procéder?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN:

Renvoi concernant le Saint-Jean, 1950, modifié le 7 juillet 1952

Pour revenir aux Maritimes, j'aimerais vous donner un bref exposé du renvoi concernant le Saint-Jean. Comme je l'ai fait remarquer l'an passé, le rapport intérimaire de la Commission, en date du 27 janvier 1954, a été remis au gouvernement et, depuis lors, nous avons reçu de la Commission des ingénieurs des rapports annuels qui couvrent les projets d'aménagement ultérieurs dans cette région.

Il me fait plaisir de vous signaler que les deux premières unités du projet d'aménagement de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, sont maintenant installées et pourront entrer en opération bientôt. On est en train de prendre des mesures en vue de l'installation du raccordement entre le Nouveau-Brunswick et le Maine comme le recommandait le rapport de la Commission. Je désire vous rappeler à ce sujet que, lorsque j'ai comparu devant le Comité, l'an dernier, il m'a été donné de vous informer que l'État du Maine avait abrogé la Loi Fernald, qui interdisait l'exportation de l'énergie hydro-électrique hors de l'État. Le ministère du Commerce du Canada et la Commission hydro-électrique fédérale des États-Unis ont depuis pris des mesures visant à autoriser l'installation des lignes de distribution réciproques ainsi que l'exportation d'énergie électrique selon les quantités proposées. Ce projet d'aménagement ne donnera pas une très forte quantité d'électricité si on le compare à d'autres projets d'envergure réalisés en d'autres régions du pays mais, si l'on considère les conditions particulières de l'aménagement dans cette région, en grande partie le long des deux rives du Saint-Jean, une entente entre les deux pays répondrait aux besoins de cette région. Nous sommes confiants que, dans l'avenir, ces ententes pourront être étendues de manière à englober l'aménagement du bassin du Saint-Jean dans une entreprise conjointe du Canada et des États-Unis.

M. Stick:

D. Général McNaughton, quelle quantité d'énergie hydro-électrique pourrons-nous en retirer? Est-ce que nous aurons suffisamment de force hydraulique à notre disposition pour en faire un projet rentable et quel en sera le coût par unité?—R. Monsieur le président, vous pouvez voir le profil du fleuve Saint-Jean à la droite du graphique. La centrale de Beechwood y est indiquée par des hachures.

A la suite du rapport de la Commission, on a installé deux unités à la centrale de Beechwood et il y a de la place pour une troisième, que l'on n'a pas encore installée à cause de l'insuffisance des réserves d'eau en amont. Il existe plusieurs endroits en amont où il serait possible de ménager une

réserve d'eau. Vous voyez ici le lac Glazier sur ce tributaire, le St-Francis; le fleuve Saint-Jean coule ici. Le projet des rapides Rankin est celui qui est le plus prometteur. Un barrage aux rapides Rankin refoulerait l'eau plusieurs milles en amont et cela permettrait de constituer une réserve de 1,460,000 acres-pied. Si nous parvenons à persuader nos amis Américains à entreprendre la construction de ce barrage, nos craintes quant aux autres emplacements en aval, disparaîtraient du coup. Nous pourrions faire usage de cette réserve d'eau pour assurer le fonctionnement efficace en même temps qu'économique de ces centrales. Notre bureau des ingénieurs (notre bureau international), qui a effectué une étude approfondie de deux autres emplacements pour des centrales, l'un à Hawkshaw et l'autre à Morill, est de l'opinion que les frais d'une telle entreprise sont beaucoup trop élevés pour justifier quelque aménagement que ce soit tant qu'on n'aura pas ménagé une réserve d'eau assez considérable, en amont. Il existe d'autres réserves d'eau, peu considérables, en amont de la Madawaska, dans le Témiscouata, mais en territoire qui appartient à la province de Québec. Et bien que ces réserves ne soient pas très grandes, elles sont très importantes. Les deux provinces sont actuellement en pourparlers en vue de déterminer quelles réserves supplémentaires pourraient être fournies. Jusqu'ici, on n'en est pas venu à un accord.

D. Quelles sont les perspectives d'en venir à un accord avec l'État du Maine au sujet des réserves d'eau à cet endroit?—R. La réponse au problème consistera pour l'État du Maine à trouver une utilité pour l'énergie qui serait produit à Rankin. Depuis la publication du rapport de la Commission, nous avons insisté sur la construction du barrage aux rapides Rankin.

On a de plus suggéré que nous devrions construire un barrage peu élevé à Lincoln School près de Rankin, et un barrage élevé en amont de Big Rapids. De cette façon, on protégera le poisson et la faune qui représentent une grande richesse le long de la rivière Allagash.

Nous avons eu l'occasion, il n'y a pas longtemps, de mentionner encore une fois à nos amis Américains la question de la réserve d'eau. Ce que je dis ne se rapporte pas directement au projet du Saint-Jean car nous l'avons déjà étudié dans le cadre de l'aménagement hydro-électrique des eaux de marée auquel il se rattache. Il nous importait peu que l'étude de ces nouveaux projets soit faite par une commission plutôt qu'une autre et cette attitude a été approuvée par nos collègues américains. Ils ont les fonds nécessaires pour faire une étude de l'aménagement de l'énergie marémotrice. Cette étude se poursuit actuellement et il est à souhaiter que l'on trouve le moyen d'employer l'énergie qui serait produite à Rankin, dans l'intérêt de quelque industrie locale. La question des avantages d'aval surgira par le fait même. Dans ce cas-ci, nous en sommes les bénéficiaires, mais un accord équitable servira les intérêts des deux pays.

Je me hâte de mentionner, pour le cas où je m'exposerais à être mal compris de mes amis du Nouveau-Brunswick, que nous ne tentons pas de conclure un accord différent de celui que nous envisageons pour l'Ouest. Nous visons à conclure un accord qui sera équitable et juste pour les deux pays tout en tenant compte des circonstances impliquées.

M. JONES: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot bien que cela ne se rattache pas directement à la question que nous étudions. Les excellentes cartes et les graphiques que le général McNaughton nous a montrés tout au long de son exposé, m'ont intéressé au plus haut point. Je me demande s'il ne serait pas possible d'en obtenir des reproductions.

Le PRÉSIDENT: Nous nous en sommes déjà occupé.

Le TÉMOIN: Je crains fort qu'on n'ait éliminé tous les détails en vue de rendre les cartes et les graphiques plus compréhensibles. Ils sont néanmoins très utiles aux fins explicatives de la question. Nous nous ferons un plaisir de les fournir pour reproduction dans le compte rendu.

M. JONES: Merci, général McNaughton.

M. Stick:

D. J'aimerais vous demander si les Américains partagent les coûts de l'aménagement hydro-électrique de Beechwood?—R. Non, monsieur. Les eaux qui coulent dans la direction de Beechwood sont encore en bonne partie à l'état de nature, du moins du côté américain. La contribution des Américains s'est limitée, de fait, à des discussions avec nous au cours desquelles nous avons étudié le projet et avons rédigé un rapport conjoint qui nous a permis de déterminer ce qui pourrait être fait dans les intérêts réciproques des deux pays pour ce projet qui, à l'exception du projet d'aménagement de Rankin, est en bonne voie. Je pense, monsieur, que ce n'est pas là une mince réalisation de la part des bureaux d'ingénieurs et de la Commission qui y ont travaillé conjointement.

Nous avons proposé à l'État du Maine d'adopter certaines modifications législatives. Elles ont été acceptées et on a abrogé une vieille loi qui empêchait l'exportation de l'énergie hydro-électrique. Et nous avons proposé au ministère du Commerce de notre pays d'autoriser l'exportation du surplus d'énergie hydro-électrique dans cette région. On a accordé cette permission il y a quelques semaines.

Notre opinion au sujet du Saint-Jean est que ce projet est d'une grande importance pour les habitants de la région, bien que la quantité d'énergie électrique soit faible en comparaison de ce que nous sommes à réaliser dans l'Ouest, et les recommandations de la Commission sont mises en pratique.

Pour vous donner des points de comparaison, je devrais ajouter que l'aménagement des rapides Rankin produirait une puissance énergétique de 250,000 kilowatts, ce qui représente une assez forte quantité d'énergie pour la région en question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du renvoi concernant le Saint-Jean?

M. Montgomery:

D. A ce que je comprends, on juge rentables les deux unités qui viennent d'être installées à Beechwood.—R. Je dirais qu'elles sont économiques dans cette région, car les autres sources énergétiques y sont très coûteuses. Je ne puis pas vous citer des chiffres de mémoire, mais l'électricité produite par d'autres moyens coûterait à peu près 6 mills, ce qui est très dispendieux. Le gros des frais de l'aménagement hydro-électrique se présente surtout sous la forme de l'intérêt sur le placement.

Certaines déclarations que nous avons lues dans le *Hansard* me donnent à croire qu'on a pris des dispositions pour refinancer le projet en ayant recours à un intérêt plus modéré, ce qui réduirait sensiblement le coût de la production énergétique de la centrale de Beechwood. La réalisation d'un tel programme nous permettrait sans doute d'envisager à nouveau quelques-uns des autres aménagements possibles, lorsqu'il y aura un peu plus de réserves à disposition.

D. Y a-t-il suffisamment d'eau pour la construction de barrages à Hawkshaw et à Morill à l'heure actuelle?—R. Les réserves d'eau sont suffisantes, mais le coût de ces projets restera élevé jusqu'à ce que nous ayons réussi de faire baisser l'intérêt. Il faut tenir compte des deux facteurs, vous savez.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions à ce sujet? Sinon, nous allons passer à l'examen du projet de l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

Le TÉMOIN:

Projet d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent

Passant maintenant au centre du Canada, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'état d'avancement des travaux dans la construction des centrales qui sont érigées sur le Saint-Laurent et qui seront mises en service conformément aux recommandations que la Commission a présentées dans ses ordonnances du 29 octobre 1952 et du 2 juillet 1956.

Si quelqu'un d'entre vous s'est rendu dans la région de Cornwall ces derniers temps, il aura été impressionné par l'ampleur des ouvrages qui y sont aménagés et le rythme suivant lequel la construction progresse. Les travaux n'accusent aucun retard. On a prévu que le niveau du bassin en amont de Barnhart pourrait être élevé le premier juillet 1958, alors que les centrales commenceront à fonctionner. L'état d'avancement des travaux de canalisation est également satisfaisant, et on a fait savoir que des navires à tirant d'eau de 27 pieds pourront emprunter la voie maritime du Saint-Laurent au printemps de 1959.

La Commission conjointe internationale, avec le concours de son Bureau international de régularisation du Saint-Laurent, continue d'examiner la question de la régularisation du débit du Saint-Laurent afin de satisfaire aux normes que la Commission a établies en ce qui a trait aux gens qui habitent tant en amont qu'en aval du fleuve.

Conformément aux objectifs qui ont été déterminés par les gouvernements, la Commission conjointe internationale tente de fournir le plus d'électricité possible à l'île Barnhart, tout en élevant les bas niveaux du fleuve aux fins de la navigation, et en réduisant les hauts niveaux pour le bénéfice des personnes qui ont des propriétés le long des rives du lac Ontario et dans la région supérieure de la section internationale du Saint-Laurent.

La gamme des niveaux moyens mensuels sur le lac Ontario, établie par les gouvernements des États-Unis et du Canada, varie entre 244.0 et 248.0, ou doit s'en approcher le plus possible, tandis que la gamme des niveaux naturels varie entre 242.68 et 249.29. Ces chiffres correspondent au nombre de pieds au-dessus du niveau moyen de la mer. Bien que, comparativement aux niveaux naturels, ces nouveaux niveaux réduiront les réserves disponibles aux centrales d'énergie, on prévoit que la régularisation du débit, améliorée en vue de répondre aux exigences énergétiques, compensera cette réduction par des avantages considérables.

Les problèmes auxquels doivent faire face les ingénieurs hydrauliciens comportent des multiples difficultés, car on n'a jamais entrepris auparavant de régulariser un système fluvial de l'étendue du Saint-Laurent et du lac Ontario à une échelle aussi vaste qu'on le juge nécessaire aujourd'hui. Peut-être en serez-vous convaincus si j'ajoute que le Saint-Laurent, avec les grands lacs, est naturellement l'un des systèmes les mieux régularisés au monde. La régularisation réduit l'écart des niveaux de 6.61 pieds à 4 pieds. Quelque difficile que soit cette tâche, notre Commission est confiante qu'elle pourra être accomplie et qu'on satisfera à toutes les normes établies grâce aux barrages qui ont été installés en vue de la régularisation en amont, à Iroquois, et en aval, à l'embouchure du lac Saint-Louis. On espère que l'entreprise profitera à tout le monde et qu'elle ne nuira à personne.

Peu après le relevage du niveau du bassin usinier, qui doit avoir lieu le premier juillet 1958 ou aux environs de cette date, le Bureau mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent, qui assurait la régularisation du débit pendant les

travaux de construction, transmettra cette responsabilité au Bureau international de régularisation du Saint-Laurent. A cette date, le mode de régularisation ne consistera pas simplement à maintenir les niveaux normaux, comme ce fut le cas pendant les travaux de construction, mais à maintenir la gamme des niveaux variant entre 244 et 248 qui a été établie en vue de fournir à tous les intéressés les avantages assurés. Les membres de la Commission sont confiants qu'on atteindra cet objectif.

M. Stick:

D. Quelle sera la production énergétique du projet d'aménagement du Saint-Laurent et le coût de l'électricité par mill?—R. Est-ce que j'ai en main le compte rendu des séances de la Division de l'énergie hydraulique de New-York? Quel est le dernier chiffre qu'on y cite? 4.3 mills, n'est-ce pas? Monsieur le président, je n'ai pas la documentation qu'il faudrait en main, mais, si vous le voulez, je puis vous donner un chiffre approximatif. J'aimerais toutefois avoir l'occasion de le rectifier lorsque j'aurai vérifié les calculs. La puissance installée atteindra un total de 2,200,000 chevaux-vapeur, ce qui correspond à 1,600,000 kilowatts environ. En tenant compte des calculs qui ont été portés à ma connaissance et des modifications qui ont été apportées en suivant ces calculs, le coût s'élève à 4.3 mills environ par kilowatt-heure.

D. Si je comprends bien, l'État de New-York et la province de l'Ontario partageront l'énergie qui sera produite par l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, n'est-ce pas?—R. C'est cela. Le Saint-Laurent est un fleuve limitrophe, et les eaux limithropes sont divisées de façon égale. Il en va de même pour l'énergie qu'on produit au moyen de l'aménagement des eaux limitrophes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet? Je présume que la plupart d'entre vous avez pu, à l'occasion, voir les travaux d'aménagement. En conséquence, vous êtes sans doute plus familiers avec ce projet qu'avec les autres que nous devons examiner. Si vous le voulez bien, nous allons passer au renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario, qui est exposé en page 11.

Le TÉMOIN: Vous vous rappelez sans doute que le Saint-Laurent a connu un cycle de très fortes crues en 1951 et en 1952. En 1952, vers l'époque où la responsabilité d'élaborer un plan viable pour mettre en valeur les ressources hydrauliques du Saint-Laurent passait des organismes diplomatiques et d'autres organismes à la Commission, cette surabondance d'eaux s'étendait jusque dans le lac Ontario, et il n'y avait aucun moyen d'en régler le débit. Il n'y avait rien à faire. La nature était insoumise; les inondations fréquentes causaient de sérieux désagréments aux habitants des deux rives du lac Ontario.

En entreprenant de mettre à jour des projets pour la mise en valeur des ressources hydrauliques du Saint-Laurent, la Commission a également accepté d'essayer de découvrir quelque méthode pour écarter la menace que constituait le niveau dangereux des eaux du lac Ontario et prévenir les inondations à l'avenir (nous l'espérions, du moins).

Renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario

Pour étudier la régularisation du débit du Saint-Laurent, il faut nécessairement étudier la régularisation des niveaux du lac Ontario; et c'est là l'objet de la consultation qui a été référée à la Commission en date du 25 juin 1952. Ladite consultation portait sur la réduction des niveaux extrêmes du lac Ontario, dans l'intérêt des personnes qui ont des propriétés sur les rives du lac, tant au Canada qu'aux États-Unis. Elle chargeait également la Commission

d'étudier les effets que pourraient avoir le barrage Gut et d'autres facteurs sur les niveaux du lac Ontario, et d'examiner la possibilité de l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent.

En conséquence, l'examen du renvoi concernant le lac Ontario a été mené de front avec l'étude du projet de la mise en valeur des ressources hydrauliques du Saint-Laurent. Le rapport sur la régularisation des niveaux du lac Ontario que le Bureau international d'ingénieurs du lac Ontario a présenté à la Commission a servi de fondement pour les plans de la canalisation. Actuellement, la Commission a recours aux analyses et aux informations très détaillées qui ont été fournies par le Bureau international d'ingénieurs du lac Ontario dans l'élaboration des méthodes spécifiques qui lui permettront de maintenir la régularisation dont elle a été chargée. Les conseillers juridiques des deux gouvernements sont en train d'étudier d'importants aspects de la responsabilité des dommages éventuels qui pourraient être causés par la régularisation des niveaux ou du débit; il est à souhaiter que la Commission reçoive des directives bien définies à ce sujet avant d'assumer la responsabilité du fonctionnement des vannes. A tout prendre, je puis assurer que les progrès réalisés dans la régularisation des niveaux du lac Ontario et dans l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent ont toujours été satisfaisants.

Le Bureau mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent, qui était une commission un peu spéciale chargée de diriger les travaux de construction, a été institué par les deux gouvernements à la suite d'une recommandation contenue dans notre ordonnance. Cet organisme relève en partie des autorités gouvernementales mais, sous certains rapports, il agit aussi au nom de la Commission. Les ingénieurs ont accompli cette tâche difficile qui consistait à maintenir le niveau normal pendant la durée des travaux. Au début du mois, malgré la présence du batardeau et du reste, ils avaient maintenu un niveau qui différait du niveau normal par une faible fraction de pouce. Pour régler le débit des eaux, (et je tiens à les féliciter de s'être acquittés de cette tâche), ils ont dû surtout diriger la construction des batardeaux, faisant dégager une enceinte quelque part pour équilibrer l'écoulement chaque fois qu'on élevait un barrage. Cette entreprise n'aurait pas été réalisable sans le concours d'un seul organisme chargé de l'ensemble des travaux de construction; elle a été bien réussie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions à ce sujet? S'il n'y en a pas, nous allons aborder le renvoi concernant la rivière Niagara.

Renvoi concernant la rivière Niagara

Au cours de l'été dernier, les ouvrages de protection prescrits par le renvoi du 10 octobre 1950 sur la question de la rivière Niagara ont été parachevés et mis en usage. Le renvoi en question orientait la Commission vers l'étude des méthodes qui permettraient d'enrayer le progrès de l'érosion, de préserver et de relever la beauté des chutes, tout en augmentant les réserves d'eau disponibles pour la production de l'électricité supplémentaire dont on a si grandement besoin dans les deux pays.

Le 28 septembre dernier, l'honorable M. Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles, l'honorable M. Brucker, secrétaire de l'Armée américaine, et les membres de la Commission ont pris part à des cérémonies qui se sont déroulées à Niagara Falls pour marquer le parachèvement des ouvrages de protection. On en a démontré les effets, et les résultats obtenus indiquent qu'on a atteint les objectifs fixés. La population canadienne et américaine est très redevable à l'initiative et à la compétence des techniciens des deux pays qui ont mené à bien une telle entreprise.

La Commission se propose de tenir l'œil ouvert sur ce projet de façon à assurer le maintien du programme qu'elle a proposé et qui a reçu l'approbation des deux gouvernements.

M. Patterson:

D. En langage de profane, pouvez-vous me donner une idée de la nature des travaux qui ont été accomplis?—R. Certainement, monsieur. L'érosion progressive qui avait lieu le long de la ligne de faîte des chutes a tracassé les gens des deux pays pendant bien des années. Tout semblait indiquer que l'érosion allait s'accentuant, parce que l'écoulement des eaux se concentrait à des échancrures causées par des éboulis du roc. Cette concentration des eaux activait le travail de l'érosion à un endroit particulier et laissait de vastes étendues complètement asséchées sur les flancs des chutes.

Les commissions d'experts qui, tour à tour, ont été chargées d'examiner ce problème étaient d'avis que les chutes se détruiraient d'elles-mêmes au bout d'un certain temps et que la cataracte serait remplacée par une simple série de rapides. Pendant de nombreuses années, cette perspective a inquiété les amateurs des beautés de la nature tant au Canada qu'aux États-Unis. Les premiers relevés qui ont été effectués ont montré qu'il importait surtout de redistribuer les eaux entre le côté canadien et le côté américain de la cataracte, afin de doter les deux côtés de la frontière de l'écoulement requis pour maintenir la beauté du spectacle. Cette répartition devait s'opérer le long de la ligne de faîte de façon à éliminer les fortes concentrations d'écoulement à un endroit particulier. Tel était l'objectif fixé par notre commission d'ingénieurs et d'hydrologistes qui avait été chargée d'élaborer un programme détaillé pour remédier à l'érosion.

On a tenté plusieurs expériences. Comme les chutes Niagara constituent un spectacle inestimable qu'on ne peut risquer de gâcher, il fallait non seulement être persuadé soi-même des résultats de l'entreprise, mais il fallait faire plusieurs essais afin qu'au moment d'entreprendre les travaux, tout le monde fût convaincu de leur efficacité et de leur succès. On a construit des modèles réduits des chutes à la station expérimentale des ingénieurs de l'Armée américaine à Vicksburg, dans le bas-Mississippi, tandis qu'au Canada la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario nous a construit un modèle distinct près de Toronto.

La Commission a assigné diverses tâches distinctes aux ingénieurs qui travaillaient sur les deux modèles, et nous avons attendu plus de deux ans et demi avant que les deux groupes nous aient proposé une seule et même solution au problème. En d'autres mots, les ingénieurs ont réussi à faire parfaitement coordonner les deux modèles. Nous les avons autorisés ensuite à entreprendre l'examen des ouvrages de protection.

Les ouvrages de protection devaient répondre à un double objectif. Il y avait d'abord des falaises asséchées du côté de l'île Goat, sur le côté américain, et sur le côté canadien. En second lieu, l'érosion rongeait graduellement le milieu des chutes. L'un des buts que nous nous étions proposés était de faire ressortir toutes les beautés des chutes à l'intention des dizaines de milliers de touristes qui viennent admirer le spectacle. Les pentes qui avaient été laissées à découvert ont été remblayées et aménagées en parcs; on a construit des ouvrages et érigé des balustrades de façon que le public puisse s'approcher davantage des chutes. Ces travaux ont quelque peu rétréci l'écoulement. On a creusé les deux berges de la rivière pour redistribuer l'écoulement, qui s'était concentré vers le milieu des chutes, sur toute la longueur du fer à cheval. La seconde tâche, la plus importante, consistait à mettre au jour une méthode qui permettait de régler le débit en amont de la rivière et de proportionner l'écoulement tant sur le côté canadien que sur le côté américain, en vue de conserver le coloris du spectacle et de créer une vue d'ensemble uniforme tout le long de la ligne de faîte. Il fallait également réduire le nuage d'embrun qui s'élève de la cataracte afin de permettre aux gens d'y mieux voir.

A chaque nouvelle phase du programme, nous avons tenu des réunions à Niagara et nous y avons invité les Canadiens et les Américains, dirigeants de parcs ou autres, qui, d'une manière ou d'une autre, s'intéressaient à l'entreprise. Nous leur avons donné l'occasion d'examiner nos plans, de les commenter, de nous donner des conseils, et nous avons agi en conséquence.

L'autre jour, lorsque nous avons eu l'honneur d'inaugurer ces imposants travaux et de voir à l'œuvre les grandes vannes et l'ouvrage régulateur, personne n'a prononcé une parole de mécontentement à l'égard des résultats obtenus. Je crois que nos techniciens ont mené ces travaux à bonne fin. Il nous importe maintenant d'assurer le maintien de l'entreprise, et ce sera là la responsabilité de la Commission pendant les années à venir. N'oublions pas que les ouvrages de protection ont non seulement restauré l'élément pittoresque des chutes, mais qu'ils ont aussi dégagé de nouvelles et de vastes réserves d'eau qui serviront à produire de l'électricité, surtout la nuit lorsque les chutes sont désertes. Voici un projet qui a été avantageux à tous points de vue sans que nous ayons eu à récolter une seule plainte, si je puis m'exprimer ainsi.

M. Stick:

D. La semaine dernière, j'ai vu à la télévision que les États-Unis ont dynamité un pan de la falaise qui se trouve sur le côté américain à cause du danger d'éboulis qui menaçait les visiteurs. Vous ont-ils consulté sur cette affaire?—R. Il me semble qu'il y a déjà quelque temps de cela.

D. Oui.—R. Près de la rive américaine, il y a malheureusement une couche calcaire très tendre qui s'est mise à crevasser tout à coup après avoir été affouiller par les eaux. Ce n'était pas le moment de se poser des questions sur les mesures à prendre. Il fallait libérer le roc qui menaçait de s'effondrer. On nous a mis au courant de la situation, et les ingénieurs militaires des États-Unis ont assumé la responsabilité des mesures préventives qui ont été prises. Ils ont eu raison, et cela ne fait pas de doute. Nous nous sommes rendus sur les lieux à ce moment-là.

D. Vous ont-ils consultés?—R. Ce n'était pas le moment de consulter. Les techniciens étaient convaincus de ce qu'il fallait faire, et ils l'ont fait. Nous aurions agi de la même façon si une menace d'éboulis s'était fait sentir de notre côté.

Le PRÉSIDENT: Le prochain renvoi porte sur la pollution de l'air.

Le TÉMOIN: Permettez-moi d'aborder le renvoi qui a été présenté à la Commission le 12 janvier 1949 et qui a trait au problème de la pollution de l'atmosphère dans la région de Windsor et de Détroit. De nouveau cette année, je suis content de vous signaler que la situation s'est continuellement améliorée.

J'ai signalé l'an dernier qu'en vertu du renvoi la principale tâche de la Commission était de déterminer si les navires qui font la navette sur la rivière Détroit polluent l'air en dégageant un excès de fumée et, le cas échéant, de recommander des mesures préventives. On a constaté que les navires polluent certainement l'atmosphère. Mais on s'est rendu compte que d'autres facteurs contribuaient à cet état de choses et que cela exigeait une étude plus poussée.

Le comité consultatif de la Commission a travaillé de concert avec les propriétaires des navires, par l'entremise de la *Dominion Marine Association* du Canada et de la *Lake Carriers' Association* des États-Unis, en vue d'établir des objectifs pratiques ayant trait à la prévention de la fumée des navires. On a mené, avec le concours de ces organismes, un programme bénévole de prévention afin de mettre à l'épreuve les objectifs établis et de généraliser l'emploi de systèmes améliorés de chauffage des chaudières et d'autres outillages susceptibles de réduire la pollution causée par la fumée. Les exploitants de navires ont dû dépenser de fortes sommes d'argent pour réaliser ce programme.

Un autre problème provenait du fait que les pires agents de pollution sont les petits bateaux qui employent un système de chauffage manuel. Cette catégorie de bateaux est presque hors d'usage et sera probablement remplacée après l'ouverture de la voie maritime en 1959. L'intérêt des deux pays exigeait le maintien provisoire du service de ces bateaux mais ne pouvait justifier l'affectation d'importantes sommes d'argent à l'amélioration de leurs systèmes de chauffage. A la lumière de ces considérations, la Commision a tâché de mettre à profit le temps qu'il reste avant l'inauguration de la voie maritime en élaborant des projets adaptés aux conditions et aux exigences de la canalisation. A cette date, la mise au rancart éventuelle de la plupart des vieux bateaux qui employent le système de chauffage à la main fera disparaître le problème le plus difficile auquel nous nous sommes heurtés.

Actuellement, le comité consultatif technique nous a présenté ses dernières recommandations. On en a distribué des exemplaires aux organismes intéressés, et la Commission compte tenir des audiences publiques dans la région de Windsor et de Détroit vers la mi-février 1958. Lorsque le comité consultatif nous aura fourni un rapport intégral et que nous aurons tenu des séances, nous soumettrons notre rapport et nos recommandations aux gouvernements.

J'espère que les gouvernements se serviront du rapport de la Commission pour décréter un règlement uniforme régissant le dégagement de la fumée dans toutes les sections de la voie maritime, à partir de Montréal jusqu'à la tête des Lacs. Car il me semble peu pratique d'exiger des capitaines de navires qu'ils comprennent et observent tous les règlements séparés qui, autrement, seront probablement établis par différentes autorités.

La Commission a l'intention de poursuivre son programme bénévole de prévention pendant la saison de la navigation, en 1958, et jusqu'en 1959. Elle compte aussi maintenir son service de laboratoire, à Windsor, et d'en réduire l'opération, de sorte que les préposés à ce service continueront, comme par les années passées, de recueillir les renseignements utiles et de faire savoir aux capitaines des navires s'ils réalisent ou non les objectifs du programme. Comme la responsabilité de la prévention de la pollution de l'air sera confiée à une autre autorité au cours de cette période, et qu'on ignore encore quel organisme sera chargé de ces fonctions, les mesures que nous avons prises s'imposaient pour le maintien du programme de la réduction de la fumée des navires et la préservation des avantages acquis jusqu'à ce qu'un organisme permanent ait été créé à cette fin.

M. Stick:

D. Vous avez fait allusion aux navires qui employent le système de chauffage manuel. Il s'agit là des navires qui se servent de charbon, n'est-ce pas?—R. C'est cela. Il s'agit des vieux navires de canal jaugeant 2,000 tonnes et à tirant d'eau de 14 pieds. Il nous était impossible de nous en défaire; ni le Canada ni les États-Unis ne pouvaient se passer de ces navires en attendant l'inauguration de la voie maritime. D'autre part, la population des deux pays prend de plus en plus conscience du problème que pose la pollution de l'air. Comme vous le savez, le brouillard de fumée a causé plusieurs désastres, surtout à Donora, près de Pittsburg, et à Londres. Des centaines de personnes sont mortes, et l'on soupçonne que d'autres ont connu une mort prématurée pour cette raison. Un navire qui parcourt la rivière Détroit est une chose bien visible qui attire l'attention; et s'il y a un peu de fumée ou de brouillard fuligineux sur les deux berges de la rivière, les gens vont dire que la pollution de l'atmosphère dans la région est causée par la navigation. Il y a là un problème psychologique qui nous a créé bien des difficultés.

Je crois que nos efforts n'ont pas été vains, car, dans un avenir très rapproché, nous serons en mesure de conclure avec les armateurs et le public une entente sur les questions de la prévention de la fumée qui devrait être efficace

non seulement pour les navires qui parcourent nos eaux intérieures, mais aussi pour les navires qui, de plus en plus nombreux, emprunteront la voie maritime. Nous espérons être rendus au point où les législateurs des deux pays peuvent prendre la situation en main et régler ce problème une fois pour toutes avant l'ouverture de la voie maritime.

D. Prévoyez-vous que, sur la voie maritime, tous les navires seront chauffés au pétrole ou à un combustible autre que le charbon?—R. Non. Mais les navires chauffés au pétrole peuvent également produire de la fumée.

D. Je le sais.—R. Quelques-uns dégagent encore plus de fumée que les navires qui se servent de charbon. Il s'agirait d'un règlement général couvrant, nous l'espérons, toute la navigation de la voie maritime.

M. Patterson:

D. Est-ce que ce renvoi porte aussi sur les industries ou s'il n'a trait qu'aux vaisseaux qui pénètrent dans cette région?—R. En vertu du renvoi, en raison de l'anxiété générale du public au sujet de la pollution de l'air et à cause du fait que les vents dominants poussent souvent un brouillard de fumée de la région hautement industrialisée de Détroit vers celle moins industrialisée de Windsor, nous avons naturellement entrepris notre enquête sans délai afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure la pollution existe dans cette région et quels en sont les effets sur la santé des habitants. Peu après, on a finalement attiré notre attention sur le fait que, en vertu du renvoi, nous ne devons présenter de recommandations qu'à propos de l'élimination de la fumée des vaisseaux. Nous n'avons rien perdu, car nous avons été heureusement capables de prendre les dispositions nécessaires pour que les ministères de la Santé des deux pays intéressés reprennent l'étude de cet aspect encore plus considérable de l'enquête dont nous nous étions occupés jusqu'ici; ainsi, la continuité des investigations a été assurée. Quelques membres de notre personnel se sont joints au ministère de la Santé et du Bien-être social et travaillent actuellement pour ce ministère.

D. Exercez-vous une juridiction sur les industries de cette région?—R. Le renvoi qu'on nous a déféré ne porte que sur la fumée produite par les vaisseaux et c'est tout ce dont nous aurons à faire rapport. Le travail que nous avons déjà fait ne s'est pas perdu puisque nous avons transmis aux ministères de la Santé les renseignements que nous avons obtenus au sujet de la pollution de l'air par les industries et que ces ministères ont poursuivi nos recherches sous un autre nom. Aucune des connaissances acquises dans le domaine de la pollution de l'air n'ont été perdues.

Le PRÉSIDENT: Le sous-marin *Nautilus* qui est actionné par l'énergie atomique engendre-t-il un certain degré de pollution de quelque sorte?

Le TÉMOIN: Pour ce qui est du *Nautilus*, il n'y a aucun danger de pollution parce que les gaz perdus vont directement dans la mer où ils se diluent sans rien affecter.

Je sais qu'on est à construire un appareil commercial à réaction dans la région et que des mesures très sévères de protection ont été prises par les autorités compétentes; de plus, les autorités en matière d'hygiène suivent de près cette affaire. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la tâche de la Commission conjointe internationale.

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous maintenant à l'étude de la rubrique suivante qui porte sur la pollution des eaux, à la page 17?

Le TÉMOIN: Puis-je apporter une correction? Mon conseiller juridique a attiré mon attention sur une déclaration que j'ai faite et qui n'était pas tout à fait exacte. Les gouvernements des deux pays nous ont dit de faire enquête sur toutes ces questions, mais de nous limiter dans notre rapport à celle de la fumée des vaisseaux.

POLLUTION DES EAUX

L'article IV du Traité de 1909 au sujet des eaux limitrophes se lit comme il suit:

> Il est de plus convenu que les eaux définies au présent Traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

En 1949, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis chargeaient la Commission de déterminer si les eaux qui coulent dans les passes qui relient le lac Huron au lac Érié étaient polluées d'un côté ou de l'autre de la frontière et pouvaient nuire à la santé ou à la propriété des habitants du côté opposé. Si tel était le cas, la Commission devrait recommander des mesures propres à remédier à cet état de choses. En 1948, ce renvoi a été amplifié en vue d'englober aussi les passes qui relient le lac Supérieur au lac Huron et le lac Érié au lac Ontario. Faute d'un renvoi spécifique de la part des gouvernements intéressés, la Commission n'a pas l'autorité voulue pour faire enquête sur les lacs eux-mêmes et sur la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

En 1950, la Commision a fait rapport aux gouvernements que les eaux des passes étaient polluées à un degré très avancé des deux côtés de la frontière et elle a recommandé l'adoption de mesures à appliquer en vue d'empêcher la contamination des eaux limitrophes et de satisfaire ainsi aux exigences de l'article IV du Traité de 1909 que je viens de citer. La Commission a aussi recommandé qu'on lui donne l'autorité voulue pour qu'elle puisse entreprendre une surveillance continuelle des eaux en question et signaler aux intéressés tous les cas de pollution, qu'ils soient le fait de municipalités, d'usines ou d'autres établissements industriels. La Commission n'a pas demandé d'être revêtue de pouvoirs de police pour sévir contre les délinquants; il a simplement été question que la Commission porte ces cas à l'attention des autorités compétentes locales pour que ces dernières prennent les dispositions voulues.

Ces recommandations ont été approuvées par le gouvernement du Canada et par celui des États-Unis et, en conséquence, la Commission s'est servi de ses pouvoirs dans une tentative concertée pour persuader les industries et les municipalités de veiller à ce qu'aucune matière indésirable n'atteigne les eaux limitrophes et, à cette fin, d'améliorer leur système d'évacuation d'eaux vannes. Une fois de plus, comme l'an dernier, je puis mentionner les progrès remarquables réalisés par les industries, mais je regrette que, en raison de considérations diverses, qui semblent surtout d'ordre financier, les municipalités de l'Ontario n'aient pas fait tout le progrès auquel on aurait pu s'attendre. C'est extrêmement regrettable, car du côté des États-Unis, la situation a été prise en main et les autorités ont décrété des lois efficaces qu'elles font observer.

L'établissement de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a permis aux municipalités de tracer les plans d'installations de traitement des eaux d'égoût. On m'a dit qu'un certain nombre de villes limitrophes l'ont déjà fait et que, par conséquent, on peut espérer que dans un avenir rapproché, certaines de ces villes commenceront la construction des installations nécessaires avec l'aide de la province d'Ontario, qui sera représentée par la Commission des ressources hydrauliques.

M. Herridge:

D. Avez-vous une idée de ce que peuvent coûter ces installations par 1,000 personnes de population ou par unité?—R. Monsieur Herridge, j'hésiterais à dire que j'ai ces chiffres à la mémoire. Je sais que, par suite des travaux de la Commission, surtout du côté industriel, on a dépensé au bas mot

des millions de dollars,—et je suis heureux de dire qu'on a dépensé cet argent volontiers,—pour supprimer cette menace à la santé, à la commodité et au bonheur des usagers des eaux majestueuses du bassin du fleuve Saint-Laurent.

Il y a plusieurs années, vingt ans environ, un renvoi du même genre et portant sur la même région a été déféré à la Commission du temps, et après une très longue étude de la question, la Commission a présenté une recommandation conjointe dans laquelle elle demandait des pouvoirs coercitifs. En d'autres termes, elle demandait le pouvoir de réglementation quant aux questions qui ont trait à la voie fluviale dans l'intérêt des habitants des deux pays et elle demandait d'être investie de pouvoirs d'exécution. Malgré que cela eût été recommandé aux gouvernements, il est fort heureux, à mon avis, que l'on n'y ait donné aucune suite, car je ne vois pas quelle utilité il y aurait eu d'accorder à une commission internationale des droits coercitifs. Je crois que cela ne pourrait que faire naître des difficultés du commencement à la fin. Le danger que présenterait la possession d'un tel pouvoir par la Commission c'est qu'elle n'a pas et qu'on ne peut pas lui donner ces sauvegardes auxquelles peuvent recourir les législatures avant d'édicter des lois pénales: elles peuvent sonder très soigneusement l'opinion publique avant l'adoption d'une mesure législative, elles ont des tribunaux pour la mise en vigueur de ces lois et, à toutes les étapes de l'application de la loi, il est toujours possible pour une personne, une industrie ou quelque autre entreprise lésée, d'obtenir réparation, et même l'abrogation de la mesure. Il ne serait pas très efficace de charger la Commission de ces pouvoirs. Je pourrais prédire sans crainte de me tromper que ces pouvoirs nous entraîneraient bientôt dans beaucoup de difficultés très graves.

Cette fois-ci, quand le gouvernement nous a demandé d'étudier cette question de nouveau, ce sont nos avocats qui ont décidé la Commission à ne pas demander de pouvoirs coercitifs, mais à ne demander qu'un simple pouvoir de surveillance, de telle sorte qu'elle puisse dénoncer à la vindicte publique ceux qui n'observent pas les règlements. Cette méthode a été tout à fait efficace. Nous pouvons maintenant constater avec grande satisfaction que l'assainissement des passes du fleuve va bon train. Je puis dire que, sans exagération, des milliers de dollars ont été dépensés volontiers par certaines industries qui se sont adressées à nous. Ainsi, un brasseur est venu nous voir il n'y a pas très longtemps et il nous a dit: "Vous nous avez mis sur la liste noire. Qu'est-ce à dire? Dites-nous pourquoi, nous voulons le savoir, car nous ne pouvons pas nous permettre d'être sur la liste noire; nous voulons tirer cette affaire au clair. Nous craignons l'opinion publique." Cette entreprise a dépensé plus d'un million de dollars en se fondant sur les renseignements que nous lui avons fournis. Voilà ce qui se passe actuellement.

M. HERRIDGE: C'est très satisfaisant.

Le TÉMOIN: C'est un excellent exemple de collaboration.

M. Stick:

D. Vous avez dit, il y a un instant, et je ne sais pas si je vous ai bien compris, que, pour ce qui est du côté des États-Unis, différents États ont adopté des lois relatives au contrôle de la pollution?—R. C'est exact.

D. Vous avez dit que des lois semblables n'existent pas au Canada, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

D. Est-ce que cela signifie que la province d'Ontario n'a pas de loi correspondante à ce sujet?—R. Le premier ministre de cette province, sur recommandation de notre Commission, a établi une Commission des ressources hydrauliques sous la présidence de M. Snider. A mon avis, on a franchi une bonne étape. Cette commission a été établie en 1956. Nous croyons, et avec raison que, dans cette partie du travail qui nous a été confiée, c'est-à-dire les eaux limitrophes,—nous n'avons rien à voir avec les villes qui ne se trouvent pas sur

la frontière; ainsi, nous ne répondons nullement des eaux de la rivière Ottawa. La Commission des ressources hydrauliques est responsable non seulement des eaux limitrophes mais aussi de tous les cours d'eau de la province d'Ontario. Elle étudie sérieusement ses problèmes et je suis certain que nous en obtiendrons des résultats satisfaisants; toutefois, elle ne nous a encore rien communiqué.

D. Cette commission a-t-elle été établie par la province d'Ontario et a-t-elle reçu le pouvoir de faire une enquête approfondie sur ces questions?—R. Oui, monsieur.

D. Croyez-vous que cette commission donnera des résultats satisfaisants?—R. A mon avis, l'institution de la commission est un acte très judicieux.

D. Je vous remercie.—R. Je puis vous asurer que, pour ce qui est du travail de la province d'Ontario au sujet des eaux limitrophes, nous collaborons directement avec cette commission à l'heure actuelle. M. Snider en est le président et je travaille directement avec lui. M. Berry, son principal adjoint d'administration est aussi membre de nos comités consultatifs. Il existe dans nos organismes un très bon sens de la coordination. Nous n'avons aucun pouvoir coercitif, mais la commission de l'Ontario est investie de ce pouvoir.

D. Je sais cela, mais je ne crois pas que votre commission doive avoir ce pouvoir.—R. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Montgomery:

D. J'aimerais vous demander, général McNaughton, si vos enquêtes ne portent que sur des cours d'eau d'une certaine importance? Les très petits cours d'eau font rarement l'objet d'études de la part de la Commission, et je pense plus particulièrement à un certain cours d'eau qui prend sa source dans l'État du Maine et coule au Nouveau-Brunswick; ce cours d'eau est plus petit que le fleuve Saint-Jean ou que les tributaires de ce dernier.—R. Un simple filet d'eau qui traverse la frontière tombe sous l'article II et l'article IV du traité. Assez souvent certains des cas qui nous causent le plus de soucis ont trait à ces petits cours d'eau que vous appelez ruisseaux.

D. Il y en a un dans ces environs qui présente beaucoup de difficultés. Comment pourrait-on faire parvenir le renvoi à la Commission? Faudrait-il s'adresser aux autorités municipales ou aux autorités provinciales?—R. Si quelqu'un désire éclaircir un cas, il n'a qu'à écrire au ministère des Affaires extérieures qui s'occupera de l'affaire. Si l'on juge à propos de faire enquête le renvoi sera confié à la Commission, au moyen d'ententes entre les deux gouvernements.

D. Je vous remercie beaucoup.—R. Les deux gouvernements tentent en premier lieu de régler la question eux-mêmes.

M. Patterson:

D. Est-ce le seul renvoi qui a été déféré à la Commission en vertu de l'article IV?—R. Pour ce qui a trait à la pullution des eaux, c'est le seul renvoi.

D. C'est bien de la pollution des eaux dont nous parlons n'est-ce pas?—R. L'article IV couvre beaucoup de questions à part la pollution des eaux.

D. Je parlais de la pollution des eaux.—R. C'est le seul renvoi que nous avons reçu.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Nous allons passer maintenant à la convention concernant le lac à la Pluie, à la page 19.

Convention concernant le lac à la Pluie, mai 1939

En 1940, le Canada a ratifié la convention concernant le lac à la Pluie qui a été passée entre le Canada et les États-Unis. En vertu de cette convention, la Commission conjointe internationale est «investie du pouvoir de déterminer quand un état d'urgence se produit dans le bassin du lac à la Pluie par

suite de la fluctuation des eaux, et elle est autorisée à adopter les mesures de contrôle qu'elle estimera utiles en ce qui concerne les barrages existants à Kettle-Falls et à International-Falls, et en ce qui concerne également tous barrages ou ouvrages existants ou à venir dans les eaux limitrophes du bassin du lac à la Pluie...»

En 1949, en réponse à une demande relative à la régularisation du niveau des eaux, la Commission a établi, par l'ordonnance du 8 juin 1949, des courbes réglées pour les lacs à la Pluie et Namakan, déterminant le niveau de l'eau pour le premier jour de chaque mois. Ces niveaux devaient être obtenus dans la mesure du possible, par le fonctionnement des barrages de Kettle-Falls et d'International-Falls, ainsi que le mentionnait l'ordonnance de la Commission.

Au printemps de 1956, à la suite des plaintes qu'elle avait reçues, la Commission a demandé au Bureau international de contrôle du lac à la Pluie d'entreprendre des études fondées sur les plaintes portées à la Commission et de faire rapport sur l'observance de la courbe déterminée en 1949, ainsi que sur l'opportunité d'améliorer cette disposition en vue d'en faire bénéficier les propriétaires riverains et l'industrie du tourisme, sans toutefois nuire aux industries de la pâte de bois, du papier et de l'énergie hydro-électrique de cette région.

Ces enquêtes et ces recherches ont été menées à bonne fin et le Bureau a convenu que la courbe réglée a été observée dans la mesure du possible par les opérateurs des barrages, mais que cette courbe pouvait être modifiée légèrement afin d'améliorer la situation des propriétaires de biens-fonds en bordure du lac.

La Commission a tenu une audience publique à International-Falls (Minnesota). Nous avons pu tenir cette audience à un seul endroit parce que cet endroit convenait bien à tous les Canadiens intéressés. Le 14 août 1956 et le 1er octobre 1957, elle a émis une nouvelle ordonnance donnant suite aux recommandations du Bureau. Cette ordonnance avait été approuvée par les personnes intéressées qui ont assisté à l'audience publique.

Je mentionne cet incident pour démontrer l'intérêt soutenu que porte la Commission à la question du lac à la Pluie et pour faire connaître la façon dont elle procéderait si elle recevait des plaintes semblables sur des questions qui font l'objet d'une «surveillance d'observateur» comme la régularisation des niveaux du lac Supérieur et, en temps voulu, celle des niveaux du lac Ontario.

Je veux simplement attirer votre attention sur le fait que notre façon de procéder n'est nullement arbitraire. Dès qu'il y a une différence d'opinions entre les deux pays au sujet de l'efficacité des ordonnances en voie d'application, nous procédons immédiatement à une étude de la question, puis nous convoquons une audience publique au cours de laquelle les questions sont expliquées, les plaintes sont déposées et tous les témoignages nécessaires sont rendus. Enfin, nous essayons, de concert avec nos collègues des États-Unis, d'en venir à une solution qui sera favorable à tous et qui ne nuira à personne. Il est étonnant de constater que cela peut se faire très souvent.

M. HERRIDGE: J'ai eu l'occasion d'assister à quelques-unes des audiences de la Commission qui ont eu lieu au Canada et aux États-Unis. A mon avis, c'est une façon de procéder qui est très efficace. Elle contribue à renseigner les habitants de l'endroit intéressé sur ce que la Commission se propose de faire et elle leur donne l'occasion d'exprimer leurs vues, de présenter leurs plaintes et de faire des suggestions.

Le TÉMOIN: Je puis dire que, lorsque d'année en année nous travaillons sans réaliser aucun progrès, il est certain qu'il y a à la base de cette mésentente une cause bien déterminée. Tout ce qu'il nous reste à faire dans un cas comme celui-là, c'est d'essayer de surmonter la difficulté à force de patience

ou d'espérer qu'un changement de circonstances nous permettra de trouver une solution. C'est ce qui c'est produit dans le cas d'un renvoi dont je vais vous parler.

M. Stick:

D. Ma question ne se rapporte peut-être pas à la rivière à la Pluie. Si c'est le cas, je vous prie de ne pas hésiter à me le dire. La question que nous étudions se rapporte-t-elle au fait que la ville de Chicago demande plus d'eau du lac? Nous avons déjà étudié ce cas.—R. Monsieur le président, la question relative au détournement des eaux à Chicago ne relève pas de la Commission. C'est une question à propos de laquelle nous avons rédigé des rapports techniques portant sur les études qui ont été faites sur le niveau de l'eau du lac Ontario. Ces rapports ont été remis aux deux gouvernements et ils ont servi de base aux discussions. Quelles que soient les mesures à prendre dans ce cas-là, ce sont les diplomates qui s'occuperont de l'affaire.

D. Si je comprends bien, la ville de Chicago voulait une plus grande quantité d'eau?—R. Je puis vous dire, à titre de renseignements, que les États-Unis ont demandé pour une période d'essai qu'il soit permis à la ville de Chicago de prendre du lac Michigan une quantité additionnelle de 1,000 pieds cubes à la seconde. Au lieu de descendre la rivière Chicago, cette eau maintenant la remonte pour se jeter dans le Mississippi. Dans cette question du détournement des eaux à Chicago, l'intérêt du Canada est de veiller, bien entendu, à maintenir les niveaux des Grands lacs. Ces eaux sont infiniment précieuses pour la génération d'énergie hydro-électrique à Niagara, en premier lieu, puis aux immenses usines d'énergie situées dans la section internationale du Saint-Laurent, ensuite à Beauharnois, dans la province de Québec, et éventuellement à Lachine.

Heureusement le Canada n'est pas le seul qui ait à débattre cette question avec Chicago, car six états riverains des États-Unis ont les mêmes intérêts à défendre que ceux du Canada. Beaucoup de personnes qui habitent en aval de Chicago, au delà de la ligne de partage des eaux sur le Mississippi, sont un peu exaspérées, pour m'exprimer avec modération, de ce que les eaux d'égout de Chicago arrosent leurs rives. En conséquence, je ne crois pas que nous ayons beaucoup à intervenir.

Avec les années, le détournement des eaux à Chicago a été portée à la connaissance des autorités par des citoyens des États-Unis et nous espérons que ce sera encore le cas. Quand nous réussissons à réunir beaucoup de gens qui travaillent au même intérêt, il vaut mieux leur laisser l'initiative de protéger eux-mêmes leurs intérêts, mais nous continuons bien entendu, à surveiller les choses de près en observateurs.

D. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Si vous n'en avez pas, nous passerons au renvoi concernant la rivière Souris, à la page 21.

Le TÉMOIN:

Renvoi concernant la rivière Souris, 1940

La rivière Souris n'est pas une rivière considérable, mais ses eaux sont d'une importance vitale pour les habitants du sud-est de la Saskatchewan, pour ceux du nord du Dakota-Nord et pour ceux du sud-est du Manitoba. La rivière Souris traverse ces régions et va se jeter dans le lac Winnipeg puis dans la baie d'Hudson. La question à l'étude est la répartition des eaux entre la Saskatchewan, le Dakota-Nord et le Manitoba. Cette question a d'abord été soumise à la Commission sous forme de renvoi par les deux gouvernements le 15 janvier 1940, quand on a demandé à la Commission de faire des recommandations. Des ententes provisoires appropriées aux conditions du temps ont été recommandées

aux gouvernements et sur l'approbation de ces derniers elles ont été incluses dans une ordonnance provisoire émise par la Commission plus tard au cours de la même année. Depuis ce temps-là, les enquêtes relatives aux approvisionnements d'eau dans le bassin ont été poussées et on a fait plusieurs tentatives pour en arriver à une répartition finale. Toutefois, ces tentatives n'ont donné aucun résultat.

La question est devenue extraordinairement complexe, en grande partie à cause d'un certain nombre de refuges de la faune sauvage établis le long de la rivière Souris dans le Dakota-Nord, qui captent et font s'évaporer de grandes quantités d'eau et causent ainsi un épuisement des approvisionnements. Bien qu'un tel emploi de cette eau soit prévu dans les lois du Dakota-Nord, ce n'est pas le cas pour les lois de la Saskatchewan, car dans cette province les besoins humains ont la priorité. De la sorte, bien que, en raison de son attitude de bon voisin à l'égard des besoins pour la consommation humaine dans la région d'aval, comme le Dakota-Nord et plus particulièrement le Manitoba, la Saskatchewan se soit déclarée prête à continuer à libérer l'eau à de telles fins, elle a estimé qu'en toute justice pour ses habitants, elle ne pouvait pas les priver d'une eau qui, prenant sa source en Saskatchewan, servirait à une fin que les lois de la province ne reconnaissent pas.

Les enquêtes qui ont été faites au nom de la Commission ont révélé que, si ce n'était de la consommation d'eau pour la faune sauvage, il y aurait assez d'eau, mais à peine assez, pour satisfaire aux besoins dans la plupart des années.

En ce qui a trait à la rivière Souris et aux régions environnantes, la situation sera modifiée d'une façon assez considérable d'ici quelques années, étant donné que les États-Unis se proposent d'absorber 2,600,000 acres-pied des eaux du Missouri qui sont accumulées au barrage Garrison, construit à des fins d'irrigation. En conséquence, on s'est rendu compte que, pour le moment, il serait préférable de chercher une autre solution provisoire. On a élaboré des propositions à cette fin qui semblent donner satisfaction à la Saskatchewan et au Manitoba. La section américaine de la Commission conjointe internationale les étudie présentement.

J'aimerais à vous faire remarquer que, en raison de l'expansion rapide qui se produit dans la région d'Estevan, il s'est développé un besoin urgent d'approvisionnements d'eau qui doivent provenir de la rivière Souris. On a surtout besoin d'eau pour la centrale thermique que la *Saskatchewan Power Corporation* est à construire. Des études faites par des ingénieurs ont révélé qu'on pourrait construire et mettre en service sur la rivière Long, tributaire de la Souris, un réservoir qui répondrait à ce besoin sans pour cela diminuer la possibilité de satisfaire aux besoins d'une plus grande priorité du Dakota-Nord. On a demandé à la section américaine de la Commission de «prendre acte de ce projet, sans s'y opposer» et le réservoir est en voie de construction à l'heure actuelle.

Le gouvernement de la Saskatchewan a avisé le gouvernement canadien qu'il ne se considère plus lié par les restrictions contenues dans l'ordonnance provisoire émise par la Commission en 1940. Quoi qu'il en soit, et bien qu'elle estime avoir le droit de se servir de l'eau qui prend sa source chez elle, la Saskatchewan a consenti à continuer, pour le présent, à permettre le passage, à Sherwood Crossing, de 50 p. 100 du débit naturel de l'eau dans le Dakota-Nord afin d'offrir à la Commission conjointe internationale une autre occasion d'en venir à une entente qui pourrait donner satisfaction à tous les partis intéressés.

Le 6 août 1957, le gouvernement canadien a avisé la section canadienne de la Commission qu'il partageait les vues du gouvernement de la Saskatchewan. Il a de plus exprimé l'espoir que la Commission parvienne sans tarder à amener les trois corps politiques intéressés à s'entendre au sujet de la répartition des eaux du bassin de la rivière Souris.

Comme je l'ai déjà mentionné, les deux sections de la Commission ont préparé chacune un nouveau projet de rapport provisoire aux gouvernements. Ces projets ont été étudiés à une réunion qui a eu lieu à Ottawa au mois d'octobre dernier et je suis heureux de pouvoir vous dire que, bien qu'il existe encore quelques divergences d'opinions, elles disparaîtront vraisemblablement dans un avenir rapproché.

M. Herridge:

D. Quelle est la signification du membre de phrase: «Demander à la section américaine de prendre acte du projet sans s'y opposer»?—R. Cette expression est de mon cru. Je ne sais pas si, à la longue, le résultat sera utile ou non. Mais j'aimerais à dire au Comité que les conditions qui existaient dans la région ont atteint un stade critique. Elles en sont venues là, comme je l'ai déjà dit, à cause de l'insistance à défendre le droit d'accumuler, pour les refuges de la faune sauvage le long des rivières, des réserves d'eau dans lesquelles tout le débit de la rivière Souris pourrait être et, de fait, a été endigué en certaines occasions. On a pris cette mesure à cause des canards. Il en est résulté que, de temps à autre, tout le débit de la rivière Souris a été absorbé et le Manitoba s'est trouvé dépourvu des eaux de cette rivière. C'est ce qui a amené la pollution et les grands inconvénients qu'ont dû supporter les éleveurs riverains de bestiaux qui ont manqué d'eau pour leurs besoins domestiques et pour l'élevage de leurs animaux. Voilà la raison du premier renvoi, qui date de 1940.

Après les audiences publiques, le Canada a pu convaincre les États-Unis que ce n'était pas là une solution raisonnable et, comme mesure provisoire, il a été convenu de permettre le passage au Manitoba de 10 pieds cubes d'eau par seconde durant les cinq mois d'été. Comme cette mesure s'est révélée insuffisante, on l'a portée à 20 pieds cubes pour cette même période. Malgré cette légère amélioration, ce n'était pas encore suffisant pour satisfaire aux besoins domestiques du Manitoba, à l'élevage et à l'arrosage des jardins. En conséquence, le Manitoba a insisté pour que nous essayions de régler cette affaire d'une façon équitable.

Ce qui fait obstacle à une solution équitable, ce sont les canards. Nous n'avons pas encore été capables de persuader nos confrères des États-Unis qu'il est nécessaire de garder les eaux de la rivière Souris pour des fins primaires, étant donné que l'approvisionnement est limité et que les fins primaires consistent à satisfaire les besoins humains avant tout.

M. Montgomery:

D. Il y a des poissons et des canards.—R. Il ne s'agit pas des poissons dans le moment, mais des canards. Et les endroits ne manquent pas pour les canards. Mais les lois du Dakota-Nord veillent à la protection des canards. De plus, comme nos collègues des États-Unis peuvent s'appuyer sur cette autorité législative, ils ne sont pas disposés à se laisser persuader du contraire.

La Commission s'est efforcée de trouver une formule qui soit conforme aux termes des lois des trois entités politiques entre lesquelles elle doit faire la répartition des eaux.

Il y a deux ans, la Commission a été saisie d'un rapport. Nous avions discuté au sujet d'un certain nombre de barrages et de réservoirs qui étaient en construction au Canada. La Commission avait convenu que le barrage sur la rivière Long, qui avait été proposé par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, pourrait fonctionner de façon à ne pas nuire aux habitants d'aval. Comme la Saskatchewan avait besoin de l'énergie provenant des bassins houillers, il était absolument urgent de favoriser le parachèvement du barrage, car l'eau était nécessaire à des fins de refroidissement.

Je me suis adressé à la Commission à ce sujet et j'ai dit que, puisque nous ne pouvions pas obtenir une ordonnance ou autre chose de ce genre, nous pourrions certainement faire acte de bon voisinage et laisser la construction se poursuivre. J'ai présenté une motion à cet effet vu que le barrage ne nuirait à personne et qu'il était sûr que les habitants d'aval ne subiraient aucun tort. Aucune objection n'a été soulevée à l'égard de ma proposition à l'effet que nous prenions acte des travaux et que nous permettions aux entrepreneurs du barrage de procéder à la construction; d'ailleurs le barrage est actuellement en construction. J'admets que c'est une façon de procéder un peu irrégulière.

M. Patterson:

D. Une partie de votre explication m'a sans doute échappé, mais pourriez-vous me dire quelles étaient les restrictions de l'ordonnance provisoire rendue par la Commission en 1940, que le gouvernement de la Saskatchewan a maintenant apparemment répudiées? Cette province a dit qu'elle ne perdrait pas son temps à reconnaître ces restrictions.—R. Mônsieur Patterson, je ne puis pas accepter le mot "répudié". Je crois qu'il est très important de faire en sorte que ce mot n'apparaisse pas au compte rendu, car il n'exprime pas du tout l'attitude de la Saskatchewan. Tout d'abord, en vertu de l'article II du traité, la région où le cours d'eau prend sa source est maîtresse des eaux qui traversent la frontière et elle peut en disposer comme elle l'entend; elle est toutefois sujette à une poursuite en dommages-intérêts si le tribunal d'amont juge qu'elle a outrepassé un droit.

J'ai examiné les dossiers qui datent d'avant mon entrée à la Commission et j'ai pu me rendre compte que les autorités juridiques de la Saskatchewan ont décidé dès le départ qu'elles seraient prêtes, estimant la chose équitable, à laisser passer les eaux dans le Dakota-Nord pour toutes fins sanctionnées par la loi de la Saskatchewan; elles avaient en effet jugé que si elles mettaient des obstacles à l'usage de l'eau, le Dakota-Nord pourrait fort bien intenter une poursuite en dommages-intérêts devant les tribunaux de la Saskatchewan. Les tribunaux n'ont de fait jamais été saisis de la question, mais voilà où en sont les choses. La Saskatchewan a dit à la Commission ce qu'elle aimerait que cette dernière fasse. C'est le Manitoba qui a demandé le renvoi à la Commission, mais la Saskatchewan a consenti à ce que la Commission ait suffisamment de temps pour étudier les différents approvisionnements d'eau et présenter des recommandations relativement à la répartition de l'eau, en d'autres termes, qu'elle puisse prendre une décision qui convienne à la fois au Dakota-Nord, à la Saskatchewan et au Manitoba et qui permette de satisfaire aux besoins réels de ces trois parties intéressées.

La Saskatchewan a mis en doute le succès de cette affaire et, à mon avis, nous avons mis la patience de cette province à l'épreuve, car nous n'avons jamais été capables d'apporter une solution au problème. En effet, la Commission n'a jamais pu recommander de mesures durables qui puissent donner satisfaction au Dakota-Nord, et au Manitoba. Ici nous avons de très importants développements. On a trouvé du pétrole dans le sud-est de la Saskatchewan. Les villes, comme Estevan, par exemple, prennent très rapidement de l'expansion. Un certain nombre d'autres villes de cette région croissent aussi et la seule source d'approvisionnement en eau est la rivière Souris. La Commission a eu une chance raisonnable d'agir et elle n'en a pas été capable. Je dois dire que je partage naturellement l'avis de la Saskatchewan quand elle dit que le temps est venu de mettre cette eau au service de son développement naturel; elle ajoute que cette eau est la sienne et que, quant à elle, l'emploi que l'on en fait en aval n'est pas légal. Depuis, cette province a consenti à nous accorder un peu plus de temps, et, pour le moment, elle est convenue de laisser 50 p. 100 de l'eau passer outre-frontière.

Cinquante pour cent est un chiffre tout à fait magique. J'aimerais à vous rappeler que c'est sur une base de répartition de 50 p. 100 que les eaux des rivières Sainte-Marie et Milk ont été réparties en substance. Il y a une autre formule qui ne semble pas tout à fait la même à première vue, mais quand on va au fond des choses, il s'agit aussi d'une répartition moitié moitié. Nous l'avons employée dans d'autres cas comme un genre de norme sur lequel nous pouvions nous baser pour en venir à une entente. A ce propos, monsieur Patterson, vous serez sans doute intéressé à savoir que, si nous pratiquions le même partage sur le Colombie, nous pourrions prendre librement 32,500,000 acres-pied de cette rivière au lieu de 15 millions que nous avons proposés.

C'est aussi la même formule en substance que les États-Unis nous ont demandé d'appliquer pour le renvoi concernant Waterton-Belly. Quoi qu'il en soit nous n'avons pas cette question à étudier. Si je commente cette affaire, je devrai rester ici le reste de la nuit. Nous estimons que la Saskatchewan avait droit de s'opposer à ce que la Commission doive entendre toutes les petites demandes d'eau qui venaient de chaque côté de la frontière; personne n'aurait pu se procurer d'eau si nous n'avions pas siégé au mois d'août et si nous n'en avions pas fait la distribution.

La Saskatchewan propose donc de prendre 50 p. 100 de l'eau et j'estime qu'elle a ce droit. Nous avons aussi reçu l'assurance de cette province que le barrage de la rivière Long ne fonctionnera pas de fait de façon à nuire aux habitants d'aval. Quoi qu'il en soit nous sommes loin de régler le droit de priorité réclamé par le Dakota-Nord pour les besoins de sa faune et dont il peut se servir contre le Manitoba. Il nous reste encore cette difficulté à régler. Tout ce que nous pouvons espérer pour l'instant est de rendre une ordonnance provisoire qui déterminera les réserves d'eau et la quantité destinée aux usages domestiques pour la rivière Souris, dans le Manitoba, et ce pour quelques années, jusqu'à ce que se produise le grand changement prévu quand le barrage de Garrison sera complété et quand le canal transversal se rendant à la Souris sera en opération. A ce moment-là, jusqu'à 2,600,000 acres-pied d'eau seront pris chaque année du Missouri afin d'irriguer plus d'un million d'acres de terre dans cette région des États-Unis.

A ce propos, l'eau ainsi utilisée coulera dans la branche principale de la rivière Rouge et la quantité est si considérable qu'elle viendra vraisemblablement compliquer le problème de la protection contre l'inondation dans le bas de la rivière Rouge, à Winnipeg et plus loin en aval. En temps et lieu, certains droits incontestables qui nous sont acquis nous permettront de prendre position beaucoup plus fermement que nous ne le faisons aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Nous allons maintenant passer à l'étude du renvoi relatif à la rivière Souris et à la rivière Rouge.

Renvoi relatif à la rivière Souris et à la rivière Rouge, 1948

J'aimerais simplement faire observer que la Commission poursuit ses études sur le renvoi de 1948 relatif à la rivière Souris et à la rivière Rouge. Ce renvoi est lié de très près à la question de la répartition des eaux de la rivière Souris. Quoi qu'il en soit, on lui a donné plus d'envergure en vue d'englober le développement de la rivière Rouge en mentionnant plus particulièrement les ouvrages destinés à prevenir l'inondation. A ce propos, la Commission a toujours l'assurance de son Bureau et des représentants du corps des ingénieurs des États-Unis que les ouvrages entrepris dans la section américaine de la rivière Rouge n'aggraveront pas les inondations dans la partie canadienne de la rivière.

Les gens qui demeurent dans le voisinage de Winnipeg, dans la région de Morden, par exemple, savent que les États-Unis ont entrepris un vaste programme d'égouttement des marécages qui font partie des cours d'eau de la

région. En améliorant le ruissellement des eaux, ils augmentent les risques d'inondation au printemps. La Commission a décidé que, chaque fois qu'il y aura d'amélioration du ruissellement des eaux, on devra augmenter proportionnellement la capacité d'emmagasinage des réservoirs de façon à laisser écouler graduellement le surplus d'eau. Aux réunions semi-annuelles de la Commission ou pose invariablement cette question en raison du danger qui s'est manifesté à Winnipeg, il y a quelques années, lors de la grande inondation, et on nous assure chaque fois que les deux entreprises avanceront parallèlement.

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant à l'étude du renvoi relatif à la rivière Sage.

Le TÉMOIN: Ce renvoi est d'un caractère un peu particulier, car les gouvernements intéressés ne nous ont pas demandé de prendre aucune décision, mais simplement d'intervenir en vue de régler la question à l'amiable.

Renvoi relatif à la rivière Sage

Le 8 avril 1945, la Commission a été priée par les gouvernements du Canada et des États-Unis, d'employer ses bons offices en vue d'amener une entente à l'amiable, à l'égard de l'utilisation des eaux de la rivière Sage, entre les éleveurs de l'Alberta (Canada) et ceux du Montana (États-Unis).

La rivière Sage est un très petit cours d'eau qui prend sa source dans les collines Cypress, du sud de l'Alberta, et qui se termine dans le Montana juste au sud de la frontière. La rivière ne coule d'ordinaire qu'à la crue du printemps. J'ai employé l'expression "se termine" car, nous avons là un exemple d'un de ces bassins complètement fermés, comme il y en a plusieurs dans la région, et qui ne se déversent apparemment dans aucune rivière ou autre étendue d'eau. Le problème qui se pose dans ces cas, c'est d'emmagasiner l'eau du printemps pour la laisser écouler d'une façon régulière pendant la saison de la croissance.

Il a été entendu que la seule manière d'emmagasiner l'eau de la rivière en question est de construire au Canada un barrage qui retiendrait 7,500 acres-pied d'eau et un fossé ou canal peu profond qui transporterait, au besoin, une partie de cette eau aux éleveurs des États-Unis pour favoriser la croissance des herbes fourragères qui poussent dans tout le bassin de la rivière.

La difficulté qui se présente, c'est que le coût estimatif de ce barrage dépasse considérablement le montant qui serait justifié par les avantages que ce barrage rapporterait au Canada.

Une autre difficulté, évidemment, c'est que toutes les lois de répartition des eaux portent sur l'eau qui coule dans un lit bien déterminé. La rivière Sage ne tombe pas dans cette catégorie. Le dégel se produit généralement au Canada, en amont de la rivière, par suite du *chinook* ou autres causes et les eaux descendent en aval avant que le fond de la rivière ne soit dégelé, ce qui produit une inondation. Les rives de la rivière sont de six à huit pieds au-dessus du niveau du terrain environnant. L'eau, par conséquent, ne traverse pas la frontière dans un lit ou chenal déterminé. Cela a pour conséquence, d'après nos conseillers juridiques, que les eaux en question ne sont pas réglementées par les lois de l'Alberta.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Y a-t-il eu à ce sujet ce qu'on pourrait appeler de vraies disputes?—R. Je pourrais vous répondre plus facilement si vous pouviez venir visiter la région avec moi.

D. Je vous demande pardon.—R. Oui, monsieur. Les esprits sont montés. Nous avons fait de notre mieux pour régler les choses temporairement sur une base raisonnable. Avec l'aide des gouvernements de l'Alberta et du Montana, nous avons nommé deux surveillants des eaux. Ces deux messieurs parcourent

la rivière, au printemps et à l'automne, le long des deux rives, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'acanthe sauvage dans les clôtures de fil barbelé pour faire dévier le courant et que personne ne s'est servi d'un bulldozer pour opérer un détournement. Nous recevons parfois des rapports très catégoriques par télégramme. Nous nous tenons ainsi constamment au courant du sentiment des intéressés et nous tâchons d'arranger les choses pour qu'il n'y ait pas trop de conflit.

D. Je demeure dans cette région et je me rends compte que la question est importante, mais je ne comprends réellement pas la cause du conflit. Je veux parler de l'aspect international de la question. La question ne m'a jamais été exposée d'une manière aussi sérieuse que vous venez de le faire.—R. Pour les gens de la région c'est un problème très sérieux qui a des aspects économiques et un aspect international. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a tenté de résoudre ce problème il y a quelques années. Nous aussi, nous avons tâché de le résoudre d'une façon définitive; mais le mieux que nous avons pu faire, a été de nommer les deux surveillants dont je vous ai parlé et de nous fier à leur jugement pour régler sur place les différends qui peuvent surgir.

D. Accordez-vous à ce problème une haute priorité?—R. Nous voudrions bien le résoudre, mais jusqu'ici nous n'avons pu trouver une solution définitive.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cela termine la discussion du rapport du général McNaughton. Je suis certain de ne pas exagérer en disant que nous avons trouvé ce rapport très instructif et que nous l'avons hautement apprécié.

Le TÉMOIN: Je vous remercie beaucoup et je dois vous dire que je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de m'adresser à votre Comité.

M. HERRIDGE: Permettez-moi de faire remarquer que les membres du Comité apprécient hautement les rapports que nous fait le général McNaughton au sujet des cas soumis à la Commission. Chaque fois qu'il est venu ici, il nous a fourni des renseignements précieux et les applaudissements que nous venons d'entendre sont une preuve des sentiments de reconnaissance des membres du Comité à son égard.

(Les crédits 112 et 113 sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau demain matin à 11 heures et nous aborderons alors l'étude du crédit 94.

APPENDICE G

ODONNANCE CONCERNANT WANETA

Commission conjointe internationale

Dans l'affaire de la demande de la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* en vue de faire approuver la construction, l'entretien et l'exploitation du barrage et du réservoir de Waneta

Ordonnance d'approbation

ATTENDU QUE la rivière Cedar est un cours d'eau qui traverse la frontière internationale entre les États-Unis et le Canada, au sens de l'article IV du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, qu'elle prend sa source dans l'État de Washington et qu'elle coule vers le nord et traverse la frontière internationale pour arroser la province de la Colombie-Britannique jusqu'à son confluent avec la rivière Pend d'Oreille, à environ un mille à l'est du confluent de la rivière Pend d'Oreille et du fleuve Columbia;

ATTENDU QUE la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* a, le 30 avril 1951, demandé à la Commission d'approuver la construction, l'entretien et l'exploitation d'un barrage et d'un réservoir à un endroit connu sous le nom d'emplacement de Waneta, à environ 1,500 pieds à l'est du confluent de la rivière Pend d'Oreille et du fleuve Columbia, la crête du barrage devant se trouver à l'élévation de 1,521 pieds d'après les indications du Service des levés géodésiques du Canada, conformément à l'entente conjointe internationale de 1947;

ATTENDU QUE la requérante détient un permis conditionnel émis par la province de la Colombie-Britannique qui lui donne le droit d'entreprendre, à l'égard des eaux de la rivière Pend d'Oreille, des travaux qui comprennent, entre autres, la construction d'un barrage, de conduites d'amenée et d'une centrale d'énergie à l'emplacement de Waneta, conformément aux plans de construction approuvés par le contrôleur des droits de captation d'eau de la province;

ATTENDU QUE la rivière Pend d'Oreille n'est pas un cours d'eau navigable selon que le définit la Loi canadienne sur la protection des eaux navigables;

ATTENDU QU'après avis en règle, la Commission a tenu des audiences publiques à Waneta (Colombie-Britannique), le 12 juillet 1951 et à Coulee Dam (Washington), le 13 juillet 1951 et que ladite demande a été modifiée lors de l'audience de Waneta;

ATTENDU QU'à l'audience de Waneta, une déclaration a été déposée au nom du gouvernement des États-Unis disant que ce dernier ne s'opposait pas à l'ordonnance d'approbation mais demandait que l'approbation soit accordée à condition:

(I) d'assurer la protection contre tous dommages et l'indemnisation de tous les intérêts, publics et privés, aux États-Unis qui peuvent être atteints par la construction, l'entretien et l'exploitation dudit barrage de retenue, le tout conformément aux dispositions de l'article VIII du Traité des eaux limitrophes (1909); et

(II) de prévoir toute autre réparation qui peut être considérée comme essentielle par suite des renseignements obtenus lors des audiences tenues à Waneta (Colombie-Britannique), le 12 juillet 1951 et à Coulee Dam (Washington), le 13 juillet 1951;

ATTENDU QUE lors de l'audience tenue à Coulee Dam (Washington), une déclaration a été déposés au nom de l'État de Washington énonçant que l'État ne voyait pas de raisons pour ne pas donner son appui au projet d'expansion, à moins que des faits nouveaux ne soient présentés au cours des audiences;

ATTENDU QUE lors des audiences publiques mentionnées ci-dessus, un représentant de la Commission de la chasse de la Colombie-Britannique a comparu et a recommandé à la Commission que la demande soit approuvée; et qu'un représentant du Département de l'Intérieur des États-Unis a comparu et a déclaré que la construction et l'exploitation du projet de la façon qui est proposée n'entrera pas en conflit avec les plans actuels ou futurs relatifs à la mise en valeur de la partie américaine du bassin du fleuve Columbia;

ATTENDU QUE la Commission a été avisée que la requérante, par l'intermédiaire de sa filiale la *Montana Phosphate Products Company,* afin de se conformer aux exigences légales des États-Unis, a fait une demande à la *Federal Power Commission* en vue d'obtenir le permis nécessaire pour utiliser, à des fins d'accumulation d'énergie hydraulique, des terrains publics des États-Unis qui sont en cause et que la *Federal Power Commission* est à étudier cette demande;

ATTENDU QUE la Commission a été avisée que la construction proposée n'entraînera aucune difficulté dans le travail de la Commission de la frontière internationale entre les États-Unis et le Canada;

ATTENDU QUE la requérante a conclu avec toutes les parties qui ont des intérêts dans des terrains ou des concessions minières de l'État de Washington auxquels la retenue de la rivière Cedar provoquée par lesdits travaux peut porter atteinte, des ententes qui ont été déposées devant la Commission et par lesquelles la requérante a, à la satisfaction de la Commission, pris des mesures convenables et nécessaires pour protéger et indemniser lesdites parties contre les dommages résultant de la construction, de l'entretien et de l'exploitation du barrage et du réservoir de Waneta;

ATTENDU QUE la Commission, après avoir étudié les sujets énoncés ci-dessus, et après avoir entendu toutes les parties qui désiraient être entendues, a décidé que lesdits travaux devraient être approuvés et que l'autorisation devrait être donnée pour la construction, l'entretien et l'exploitation conformément audit Traité et sous réserve des conditions énoncées ci-après;

A ces causes la Commission décide et ordonne ce qui suit:

1. La présente ordonnance d'approbation ne doit pas être interprétée comme une suppression ou une diminution quelconque du droit des États-Unis, reconnu dans l'article II du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, de construire, d'entretenir et d'employer des ouvrages qui peuvent être jugés nécessaires ou désirables pour retirer, du côté américain de la frontière internationale, les plus grands avantages qu'il est raisonnablement possible de retirer, pour fins de production d'énergie ou autres fins, de la dérivation des eaux de la rivière Pend d'Oreille, dont le débit est régularisé par la retenue des eaux d'amont dans les réservoirs qui sont situés entièrement aux États-Unis et qui ont été construits entièrement aux frais des États-Unis ou aux frais de certains intérêts des États-Unis.

2. Ladite demande, comme elle a été modifiée lors de l'audience de Waneta, est par les présentes approuvée et la requérante est autorisée à construire, entretenir et exploiter ledit barrage de Waneta et ledit réservoir et qu'elle ait la permission de retenir, au moyen dudit barrage, l'accumulation des eaux

d'amont de la rivière Cedar à un niveau maximum de 1,521 pieds d'après les indications du Service des levés géodésiques, conformément à l'entente conjointe internationale de 1947.

3. La requérante doit installer, maintenir en service et faire fonctionner, dans le bief d'amont et le canal de fuite du barrage de Waneta, à des endroits approuvés par la Division des ressources hydrauliques du ministère canadien des Ressources et du Développement économique, des indicateurs de niveau du genre autorisé par ladite Division, et la requérante doit fournir périodiquement les relevés quotidiens du niveau de l'eau du bief d'amont et du canal de fuite à ladite Division des ressources hydrauliques et au Service des levés géologiques du ministère de l'Intérieur des États-Unis, selon qu'il sera jugé à propos et nécessaire.

4. Et la requérante et toutes les parties autres que les parties au présent arrangement qui auront des réclamations à faire pour dommages causés par ledit barrage et ledit réservoir, auront le droit de demander de nouvelles ordonnances, directives ou décisions qui pourront sembler opportunes à l'égard de toute question découlant de la présente ordonnance.

APPROUVÉ à Cornwall (Ontario), le 25 juillet 1952.

(Signatures)
A. G. L. McNaughton
A. O. Stanley
Geo. Spence
Roger B. McWhorter
J.-Lucien Dansereau
Eugene B. Weber

APPENDICE H

Journal
de la DIVISION DE L'ÉNERGIE

Délibérations de l'*American Society of Civil Engineers*

LE POISSON ET LES BARRAGES[1]

Howard Preston[2], membre de l'ASCE
Louis E. Ryddel[3], membre de l'ASCE

(Communication n° 1414)

SOMMAIRE

Le vif intérêt que suscite à travers tout le pays la mise en valeur des ressources hydrauliques impose l'obligation morale aussi bien qu'économique de veiller à la conservation et à l'amélioration des importantes ressources naturelles en poissons dont nos rivières de l'Ouest surtout sont remplies. La présente communication a pour but de donner un aperçu des pêches de salmonidés dans le grand fleuve Columbia. Elle étudie aussi le problème de la conservation des poissons en dépit de la mise en valeur accrue des ressources hydrauliques, les recherches poursuivies en vue de conserver en bon état les voies migratoires et de veiller à l'entretien de conditions favorables au frai des poissons. Elle met aussi en relief le besoin constant d'améliorer l'industrie de la pêche, à la lumière du programme qu'on a entrepris pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

INTRODUCTION

Les auteurs ont hésité à entreprendre la rédaction d'une communication sur la pêche et les barrages, à cause du danger de controverse que font naître habituellement ces deux sujets si on en fait le rapprochement. Comme les auteurs sont ingénieurs et non pas biologistes, ils n'ont traité le point de vue biologique que dans la mesure où c'était nécessaire pour donner un aperçu général du problème. A ce stade de leur étude, les auteurs n'ont pas la prétention d'être des spécialistes en la matière. Ils admettent donc volontiers la discussion féconde et les critiques des experts, si le besoin s'en fait sentir. Les opinions et les conclusions de la présente communication sont celles des auteurs eux-mêmes et ne correspondent pas nécessairement aux opinions officielles des ingénieurs-conseils.

Le but principal de la présente communication est de présenter un exposé mûri du point de vue qu'à la longue, les ingénieurs ont adopté sur l'origine, la nature et les solutions possibles d'un des problèmes les plus difficiles et les plus complexes qui aient surgi à l'occasion de la mise en valeur des ressources

Nota: Discussion ouverte jusqu'au 1er mars 1958. La communication n° 1414 est une partie du Journal de la Division de l'énergie de l'*American Society of Civil Engineers*, vol. 83, n° PO 5, octobre 1957.

[1] Étude présentée à une assemblée de l'*American Society of Civil Engineers*, à Pittsburg (Pennsylvanie), le 15 octobre 1956.

[2] Directeur de la Section de la protection contre les inondations, bureau du génie, Walla Walla (Washington).

[3] Chef de la Division des plans et rapports, Corps des ingénieurs, département de l'Armée des États-Unis, Walla Walla (Washington).

hydrauliques des rivières du Nord-Ouest, celui qu'on appelle communément le conflit de la pêche et des barrages. Les auteurs s'efforceront de montrer, cependant, que cette appellation imagée est maintenant surannée et devrait céder sa place à "poissons et barrages", à cause de l'esprit de coopération dont font preuve presque tous ceux qui se préoccupent réellement de trouver une vraie solution. Après avoir parlé de la remonte des poissons migrateurs dans le fleuve Columbia et la répercussion des entreprises humaines sur les ressources en poissons de ce fleuve, cette communication décrit les premières tentatives en vue de pallier les effets nocifs de ces entreprises. Elle décrit aussi les mesures adoptées par le Corps des ingénieurs et par d'autres spécialistes en vue de modifier les plans des projets et d'aménager des passages ou d'en construire de nouveaux aux principaux barrages du fleuve Columbia et de ses affluents. Elle donne les grandes lignes d'un programme de recherches dirigé par le Corps des ingénieurs et habituellement mis à exécution par les agences de pêche elles-mêmes. Ces études sont orientées vers les problèmes fondamentaux, afin de conduire à des préparatifs scientifiquement éprouvés en vue de la conception et de la construction de passages convenables pour les poissons. Ce travail est accompli en collaboration avec les agences de pêche et de construction qui se livrent aux mêmes enquêtes et aux mêmes recherches. Quelques-unes de leurs réalisations sont mentionnées. La présente communication signale le progrès réel vers l'objectif à longue échéance de "vivre et laisser vivre", réalisé en esprit de coopération pour la conservation et la mise en valeur de toutes les ressources des cours d'eau, y compris les poissons migrateurs.

Le fleuve Columbia et les poissons migrateurs

Le Columbia, un des plus riches fleuves des États-Unis, tient le premier rang parmi les cours d'eau dont les ressources hydrauliques ne sont pas encore toutes mises en valeur, et peu de fleuves au monde sont plus riches que lui en poissons migrateurs. (Voir tableau n° 3.) La conservation des poissons et la mise en valeur des pêches constituent des problèmes de première importance pour la région, devant l'aménagement en plein essor de la rivière en vue de prévenir les inondations, de permettre l'irrigation, de favoriser la navigation et de produire de l'énergie électrique. Ce sont de plus des problèmes qui ont donné lieu à une vive controverse entre différents partis d'intérêts opposés. La coexistence des pêches et des exploitations hydro-électriques a été et demeure encore un défi aux biologistes et aux ingénieurs. Le simple mot "barrage" a bien souvent suscité l'ire des pêcheurs amateurs ou commerciaux et, naturellement, a aussi souvent fait naître une opposition tenace aux projets de mise en valeur des rivières, qui semblaient menacer leurs intérêts. D'un autre côté, pour plusieurs secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture du Nord-Ouest ainsi que pour plusieurs villes et villages, le barrage signifiait le progrès, la mise en valeur de nouvelles ressources, le progrès de l'industrie grâce à l'énergie et au transport à bon marché, l'irrigation des terres arides, la protection contre les inondations, et, d'une façon générale, un niveau de vie plus élevé. Nulle part ailleurs aux États-Unis ce conflit d'intérêts n'est-il plus vif. Ces dernières années, cependant, cette animosité irréconciliable entre les deux camps a fait place, peu à peu, à un esprit de compréhension mutuelle qui ne peut que favoriser la coopération.

La civilisation, bien souvent, semble être l'ennemi inévitable de la faune. La civilisation a porté un dur coup au saumon dans les rivières du Nord-Ouest. Ces dernières années, cependant, l'homme s'est rendu compte du péril et a pris des mesures énergiques pour réparer ses erreurs premières. Ces mesures

ont été entreprises conjointement par plusieurs organismes fédéraux, municipaux ou d'états et par des services publics, qui y ont consacré des sommes considérables. Après avoir résumé le problème, la présente communication étudie brièvement certains aspects de ce programme de coopération.

A leur arrivée sur les côtes du Pacifique, en Amérique du Nord, il y a cent cinquante ans, les Blancs y ont trouvé des rivières côtières remplies de saumon, un poisson à la chair délicieuse, offrant aux Indiens une abondante réserve de nourriture. Les membres de l'expédition de Lewis et Clark au Pacifique du Nord-Ouest en 1805-1806 constatèrent que les Indiens émigraient chaque année vers les rives du Columbia pour se faire une provision de saumon qu'ils faisaient sécher au soleil pour le conserver. Le saumon séché constituait le principal article de commerce entre les tribus riveraines et celles de l'intérieur. On estime que la pêche annuelle totale s'élevait à 18 millions de livres. Les premiers colons eurent tôt fait de découvrir la haute valeur commerciale du saumon. En 1866, une fabrique de mise en conserve fut établie à Astoria, à l'embouchure du Columbia. En 1883, la pêche commerciale du saumon avait atteint presque 43 millions de livres. Ce fut probablement le plus haut chiffre jamais atteint, mais le produit de la pêche s'est maintenu à un niveau très élevé jusque vers 1920, alors que les effets nocifs de la civilisation alliés à l'exploitation de ces grandes richesses devinrent un sujet d'inquiétude. Le graphique n° 1 indique la production annuelle de conserves de saumon du Columbia en caisses de 48 livres depuis 1888 et aussi, pour fins de comparaison, la production de conserves de saumon en Alaska. Il y a aussi, de nos jours, la pêche sportive sur le Columbia et les autres cours d'eau du Pacifique du Nord-Ouest, qui est devenue fameuse dans le monde entier.

Les poissons anadromes ou migrateurs du Columbia comprennent la truite "steelhead" et quatre sortes de saumon du Pacifique. La truite "steelhead" aux caractéristiques un peu semblables à celles du saumon de l'Atlantique est un poisson fort recherché par les amateurs de pêche et qui, dans une certaine mesure, fait aussi l'objet de la pêche commerciale. Passant une bonne partie de sa vie d'adulte dans l'océan, elle remonte les rivières pour frayer. Le poids moyen de la truite "steelhead" adulte qui quitte l'océan pour venir en eau douce est d'environ 10 livres et certains sujets peuvent atteindre jusqu'à 40 livres. Ce poisson, à l'encontre du vrai saumon, ne meurt pas nécessairement après le frai. A cause de sa vigueur et de son habitude d'émigration, cette espèce a fort bien résisté aux empiétements de la civilisation.

Le second groupe, plus important, de poissons anadromes qui remontent le Columbia est celui du saumon du Pacifique, qui comprend quatre espèces: le saumon chinook ou quinnat, pesant en moyenne de 20 à 30 livres et atteignant parfois 100 livres; le saumon blueback ou sockeye, d'un poids moyen de 3 ou 4 livres; le saumon argenté, d'un poids moyen de 10 livres et le saumon-chien, pesant 12 livres, en moyenne. Les documents rapportent que le saumon du Pacifique a d'abord remonté presque tous les tributaires du Columbia, de la mer aux Montagnes Rocheuses, sur une distance de 1,000 milles, et de la Colombie-Britannique à l'Idaho méridional. On le trouve aussi en abondance dans les cours côtiers de l'Orégon, du Washington, de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Après avoir passé dans la mer leur vie adulte, soit de 2 à 5 ans selon l'espèce, les saumons reviennent invariablement au cours d'eau où ils sont nés, pour frayer et mourir. En s'engageant dans l'eau douce, ils remontent, à raison de 10 milles par jour environ, au tributaire même où ils sont nés et vers le lieu où ils ont éclos. Là, dans les graviers d'un ruisseau peu profond, la femelle fait une cavité et et dépose dans ce nid les œufs qui seront fécondés par le mâle. Épuisée par ce travail, la femelle meurt après le frai. Chaque femelle pond de 2,000 à 5,000 œufs. Le temps que mettent ces œufs à éclore est de 50 jours ou plus, selon la température de l'eau. Le fretin nouvellement éclos passe la première partie de sa vie dans les graviers mêmes où il est né.

Plus tard, pendant diverses périodes, les saumoneaux gagnent le large dans le cours d'eau afin de vivre dans l'eau courante. La plupart émigrent ensuite vers la mer au cours de leur première année ou au printemps de leur seconde.

Chaque tributaire est habité par une race distincte qui émigre de la mer vers l'intérieur au temps qui, dans ce cours d'eau, est normalement le plus favorable à la reproduction. Ces races distinctes ont acquis des caractéristiques héréditaires propices à leur survivance. Le saumon du Pacifique ne prend aucune nourriture après être entré dans l'eau douce pour frayer. D'où la nécessité, pour les saumons qui fraient dans des endroits situés à une grande distance de la mer, de faire une réserve d'énergie suffisante pour le voyage. En outre, ils doivent partir au moment précis qui leur permet d'atteindre l'aire de ponte au temps le plus propice à la conservation des œufs et à la survivance des saumoneaux. Tout retard le long du parcours peut donc compromettre l'existence même de tout le saumon d'une montaison subséquente. L'instinct puissant qui pousse le saumon à retourner pour frayer, dans le ruisseau où il est né est un autre facteur important à considérer dans la conservation de la pêche, puisque l'obstruction d'un passage entraîne d'ordinaire l'extinction d'une race. Normalement, cette race mourra sans frayer en tentant de retrouver son habitat coutumier. Un troisième facteur important pour la survivance du saumon c'est de veiller à conserver les aires de ponte dans leur état naturel et dans la tranquillité. Pour que le gravier soit propice au frai, il doit être d'une certaine grosseur, doit constituer un lit d'une certaine profondeur et d'une certaine inclinaison et ne doit contenir aucun dépôt vaseux ou autre. Il faut aussi que l'eau puisse circuler librement à travers les graviers. L'eau doit être d'une certaine température et libre de toute contamination nocive. Un changement important se produisant dans les eaux d'un cours d'eau a des répercussions profondes sur les saumons de ce ruisseau. Un quatrième facteur important pour conserver la pêche c'est l'état des voies de migration vers la mer. La principale période de migration survient à l'époque de la crue printannière, alors que les alevins descendent les rivières à la dérive, d'une façon bien caractéristique, c'est-à-dire à reculons. Des obstacles sérieux entraîne la mort des alevins ou les étourdissent au point qu'ils deviennent une proie facile pour les espèces prédatrices.

Conséquences des travaux exécutés par la main de l'homme

La progéniture des saumons qui fraient dans le Columbia et dans ses tributaires est exposée à la pêche commerciale à la cuiller pratiquée dans l'océan, le long de la côte, depuis le sud-est de l'Alaska jusqu'au nord de la Californie. Les saumons sont aussi très exposés à être pris par les pêcheurs sportifs ou commerciaux au cours des 200 premiers milles qu'il franchissent dans le Columbia en allant frayer. L'industrie de la pêche au saumon sur le Columbia rapporte près de $17 millions de dollars par année, chiffre fondé sur les premiers prix de gros de la prise commerciale, plus les dépenses estimatives pour la pêche sportive, lesquelles sont établies par des relevés des agences du ministère des Pêcheries.

A cette exploitation de la pêche s'ajoutent les transformations économiques qui se sont produites dans le bassin du Columbia depuis quatre-vingts ans, lesquelles ont nui à la productivité des poissons anadromes et ont sérieusement menacé leur survivance. L'exploitation minière des premiers temps a obstrué certains petits ruisseaux ou en a détourné le cours, tandis que les déchets de mines ont détruit des frayères et de jeunes poissons. L'exploitation forestière sur de grandes étendues a eu des conséquences profondes sur les ruisseaux de ces régions. La disparition des arbres et des buissons a fait changer la température de l'eau et le comportement des cours d'eau. L'abattage des arbres a

obstrué les ruisseaux ou les a remplis de déchets. De la même façon, l'exploitation agricole a changé le débit des ruisseaux à cause de la construction des barrages et du détournement des cours d'eau exigés par les travaux d'irrigation. Tous ces facteurs ont profondément transformé le cours d'un nombre incalculable de tributaires où se trouvaient la majeure partie des frayères de saumons. Le défrichement des terres a amené des inondations qui ont été cause d'érosion et d'envasement et ont augmenté le volume des ruisseaux au point que le passage des poissons est devenu impossible, tandis que les barrages et les détournements ont trop fait baisser les ruisseaux pendant les mois d'été et d'automne. Les canaux d'irrigation non grillagés ont entraîné la destruction d'un grand nombre d'alevins. La civilisation a apporté d'autres facteurs de destruction. Les déchets provenant de différentes industries, des fabriques de conserves, des usines de papier, des villes et des villages situés sur les rives ont contaminé certaines rivières au point que la vie y était impossible pour les poissons durant la saison d'eau basse.

Plus tard, pour poursuivre les travaux intenses d'irrigation et la pleine mise en valeur des ressources hydro-électriques sur les principaux cours d'eau et sur les tributaires importants, on a dû construire des barrages de plus en plus gros qui empêchaient la montée des poissons là où aucun passage n'avait été aménagé ou qui, dans certains cas, rendaient impossible la migration des saumoneaux vers l'embouchure, à cause des centrales hydro-électriques ou à cause de l'impossibilité de franchir les passes-déversoirs. Le barrage de la Grande-Coulée est probablement la plus caractéristique de ces constructions. En effet, ce barrage interdit complètement au saumon la migration vers cette section du réseau du Columbia qui se trouve en amont du barrage, bien qu'en aval on ait compensé par des entreprises de réhabilitation comme, par exemple, les établissements piscicoles.

La baisse dans la pêche aux poissons migrateurs n'est pas uniquement attribuable au changement qui s'est produit dans les rivières et aux constructions des hommes. On peut en trouver la preuve en considérant les ruisseaux où l'on pratique la pêche sportive ou professionnelle en dehors du bassin du Columbia, là où les cours d'eau ont toujours gardé leur tranquillité naturelle. Cependant, la quantité du saumon y a diminué autant que dans le Columbia. Cela est particulièrement vrai de certaines rivières côtières de l'Orégon et du Washington où les ressources hydro-électriques n'ont pas encore été mises en valeur. C'est le cas aussi, dans une grande mesure, pour les eaux de l'Alaska dont les richesses en poisson l'emportent de beaucoup sur celles du Columbia. Les rivières de l'Alaska en particulier sont demeurées presque intactes, sauf pour ce qui est de la pêche commerciale dans les eaux côtières avoisinantes. Et cependant, au cours des vingt dernières années, le rendement de la pêche au saumon y a diminué énormément, passant de 8,455,000 de caisses en 1936 à 2,470,000 en 1955. Le lecteur est renvoyé, à ce sujet, au tableau n° 1. Il n'a pas encore été établi si cette forte baisse est attribuable à la pêche pratiquée sur une trop grande échelle ou à d'autres causes inconnues. On ne peut dire non plus avec certitude dans quelle mesure ces mêmes causes ont joué pour le Columbia. Plusieurs croient que cela est surtout dû à la pêche outre-mesure, à la prise de saumoneaux dans l'océan et à l'épuisement de la nourriture des saumons.

Mesures correctives

Même avant le début du siècle présent on avait déjà commencé à constater les effets nuisibles de la civilisation sur la pêche au saumon. Au cours des années subséquentes, on a commencé, dans certains états, à introduire des mesures

correctives en entreprenant certains travaux et en adoptant certaines lois. Ces mesures, ayant généralement trait aux règlements de la pêche, se résument comme suit:

a) *Réglementation des engins de pêche.*—Les pittoresques tourniquets géants ont été interdits. On a établi des règlements sur la dimension de la maille des filets afin de permettre à certaines espèces de poissons de s'échapper. On interdit sur le Columbia inférieur l'usage des seines (dont la longueur atteignait parfois un mille).

b) *Réglementation des campagnes de pêche.*—La durée de la campagne de pêche commerciale a été graduellement restreinte, de sorte que la pêche commerciale est maintenant interdite durant 20 p. 100 des 5 ou 6 mois que pourrait normalement durer la campagne.

c) *Réglementation des zones de pêche.*—La pêche commerciale a été interdite dans un certain nombre de rivières de l'Orégon et elle le sera en 1957 sur le Columbia en amont du barrage Bonneville, qui est situé à 145 milles de l'embouchure de ce fleuve.

d) *Restrictions sur la prise de jeunes poissons en mer.*

e) *Installation de grillages aux prises d'eau pour fins d'irrigation.*—La loi de l'État exige maintenant que toute nouvelle prise d'eau soit garnie d'un grillage. Les agences de l'État installent des grillages aux anciennes prises d'eau dans la mesure où le permettent les crédits annuels.

f) *Échelles à poissons.*—La loi de l'État prescrit l'installation, à tous les barrages, de passages convenables pour les poissons.

g) *Enlèvement d'obstructions dans les rivières.*—Les agences de l'État ont l'autorité de nettoyer les chenaux des rivières et de faire installer des passes migratoires là où il existe des obstructions naturelles.

h) *Répression de la contamination.*—Les États de la côte du Pacifique, en particulier l'Oregon et le Washington, ont adopté des lois de plus en plus sévères contre les municipalités qui déversent dans les cours d'eau les eaux vannes non traitées ou les déchets industriels.

Constructions.—Avant 1930, on avait érigé très peu de constructions destinées à protéger les poissons anadromes dans le bassin du Columbia. A un certain nombre de barrages peu élevés, dont quelques-uns sur des rivières assez considérables, comme la Clearwater et la Willamette, on avait construit des passages à poissons. Plusieurs de ces passages s'étaient avérés plus ou moins efficaces car on ne possédait pas suffisamment de notions sur la technique de ce genre de constructions. D'autres tentatives plus modestes ont été faites, particulièrement à l'occasion de travaux d'irrigation en vue d'améliorer l'état des cours d'eau, comme par exemple, les passages aménagés aux barrages de détournement des eaux et l'installation de grillages à l'entrée des prises d'eau. Outre ces mesures préventives, les efforts ont surtout porté sur la réglementation de la pêche par la limitation des prises, mais on a fait peu de chose dans le domaine des recherches et des projets pour l'avenir.

Cependant, au cours des années qui ont suivi 1930, on a commencé l'installation de plusieurs importantes passes migratoires. En 1933, la fin des travaux de construction du premier barrage sur le principal tributaire du Columbia, à Rock Island, qui est situé à 500 milles de l'embouchure, a coïncidé avec l'inauguration de la plus importante passe migratoire jamais construite. C'était la première installation du genre sur une rivière aussi considérable. Cette échelle à poissons, d'une largeur de 20 pieds, d'une inclinaison de 1 à 10, et conçue en vue de faire contourner le barrage de 54 pieds à l'espèce la plus nombreuse qui remonte la rivière, c'est-à-dire au sockeye, a fonctionné avec succès pendant près d'un quart de siècle, au cours duquel des modifications ont

été apportées. La deuxième passe migratoire importante, qui est de proportions beaucoup plus considérables que celle de Rock Island, a été conçue par le Corps des ingénieurs quand, entre 1934 et 1938, ils ont construit à 145 milles de l'embouchure de la rivière, c'est-à-dire au plus haut point qu'atteint la marée, le barrage de Bonneville. A cet endroit, on a eu recours aux services de biologistes et d'ingénieurs compétents pour étudier le comportement des poissons adultes, les rassembler en certains points de concentration et les faire monter le plus rapidement possible et par des passes convenables en amont du barrage de 62 pieds de hauteur. On ne possédait que très peu de connaissances scientifiques sur le comportement et les besoins des poissons, d'où la nécessité de se baser sur des données empiriques. On adopta la passe migratoire de 30 à 40 pieds de largeur avec une inclinaison de 1 à 16. L'efficacité de ce projet a été confirmée par les chiffres relatifs à la montaison annuelle des salmonidés des 18 dernières années qui s'élevait en moyenne à 650,000, sans aucune perte appréciable ni aucune obstruction ou aucun retard au barrage. (Voir tableau n° 2.)

Un événement d'une grande importance qui a suivi la construction du barrage de Grande-Coulée et qui a eu lieu pendant les trauvaux de Bonneville a été le transfert dans les tributaires en aval de Grande-Coulée et des montaisons de sockeye bloqués par le barrage et leur reconstitution. Ajoutant une nouvelle complication au problème, en 1941 la maladie a détruit presque toute la montaison vers cette région du sockeye de l'année. Grâce à un ample programme visant à la protection des poissons adultes et au repeuplement par l'ensemencement des lacs situés dans le bassin de la Wenatchee et de l'Okanagan, les montaisons ont été dans une grande mesure reconstituées. Cela peut à juste titre être considéré comme un grand triomphe de l'organisation rationnelle de la pêche.

Une fois la construction des barrages de Bonneville et de Grande-Coulée en marche et jusque vers 1940, plusieurs étaient d'avis qu'il s'écoulerait beaucoup de temps avant qu'une autre entreprise d'une telle envergure soit nécessaire sur le Columbia. Par conséquent, on a fait très peu d'efforts, pendant cet intervalle, pour étudier les problèmes fondamentaux posés par le saumon ou pour former des projets d'avenir. Cependant, vers 1942, il devint évident que la mise en valeur à brève échéance des nouvelles ressources hydro-électriques était nécessaire pour satisfaire aux besoins grandissants du Nord-Ouest, y compris ceux de l'industrie effervescente de l'aluminium. Il était impossible de lancer ces entreprises au cours de la seconde guerre mondiale, bien que le Congrès eût autorisé l'exécution de projets importants tels que les barrages McNary et Chief Joseph, sur le Columbia, et de quatre grands barrages destinés à favoriser la navigation et à produire de l'électricité, sur la rivière Snake inférieure.

On s'engagea à fond dans le projet de construction du barrage McNary à la fin de la guerre et on commença la construction elle-même en 1947. De nouveau les ingénieurs et les biologistes se trouvèrent aux prises avec le problème de faire passer le barrage, soit pendant les différentes étapes difficiles de la construction, soit après que les travaux fussent terminés, à plus de la moitié des montaisons de poissons du Columbia. Ce barrage était d'une hauteur utile de 92 pieds, excédant de 50 p. 100 celui de Bonneville. Après avoir pris connaissance des renseignements disponibles, on constata que très peu de nouveau avait été découvert depuis la construction du barrage de Bonneville, excepté ce qu'avaient enseigné l'exploitation de l'entreprise et les recherches poursuivies au sujet du problème qui se posait à Hell's Gate, sur le Fraser. (Voir plus bas.) Non seulement le barrage McNary était plus élevé que celui de Bonneville, mais il était encore beaucoup plus gros, aggravant ainsi en proportion les problèmes relatifs au passage des poissons. Pour

tenter de régler quelques-uns des problèmes surgissant au cours de l'élaboration des plans, on fit des études spéciales à Bonneville, et on étudia plusieurs modèles au Laboratoire hydraulique de cette localité, vérifiant le débit de l'eau, la forme du barrage, le genre de structure et plusieurs autres points. En mettant au point les plans du barrage McNary, on ajouta plusieurs améliorations aux plans de celui de Bonneville et quelques nouveaux dispositifs furent ajoutés, notamment le réglage automatique de la réserve d'eau, le pompage d'une réserve pour créer des courants attractifs et le fonctionnement automatique de l'entrée des passages à poissons. Enfin le plan du réservoir McNary prévoyait l'installation de deux passages à poissons de 30 pieds de largeur chacun et d'une inclinaison de 1 à 20, d'un dispositif pour rassembler les poissons à la centrale avec un chenal spécial de transport intérieur, une écluse à poissons à pression atmosphérique, et une autre à haute pression. Les écluses à poissons avaient été installées pour fins expérimentales et pour suppléer aux échelles longues et dispendieuses. Les passes migratoires du barrage McNary font l'objet d'une communication préparée pour le Journal de la Section de l'énergie hydraulique de l'*American Society of Civil Engineers*. Cette communication est publiée sous le titre Communication des délibérations nº 895, volume 82, PO1, en date du mois de février 1956. Elle contient les principes généraux relatifs à la construction des passes migratoires et une description de plusieurs de leurs caractéristiques.

Vers cette époque, un autre événement très important en Colombie-Britannique est venu jalonner l'histoire de la pêche au saumon sur le Fraser. Avant 1913, la pêche au saumon sur le Fraser ne le cédait en importance qu'à l'Alaska. Cette année-là, à l'occasion de la construction d'un chemin de fer, il s'est produit, à Hell's Gate, un glissement de terrain qui a partiellement obstrué le lit de la rivière, empêchant ainsi le passage du saumon. On a ensuite fait une tentative en vue d'enlever l'obstruction, et je crois bien qu'on a réussi. Cependant, au cours des décennies subséquentes, la pêche du Fraser a diminué jusqu'à une simple fraction de ce qu'elle avait déjà été. Vers 1940, ce problème a fait l'objet d'études approfondies et d'expériences intenses de la part de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique. On a découvert, en certains endroits, des obstructions comme il s'en produit souvent au cours des montaisons importantes. Comme résultat, un nouveau genre de passe migratoire a été mis au point et installé à Hell's Gate en 1946. Cette passe de Hell's Gate était conçue avec des fentes verticales plutôt qu'avec des barrages au-dessus desquels il se faisait un léger débordement, et consistait en une suite de chicanes alternées sur chaque paroi du passage. Ce genre d'échelles à poissons fonctionne d'une façon efficace même quand la profondeur de l'eau varie beaucoup, pourvu que la quantité d'eau d'aval et celle d'amont varient dans une proportion à peu près égale. Cette échelle à poissons a été d'une efficacité immédiate pour faire disparaître l'obstruction des poissons sur le Fraser. Vers 1954, la montaison s'était accrue d'une façon spectaculaire jusqu'à un sommet jamais vu depuis 1913, ce qui prouvait que le relèvement complet de cette rivière à saumon jadis si riche était une possibilité.

Au moment où on était en train de faire les plans du barrage McNary, on a demandé au Corps des ingénieurs de faire la révision complète de son premier rapport général sur la mise en valeur du Columbia, le rapport "308" de 1931. Cette révision terminée en octobre 1948 présentait un programme beaucoup plus vaste de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin du Columbia. Son "plan de régie centrale", un programme de mise en valeur qu'on espérait voir terminé en 1975, considérait la construction sur le Columbia de deux autres barrages semblables à celui de McNary, dont l'un à The Dalles et l'autre à la rivière John Day. Le plan comprenait aussi un barrage important à Priest Rapids, en amont de l'embouchure de la Yakima et le projet de Hells Canyon inspiré par le Bureau de l'assainissement, et qui

devait être exécuté sur la section centrale de la rivière Snake. (Voir tableau nº 3.) La plupart de ces projets, qui ne constituaient qu'une partie du plan de régie centrale, doivent se réaliser précisément dans les régions des voies migratoires et des frayères du saumon. De plus, se dressant sur la principale voie migratoire des montaisons de chinook de la rivière Snake se trouvaient les quatre barrages mentionnés plus haut, destinés à favoriser la navigation et à produire l'électricité, sur la Snake inférieure, entre l'embouchure de cette rivière et Lewiston. Chacun de ces barrages présentait des caractéristiques et des dimensions semblables à ceux du projet de McNary. Une fois terminés, les projets du Columbia et de la Snake inférieure comprendraient sur le Columbia, un réseau presque ininterrompu de barrages et de bassins d'eau étale d'une longueur de 205 milles, à partir de Bonneville, et un autre semblable de 140 milles sur la Snake. La construction des barrages s'est faite à un rythme si accéléré qu'en 1957, neuf ans plus tard seulement, quatre barrages sur neuf sont en construction, dont ceux de The Dalles et de Chief Joseph qui sont presque terminés. (Voir une section subséquente de la présente communication.)

Programme de mise en valeur des pêcheries.—En préparant le rapport complet de 1948 sur le bassin du Columbia, le Corps des ingénieurs s'est assuré la coopération de plusieurs organismes intéressés. Au nombre de ceux-ci figurait le Service de la pêche et de la faune qui apporta sa collaboration à l'étude de l'aménagement hydraulique en fonction de la vie des poissons et de la faune dans ce bassin. Une des principales conclusions du Service recommandait les principales mesures à prendre, surtout sur la portion inférieure de la rivière et de ses tributaires en aval du barrage McNary, en vue de compenser en partie les pertes subies dans la région supérieure. Ce programme de mise en valeur des pêches du Columbia inférieur, adopté par le Corps des ingénieurs comme partie intégrante du rapport général, recommandait des améliorations sur certains tributaires qu'on savait être très précieux pour l'industrie du saumon, en vue d'exploiter à fond les possibilités qu'ils offraient relativement à la reproduction du saumon. Les embâcles de billes seraient enlevées, les chutes et les rapides seraient munis d'échelles à poissons et les prises d'eau garnies de grillages. En plus, un important programme de piscifacture fut recommandé en vue de la propagation artificielle du saumon. Le Congrès a approuvé ce programme en entier en 1950, et les travaux se poursuivent depuis six ans. Une somme de 15 millions de dollars a été dépensée et un progrès marqué a été réalisé dans l'exécution de plusieurs de ces projets. On prévoit qu'éventuellement on en viendra à des dépenses annuelles de près de 40 millions.

Les découvertes consignées dans le Rapport revisé sur le Columbia firent voir clairement, non seulement au Gouvernement fédéral, mais aussi aux États concernés de même qu'à l'industrie privée, qu'un vaste programme de recherches et de restauration doit être entrepris sans retard afin de suivre le rythme du progrès réalisé dans les autres domaines sur le Columbia. Des travaux de recherches ont été poursuivis, particulièrement en "écologie" fondamentale par le Service de protection des poissons et de la faune des États-Unis, par l'Université de Washington et, dans une certaine mesure, par des organismes d'État. Cependant, on avait besoin d'un programme très ample d'étude sur le comportement des poissons, leurs migrations et les facteurs favorisant le frai, leurs agissements devant les obstacles et les méthodes de guider les poissons. Quelques-uns de ces problèmes fondamentaux faisaient l'objet d'études de la part de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique pour faire suite au programme d'aménagement du Fraser au Canada. Les organismes fédéraux aussi bien que ceux des États accélérèrent le rythme de leurs études et, en 1953, on en vint à une entente de coopération entre le Corps des ingénieurs, les trois organismes d'État concernés, le Service de la

pêche et de la faune des États-Unis et l'Université de Washington pour mettre sur pied un vaste programme de recherches approfondies. Une bonne proportion de ce programme a été financé par des crédits en faveur du Corps d'ingénieurs, dépensés en contrats avec divers organismes devant se consacrer à des études spécifiques. Chacun de ces organismes a accéléré son travail de recherches en vue de compléter le programme du Corps d'ingénieurs dans la mesure des fonds disponibles. Ce rythme s'est accéléré au point que, dans le moment, il se trouve probablement de trente à cinquante problèmes soumis à des études sur l'aménagement des cours d'eau et sur le saumon du Pacifique du Nord-Ouest.

On remarquera avec intérêt le changement d'orientation au cours de ces recherches. En faisant les plans du barrage McNary, on a surtout insisté sur la nécessité de procurer aux saumons adultes qui montent vers leurs frayères des passages convenables vers la partie supérieure des cours d'eau. Les recherches faites par les ingénieurs et les biologistes sur la manière d'attirer et de rassembler les poissons qui émigrent vers le haut des cours d'eau et de leur procurer un moyen sûr de franchir les barrages d'à peu près n'importe quelle hauteur à l'aide d'échelles à poissons, s'il s'agit de barrages moins élevés, et à l'aide d'écluses ou de réservoirs se mouvant sur des rampes, lorsqu'il s'agit de barrages plus considérables, ces recherches, disons-nous, ont été poussées au point où l'on peut dire sans hésiter qu'une construction élevée ne doit plus être considérée comme un obstacle important à la migration vers les frayères des poissons adultes. Il y a encore des problèmes quant à la réalisation des conditions idéales dans lesquelles la migration pourrait se faire et aussi quant au coût énorme des installations actuelles. Au nombre de ces problèmes se trouve celui de la largeur et de l'inclinaison des échelles à poissons, celui des provisions d'eau et celui de l'aménagement d'écluses pour faire passer les poissons en masse. Néanmoins, le plus grand problème réside actuellement dans la découverte d'installations sûres pour faire passer les alevins qui émigrent vers la mer. La nécessité de résoudre ce problème ressort des rapports faits sur plusieurs études poursuivies par des organismes des pêcheries, lesquels se sont consacrés à l'étude de quatorze sujets différents, au cours des cinq dernières années, sur le problème que présente la migration des poissons en aval des barrages. Certains organismes ont entrepris l'étude de quinze autres sujets concernant la direction des poissons émigrant vers le bas des cours d'eau. D'autres études ont été faites sur l'intérêt biologique que présente le saumon, sur le problème du débit et de la qualité de l'eau, sur les saumons adultes et les barrages, sur les passes migratoires et sur la migration des saumons adultes.

Les nombreuses études qui ont été faites sur l'orientation des poissons qui émigrent vers le bas des cours d'eau résument d'une façon intéressante cet aspect du programme de recherches. On fait des recherches sur toutes sortes de moyens d'orienter les poissons. La direction au moyen de dispositifs électriques de diverses sortes employés dans des conditions différentes fait l'objet d'études approfondies. Il faut aussi mentionner les recherches sur l'effet de l'électricité sur les alevins, l'effet du choc électrique sur la reproduction. On étudie aussi jusqu'à quel point les poissons d'une certaine grosseur peuvent supporter des décharges électriques. On fait des recherches sur la possibilité d'orienter les poissons au moyen d'un rayon de lumière et les effets des ondes lumineuses sur la migration. On étudie les ondes sonores et les changements chimiques qui se produisent dans l'eau, deux facteurs pouvant exercer une influence sur les poissons. A ces études de direction artificielle on doit ajouter les recherches physiologiques et leurs effets psychologiques sur les poissons.

En étudiant la migration du saumon vers le bas des cours d'eau, il faut déterminer la distribution des alevins dans les rivières, les ruisseaux et les réservoirs. Il faut essayer de découvrir aussi non seulement la profondeur

à laquelle les alevins se déplacent, mais aussi jusqu'à quelle profondeur ils descendront s'ils rencontrent certains obstacles. On doit de même faire des recherches sur les diverses voies de migration des alevins qui arrivent à un barrage ou à une obstruction importante, et aussi sur l'opportunité relative de faire passer ces poissons par les déversoirs, par les turbines ou par des passes de contournement spéciales. On poursuit aussi des études sur divers genres de déversoirs et sur le taux de mortalité qu'entraînent certaines méthodes de fonctionnement. Le "backroll" d'un déversoir peut être une bonne chose au point de vue hydraulique puisqu'il atténue la grande vélocité de l'eau. Cependant, il peut être très dommageable aux poissons qui franchissent le barrage. Aux grands barrages, le passage de l'eau sur le massif avant est un facteur très important. Des études récentes sur la possibilité de modifier les déversoirs démontrent que ceux-ci pourraient être munis de tremplins qui permettraient aux alevins, comme la possibilité en a été prouvée par l'expérience, de tomber en chute libre avec l'eau au bas du barrage et de survivre avec un taux très faible de mortalité. On essaie aussi d'établir des chiffres sur les pertes de saumoneaux détruits par le "squawfish" et par d'autres espèces prédatrices. A titre d'expérience, on soumet à toutes sortes de conditions, pour le passage de constructions de toutes espèces, des centaines de milliers d'alevins marqués, afin de découvrir le taux relatif de survivance et l'effet des conditions auxquelles ces saumoneaux sont soumis au cours du passage. On poursuit des recherches sur l'effet que peut avoir sur eux le changement de pression occasionné par leur passage dans les turbines ou parfois leur entrée dans des régions de pression inférieure à la normale.

L'état de l'eau des rivières est un élément important dans les recherches en ichtyologie. En effet, la qualité de l'eau est étroitement liée au phénomène de la pollution. Le rythme et le changement de température exercent aussi une profonde influence sur la migration des saumons. Un faible débit dont la température est élevée favorise les maladies et réduit la résistance des poissons. L'eau qu'on tire du fond d'un réservoir est plus froide et change elle aussi le comportement des saumons au point de favoriser le frai là où on la déverse en aval du barrage, à cause des nouvelles conditions de température. Le débit de l'eau et son action à travers les graviers des frayères est un élément important. Le succès qu'on réalise dans les régions de frai artificiel peut dépendre de l'infiltration de l'eau dans ces graviers. Un des éléments importants de ce programme de recherches est le fait qu'en étudiant les conditions particulières qui caractérisent un barrage ou un cours d'eau on soulève des problèmes biologiques, physiologiques, ainsi que des problèmes de débit auxquels il faut trouver une réponse en faisant des recherches approfondies en laboratoire avant de pouvoir déterminer exactement la nature du problème.

Ce programme intensif de recherches explique bien de la part de ceux qui font les plans de la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du Columbia, la volonté d'assurer l'existence de cette importante source de saumon avec la prévention des inondations, la navigation, l'irrigation et la production d'énergie électrique nécessaire au progrès économique de cette région. Afin de donner une idée de l'ampleur de ce programme de recherches sur la pêche, et de la participation à ces efforts qui se fait sur une vaste échelle, nous énumérons ci-après les organismes qui coopèrent à ces études. Tous les organismes publics cités sont, à quelques exceptions près, ceux par l'entremise desquels le Corps des Ingénieurs poursuit son programme de recherches.

Le ministère canadien des Pêcheries
Le Service de la pêche et de la faune des États-Unis
L'Office technique et scientifique des pêches du Canada
La Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique
L'Université de la Colombie-Britannique

L'Université de Washington
Le Washington State College
Le Département des pêcheries de l'État de Washington
Le Département de la chasse de l'État de Washington
La Commission de la pêche de l'Orégon
La Commission de la chasse de l'Orégon
Le Département de la chasse et de la pêche de l'Idaho
La ville de Tacoma
L'Idaho Power Company
La Pacific Northwest Power Company
Le Chelan County PUD
Le Grant County PUD
La Pacific Power and Light Company
La Portland General Electric Company

En plus de ces organismes, l'industrie a aussi un programme de recherches qui lui est propre, et qui concerne surtout les pêches de l'Alaska. Plusieurs compagnies d'énergie et les districts desservis par le service public sont tous intéressés à l'élaboration de projets de production d'énergie, et ils travaillent de concert avec les organismes nationaux des pêcheries sur plusieurs sujets d'études.

Réalisations tangibles

Si le problème de la pêche et des barrages est étudié de tous ces angles et par tant d'organismes, que peut-on compter comme réalisations jusqu'à ce jour? Y a-t-il vraiment eu progrès? Les auteurs croient qu'il faudrait répondre par l'affirmative. On a fait des découvertes et on a trouvé des améliorations d'une très grande importance pour la solution définitive de ce problème. Nous étudierons brièvement la plus représentative de ces découvertes. Quelques-unes n'ont pas encore fait leurs preuves de façon convaincante pour être acceptées par tout le monde à première vue, et alors elles peuvent soulever des opinions diverses; cependant on pourrait au moins les mentionner à titre de possibilités que l'on pourrait mettre à l'essai.

Passage pour permettre aux saumons adultes de contourner les hauts barrages.—Les échelles à poissons du barrage de Bonneville, qui permettent de franchir une dénivellation moyenne de 62 pieds, fonctionnent maintenant depuis 16 ans. Le tableau nº 2 de la présente communication montre que le nombre des poissons qui ont sauté le barrage a augmenté durant ce temps. Mais on ne sait si c'est dû à une production croissante du Columbia et de ses tributaires en amont de Bonneville, ou simplement à des restrictions plus sévères à la pêche commerciale en deçà du barrage. Cependant cela semble signifier qu'il s'agit là d'un succès remarquable. Les aménagements du barrage McNary, qui sont la moitié plus hauts et qui ont coûté $28 millions de dollars, fonctionnent depuis 1953, mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions précises sur l'efficacité de ces échelles à poissons. Ces aménagements, en tout cas, ne sont pas un obstacle et ne retardent pas la migration des poissons, à la connaissance des auteurs, du moins, il semble que rien ne nuira à la montée des poissons.

On a essayé, au cours de la construction du barrage McNary plusieurs installations temporaires qui comportaient une trappe en V et un godet. On amenait les poissons dans une chambre de rassemblement et de là on les faisait passer dans un godet capable de se vider par le fond, d'une capacité de 1,500 gallons, qu'une grue hissait ensuite par-dessus le barrage jusqu'à l'endroit prévu pour les laisser tomber. L'opération, à cause des conditions temporaires occasionnées par cette construction, était beaucoup plus compliquée qu'elle ne le serait normalement. Cette installation a obtenu un succès relatif, elle

permettait de faire passer 15,000 saumons par jour. Cette expérience a démontré qu'il était possible d'appliquer le principe de l'élévateur à n'importe quel barrage, quelle que soit sa hauteur. Au barrage Baker, qui a une hauteur de 230 pieds, on utilise le même principe, qui consiste à rassembler les poissons dans un récipient et à les hisser sur un plan incliné.

Passage pour permettre aux alevins de descendre les hauts barrages.—Au cours des dernières années, on a essayé plusieurs façons de faire descendre les hauts barrages aux alevins. Ces expériences se sont faites dans le Nord-Ouest et elles étaient dirigées surtout par le Département des pêches de l'État de Washington. En voici un résumé:

a) *Expériences avec les déversoirs et les turbines—Barrages Elwha et Glines Canyon.* Au barrage Elwha, d'une hauteur de 100 pieds, les alevins passant par le déversoir dont l'eau tombe sur les rocs au pied du barrage ont survécu dans la proportion de 62.9 p. 100 Dans une autre série d'essais, on a laissé 17,900 saumoneaux argentés âgés d'un an, choir en chute libre du haut du déversoir du barrage Glines Canyon, d'une hauteur de 200 pieds; 92.2 p. 100 ont survécu. On a laissé passer 17,925 saumoneaux argentés âgés d'un an, par une turbine du type Francis utilisant 1,500 p.c.s. sous une charge d'eau de 184 pieds; 69.6 p. 100 ont survécu. Près du barrage Elwha, on fait passer 37,000 saumoneaux argentés âgés d'un an, par les turbines de type Francis utilisant 500 p.c.s. sous une charge d'eau de 100 pieds et ils ont tous survécu. Ces essais montrent qu'en dépit de l'opinion générale, les alevins ont de grandes chances de passer en toute sécurité par des déversoirs élevés et par des turbines de type Francis à charge d'eau relativement haute.

b) *Expériences sur la chute libre dans l'air.*—On a récemment laissé choir en chute libre des alevins de six pouces de long. On les a laissé tomber d'un hélicoptère d'une hauteur de 300 pieds dans un étang et aucun de ces saumoneaux ne s'est tué. Des études dans les tunnels aérodynamiques ont montré que les alevins atteignent leur vitesse définitive après une chute de 150 pieds. Ce principe de la chute libre trouve une application concrète dans le passage par les déversoirs. On l'utilise aussi d'une façon pratique pour ensemencer les lacs dans les montagnes en laissant tomber les poissons du haut d'un avion.

c) *Déversoirs à tremplin.*—Les récents essais que l'on a fait au barrage Baker, haut de 230 pieds, sur la rivière Baker dans l'État de Washington, sont un exemple des succès obtenus dans les recherches entreprises pour permettre aux alevins de sauter les barrages. On a laissé passer 240,000 alevins par un déversoir muni d'un tremplin improvisé qui les laissait tomber dans une pièce d'eau au-dessous. Quatre-vingt-cinq pour cent ont survécu tandis que ce taux n'était que de 40 p. 100 lorsque les poissons ne disposaient que du déversoir régulier et descendaient le long du barrage. Le succès relatif attaché à l'usage d'un tremplin, de même que les premières expériences démontrent qu'il est possible de laisser passer les alevins, quelle que soit la hauteur du barrage, en utilisant le principe de la chute libre pourvu que la pièce d'eau où se termine la chute ait une profondeur suffisante.

La descente des poissons.—On a constaté que la grande majorité des alevins qui descendent, lorsqu'ils sont dans une importante masse d'eau au courant assez tranquille, par exemple un profond réservoir derrière un barrage, se tiennent à 15 à 20 pieds environ de la surface. Ils ont donc peu de chance d'être aspirés par les prises d'eau des turbines si elles sont situées à une grande

profondeur. Tous ces facteurs contribuent à donner de l'importance au programme de recherches actuel sur les moyens d'orienter les poissons. La ville de Tacoma, au sujet des deux hauts barrages prévus pour la rivière Cowlitz, un tributaire du bas Columbia, a inventé un moyen de retirer les alevins de la masse des eaux du réservoir. De concert avec le Département des pêches de l'État de Washington, la ville a élaboré une installation que l'on peut résumer comme ceci: elle est basée sur le fait que les alevins seront attirés vers une sortie par un courant assez fort provoqué près de la surface, alors une glissoire ou un déversoir est placé sur le devant du barrage et l'on crée un courant attractif par des pompes à faible puissance. Cette eau passe par des tamis qui permettent aux poissons et à une petite quantité d'eau de passer par-dessus le barrage et de prendre la glissoire qui coule librement jusqu'à l'endroit de chute au bas du barrage. Si le présent programme de recherches faisait sentir le besoin de trouver un moyen efficace d'orienter les alevins vers la glissoire, il semble qu'il y aurait là possibilité de trouver une solution à tout le problème de la descente des alevins.

Propagation artificielle.—Au cours des dernières années, la propagation artificielle a été le sujet d'expériences très poussées et beaucoup de postes ont été construits en vue de la fécondation artificielle du frai. Il y a quelques années, on doutait sérieusement de la possibilité de propager le saumon de façon artificielle et il y avait beaucoup de questions qui étaient encore sans réponses. Cependant le Service de la pêche et de la faune des États de l'Orégon et de Washington, après des expériences répétées et des raffinements de technique, a démontré, que pour certaines espèces, la propagation artificielle pouvait régénérer des montées déjà existantes et en créer d'autres à des endroits où il n'y en avait jamais eu. L'exemple parfait est la piscifacture de Spring Creek située sur un petit tributaire du Columbia en amont du barrage de Bonneville. Sur ce ruisseau d'une longueur de 300 verges environ et alimenté par des sources, le Service de la pêche et de la faune États-Unis a établi une piscifacture importante où l'on fait la fécondation artificielle du saumon chinook et d'où on laisse partir les alevins. Il n'y avait aucune montée naturelle du saumon à cet endroit et maintenant quelques 10,000 à 18,000 poissons y reviennent annuellement, exemple frappant de l'instinct du saumon qui revient à l'endroit exact de sa naissance. Il y a maintenant près de 20 piscifactures de saumon dans le bassin du Columbia.

Remplacement de la frayère naturelle de la rivière Willamette par des établissements de piscifacture.—On s'est tourné vers la propagation artificielle au moyen d'établissements de piscifacture dans le bassin de la Willamette, et ailleurs, en vue de maintenir et de régénérer la montée des saumons affaiblie par les hauts barrages. Le barrage de Détroit, d'une hauteur de 368 pieds environ, et celui de Lookout Point, de 230 pieds, ont été construits, l'un sur la rivière North Santiam et l'autre sur la Middle Fork Willamette. Au temps où ces deux barrages ont été construits, on pensait que leur hauteur empêcherait le passage des poissons. Alors, le Corps des ingénieurs, à même les fonds du projet a financé la construction, sur chaque cours d'eau, de grandes écloseries fonctionnant sous la direction de la Commission de la pêche de l'Orégon qui remplaceront les frayères naturelles maintenant interdites. Les poissons adultes sont pris dans les cours d'eau situés en deçà des barrages et transportés à ces piscifactures où l'on fait la fécondation artificielle. Chaque piscifacture féconde 14,000,000 d'œufs par année.

Frayères artificielles.—On étudie avec soin une nouvelle technique en vue de l'appliquer au bassin du Columbia. Il s'agit d'aménager des frayères artificielles à des endroits favorables et d'amener ensuite le saumon à y frayer naturellement. On a utilisé cette méthode à un ou deux endroits en Colombie-Britannique et le Département des pêches de l'État de Washington recherche maintenant un endroit où il pourrait faire la même chose immédiatement en aval du barrage McNary. La méthode consiste à construire des lits de graviers étagés et ayant la pente voulue, où l'on amène ensuite les eaux de la rivière de manière à créer des conditions aussi semblables que possible à celles des cours d'eau où le saumon fraie naturellement.

Ouverture des réservoirs et répercussions sur les frayères situées en aval.—Une innovation qui pourrait venir à avoir une grande importance est l'utilisation de l'eau des réservoirs pour améliorer en aval les conditions de l'eau où le saumon fraie. Ainsi au réservoir Shasta sur la rivière Sacramento, on a constaté que le fait de laisser couler l'eau du réservoir a abaissé la température des eaux de la rivière Sacramento en aval d'environ 20 degrés Fahrenheit en été, par comparaison avec la température des eaux coulant de façon naturelle. Cette baisse de température alliée à un faible courant mieux régularisé a été trouvée très favorable au frai du saumon. Depuis que ce réservoir a commencé à fonctionner en 1942, le saumon a frayé dans la Sacramento en deçà du barrage et même il y a accroissement sur le frai qui se faisait avant la construction du barrage. Cet accroissement a même compensé les pertes occasionnées par ce haut barrage qui bloquait le passage vers les frayères situées en amont. Un pareil état de chose existe à la rivière Willamette dans l'Orégon, en deçà des réservoirs construits sur ses tributaires. Des conditions très favorables existent en deçà du barrage Détroit sur la rivière North Santiam, où l'eau à sa sortie est à environ 45 degrés Fahrenheit. On surveille l'écoulement de l'eau de façon assez continue durant l'été et durant la période d'automne où le débit est faible afin de ne point nuire à la production d'énergie et aussi afin de garder l'eau nécessaire à la navigation sur le principal embranchement de cette rivière. Il y a un avantage secondaire à cette augmentation de la masse d'eau; elle réduit la forte pollution qui existait en aval de la rivière. C'est un avantage qui permet la migration des saumons et même leur permet de frayer là où auparavant ils auraient été asphyxiés.

Résumé des réalisations jusqu'à aujourd'hui.—La montée des saumons du Columbia et des truites steelhead qui, pendant 70 ans, a permis une pêche commerciale annuelle de près de 400,000 caisses, a baissé au point que cette pêche commerciale n'est plus, depuis quelques années, que 40 p. 100 de ce qu'elle était. La pêche sportive, de son côté, a marqué une hausse. On lui attribue la prise de 100,000 poissons, ce qui équivaut à 30,000 caisses. Les causes de cette baisse progressive ne sont pas très bien connues. Elle est due probablement à la pollution des eaux, l'encombrement des bassins, l'eau détournée pour fin d'irrigation qui n'est pas ensuite épurée, les barrages sans échelles à poissons ou avec des échelles inefficaces qui coupent le passage vers les frayères, la baisse des cours d'eau l'été causée par des détournements pour fin d'irrigation, la prise sur l'océan de saumons trop jeunes, la pêche à la sardine sur l'océan qui est une source de nourriture des saumons et la pêche trop intensive. Ce dernier facteur, que l'on discute beaucoup, semble démontré par le fait qu'en des régions où tous les autres facteurs sont éliminés, l'industrie de la pêche a quand même décliné.

La mise en valeur rapide de l'énergie et des autres ressources du Columbia au cours des dernières années a porté tout de suite l'attention sur le problème de la montée du saumon. Quelle que soit la part de blâme que les constructeurs de barrages se soient méritée dans le passé, ils sont tous d'accord maintenant

pour dire qu'il faut sauver l'industrie de la pêche, et les ingénieurs et les biologistes travaillent ensemble dans ce sens. On compte déjà plusieurs réalisations importantes et un vaste programme de recherches est en marche. Voici le résumé de ces réalisations:

a) Mesures législatives en ce qui regarde les engins de pêche, les endroits et le temps où l'on peut faire la pêche commerciale.
b) Mesures législatives contre la pollution des eaux.
c) Treillis à l'entrée des prises d'eau des turbines pour en interdire le passage aux alevins.
d) Pose d'échelles à poissons aux endroits critiques, où il n'y en avait pas ou bien où il existait des échelles inefficaces.
e) Destruction des obstacles naturels ou leur contournement par des échelles à poissons.
f) Mise sur pied d'un programme visant l'établissement d'un sanctuaire de poissons dans la région du bas Columbia qui servirait à restaurer les remontes de saumons détruites en amont. Ce programme est tout près (1957) d'être appliqué à certaines régions des tributaires situés en amont.
g) Inauguration sur une grande échelle de la propagation artificielle au moyen de piscifactures.
h) Utilisation de ces piscifactures pour maintenir les montées de poissons déjà existantes et régénérer les autres dans les rivières obstruées par de hauts barrages.
i) Régénération et augmentation des montées naturelles où c'est possible.

Le présent programme de recherches se fait en coopération. Le Corps des ingénieurs et les autres organismes qui entreprennent la construction des barrages et les services des pêches fédéraux et locaux travaillent ensemble à:

a) donner de meilleures précisions sur l'importance et la distribution des montées de poissons;
b) élaborer des moyens de passage par-dessus les barrages, dans les deux sens (échelles à poissons, écluses, élévateurs, réservoirs et barges);
c) trouver l'espace et l'eau suffisants pour le passage des poissons;
d) trouver des méthodes pour attirer les poissons et de les diriger du barrage vers les endroits de passage en toute sécurité tout en s'efforçant d'appliquer ces méthodes aux alevins;
e) faire des recherches sur le passage des alevins par les turbines et par les déversoirs;
f) aménager des frayères artificielles dans des ruisseaux ou des endroits adjacents à ces ruisseaux.

Les réalisations tangibles de ce programme de recherches qui sont directement liées au passage des poissons par-dessus les barrages et aux autres problèmes connexes comprennent jusqu'ici:

a) La preuve que la propagation artificielle de plusieurs espèces de saumons peut se faire avec succès, jusqu'à réussir la création de montées à des endroits où il y en avait jamais eu.
b) La preuve que les poissons adultes, si on apporte les bonnes méthodes d'attraction, peuvent être hissés par dessus les barrages, quelle que soit leur hauteur, au moyen d'échelles, d'écluses, de bacs tirés sur des plans inclinés.
c) La preuve que les alevins survivent à une chute libre, quelle que soit la hauteur, qui se termine dans l'eau, par exemple, une chute faite en passant par un déversoir à tremplin, ce qui est une solution fort utile au problème du passage des alevins par-dessus des barrages de n'importe quelle hauteur.

d) La connaissance du fait que les alevins voyagent généralement près de la surface et qu'ainsi on peut les garder des prises d'eau des turbines situées en profondeur, ce qui simplifie le problème de les attirer et de les guider en toute sécurité vers une sortie, par-dessus le barrage ou à travers le barrage.

e) La preuve faite aux rivières Willamette et Sacramento, que l'eau froide libérée des réservoirs peut créer des conditions favorables au frai en aval du barrage.

f) La mise au point d'un nouveau genre d'échelle à poisson à fente verticale.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE BARRAGES ET DE RÉSERVOIRS

Que faut-il penser des barrages et des usines d'énergie électrique? Quelle influence peut avoir eu l'industrie de la pêche sur leur situation, leur dimension et le dessin de leur structure? On a toujours dit que les turbines à forte charge d'eau étaient fatales aux alevins qui y descendaient pour chercher passage à travers les centrales hydro-électriques. Les expériences que l'on a faites avec les turbines de type Francis au barrage Elwha, d'une hauteur de 100 pieds, et au barrage Glines Canyon, d'une hauteur de 184 pieds, semblent réfuter en partie cette opinion. Sur de grands fleuves comme le Columbia, les turbines de type Kaplan semblent offrir plus de possibilités de passage aux alevins à cause de leur prise d'eau plus vastes, mais ceci n'est vrai qu'à certaines conditions. Sur l'importante rivière Columbia-Snake où les barrages ont été prévus pour la navigation, on a choisi ce type d'abord à cause de sa haute efficacité comparée aux autres types, ensuite parce que parmi les grandes turbines, elle est la plus avantageuse au point de vue économique. Ses dimensions, par exemple le diamètre de la roue, sont de la moitié à deux fois plus grandes que les plus grosses turbines du type Francis, à charge d'eau égale. Les plus grosses turbines de type Kaplan tournent moins vite et offrent un espace plus grand au passage de l'eau. Tous ces facteurs aident au passage des alevins aux barrages construits sur le Columbia et dans la région inférieure de la rivière Snake. La hauteur de la charge d'eau limitée de 90 pieds à 110 pieds à ces barrages a été choisie pour des raisons économiques et des raisons de construction telles que la charge limite que les coussinets peuvent supporter. On ne sait pas si cette limitation est utile ou non au passage des poissons comme plusieurs en ont discuté, mais on a décidé d'en faire l'étude.

De même lorsqu'il s'agit de l'endroit, chaque fois que l'on veut construire un barrage sur un cours d'eau poissonneux, beaucoup de critiques s'élèvent, mais, encore, lorsqu'on s'est aperçu que les frayères de la rivière Salmon étaient vitales pour l'industrie de la pêche, il a été jugé inopportun de construire un barrage important sur ce cours d'eau de même que sur la rivière Snake Canyon juste au-dessous de l'embouchure des rivières Salmon et Imnaha.

Les plans de barrages, qui ne sont simplement que des barrages, ont été influencés par l'industrie de la pêche d'abord en ce qui concerne les études sur les déversoirs. Aux barrages de régularisation des rivières la masse de la descente des alevins se fait durant la période annuelle de la coulée. Alors il faut un déversoir où les eaux seront aussi tranquilles que possible de même qu'un courant naturel. C'est tout à fait le contraire de l'effet hydraulique requis pour disposer de l'énergie que renferme cette eau. On a à considérer des compromis, à étudier des modèles de façon à trouver des déversoirs aussi efficaces au point de vue hydraulique que pratiques ailleurs, et qui, dans l'intérêt de la conservation des poissons, seraient aussi rapides, avec le minimum de turbulence, que le permettraient les conditions qui existent en aval.

BILAN ACTUEL DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE

Quelles ont été les réalisations dans le domaine de l'aménagement hydro-électrique, depuis la publication du rapport "308", en 1948? La construction du barrage Chief Joseph, sur le Columbia, en amont de l'embouchure de la rivière Okanogan, est presque terminée et l'usine fonctionne déjà. Le barrage de The Dalles, à Dalles (Orégon), est en construction. Les derniers travaux d'obturation ont été terminés l'hiver dernier. La construction du barrage d'Ice Harbor, le premier des quatre dont la construction sur la Snake inférieure a été approuvée, est déjà en voie d'exécution. (Voir carte pour vérifier l'endroit.) Plus loin en amont, là où la Snake sort du Hell's Canyon, la *Idaho Power Company* est en train de construire le barrage Brownlee, en remplacement du gros barrage original de Hell's Canyon. Elle a obtenu de la *Federal Power Commission* des licences pour la construction des barrages d'Oxbow et du Hell's Canyon inférieur. En aval, la *Pacific Northwest Power Company* a terminé les plans provisoires des centrales de Mountain Sheep et de Pleasant Valley, bien que les licences pour la réalisation de ces entreprises n'aient pas encore été octroyées d'une façon définitive. A Priest Rapids, sur le Columbia, en amont de l'embouchure de la rivière Yakima, le *Grant County Public Utility Service* détient un contrat en vertu duquel un barrage peu élevé sera construit. Les travaux sont déjà commencés. On est en train de faire des plans pour la construction du barrage de Wanapum, en amont de Priest Rapids, immédiatement en aval de Rock Island. Les autorités des districts de services publics travaillent activement aux plans des barrages de Rocky Reach et de Wells, entre la Wenatchee et l'Okanogan. Les travaux doivent commencer cette année (1957). Le Corps des ingénieurs poursuit des travaux sur les plans du barrage John Day, sur le Columbia, à l'embouchure de la rivière John Day. La construction de ce barrage a été approuvée.

CONCLUSION

Le vif intérêt manifesté par ce programme de construction démontre le besoin de l'aménagement régional. Le principal avantage pécuniaire qu'on peut retirer de ces entreprises, c'est la production de l'énergie. Il y a aussi des avantages pour la navigation, que présentent les barrages de The Dallas, de John Day et de Ice Harbor. Les barrages de John Day, de Pleasant Valley et de Brownlee nous offrent en plus des moyens de prévenir les inondations. Un besoin urgent d'énergie électrique se fait sentir à cause de la demande toujours croissante, dans les États du Nord-Ouest, où il y a pénurie de combustible naturel. Si toutes ces entreprises se concrétisent, il est évident que les obstructions et les entraves dont les hommes ont parsemé les cours d'eau jusqu'à présent ne sont rien en comparaison des obstacles que les saumons devront vaincre le long de leurs voies migratoires dans 10 ans d'ici. Le génie de l'homme, la ténacité et la résistance des saumons du Pacifique devront payer une lourde rançon pour que soit assurée la coexistence de ces deux grandes richesses. On n'atteindra au succès que par la sincérité et par la persistance à chercher des solutions aux problèmes de la pêche au saumon. Là où l'apathie se manifestait autrefois à l'égard du sort des poissons migrateurs, on trouve maintenant une sollicitude évidente pour l'étude de ce problème et pour la protection du poisson. Ceux qui pratiquent la pêche commerciale admettent leur responsabilité vis-à-vis de ces ressources. Les organismes fédéraux, les compagnies d'énergie électrique et les autorités des districts de services publics consacrent de fortes sommes à l'installation de passes migratoires et aux recherches. Tous se sont assuré les services de biologistes compétents et d'habiles ingénieurs qui puissent les conseiller sur les moyens à prendre et ont demandé

aux organimes d'État de faire pour eux des recherches spéciales. Le Corps des ingénieurs poursuit son programme de recherches, continue à l'aide de modèles ses études sur les problèmes de construction et s'emploie, à la lumière de l'expérience du passé, à l'amélioration des plans de passes migratoires.

Le Nord-Ouest des États-Unis jouit d'une immense richesse, celle de ses chutes d'eau. Pour compenser sa pénurie de certaines ressources naturelles et à cause de l'augmentation de sa population et de la nécessité de son aménagement industriel, il lui est absolument nécessaire de conserver ses immenses ressources hydrauliques et de les mettre pleinement en valeur. Au nombre de ces ressources se trouve le saumon, importante richesse naturelle que la nature fournit gratuitement. C'est une nécessité essentielle pour la région de conserver cette ressource tout en mettant les autres en valeur. On doit continuer à faire des efforts dans ce sens même une fois passée la période présente de mise en valeur.

Le rythme toujours croissant de la mise en valeur et les continuels changements qui ont caractérisé la dernière décennie, depuis la publication du rapport "308" de 1948, témoignent que la revision de ce rapport s'impose, afin d'orienter la marche du progrès vers de nouvelles avenues et de déterminer les besoins des deux prochaines décennies. Cette seconde revision est déjà commencée. Il n'y a pas de doute que de nouveaux projets feront l'objet d'études, seront approuvés et réalisés et qu'ils provoqueront de nouvelles réactions chez les saumons qui remonteront les cours d'eau en quête des endroits où ils sont nés. En même temps que ces études se poursuivront de nouvelles recherches et de nouvelles expériences pour que les ressources en poisson restent sur un pied d'égalité avec les autres ressources.

Moyenne pour
68 ans = 377,000
Moyenne pour
50 ans = 361,000

Moyenne pour
50 ans = 4,580,000

Tableau comparé de la production
de conserves de saumon
Columbia et Alaska

(Source: *Pacific Fisherman*,
25 janvier 1956)

Graphique nº 1

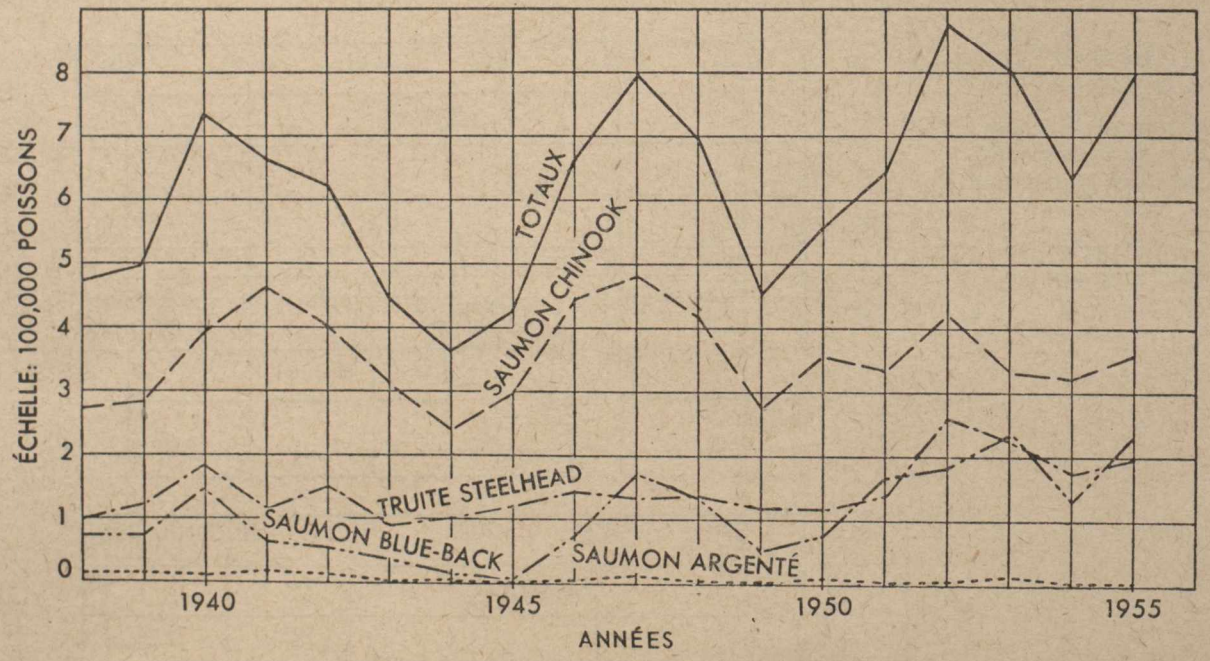

Totaux annuels des saumons
et des truites steelhead qui passent au
barrage Bonneville.

Graphique nº 2

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—1957-1958

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 1957

TÉMOINS:

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures;
M. H. F. Clark, directeur, Division des finances, ministère des Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
51081-8—1

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,

et MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier
(*Lac Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Jung
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Patterson
Pearson
Pratt
Rea
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Stuart (*Charlotte*)—35.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 17 décembre 1957.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 h. 05 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Best, Cannon, Cardin, Coldwell, Crestohl, Garland, Haidasz, Herridge, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Macquarrie, McCleave, Pratt, Smith, (*Calgary-Sud*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick et White.—(18)

Aussi présents: M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et M. H. F. Clark, directeur, Division des finances du ministère des Affaires extérieures.

Après l'ouverture de la séance, le président met en délibération le poste 94—Administration centrale—et annonce que MM. Matthews et Clark répondront aux questions posées antérieurement par les membres du Comité.

Avec la permission du Comité, il est ordonné qu'une lettre adressée à M. J. B. Carswell par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et relative au projet, de la part du gouvernement du Canada, de louer une partie de l'immeuble de la Maison du Canada, soit imprimée en appendice aux procès-verbaux d'aujourd'hui. (Voir Appendice "A".)

Sur la proposition de M. Crestohl, avec l'appui de M. Cannon,

Il est résolu—Qu'on invite MM. Ray Lawson et William Zeckendorf, ainsi que toute autre personne qui possède des renseignements au sujet de la transaction relative à la Maison du Canada de New-York, à se présenter avec tous les documents, dossiers et renseignements nécessaires pour que le Comité puisse examiner et étudier toutes les données de la transaction.

A 11 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 17 décembre 1957,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous voulez bien faire silence, nous allons commencer par les affaires non terminées. Il nous reste un seul poste à étudier, le poste 94—Administration centrale.

Vous vous souvenez sans doute qu'il y a eu une longue discussion et beaucoup de questions posées, les deux premiers jours, sur l'administration centrale.

Nous avons le plaisir d'avoir encore avec nous M. Matthews, qui nous donnera la réponse à quelques-unes des questions qui ont été posées. Je demanderais donc à M. Matthews de commencer par régler ces questions, ce qui nous donnera un point de départ.

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé.

Monsieur le président, il y a quelques jours M. Knowles a demandé si nous pourrions verser au dossier des tableaux qui indiqueraient le montant de la contribution financière du Canada aux programmes d'aide et d'assistance, ainsi que le total des contributions versées par tous les pays. Voici les tableaux en question. Vous y verrez les chiffres pour les programmes auxquels le Canada participe. Ces tableaux indiquent aussi le montant total versé par d'autres pays au programme des Nations Unies et au Plan de Colombo. Toutefois il faut noter que tous les programmes bilatéraux n'y sont pas compris. Le Canada ne participe qu'au Plan de Colombo, mais beaucoup d'autres pays font leur contribution en vertu d'autres accords bilatéraux.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il que les tableaux soient imprimés?

(Assentiment)

CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME AMPLIFIÉ
D'ASSISTANCE TECHNIQUE
(en milliers de dollars des É.-U.)

	Total contribué	Contributions en suspens	Contributions du Canada
1955	27,666.2	168,267	1,500.0
1956	28,833.7	1,432,586	1,800.0
1957	30,794.2		2,000.0
1958	30,000.0 (prévu)		2,000.0

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNREF) POUR LES QUATRE ANNÉES (1955-1958) EST DE 16 MILLIONS DE DOLLARS *

1955	1956	1957	1958
$4,200,000	$4,400,000	$4,400,000	$3,000,000

* En juillet 1957, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés déclare que l'objectif budgétaire de 16 millions de dollars est insuffisant et qu'il doit être haussé à $2,800,000.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES ÉTATS (LES CHIFFRES DE 1957 ET 1958 COMPRENNENT LES CONTRIBUTIONS ET LES ENGAGEMENTS)

1955	1956	1957	1958
$2,650,000	$3,250,000	$3,400,000	$3,300,000

CONTRIBUTION DU CANADA

$ 125,000	$ 125,000	$ 200,000*	$ 200,000*

* Sous réserve de l'approbation du Parlement.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

OBJECTIF BUDGÉTAIRE

1955	1956	1957	1958
$20,000,000	$20,000,000	$21,000,000	$21,000,000

TOTAL DE TOUTES LES CONTRIBUTIONS (GOURVERNEMENTALES ET PARTICULIÈRES)

$17,500,000	$19,800,000	$20,500,000*	Chiffre non disponible

* Estimation.

CONTRIBUTION DU CANADA

$ 500,000	$ 650,000	$ 650,000*	$ 650,000*

* Sous réserve de l'approbation du Parlement.

FONDS DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DE L'ONU POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (UNRWA)

	1er juillet 1954-30 juin 1955	1er juillet 1955-30 juin 1956	1er juillet 1956-31 décembre 1957 (18 mois)
Contributions reçues	25,160,571	24,218,141	42,661,000 (estimation)
Contributions du Canada	500,000	200,000 en espèces 300,000 en farine de blé	750,000 (sous réserve de l'approbation du Parlement)

AIDE FINANCIÈRE ET ASSISTANCE TECHNIQUE EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO

	Total estimatif des contributions	Contributions du Canada
1955-1956	$ 975,000,000	$26,400,000
1956-1957	1,000,000,000	34,400,000 (1)
1957-1958	voir note (2)	34,400,000
Souscrit: 1958-1959	voir note	35,000,000

NOTES

(1) De plus, en 1956-1957 le Pakistan a reçu du blé pour une valeur de $1,475,833, avec l'entente que les fonds réalisés au moyen de la vente de ce blé serviraient à des fins d'expansion. Cette somme a été votée dans le budget supplémentaire 1956-1957.

(2) Le montant estimatif de 1957-1958 ne sera pas connu avant l'étude annuelle lors de la réunion de 1958 du Comité consultatif du Plan de Colombo.

Le TÉMOIN: On m'a aussi demandé de dresser un tableau des loyers de toutes les propriétés louées. J'ai ici le relevé qui est assez long. Il y a beaucoup de propriétés dans toutes les parties du monde. Me permettez-vous, monsieur le président, de verser ce tableau au dossier?

(Assentiment)

RELEVÉ DES LOYERS COURANTS VERSÉS PAR LE MINISTÈRE POUR SA REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR AU COURS D'UNE ANNÉE

(NOTE: * indique la location du terrain seulement)

ARGENTINE			
Chancellerie		$ 1,800	
Résidence		14,350	
Garage		153	
Total			$ 16,303
AUSTRALIE			
Chancellerie		$ 3,200	
Résidence		200*	
Personnel	(1)	86*	
	(2)	446	
	(3)	424	
	(4)	362	
Emplacement de la chancellerie		129*	
Emplacement de la résidence		378*	
Total			$ 5,225
AUTRICHE			
Chancellerie		$ 5,040	
Résidence		4,056	
Garage		165	
Total			$ 9,261
BELGIQUE			
Résidence		$ 10,000	
Total			$ 10,000

BRÉSIL			
Cancellerie		$ 2,200	
Personnel		2,000	
Garage		150	
Total			$ 4,350
CEYLAN			
Chancellerie		$ 4,200	
Résidence		2,450	
Personnel		732	
Total			$ 7,382
CHILI			
Chancellerie		$ 2,524	
Résidence		9,000	
Garage		100	
Total			$ 11,624
COLOMBIE			
Chancellerie		$ 4,032	
Résidence		9,000	
Garage		300	
Total			$ 13,332
CUBA			
Chancellerie		$ 5,310	
Garage		270	
Total			$ 5,580
TCHÉCOSLOVAQUIE			
Chancellerie		$ 2,350	
Résidence		5,450	
Personnel	(1)	1,380	
	(2)	3,000	
Total			$ 12,180
DANEMARK			
Chancellerie		$ 2,200	
Total			$ 2,200
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE			
Chancellerie		$ 2,150	
Total			$ 2,150

ÉGYPTE			
Résidence		$ 8,400	
Total			$ 8,400
FINLANDE			
Chancellerie		$ 4,800	
Garage		250	
Total			$ 5,050
FRANCE (AMBASSADE)			
Garage		$ 259	
Total			$ 259
FRANCE (OTAN)			
Chancellerie		$ 1,500	
Résidence		10,760	
Garage		189	
Total			$ 12,449
ALLEMAGNE			
Chancellerie		$ 5,435	
Résidence		3,400	
Total			$ 8,835
GHANA			
Chancellerie		$ 3,360	
Résidence		4,050	
Total			$ 7,410
GRÈCE			
Chancellerie		$ 3,800	
Résidence		6,120	
Total			$ 9,920
HAÏTI			
Chancellerie		$ 2,100	
Total			$ 2,100
INDE			
Compound		$ 105*	
Personnel	(1)	4,330	
	(2)	4,800	
Total			$ 9,235

INDONÉSIE			
Personnel		$ 2,580	
Total			$ 2,580
IRLANDE			
Chancellerie		$ 2,200	
Total			$ 2,200
ISRAËL			
Chancellerie		$ 3,740	
Total			$ 3,740
ITALIE			
Chancellerie		$ 10,500	
Garage		312	
Total			$ 10,812
LIBAN			
Chancellerie		$ 4,500	
Total			$ 4,500
MEXIQUE			
Chancellerie		$ 8,064	
Résidence		6,000	
Personnel		2,400	
Total			$ 16,464
NOUVELLE-ZÉLANDE			
Chancellerie		$ 4,500	
Garage		150	
Total			$ 4,650
NORVÈGE			
Chancellerie		$ 1,250	
Garage		200	
Total			$ 1,450
PAKISTAN			
Chancellerie		$ 14,005	
Résidence		1,950	
Personnel	(1)	70*	
	(2)	45*	
	(3)	2,903	
	(4)	1,210	
	(5)	1,800	
Total			$ 21,983

PÉROU

Chancellerie		$ 3,910	
Résidence		7,200	
Personnel		1,400	
Total			$ 12,510

ÎLES PHILIPPINES

Résidence		$ 5,184	
Total			$ 5,184

POLOGNE

Chancellerie		$ 9,000	
Résidence		2,940	
Personnel	(1)	1,200	
	(2)	1,916	
	(3)	1,200	
	(4)	1,600	
Garage		600	
Total			$ 18,456

PORTUGAL

Chancellerie		$ 2,100	
Résidence		8,040	
Garage		105	
Total			$ 10,245

UNION SUD-AFRICAINE

—Pretoria

Chancellerie		$ 2,740	
Résidence		100*	
Total			$ 2,840

—Cape Town

Chancellerie		$ 4,110	
Résidence		2,000	
Total			$ 6,110

ESPAGNE

Chancellerie		$ 7,900	
Résidence		10,700	
Garage		150	
Total			$ 18,750

SUÈDE

Chancellerie	$ 2,050	
Résidence	3,050	
Garage	321	
Total		$ 5,421

SUISSE

Chancellerie	$ 2,600	
Résidence	7,985	
Total		$ 10,585

TURQUIE

Chancellerie	$ 5,725	
Résidence	11,000	
Personnel	1,434	
Total		$ 18,159

U.R.S.S.

Compound	$ 30,000	
Personnel	(1) 3,750	
	(2) 2,550	
Total		$ 36,300

ROYAUME-UNI

Résidence	$ 550*	
Personnel	7,300	
Garage	600	
Entreposage	1,100	
Total		$ 9,450

NATIONS UNIES

—Genève

Chancellerie	$ 3,360	
Résidence	2,360	
Total		$ 5,720

—New York

Chancellerie	$ 12,718	
Résidence	11,000	
Garage	420	
Total		$ 24,138

ÉTATS-UNIS		
—Boston		
Chancellerie	$ 6,098	
Résidence	5,300	
Total		$ 11,398
—Chicago		
Chancellerie	$ 13,980	
Résidence	6,000	
Total		$ 19,890
—Los Angeles		
Chancellerie	$ 12,480	
Résidence	5,400	
Garage	120	
Total		$ 18,000
—Nouvelle-Orléans		
Chancellerie	$ 3,500	
Résidence	4,800	
Garage	370	
Total		$ 8,670
—New York		
Chancellerie	$ 42,321	
Résidence	5,100	
Garage	360	
Total		$ 47,781
—San Francisco		
Chancellerie	$ 10,600	
Résidence	4,800	
Garage	300	
Total		$ 15,700
—Seattle		
Chancellerie	$ 8,800	
Résidence	4,116	
Total		$ 12,916
URUGUAY		
Chancellerie	$ 2,300	
Total		$ 2,300

VENEZUELA

Chancellerie	$ 6,500	
Résidence	17,500	
Garage	280	
Total		$ 24,280

YOUGOSLAVIE

Chancellerie	$ 1,600	
Résidence	4,980	
Personnel	1,920	
Total		$ 8,500

RÉCAPITULATION DES FRAIS DE LOCATION—TOUTES LES PROPRIÉTÉS

Chancelleries	$ 269,152
Compounds	30,105
Résidences	225,291
Personnel	52,738
Garages	6,124
Terrains de chancellerie	128
Terrains de résidence	378
Entreposage	1,100
Grand total	$ 585,017

Il y a aussi certaines questions en suspens au sujet du terrain de la chancellerie de Canberra.

M. CANNON: Si je comprends bien, les renseignements donnés seront non seulement versés au dossier et imprimés, mais ils seront aussi incorporés au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Comme je vous le disais, il y a quelques questions en suspens.

Le terrain de la chancellerie de Canberra est loué à bail pour une période de 99 ans à compter du 1er mars 1956. La location annuelle du terrain, pour les 20 premières années, est de 60 livres australiennes; pour le reste de la période, au taux de 2 p. 100 de la valeur de la propriété non bâtie. Nous avons loué à bail le terrain et nous construirons nous-mêmes l'édifice. La location est fondée uniquement sur la valeur du terrain. Selon les conditions du bail, la construction doit être terminée le 1er mars 1959; mais, nous croyons que, s'il était nécessaire d'obtenir de courts délais, le bail demeurerait en vigueur. On nous a demandé à quel moment les plans de ce projet ont été préparés. La première série de plans, que je pourrais appeler les avant-projets, a été terminée le 17 septembre dernier. Ces plans devront être mis au point et, si nos experts les jugent satisfaisants, ils seront soumis à l'approbation de notre ministre et ensuite au Conseil du Trésor. Il reste encore pas mal à faire avant qu'il soit temps de demander l'autorisation de procéder.

On nous a également demandé si nous pouvions obtenir...

M. Cannon:

Q. Je voudrais vous poser une question avant que vous abordiez un autre sujet. Si j'ai bien compris, vous érigez un immeuble sur un terrain que vous avez loué à bail?—R. C'est cela. A Canberra, tous les terrains sont la propriété du gouvernement australien, et celui-ci accorde des baux à longue échéance. La situation est la même qu'au Royaume-Uni où une forte portion des terres appartient au gouvernement. En ce qui concerne la Maison du Canada, il s'agit d'un bail à long terme.

D. Quelle est la durée du bail en question?—R. Quatre-vingt-dix-neuf ans.

D. Est-il renouvelable?—R. Un renouvellement nécessiterait des négociations. Les conditions du renouvellement dépendraient probablement de la valeur du terrain à cette date.

M. Kucherepa:

D. Le bail ne comporte pas de clause de renouvellement?—R. Non. On nous a demandé aussi si nous pouvions donner le montant des impôts prévus sur nos propriétés à l'étranger. Je le regrette, mais cela n'est pas possible, car ces propriétés ne sont pas imposables et nous ne recevons aucun avis d'imposition. En ce qui concerne nos immeubles à l'étranger, nous ne pouvons pas dire non plus à quoi se chiffrent les avantages que, dans l'ensemble, la possession présente sur la location. Je puis toutefois vous assurer que, s'il s'agit d'un bail ordinaire, l'impôt est entièrement payé par le propriétaire. Celui-ci fixe sans doute le prix de la location de manière à couvrir les frais d'imposition.

Dans les pays où nous faisons construire un immeuble sur un terrain loué à longue échéance, cet immeuble est exempt d'impôt. Je crois que cette manière de procéder varie selon les pays. Le Royaume-Uni est, jusqu'à présent, le seul pays où nous avons construit notre propre immeuble sur un terrain loué. Il y a deux sortes d'impôt au Royaume-Uni. Il y a d'abord l'impôt de service qui donne droit à l'usage de l'eau et assure quelques autres services. Nous sommes évidemment sujets à cet impôt, mais nous n'avons pas à payer l'impôt foncier qui est versé aux autorités municipales.

Il ne reste qu'une affaire au sujet de laquelle je possède de la documentation, et c'est la contribution totale du Canada à la caisse de routine de l'UNESCO. Vous vous rappelez sans doute que nous avons demandé cette année un crédit supplémentaire de $4,800 en devises américaines afin d'augmenter notre contribution à la caisse de roulement. Nous avions déjà versé $83,100 à cette caisse. L'augmentation est attribuable au relèvement de la cotisation du Canada.

M^lle^ Aitken:

D. Ici, à Ottawa, les ambassades sont-elles également exemptes d'impôt? —R. Oui, et le budget comporte un crédit de $125,000 qui doit être versé aux municipalités d'Ottawa et des environs. Comme les immeubles qui logent les ambassades ne sont pas imposables, le gouvernement a décidé, il y a quelques années, de verser aux municipalités le montant qu'elles perdent pour cette raison.

D. Sont-elles assujetties à l'impôt de service?—R. Certainement. On calcule la consommation de l'eau au moyen de compteurs à Ottawa.

D. Et ce sont vraiment les ambassades qui payent cet impôt?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser à ce sujet?

M. KUCHEREPA: Oui. Au sujet de l'allocation 19 du poste 94, à la page 4 du budget des dépenses, je remarque que les propriétés diplomatiques sont exemptes de l'impôt foncier et de l'impôt scolaire. Au Royaume-Uni, nous

avons à payer l'impôt de service, dans le cas des baux à longue échéance, mais nous sommes exempts de l'impôt foncier. Il semble que nous payons plus que nous recevons en matière d'impôts.

Le TÉMOIN: Je crois que nous sommes seulement assujettis à l'impôt de service à l'étranger. Nous n'avons pas à payer l'impôt scolaire municipal.

M. Kucherepa:

D. Mais, à Ottawa, nous sommes obligés de payer l'impôt scolaire?—R. En effet. Pour la première fois, cette année, le gouvernement verse aux municipalités non seulement l'impôt foncier, mais aussi l'impôt scolaire.

M. McCleave:

D. L'affectation de $125,000 couvre-t-elle tous ces impôts?—R. Oui.

M. Garland:

D. Au sujet des locations d'immeubles, je me demande si le témoin voudrait nous expliquer pourquoi le gouvernement actuel a décidé d'abandonner le projet d'occuper une partie de la Maison du Canada à New-York.—R. Comme M. Léger l'a fait observer, monsieur le président, il s'agit là d'une décision prise par le gouvernement. Je ne crois pas qu'il convienne à un fonctionnaire de commenter, de quelque façon que ce soit, une décision prise par le gouvernement.

D. Pourquoi un fonctionnaire l'a-t-il rendue publique, s'il s'agit d'une décision prise par le gouvernement?—R. Il s'agit là d'une décision administrative et il me semble que M. Léger a bien fait de mentionner ce crédit lorsqu'il nous a fait un exposé au sujet du budget que nous examinons. Vous vous rappelez sans doute que le ministre avait discuté les problèmes de politique extérieure, mais qu'il n'avait abordé aucun des articles du budget. C'est en nous expliquant le présent budget que M. Léger a fait allusion à cette décision, parce qu'elle touche certains des postes contenus dans le tableau autocopié qu'il a remis aux membres du Comité.

M. Crestohl:

D. Pouvez-vous nous dire jusqu'à quel point le gouvernement s'était engagé dans cette affaire?—R. Le gouvernement n'a contracté aucun engagement légal dans cette affaire. Il a simplement envoyé une lettre à la compagnie qui s'occupait du projet pour lui laisser entendre qu'il songeait à louer des bureaux dans cet immeuble.

M. Coldwell:

D. Pourrions-nous obtenir une copie de cette lettre?—R. Sans doute.
D. Je crois que ce serait là une bonne idée.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Lorsque M. Léger a traité de cette affaire, n'a-t-il pas signalé, monsieur le président, que l'un des facteurs déterminants dans la décision prise par le gouvernement a été la possibilité qu'on construise sur un terrain adjacent un immeuble qui empêcherait la lumière de pénétrer dans les bureaux de la Maison du Canada?—R. C'est là un des facteurs énoncés dans la lettre qu'a lue M. Léger et qui a été incorporée au compte rendu de la séance.

D. C'est donc dans l'intérêt du personnel, qui entre normalement en ligne de compte dans la construction d'un immeuble de bureaux, que le gouvernement a agi. Il voulait offrir à ses employés les meilleures conditions de travail, et, compte tenu des loyers demandés, les bureaux de la Maison du Canada ne répondaient pas à ces exigences.

M. Garland:

D. Monsieur le président, un seul des côtés de l'immeuble aurait pu être privé de lumière, n'est-ce pas?—R. C'est cela.

D. Un seul des quatre côtés?—R. Exactement.

D. Cela n'a rien d'extraordinaire dans une aussi grande ville que New-York.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Il a été question d'un écusson. Le témoin peut-il nous dire si l'on a réellement gravé des armoiries sur la Maison du Canada, ou s'il s'agit seulement d'une collection de feuilles d'érable ou d'autres motifs que l'on pourrait confondre avec un écusson.—R. Je n'ai vu qu'une photo de la sculpture en question qui a paru dans les journaux. Il m'a semblé que les armoiries des provinces étaient représentées, mais non les armoiries fédérales. Mais je n'ai pas vu le détail de ce qu'on a gravé sur la façade même de l'immeuble.

M. Coldwell:

D. N'est-il pas vrai que très peu de compagnies canadiennes ont décidé de s'installer à la Maison du Canada parce qu'elles n'auraient pas eu suffisamment d'espace pour faire de la réclame, afficher leurs noms, et le reste?—R. Je sais que plusieurs compagnies avaient songé à emménager à la Maison du Canada et qu'elles ont abandonné le projet par la suite. J'ignore toutefois ce qui a motivé leur décision.

D. Je crois que le manque d'espace a été l'une des raisons pour lesquelles Air-Canada, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, par exemple, se sont retirés de l'affaire. Ces compagnies auraient été obligées de s'installer à un étage supérieur, le second ou le troisième étage peut-être, tandis qu'elles occupent actuellement des bureaux qui donnent sur la rue et où elles peuvent faire de la réclame. Je crois qu'elles ont tenu compte de ce facteur en décidant de ne pas déménager.

M. GARLAND: Il me semble que ce projet n'était pas nécessairement destiné à rapporter de l'argent. C'était une question de fierté de la part de ceux qui avaient lancé l'affaire, et le succès de la Maison du Canada dépendait du fait que le gouvernement fédéral y louerait un certain espace. Il me semble que les commanditaires ont toujours compté sur le gouvernement fédéral, indépendamment des intentions qu'auraient pu avoir d'autres compagnies privées.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A moins d'être appuyé par des preuves, cette assertion me semble difficilement conciliable avec les faits.

M. CANNON: Je vous conseille de laisser le témoin répondre avant de poser une autre question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me semble qu'il est préférable qu'on fournisse des preuves à l'appui de cette assertion avant qu'elle soit consignée au compte rendu.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, permettez-moi de poser une question qui pourrait peut-être régler le différend. Je ne veux pas critiquer la décision du gouvernement; les raisons invoquées me semblent assez plausibles. Mais je me demande si M. Matthews peut expliquer l'opposition qui semble exister entre deux assertions apparemment contradictoires. On a déclaré (il me semble, du moins) que les commanditaires qui avaient financé le projet à son origine veulent se retirer de l'affaire. D'autre part, M. Lawson a déclaré que ces mêmes commanditaires veulent non seulement mener le projet à bonne fin, mais qu'ils sont disposés à y engager d'autres capitaux. Je le répète, je pose cette question en vue d'obtenir des renseignements, et je ne voudrais pas qu'on y voie une critique à l'adresse de la décision

du gouvernement.—R. Officiellement, on ne nous a jamais mis au courant de l'entreprise. D'après le plan initial, si nous sommes bien renseignés, la mise de fonds devait être fournie par un groupe de Canadiens, et cela a été fait. Mais nous avons l'impression que, lorsqu'on s'aperçut qu'il fallait plus d'argent qu'on ne l'avait cru au début, une forte proportion, sinon la totalité, des actions ordinaires émises ont été souscrites par des intérêts américains. A présent, une partie de l'entreprise appartient au groupe de commanditaires canadiens tandis que l'autre partie appartient à des intérêts américains.

M. Coldwell:

D. Vous avez dit que le gouvernement avait envoyé une lettre à la compagnie pour lui faire part de ses intentions, n'est-ce pas?—R. En effet.

D. Savez-vous à quelle date cette lettre a été envoyée, monsieur Mathews? —R. Non, je regrette de ne pouvoir vous dire la date exacte, mais elle a certainement été envoyée il y a plus d'un an. Je puis toutefois la faire déposer au dossier du Comité et nous serons alors en mesure d'en constater la date. J'ai oublié la date exacte, mais il y a beaucoup plus d'un an de cela.

D. Le projet a été proposé pour la première fois il y a cinq ans, n'est-ce pas?—R. Il a été l'objet de discussions pendant très longtemps. Mais je ne crois pas qu'on s'en soit occupé de façon active à ce moment-là. L'entreprise est plutôt restée au stade de la discussion jusqu'à il y a deux ans environ, si j'ai bonne mémoire.

M. Crestohl:

D. Monsieur le président, je me demande si M. Matthews peut nous fournir des renseignements au sujet du nom Maison du Canada. Ce nom a-t-il été donné officiellement à l'immeuble qu'on avait proposé de construire? Si le gouvernement ne donne pas suite à sa première intention, le fait qu'on aurait à New-York un immeuble qui s'appelerait Maison du Canada et qui ne serait en aucune manière une Maison canadienne, ne prêterait-il pas à confusion?—R. Encore une fois, les renseignements que je puis vous donner là-dessus ne sont fondés que sur des ouï-dire. Je crois que le nom Maison du Canada a été enregistré à New-York, conformément à la loi de la ville de New-York, et qu'il appartenait au *Canadian Club* de New-York. La société qui s'occupe de l'érection de l'immeuble en question a acheté, ou a obtenu d'une façon ou d'une autre, le droit d'employer le nom Maison du Canada. Le gouvernement canadien n'est pas intervenu dans cette affaire. Je crois d'ailleurs que le gouvernement canadien n'a pas qualité pour intervenir dans une affaire de ce genre en dehors du Canada.

D. Cela ne fait pas de doute; mais, lorsque nous entendons Maison du Canada à Londres, par exemple, nous savons que ce nom évoque tout de suite dans l'esprit des Canadiens l'idée d'une Maison canadienne.

Je ne veux pas critiquer le gouvernement pour avoir abandonné le projet; mais, si un immeuble à New-York prend le nom Maison du Canada, voici que nous aurons une Maison du Canada qui, en réalité, ne sera pas une Maison canadienne. Au point de vue des relations extérieures, il me semble que cette situation deviendra une source d'embarras, d'erreurs d'adresse et d'emplois abusifs du nom Maison du Canada. Je me demande si votre ministère a pris ces problèmes en considération. Je crois qu'il y a lieu de le faire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. CANNON: Je me demande si M. Matthews était sur le point de répondre à la question qui vient de lui être posée. Je ne voudrais pas poser d'autres questions avant qu'on ait fourni une réponse à celle-là.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas encore examiné le problème que vous avez soulevé. Je ne crois pas que cette question relève de notre ministère. L'emploi du nom de notre pays et des armoiries canadiennes relèvent du Secrétariat d'État. Je ne puis, par conséquent, vous éclairer sur ce point.

M. Cannon:

D. Le projet d'ériger une Maison du Canada à New-York, c'est-à-dire un immeuble qui logerait les bureaux du gouvernement canadien ainsi que les bureaux des compagnies, sociétés et entreprises canadiennes, n'a-t-il pas été conçu tout d'abord en vue du prestige du Canada? Ne pensez-vous pas que le fait de laisser l'entreprise tomber à l'eau serait une source d'embarras, comme mon collègue, M. Crestohl, l'a signalé, et constituerait également une perte considérable de prestige pour le Canada?—R. En somme, vous me demandez d'exposer les motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre sa décision. Je ne tiens réellement pas à commenter cette décision.

D. Le ministère sait-il que, lors de l'élaboration du projet, on est entré en pourparlers avec des compagnies et des sociétés canadiennes pour leur demander de souscrire $100,000 chacune et que 30 d'entre elles ont acquiescé à cette demande, ce qui constituait une mise de fonds de 3 millions de dollars? Le ministère est-il au courant de cette affaire?—R. Comme je l'ai dit, on ne nous a jamais avisés officiellement, mais nous avons obtenu ces renseignements.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que la souscription s'élevait à $2,700,000.

M. CANNON: Vous êtes certainement renseigné là-dessus.

M. Cannon:

D. La lettre du gouvernement à laquelle on a fait allusion et qui sera versée au dossier n'a-t-elle pas influencé dans leur décision les compagnies et les sociétés qui ont souscrit cette somme de 3 millions?—R. Je ne saurais vraiment vous dire quels facteurs ont joué dans cette décision ou quel degré d'importance les compagnies ont pu attacher à chacun de ces facteurs.

D. La conclusion que j'ai tirée n'est-elle pas juste?

M. HERRIDGE: Monsieur Matthews...

M. CANNON: Je fais appel au règlement, monsieur le président. Je crois qu'il nous faudrait relire la question qu'a posée M. Garland et obtenir une réponse. On n'a pas répondu parce qu'une question de M. Smith a interrompu le témoin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quelle était cette question?

M. CANNON: Posez-la, afin qu'on puisse nous fournir une réponse.

M. Garland:

D. Je voudrais poser une autre question. Est-il vrai qu'on a déjà loué de nouveaux locaux en vue de loger la délégation permanente aux Nations-Unis? —R. Oui.

D. Quand a-t-on conclu cette affaire? Le savez-vous?—R. Au cours du mois de septembre, je crois.

D. Et savez-vous à quel moment précis on a avisé les organisateurs du projet de la Maison du Canada?—R. La lettre était datée du 8 novembre, mais j'ignore à quel moment précis on l'a postée.

D. Deux mois après la location des nouveaux locaux, n'est-ce pas?— R. C'est cela. Mais, permettez-moi de le faire remarquer, l'espace que l'on songeait à louer dans la Maison du Canada n'aurait pas suffi pour tous les bureaux du gouvernement canadien, y compris ceux de la délégation.

D. Je m'intéresse seulement à l'installation de la délégation. Le gouvernement a-t-il vraiment loué les bureaux de la délégation en septembre et a-t-il attendu jusqu'en novembre avant de mettre les responsables du projet

de la Maison du Canada au courant de sa décision?—R. Oui. Mais, je le répète et j'aimerais bien qu'on le comprenne une fois pour toutes, si nous avions décidé d'emménager à la Maison du Canada par la suite, nous aurions encore pu occuper tous les bureaux disponibles dans cet immeuble. Ainsi, le fait d'avoir loué de nouveaux bureaux pour la délégation ne signifie pas qu'on ait décidé d'abandonner le projet de la Maison du Canada un mois avant d'en informer les organisateurs.

M. Coldwell:

D. Peut-on conclure que le *Canadian Club* de New-York songeait à s'installer dans le nouvel immeuble lorsqu'il a autorisé les organisateurs du projet à se servir du nom Maison du Canada?—R. On m'a fait savoir que les membres du *Canadian Club* n'ont pas l'intention de quitter les locaux qu'ils occupent actuellement.

D. N'ont-ils pas promis de déménager dans le nouvel immeuble si on le construisait?—R. D'après ce qu'on m'a rapporté, ils ont définitivement décidé de ne pas déménager.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai reçu moi aussi une lettre dans laquelle, si je me rappelle bien, on signale que les membres du *Canadian Club* (qui sont, plusieurs d'entre eux du moins, d'anciens Canadiens) ont encouragé le projet de la Maison du Canada d'un point de vue purement commercial et qu'ils étaient intéressés à voir le plus grand nombre de Canadiens possible organiser des entreprises importantes. Je ne crois pas que les membres du *Canadian Club* aient jamais eu l'intention de quitter les locaux qu'ils occupent au dernier étage du "Waldorf" en vertu d'un bail à longue échéance.

M. Best:

D. Les membres du *Canadian Club* ont compris, je crois, que l'emménagement de toute leur organisation dans un nouvel immeuble aurait présenté plusieurs problèmes, dont celui de l'approvisionnement. N'est-il pas vrai aussi que l'espace disponible aux étages inférieurs de l'immeuble n'aurait pas suffi à loger les bureaux canadiens et que la firme *Webb & Knapp* avait retenu des locaux en vue d'y installer certaines entreprises américaines, des bureaux de tourisme, par exemple, qui auraient fait concurrence au Bureau canadien de Tourisme, qui songeait à s'établir à la Maison du Canada?—R. Je ne pense pas que la firme en question ait loué des bureaux à d'autres agences de tourisme. Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer, mais je ne le crois pas.

D. Je crois qu'elle n'a pas effectivement loué de l'espace à des agences américaines de tourisme, mais qu'elle s'est engagée à le faire. Et cela a peut-être été l'un des problèmes qui ont été pris en considération.

M. Herridge:

D. Pouvez-vous nous dire si le gouvernement a pris sa décision à la suite de recommandations que les hauts fonctionnaires de votre ministère lui auraient faites?—R. Nos fonctionnaires ont présenté les faits au gouvernement.

D. Et quand ont-ils commencé à étudier ces faits?—R. Eh bien, c'est vers la fin de juin ou au début de juillet que les organisateurs du projet nous ont mis au courant de la construction éventuelle d'un immeuble qui aurait pu obstruer la vue d'un côté de la Maison du Canada. Nous en avons immédiatement avisé les membres du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Les faits que vous avez exposés comportaient-ils des renseignements au sujet du financement du projet?—R. Non.

Mlle Aitken:

D. L'an dernier, j'ai eu l'impression que l'idée d'occuper des bureaux à la Maison du Canada n'a jamais souri aux membres de notre délégation permanente.—R. Ils désiraient vivement se rapprocher le plus possible de l'édifice des Nations Unies.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. La délégation constitue quelle proportion de notre personnel de New-York?—R. 25 p. 100.

D. Et, aux bureaux de la Maison du Canada, elle aurait été aussi près de l'édifice des Nations Unies qu'elle était à l'hôtel Beekman Tower?—R. Oui. Elle se serait trouvée sur la même avenue que l'édifice des Nations-Unies, sur la Troisième avenue, mais du côté opposé et à une distance de deux pâtés de maisons.

M. Crestohl:

D. Pouvez-vous nous dire si la modification des plans entraînera des pertes au point de vue financier pour des Canadiens ou pour des compagnies canadiennes?—R. Je n'en sais rien.

M. Herridge:

D. Nos fonctionnaires n'étaient-ils pas au courant avant la fin du mois de juin ou avant le début de juillet du projet de construction d'un immeuble de louage qui obstruerait la vue sur un côté de la Maison canadienne?—R. Non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Serait-il juste de supposer que la décision du gouvernement de ne pas poursuivre le projet a été motivée par des considérations autres que des considérations d'ordre financier?—R. Je ne saurais dire.

D. Je ne suis pas avocat. Aussi je n'essaierai pas de vous mettre dans l'embarras comme certains membres du Comité ont essayé de le faire ce matin. Mais vous avez bien dit tout à l'heure que vos renseignements ne renferment rien au sujet du financement. Je veux parler des renseignements que vous avez donnés au gouvernement et sur lesquels on s'est basé pour en venir à une décision.—R. Je crains d'avoir mal compris votre question précédente. Nous avons donné tous les renseignements que nous connaissons.

D. Mais ces renseignements se rapportaient à la délimitation de l'éclairage, à l'espace disponible, à la situation de l'immeuble dans la ville de New-York et autres questions semblables.—R. Et à d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

D. La décision a été prise d'après des renseignements de cet ordre.—R. Je ne le sais pas du tout. Comme je l'ai dit, nous avons mis le gouvernement au courant de tous les aspects de cette affaire. Je ne saurais vous dire quels sont les facteurs qui ont motivé la décision du gouvernement.

D. Est-ce que le gouvernement ou votre ministère a envisagé la possibilité d'ériger une Maison canadienne à New-York?—R. Nous y avons songé de temps en temps depuis quelques années, mais nous avons toujours reculé devant le coût d'une telle entreprise.

M. Kucherepa:

D. M. Crestohl a demandé si les industriels qui ont présenté une demande relative à cette entreprise ont perdu de l'argent par suite de la décision du gouvernement? A ce propos, s'il est vrai que ces industriels ont perdu de l'argent, je me demande si ceux qui ont conclu les premiers arrangements

financiers, lesquels semblent vraiment vagues, ne comptaient pas sur l'assistance du gouvernement sous forme de subventions.—R. Je ne crois pas qu'on ait jamais compté sur une telle assistance.

D. C'est le point soulevé par M. Crestohl qui m'amène à vous poser cette question. Je crois qu'il serait préférable pour tous les intéressés d'obtenir un rapport détaillé sur le stade initial de cette entreprise au cours duquel le gouvernement aurait laissé entendre qu'il pourrait participer à l'entreprise. Ce rapport nous ferait connaître quel était le mode de financement prévu quand le projet a été présenté au gouvernement et les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas dans la suite signé un bail avec ces entrepreneurs. Nous pourrions alors savoir si cette attitude du gouvernement est attribuable à des raisons financières ou si elle est attribuable à une question d'espace ou encore à d'autres facteurs. A mon avis, certaines déclarations qui ont été faites ici aujourd'hui ont soulevé des points d'interrogation. Je crois qu'il serait très avantageux pour tous les intéressés d'obtenir un rapport qui couvre toutes les étapes de cette affaire à compter du commencement. On pourrait connaître par ce rapport comment l'entreprise a pris naissance, quels en ont été les organisateurs, quel en était le but et pourquoi les choses en sont venues au point où elles sont aujourd'hui? Je suis certain que vous pouvez répondre à une grande partie des questions qui ont été posées.—R. A mon avis, il me serait très difficile de vous renseigner sur tous les aspects de la question et la tâche ne serait pas plus facile aux autres fonctionnaires.

D. Je veux parler de renseignements fondés sur les dossiers, sur votre correspondance ou sur les documents relatifs à cette question. Vous ne pouvez pas faire plus que cela. Vous avez certainement des documents qui ont trait à cette question et j'estime qu'ils devraient être déposés avec un rapport substantiel.—R. Nous avons, assurément, des piles de notes adressées aux ministres ou provenant du bureau des ministres de l'ancien gouvernement et du gouvernement actuel, mais je ne crois pas qu'il soit réglementaire de communiquer les renseignements contenus dans les dossiers des ministères.

D. Ce que je demande, c'est que les fonctionnaires du ministère nous préparent un rapport sur les questions qui ont été posées et qui semblent être restées sans réponse.—R. Je crois que, selon les règlements, les fonctionnaires ne peuvent même pas vous faire connaître la portée générale des renseignements qu'ils ont donnés aux ministres ni les décisions dont ces derniers leur ont fait part ou les questions qui leur ont été posées.

D. Tout d'abord, y a-t-il eu des engagements au point de vue financier? —R. Nous déposerons la lettre dans laquelle le gouvernement manifestait le désir d'occuper certains locaux de l'édifice. Cette lettre n'est qu'un document officiel concernant la Maison du Canada et le gouvernement.

D. Ce document porte sur la décision du gouvernement à l'heure actuelle. Mais n'avez-vous aucun renseignement relatif au stade initial?—R. Cette lettre du gouvernement remonte au début de la construction de l'édifice.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Qui a signé cette lettre? Est-ce M. Lawson?—R. Non. Cette lettre a été signée par un fonctionnaire qui a agi sur l'ordre du ministère.

D. A qui la lettre était-elle adressée?—R. Probablement à la Maison du Canada.

M. Coldwell:

D. Si un fonctionnaire peut produire le document qu'on vient de demander, pourquoi ne demanderions-nous pas au ministre de déposer les documents qui nous fourniraient une réponse à toutes les questions que le Comité a posées?

C'est là une décision qui relève du ministre. Je comprends qu'un fonctionnaire ne soit pas en mesure de prendre cette initiative, mais le ministre peut le faire et, à mon avis, il doit le faire.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. M. Léger pourra certainement étudier la question et nous dire si le gouvernement a passé un véritable contrat avec les promoteurs de l'entreprise au sujet de la location de l'immeuble. Assurément on ne peut se baser sur une lettre dans laquelle le gouvernement aurait simplement exprimé le désir d'occuper certains bureaux. Ceux qui ont signé des contrats de location n'ont jamais prétendu que le gouvernement était réellement engagé au moyen d'une simple lettre.

M. COLDWELL: Tout dépend du contenu de la lettre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous voulez dire qu'il y a une différence entre une simple lettre dans laquelle on fait part d'une intention et une lettre qui est un contrat.

M. COLDWELL: On échange parfois des lettres qui sont des engagements; cela dépend du contenu de la lettre, je suppose.

M. HERRIDGE: C'est exact. Si nous connaissions le contenu de cette lettre, cela réglerait toute la question.

M. CANNON: A mon avis, il serait tout à fait inutile de discuter la question sans avoir vu la lettre au préalable et l'avoir versée au dossier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Crestohl:

D. Pendant que l'on est à étudier cette question, pourriez-vous être un peu plus précis sur le point suivant. Il me semble que, si des hommes d'affaires et des industriels canadiens avaient signé des baux (des baux à long terme qui sont des engagements) en se fondant sur le fait que cet édifice deviendrait dans l'avenir la Maison du Canada, centre des représentations canadiennes à New-York, et que ces plans soient changés; il me semble que ces engagements à long terme peuvent entraîner des pertes financières et que ceux qui les ont signés se verront obligés par bail à payer la location d'une certaine partie d'un édifice qui n'est pas l'édifice qu'ils croyaient avoir loué. Je crois donc qu'il serait assez important d'étudier ce fait afin de nous assurer si certains hommes d'affaires canadiens n'ont pas essuyé des pertes.—R. Je ne vois pas comment des renseignements à ce sujet auraient pu être portés à la connaissance du ministère.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. De toute façon si certains hommes d'affaires canadiens ont pu conclure des ententes en comptant qu'un capital considérable serait placé dans l'entreprise et si entre temps ils peuvent engager les fonds nécessaires, personne alors ne perdra d'argent dans ce marché.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HERRIDGE: Il est entendu, n'est-ce pas, que le Comité demande au ministre de lui donner une vue plus claire de la question?

M. COLDWELL: Vous devrez pour cela vous adresser au ministre.

M. Cannon:

D. Est-il entendu aussi que la lettre dans laquelle le gouvernement a manifesté son désir d'occuper certains locaux sera communiquée au Comité

et qu'elle sera annexée au compte rendu de cette réunion?—R. Oui, je l'ai envoyé chercher et, quand je l'aurai reçue, je la remettrai au secrétaire du Comité.

M. HERRIDGE: Pourriez-vous demander au ministre s'il peut nous communiquer les documents que nous désirons?

Le PRÉSIDENT: Certainement, monsieur. Et pour ce qui est de la lettre du gouvernement, si elle est déposée, elle sera versée au compte rendu de notre réunion. Est-ce que cela vous convient?

Assentiment.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Est-ce que M. Matthews pourra nous obtenir ces documents?—R. Il sera ici dans quelques minutes.

M. KUCHEREPA: Pour revenir à la question de la Maison du Canada, quelqu'un pourrait-il répondre aux questions techniques qui ont été posées?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que le nom de la firme est *Canada House New York Limited.*

Le TÉMOIN: C'est le nom de la compagnie qui a entrepris la construction du Canada House.

M. Coldwell:

D. Je trouve étrange que le Canadian Club de New York ait eu le pouvoir de permettre que l'on emploie le nom Maison du Canada pour désigner cet immeuble.—R. Je crois qu'il existe certaines dispositions dans la loi des États-Unis au sujet de l'enregistrement des noms et que le Canadian Club avait fait enregistrer ce nom.

D. Le Canadian Club ne devrait pas faire cela, étant donné surtout qu'il ne participe pas à la construction de l'immeuble ni à l'occupation de ses locaux.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. COLDWELL: Il faudrait que vous vous réserviez des droits sur le nom de cet édifice.

M. KUCHEREPA: Oui, des droits internationaux.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il y a une ville en Californie qui s'appelle Ontario. Est-ce que le gouvernement de l'Ontario a consenti à ce qu'on donne le nom de la province à cette ville?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes encore au poste 94. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de ce poste?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je proposerais, monsieur le président, que nous laissions l'étude de ce poste en suspens jusqu'à ce que nous ayons entendu l'exposé du ministre; car, une fois ce poste approuvé, notre travail est terminé.

M. COLDWELL: Réservons ce poste.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous pourrions poser une autre question au ministre.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait à propos, si je puis m'exprimer ainsi, de clore nos délibérations et de tenir une réunion du comité directeur vendredi pour préparer notre rapport afin que je puisse le déposer à la Chambre samedi. Cela n'empêchera pas les députés de poser au ministre sur le parquet de la Chambre les questions auxquelles on n'a pas encore répondu et qui ont trait à la ligne de conduite du gouvernement.

M. Herridge:

D. Pourriez-vous nous dire comment il se fait qu'un haut fonctionnaire ait communiqué une décision négative comme celle dont il est ici question alors que plusieurs décisions positives sont communiquées par le gouvernement?— R. Il s'agissait d'une décision qui est du domaine administratif. Quand M. Léger a déposé l'exposé miméographié qui vous a été remis et qu'il a abordé la question de la Maison du Canada, il a estimé qu'il était à propos de faire remarquer que les montants mentionnés ne seraient pas dépensés pour la Maison du Canada. Il ne s'agissait pas d'une décision diplomatique appartenant au domaine des relations internationales.

M. COLDWELL: Ai-je mal compris quand vous avez proposé que le comité directeur se réunisse et prépare un rapport qui sera ensuite présenté à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: C'est bien ce que j'ai dit.

M. COLDWELL: Ne sera-t-il pas d'abord présenté à notre Comité avant de l'être à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A mon avis, il serait judicieux de permettre au Comité de se réunir de nouveau même s'il faut attendre au mois de janvier après le retour du ministre. Il y a quelques questions que nous n'avons pas terminées avec le ministre avant son départ. Il n'y aura aucune perte de temps. De fait, nous pourrions épargner du temps si des questions comme celles-ci étaient discutées à fond en Comité au lieu de l'être à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Mais, dans ce Comité, nous devons étudier les prévisions budgétaires.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Oui. C'est tout ce qu'on nous a demandé de faire.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Et si nous adoptons le poste n° 94 notre mandat est terminé.

Le PRÉSIDENT: J'avais pourtant espéré que nous pourrions terminer notre travail avant les vacances de Noël.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Si c'est la dernière réunion de ce Comité, quand les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures seront examinées en Chambre, nous passerons beaucoup de temps à discuter ce poste et d'autres postes alors que nous pourrions liquider toutes ces questions ici.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-il vrai que nous pouvons discuter de n'importe quel sujet à part des prévisions budgétaires?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Le Comité ne peut discuter que les questions qui lui sont soumises et on ne lui a soumis que l'étude des prévisions budgétaires.

M. KUCHEREPA: Jusqu'à quelles limites peut s'étendre la discussion du budget des dépenses?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, et c'est ce qui s'est fait dans le passé, la discussion au sujet de l'administration centrale n'a pas de limites.

M. KUCHEREPA: Nous pouvons discuter de tout ce qui touche au ministère.

Le PRÉSIDENT: Nous avons étudié tous les autres crédits et nous avons réservé le crédit 94. Nous sommes revenus aujourd'hui à ce poste et nous avons essayé de vider complètement la question. Je crois que M. Matthews a répondu à toutes les questions qui sont de son domaine. Nous devons maintenant clore nos délibérations.

Si je regarde ce qui s'est fait dans le passé au sujet des prévisions budgétaires des divers ministères, je constate que certains crédits sont discutés en Chambre tandis que d'autres sont réglés en comité. Quand le budget d'un ministère est soumis à la Chambre, beaucoup de députés qui ne font pas partie du comité qui l'a étudié désirent poser des questions. Cela s'est toujours fait dans le passé. J'ai entendu certaines personnes dire que l'étude en comité est inutile puisqu'il faut recommencer l'étude de l'administration de chaque ministère quand le budget revient à la Chambre. Assurément l'étude en comité n'empêche pas les députés de poser des questions au ministre quand les prévisions budgétaires sont renvoyées à la Chambre.

M. COLDWELL: Ordinairement, les partis nomment dans le Comité des affaires extérieures des députés qui s'intéressent spécialement à cette question de sorte que, lorsque les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures reviennent en Chambre après avoir été étudiées en Comité, il n'y a pas beaucoup de questions qui sont posées et les crédits sont votés rapidement.

M. CRESTOHL: Je crois que les membres de ce Comité ont posé un certain nombre de questions auxquelles le ministre n'a pas répondu. Si personne d'autre n'a répondu à ces questions, je pense que le ministre doit alors le faire.

Le PRÉSIDENT: Aucune question n'est restée sans réponse. M. Matthews est venu devant le Comité pour nous donner les réponses du ministre à chacune des différentes questions. Ces réponses ont été acceptées par le Comité.

M. GARLAND: Est-ce que le ministre doit revenir au Canada à une date définie?

Le PRÉSIDENT: Oui, samedi.

M. CANNON: Je crois qu'il est très important d'obtenir tous les renseignements au sujet de la Maison du Canada et j'appuie la proposition de l'honorable député de l'autre parti qui demande qu'un rapport nous soit soumis sur cette question. Il me semble que la meilleure façon de savoir ce qui s'est passé exactement c'est de demander à l'honorable Ray Lawson, l'initiateur de cette entreprise, de venir témoigner devant le Comité. Nous avons là une autre raison de ne pas ajourner aujourd'hui.

M. CRESTOHL: Il n'y a pas que M. Lawson qui devrait venir témoigner, mais aussi les bailleurs de fonds de l'entreprise, même ceux de New-York, s'ils peuvent venir.

M. CANNON: A mon avis, cette question est extrêmement importante au point de vue du prestige du Canada. La question doit être étudiée à fond et le gouvernement doit, s'il le peut, justifier sa décision.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): A ce sujet, monsieur le président, je me souviens que la dernière fois que le ministre a paru devant le Comité, il était entendu qu'il devait revenir. Je n'ai pas tous les comptes rendus ici, mais j'en ai un qui rapporte que le ministre a comparu devant le Comité mardi le 5 décembre et qu'à cette réunion nous avons décidé de nous réunir le lendemain, mais que le ministre ne pourrait pas être présent à cette autre réunion. Lors de la séance du 5 décembre, vers la fin de la discussion nous avons posé certaines questions au ministre et vers la fin du compte rendu je retrouve une phrase que j'ai dite: "Peut-être que nous pourrions réserver les autres questions pour une autre réunion". Je ne pensais certainement pas que ce devait être là la dernière fois que le ministre venait témoigner. Je crois qu'il devra revenir, ne serait-ce qu'en janvier.

M. GARLAND: Peut-être qu'il ne convient pas que je le dise, mais je crois sincèrement que l'on a fait une erreur en décidant d'annuler les dispositions qui avaient été prises en vue d'occuper des bureaux dans la Maison du Canada de New-York. Personnellement, j'aimerais bien que l'on pousse l'affaire un peu plus loin.

M. CANNON: Nous devons nous rappeler que c'est l'honorable Ray Lawson qui a conçu ce projet lorsqu'il était consul général à New-York. C'est pourquoi il faudrait expliquer clairement pour quelle raison le gouvernement canadien a changé d'attitude à ce sujet. A mon avis, M. Lawson est la personne qui pourrait nous en dire le plus sur la Maison du Canada.

M. COLDWELL: M. Lawson n'agissait pas à titre de consul général quand il s'est fait le promoteur de l'entreprise. J'ai assisté à la réunion au cours de laquelle M. Lawson a exposé son projet.

M. BEST: Je crois que la première fois qu'il a abordé cette question, c'était à une réunion du Canadian Club de New York et c'est en raison de l'intérêt que l'on a manifesté à l'égard du projet qu'il a été décidé de lui donner suite.

M. CRESTOHL: Serait-il régulier de proposer que M. Lawson et M. Zeckendorff soient invités à venir témoigner devant le Comité? Nous devrions au moins les inviter de sorte que le Comité connaîtrait l'histoire complète de cette entreprise. La réputation du Canada et de la Maison du Canada est en cause. Nous devons aller jusqu'au fond de l'affaire et les témoignages de ces deux messieurs nous seraient très utiles.

M. CANNON: J'appuie cette proposition pour les raisons que j'ai déjà données.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il n'est pas nécessaire d'appuyer la proposition.

Le PRÉSIDENT: Il a été régulièrement proposé et appuyé que l'honorable Ray Lawson et M. Zeckendorff soient appelés à venir témoigner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis certain que le proposeur inclut dans sa résolution le nom de toute personne qui, d'après le ministère, devrait être appelée à témoigner.

Assentiment.

M. BEST: Je crois que les promoteurs de cette entreprise à New-York ont fait des démarches auprès de l'ancien gouvernement et qu'ils n'ont pas pu obtenir d'aide financière pour réaliser le projet.

Le PRÉSIDENT: A titre de président, je n'ose faire des commentaires.

M. HERRIDGE: En raison du fait que le Comité a décidé d'entendre des témoins, ne pensez-vous pas qu'il n'est pas régulier de continuer la discussion?

Le PRÉSIDENT: Il serait à propos de présenter une motion d'ajournement.

Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

APPENDICE A

OTTAWA, le 19 octobre 1956.

Monsieur J. B. Carswell,
67, rue Yonge,
Toronto (Ontario).
Monsieur,

Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser "Canada House Limited" à New-York que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada pour y installer des bureaux au prix de 120,000 dollars par année et, au rez-de-chaussée, un espace d'environ 1,000 pieds carrés avec façade sur la Cinquième avenue pour le Bureau canadien du tourisme ainsi qu'un autre espace d'environ 500 pieds carrés pour des entrepôts au prix de 36,000 dollars par année au moyen d'un bail valide pour une durée de vingt ans.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

(signature:)

Jules Léger

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957-1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
1957-1958

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER 1958

TÉMOINS:

L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Ray Lawson, ancien consul général du Canada à New-York; M. William Zeckendorf, président de *Webb and Knapp Inc.;* M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Alan Field, directeur de l'Office du tourisme du gouvernement canadien; M. F. T. Wood, adjoint d'administration au président d'Air-Canada; et M. Guy Roberge, commissaire du gouvernement à la cinématographie, Office national du film.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958.

51083-4—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Garland
Gauthier (*Lac-Saint-Jean*)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*)
Kucherepa
Lennard
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Morris
Nesbitt
Patterson
Pearson
Smith (*Calgary-Sud*)
Stick
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Stuart (*Charlotte*)
Walker—35

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 10 janvier 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Nesbitt soit substitué à celui de M. Rea; et

Que le nom de M. Lennard soit substitué à celui de M. Montgomery sur la liste des membres dudit Comité.

MERCREDI 15 janvier 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Walker soit substitué à celui de M. Pratt sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

VENDREDI 17 janvier 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Morris soit substitué à celui de M. Jung sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 17 janvier 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 10 h. 05 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M[lle] Aitken, MM. Best, Breton, Cannon, Cardin, Coldwell, Crestohl, Fairfield, Garland, Haidasz, Herridge, Henderson, Holowach, Jones, Knowles (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Lennard, Macnaughton, Macquarrie, McCleave, McGee, Morris, Patterson, Smith (*Calgary-Sud*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick, Stuart (*Charlotte*), Walker et White. (29).

Aussi présents: L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Ray Lawson, ancien lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario et par la suite consul général du Canada à New York; M. William Zeckendorf, président de *Webb and Knapp Inc.;* M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Alan Field, directeur de l'Office du tourisme du gouvernement canadien; M. Charles Stein, sous-secrétaire d'État et sous-registraire général du Canada; M. Guy Roberge, commissaire du gouvernement à la cinématographie, Office national du film. *Du ministère des Affaires extérieures:* MM. T. P. Malone, directeur de la division consulaire; M. A. D. Ross, directeur du bureau de presse; M. J. A. Zoubie, Section des biens à l'extérieur, Division des biens et fournitures; et M. F. T. Wood, adjoint d'administration au président d'Air-Canada.

Le président déclare la séance ouverte et donne lecture de la résolution suivante adoptée par le Comité le 17 décembre 1957:

«Il est résolu—Qu'on invite MM. Ray Lawson et William Zeckendorf, ainsi que toute autre personne qui possède des renseignements au sujet de la transaction relative à la Maison du Canada à New York, à se présenter avec tous les documents, dossiers et renseignements nécessaires pour que le Comité puisse examiner et étudier toutes les données de la transaction.»

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est ensuite appelé. Il fait une déclaration et répond aux questions qui lui sont posées sur l'attitude du gouvernement concernant la location projetée de locaux dans la Maison du Canada à New York.

Sur la demande des membres du Comité, M. W. D. Matthews verse au compte rendu des témoignages certaines communications, et répond également taux questions qui lui sont posées.

L'honorable Ray Lawson est appelé et fait une déclaration concernant l'origine du projet de construction de la Maison du Canada, le choix de l'emplacement et le financement du projet.

La séance est suspendue à 11 h. 05 du matin pour permettre aux députés d'assister aux délibérations de la Chambre.

La séance est reprise à midi.

L'honorable Ray Lawson poursuit sa déclaration et est interrogé par les membres du Comité.

Il est proposé que M. J. B. Carswell, administrateur de *Canada House (New York) Ltd.*, et M. H. G. Norman, ancien consul général du Canada à New York, soient invités à comparaître devant le Comité lors d'une séance subséquente.

M. William Zeckendorf est appelé et fait une déclaration exposant les intérêts que possède *Webb & Knann Inc.* dans le projet de la Maison du Canada. Il est ensuite interrogé par les membres du Comité.

Le président et les membres du Comité remercient M. Zeckendorf d'avoir comparu devant le Comité.

Il est convenu de renvoyer au sous-comité du programme la question de consigner au compte rendu toutes les lettres mentionnées par l'hon. Ray Lawson dans son témoignage.

A une heure et 45 minutes de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité permanent des affaires extérieures reprend la séance à 3 h. 05 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Best, Cannon, Cardin, Coldwell, Crestohl, Fairfield, Garland, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Haidasz, Herridge, Holowach, Knowles, (*Winnipeg-Nord-Centre*), Kucherepa, Lennard, MacEachen, Macnaughton, Macquarrie, McCleave, McGee, Morris, Nesbitt, Smith (*Calgary-Sud*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Stick, Walker et White. (26).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin, sauf M. William Zeckendorf.

Le président déclare la séance ouverte, et le Comité poursuit l'interrogatoire de l'hon. Ray Lawson.

Le président et les membres du Comité remercient M. Lawson à la fin de son interrogatoire.

M. Alan Field est appelé et interrogé sur l'emplacement et le fonctionnement de l'Office du tourisme du gouvernement canadien à New York et sur la location projetée de bureaux à la Maison du Canada. Il se retire après avoir été remercié par le président.

M. F. T. Wood est appelé et il présente les vues d'Air-Canada en ce qui a trait à la location d'espace à la Maison du Canada. Il se retire après avoir été interrogé et remercié par les membres.

M. Guy Roberge est appelé et présente une courte déclaration concernant l'Office national du film.

A 5 h. 45 le Comité s'ajourne au lundi 20 janvier 1958, à 4 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 17 janvier 1958,
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons tenu notre dernière séance il y a un mois, soit le 17 décembre 1957, et vu que le congé de Noël est intervenu et que le congrès libéral a eu lieu cette semaine, il a été pour ainsi dire impossible de fixer avant aujourd'hui une date accommodant toutes les personnes pouvant être convoquées.

Je veux maintenant signaler les articles à notre programme d'aujourd'hui. Vous connaissez tous l'ordre général de renvoi du Comité. Cependant, notre ordre de renvoi précis pour aujourd'hui est la résolution suivante adoptée à l'unanimité par le Comité le 17 décembre dernier: il est résolu qu'on invite MM. Ray Lawson et William Zeckendorf, ainsi que toute autre personne qui possède des renseignements au sujet de la transaction relative à la Maison du Canada à New-York, à se présenter avec tous les documents, dossiers et renseignements nécessaires pour que le Comité puisse examiner et étudier toutes les données de la transaction.

Avant d'appeler nos témoins à prendre la parole, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous présenter une courte déclaration demandée par plusieurs membres lors de notre dernière séance tenue le 17 décembre. Je crois savoir que M. Smith dispose d'exemplaires de sa déclaration qu'il vous fera distribuer.

L'hon. SYDNEY SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, la déclaration que j'ai préparée a été distribuée, et je crois préférable de serrer de près le texte du manuscrit: Vous la qualifiez de «courte», et très justement, à mon avis.

En examinant avec le Comité la décision prise par le gouvernement de ne pas louer de locaux dans la Maison du Canada à New-York, je désire toucher à trois questions distinctes. Tout d'abord, les événements qui ont amené la décision d'examiner la possibilité de louer des locaux dans la Maison du Canada. En second lieu, les relations entre les promoteurs de la Maison du Canada à New York, et le gouvernement précédent, et enfin, les raisons pour lesquelles le gouvernement actuel a jugé qu'il ne serait pas opportun de louer des locaux dans cet immeuble.

Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse. Certains journaux ont prétendu que cette décision a été prise par les fonctionnaires permanents. Je désire affirmer clairement que les fonctionnaires permanents tant du ministère des Affaires extérieures que de tous les autres ministères intéressés à cette affaire ont exposé les faits aux ministres et n'ont pas pris de décision. Celle-ci a été prise par le gouvernement.

Lorsqu'on a proposé pour la première fois, vers la fin de 1953, l'établissement de la Maison du Canada à New-York, on avait en vue l'établissement d'un centre pour les entreprises canadiennes dans la ville de New-York. Dans l'intention des auteurs du projet, ce centre devait loger non seulement les bureaux du gouvernement du Canada mais aussi ceux de compagnies canadiennes importantes et de sociétés américaines ayant d'importants intérêts au Canada.

On devait souligner l'aspect canadien de l'édifice par la méthode de financement employée. La mise de fonds devait provenir d'un groupe de Canadiens. Il était également entendu que lorsque les mises de fonds auraient été remboursées, le capital-actions serait remis en cadeau au gouvernement du Canada.

Les dossiers indiquent clairement qu'aucun engagement n'a été pris, ni de la part des promoteurs à faire une telle offre, ni de la part du gouvernement à accepter une telle offre si elle lui était faite. Cependant, pour souligner l'aspect canadien de l'édifice, les promoteurs ont accordé une certaine publicité à leur intention de faire cette offre.

Il était également entendu qu'un espace particulièrement avantageux serait réservé pour loger dignement et commodément les bureaux du gouvernement canadien à New-York.

L'atttitude prise par le gouvernement précédent à l'égard de la proposition faite dans le sens que j'ai indiqué ressort clairement dans les déclarations faites par M. St-Laurent à la Chambre des communes le 28 mai 1954, comme en font foi les *Débats* à la page 5536.

J'ai extrait certains passages de cette déclaration, mais j'invite les membres du Comité à consulter cette page et à y constater *in extenso* que ces passages ne sont pas hors du contexte.

M. St-Laurent a clairement affrmé qu'il n'avait pris aucun engagement envers les patrons du projet au moment où ils avaient l'intention de prendre cette initiative. Au sujet d'une conversation qu'il avait eue avec M. Lawson, il a déclaré avoir dit à ce dernier: «Si vous avez des amis qui pensent qu'il serait bon d'avoir un immeuble et qu'ils ne subiraient aucune perte de ce chef, ils devront y aller d'eux-mêmes, sans que le Gouvernement du Canada s'engage à quoi que ce soit à cet égard». M. St-Laurent a également déclaré: «Je lui ai dit que je ne pouvais faire aucune promesse, prendre aucun engagement, et que je ne demanderais pas à mes collègues de prendre un engagement, même pour ce qui est de l'espace qu'ils prendraient. Je lui ai dit que les promoteurs auraient à courir le risque d'aménager des locaux avantageux et de les offrir quand ils en disposeraient et que, si ces locaux étaient avantageux et s'ils pouvaient soutenir la concurrence pour ce qui est du loyer, j'étais d'avis que le gouvernement, quel que soit celui qui sera au pouvoir, serait alors heureux de songer à signer des baux». Plus tard, dans une lettre à M. Lawson datée du 14 décembre 1954, M. St-Laurent a déclaré: «Nous *pourrions* (ces mots étaient soulignés dans la lettre) être intéressés à louer au moins le dixième de l'espace d'un immeuble ayant une superficie d'environ 150,000 pieds carrés». Il ressort de ces citations qu'au moment où les promoteurs ont annoncé en avril 1955 qu'ils avaient fait l'acquisition d'un emplacement et que l'immeuble serait érigé, aucun engagement d'aucune sorte n'avait été pris par le Gouvernement de louer des locaux dans la Maison du Canada à New-York. Je vous rappelle, monsieur, ainsi qu'aux membres du Comité, la date à laquelle la déclaration dont j'ai parlé a été faite à la Chambre, soit le 28 mai 1954, par M. St-Laurent répondant aux questions posées à ce sujet.

M. MACNAUGHTON: C'était au début du projet, avant l'acquisition du terrain ou de l'immeuble.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): D'après les renseignements que nous possédons; j'y reviendrai plus tard. Le 19 octobre 1956, le ministère a adressé à la société une lettre pour laisser entendre qu'il songeait à louer des locaux dans l'édifice, mais même alors, aucun engagement n'a été pris. Permettez-moi d'ajouter ici que nous avons consulté les conseillers juridiques, qui nous ont affirmé que cette pollicitation ne donnait lieu à aucun contrat.

M. COLDWELL: Avez-vous une copie de la lettre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été déposée.

Le PRÉSIDENT: Au fascicule 9 des Procès-verbaux et Témoignages.

M. MACNAUGHTON: A la page 28. C'est la lettre d'engagement ou de déclaration d'intention.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Parlez-vous à titre d'avocat ou de député?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Désirez-vous que j'en donne lecture?

M. COLDWELL: Je voulais seulement savoir si elle avait été déposée au compte rendu.

M. CRESTOHL: Il serait peut-être opportun d'en donner maintenant lecture.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Voici la lettre:

Ottawa, le 19 octobre 1956

Monsieur Carswell,

Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New York) Limited* que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada pour y installer des bureaux au prix de 120,000 dollars par année et, au rez-de-chaussée, un espace d'environ 1,000 pieds carrés avec façade sur la Cinquième avenue pour l'Office du tourisme du gouvernement canadien, ainsi qu'un autre espace d'environ 500 pieds carrés pour des entrepôts au prix de 36,000 dollars par année au moyen d'un bail valide pour une durée de vingt ans.

Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir en juin dernier, il a immédiatement été saisi de la question de louer une partie de la Maison du Canada à New-York à la suite d'une lettre en date du 13 juin qui faisait savoir au ministère qu'un édifice devant être construit sur la propriété du Musée d'art moderne pourrait boucher les fenêtres du côté ouest de la partie de l'immeuble que l'on projetait de louer, ce qui ne laisserait qu'un seul côté éclairé effectivement par des fenêtres.

M. COLDWELL: Afin que le lecteur puisse savoir de quoi il s'agit, ces lettres devraient, à mon avis, être versées au compte rendu dès qu'il en est question. Ce n'est pas nécessaire d'en donner lecture maintenant.

M. KUCHEREPA: Lisez-la maintenant.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En réalité, il y en a deux, et elles sont assez longues.

Le PRÉSIDENT: M. Matthews va en donner lecture.

M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: La lettre reçue était adressée au consul général, M. Scott, par M. Junker de la société *Cushman & Wakefield, Incorporated,* agents de location pour la Maison du Canada.

L'honorable H. A. Scott
Consul général du Canada
620, Cinquième avenue
New-York (N.-Y.)

Monsieur,

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Ted Young, de la société *Eggers & Higgins,* architectes de la MAISON DU CANADA, j'ai appris que les propriétaires du musée ont laissé entendre

qu'ils érigeraient un édifice de 70 pieds de hauteur sur le terrain actuel du jardin du musée, et, dans ce cas, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième étages ne recevraient plus la lumière du côté ouest si la construction projetée sur les terrains du musée devenait une réalité.

Si vous vous en souvenez, j'avais l'impression lors de notre conversation d'hier que le sixième étage ne serait pas touché par cet état de choses, mais en discutant de la question ce matin avec l'architecte, afin de m'assurer de tous les détails du projet, j'ai appris que le sixième étage pourrait être touché aussi bien que les autres.

Outre cette lettre, le ministère avait reçu du consul général un télégramme en date du 13 juin, par lequel il signalait une conversation qu'il avait eue avec M. Juncker. Il s'agit d'une dépêche assez longue. J'ignore si vous désirez que je la lise entièrement pour la porter au compte rendu.

En rapportant la conversation qu'il avait eue avec M. Juncker, M. Scott a déclaré que selon M. Juncker, M. Lawson avait été avisé quelques jours auparavant par le Musée d'art moderne que ce dernier avait l'intention d'ériger un édifice de 70 pieds de hauteur butant sur le côté ouest de la Maison du Canada et obstruant les fenêtres du premier au cinquième étages. M. Juncker a signalé trois possibilités:

1) que le Musée n'avait pas en réalité l'intention de construire, mais voulait tout simplement protéger son futur emplacement;

2) que, comme il l'avait laissé entendre, le Musée avait l'intention d'ériger un édifice de 70 pieds de hauteur, qui aveuglerait les fenêtres d'un côté de la Maison du Canada, du premier au cinquième étage inclusivement;

3) qu'il était possible que le Musée en décide autrement et construise un édifice ayant jusqu'à 150 pieds de hauteur. Il s'agit de la limite permise par la loi, vu que la *Canada House Inc.* détient les droits aériens supérieurs à ce niveau. Un édifice de 150 pieds de hauteur obstruerait toutefois les dix premiers étages de la Maison du Canada. J'ajoute entre parenthèses que M. Juncker a admis qu'il ignorait que les droits aériens ne commençaient qu'à 150 pieds. Il avait cru qu'ils commençaient au niveau terrestre, comme l'avait apparemment cru M. Lawson qui avait traité cette question avec le groupe Rockefeller qui a la mainmise sur la propriété du Musée.

Il y a beaucoup d'autres renseignements, mais voilà, à mon sens, la partie importante du télégramme.

M. Coldwell:

D. Que veut dire le mot «buter»? Veut-il dire «être contigu»?—R. C'est exact. La Maison du Canada est située sur la ligne du lot, et l'autre édifice lui serait contigu.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Jusqu'à une hauteur de 150 pieds. Je crois savoir que les règlements municipaux de New York exigent des murs rentrants passé cette hauteur.

M. Macnaughton:

D. A ce moment-là, le Musée n'avait pas l'intention ni le dessein d'ériger un édifice, n'est-ce pas?—R. M. Juncker a déclaré qu'il y avait trois possibilités: La première, que le Musée n'avait pas l'intention de construire; la deuxième, qu'il avait l'intention de construire un édifice de 70 pieds de hauteur; la troisième, qu'il pouvait vraisemblablement changer d'idée et construire jusqu'à une hauteur de 150 pieds.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous devions considérer ces possibilités en envisageant un bail de 20 ans. Le 25 juin, le ministère a fait savoir à la société que cela constituait un changement considérable dans la nature de l'espace offert, et que la question de la location devrait être étudiée de nouveau par le gouvernement.

M. COLDWELL: Pouvez-vous nous faire part de cette lettre?

M. GARLAND: Puis-je proposer que la dernière partie de l'autre télégramme soit versée au compte rendu?

(Dernière partie du télégramme en date du 13 juin 1957):

Pour remplacer les 8 fenêtres qui seraient obstruées du côté ouest, M. Juncker a précisé que les architectes prévoient maintenant deux fenêtres supplémentaires à l'extrémité ouest du côté nord.

On parla ensuite de la location d'espace ailleurs. M. Juncker a déclaré qu'il pouvait louer le onzième étage, soit une superficie brute de 6,000 pieds carrés, pour un montant de $42,000, et les douzième et treizième étages de la tour, soit une superficie brute de 4,500 pieds carrés chacun, à $30,000 par étage. Il a déclaré qu'il nous fournirait un plan de tous les étages de la Maison du Canada ainsi que les prix demandés, pour que nous vous les fassions parvenir le plus tôt possible.

Il est évident que les nouvelles données par M. Juncker influent sur les projets que vous faites à l'égard du troisième et du quatrième étage. Elles concernent également le Conseil du trésor, vu que le coût par pied carré des étages supérieurs est plus élevé. La question se pose aussi de la portée juridique de la lettre déclarative d'intention du gouvernement dans le cadre des circonstances nouvelles.

Ma propre opinion sur l'ensemble de la question n'a pas encore commencé à se fixer. Je crois cependant qu'il serait désastreux de signer un bail de vingt ans si on prévoit que des fenêtres seront obstruées sur deux façades. Vu que le côté sud face à l'église l'est déjà, il ne resterait que deux côtés munis de fenêtres. Ensuite, je suis d'avis que nous sommes à l'heure actuelle dans une situation très favorable pour négocier si nous songeons à occuper des étages supérieurs.

Nous croyons savoir que vous devez nous faire parvenir une lettre renfermant des instructions détaillées concernant la location. Nous nous proposons de tenir cette question en suspens jusqu'à ce que vous nous fassiez tenir d'autres instructions.

Scott

Le TÉMOIN: Voici une copie du télégramme reçu du consul général:

La lettre suivante, approuvée par notre avocat, a été adressée aujourd'hui à M. Juncker:

Je réponds à votre lettre du 19 juin dernier et à une autre lettre que vous avez adressée le même jour à la Division des biens et fournitures du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Mon gouvernement me charge de vous informer qu'il ne peut accepter le conseil que donne votre message de ne pas s'arrêter trop sérieusement au fait que certaines fenêtres du côté ouest (et il semble qu'il puisse s'agir de toutes les fenêtres de la façade ouest des troisième et quatrième étages) seront bouchées par un immeuble voisin.

Je suis également chargé de vous informer que le gouvernement du Canada étudie tous les détails de la question avec la célérité permise par les circonstances qui existent à Ottawa. Vous pouvez donc vous attendre de recevoir une communication plus précise à ce sujet dès qu'il nous sera possible de le faire.

M. Macnaughton:

D. Quelle date porte cette lettre?—R. Le 25 juin 1957.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Permettez-moi de poursuivre. A cet égard, je fais remarquer que le local projeté avait des fenêtres sur trois côtés, le côté sud surplombant l'église voisine étant un mur nu où sont situés les locaux de service. On le savait depuis toujours. Il devint alors vraisemblable qu'il n'y aurait des fenêtres que sur deux côtés jusqu'à une hauteur de 150 pieds.

Lorsque le nouveau gouvernement a étudié cet état de choses, il a constaté que le cadre du projet initial avait beaucoup changé. Aucune société ou organisation importante ayant des liens avec le Canada n'avait décidé de louer un espace important de l'édifice. Dès mars 1955 le *Canadian Club* de New York avait décidé de ne pas déménager ses pénates. En avril 1956, le gouvernement a été avisé par le consul général à New York que les chemins de fer Nationaux du Canada, les chemins de fer du Pacifique-Canadien et d'autres sociétés canadiennes importantes, dont l'*Aluminum Company* et l'*International Nickel,* pour n'en nommer que deux, ne loueraient pas d'espace dans l'édifice.

En février 1957, les journaux ont annoncé que les initiateurs canadiens du projet avaient cédé 50 p. 100 des actions de l'édifice à une société américaine, *Webb and Knapp, Inc.*

M. KUCHEREPA: Quel a été le montant de cette transaction?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Tous nos renseignements viennent des journaux.

M. MACNAUGHTON: Le ministre a-t-il affirmé qu'il fondait la déclaration sur des nouvelles parues dans les journaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Notre dossier ne renferme aucun renseignement relatif à la transaction ou au financement de la société.

M. Macnaughton:

D. Le ministère s'est-il enquis des faits véritables? Je veux dire que s'il s'agit d'une déclaration sérieuse elle doit être fondée sur des faits.

M. MATTHEWS: Des discussions ont eu lieu entre des fonctionnaires et M. Carswell. La question à laquelle, selon M. Smith, nous ne pouvions répondre parce que nous n'avions que les renseignements tirés des journaux, c'est la nature de la transaction entre les promoteurs et la société *Webb and Knapp.* On nous avait dit que cette dernière avait acquis 50 p. 100 des actions, mais le prix de ces dernières ne semblait modifier en rien la situation.

D. N'auriez-vous pas pu vous enquérir? S'il s'agit d'un exposé véridique des faits, ce qui ne fait pas de doute, à notre avis... on me dit maintenant que vous l'ignorez, que vous ne savez que ce que vous tenez des journaux?—R. Nous avions l'impression qu'on avait acquis 50 p. 100 des actions, comme nous l'avait affirmé M. Carswell. Nous ignorons le montant que les acquéreurs ont payé, et nous n'avons pas fait d'enquête à ce sujet.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Cela concerne en réalité la *Canada House (New York) Limited.*

M. Henderson:

D. N'y a-t-il aucune lettre de M. Carswell à ce sujet?—R. Non, on ne nous a jamais rapporté la tenue d'une conversation à ce sujet à l'occasion des nouvelles transmises par les journaux.

D. Vous avez la conversation au sujet de ce qui a été rapporté dans les journaux, ou celle de M. Carswell avec les fonctionnaires de votre ministère?—R. Nous avons les échos des journaux et un rapport télégraphique transmis par notre consul général sur la conversation qu'il avait eue avec M. Carswell.

M. Coldwell:

D. Avez-vous un exemplaire de ce rapport télégraphique? A mon avis, il devrait être porté au compte rendu.—R. J'ignore s'il est déjà dactylographié. Nous pouvons en avoir un.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Puis-je poursuivre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Selon M. Matthews, on peut se procurer le document.

M. MACNAUGHTON: Les témoins sont présents et pourront éclaircir ce point plus tard.

Le TÉMOIN: Il s'agit d'un message assez long. J'ignore si vous désirez que j'en donne lecture.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est préférable que vous le lisiez, pour satisfaire le Comité.

M. MATTHEWS: Il s'agit d'un message transmis de New-York par télétype le 14 mars 1957, au sujet de la Maison du Canada:

Du consulat général, New-York, 14 mars 1957

Au n° 852, Affaires extérieures—Important

Référence—Votre message n° 52 du 13 mars

Sujet: *Maison du Canada*

Le bureau a reçu votre message ce matin. Une réunion a été tenue avec M. Carswell cet après-midi, MM. Allen et Weld étaient présents.

2. M. Carswell a expliqué que l'intérêt de *Webb and Knapp* dans la Maison du Canada a été acquis de la façon suivante: pour le financement des obligations, la société d'assurance *Prudential Life* était convenue d'avancer $6,750,000 sur hypothèque lorsque la construction de l'édifice aurait été terminée. On a constaté cependant qu'il faudrait au moins $8,250,000. Afin de combler le déficit d'un million et demi de dollars, M. Lawson a prêté lui-même $750,000 et les fonds supplémentaires nécessaires pour terminer la construction de l'édifice, contre la moitié des actions de l'entreprise.

3. M. Carswell a expliqué qu'avant de songer à la participation de *Webb and Knapp,* M. Lawson s'était adressé sans succès aux 29 promoteurs de la première heure en vue de recueillir des fonds supplémentaires. M. Carswell a affirmé en outre qu'au cours d'une entrevue avec le premier ministre à Toronto, il y a environ trois mois, M. Lawson lui avait fait part du problème de financement qui s'était présenté. Selon M. Carswell, le premier ministre a déclaré à M. Lawson qu'il (M. Lawson) devrait poursuivre le projet selon les modalités de financement qu'il jugerait opportunes, et que cette tournure des événements ne modifierait aucunement l'intérêt soutenu porté par le gouvernement du Canada à l'égard de la Maison du Canada. M. Carswell a ajouté que l'opinion du premier ministre a été par la suite versée au compte rendu d'une réunion des administrateurs de la *Canada House Limited,* et qu'il n'existe aucun autre compte rendu écrit de cette entente.

4. En réponse à une demande, M. Carswell a déclaré qu'à titre d'associée à parts égales, d'une commune entreprise, la société *Webb and Knapp* devrait approuver toute proposition faite en vue d'offrir les actions ordinaires au gouvernement du Canada. Comme les motifs qui avaient poussé *Webb and Knapp* à participer à la construction de la Maison du Canada étaient plutôt d'ordre commercial que patriotique, M. Carswell a admis qu'il était peu probable que cette société serait disposée à ce qu'on offrît gratuitement les actions au gouvernement du Canada. Il a toutefois ajouté qu'une disposition de l'entente entre *Webb and Knapp*

et les premiers promoteurs prévoyait que ces derniers pouvaient acheter la part de la société *Webb and Knapp,* soit 50 p. 100 des actions, à un prix qui serait fixé par arbitrage.

5. M. Carswell se résignait mal à l'idée que *Webb and Knapp* obtiendraient la moitié des actions en n'ayant probablement à débourser que $750,000 contre les $2,800,000 des promoteurs canadiens. Il a toutefois déclaré qu'il ne prévoyait aucune difficulté à travailler de concert avec *Webb and Knapp* à la nouvelle direction.

Scott

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Puis-je poser une question pour clarifier un point? M. Matthews a déclaré que M. Lawson allait engager un million et demi de dollars, pour acquérir en retour la moitié des actions?—R. Je crois qu'il s'agissait de $750,000.

D. Il obtiendrait la moitié des actions dans l'ensemble?—R. Voilà ce qui est dit dans le rapport, mais ces détails ne proviennent que d'une seule conversation. Je crois que les témoins pourront plus tard aujourd'hui expliquer quelles transactions financières ont eu lieu entre *Webb and Knapp* et M. Lawson.

M. Crestohl:

D. Tirez-vous une conclusion d'une hypothèse, ou bien fondez-vous sur des faits la déclaration à l'effet que les motifs qui ont poussé *Webb and Knapp* à s'intéresser à cette affaire étaient d'ordre uniquement commercial et non patriotique?—R. Voilà ce qui a été présumé dans l'entretien du consul général et de M. Carswell, dont le consul général a fait rapport à Ottawa.

D. Il ne s'agit que d'une présomption?—R. Il faudrait que je relise le texte du télégramme.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Des témoins sont présents. Nous devrions déposer ce rapport.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à ce propos, les autres témoins pourront répondre plus adéquatement à ces questions lorsqu'ils seront appelés, vu qu'ils connaissent entièrement les faits.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Voilà ce à quoi je songeais lorsque j'ai affirmé que nous ne possédons pas d'autres renseignements que ceux des journaux, et nous n'avons rien au sujet du prix ou d'autre détail semblable, sauf ce message relatif à une conversation.

Dans une entrevue avec un directeur de la société et M. Carswell, on a affirmé clairement que ce changement de propriétaire modifierait l'intention des premiers promoteurs d'offrir la part de propriétaire dans l'entreprise au gouvernement canadien après le remboursement de tous les frais.

Par suite de ces modifications, l'atmosphère canadienne qui avait présidé à l'éclosion du projet s'est dissipée, et on ne pouvait considérer l'affaire que d'un angle commercial. A notre avis, la possibilité de n'avoir de fenêtres que sur deux façades de l'édifice a rendu l'espace moins désirable que celui occupé à l'heure actuelle par le consulat général à Rockefeller Centre.

On avait décidé au début qu'en vue d'obtenir de l'espace dans un édifice logeant surtout des bureaux de sociétés canadiennes, il serait avantageux de payer les loyers un peu plus élevés exigés dans un édifice tout à fait moderne et nouveau que ceux qui avaient cours dans Rockefeller Centre. Le loyer des troisième et quatrième étages de la Maison du Canada, d'uine superficie utilisable d'environ 17,300 pieds carrés était de $120,000 par année, et celui du rez-de-chaussée prévu pour l'Office du tourisme, de $36,000 par année. En outre,

le gouvernement devait se charger des frais de l'érection des cloisons, estimés au début à $100,000 mais qui ont été augmentés par la suite à environ $200,000.

Ces frais venaient s'ajouter à la location annuelle, et auraient été amortis avec elle.

L'espace occupé par les bureaux du gouvernement canadien autres que les bureaux de la délégation permanente aux Nations Unies et ceux de l'Office du tourisme comprend à l'heure actuelle 11,424 pieds carrés de superficie utilisable, dont la location annuelle s'élève à $75,232. Cet espace n'est pas suffisant, mais on s'attend que dans un avenir prochain un espace additionnel contigu comprenant 3,034 pieds carrés sera disponible à Rockefeller Centre à un loyer annuel d'un peu moins de $20,000. La location annuelle de l'espace occupé par l'Office du tourisme s'élève à $19,597. Par conséquent, l'espace loué dans la Maison du Canada aurait coûté $156,000 par année outre les frais de cloisonnage, tandis que l'autre espace situé dans Rockefeller Centre, y compris la location possible d'espace additionnel ne coûterait que $115,000 par année. La superficie n'est pas la même; je ne désire pas vous laisser entendre le contraire, mais elle serait suffisante. Je désire affirmer clairement et sans détours que ces loyers ne s'appliquent pas à des espaces comparables, si l'on songe à des espaces comparables qui seraient satisfaisants; nous devons donc choisir entre un loyer annuel de $115,000 et un de $156,000.

Le gouvernement n'a pas jugé qu'il avait le droit d'assumer des frais supplémentaires considérables pour la location d'espace qui ne semblait pas être meilleur ni même aussi avantageux que celui de Rockefeller Centre.

Le 27 juin 1957, on a proposé que le gouvernement étudie l'opportunité de louer certains étages supérieurs de la Maison du Canada dont les fenêtres ne seraient pas obstruées par l'érection d'un édifice sur la propriété du côté ouest. Pour diverses raisons, on n'a pas jugé que cette proposition était satisfaisante. La *Canada House Limited* a proposé la location des septième, huitième et neuvième étages dominant le sommet de l'édifice que, à son avis, le Musée d'art moderne avait peut-être l'intention de construire. Cependant, ces étages étaient situés beaucoup plus bas que le niveau de 150 pieds auquel le Musée avait droit de construire. Il n'a pas semblé raisonnable de louer cet espace pour une durée de vingt ans, vu que les projets pourraient bien être sujets à revision. Les étages nommés étages de la tour avaient chacun une superficie brute d'environ 4,500 pieds carrés, dont la portion utilisable, abstraction faite des couloirs, etc., serait inférieure à 4,000 pieds carrés. Ce sont les seuls étages situés au-dessus du niveau auquel un édifice contigu peut être érigé. Par conséquent, afin d'obtenir un espace suffisant pour les bureaux du gouvernement, autres que les bureaux destinés à la délégation permanente aux Nations Unies, il faudrait louer quatre étages, ce qui évidemment ne constituerait pas un bureau aussi commode et favorisant un aussi bon rendement qu'un autre dont les locaux seraient moins dispersés. Il existe une autre difficulté du fait que les loyers par pied carré sur les étages supérieurs de l'édifice étaient sensiblement plus élevés que ceux des étages qu'on avait l'intention de louer au début.

Une autre difficulté surgirait du délai nécessaire pour conclure les baux de ces autres locaux, pour établir la disposition des pièces et les voies de communication à l'intérieur des étages et pour terminer les travaux de construction permettant d'occuper les locaux dès l'expiration de notre bail le 30 avril à Rockefeller Centre. Il semblait douteux qu'on puisse terminer ces travaux à temps, vu que la *Canada House Limited* nous avait déjà avisés qu'ils seraient peut-être terminés trop tard, même si l'installation de cloisons, conformément aux plans déjà établis pour les étages inférieurs, était entreprise immédiatement. Devant quitter le Rockefeller Centre, où serions-nous allés si nous ne pouvions pas nous installer à la Maison du Canada? Notre bail conclu avec le Rockefeller Centre expire le 30 avril.

Pour ces raisons, nous n'avons pas donné suite à la proposition de louer d'autres locaux aux étages supérieurs de l'édifice.

Lors de séances antérieures du Comité, on a posé des questions sur les locaux loués sur la Troisième avenue pour le Bureau de la délégation permanente aux Nations Unies. Permettez-moi de faire une courte déclaration à ce sujet.

Il y a à peu près un an, la délégation du Canada aux Nations Unies a fait observer au ministère que son travail serait facilité de beaucoup, surtout lors des assemblées des Nations Unies, si elle pouvait disposer de bureaux situés à quelques minutes de marche des édifices des Nations Unies. Comme certains parmi vous le savent, le ministère a dû louer à grand prix à l'occasion de chaque assemblée des bureaux temporaires situés dans un hôtel près des édifices des Nations Unies. Quoique coûteux, ces bureaux improvisés ne sont pas satisfaisants. Ils se trouvent, je pense, à environ cinq minutes de marche de l'édifice des Nations Unies.

A titre de renseignement pour le Comité, permettez-moi de dire quelques mots sur les locaux de réunion dans l'édifice des Nations Unies. Les architectes n'ont pas prévu de petits bureaux ni de petites salles de réunion à l'intention des délégués. Il faut utiliser une des tribunes réservées au public si on désire se rencontrer avec un groupe de délégués d'une autre nation. Il est souhaitable de réunir de temps à autre au cours de la journée les membres de sa délégation pour étudier certaines questions. Je tiens à affirmer nettement qu'il nous faut des bureaux à proximité, à quelques minutes de marche.

Je poursuis mon exposé:

Se fondant sur les demandes faites par la délégation permanente et sur le besoin manifeste d'augmenter l'espace destiné aux bureaux du gouvernement du Canada, le gouvernement antérieur a décidé en avril 1957 que la délégation devait se trouver des locaux distincts. Je crois qu'on avait étudié son cas lors des premiers pourparlers relatifs à la Maison du Canada. Le 30 octobre 1957, on a finalement signé un bail pour ces locaux, soit pour un espace de 6,660 pieds carrés à un loyer annuel de $38,895. Ces locaux sont situés dans un secteur très commode pour la délégation qui peut l'utiliser lors des sessions de l'Assemblée. Il n'est pas toutefois dans un secteur approprié aux besoins des autres bureaux du gouvernement du Canada. L'espace occupé antérieurement à Rockefeller Centre par la délégation permanente sera libéré lorsque les nouveaux locaux seront disponibles, soit au mois de mai.

M. MACNAUGHTON: Quelle est l'adresse de ces locaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ils sont situés au 750 de la Troisième avenue.

M. MONTGOMERY: Où se trouve cet endroit?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A environ cinq minutes de marche de l'édifice des Nations Unies.

M. MACNAUGHTON: Quel genre d'immeuble est-ce?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est un immeuble à bureaux.

M. MACNAUGHTON: Est-ce un nouvel immeuble?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. LENNARD: Il est en construction.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): D'autres délégations des Nations Unies vont s'y installer, par exemple celle de l'Australie. On considère que cet immeuble est éminemment propre à cette fin.

M. CANNON: Monsieur le président, pourrait-on nous dire quels sont les frais des locaux dans l'hôtel qu'on utilisait et qu'on utilise encore à l'heure actuelle, si je ne m'abuse?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il s'agit de l'Hôtel Beekman Towers.

M. Cannon:

D. Cet hôtel est-il situé près de l'édifice des Nations Unies?

M. MATTHEWS: Lors de la dernière assemblée générale, les frais de location s'y sont élevés à $1,316 par semaine. Ces locaux doivent être loués lors de chaque assemblée générale pour une période de 12 semaines et plus. Les frais de location s'élèveraient à $15,790 pour 12 semaines.

D. En vue d'établir une juste comparaison, il faudrait ajouter ce montant à celui de $115,000 mentionné à la page neuf du rapport dont vous donnez lecture, n'est-ce pas?—R. Non, le gouvernement précédent a décidé en avril l'an dernier de louer des locaux distincts près de l'édifice des Nations Unies pour loger la délégation canadienne, outre les deux étages que nous projetions de louer à la Maison du Canada. Les deux postes comparés ne comprenaient pas les locaux réservés à la délégation.

D. La délégation aux Nations Unies ne devait-elle pas avoir un bureau dans la Maison du Canada?—R. C'était entendu au début, mais en avril le gouvernement a décidé qu'elle devait disposer de locaux supplémentaires, considérant que les locaux prévus dans la Maison du Canada n'étaient pas assez vastes pour y loger tous les bureaux en plus de la délégation. On a donc jugé bon de faire l'acquisition de locaux qui permettraient à la délégation d'être plus près de l'édifice des Nations Unies. Les montants comparés de $150,000 et de $115,000 ne comprennent donc pas le loyer des locaux réservés à la délégation canadienne aux Nations Unies.

M. CRESTOHL: Vu qu'aujourd'hui vendredi la Chambre des communes siège ce matin et cet après-midi, je propose de faire en sorte que les témoins ici présents soient entendus le plus tôt possible, afin de les accommoder. Il se peut, je l'ignore cependant, qu'ils ne passent pas la fin de semaine ici, et nous ne pourrons pas les entendre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité décidera du moment de notre prochaine séance.

M. Garland:

D. Je me demande si M. Matthews pourrait éclaircir un point. Vous avez mentionné un montant de quelque $1,000 de loyer par semaine, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Pour la location de locaux dans l'hôtel Beekman Towers?—R. Oui.

D. Ces locaux ne servent-ils qu'à des bureaux pour l'administration?—R. Oui. Ils ne comprennent pas les logements des délégués.

D. Voilà ce que je désirais savoir. On peut également loger, à cet hôtel-là, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire aux membres du Comité si, en fait, un bail a été signé par le gouvernement canadien et les propriétaires du Rockefeller Centre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous n'avons souscrit aucun bail encore, mais nous nous y sommes engagés. Aucun bail n'a cependant été signé.

M. MACNAUGHTON: Le ministre est-il en mesure de nous dire si la province d'Ontario a loué des locaux dans la nouvelle Maison du Canada?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je l'ignore.

M. MACNAUGHTON: Savez-vous si elle a l'intention d'y installer des bureaux?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis aucunement au courant des intentions du gouvernement de l'Ontario.

M. MACNAUGHTON: Dois-je comprendre que le gouvernement est d'avis que cette pollicitation ne crée aucun lien légal?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui. Le service juridique de la Couronne nous a renseignés sur ce point.

M. MACNAUGHTON: Permettez que je cite un passage de la lettre du 19 octobre 1956.

> Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New York) Limited* que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada... pour une durée de vingt ans.

Je me souviens que, durant la guerre, des sociétés commerciales canadiennes agissaient sur la foi de pollicitations. Bien entendu, c'était la façon dont nous procédions, mais la pollicitation était considérée comme créant une obligation légale et morale. Même l'exploitation minière de l'uranium s'est faite au moyen de pollicitations. Le gouvernement actuel a-t-il adopté une nouvelle attitude?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Tout ce que je puis dire, pour reprendre ce que j'ai déjà affirmé, c'est qu'on nous a dit que cela ne créait aucun lien.

M. JONES: Monsieur le président, à mon avis, bien qu'il nous soit peut-être loisible d'examiner la légalité de tout ceci, un comité comme le nôtre ne peut porter un jugement définitif sur une question de légalité. Pour ma part, j'ai l'impression que la lettre n'engage pas le gouvernement à adopter une ligne de conduite en particulier. Je ne crois pas qu'il faille pousser la discussion plus loin, à moins que le Comité ne renvoie la question pour plus ample informé.

M. GARLAND: Je serais d'avis, monsieur le président, qu'on donne la parole aux témoins.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous cédons la parole à l'honorable Ray Lawson.

M. GARLAND: Monsieur le président, c'est entendu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reste avec nous.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous tentons de décider en ce moment.

M. MACNAUGHTON: Nous avons encore besoin de lui.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est juste.

L'honorable Ray Lawson, ci-devant lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, puis consul général du Canada à New York, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Prenez un siège, monsieur Lawson.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le ministre, mademoiselle Aitken, mesdames et messieurs, quand j'ai reçu la lettre par laquelle on me demandait de me présenter ici aujourd'hui, je n'étais pas au pays. Je n'ai pu me rendre chez moi, à Oakville, pour y consulter mes dossiers. Malheureusement, ou heureusement, j'ai en main un peu de documentation, et ma mémoire est assez fidèle.

J'ai rédigé un bref exposé dans lequel je me suis efforcé d'aborder avec ordre les différents points. Je sollicite votre indulgence; j'en ai pour dix minutes environ.

L'idée d'une Maison du Canada à New York s'est imposée à moi peu après mon arrivée dans cette ville.

Je me suis rendu compte que les bureaux du gouvernement, les sociétés commerciales canadiennes, les agences canadiennes de transport et les organismes canadiens de toutes sortes étaient trop dispersés dans l'île de Manhattan. Il n'y avait aucun centre, aucun endroit où un homme d'affaires, venant de n'importe quel point du globe, ou un touriste pouvaient se rendre et trouver les réponses qu'ils cherchaient, ou établir les contacts désirés; j'ai alors jugé que quelqu'un devait s'efforcer de remédier à la situation.

Ainsi, j'ai profité de ce que j'étais l'orateur invité au banquet du cinquantenaire du Club canadien de New York, pour lancer l'idée d'une Maison du Canada.

J'avais devant moi un auditoire composé d'hommes venant de tous les milieux, et dont quelques-uns possédaient des entreprises déjà bien établies à New York.

Dans mon allocution, j'ai laissé entendre que la Maison du Canada pourrait devenir un endroit de New York connu de tous les agents de police, du Bronx à Brooklyn, et un édifice que connaîtraient tous les petits camelots qu'on voit aux coins de rue de Manhattan. Ce deviendrait comme l'emblème du Canada à New York. J'ai également signalé qu'en collaborant en ce sens, le gouvernement du Canada et les industries canadiennes pourraient construire un édifice moderne et climatisé, qui répondrait d'une façon idéale aux besoins de tous.

Tout de suite après mon discours, on a insisté de part et d'autre pour que je ne laisse pas tomber l'idée d'une Maison du Canada, et cela a duré des mois.

Les journaux canadiens, d'un océan à l'autre, ont exprimé, soit dans les faits divers, soit dans des éditoriaux, leur enthousiasme à l'égard de cette entreprise. C'est en effet un de ces journaux qui a suggéré que, puisque l'essor du Canada était attribuable au jeu de la libre entreprise, il n'y avait pas de raison qu'on n'aborde pas dans le même esprit ce projet magnifique d'un édifice canadien. Je puis vous montrer des coupures de journaux de Saint-Jean, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Windsor, Calgary et autres endroits.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Est-ce parce que vous croyez à la libre entreprise que vous avez fait des démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir de l'aide?—R. Je n'ai pas songé à la marche à suivre. Je ne sais pourquoi j'ai agi de la sorte.

D. Ne croyez-vous pas que l'essor de la libre entreprise dépend du gouvernement?—R. J'évite cette manière d'agir.

J'ai ensuite discuté ce projet avec les autorités du pays, avec l'idée que l'État pourrait se charger de faire construire l'édifice. Les autorités m'ont répondu que le gouvernement songeait à des programmes étendus de construction au pays, et qu'à leur avis, elles ne pouvaient remettre à plus tard les travaux de construction au pays, afin d'entreprendre un tel projet à l'extérieur. De même, le gouvernement a pensé qu'il ne serait pas sage de sa part de créer un comité de volontaires qui apporteraient leur concours à un projet de cette nature.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. M. Lawson pourrait-il préciser davantage et nous dire qui lui a transmis la réponse à Ottawa?—R. J'oserais dire que c'est le premier ministre.

Toutefois, les autorités fédérales ont affirmé qu'elles seraient enchantées de me voir prendre l'initiative de créer un comité; elles m'ont également dit, dans le cas où les membres du comité et d'autres personnes intéressées décideraient de mettre à exécution le projet d'une Maison du Canada à New-York, de réserver l'espace voulu pour les bureaux du gouvernement; elles ont ajouté

que des mesures devraient être prises pour qu'il y ait des locaux additionnels que pourraient, au besoin, occuper les différents services du gouvernement canadien, et qu'il y ait aussi des locaux à la disposition des autres.

Les autorités fédérales n'étaient pas d'avis que le gouvernement comme tel accepte, à ce moment, la deuxième hypothèque de l'entreprise; elles ont cependant affirmé que les événements seraient de nature à démontrer que, si d'autres contribuaient à ce projet par des mises de fonds, leur geste ne leur imposerait rien d'autre que de mettre leur prestige et leur crédit à contribution, sans risque de perte, et que le Canada, en définitive, en profiterait considérablement.

M. Crestohl:

D. Appelez-vous cela du patriotisme?—R. Exactement. C'est la seule raison pour laquelle je m'en suis occupé.

Quand le moment fut venu d'arrêter le choix d'un emplacement convenable, les parrains du projet ont jugé que s'il était possible, une Maison du Canada devrait être construite au nord de la 45e rue et au sud de la 58e rue.

En outre, on a trouvé approprié d'acquérir une propriété sur la 5e avenue, si possible. Dans le cas contraire, il fallait que ce soit sur l'avenue Park. Nous avons songé à cette propriété de la 3e avenue, dans laquelle les Nations Unies avaient tenu des réunions, puis nous nous sommes ravisés.

Nous avons visité plusieurs propriétés qui étaient disponibles; mais nous avons appris que la plupart étaient louées à bail, et c'était très difficile de trouver des propriétés libres de toute servitude. Nous avions déjà visité de nombreux emplacements quand des citoyens en vue de New-York nous ont conseillé de conférer avec M. William Zeckendorf, qui nous avait déjà offert ses bons offices à titre gratuit.

Il se trouva qu'au même moment exactement, M. Zeckendorf songeait à accroître ses intérêts commerciaux au Canada; il dit qu'il serait heureux de faire tout en son pouvoir pour seconder notre entreprise. Il nous a alors recommandé fortement d'établir la Maison du Canada sur la 5e avenue, où des millions de personnes venues de toutes les parties du monde passeraient devant l'édifice.

M. Zeckendorf nous a parlé d'une couple de propriétés, que nous avons visitées, mais nous avons jugé qu'elles ne nous convenaient pas autant que celle qui était située à l'intersection de la 5e avenue et de la 54e rue. Le vieil édifice qui se trouvait sur la propriété appartenait à un agent d'immeubles qui avait déjà établi des plans en vue de la construction d'un nouvel édifice à bureaux; il nous a informés que la propriété n'était pas à vendre. Nous en avons discuté de nouveau avec M. Zeckendorf, qui nous dit que si nous étions d'accord, il verrait s'il lui était possible d'obtenir qu'on lui fasse un prix. Alors M. Zeckendorf est entré lui-même en communication avec les propriétaires qui lui ont fixé un prix et lui ont accordé un droit d'achat valable pour quelques jours. Ceux qui patronnaient le projet ont alors étudié la question et ont jugé qu'à leur point de vue c'était la propriété libre de toute servitude la plus convenable qu'ils puissent trouver; à la suite de consultations avec Ottawa, la propriété a été achetée. Je répète encore une fois que nous avons obtenu, à titre gratuit, les bons offices de M. Zeckendorf et de sa compagnie.

Je pourrais aussi ajouter à ce point que sur la 54e rue, où se trouve l'emplacement que nous avons acheté, la circulation est à sens unique en direction de l'est; c'était, il va de soi, une nécessité parce que c'était commode pour notre délégation aux Nations-Unies, et que la circulation en direction des aéroports et de la gare *Grand Central* l'exigeait.

Ce qu'il a ensuite fallu faire, ce fut de faire inspecter les édifices existants afin de savoir s'il était pratique de les rénover et d'y ajouter, ou de les démolir et de construire un nouvel immeuble.

Nous avons alors décidé que, puisque l'entreprise avait pour but de faire connaître le Canada, nous devions faire un travail parfait et construire un édifice entièrement nouveau, qui fasse honneur au Canada et lui soit une bonne réclame.

M. Walker:

D. Avez-vous fait cela en votre qualité de simple citoyen ou à titre de consul général?—R. A titre personnel. J'ai pour habitude de me lever tôt le matin, vers huit heures, et, après le déjeuner, je me promène de par les rues, et je connais cette propriété dans le détail.

D. Cependant, vous occupiez alors le poste de consul général?—R. Oui, j'ai fait un voyage à Montréal afin d'y discuter d'affaire avec quelques personnes. C'était à l'occasion du Jour de la déclaration de l'indépendance à New-York et je me trouvais en congé.

M. Macnaughton:

D. Si je comprends bien, vous faisiez des heures supplémentaires?—R. Non, j'étais en congé.

Il y a, semble-t-il, une question d'éclairage qui se pose; tous savent que la construction donnait sur une ligne mitoyenne, et quiconque s'est occupé de construction, soit au Canada, soit aux États-Unis, comprend bien qu'aucune fenêtre ne peut être percée dans un mur qui donne sur une ligne mitoyenne. (Voir la lettre qu'a écrite notre gérant, M. Carswell.)

Permettez que je vous lise des extraits de lettres qui nous sont parvenues d'Ottawa.

> Nous nous rendons compte de l'importance que prend à l'égard du Canada une telle entreprise, non seulement à cause de sa valeur publicitaire, mais aussi parce qu'elle facilitera les initiatives canadiennes à New-York.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. De quelles lettres s'agit-il?—R. J'ai ces lettres en main.

D. Pourriez-vous en donner lecture pour qu'elles soient inscrites au compte rendu?—R. Ce sont des lettres personnelles. Elles ne portaient pas l'inscription "confidentiel", mais elles ont été écrites par le premier ministre et je ne crois pas qu'elles doivent être rendues publiques. Nous y viendrons dans une minute.

> L'emplacement, les dimensions et le style de l'édifice sont des points au sujet desquels il y aurait avantage à nous en remettre à vous et aux parrains de l'entreprise. Le gouvernement serait prêt à souscrire un bail à longue échéance, aux taux courants du marché, et accepterait même que le prix du loyer soit sujet à revision, disons, tous les cinq ans. Nous vous savons gré de porter à notre connaissance que les parrains de l'entreprise seraient disposés à étudier les détails de la construction avec un représentant du ministère des Travaux publics. Si cette rencontre avait lieu je suis d'avis que les discussions ne devraient porter que sur le genre de locaux dont le gouvernement pourrait avoir besoin, afin de ne pas créer l'impression que celui-ci prend, dans toute l'entreprise, un intérêt plus grand que celui qu'il est disposé à manifester.

En novembre 1956, j'ai étudié le financement de cette entreprise avec Ottawa et j'ai expliqué, d'une façon assez détaillée, que la grève qui sévissait dans l'industrie de l'acier, de même que les autres retards occasionnés, la majoration des frais et les additions apportées à la construction de l'édifice ainsi que le resserrement du crédit nous mettaient dans l'embarras. On affirma de nouveau que toute disposition qu'adopterait la majorité des promoteurs à l'égard du financement, donnerait satisfaction. On a de plus déclaré que le gouvernement n'avait d'autres droits que ceux que lui accordait le contrat, à savoir qu'il pouvait occuper des locaux, et que d'autres locaux additionnels seraient mis à sa disposition quand ses services en auraient besoin.

Cet édifice imposant, comme plusieurs d'entre vous le savent, est situé immédiatement au nord de la célèbre église épiscopalienne Saint-Thomas et juste en face du Club universitaire. Il est à moins de 1,000 pieds de la cathédrale Saint-Patrice, des magasins Saks et Tiffany de la 5e avenue, et à un mille environ, ou 15 minutes de marche, du siège des Nations Unies.

Au moment de l'acquisition de la propriété, on nous a affirmé que cet emplacement n'était l'objet d'aucune restriction dont auraient été exemptes d'autres propriétés du secteur, en ce qui concerne les règlements de la construction, et rien ne laisse supposer le contraire maintenant.

L'architecture du nouvel édifice nous a valu de nombreuses lettres de félicitations, dont une du recteur de l'église Saint-Thomas et une du président de la société Saks de la 5e avenue.

Jamais je n'ai dit publiquement, ni dans l'intimité, que les locaux de l'édifice seraient à l'usage exclusif des sociétés commerciales canadiennes, mais j'ai bien affirmé que des locaux seraient mis à leur disposition si elles désiraient les occuper.

On me dit que chacun de mes prédécesseurs a préconisé ou demandé que le gouvernement d'Ottawa construise ou achète, à New-York, un édifice qui serait connu sous le nom de Maison du Canada.

Quand les parrains de l'entreprise ont offert au gouvernement de prendre la seconde hypothèque, lorsque les obligations seraient remboursées, on leur a répondu que si, au moment où les dettes auront été liquidées, les parrains du projet veulent offrir l'édifice au gouvernement, il appartiendra à ceux qui seront alors au jouvoir de prendre une décision.

Les auteurs du projet n'avaient jamais songé à tirer des bénéfices de l'entreprise; ils ont pensé que cette Maison du Canada serait tellement une belle réclame pour notre pays, et étaient d'avis que si leur argent leur était remis accompagné d'un modeste intérêt, ils auraient éprouvé la satisfaction d'avoir fait quelque chose pour le Canada. Ils n'ont jamais songé qu'à rendre service au public.

S'ils n'avaient pas cru que l'entreprise pût être profitable à notre pays, ils ne s'en seraient jamais mêlés. Ils ne se sont aucunement intéressés à cette entreprise, c'est certain, simplement afin de faire des placements dans le commerce immobilier de New-York.

Dès le début, les auteurs du projet ont considéré toute l'entreprise à la manière d'une association. Ils se chargeaient de choisir un emplacement, de construire un édifice et de s'occuper du financement, et le gouvernement canadien devait être le principal locataire.

Les promoteurs ont exécuté leur part de l'entente.

Les États-Unis sont les plus gros clients du Canada; ce sont nos voisins et naturellement, nous désirons qu'ils achètent nos produits en plus grande quantité, et nous voulons qu'ils se rendent compte de l'importance du Canada. A coup sûr, un étalage de produits manufacturés ou un kiosque d'exposition sur

la 5e avenue, où des milliers de clients éventuels ne manquent pas de les voir tous les jours, sont de beaucoup préférables à un local situé dans un sous-sol où la grande majorité de ceux qui le voient sont ceux qui travaillent dans l'édifice.

Au cours de mon exposé, j'ai parfois employé le pluriel plutôt que le singulier, puisque les lettres laissent entendre que deux membres ou plus du cabinet étaient au courant de leur teneur.

Les lettres que j'ai reçues étaient d'un caractère personnel et ne portaient pas l'indication «confidentiel».

Pour le moment, je préférerais qu'elles ne soient pas portées à la connaissance du public. Mais si les membres du Comité veulent bien déléguer un des leurs avec qui je puisse m'entretenir, je me ferai un plaisir de les lui laisser lire.

Si ma mémoire est fidèle, l'ancien premier ministre a déjà dit, en comité, au premier ministre actuel, qu'il était prêt à lui faire voir la documentation qu'il avait sur le sujet.

Bref, le projet d'une Maison du Canada à New-York était approuvé et appuyé par le gouvernement qui était alors au pouvoir, sans quoi les promoteurs ne s'en seraient certainement pas mêlés.

Les promoteurs éventuels, dont les noms avaient été suggérés, avaient été acceptés d'emblée.

Le chef du gouvernement a dit: «Je serais très heureux que vous preniez l'initiative d'organiser semblable comité. Je pense que l'emplacement, les dimensions et le style de l'édifice sont des questions qu'il appartient aux promoteurs de régler.»

Je ne crois pas qu'il se trouve dans cette enceinte un homme qui n'aurait pas agi exactement comme je l'ai fait, s'il avait entendu pareille déclaration de la bouche du chef élu du pays.

En outre, la société de fiducie ne devait pas se croire obligée de garder les actions en dépôt à l'intention du gouvernement; bien au contraire, elle était libre d'en disposer selon que les promoteurs le jugeaient à propos afin d'assurer la pleine réalisation du projet.

Mesdames et messieurs, permettez à ce point, que je félicite certains membres du Comité de la connaissance qu'ils ont de la question. Voici quelques points sur lesquels je voudrais faire de la lumière. Il y a 26 promoteurs canadiens.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ne serait-il pas préférable que nous décidions ce que nous allons faire? La cloche s'est fait entendre une deuxième fois.

Le TÉMOIN: J'ai parcouru 2,000 milles pour assister à cette réunion. Messieurs, si vous voulez que nous nous réunissions, d'accord. Je ne suis pas venu ici vous faire la langue sur le projet; je suis venu établir les faits.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je ne crois pas que ces remarques soient de mise. La Chambre des communes tient une séance, et nous sommes des Canadiens patriotes nous aussi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à mon avis, nous devons nous en remettre au Comité. Si vous désirez une suspension, disons d'une heure, jusqu'à ce qu'on ait appelé l'ordre du jour, nous nous réunirons de nouveau à midi.

(Assentiment.)

(La séance est suspendue.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez bien faire silence, nous allons commencer.

Durant l'heure qui vient de s'écouler, j'ai jugé qu'il serait bon d'entendre dès maintenant la suite de l'exposé de M. Lawson, puis nous écouterons M. Zeckendorf. Les témoignages de MM. Smith, Lawson et Zeckendorf seraient

alors inscrits dans le compte rendu, et nous serions ainsi assez au courant des faits. Il se peut que vous ayez des questions à poser. Je ne veux rien imposer aux membres du Comité, mais notre travail serait facilité si nous continuions de cette façon.

M. MACNAUGHTON: M. Carswell est-il à Ottawa? On a mentionné son nom, de même que celui de M. Norman qui a succédé à M. Lawson. Il serait peut-être intéressant d'entendre un exposé de tous les faits et de connaître l'opinion de ces messieurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Lawson a déclaré qu'il préférait ne pas nous montrer les lettres ou les déclarations dont il a parlé, ou la correspondance échangée avec le gouvernement, c'est-à-dire l'ancien premier ministre, croyons-nous. Ne conviendrait-il pas que M. St-Laurent soit également ici, ou que nous prenions connaissance des lettres?

Le PRÉSIDENT: Cela peut se faire.

M. MACNAUGHTON: Dans ce cas, alors, nous sommes aussi bien de faire venir tout le cabinet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce sont des lettres importantes qui, en apparence, ont été écrites avant que l'ancien gouvernement se soit engagé; je pense que nous devrions établir les faits.

M. CARDIN: J'ai cru comprendre que M. Lawson était disposé à montrer ces lettres à un membre ou deux du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais attirer l'attention du Comité sur ceci. Je pense que chaque fois que M. Smith, au cours de son témoignage, a fait allusion à une lettre ou à un document, nous nous sommes efforcés d'obtenir que la lettre ou le document soit lu afin que le contenu en soit inscrit dans le compte rendu. Je pense que ce n'est que juste. En conséquence, je croirais plutôt que nous sommes en droit de nous attendre que la même ligne de conduite soit adoptée dans le cas de tout autre témoignage rendu devant le Comité.

Le TÉMOIN: J'avais commencé à dire que je voulais féliciter certains membres du Comité de la connaissance qu'ils ont de la question. Il y a cependant quelques points sur lesquels je voudrais faire la lumière.

Le groupe des promoteurs était constitué de 26 Canadiens et de deux citoyens des États-Unis. L'un de ces derniers possède une propriété à Toronto et a, au Canada, des intérêts commerciaux très importants. L'autre est d'origine canadienne; il est devenu propriétaire d'une vaste entreprise aux États-Unis et cherche à faire des placements au Canada. Certains membres du Comité semblent penser que ce projet a été conçu pour faire de l'argent. C'est la dernière chose à laquelle les promoteurs aient pensé. Il n'a jamais été question d'en tirer profit; ils voulaient tous faire quelque chose en faveur du Canada. La plupart d'entre eux espéraient, et attendaient seulement le remboursement de leur capital, plus peut-être, un petit rendement d'intérêt calculé au taux officiel des banques.

On a fait un peu allusion au projet, au sein du Comité, comme à une mise de fonds. Avec chacun des promoteurs, j'ai parlé du projet comme d'une affaire privée; quelques-uns d'entre eux, cependant, peuvent avoir cédé leurs droits à leur compagnie, que sais-je. Mais je suis certain que plusieurs d'entre eux ont considéré l'entreprise comme une affaire personnelle, qui n'avait d'autre but que l'avantage du Canada. Un des promoteurs m'avait abordé en disant qu'il désirait beaucoup se joindre à nous, dans une entreprise dont le Canada bénéficierait, parce que le Canada lui avait donné beaucoup.

Si le gouvernement persiste à ne pas collaborer et révoque l'entente de même que la déclaration d'intention, cela aura tendance à restreindre toute autre offre ou tout effort faits dans un esprit de patriotisme. Quelqu'un a déclaré

que le gouvernement n'a aucune obligation légale; mais dans toutes les transactions commerciales auxquelles j'ai pris part durant ma vie, une obligation morale, dans les affaires, a toujours été considérée comme une véritable obligation constituant un lien aussi fort que toute autre responsabilité juridique.

M. Walker:

D. Si je ne m'abuse, vous admettez que cette déclaration d'intention ne lie aucunement le gouvernement?—R. Si je comprends bien, le gouvernement est à l'abri de toute poursuite judiciaire.

D. A part cela, vous parlez de l'affaire comme d'une obligation morale et non comme d'une obligation légale?—R. Absolument.

D. Ainsi, il n'y a pas d'obligation légale?

M. CRESTOHL: Il n'en est pas ainsi.

M. Walker:

D. A quoi songez-vous encore en parlant du gouvernement qui cherche à revenir sur sa décision?—R. Il y a ces lettres favorables au projet.

D. Il ne reste plus rien. Vous avez parlé de révocation des accords et de la déclaration d'intention.—R. La déclaration d'intention annulant les lettres de convention.

D. Il n'y a pas de lettres de convention.—R. J'ai dit que j'avais en main certaines lettres.

D. Il vous faut les montrer. C'est grave ce que vous alléguez.—R. J'aimerais beaucoup que vous désigniez deux ou trois des membres du Comité, qui prendraient connaissance des dossiers que je possède et des lettres qui y sont jointes.

D. Il est très important que vous ne fassiez pas de déclaration inexacte. Le gouvernement n'a révoqué aucune entente. Toute votre argumentation ne repose que sur ce que vous appelez une déclaration morale d'intention,

M. Cannon:

D. N'est-il pas exact que cette déclaration d'intention qui a été publiée en appendice au fascicule 9 des Procès-verbaux et Témoignages, représente une offre que le gouvernement a faite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une offre précise qui contient toutes les clauses requises, y compris celles qui ont trait à la surperficie, à l'emplacement et au temps, et que cette offre aurait pu être acceptée, et que de ce fait, elle aurait créé une obligation légale au gouvernement.—R. C'est ainsi que je l'ai considérée. Pendant la guerre, les déclarations d'intention ont été nombreuses. Je connais des personnes qui ont acheté, par simple déclaration d'intention, des valeurs de mines d'uranium sous forme d'obligations et d'actions. Les maisons de courtage financent ces mines d'uranium au pays sur la foi de déclarations d'intention.

D. Cette déclaration d'intention aurait pu être acceptée par écrit n'importe quand, et elle aurait pris la nature d'une obligation tant pour le gouvernement que pour les personnes concernées?—R. C'est bien mon avis.

M. WALKER: Je suppose que mon ami n'est pas avocat.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. A mon avis, il importe beaucoup de connaître la nature de ces lettres dont on a parlé. Si le premier ministre, en écrivant à M. Lawson, s'adressait alors au consul général, ces documents sont confidentiels et M. Lawson ne devrait pas en citer des extraits; mais si ces lettres ont été écrites à M. Lawson en sa qualité de citoyen, ce ne sont plus alors des documents confidentiels.—R. Diverses personnes, de passage à New-York, me rendaient visite à mon

appartement, et nous parlions de la Maison du Canada. Vous le savez, la presse, d'un océan à l'autre, a parlé de ce projet. Des personnes de passage à New-York m'en parlaient. Je leur lisais deux ou trois phrases extraites de ces lettres.

M. KUCHEREPA: Selon le hansard de l'année 1954, à la page 5537, le premier ministre s'est exprimé ainsi:

> ...J'ai dit que je ne pouvais faire aucune promesse, prendre aucun engagement, et que je ne demanderais pas à mes collègues de prendre un engagement, même pour ce qui est de l'espace qu'ils prendraient. Je lui ai dit que les promoteurs auraient à courir le risque d'aménager des locaux avantageux et de les offrir quand ils en disposeraient et que, si ces locaux étaient avantageux et s'ils pouvaient soutenir la concurrence pour ce qui est du loyer, j'étais d'avis que le gouvernement, quel que soit celui qui sera au pouvoir, serait alors heureux de songer à signer des baux.

M. MACNAUGHTON: C'était en 1954.

M. KUCHEREPA: C'est une déclaration qu'a faite à la Chambre des communes l'ancien premier ministre. Aujourd'hui, on nous dit que certaines ententes ont été conclues. J'aimerais voir ces ententes.

M. Walker:

D. M. Lawson admet qu'aucune entente n'a été révoquée. Tout ce qu'il invoque, c'est une déclaration d'intention et une obligation morale.—R. Cette déclaration d'intention n'a été rédigée qu'après que ces vingt-huit personnes eussent fait une mise de fonds de $100,000 chacun.

D. Selon les dispositions du début, vous deviez remettre l'édifice au gouvernement; mais vous avez changé vos plans et avez vendu la moitié des intérêts à des financiers américains.

M. MACNAUGHTON: C'est ce que vous avez dit.

M. WALKER: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: M. Lawson va continuer son témoignage.

Le TÉMOIN: Si cette déclaration d'intention est révoquée, à mon avis, ce sera une tache permanente à l'intégrité du Canada. J'ai visité différents endroits des États-Unis au cours des dernières semaines, et j'ai pu prendre conscience du regret, du désappointement et de l'étonnement qu'ont ressentis certains Américains en vue, par suite de la tournure que prenaient les événements. Il semble qu'une impression règne dans le public, que la présente ligne de conduite de notre gouvernement donne à entendre que les sentiments mutuels d'unité et de collaboration s'affaiblissent.

Ce que cela laisse supposer, je suis peiné de le dire, ne peut échapper à certains de nos ennemis de l'extérieur.

M. Kucherepa:

D. Pourquoi, dès mars 1955, le Club canadien a-t-il évité toute participation à ce plan, alors qu'au début, il l'appuyait si chaleureusement?—R. En raison des changements de présidents. Le Club canadien a connu quatre ou cinq présidents différents en trois ou quatre ans. Quand j'ai proposé l'affaire, le président d'alors était des plus enthousiastes. Son successeur était également enthousiaste, mais il est tombé malade, a dû être hospitalisé et est décédé.

M. Walker:

D. N'est-il pas vrai que c'était un beau rêve, mais que cela n'a pas marché? Le Pacifique-Canadien s'est retiré du projet.—R. Il n'en a jamais été.

D. Il a refusé d'y prendre part?—R. C'est exact.

D. Les chemins de fer Nationaux du Canada ne voulaient pas y participer? —R. C'est exact.

D. Air-Canada a refusé de marcher?—R. Oui, à moins que le gouvernement n'en fût. Air-Canada aurait pris part à l'affaire si le gouvernement y avait participé.

D. La société Air-Canada n'y a pas participé et vous a dit qu'elle ne le ferait pas?—R. Oui.

D. L'*Aluminum Company of Canada* ne voulait pas en faire partie?—R. C'est exact.

D. Vous espériez qu'elle accepterait?—R. Oui.

D. Ni l'*International Nickel Company?*—R. C'est juste.

D. Et l'Office du tourisme ne pouvait y déménager, parce qu'il se trouve au centre même du tourisme en Amérique, au Rockefeller Centre. Vous ne vous attendiez pas qu'il déménage là où vous étiez?—R. Il me semblait qu'il aurait trouvé plus avantageux de s'établir à un endroit où des millions de personnes passent chaque année que de rester où il est, sur la 53e rue.

M. MACNAUGHTON: Qui fait cette affirmation? Est-ce le témoin?

M. Walker:

D. Maintenant, monsieur Lawson, depuis que la déclaration d'intention a été écrite, soit l'automne dernier, vous avez tout à fait changé l'aspect de l'entreprise en ne réussissant pas, tout d'abord, à amener ces compagnies canadiennes à s'y installer. C'est exact, n'est-ce pas? Vous n'en avez que quatre en ce moment, quatre compagnies importantes?

M. MACNAUGHTON: Je proteste! Ce ne sont pas là des questions. Que ne posez-vous pas des questions au lieu de faire un discours?

M. Walker:

D. Ce sont des questions. Je vous demande, est-ce exact?—R. Le gouvernement de la province d'Ontario désire beaucoup y installer un bureau, et il s'y est engagé, que le gouvernement fédéral y participe ou non.

D. Est-ce vrai? Je vous ferai remarquer qu'il n'existe aucun engagement. Vous n'avez rien reçu du gouvernement de l'Ontario, et vous le savez.—R. Je me suis entretenu avec le premier ministre dans la soirée d'avant-hier.

D. Appelez-vous cela un engagement?—R. Oui, très certainement.

D. Vous avez sans doute eu une agréable conversation à l'heure du thé, mais vous n'avez aucun écrit du gouvernement; vous vous faites fort d'une conversation.—R. De la conversation que j'ai eue avec M. Frost, qui a déclaré que le gouvernement s'était engagé et qu'il participerait à l'affaire; et il a ajouté que j'avais toute liberté de le dire aux gens d'Ottawa.

D. Il a dit qu'il y participerait?—R. Oui. Cela s'est passé mercredi soir.

D. Mais vous n'avez pas d'accord signé, et pas de déclaration d'intention? —R. Non.

D. Rien, sinon une déclaration que vous dites tenir du premier ministre?—R. J'ai télégraphié à M. O'Connor, le secrétaire, lui suggérant de s'informer auprès de M. Carswell, le gérant, qui est familier avec tous les détails, et qui a toujours été là, et auprès de M. Harry Norman également, qui m'a succédé à New-York. J'ai quitté cette ville en grande hâte. M. Norman m'a ensuite remplacé et a continué l'affaire, et je sais qu'il était tout rempli d'enthousiasme pour la Maison du Canada.

M. Crestohl:

D. Croyez-vous que ces personnes pourraient jeter de la lumière sur cette affaire?—R. Je pense qui si on les interrogeait, elles pourraient donner beaucoup de détails. J'ai quitté New-York en hâte et j'ai été en repos pendant plusieurs mois, cette année-là; j'ai donc un peu perdu l'affaire de vue. Mon successeur a continué, mais je voudrais que vous connaissiez tous les changements qui sont survenus. Ce n'est qu'à ma résidence, en Floride, que j'ai reçu cette convocation et je n'avais pas mes dossiers; j'ai donc essayé de relever certains détails de mémoire.

D. Je propose que M. Carswell et M. Norman soient invités à comparaître devant le Comité et qu'ils apportent avec eux toute la correspondance et tous les renseignements dont vous parlez.

M. MACNAUGHTON: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: On a proposé, en conformité du Règlement et avec l'appui requis, que M. Carswell et M. Norman soient sommés de comparaître devant le Comité.

M. CRESTOHL: Et qu'ils apportent avec eux tous les documents requis, et le reste.

Le TÉMOIN: M. Norman a continué l'affaire jusqu'au bout après mon départ de New-York.

M. WALKER: Alors, monsieur Lawson...

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion.

M. COLDWELL: Puis-je savoir s'ils doivent être «invités» ou «sommés»?

M. CRESTOHL: Je ne sais si nous avons le droit de les sommer de comparaître. Ce sont des Américains.

M. KUCHEREPA: Au sujet de cette proposition, je ferai remarquer que la motion adoptée lors de la dernière réunion du Comité embrasse cette question complètement.

M. MACNAUGHTON: Qu'on y ajoute les noms.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'avis que les noms soient ajoutés à la résolution?

M. CRESTOHL: Cela me va.

M. COLDWELL: L'autre résolution portait sur l'assignation de M. Lawson.

Le PRÉSIDENT: Non, l'invitation.

M. Crestohl:

D. Selon la résolution précédente, nous avons convoqué M. Zeckendorf et M. Lawson et toute autre personne que le Comité désirerait entendre.—R. La question a été ainsi posée au sein du Comité: quelqu'un est-il susceptible de perdre de l'argent dans l'entreprise, si le gouvernement n'installe pas ses bureaux dans la Maison du Canada? A cela je réponds que les 28 promoteurs, sachant qu'ils avaient l'appui d'Ottawa, étaient au courant de la correspondance et de la déclaration d'intention quand ils ont consenti à prêter.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. S'agit-il de la même correspondance?—R. Certains extraits de la correspondance. Si vous songez à obtenir là-bas six millions de dollars d'une société d'assurances, il importe de lui donner tous les renseignements possibles. On a donné tous les renseignements à la banque et on a montré aussi la déclaration d'intention. De même, il y a tout juste un an, quand j'ai pris les dispositions en vue d'obtenir un montant additionnel de $750,000 et que la société *Webb and Knapp* s'est jointe à nous en apportant le même montant, on l'a mise au courant de cette déclaration d'intention. Quant à subir des pertes d'argent, tout dépend si le gouvernement persistera à révoquer sa déclaration d'intention.

M. Kucherepa:

D. Pourquoi les promoteurs canadiens de l'entreprise ont-ils vendu leur part d'intérêts dans l'édifice à une société américaine?—R. L'excavation était déjà faite et les fondements de l'édifice complétés, mais les prêts hypothécaires que nous nous attendions de recevoir pour constituer le montant de $6,750,000 ne venaient pas. Il s'agissait déjà de six millions de dollars, plus une somme additionnelle de $750,000. Au moment même où 90 p. 100 environ de l'édifice était loué, il nous fallait trouver immédiatement $1,500,000. Quelques-uns parmi nous ont apporté $750,000. *Webb and Knapp* se sont joints à nous et ont fourni un montant égal, et nous les avons mis au courant de cette déclaration d'intention. La construction de Rockefeller Centre fut une affaire dangereuse. Les propriétaires ont perdu des millions de dollars pendant deux ou trois ans, jusqu'à ce que l'édifice soit terminé. Aux prises avec des difficultés identiques, nous voulions être certains de l'appui de quelqu'un qui mènerait l'affaire à bonne fin.

D. C'est en grande partie la raison?—R. Oui, et comme je l'ai dit, *Webb and Knapp* ne m'ont jamais parlé de conditions. M. Zeckendorf ici présent serait toutefois au courant.

M. Walker:

D. Au moment de la remise de la déclaration d'intention, le gouvernement savait-il que vous étiez en train de céder 50 p. 100 de la part de propriétaire à des capitalistes américains?—R. Un instant, je vous prie. Un mois environ après ma conversation avec le premier ministre d'alors... Je lui avais expliqué ce qui en était et il avait répondu: «La solution que les fondateurs croient la meilleure à l'achèvement de cet édifice nous satisfait entièrement. Ce qui nous intéresse c'est notre droit contractuel à l'espace additionnel dont nous avons présentement besoin, et à l'espace additionnel dont nous pourrions avoir besoin.»

D. Prétendez-vous qu'au moment où le premier ministre vous a donné la lettre déclarative d'intention, il savait que vous céderiez 50 p. 100 de la part de propriétaire à des intérêts américains?—R. Il savait que nous devrions en céder une partie.

D. A des intérêts américains?—R. Oui, je le lui ai dit par lettre.

D. Avez-vous des écrits à ce sujet?—R. Oui.

D. Pourrions-nous les voir?—R. Je vais vous les procurer.

M. Crestohl:

D. Pourriez-vous nous donner le nom des 28 compagnies canadiennes qui se sont engagées?—R. Vous les voulez?

D. J'aimerais en avoir la liste.—R. En voici une liste; elle n'est ni par ordre alphabétique, ni par ordre de provinces, mais mon nom y paraît en tête.

Hon. Ray Lawson, Oakville
John David Eaton, Toronto
Norman D. Moffatt, Toronto
P. R. Gardiner, Toronto
F. R. Graham, Vancouver
P. A. Thompson, Montréal
Sidney C. Oland, Halifax
Walter Stewart, Montréal
Howard Webster, Montréal
M. J. Boylen, Toronto
E. P. Taylor, Toronto
Jules-R. Timmins, Montréal
J. A. Gairdner, Toronto
J. Gordon Thompson, London
Richard G. Ivey, London
Eric L. Harvie, Calgary
J. D. Leitch, Toronto

Dans ce cas-ci, c'est le père, Gordon Leitch, qui avait pris l'engagement, mais à sa mort, son fils l'a remplacé.

Edgar G. Burton, Toronto
Walter C. Koerner, Vancouver
Harry W. Knight, Toronto
Ewart R. Angus, Toronto
Hon. G. P. Campbell, Q.C., Toronto
Thayer Lindsley, Toronto
L. R. Perini, Toronto

Sir James Dunn est décédé depuis et a été remplacé par M. David S. Holbrook, vice-président exécutif de l'*Algoma Steel Corporation Limited.*

B. W. Newkirk, Toronto
E. B. Kernaghan, Toronto
Nathan Cummings, Chicago

D. Ce dernier a déjà été canadien, n'est-ce pas?—R. Oui, mais il demeure maintenant à Chicago. Il s'est beaucoup enrichi aux États-Unis où il s'est établi en 1938. Il se cherche des placements au Canada. M. Lindsley aussi a beaucoup d'argent.

D. Tous ces Canadiens ont à cœur le bien public.—R. Oui, et je leur ai dit quand je les ai rencontrés: «Voici une entreprise canadienne qui, je crois, servira le Canada, et je suis heureux qu'Ottawa l'approuve.»

M. Macnaughton:

D. Si je comprends bien, ils n'avaient pas besoin du 4 p. 100.—R. Nous leur avons dit qu'ils obtiendraient de leur mise de fonds un intérêt plus bas qu'à la banque. Finalement nous avons émis des obligations en seconde hypothèque.

M. Crestohl:

D. Monsieur Lawson, vous avez entendu parler des défauts de cet édifice, signalés par le ministre ce matin?—R. Oui.

D. Avez-vous jamais été mis au courant de ces défauts de construction ou d'architecture?—R. Au moment où nous avons acheté ce terrain nous savions qu'après avoir construit 26 ou 27 étages il nous faudrait acheter des droits aériens. Je ne crois pas qu'il existait à l'égard de cette propriété d'autres restrictions ne s'appliquant pas aux autres édifices des alentours. Nous trouvions le district excellent pour l'érection d'une Maison du Canada.

M. Walker:

D. Monsieur Lawson, vous saviez cependant, à ce moment, que le Musée d'art moderne pouvait se construire juste contre la façade ouest de la Maison du Canada?—R. Jusqu'à dix étages, mais nous ne croyions pas qu'il en aurait un jour l'intention.

D. Justement, mais aucune promesse ne vous a été donnée qu'il ne le ferait pas?—R. Non.

D. Et plus tard, les propriétaires vous ont fait part de leur intention de construire?—R. Il ont dit que peut-être ils construiraient.

D. Justement, que peut-être ils construiraient, et vous en avez averti le gouvernement canadien, n'est-ce pas?—R. Oui, dès que nous l'avons su. Aussitôt.

D. Est-ce que ce n'était pas un changement important que non seulement le côté sud, mais aussi tout le côté ouest soit caché, obstruant toutes les fenêtres du consulat général qui devait occuper le troisième et le quatrième étages, alors qu'un des grands avantages était la vue qu'auraient donné les fenêtres sur les jardins du Musée d'art moderne? N'avez-vous pas cru que c'était là un changement d'importance quand vous avez avisé le gouvernement de cette intention de construire?—R. Non, je ne le pensais pas.

D. Vous ne le pensez pas. Mais je crois que cela signifie une différence de 25 p. 100 de loyer.—R. Dans les édifices de ce genre, il existe, vous savez, des ascenseurs qui occupent un certain espace le long des murs, et des lavabos qui prennent aussi de l'espace.

D. Mais vos plans... Je ne veux pas être impoli, continuez, monsieur Lawson.—R. On m'a demandé comment se faisait le financement de l'entreprise; ici du moins, vous me l'avez demandé. J'ai dit que les compagnies d'assurance-vie acceptent une hypothèque de 6 millions de dollars à 4¾ p. 100 d'intérêt, mais il reste $2,800,000 d'obligations en deuxième hypothèque aux mains des parrains de l'entreprise. Il y en a pour plus d'un million et demi, soit la moitié détenue par *Webb and Knapp,* et l'autre moitié par les parrains de l'entreprise.

D. Est-ce qu'il reste une part de propriétaire pour les fondateurs canadiens?—R. Cela dépend de l'entreprise selon que l'édifice sera complètement loué, que le gouvernement s'en désintéresse, ou que nous décidions de le vendre. Je ne sais si le temps est favorable ou non à la vente immobilière.

D. Quelle qu'en soit la valeur, les capitalistes canadiens en auront 50 p. 100, n'est-ce pas?—R. Justement.

D. Et les capitalistes américains auront les autres 50 p. 100?—R. Dans la situation présente, oui.

D. Dans la situation présente. Une seule question encore. Quand vous avez présenté vos plans, ils faisaient voir des fenêtres sur toute la hauteur de la façade ouest, n'est-ce pas, pour ce qui est de nos bureaux?—R. Je ne crois pas avoir jamais vu ces plans.

D. Permettez-moi de vous présenter cela comme un fait.—R. Je vois.

D. Alors, nous avons appris ce nouveau changement le 13 juin, par une lettre que vous nous avez envoyée.—R. Oui.

D. Ce qui annulait vos projets et les nôtres d'établir des bons bureaux pour notre consultat général au troisième et au quatrième étage, avec vue sur les jardins et tout ce que cela comporte. Ne croyez-vous pas que c'est important?—R. Non. Comme vous savez, à New York le prix des loyers augmente à mesure qu'on s'élève. Le loyer des étages supérieurs est plus fort que celui des étages inférieurs.

Je n'ai fait aucune négociation, mais M. Carswell, l'agent de location, a offert au gouvernement d'installer ses bureaux plus haut, presque aux mêmes taux qu'ils lui coûteraient plus bas.

D. Saviez-vous que nous pouvions obtenir l'espace dont nous avons présentement besoin au Rockefeller Centre pour $115,000, alors qu'en le louant de vous, il nous coûterait $156,000 par année pendant vingt ans, plus $200,000 de cloisons? N'est pas que cela fait une bonne différence!—R. Pas si vite! Je ne crois pas que le prix des cloisons soit $200,000; si j'ai bien compris elles devaient coûter $70,000, sous réserve des négociations avec le ministère des Travaux publics.

D. Votre première estimation était de $100,000, puis vous l'avez augmentée à $150,000 et ensuite à $200,000?—R. Cela dépendrait de votre ministère des Travaux publics, je suppose.

D. A Rockefeller Centre nous ne payons que $115,000 par année pour toutes les commodités qui se trouvent dans le centre même, tandis qu'en déménageant chez vous...

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Peut-être ce témoin devrait-il s'installer à la table principale.

M. Walker:

D. ...nous aurions à payer $156,000 plus $200,000 en modifications. Ne croyez-vous pas que c'est un facteur dont il faille tenir compte?—R. Je crois que nous devons tenir compte de tous les facteurs. M. Carswell, le gérant de cette entreprise,—qui est absent,—avait choisi et approuvé...

D. Avec toutes ces dérogations aux modalités mentionnées dans la lettre déclarative d'intention que vous avez reçue, pouvez-vous blâmer le gouvernement de n'avoir pas soutenu cette entreprise?

M. MACNAUGHTON: Le dernier mot n'est pas dit.

M. CRESTOHL: Répondez, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: Nous avons des lettres montrant que bien des compagnies aimeraient s'établir là, mais nous avons quand même loué l'édifice au gouvernement.

M. Crestohl:

D. Tout, sauf ce mur ouest...

M. STICK: Permettez-lui de répondre.

Le TÉMOIN: Savez-vous que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dépense chaque année jusqu'à 2 millions de dollars en publicité engageant les touristes à venir au Canada? Savez-vous qu'il y a des millions de gens qui passent sur la Cinquième avenue, à l'endroit où doit s'établir l'Office du tourisme? Est-ce que cela ne vaut pas quelque chose? Si le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dépensait seulement 10 p. 100 de ses crédits pour des bureaux au rez-de-chaussée de cet édifice sur la Cinquième avenue, ce serait une aubaine.

M. Nacnaughton:

D. Où se trouve actuellement l'Office du tourisme?—R. Près de la 53e rue, sur une rue latérale.

D. C'est sur la 49e, n'est-ce pas?—R. Oui, sur la 49e.

M. Crestohl:

D. Est-ce que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales songe à s'installer dans ce nouvel édifice?—R. Oui, il a accepté d'y déménager.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suppose que nous ferons venir des gens de l'Office du tourisme pour nous donner leur avis sur cette question.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Est-ce que le témoin pourrait nous dire quelle est la surface utilisable au rez-de-chaussée?—R. Je n'ai pas ces chiffres. M. Zeckendorf pourrait sans doute vous renseigner.

D. J'ai une raison particulière pour le demander, et c'est la suivante: Je suppose que ces compagnies qui veulent de l'espace dans cet édifice aimeraient évidemment être au rez-de-chaussée. L'Office du tourisme aurait besoin de quelque 11,400 pieds carrés, qui, je suppose, prendraient la majeure partie du rez-de-chaussée. Il n'y resterait plus d'espace aux autres compagnies pour poursuivre leurs opérations.—R. Évidemment, cet emplacement est excellent, et nous avons refusé des gens qui demandaient de l'espace au rez-de-chaussée. C'est là, selon moi, que devrait se trouver notre Office du tourisme. Je ne crois pas qu'il y ait aucun point du globe où il passe plus de gens quel que soit le jour de la semaine. Si c'est un espace publicitaire que nous voulons, l'endroit est idéal.

M. Garland:

D. Monsieur le président, n'est-il pas vrai que l'ancien chef de l'Office du tourisme était enchanté de cet emplacement?—R. Je crois que oui.

M. Kucherepa:

D. Si le gouvernement canadien s'est vu offrir cet espace à $150,000, pourquoi les propriétaires ne pourraient-ils le louer à d'autres au même prix?—R. J'ignore s'ils le pourraient ou non; M. Zeckendorf en connaît plus long que moi là-dessus. Il y a trois ans que je suis allé à New-York.

D. Si cet espace a tant de valeur pour le gouvernement canadien, n'en aurait-il pas autant pour un particulier?—R. Je n'ai aucun renseignement sur ce point.

M. Crestohl:

D. Est-ce que le nom «Maison du Canada» qui a été attaché à cet édifice d'une façon plus ou moins permanente pourrait influencer cette dernière question?—R. Je n'ai pas bien compris, permettez?

D. Le nom «Maison du Canada»?—R. Oui.

D. Est-ce en quelque sorte attaché à cet édifice?—R. Justement.

R. Est-ce que ce changement n'entamerait pas l'enthousiasme des canadiens?—R. Je ne le crois pas. Je dois plaider ignorance parce que je n'ai pas demeuré à New York ces dernières années. Mon successeur, M. Norman le saurait, M. Zeckendorf aussi, de même que M. Carswell, qui s'y tient en permanence. Je voudrais plaider ignorance sur ce point. Voilà les gens qui pourraient y répondre.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Il reste encore plusieurs questions à poser.—R. Puis-je donc vous demander de les poser à M. Zeckendorf, c'est lui qui a dirigé cette entreprise.

M. Fairfield:

D. Est-ce que M. Lawson pourrait nous dire s'il se trouve plus de bureaux du tourisme au Rockefeller Centre qu'à l'angle de la Cinquième avenue et de la 54e rue?—R. Je croirais qu'il sont dispersés dans tout New York. Ils se trouvent tous plus loin que la 42e et de Madison, et de la 42e et de la Cinquième avenue. Il s'en trouve près du Rockefeller Centre. Si je comprends bien, voilà une des objections. Vous ne voulez pas que nous acceptions un autre office du tourisme dans cet édifice. Est-ce que cela n'a pas été dit, monsieur le président?

M. Macnaughton:

D. La question, c'est que l'Office du tourisme se trouve présentement sur une rue latérale, près de la 49e rue, et non pas dans le Rockefeller Centre? Il ne se trouve pas dans l'édifice même.

M. LENNARD: Il se trouve sur la 49e rue.

M. Macnaughton:

D. Il occupe un local exigu sur la 49e rue. Il ne se trouve pas dans le Rockefeller Centre proprement dit?

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Je suggère que nous poursuivions l'exposé de cette question.—R. Il ne reste à peu près rien à dire, messieurs. Je ne veux pas vous ennuyer.

M. Walker:

D. Je ne vous interromprai pas avant que vous n'ayez fini.—R. Dans sa déclaration, ce matin, M. le ministre a dit certaines choses que j'ai notées. D'après ce que j'en ai compris, son avis diffère quelque peu du mien. Au début, certains initiateurs ont pensé remettre l'édifice au gouvernement, ou l'offrir au gouvernement une fois les obligations en première hypothèque remboursées. D'après mes papiers, M. St-Laurent avait accepté de louer des bureaux dans cet édifice, et il a employé ces mots: «le droit contractuel du gouvernement à l'espace dont il a besoin et à l'espace additionnel dont il pourrait avoir besoin.»

D. Cela, c'est encore dans une lettre?—R. Dans une lettre. Droit contractuel du gouvernement à l'espace dont il a ou aura besoin. A ma connaissance, M. St-Laurent en a parlé avec au moins deux de ses collègues.

Je soutiens que la lettre déclarative d'intention engageait le gouvernement au même titre qu'une entente. De grandes compagnies ayant des intérêts au Canada louent des bureaux. Le gouvernement d'Ontario s'est aussi engagé à louer des bureaux.

M. WALTER: C'est faux.

Le TÉMOIN: Permettez?

M. Walter:

D. Vous avez parlé au premier ministre M. Frost. Le gouvernement d'Ontario ne s'est pas engagé?—R. Voudriez-vous que M. Frost vous télégraphie?

D. Oui.—R. Je crois que cela peut se faire sans difficulté.

M. Crestohl:

D. Est-ce que cela pourrait se faire aujourd'hui?—R. Je crois que oui. Si je téléphonais à M. Frost, il enverrait un télégramme.

D. Le feriez-vous, s'il vous plaît?—R. Entendu.

M. HENDERSON: M. Walker ne doute sûrement pas de la parole de M. Frost.

Le TÉMOIN: En sortant d'ici je vais téléphoner à M. Frost.

M. WALKER: Je ne doute de personne, mais une conversation agréable entre un premier ministre affable, et un ancien lieutenant-gouverneur encore plus affable ne peut engager le gouvernement de l'Ontario.

Le TÉMOIN: Il a été décidé par négociations que le gouvernement paierait pour l'installation des cloisons.

Son établissement dans ce nouvel édifice contribuera à son prestige, car l'édifice est situé sur la Cinquième avenue, il est climatisé, muni d'ascenseurs neufs, d'un système de chauffage dernier cri, alors que l'édifice actuel est vieux de 27 ans.

Le gouvernement pourra disposer de tout l'espace dont il aura besoin au moment voulu, pourvu qu'il nous en donne avis assez longtemps d'avance.

C'est moi qui ait eu l'idée de cet édifice, et sauf pendant quelques mois, j'ai toujours été à la disposition du ministère pour en discuter les détails. S'il se fait d'autres progrès soit dans la location soit dans les négociations, je serai reconnaissant qu'on m'en tienne au courant. On a laissé aux fondateurs le choix complet de l'emplacement, de l'espace et de l'architecture de l'édifice.

Messieurs, je crois avoir couvert mon sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, c'est la cinquième fois qu'on fait allusion à des lettres parlant de droits contractuels, échangées par M. Lawson et l'ancien premier ministre. Il me semble bien que ce sont des documents assez importants, qui devraient être versés au compte rendu du Comité.

M. MACNAUGHTON: La déclaration d'intention constitue aussi un document très important.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Sans doute, mais ceci aussi est important, et constitue un engagement beaucoup plus solide que la déclaration d'intention.

M. MACNAUGHTON: Vraiment? Que signifie «autorisé par le gouvernement du Canada?» J'aimerais poser quelques questions si possible.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. Macnaughton:

D. Si le Canada se retirait complètement du projet, pourriez-vous nous dire si, selon vous, d'autres compagnies, personnes ou particuliers s'y intéresseraient?—R. Une compagnie de finance de New-York m'a fait demander par l'entremise d'un des fondateurs si l'édifice serait à vendre et à quelles conditions. Une compagnie industrielle de New-York et un gouvernement étranger ont demandé des renseignements.

D. Des renseignements à quel sujet? En vue d'acheter l'édifice?—R. Pour l'acheter, en assumer la direction et les obligations. Je dirais de plus qu'on nous a demandé si nous accepterions les obligations de ce gouvernement en paiement; je n'en connais pas plus long.

D. Est-il possible de nous dire le nom de ce gouvernement?—R. Je ne le connais pas. Cette demande a été faite par l'entremise d'un de nos agents de location.

D. A votre connaissance, quelles compagnies canadiennes ont présenté des déclarations d'intention?—R. D'abord, il y avait la compagnie «*Anderson*», et la compagnie *Abitibi Paper* qui ont demandé un bail sûr. Je n'en connais pas d'autre.

D. On me dit que la *Consolidated Mining and Smelting* aussi a demandé un bail.—R. Un instant. On m'a enlevé une autre lettre. J'avais une lettre d'une personne de Montréal datée du 31 décembre. Elle a été livrée chez moi à ma maison d'Oakville, puis elle a été envoyée à Toronto. Cette personne voulait louer des bureaux dans la Maison du Canada, et elle s'inquiétait de la tournure des événements. Il y a d'autres compagnies canadiennes aussi qui voulaient louer des bureaux. C'est cette lettre que j'avais dans mes dossiers.

D. Vous voulez dire que c'était une question de bonne foi de la part des compagnies canadiennes?—R. Elles voulaient savoir ce que ferait le gouvernement canadien, je leur ai donc dit d'attendre après le 17 parce que j'allais à Ottawa voir ce qui en était.

M. Walker:

D. En attendant qu'elles signent un bail, est-ce que vous ne considéreriez pas ces documents comme des engagements?—R. Non, mais je considérerais les intéressés comme engagés après une lettre d'engagement ou une déclaration d'intention.

M. Macnaughton:

D. Auriez-vous l'obligeance de nous donner le détail de la répartition financière entre les initiateurs du projet et vos associés? Quel est le montant du placement?—R. Nous avons prévu une hypothèque de 6 millions de dollars qui restera en garantie s'ils l'acceptent.

D. Qui avance les fonds?—R. La *Prudential Life*, à 4¾ p. 100. Les parrains de l'entreprise ont $2,800,000 comptant des obligations en seconde hypothèque à 4 p. 100, mais aucun intérêt n'est payable avant la construction de l'édifice. Quelques fondateurs et la compagnie de M. Zeckendorf ont mis $750,000 il y a juste un an.

M. Walker:

D. Et à cause de cela, il sera impossible d'en remettre la possession au Canada?—R. Non, pas du tout, vous devriez entendre M. Zeckendorf.

M. Macnaughton:

D. Parlez-nous de la part d'intérêt.—R. Elle est de 50 p. 100. A titre de fondateurs nous en avons 50 p. 100. Le gouvernement n'a jamais voulu l'accepter, disant que cette décision devait relever du gouvernement alors au pouvoir si, à ce moment-là, les fondateurs voulaient toujours lui offrir cette part.

M. Walker:

D. En cadeau?—R. Assurément.

D. Voulez-vous dire que les intérêts américains seraient du même avis?—R. Non, M. Zeckendorf m'a déclaré,—ou plutôt son fils m'a déclaré l'an dernier, à Montréal,—que si les fondateurs canadiens ou d'autres Canadiens voulaient les relever de leurs obligations, ils se contenteraient volontiers de rentrer dans leur mise de fonds.

D. Vous voulez dire, s'ils étaient remboursés du montant qu'ils ont dépensé?—R. Mais oui.

D. Vous voulez dire qu'il faudrait acheter leur part dans l'affaire?—R. Mais oui.

M. Macnaughton:

D. Il est donc possible qu'une fois le coût initial amorti, les fondateurs auront l'entière possession de l'édifice, et qu'ils pourront faire cadeau de la Maison du Canada.—R. Je serais prêt à donner ma part.

M. Walker:

D. Est-ce que les associés américains le feraient aussi?—R. Je le crois bien.

M. ZECKENDORF: Je ne crois pas que M. Lawson soit en mesure de répondre à cette question. Puis-je le faire?

M. MACNAUGHTON: Certainement.

M. ZECKENDORF: La réponse est double. Comme nous l'avons déclaré,—et cette déclaration est toujours valide,—nous sommes prêts à vendre notre part au prix coûtant. Deuxièmement, nous sommes prêts à suivre la ligne de conduite des premiers fondateurs canadiens, et de remettre notre part au Canada selon les modalités exactes fixées à l'origine par les premiers fondateurs.

M. WALKER: Considérez-vous votre déclaration comme un engagement au même titre que si elle faisait partie d'un document juridique à cet effet?

M. ZECKENDORF: Je ne fais jamais de déclaration qui ne soit pas un engagement.

M. WALKER: Vraiment?

M. MACNAUGHTON: Votre déclaration est une déclaration d'intention.

M. WALKER: C'est une déclaration d'intention, n'est-ce pas?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Est-ce une déclaration d'intention ou un document juridique?

M. ZECKENDORF: C'est une offre.

M. WALKER: Vous dites que c'est une offre. Jusqu'à quand est-elle valable?

M. ZECKENDORF: Aussi longtemps qu'il plaira au Canada.

M. MACNAUGHTON: Y a-t-il d'autres questions?

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Puis-je demander à M. Lawson s'il a expédié un prospectus et une lettre,—peut-être pas signée de sa main,—pour tâcher d'attirer à la Maison du Canada d'autres compagnies canadiennes? Si oui, aurait-il avec lui une copie de cette lettre, ou ne serait-elle pas signée par lui?—R. Je n'ai jamais expédié de lettre semblable. La plupart de ceux qui s'intéressaient à la Maison du Canada passaient par New York, et ils venaient à mon bureau en discuter. Plusieurs ont manifesté le désir de se joindre à nous. Je n'ai fait appel à aucun particulier ni à aucune compagnie.

D. Savez-vous si un autre promoteur a envoyé une lettre avec un prospectus?—R. Je n'aime pas beaucoup le mot «promoteur».

D. Pourtant, ce mot est toujours respectable.—R. C'est une question de bonne volonté. Je veux répéter avant l'ajournement du Comité qu'aucun fondateur n'a jamais pu prévoir de profit dans cette affaire. Les fondateurs seront satisfaits de reprendre leur mise de fonds avec un intérêt de 3 ou 4 p. 100. Cela, je le crois toujours.

D. Peut-être la reprendraient-ils sans intérêt, et seraient-ils heureux de le faire. Autant que vous sachiez, il ne s'est expédié aucun pli à aucune compagnie canadienne avec un prospectus et une lettre explicative?—R. Non.

M. McCleave:

D. Quel est le taux d'intérêt des obligations en seconde hypothèque? Portent-elles intérêt?—R. Oui, quatre pour cent.

D. Navez-vous pas dit que les fondateurs ne pouvaient pas réaliser de bénéfice?—R. Oui. Ne vous arrêtez pas au quatre pour cent et ce qu'il signifie en lui-même. Mais allez le leur demander.

M. Macnaughton:

D. Quel taux la banque demande-t-elle pour un emprunt? Est-ce quatre ou sept pour cent?

M. McCleave:

D. A quel moment les autres ont-ils fourni leur $100,000 chacun?—R. J'ai été le premier à fournir ce montant. J'ai dit que je n'accepterais l'argent d'aucun d'entre eux avant d'avoir fourni ma part. Plusieurs d'entre eux voulaient donner leur chèque immédiatement. Ceci se passait en 1955 avant l'achat du terrain. Je crois qu'un autre actionnaire s'est joint en janvier 1956; les deux autres l'avaient déjà fait.

D. A ce moment-là, le gouvernement du Canada s'était-il engagé à se servir de cet édifice?—R. Sans parler de la déclaration d'intention, il s'y était engagé nettement par des lettres. J'en ai lu des extraits ce matin. J'aimerais qu'on me donne l'occasion de les revoir, et je m'y reporterai de nouveau.

M. Walker:

D. Pourriez-vous produire l'entente conclue entre vous et la compagnie de M. Zeckendorf, exposant les conditions auxquelles cette dernière a consenti à mettre $750,000 dans l'entreprise?—R. Cela se trouverait dans mes dossiers à Toronto.

D. Auriez-vous objection à la mettre à la disposition du Comité?—R. Pas du tout. J'étais malade à ce moment-là et c'est Me Tory, mon avocat à Toronto qui s'en est occupé et qui a veillé aux intérêts des fondateurs dans cette affaire. Il y a un autre point, et je me demande si vous l'avez remarqué. C'est une lettre d'Ottawa disant que les autorités fédérales seraient enchantées de me voir prendre l'initiative de créer un comité; que, dans le cas où les membres du comité et d'autres personnes intéressées décideraient de mettre à exécution

le projet d'une Maison du Canada à New York, elles aimeraient que soit réservé l'espace voulu pour des bureaux du gouvernement, selon les besoins. Et il y a un autre passage qui fait allusion aux droits contractuels.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Cette lettre au sujet de l'entente par contrat entre l'ancien premier ministre et M. Lawson sera-t-elle déposée?

Le PRÉSIDENT: Je compte qu'elle le sera.

M. Walker:

D. L'attitude de M. St-Laurent a-t-elle changé pendant les années qui se sont écoulées depuis sa déclaration faite en 1954 à la Chambre des communes, lue ce matin par le ministre des Affaires extérieures, et sa lettre du 14 décembre 1954 disant que le gouvernement louerait peut-être des bureaux?—R. Je l'ignore. Il a dit qu'il demanderait des droits contractuels nous permettant de faire tout ce que nous voudrions.

D. Produirez-vous cette correspondance?—R. Oui, mais je ne veux pas la rendre publique parce qu'elle est personnelle.

M. Crestohl:

D. Monsieur Lawson, dans la première partie de votre déclaration vous avez dit quelque chose à l'effet que vous aviez obtenu une option d'achat d'un terrain de grande valeur.—R. C'est exact.

D. Et cette option, vous ne l'avez eue que quelques jours?—R. C'est exact.

D. Avez-vous dit que c'est après avoir consulté Ottawa que vous avez décidé de faire cet achat?—R. J'ai transmis cette nouvelle à Ottawa et je crois que le ministre des Affaires extérieures à cette époque a dit à peu près: Comment diable avez-vous réussi à obtenir un si bon terrain?

D. Puis, vous avez décidé de l'acheter?—R. J'ai télégraphié à un grand nombre des fondateurs, et plus de la moitié a accepté.

M. Kucherepa:

D. Vous dites vous rappeler que les fondateurs avaient fourni leur mise de fonds de $100,000 plus tôt en 1955. C'est bien cela, n'est-ce pas?—R. Oui, il y en a un qui l'avait fournie en 1954, mais la plupart l'avaient fait en 1955.

D. Ceci se passait après votre correspondance avec M. St-Laurent dans laquelle il parlait de possibilités, sans employer de mots plus décisifs.—R. Oui.

D. Et pourtant, vous avez dit que lorsque les fondateurs ont fourni chacun $100,000, ils l'ont fait, et je cite ce que j'ai noté, «sachant que le projet avait l'approbation et l'appui d'Ottawa».—R. Oui.

D. Comment pouvez-vous concilier la déclaration du premier ministre de cette époque, la lettre qu'il vous a expédiée le 14 décembre 1954, et la contribution de ces $2,800,000. Comment pouviez-vous dire en 1955 «sachant que le projet avait l'approbation et l'appui d'Ottawa»?

M. MACNAUGHTON: Messieurs, un instant s'il vous plaît. La réponse se trouve au fascicule 9, page 28 du compte rendu du Comité des affaires extérieures, qui reproduit une lettre déclarative d'intention où l'on peut lire les mots «autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New York) Limited*», etc.

M. WALKER: Ceci se passait un an après que l'argent eût été recueilli.

M. MACNAUGHTON: Le 19 octobre 1956; c'est une déclaration d'intention.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je propose qu'on laisse répondre le témoin.

M. Kucherepa:

D. Comment pouvait-on se servir du membre de phrase «sachant que le projet avait l'approbation d'Ottawa».—R. Si vous receviez une lettre du premier ministre vous disant: «Je serais enchanté que vous preniez l'initiative de former un Comité» et que vous eussiez recruté les membres de ce comité et d'autres personnes s'intéressant au projet, est-ce que vous n'auriez pas entrepris la réalisation d'une Maison du Canada à New York?

M. McCleave:

D. De quand est-elle datée, monsieur?—R. Elle date de longtemps auparavant. C'est la première lettre que j'ai reçue.

D. En date du 14 décembre 1954, nous lisons: «Nous serions intéressés autant qu'il se peut».

Le PRÉSIDENT: M. Zeckendorf a demandé la parole, et je crois qu'en toute justice nous devrions l'obliger. Il comptait avoir fini ce matin, son avion privé l'attend. Il a des engagements à New York cet après-midi et il aimerait faire sa déclaration. Sans doute pourrions-nous l'entendre immédiatement.

(Assentiment.)

M. MACNAUGHTON: M. Lawson sera-t-il des nôtres cet après-midi?

M. LAWSON: Je resterai tant qu'on aura besoin de moi.

M. William Zeckendorf, président de Webb & Knapp Incorporated, New York, et de Webb & Knapp (Canada) Limited, est appelé.

Le PRÉSIDENT: M. Zeckendorf a préparé une déclaration, et il vous en distribuera des exemplaires pour épargner du temps. Si vous voulez commencer, monsieur Zeckendorf.

M. ZECKENDORF: Messieurs, j'aimerais d'abord vous dire combien je vous suis reconnaissant du privilège de témoigner devant vous aujourd'hui. Soyez sûrs que j'apprécie la compréhension que vous manifestez en me laissant témoigner à une heure qui me convient.

Monsieur le président, Messieurs,

Je me nomme William Zeckendorf, je suis président de *Webb & Knapp Inc.*, et de *Webb & Knapp (Canada) Limited.* Ce sont deux compagnies immobilières, respectivement américaine et canadienne.

On m'a invité à témoigner devant votre Comité, pour exposer la relation qui unit *Webb & Knapp Inc.* à la Maison du Canada à New York. Je crois que la meilleure façon de répondre à votre désir de connaître tous les faits significatifs de cette entreprise sera de vous donner un aperçu chronologique de la participation de *Webb & Knapp* à la Maison du Canada.

J'ai pour la première fois entendu parler de cette idée de grouper dans un même édifice certains organismes du gouvernement du Canada, et des compagnies canadiennes les plus éminentes, lorsque l'honorable Ray Lawson, à l'époque consul général du Canada à New York, est venu à mon bureau au printemps de 1955. M. Lawson voulait des conseils sur l'aspect immobilier de cette entreprise, et je me suis fait un plaisir de le conseiller de mon mieux. J'étais vraiment très heureux de cette occasion qui s'offrait à *Webb & Knapp*

de se rendre utiles aux Canadiens représentés par leur consul général et par ce groupe éminent de 25 membres secondant ce projet, qui venaient de divers coins du Canada. J'étais enchanté aussi que le capital privé se charge de réaliser ce projet, pour le donner ensuite en cadeau aux Canadiens. Je vous ferais remarquer que c'était nos premiers véritables rapports avec le Canada puisque jamais auparavant nous n'avions envisagé de faire partie d'une compagnie immobilière canadienne.

L'idée première d'une Maison du Canada, comme je l'ai comprise, présupposait que le gouvernement canadien installerait ses bureaux dans cet édifice, puisque sans la participation du gouvernement le projet n'aurait eu aucun sens. De plus, c'est la présence des bureaux du gouvernement canadien qui devait être le principal motif incitant les entreprises canadiennes à New-York à vouloir se réunir sous un même toit.

Voici comment la société *Webb & Knapp* a contribué à la réalisation de la Maison du Canada:

En choisissant l'emplacement.

En s'occupant de l'achat de la propriété située à l'angle sud-ouest de la Cinquième avenue et de la Quarante-quatrième rue (contrat signé le 13 avril 1955, transaction terminée le 5 mai 1955).

En administrant l'immeuble à la demande de *Canada House* du 5 mai 1955 à son achèvement le 15 janvier 1956.

Cela veut dire que nous avons vu à l'administration de l'édifice, en maintenant des gens sur les lieux, que nous avons perçu les loyers et avons fait la surveillance nécessaire.

Webb & Knapp ont touché, pour avoir administré l'édifice, présenté les comptes aux locataires et perçu les loyers, un total de $3,664.98, somme qui ne couvrait pas les débours. J'ajouterais que *Webb & Knapp* ont fourni bénévolement leurs services à tous les autres stades, et j'aimerais souligner que nous étions très heureux de le faire.

En septembre 1956, on m'a demandé, au nom des fondateurs, de participer comme commettant à l'entreprise étant donné que les fondateurs éprouvaient des difficultés à financer la construction de l'édifice. Ces difficultés émanaient de deux sources principales: l'augmentation des frais, et les restrictions du marché monétaire.

Webb & Knapp ont essayé au moins à cinq reprises d'intéresser des gens d'immeuble à ce projet, à titre de placement ou à titre de spéculation. N'y ayant pas réussi, *Webb & Knapp* ont consenti à accepter une part de 50 p. 100 de la Maison du Canada, et à prêter à l'entreprise assez de fonds additionnels pour assurer l'achèvement de l'édifice.

J'aimerais ouvrir ici une parenthèse, messieurs, pour vous dire que l'intérêt de *Webb & Knapp* dans l'entreprise du fait de ses mises de fonds se subordonne à l'intérêt acquis par le groupe canadien en raison de son placement initial. Il ne vient pas en concurrence avec l'intérêt du groupe canadien; il lui est subordonné. N'ai-je pas raison, monsieur Lawson? Si je me trompe, tels n'en ont pas moins été mes intentions et mon but, et la part d'intérêt théorique dont il a été question ici est constituée d'une somme qui représente la part de propriétaire nette après l'extinction de toutes les dettes.

M. McCleave:

D. Ce montant est-il garanti par une hypothèque, monsieur Zeckendorf?— R. Je ne pense pas, je crois que c'est un compte ouvert. Je ne crois pas qu'il y ait d'hypothèque.

Le TÉMOIN: Entre-temps, M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait écrit la lettre qui suit à M. J. B. Carswell, directeur général de la Maison du Canada:

> Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New-York) Limited* que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada pour y installer des bureaux au prix de 120,000 dollars par année et, au rez-de-chaussée, un espace d'environ 1,000 pieds carrés avec façade sur la Cinquième avenue pour l'Office du tourisme du gouvernement canadien, ainsi qu'un autre espace d'environ 500 pieds carrés pour des entrepôts au prix de 36,000 dollars par année au moyen d'un bail valide pour vingt ans.

Sur réception de cette lettre et jusqu'à la deuxième semaine d'avril 1957, les agents de location de la Maison du Canada ont poursuivi des négociations avec l'Office du tourisme et le ministère des Travaux publics pour mettre au point les derniers détails de leur bail déjà à l'état de projet. Toutes les demandes de ces ministères ont été agréées au plus tard la deuxième semaine d'avril 1957. Depuis cette date, les agents de location ont tenté sans succès, de faire signer ces baux modifiés selon les désirs du gouvernement.

M. Léger déclarait dans une lettre à M. Carswell, datée du 8 novembre 1957, que le gouvernement canadien avait décidé de ne pas louer de bureaux dans la Maison du Canada. Voici un extrait de cette lettre:

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la lire; vous la connaissez tous très bien. Je vais continuer mon exposé.

Le 12 décembre 1957, le gouvernement du Canada annonçait publiquement à Ottawa qu'il contremandait ses projets d'établissement de certains bureaux gouvernementaux dans la Maison du Canada.

Le 13 décembre 1957, M. Lawson, au nom des fondateurs avait l'obligeance de publier une déclaration au Canada et à New-York qui disait en partie:

> Nous, les initiateurs de l'entreprise, tenons à déclarer que nous nous sommes adressés à *Webb & Knapp Inc.*, la compagnie américaine à laquelle nous nous sommes par la suite associés dans la Maison du Canada, d'abord pour avoir ses conseils à l'égard de la propriété que nous voulions acheter et ensuite que nous avons obtenu d'elle sa participation active à cette entreprise.
>
> Nous devons déclarer en toute justice pour *Webb & Knapp Inc.*, que c'est uniquement par obligeance que cette compagnie s'est d'abord intéressée à notre entreprise et que c'est par obligeance envers nous et le gouvernement du Canada qu'elle continue à le faire.

M. WALKER: Voudriez-vous lire la lettre que vous avez sautée au haut de la page 4, donnant la position du gouvernement.

Le TÉMOIN: Je croyais qu'elle avait déjà été lue.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il est entendu qu'elle fera partie du compte rendu.

(Assentiment.)

Le TÉMOIN: Très bien, je vais la lire. Je ne voulais pas vous ennuyer.

> C'est après avoir minutieusement étudié cette question que nous avons pris notre décision. Elle découle pour une part d'une modification majeure de l'élément canadien de l'entreprise en ce qui regarde le financement et l'occupation de l'édifice. Dans les débuts, on avait dit au ministère qu'une part importante de l'immeuble serait occupée par des

maisons canadiennes, ou des maisons américaines ayant des intérêts au Canada. On nous apprend que tel n'est pas le cas et que cet édifice ne doit pas être un centre canadien.

Depuis le début de nos pourparlers avec vous, on a informé le ministère que contrairement à l'impression créée par les brochures qu'on nous avait montrées, *Canada House (New York) Limited* ne possède aucun droit aérien au-dessous de 150 pieds. En conséquence, il pourrait se construire un édifice du côté ouest, obstruant les fenêtres jusqu'au dixième étage. C'est à notre avis un facteur important, surtout si le bail doit s'étendre sur une longue période.

Je suis content maintenant que vous m'ayez demandé de lire cette lettre. Elle fait ressortir un point que je n'avais pas soulevé.

M. Walker:

D. C'est là l'attitude du gouvernement?—R. J'ai lu un extrait de sa lettre.

Je vais vous faire remarquer un point auquel je n'avais pas pensé. Messieurs, je ne sais si vous seriez d'avis que les États-Unis ont ou non un intérêt d'affiliation avec le Canada, mais nous avons un intérêt de quarante quelque pour cent dans une très grande compagnie canadienne. La société *Webb and Knapp Limited* essaie présentement de trouver des affaires très intéressantes d'un océan à l'autre au Canada. Je vous assure que d'une certaine façon, nous nous classons parmi ceux qui ont des intérêts canadiens très forts. Nous sommes convaincus de cela, et nous l'avons prouvé en engageant de très forts montants, du moins sont-ils très forts pour nous.

M. Macnaughton:

D. Avez-vous beaucoup d'actionnaires?—R. La majorité des actions sont aux mains de Canadiens. Il ne s'en vend pas au sud de la frontière, sinon à nous-mêmes, et ce chiffre est très faible.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Auriez-vous une liste des administrateurs?—R. M. Lawson a déjà été l'un des administrateurs.

M. Walker:

D. En était-il un à l'époque où vous avez avancé les $750,000?—R. Non. En réalité, M. Lawson a remis sa démission comme membre du conseil d'administration parce qu'il a pensé qu'il pourrait s'élever un conflit d'intérêts.

J'aimerais continuer mes remarques. Nous avons M. A. E. Grauer de la Colombie-Britannique, M. Jack Jolinson de Montréal, directeur de la *Canada Cement Company*, MM. John Udd, W. A. Arbuckle, Dent Smith, Louis Gélinas, Jean Raymond, Leslie W. Haslett, G. E. Phipps, Graham D. Mattison, William Zeckendorf, fils, William Zeckendorf, Nicholas M. Salgo, Lazarus Philips, Ralph Baker, Edward C. Lowe.

D. La part d'intérêt de 50 p. 100 est la propriété de la compagnie américaine?—R. J'ai fait ressortir cela très clairement.

D. Mais pour revenir à cette question, 50 p. 100 de l'intérêt dans l'entreprise sont la propriété de la *Canada House (New York)*?—R. C'est bien ça.

M. Macnaughton:

D. Est-ce cette moitié-là que vous avez offerte?—R. Oui.

D. Et vous avez un investissement de $750,000?—R. Je crois que nous avons subordonné notre investissement; je n'en suis pas sûr.

La maison *Webb & Knapp a* joué le rôle de conseiller puis celui de commettant uniquement parce qu'on lui a demandé d'aider au financement et à la construction d'un édifice qui en vaut la peine, car ce projet, autrement, aurait pu être l'objet de retards considérables. Dès le début, nous n'avons participé que pour faire preuve de bonne volonté.

J'aimerais profiter de l'occasion pour répéter que c'est la bonne volonté qui continue à nous servir de guide dans notre façon de penser et que c'est dans cet esprit que nous allons poursuivre cette affaire-là.

Pour revenir aux considérations qu'avait mentionnées M. Léger dans sa lettre du 8 novembre 1957, et surtout à la première qui avait trait au changement intervenu dans l'élément canadien de l'affaire par rapport au financement et à l'occupation de l'édifice, je répète que la société *Webb & Knapp* sera contente de se retirer et de vendre ses intérêts au prix coûtant au gouvernement du Canada ou à des citoyens du Canada. J'aimerais toutefois signaler que les locataires de l'édifice comprennent déjà l'*Abitibi Service Inc., Rio Tinto (New York), Ltd., Southern Canada Power Co., Ltd.,* et *Mannesman Tube Co. Ltd.* De plus, à mon avis, il y aura un nombre croissant de compagnies canadiennes qui auront leur bureau principal dans cet édifice au cours des années à venir, au fur et à mesure que les baux actuels expireront.

J'aimerais faire ici une digression pour un moment et parler du problème qui a été soulevé plus tôt, c'est-à-dire la valeur réelle de l'espace à louer dans cet édifice, des possibilités de sa mise sur le marché et de sa valeur marchande. On m'apprend que la moyenne des bureaux qui sont loués à des compagnies sans relation avec le gouvernement du Canada se louent à un prix, au pied carré, qui, valeur pour valeur, dépasse celui qui est demandé ou qui aurait pu être demandé au gouvernement canadien pour l'espace qu'il songeait à prendre au début. En d'autres mots, pour répondre à la question qui a été posée plus tôt par le monsieur qui désirait savoir jusqu'à point on voulait recevoir de l'aide du Canada, et quant à la suggestion qui a été faite que cette aide était sous la forme de subvention qui fournirait du capital, il n'y a aucune subvention dans les loyers à payer aux termes des baux en projet. Ce sont des baux au prix courant. On a posé une question pour savoir si l'espace pourrait être loué sur le marché libre d'après les taux prescrits. Si les conditions du marché demeurent les mêmes, je suis porté à croire que l'espace pourrait se louer assez facilement.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Je me demande si vous ne pourriez pas vous étendre un peu là-dessus? Votre opinion repose sur votre longue expérience et je suppose que vous n'aurez aucune difficulté à louer les locaux que vous avez à votre disposition sur la Cinquième avenue, quelle que soit l'attitude du gouvernement canadien?—R. Je vais répondre à cette question le plus directement possible. Il y a un recul dans les affaires, aux États-Unis, à l'heure actuelle, et ce fait n'est un secret pour personne.

D. Il y a, à l'heure actuelle, un recul dans les affaires aux États-Unis?—R. Le volume des affaires est moindre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. On parle de ce recul comme d'une pause, au Canada.—R. C'est bien ça.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Il y a un recul des affaires aux États-Unis?—R. Je dirais que nous traversons une période de recul dans les affaires. Je ne crois pas que le recul

soit grave, mais il y a quand même ralentissement. Je ne veux pas faire de vague déclaration au sujet de la possibilité ou de l'impossibilité de louer les locaux à ce prix, mais je suis porté à croire qu'en temps normal, ils pourraient trouver preneur.

Je vais dire quelque chose qui va probablement surprendre tout le monde, y compris M. Lawson. J'ai accepté votre aimable invitation et je suis venu ici dans le but de donner des explications et non pas dans le but de demander à qui que ce soit de conclure une affaire qu'il ne désire pas conclure. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous ne voulons pas forcer qui que ce soit à conclure une affaire, qu'il y ait eu engagement ou non. C'est tout ce que je voulais dire. Je suis ici uniquement parce qu'on m'a invité, et je parle au nom de la compagnie *Webb & Knapp*.

M. WALKER: Alors tout le monde est content?

M. STICK: Nous ne voulons pas de remarques de finaud.

Le TÉMOIN: Je ne peux pas parler au nom des autres, mais seulement en mon nom. Je suis très satisfait.

M. Cannon:

D. Diriez-vous que le gouvernement du Canada reçoit un traitement plus que juste?—R. Je crois sincèrement que si nous tenons compte de l'espace qu'il reçoit, des circonstances qui entourent cette aventure, et de la nature de l'édifice qui a été conçu, le gouvernement du Canada aura, s'il le prend, un très bon bail, dont la valeur marchande est considérable. J'aimerais régler cette affaire tout simplement parce que ce qui nous embarrasse, à l'heure actuelle, c'est l'incertitude où nous sommes quant à savoir si l'édifice sera la Maison du Canada, ou s'il devra porter un autre nom. La situation, en ce moment, ne nous permet pas d'aller dans quelque direction que ce soit. Nous ne pouvons pas conclure d'arrangement avec des locataires éventuels car, à l'heure actuelle, nous pensons que nous devrions traiter plutôt avec le Canada si le Canada désire conclure cette affaire.

Parlant au nom de ma compagnie, nous serions prêts à libérer le Canada de toute obligation quelle qu'elle soit.

M. WALKER: Vous êtes très courtois. Il n'y a aucune obligation de la part du Canada.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, j'ai ici une objection à faire.

M. CANNON: C'est une opinion.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration.

Le TÉMOIN: Je peux apporter une réserve à ce que j'ai dit. Je ne présume pas qu'il y a obligation. Je ne prends aucune position à ce sujet. Je voudrais, messieurs, vous faire comprendre que je ne prétends pas que le Canada soit lié à quoi que ce soit.

M. Holowach:

D. Pourrais-je poser une question afin d'éclaircir la situation? Quelle est la somme totale que l'on se propose de dépenser pour l'édifice en construction? Deuxièmement, monsieur, diriez-vous qu'au cours des négociations relatives à la location à des compagnies qui occupent des bureaux dans cet édifice, le fait que le Canada aurait pu y louer des locaux a eu de l'influence?—R. Ce fait a dû exercer de l'influence puisque ces compagnies ont été attirées. Comme vous le voyez, toutes les compagnies que j'ai mentionnées sont des compagnies canadiennes, et elles sont venues dans cet édifice parce qu'elles croyaient entrer dans un centre canadien.

J'aimerais vous dire, messieurs, que nous avons acquis nos intérêts dans cette compagnie en tenant compte des conditions existantes...

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): M. Walker aimerait aller déjeuner.

Le PRÉSIDENT: M. Zeckendorf n'a pas terminé son exposé.

Le TÉMOIN: Nous avons acquis nos intérêts mais en tenant compte des contrats valides qui avaient été passés avant notre entrée en scène. Ces contrats comprenaient des contrats irrévocables de gestion d'une compagnie dans laquelle nous n'avions aucun intérêt. Nous n'avons entrepris aucune négociation, sauf à titre consultatif, depuis que nous avons été mêlés à cette affaire.

M. Holowach:

D. Voulez-vous répondre à la première partie de la question? Quelle est la somme totale que l'on se propose de dépenser pour cet édifice?—R. Oui, j'ai les chiffres sous les yeux. Le terrain nous a coûté $2,300,000. Les droits aériens, achetés de l'église Saint-Thomas ont coûté $250,000. Je dois me tromper; ce n'est pas l'église Saint-Thomas, mais plutôt le musée. On estime que le coût de la construction s'élèvera à $6,500,000. Il y a le service de la dette et d'autres frais et dépenses qui doivent s'ajouter au capital. Ce mémorandum est daté du 17 septembre 1956 et, depuis lors, les prix ont monté. Je suppose qu'une somme d'environ 11 millions de dollars devrait être suffisante pour compléter le tout. Mais je ne voudrais pas être tenu responsable de ce chiffre.

M. Macnaughton:

D. Monsieur le président, j'aurais encore une question à poser à M. Zeckendorf. A titre d'expert bien connu en matière d'immeubles, pourriez-vous dire au Comité ce que vous pensez de l'endroit où l'on se propose de construire la Maison du Canada, par comparaison avec le Rockefeller Centre?—R. Je crois que je puis en parler en toute objectivité car j'ai fait ma recommandation à M. Lawson avant même d'avoir des intérêts dans cette affaire-là, et je n'ai pas changé d'idée depuis lors. Je pense que c'est probablement le meilleur emplacement du genre dans la ville de New York qui puisse servir les fins pour lesquelles le projet avait été conçu au début. J'estime qu'il y a certains avantage bien nets à ce que le Canada soit à l'écart des nombreuses agences de voyage concurrentes qui ont leurs bureaux au Rockefeller Centre. Et je ne suis pas le seul à avoir cette opinion puisque plusieurs autres pays ont établi leurs bureaux de tourisme ailleurs qu'au Rockefeller Centre. Par exemple, le bureau du tourisme du gouvernement espagnol est situé de l'autre côté de la rue, le bureau du Portugal est situé plus au nord, et le bureau du Venezuela quatre rues plus au nord. Du point de vue esthétique, je ne pourrais imaginer un plus bel endroit. Il est entouré d'églises, du musée d'art moderne, et d'un beau club situé sur la 54e rue, juste en face ou juste au nord de l'édifice en question; bien qu'il soit opportun de songer au Rockefeller Centre, ce n'est certainement pas et ce n'est pas nécessairement le seul endroit qui puisse le mieux servir les intérêts du tourisme.

Voici ce que je pense: je préférerais un emplacement au nord du Rockefeller Centre et j'aimerais mieux être situé à l'écart, seul et indépendant, plutôt que d'être pris dans une agglomération d'agences de voyage qui se font concurrence.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Vous ne croyez pas que l'emplacement soit meilleur du point de vue de la popularité, mais seulement du point de vue pratique?—R. Je songe surtout au point de vue pratique.

M. Walker:

D. Pourquoi ces grosses compagnies canadiennes ont-elles refusé de louer des bureaux à cet endroit-là?—R. Il pourrait y avoir de nombreuses réponses à cette question. Un locataire qui utilise beaucoup d'espace, par exemple, quelqu'un qui aurait besoin de 50,000 pieds ou plus, trouvera qu'un terrain de 12,500 pieds carrés sur lequel il peut occuper plusieurs étages est aussi efficace qu'un local qui compte le même nombre de pieds carrés sur deux étages, pour en arriver à satisfaire ses exigences de 50,000 pieds. C'est peut-être là l'une des raisons. Je n'ai pas besoin de mentionner toutes les raisons, mais je puis vous dire qu'à mon avis, notre compagnie contrôle ou administre plus d'espace de bureaux que toute autre compagnie de New York. Nous contrôlons probablement plus de 10 millions de pieds carrés utilisés pour des bureaux ou le commerce dans la ville de New York. Les raisons qui incitent une compagnie à choisir un édifice plutôt qu'un autre sont si nombreuses que je ne crois pas que vous désiriez me voir vous faire un cours d'immeuble.

D. Et pourtant, en ce qui a trait aux compagnies canadiennes, vous n'avez pas beaucoup de locataires canadiens?—R. Les locataires que nous avons présentement sont des Canadiens.

D. Oui, mais ils sont très peu nombreux.

M. Cardin:

D. Je me demande si M. Zeckendorf pourrait nous dire s'il est au courant de projets que le musée pourrait avoir en vue de l'érection d'un édifice qui serait situé sur le coin, ou bien si ce dernier cherchait, tout simplement à réserver ses droits de construction pour une période indéfinie?—R. Les propriétaires du musée n'ont jamais abandonné leurs droits. Ils en ont toujours eu possession. J'ai appris par des amis qu'ils songent à construire un édifice qui s'élèvera peut-être jusqu'au niveau du huitième étage de la Maison du Canada.

D. Une construction de ce genre gâterait la vue de la Maison du Canada?—R. A mon avis, cela ne ferait presque aucune différence. J'ai entendu dire ici que la valeur diminuerait de près de 25 p. 100. Je vais déclarer de façon catégorique qu'étant donné les avantages modernes de la climatisation, un édifice ne perdrait presque pas de valeur si un ou deux côtés étaient obturés ou fermés à la lumière. En réalité, plusieurs édifices qui sont construits à l'heure actuelle n'ont presque pas de côtés exposés.

M. Crestohl:

D. A la lumière de la déclaration que vous avez faite à l'alinéa 2, soit le premier alinéa de la page 2, pourriez-vous dire au Comité quel effet produirait sur cet édifice l'occupation de bureaux par le gouvernement canadien ou quel serait l'effet si le gouvernement canadien décidait de ne pas occuper de bureaux? Auriez-vous l'obligeance de lire cet alinéa encore une fois?—R. Oui, je vais le lire avec plaisir.

> L'idée première d'une Maison du Canada, comme je l'ai comprise, présupposait que le gouvernement canadien installerait ses bureaux dans cet édifice, puisque sans la participation du gouvernement, le projet n'aurait eu aucun sens. De plus, c'est la présence de bureaux du gouvernement canadien qui devait être le principal motif incitant les entreprises canadiennes à New York à vouloir se réunir sous un même toit.

Cette idée de donner un caractère national à un édifice est comme un glaive à deux tranchants. Il y a plusieurs compagnies non canadiennes qui préféreront peut-être ne pas louer de bureaux dans la Maison du Canada parce qu'elles ne voudront pas perdre leur caractère propre en devenant une partie

infime d'une grande entité. A mon sens, lorsqu'il s'agit de lancer une entreprise de caractère national et international, il faut surtout traiter avec une nationalité particulière. Ainsi, à supposer, par exemple, que le gouvernement canadien ne désire pas mener cette affaire à son terme, nous conseillerions à nos associés de cesser d'employer le nom de Maison du Canada car il s'agirait, à notre avis, d'un nom mal approprié. S'il a été rejeté par les autorités canadiennes, ce serait, à mon avis, faire preuve de présomption que de continuer à l'employer. Nous transformerions cet édifice en bureaux à louer, quel que soit l'usage auxquels ils serviront, ou bien nous le mettrions à la disposition de quelque gros locataire pouvant utiliser la totalité ou une grande partie de l'espace, qui aimerait peut-être donner son propre nom à l'édifice pour l'identifier à sa raison sociale. De plus, comme M. Lawson l'a dit, et je peux le répéter une fois de plus, je sais de toute première source qu'un autre gouvernement a fait une demande après avoir pris connaissance d'échos de journaux concernant la Maison du Canada. Ce gouvernement aimerait qu'on lui fasse une proposition de vente car il voudrait utiliser l'édifice à ses propres fins. J'espère qu'on ne me demandera pas de dire quel est le gouvernement en question car je ne crois pas qu'il aimerait voir son identité révélée, mais je puis tout de même dire que c'est un gouvernement très important et qui a pour cet édifice une telle appréciation qu'il aimerait l'avoir à sa disposition s'il peut l'acheter à des conditions acceptables.

D. Qu'arriverait-il si le gouvernement canadien se décidait à occuper des bureaux?—R. Si cela arrive, ce sont des compagnies pour la plupart canadiennes qui loueront les autres bureaux dans un avenir pas trop éloigné. Je suis porté à croire que les gens qui auraient aimé à en louer auront maintenant raison d'hésiter. Mais je ne doute pas qu'il y ait assez de compagnies canadiennes à New York ou qui cherchent à s'établir à New York que l'édifice pourrait intéresser à cause du nom.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Il me semble que nous manquons de courtoisie à l'égard du témoin en ne lui permettant pas de poursuivre son exposé.

Le TÉMOIN: Je vais donc reprendre mon exposé vers la fin de la page cinq.

Enfin, quant à la déclaration qui se rapporte à une impression qu'aurait pu créer la brochure, vous avez cette plaquette sous les yeux. L'inquiétude de M. Léger à ce sujet est facile à comprendre mais je crois qu'il s'agit d'une question qui est d'ordre académique plutôt que réel.

L'édifice est situé sur un coin et la propriété est bornée par une rue, une avenue, une église et un musée. Un emplacement aussi idéal se trouve rarement et il est encore plus rare de pouvoir trouver un endroit qui possède trois côtés sur quatre exposés de façon permanente à la lumière et au grand air. Lorsque des dispositions ont été prises en vue de l'acquisition des droits pour la tour, qui étaient la propriété du Musée d'art moderne, nous avons obtenu les droits en question moyennant $250,000.

J'aimerais dire ici que du côté de l'église, on a utilisé l'emplacement à des fins commerciales mais qu'il y a des murs qui pourraient être débouchés. Si nous n'avions pas à tenir compte des données de l'esthétique sur lesquelles les architectes insistent, nous n'aurions pas fermé le mur mais c'est là une question économique plutôt qu'esthétique, et je ne crois pas que le mur ainsi fermé exerce de l'influence sur les prix de location.

C'est un privilège perpétuel qui limite absolument la hauteur de tout édifice contigu à un niveau qui s'élèverait entre le huitième et le dixième étage de la Maison du Canada. Je suis d'avis qu'ayant renoncé aux droits de la tour, aucun édifice ne pourrait être administré sur une base économique s'il était plus élevé que le huitième étage. C'est ce qui ressort également de la déclaration qu'a faite le Musée d'art moderne, à savoir que, s'il songeait à bâtir, son édifice ne dépasserait pas sept étages.

Le droit d'usage relatif à la lumière et à l'air que la brochure pourrait indiquer est un droit valide. C'est tout à fait vrai qu'on montre aux étages inférieurs des fenêtres qui pourraient être bouchées jusqu'au huitième ou au dixième étage. Toutefois, afin de remédier à cet inconvénient, on a offert l'occupation d'étages plus élevés sans frais additionnels comme compensation pour l'altitude. En disant cela, je ne fais que citer les agents et M. Lawson à savoir qu'on a offert les étages les plus élevés où il n'y aurait pas de danger que la lumière soit obturée.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Le prix du loyer ne serait pas plus élevé?—R. C'est ça.

La compagnie *Webb & Knapp* n'a eu rien à voir aux plans ou aux travaux d'ingénieurs de cet édifice, malgré qu'elle ait à son service toute une équipe d'architectes et d'ingénieurs. Je mentionne cela parce que nous pouvons donner notre opinion sur l'apparence esthétique de l'édifice en toute objectivité, sans y mettre la fierté qui revient à l'auteur.

Je puis déclarer sans ambages que la conception, les matériaux et l'ensemble de l'édifice sont tels que cette construction est peut-être le plus bel immeuble pour bureaux qui ait été érigé sur la Cinquième avenue au cours des 25 dernières années. La dignité et la beauté de l'édifice pourraient en faire un monument digne du Canada et un symbole permanent de la grandeur de votre nation.

Je ne peux concevoir aucun autre projet qui puisse être de nature à engendrer plus de bonne volonté entre nos deux pays ou qui puisse donner au Canada une place à la fois plus représentative et plus en vue au cœur même de New-York, le centre le plus important d'Amérique dans le domaine du commerce et de la culture. L'édifice est déjà connu pour ce qu'il représente. Il ne s'agit pas d'une simple adresse au centre de la ville, mais d'une raison sociale évocatrice de foyer national.

Parlant à titre individuel et à titre d'ami du Canada, sans penser aux avantages que notre compagnie pourrait retirer de cet investissement, je considérerais qu'abandonner ce projet ce serait perdre une excellente occasion.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je propose que nous levions la séance afin d'aller déjeuner.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. M. Zeckendorf sera-t-il encore ici après le déjeuner?—R. Si c'est important pour le Comité que je reste, je changerai mes projets. J'avais espéré que vous trouveriez mon exposé complet. J'ai répondu auparavant à une foule de questions. Si le Comité le désire, je lui écrirai que la compagnie *Webb & Knapp* consentirait à conclure un marché identique à celui qu'avaient conçu au début les parrains de l'entreprise, et à céder au Canada sa part d'intérêt sans frais additionnels, une fois que son investissement lui aura été remboursé.

M. HENDERSON: J'allais dire que je pense que M. Zeckendorf a fait preuve de bon esprit et de bonne volonté ce matin, et je comprends facilement qu'il ait hâte de rentrer chez lui. Son attitude est très claire, comme il l'a fait voir. J'allais demander si le Comité accepterait de le laisser retourner chez lui.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. En réponse à une question, vous avez dit que vous pensiez qu'il était plus que probable que les compagnies canadiennes, si le gouvernement canadien avait décidé de louer des bureaux, en auraient loué elles aussi dans un bref intervalle. Sur quoi repose cette opinion?—R. J'ai dit que cela se ferait dans un intervalle de temps raisonnablement court.

D. Je me suis demandé si vous pourriez donner des preuves? Pourquoi ces compagnies n'ont-elles pas loué de bureaux lorsque le gouvernement canadien avait laissé entendre qu'il allait en louer lui-même?—R. J'ai dit qu'il y avait plusieurs raisons qui peuvent inciter les compagnies à ne pas vouloir louer de bureaux dans certains édifices.

M. Macnaughton:

D. Elles ne pouvaient pas déménager dans l'édifice avant qu'il soit complété. Vous avez fait allusion au *Canadian Club*, et le ministre, à la page 6 de son exposé, dit que le *Canadian Club* a décidé de ne pas louer de bureaux. Je suis membre du *Canadian Club*. Je connais les raisons de sa décision mais il vaudrait peut-être mieux qu'elles viennent de vous.—R. Je n'en ai pas la moindre idée. Je ferais preuve de présomption en essayant de deviner quelles peuvent être ces raisons.

D. Les raisons principales étaient la difficulté d'administrer un restaurant dans un édifice pour bureaux et la difficulté de traiter avec les syndicats, et le reste. C'est pourquoi, en demeurant au *Waldorf Astoria*, le *Canadian Club* a été en mesure de fournir les services d'un club tout en évitant les embarras du financement, des syndicats, des employés, des repas et tout le reste.—R. Je suis certain qu'il est plus économique d'avoir le club dans un hôtel.

M. Crestohl:

D. Avez-vous déjà entendu dire que le *Canadian Club* refusait de louer un local dans cet édifice à cause de défectuosités de construction ou d'architecture? —R. Non, pas que je sache.

M. LAWSON: Le *Canadian Club* avait pris sa décision avant que nous achetions la propriété. Nous avions entamé des pourparlers à l'égard de diverses propriétés situées près des hôtels en croyant que le *Canadian Club* se joindrait à nous, mais, à la suite du changement de président... Comme vous le savez, le *Canadian Club* de New York n'est pas un club canadien.

M. Garland:

D. Au cours de notre dernière réunion, le témoin d'alors nous a appris qu'une entente avait été conclue au sujet de la propriété qui était occupée par la délégation aux Nations Unies qui se trouvait à New-York au mois de septembre. Avons-nous raison de supposer que votre compagnie n'a pas été avertie avant novembre que le gouvernement avait changé d'idée?—R. Je n'ai pas ce qu'il faut pour répondre à cette question car je ne le sais pas.

M. LAWSON: Je puis dire que nous n'avons pas été avertis. J'ai entendu des rumeurs voulant qu'au cours de l'été quelque fonctionnaire du gouvernement cherchait ici et là un emplacement. On m'a dit: «Pourquoi ne venez-vous pas à Ottawa?» ce à quoi j'ai répondu: «C'est ridicule; je ne crois pas que notre gouvernement chercherait autre chose sans communiquer avec moi au préalable.»

M. Garland:

D. Il n'y avait rien de défini avant que vous receviez cette lettre?—R. Non.

D. Vous n'avez rien reçu d'Ottawa?—R. Non.

D. Avez-vous reçu quelque chose depuis lors?—R. Cette lettre-là seulement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous nous sommes proposés de faire venir les fonctionnaires du ministère après le déjeuner, et nous aurons alors l'occasion de leur poser des questions.

M. CRESTOHL: Puis-je proposer un vote de remerciements en faveur de M. Zeckendorf? (Adopté.)

J'aimerais dire avant que la séance soit levée qu'on a fait plusieurs allusions à des lettres, et puisqu'on a demandé, au début des délibérations ce matin, que les lettres soient produites, je vais demander qu'on les produise à l'avenir. Si vous n'avez pas les lettres avec vous, n'y faites pas allusion.

M. HOLOWACH: Sera-t-il ici cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. Holowach:

D. Est-ce que je pourrais lui poser une question, alors? Elle intéresse tous les Canadiens. Ai-je raison de supposer qu'advenant le cas où le gouvernement canadien en tant que tel n'occuperait pas de bureaux dans l'édifice en question des mesures seraient prises pour enlever le nom de Maison du Canada et les armoiries du Canada, etc., de la façade de la bâtisse?—R. Ce n'est pas nous qui avons le contrôle. Nous n'avons que la moitié de l'intérêt. Je ne puis parler que des conseils que nous avons donnés à nos associés. Nous sommes portés à croire que l'abandon de cette propriété par le gouvernement canadien nous rendrait téméraires si nous allions continuer à utiliser le nom de Maison du Canada, qui pourrait nuire aux résultats que nous recherchons au point de vue économique. Il faut donc chercher au dehors et louer l'édifice à des agences générales. Et je crois qu'il serait alors moins avantageux d'y accepter des entreprises canadiennes; c'est pourquoi je ferais instance auprès de nos associés afin qu'ils étudient la possibilité de changer de nom.

M. Kucherepa:

D. Le témoin pourrait-il répondre à cette question: quand des locaux pourraient-ils être mis à la disposition du Canada dans cette maison du Canada?—R. L'édifice recevra son certificat de location d'ici au printemps, soit vers le mois d'avril.

M. Garland:

D. Afin qu'il ne se produise pas de malentendus, il est convenu que les lettres qui seront lues au complet seront produites. Est-ce là ce que vous avez dit il y a quelques instants?

Le PRÉSIDENT: On a fait allusion à des lettres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a deux lettres en particulier qui, apparemment, ont été écrites à M. Lawson par l'ancien premier ministre et qui laissent entrevoir une entente quelconque. Nous avons déjà déposé la lettre déclarative d'intention. Je crois que ces deux autres lettres devraient être incluses elles aussi.

M. GARLAND: Je suggérerais, monsieur le président, que les lettres ne soient versées au compte rendu que lorsqu'elles sont lues en entier.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GARLAND: On cite parfois les journaux mais il ne saurait être question de produire le journal en entier. Si vous n'avez fait allusion qu'à une citation de journal, il serait inutile de publier tout le journal.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, mais l'attitude que je prends est celle-ci: si vous faites allusion à une lettre et à certains paragraphes de cette lettre, la lettre en entier ne fait pas partie de nos dossiers. Je ne crois pas que ce soit normal d'agir ainsi.

M. HENDERSON: Si je vous comprends bien, monsieur le président, votre attitude est que si l'on fait allusion à une lettre, il faut que cette lettre soit déposée.

Le PRÉSIDENT: Non. Quant aux lettres auxquelles on a fait allusion dans le passé, on nous a donné à entendre qu'elles seraient produites et qu'elles devraient être produites.

M. CRESTOHL: M. Lawson a pris bien soin de souligner, lorsqu'il a cité des extraits de ces lettres, que c'est à lui personnellement qu'elles avaient été adressées. Je ne crois pas que ces lettres doivent être versées au compte rendu lorsqu'on en cite seulement des extraits, à moins que quelqu'un n'en mette en doute l'authenticité. M. Lawson a invité les membres du Comité à vérifier les faits. Il se peut qu'il y ait des questions très personnelles et de caractère privé dans ce genre de correspondance et qui, par conséquent ne concernent pas le Comité. M. Lawson a laissé entendre qu'il était prêt à déposer les passages de ces lettres qui se rapportent aux questions que nous étudions. Je pense que nous devrions permettre que ces passages de lettres soient reproduits dans nos comptes rendus, sans plus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, le seul point que je soulève est le suivant: lorsque, de l'avis de M. Lawson, il s'agit d'une entente entre le premier ministre du Canada et M. Lawson, c'est certainement là un passage qui devrait être versé au compte rendu, tout comme la déclaration d'intention, écrite par le sous-ministre, l'a été elle aussi.

M. CRESTOHL: Il n'a pas dit que la lettre constituait une entente. Il a dit que le passage qu'il a cité en constituait une, et il vous invite à examiner la lettre afin de constater que le document existe vraiment.

M. STICK: Je propose que nous levions la séance afin d'aller déjeuner et que nous reprenions ensuite le problème des lettres.

M. KUCHEPERA: Une autre question au témoin avant son départ.

M. Kucherepa:

D. A propos du projet de la Maison du Canada, il se pose une question de cloisons. Vous dites que le cloisonnement pourrait être terminé au mois d'avril?—R. Si on y procède immédiatement.

D. Ce sont des travaux de $200,000?—R. Oui, monsieur.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, avant que l'on propose l'ajournement et qu'on en vienne à une décision au sujet de notre prochaine réunion, il doit être clair, et nous sommes d'accord à ce sujet que, à moins que quelqu'un n'ait de questions à poser à M. Zeckendorf, nous ne devons pas le retenir plus longtemps.

UNE VOIX: C'est entendu.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Très bien. Et quant à M. Lawson?

M. LAWSON: Messieurs, je suis venu ici pour une seule fin. Si vous désirez que je reste un mois, je resterai.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je suis particulièrement intéressé au télégramme que vous attendez de M. Frost.

M. LAWSON: J'avais l'intention d'aller téléphoner dès la fin de cette réunion.

M. STICK: Monsieur le président, je propose la suspension de la séance.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): M. Walker voudrait bien être fixé à ce sujet.

M. WALKER: Est-ce que vous n'êtes pas, vous aussi, du même avis?

M. CARDIN: Pourrais-je demander si le ministre sera présent cet après-midi?

L'hon. SYDNEY E. SMITH: Cet après-midi je dois me rencontrer avec le premier ministre du Laos. Je ne puis pas dire au Comité combien de temps cette entrevue durera.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Réunissons-nous à trois heures.

L'hon. SYDNEY E. SMITH: Je serai de retour dès que cette entrevue sera terminée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je faire une remarque au sujet de l'heure de la réunion? Nous pouvons certainement nous réunir avant trois heures. Nous avons encore un certain nombre de témoins à entendre.

M. MACNAUGHTON: Nous aimerions que le ministre soit présent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je partage votre opinion, mais nous pouvons quand même entendre les autres témoins.

Le PRÉSIDENT: Deux motions ont été proposées. Une de ces motions a été proposée par M. Smith, mais elle n'a pas été appuyée.

M. MCCLEAVE: Je l'ai appuyée.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Smith (*Calgary-Sud*), avec l'appui de M. McCleave, que les lettres dont on a fait mention soient versées au dossier.

Une VOIX: Je m'y oppose.

Des VOIX: Approuvé.

Des VOIX: Non, non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les lettres qui ne portent pas la mention «personnelle» devraient être produites.

M. WALKER: Elles devraient être produites en entier.

M. LAWSON: Messieurs, à propos de ces lettres, ne serait-il pas tout aussi satisfaisant que deux ou trois députés se réunissent avec moi immédiatement ou plus tard, si vous le désirez, pour étudier ces lettres et les comparer à mes déclarations.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, que penseriez-vous de renvoyer la question au comité directeur?

Le PRÉSIDENT: C'est une bonne suggestion. Il a été proposé de suspendre la séance. Nous nous réunirons de nouveau à trois heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

VENDREDI 17 janvier 1958,

3 h. de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Si les membres du Comité le veulent bien, nous allons rappeler M. Lawson et nous pourrons continuer de lui poser des questions.

M. MCCLEAVE: Avant l'interruption de sa déposition, j'ai posé une question à M. Lawson. Je lui ai demandé comment on pouvait concilier.

a) les mots "Nous pourrions..." dans la lettre de M. St-Laurent en date du 14 décembre 1954, et

b) le fait que 28 personnes ont souscrit $100,000 plus tôt en 1955 «sachant dit M. Lawson, que l'entreprise avait l'approbation d'Ottawa».

L'hon. Ray Lawson, ancien lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario et par la suite consul général du Canada à New-York, est rappelé:

M. LAWSON: Vous vous rappelez que j'ai dit, dans la première partie de mon exposé, que le premier ministre du temps a dit: «Je serais enchanté que vous preniez l'initiative de former le genre de comité que vous mentionnez dans

votre lettre. Comme citoyen, je me ferais un plaisir d'écrire une lettre personnelle à chacun des membres de ce comité pour le féliciter et le remercier de l'intérêt qu'il porte à l'entreprise et du service qu'il rendra ainsi gratuitement au gouvernement du Canada.»

M. McCleave:

D. Quelle est la date de cette lettre?—R. Elle est du 29 janvier 1954. Est-ce là la date que vous désirez?

D. Non, il s'agit d'une lettre du 14 décembre 1954.—R. Très bien. Voici: «M. Pearson m'a fait part de votre désir d'avoir une déclaration écrite précisant l'attitude du gouvernement à l'égard de cette entreprise. Nous apprécions l'importance d'une telle entreprise pour le Canada, non seulement en raison de sa valeur publicitaire, mais aussi parce qu'elle va faciliter les initiatives canadiennes à New-York. Toutefois, pour confirmer ce que je vous ai dit de vive voix, bien que le Gouvernement ne soit pas disposé, pour le moment, à ce qu'une société de fiducie détienne les actions ordinaires de cette compagnie pour le compte du Gouvernement du Canada, il consentirait sans doute à discuter l'acceptation des actions ordinaires quand les actions privilégiées et les obligations hypothécaires auront été acquittées.»

D. Quelle est la date de cette lettre?—R. Elle est du 14 décembre 1954.

D. Et elle porte la signature de M. St-Laurent?—R. Oui.

D. Est-ce que cette lettre contient aussi l'observation citée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir «nous pourrions peut-être louer jusqu'à...»—R. «J'ai pris connaissance de vos lettres du 4 et du 6 décembre adressées à M. Cross, dans lesquelles vous exposez certains aspects de portée générale de votre projet. Je crois que la situation de l'immeuble et le genre de construction sont des questions qui pourraient être décidées par les initiateurs du projet et par vous-même, car vous êtes certainement mieux renseigné que nous sur les emplacements disponibles dans la ville. M. Pearson estime que les emplacements que vous avez montrés seraient satisfaisants.»

Il ajoute: «Nous pourrions peut-être louer jusqu'à un dixième de la superficie d'un immeuble de 150,000 pieds carrés de plancher. Quant à la répartition de cet espace, je crois qu'il serait difficile de résoudre ce problème avant que l'espace soit disponible et que les taux de location soient fixés de façon que les divers ministères et organismes intéressés puissent faire leur choix en tenant compte de leurs besoins.»

«Dans la même lettre, j'ai déclaré que le gouvernement serait disposé à souscrire un bail à longue échéance, aux taux courants du marché et accepterait même que le prix du loyer soit sujet à revision, disons, tous les cinq ans, afin de le tenir aux niveaux courants.»

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suppose, monsieur le président, que, d'après votre décision, tout ce qui se rapporte à ces lettres sera incorporé au compte rendu.

Le TÉMOIN: Je préférerais ne pas déposer ces lettres. Je ne vois pas pourquoi je devrais les déposer. Ce sont des lettres personnelles. Je me ferai un plaisir de vous les montrer, si vous le voulez.

M. MACNAUGHTON: Il n'y a pas eu de décision à ce sujet, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Immédiatement avant la suspension de la séance, à 1 h. 30, il a été convenu que le comité directeur examinerait ces lettres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quand le comité directeur doit-il se réunir?

Le PRÉSIDENT: Après l'ajournement, cet après-midi ou ce soir, comme il plaira au comité directeur.

Le TÉMOIN: La lettre contient aussi le passage suivant: «Je vous sais gré de porter à notre connaissance que les parrains de l'entreprise seraient disposés

à étudier les détails de la construction avec un représentant du ministère des Travaux publics. Si cette rencontre avait lieu, je suis d'avis que les discussions ne devraient porter que sur le genre de locaux dont le gouvernement pourrait avoir besoin, afin de ne pas créer l'impression que celui-ci prend, dans toute l'entreprise, un intérêt plus grand que celui qu'il est disposé à manifester.»

M. KUCHEREPA: J'aimerais à poser une question au témoin au sujet de ce qui s'est passé à l'époque de la lettre du 19 octobre 1956 dans laquelle le gouvernement a exprimé son intention de louer une certaine partie de l'immeuble.

M. CANNON: Avant de passer à une autre lettre, j'aimerais à poser au témoin une question qui se rapporte à la lettre qu'il vient de lire. Au haut de la page 4 de l'exposé que vous venez de lire, il y a, entre guillements, un alinéa qui commence par les mots «Nous pourrions être intéressés...» Est-ce que ce passage est tiré de la même lettre ou d'une autre lettre?

Le TÉMOIN: Je crois que ce passage est tiré de la même lettre. «Nous pourrions être intéressés à louer jusqu'à un dixième de l'espace dans un immeuble...»

M. CANNON: Mais, au commencement de ce passage, au haut de la page, dans le texte anglais, il y a les mots «might apply».

M. KUCHEREPA: Je ne crois pas que le témoin ait en main une copie du document.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit de l'exposé du ministre.

Le TÉMOIN: J'en avais une copie, mais je ne sais plus où elle est.

M. CANNON: La page 4 de l'exposé que le ministre a présenté ce matin, cite une déclaration dans laquelle on trouve les mots «...que je ne demanderais pas à mes collègues de prendre un engagement...» Ces mots sont-ils tirés de la même lettre que le passage qui commence par les mots qui se trouvent plus bas à la page 4?

M. KUCHEREPA: Ces mots ont été prononcés à la Chambre des communes. Mais je reviens à la question que je posais au témoin. Au bas de la page 2 de l'exposé de M. Zeckendorf, on lit: «En septembre 1956, on m'a demandé, au nom des fondateurs, de participer comme commettant à l'entreprise étant donné que les fondateurs éprouvaient des difficultés à financer la construction de l'édifice. Ces difficultés émanaient de deux sources principales: l'augmentation des frais et les restrictions du marché monétaire. *Webb & Knapp* ont essayé au moins à cinq reprises d'intéresser des gens d'immeuble à ce projet, à titre de placement ou à titre de spéculation. N'y ayant pas réussi, *Webb & Knapp* ont consenti à accepter une part de 50 p. 100 de la Maison du Canada, et à prêter à l'entreprise assez de fonds additionnels pour assurer l'achèvement de l'édifice.»

Monsieur le président, la lettre dans laquelle le gouvernement canadien exprimait son intention de louer de l'espace dans la Maison du Canada a été écrite le 19 octobre 1956, et c'est en septembre 1956 que *Webb and Knapp* ont décidé de participer à l'entreprise. Le témoin pourrait-il me dire si le gouvernement du temps savait que *Webb and Knapp* avaient décidé de participer à l'entreprise pour aider aux initiateurs de la Maison du Canada à faire face à leurs problèmes financiers.

Le TÉMOIN: Certainement. J'en ai parlé à M. St-Laurent à Toronto. Après notre conversation je lui ai écrit une lettre contenant mon interprétation de la transaction projetée. Dans sa réponse il me signalait quelques modifications d'importance secondaire à apporter à ces vues que j'exprimais dans ma lettre au sujet de l'intérêt du gouvernement dans l'entreprise. Il précisait les droits contractuels du gouvernement sur l'espace que celui-ci louerait et sur celui dont les divers ministères pourraient avoir besoin de temps en temps.

M. Kucherepa:

D. *Webb and Knapp* étaient-ils au courant en ce moment du fait que le gouvernement pourrait participer à l'entreprise?—R. Au courant du fait que le gouvernement pourrait louer de l'espace?

D. Oui.—R. Oui, ils étaient au courant.

D. Leur avait-on donné cette assurance?—R. J'ai mentionné cette possibilité à M. Zeckendorf, la première fois que je lui ai parlé, même avant qu'il eût songé à s'intéresser à l'entreprise. Quand je lui ai mentionné le fait qu'on aurait besoin de lui pour la Maison du Canada, il s'est montré très coopératif.

D. Je voudrais savoir si *Webb and Knapp* savaient que le gouvernement louerait de l'espace.—R. J'étais malade à cette époque, mais Me Tory, mon avocat de Toronto, et M. Carswell assistèrent à la réunion à New York et conclurent cet arrangement avec M. Zeckendorf.

D. Et cet arrangement était fondé sur des assurances données par le premier ministre?—R. Oui, et aussi sur une lettre contenant les intentions du gouvernement.

D. Cette lettre est arrivée plus tard, n'est-ce pas?—R. Non, elle était déjà arrivée. Je crois que l'entente conclue avec M. Zeckendorf l'a été au mois de février dernier.

M. Crestohl:

D. Bien que certaines personnes soient d'avis qu'il n'y avait pas eu d'engagement légal de la part du gouvernement, dans quelle mesure considériez-vous comme un engagement moral toute cette correspondance et toutes les conversations avec M. St-Laurent?—R. Dans quelle mesure?

D. Oui.—R. Dans une mesure absolue. Je ne crois pas que l'on puisse interpréter autrement certaines déclarations et ce qu'il disait dans une lettre: «Comme Canadien je serais heureux que vous preniez l'initiative d'intéresser ces messieurs à l'entreprise. Je crois qu'ils constateront que tout ce que l'on demande d'eux, c'est leur prestige et leur crédit.»

D. Et savez-vous si réellement les lettres en question ont été adressées à ces Canadiens?—R. Elles ne l'ont pas été. Je ne lui ai pas demandé de les écrire.

M. McCleave:

D. La lettre que vous avez citée, M. St-Laurent vous l'avait-il écrite à titre de simple citoyen?—R. Oui. Dans des lettres, il invoquait sa qualité de Canadien; dans d'autres il n'en parlait pas.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je voudrais poser à M. Lawson une ou deux questions qui se rapportent à une assertion qu'il a faite immédiatement avant l'heure du lunch au sujet du *Canadian Club* de New-York. Il a dit qu'il ne s'agit pas d'un club canadien. Je suis prêt à admettre avec lui que je n'ai pas qualité pour rendre témoignage et que c'est lui qui est le témoin. Pourrait-il nous donner les raisons sur lesquelles il fondait son assertion.

Le TÉMOIN: Je suis content de répondre à cette question. Je comprends le point de vue du *Canadian Club* de New York. Je n'en ai jamais fait partie, mais quand j'ai été envoyé à New-York comme consul général, j'en ai été membre honoraire pendant ma durée d'office. Je crois que 55 p. 100 au plus des membres doivent avoir des attaches au Canada. Les membres tiennent à garder au club un caractère plus ou moins exclusif. Quand la question a été soulevée et que le club s'est retiré de l'affaire, j'ai discuté la question avec le gouvernement. Je lui ai demandé si cela faisait de la différence et on m'a répondu que non. On a répondu non avec empressement. Je comprends pourquoi. Le *Canadian Club* a des règlements très exclusifs au sujet de la nationalité de ses membres.

D. C'est là où je veux en venir. J'ai entendu dire, en 1949, je crois, que ce club qui a pris le nom de *Canadian Club* n'admet pas de Juifs comme membres. Nous ne voudrions pas voir dans notre Maison du Canada de New York un club qui pratique ce genre de racisme. Êtes-vous de mon avis?—R. Oui, tout à fait.

M. McCleave:

D. Est-il vrai que ce club n'admet pas de Juifs comme membres?—R. Non. Je sais qu'il en a un. Je ne sais pas comment il s'y est introduit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Stewart a dit «nous». De qui veut-il parler quand il dit «nous»?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): La Maison du Canada et les Canadiens de New York ne priseraient pas un club qui s'appellerait "canadien" et pratiquerait l'exclusivisme racial. Je pense que nous n'en voudrions aucunement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En d'autres termes, les initiateurs de la Maison du Canada n'approuveraient pas cette manière d'agir?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Non.

Le TÉMOIN: Nous n'étions pas obligés de considérer cela, mais quand j'ai appris la chose, je n'ai pas été trop désappointé de voir le *Canadian Club* se retirer de l'entreprise, vu son attitude d'exclusivisme racial. Nous ne pouvions toujours pas arborer une enseigne ainsi conçue: "Entrée interdite aux Juifs."

M. Crestohl:

D. Pensez-vous que moi, qui suis Juif, même si je suis député à la Chambre des communes, je pourrais être exclu du *Canadian Club* de New-York?—R. Je le crois. Je ne fais pas partie du *Canadian Club,* mais c'est ce que je croirais.

M. MACNAUGHTON: Je fais partie de ce club et j'ai plusieurs fois invité à y venir certains de mes amis Juifs de Montréal ou de New-York.

M. CRESTOHL: En tant que membres?

M. MACNAUGHTON: Non, en tant qu'invités seulement.

M. CRESTOHL: Nous voulons parler de l'admission comme membre du club.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): J'ai entendu dire cela il y a déjà plusieurs années.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Est-ce que le *Canadian Club* de New-York fait partie de l'Association des *Canadian Clubs* du Canada?—R. Non.

M. CRESTOHL: Je suis membre d'un *Canadian Club* au Canada et je connais plusieurs compatriotes juifs qui le sont aussi.

M. STICK: Mais ce club de New-York n'est pas un vrai *Canadian Club.*

M MACNAUGHTON: Je ne crois pas que nous devrions tolérer un tel état de choses. Il y a trente ou quarante ans, un groupe de Canadiens de New-York se sont réunis et ont fondé un *Canadian Club* pour lequel ils ont obtenu une charte. Depuis cette époque, la grande majorité des membres se sont plus ou moins américanisés, mais ils font quand même tout leur possible pour encourager les relations avec le Canada.

M. CRESTOHL: Nous avons assez entendu parler du *Canadian Club* de New-York. Continuons notre travail.

M. CANNON: Grâce aux explications que nous avons reçues nous comprenons ce que M. Lawson voulait dire quand il a dit que le *Canadian Club* de New-York n'est pas un vrai club canadien car aucun club vraiment canadien n'entretiendrait de tels préjugés de race.

M. LENNARD: Ce ne sont là que des racontars.

M. Morris:

D. Nous devrions revenir à ce qui semble être le cœur même de cette question, c'est-à-dire à quelques-unes de ces lettres. Je crois comprendre qu'on a décidé de soumettre ces questions au comité directeur. Je voudrais savoir si nous devons conclure avec le témoin que, jusqu'à un certain point, le gouvernement du Canada s'est trouvé moralement lié par une lettre qu'un individu a adressée à un autre individu.—R. Je dirais que oui. Attendez un moment; toutes ces lettres ne sont pas pareilles. J'en ai d'autres ici. Nous avons échangé beaucoup de correspondance et entretenu beaucoup de conversation sur ce sujet.

D. Voulez-vous dire qu'une personne qui écrit en tant que simple citoyen peut engager le Canada à adopter une ligne de conduite ou lui faire contracter une obligation morale? Croyez-vous que cette personne peut lier le Gouvernement canadien dans une lettre qu'elle signe comme simple citoyen canadien? —R. Je crois que notre ami a tout à fait raison. Le premier ministre ou un autre homme public ne peut pas agir tantôt comme homme public et tantôt comme simple citoyen.

D. Nous prenons donc pour acquis qu'en lisant ces lettres vous en reconnaissez l'auteur, de quelque façon qu'il ait pu se décrire lui-même, comme étant chef du Gouvernement.—R. Comment pourrais-je penser autrement?

Nous comprenons tous qu'il y a de la correspondance qui doit demeurer confidentielle, mais vous semblez soutenir que par ces nombreuses lettres, vous reconnaissez que le chef du gouvernement précédent a contracté une obligation morale; et, cependant, vous dites que vous vous opposez à ce que certaines de ces lettres soient versées au dossier.—R. Ce sont des lettres personnelles. Si j'étais président d'une compagnie industrielle et si au cours d'un voyage dans une autre ville, j'écrivais une lettre personnelle, je ne pourrais quand même pas oublier ma préoccupation principale.

D. Prétendez-vous que le gouvernement du Canada soit lié moralement par une lettre que vous considérez comme privée?—R. Oui.

D. Et vous croyez que le gouvernement du Canada a contracté une obligation morale en vertu d'une communication privée?—R. Oui, je le crois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Quel en-tête portait la lettre?—R. Celui du bureau du premier ministre.

M. Morris:

D. Je veux simplement obtenir un renseignement. Devons-nous prendre pour acquis qu'en écrivant une lettre personnelle et privée le premier ministre a contracté une obligation morale?

M. CRESTOHL: Comme premier ministre du Canada?

M. MORRIS: Et il aurait conclu une entente personnelle qui ne pourrait être mentionnée dans le compte rendu du Comité?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): N'est-il pas vrai qu'il y a un an le premier ministre, en tant que simple citoyen, a écrit une lettre à un autre citoyen, ce qu'il n'avait pas le droit de faire, selon les membres du parti conservateur?

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est le premier ministre actuel qui a dit que son prédécesseur ne pouvait pas se dédoubler.

M. Morris:

D. Je demande au témoin si, oui ou non, il soutient que le gouvernement canadien a contracté une obligation en vertu d'une lettre écrite par un particulier à un autre particulier.—R. Je ne veux pas que ces lettres soient publiées dans les *Débats de la Chambre* ou portées à la connaissance du public. Si vous le voulez, venez les consulter.

D. A moins que ces lettres ne puissent être intégrées dans le compte rendu des délibérations du Comité, je les considère comme personnelles et confidentielles et je ne veux pas les voir.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Vous admettez qu'elles sont importantes pour la discussion?—R. J'en ai éliminé certains passages.

M. MACNAUGHTON: Il y a eu une décision à ce sujet.

M. MORRIS: Non pas. C'est sur ce sujet que je parle en ce moment.

M. Walker:

D. Admettriez-vous que ce qui a été publié dans les *Débats de la Chambre* est exact?—R. Je n'ai pas lu les *Débats*.

D. Voici les paroles de M. St-Laurent, telles qu'elles sont rapportées aux pages 5536 et suivantes. Il a dit à M. Lawson:

> Si vous avez des amis qui pensent qu'il serait bon d'avoir un immeuble et qu'ils ne subiraient aucune perte de ce chef, ils devront y aller d'eux-mêmes, sans que le gouvernement du Canada s'engage à quoi que ce soit à cet égard.

Il a ajouté:

> Je lui ai même dit que je ne discuterais même pas la question avec mes collègues, parce que nous ne voulions d'aucune façon nous mêler de cette entreprise. Nous ne pouvons empêcher ces personnes, si elles le veulent, de dire qu'elles sont disposées à accorder au gouvernement une option à long terme. Mais on m'a montré les notes relatives à ce qu'il avait l'intention de dire et je lui ai demandé de les modifier là où il mentionnait que des options avaient été offertes au gouvernement. J'ai dit: «Non, vous n'avez pas offert d'options.» Je ne suis pas le gouvernement et l'on n'a soumis aucune proposition au gouvernement.

M. MACNAUGHTON: A quelle date cette déclaration a-t-elle été faite?

M. WALKER: Le 28 mai 1954. L'ex-premier ministre n'a jamais fait de changement à cette déclaration.

M. MACNAUGHTON: Excepté la lettre exprimant l'intention du gouvernement.

M. WALKER: Elle n'émane pas du premier ministre, mais d'un fonctionnaire.

M. McGee:

D. La lettre vous a-t-elle été écrite par l'ancien premier ministre comme venant d'un simple citoyen et adressée à un simple citoyen, ou bien vous a-t-elle été adressée en votre qualité de consul général?—R. L'une m'a été adressée à Oakville et l'autre en ma qualité de consul général. J'en ai reçu deux comme consul général. Deux de ces lettres m'ont été adressées alors que j'étais consul général. J'ai reçu la troisième après ma démission.

D. En cherchant les vingt-huit personnes qui ont consenti de fournir $100,000 chacune, agissiez-vous selon des directives contenues dans la lettre personnelle de M. St-Laurent ou selon la lettre officielle du 14 décembre?—R. J'ai agi conformément aux conseils de la lettre personnelle. C'était la seule que j'avais quand j'ai commencé à interviewer les gens qui sont venus me rencontrer à New-York. Ces gens sont venus à New-York et je leur ai parlé de la Maison du Canada. On peut lire dans une des lettres: «Comme citoyen canadien, je serais enchanté que vous organisiez un comité dans le genre de

celui que vous mentionnez dans votre lettre. Comme citoyen je me ferais un plaisir d'écrire une lettre personnelle à chacun des membres du comité pour le féliciter et le remercier de l'intérêt qu'il porte à l'entreprise et du service qu'il rendra ainsi gratuitement au gouvernement du Canada.» J'ai reçu cette lettre. J'ai réfléchi pendant quelque temps. Je ne songeais pas à mettre une telle entreprise sur pied. J'ai encore en ma possession une lettre de celui qui m'a nommé. Si quelqu'un d'entre vous, messieurs, était au service d'une compagnie et si le directeur général vous écrivait une telle lettre, que ce soit en qualité de président ou simplement à titre d'ami et vous disait: «je serais enchanté que vous preniez cette initiative», qu'est-ce que vous feriez?

M. McCleave:

D. Qu'avez-vous fait pour donner suite à la lettre du 14 décembre 1954 qui, comme vous me l'avez dit ce matin, a précédé la souscription de $2,800,000. —R. Quelle lettre?

D. La lettre datée du 14 décembre 1954, dans laquelle le Premier ministre disait: «J'ai mentionné que nous serions peut-être intéressés à occuper jusqu'à un dixième de l'espace d'un édifice de ce genre.» Avez-vous dit à ces vingt-huit souscripteurs que le gouvernement avait laissé entendre qu'il ne s'engagerait pas, à l'époque, à participer à cette entreprise?—R. Oui, c'est vrai.

D. Ils ont agi selon la première lettre et non pas d'après celle du 14 décembre?—R. Ma tâche était terminée, au moins pour ce qui concernait la convocation des souscripteurs.

M. Pearson m'a fait part de votre désir d'avoir une déclaration écrite précisant l'attitude du gouvernement à ce sujet. Nous apprécions l'importance d'une telle entreprise pour le Canada, non seulement en raison de sa valeur publicitaire, mais aussi parce qu'elle facilitera les initiatives canadiennes à New-York. Toutefois, pour confirmer ce que je vous ai dit de vive voix, bien que le gouvernement ne soit pas disposé, pour le moment, à ce qu'une société fiduciaire détienne les actions de cette compagnie pour le compte du Gouvernement du Canada, il consentirait sans doute à discuter l'acceptation des actions ordinaires quand les actions privilégiées et les obligations hypothécaires auront été acquittées.

M. Crestohl:

D. Serait-il juste de dire que tout ce que nous venons de discuter et toutes les conversations que vous avez eues avant le 19 octobre 1956 étaient des démarches destinées à mousser cette entreprise et que les pourparlers se sont terminés en définitive par le refus d'engagement formel qui s'est produit le 19 octobre 1956?—R. C'est exact.

M. Cannon:

D. En lisant l'extrait suivant de la lettre que M. St-Laurent vous a écrite le 14 décembre 1954: «Nous pourrions être intéressés à occuper jusqu'à un dixième environ de l'espace d'un édifice de 150,000 pieds carrés.»—R. C'est-à-dire 15,000 pieds carrés. J'ai interprété les paroles «Nous pourrions peut-être» en appliquant le mot «peut-être» non pas à l'intention de louer l'espace, mais à la quantité d'espace à louer. C'est-à-dire: il se peut que nous soyons intéressés à une quantité allant jusqu'à un dixième de la superficie du plancher de cet édifice, ou même davantage, mais non une quantité moindre. Toute la question réside dans le fait que le mot «peut-être» s'applique à la quantité.

D. Il ne s'applique qu'à la quantité?—R. Vous avez tout à fait raison. C'est bien ainsi que j'avais interprété la lettre.

M. Macnaughton:

D. Le gouvernement louerait donc jusqu'à 10 p. 100 de l'espace?—R. Le coût du terrain, les frais de démolition des vieilles bâtisses et le droit de jouissance de l'air environnant se sont élevés à un certain montant. Pour en venir à un calcul raisonnable, nous avons dû construire aussi haut que possible avec la superficie à notre disposition.

M. Kucherepa:

D. Pourriez-vous nous dire à quel moment *Webb & Knapp* vous ont avisé pour la première fois que la compagnie était prête (1) à vendre au prix coûtant sa part d'intérêt ou (2) à céder l'édifice au gouvernement du Canada une fois que toutes les obligations auraient été remboursées, comme l'affaire nous a été présentée ce matin?—R. Je dois dire que, pendant ces négociations, je ne pouvais pas m'occuper d'affaires. Mon avocat, le directeur général de l'édifice, et d'autres personnes étaient présents. J'aurais pu demander à M[e] Tory de venir ici.

D. Revenons à la déclaration que vous avez faite à New York, le 13 décembre 1957, dans laquelle vous disiez «S'il s'agit du caractère national de l'édifice, la société *Webb & Knapp* sera heureuse de vendre au gouvernement du Canada ou au peuple canadien, et cela au prix coûtant, la part qu'elle détient dans la propriété». Quand avez-vous reçu pour la première fois cette offre de la part de *Webb & Knapp*?—R. Environ un mois après les négociations. Je m'étais rendu à New York pour élucider certaines questions pertinentes.

D. Un mois avant?—R. Un mois après. Il m'était impossible de me rendre à New York lorsque l'entente a été conclue. L'argent manquait. Nous avions des embarras financiers. Seule l'excavation était faite. J'étais dans l'impossibilité de poursuivre le projet. Je me suis rendu à New-York aussitôt que possible pour m'entretenir avec M. Zeckendorf. Je l'ai vu en présence de son fils. Il m'a dit de communiquer avec lui lorsque je voudrais me libérer de l'affaire au prix coûtant.

D. Pourriez-vous nous dire à quelle date a eu lieu cette entrevue?—R. Je dirais le 1[er] avril. Il y a un an environ.

D. En avril 1957?—R. Le 1[er] avril 1957. Évidemment, c'est une date approximative.

D. Ces négociations ont-elles eu lieu après que l'ancien gouvernement eût décidé de ne pas se servir de l'immeuble en question pour loger la délégation permanente aux Nations Unies?—R. Je n'étais pas présent lorsque la décision fut prise.

D. En avril 1957, dites-vous?—R. Les choses ont dû se produire à peu près au même temps; mais je n'étais pas au courant de l'affaire.

M. Walker:

D. Permettez-moi de vous poser une question. Je veux être très franc avec vous; nous savons tous que vous jouissez d'une excellente réputation. Ma question ne vous touche pas personnellement, sous aucun rapport. Vous vous étiez fait une conception merveilleuse de cet édifice, de cette maison du Canada. Je vous l'accorde. Si vous étiez le gouvernement, n'auriez-vous pas l'impression que la situation a changé considérablement et qu'elle est différente de ce que vous aviez dit qu'elle serait? Permettez-moi de mentionner quelques points. En d'autres termes, la situation actuelle ne corrrespond pas à votre projet initial. Premièrement, vous n'avez pas fait de l'immeuble une Maison canadienne, parce que les compagnies canadiennes n'ont pas voulu y louer des locaux. C'est le premier point. Quelle est votre réponse? Deuxièmement, j'ai découvert après enquête, et la preuve à cet égard sera faite

cet après-midi, que la location de bureaux dans votre édifice, bien que ces locaux soient excellents, coûterait beaucoup plus cher au gouvernement du Canada que la location des locaux qu'il occupe au Rockefeller Centre; de plus, il faudrait dépenser un montant de $100,000 à $200,000 pour le cloisonnage. Sûrement ceux qui louent l'édifice considèrent comme un point important que le consul général ait voulu occuper les troisième et quatrième étages de l'édifice à cause de la vue qu'on aurait de ces étages sur le magnifique jardin du musée. C'est la vue que vous vous attendiez d'avoir. Vous n'étiez pas au courant que le musée serait agrandi à cet endroit; mais ceci est une autre question. Suivez-vous ma pensée? En tenant compte de toutes ces considérations, ne croyez-vous pas que le gouvernement a le droit de décider lui-même s'il doit conclure un bail avec vous?

M. MACNAUGHTON: Le 10 juin constitue le 5e point.

M. Walker:

D. Tout a été fait avant le 10 juin, sauf la note qui nous informait que le côté ouest de l'édifice donnerait sur un mur au lieu de donner sur le jardin du musée. Je m'adresse à vous en votre qualité d'hommes d'affaires. Il n'y a pas d'entente légale. Le bail n'a pas été signé. Toutes ces choses se sont produites après que vous eussiez fait une description très attrayante de l'édifice et tenté en vain de réaliser votre projet.—R. Le gouvernement a été mis au courant des faits au fur et à mesure qu'ils se sont présentés. Dès la réception de la lettre du Musée, M. Carswell a communiqué immédiatement avec le gouvernement à ce sujet. Il n'y avait rien de définitif. Les plans des architectes ne contenaient rien et ne contiennent rien à ce sujet. Mais, comme je le disais ce matin, le ministère du Nord canadien dépense jusqu'à 2 millions de dollars par année en vue de stimuler le tourisme au Canada. Des milliers de personnes passent devant le bureau du tourisme de notre pays, sur la 49e Rue, tandis qu'il y en a des millions qui passent devant cet immeuble situé sur la 5e Avenue. Si l'office du tourisme du gouvernement canadien affectait à la location de bureaux dans cet immeuble un quart des 2 millions de dollars qu'il dépense annuellement pour fins de publicité, je suis convaincu que cela lui serait beaucoup plus avantageux que toute la publicité qu'il fait actuellement. C'est une offre extraordinaire et en tant qu'homme d'affaires je ne puis m'expliquer comment il est possible de ne pas s'en prévaloir. Je me demande pourquoi il faut tant parlementer. Si le gouvernement canadien ne veut pas cet espace, un autre gouvernement le prendra.

M. Crestohl:

D. Connaissez-vous des raisons qui, du point de vue architecture, patriotisme, commerce, publicité ou relations extérieures, pourraient empêcher le gouvernement du Canada de donner suite à sa première intention?—R. Je n'en connais pas. Je suis heureux qu'on me pose la question pour me donner l'occasion d'y répondre.

D. Vous êtes d'avis que le gouvernement devrait donner suite à ce projet, n'est-ce pas?—R. Oui. Cela me semble tellement ridicule. Ce n'est pas là mon opinion personnelle, mais celle de milliers de personnes, y compris M. Zeckendorf. Je ne comprends pas du tout l'attitude qu'on a prise.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Vous n'avez pas besoin d'assistance pour répondre à cette question?—R. Non. Je ne comprends pas du tout cette attitude.

M. Knowles:

D. M. Walker a demandé à M. Lawson si certains facteurs auxquels il a fait allusion ne changeraient pas l'aspect du problème.—R. Nullement.

D. Je me demande si M. Lawson et M. Walker ne conviennent pas que la déclaration que M. Zeckendorf a faite ce matin pose le problème d'un angle tout à fait différent.—R. M. Zeckendorf a élucidé plusieurs questions et je m'en réjouis.

D. M. Walker n'admet-il pas que M. Zeckendorf nous a présenté l'affaire sous un jour nouveau?

M. WALKER: M. Zeckendorf est un promoteur sans égal, mais il ne peut expliquer pourquoi certaines compagnies canadiennes ont refusé de louer des locaux dans la Maison du Canada. Tout ce qu'il a pu faire c'est de prédire l'avenir. Ces compagnies ont déjà refusé d'emménager dans la Maison du Canada. Monsieur Knowles, nous aimerions, n'est-ce pas, avoir une réponse à cette question. Pourquoi le gouvernement paierait-il un loyer plus élevé? Pourquoi paierait-il $200,000; pourquoi irait-il s'installer dans des locaux qui donnent sur un mur?

M. CRESTOHL: Parce que ce serait plus avantageux pour le gouvernement.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Apparemment, M. Walker n'a pas entendu M. Zeckendorf dire ce matin qu'il était prêt, comme les promoteurs canadiens, à céder au gouvernement du Canada, au moment voulu, tous ses intérêts dans cet immeuble. Cette déclaration, me semble-t-il, apporte une importante différence.

M. Crestohl:

D. On paraît douter que les corporations canadiennes louent des locaux dans cet immeuble. Quant à la liste de noms que vous avez présentée ce matin, s'agit-il de citoyens canadiens qui s'intéressent personnellement à l'affaire ou de personnes qui représentent des industries ou autres entreprises canadiennes? —R. Ce sont tous des représentants d'industries canadiennes. J'aimerais à vous donner un exemple. Un grand nombre de ces personnes ont déjà un bail ailleurs. Elles n'ont pas vu l'immeuble s'élever. Après qu'il a été construit et qu'il a été rumeur que le gouvernement canadien avait changé d'idée, elles se sont inquiétées. Ce matin, je vous ai montré la lettre d'une compagnie de Montréal.

M. WALKER: Il était donc rumeur que le gouvernement abandonnerait le projet?

M. CRESTOHL: Un instant, s'il vous plaît. Veuillez laisser le témoin répondre à la question.

Le TÉMOIN: Il s'agit d'une de nos importantes sociétés canadiennes qui avait sûrement l'intention d'emménager dans la Maison du Canada. Les chiffres que je vais donner ne sont peut-être pas tout à fait exacts, mais je crois que cette compagnie a environ 40 personnes à son service à son bureau situé dans le bas de Manhattan. Le directeur m'a laissé entendre qu'il aimerait venir s'installer dans l'immeuble, mais, il ne s'est pas engagé. Il a interrogé ses employés, hommes et femmes, à ce sujet. Sur 40 employés, 25 ont opté pour que les bureaux demeurent dans le quartier de Manhattan; les 15 autres ont exprimé le désir de travailler dans les locaux de la Maison du Canada. Une enquête a révélé que la moitié de ces 15 personnes demeuraient de l'autre côté de la rivière, dans le Connecticut, où elles pouvaient traverser facilement. D'ici quelques années, les autres changeront d'idée. M. Zeckendorf a exprimé l'avis ce matin que dans cinq ou dix ans plusieurs Canadiens viendront s'installer dans cet édifice si c'est encore la Maison du Canada.

M. Crestohl:

D. Pouvez-vous nous donner le nom des entreprises industrielles qui ont fait connaître leur intention de louer des locaux dans l'immeuble en question

et qui, de fait, ont souscrit de l'argent?—R. Je ne sais pas qui a souscrit, mais je sais que l'*Abitibi Paper Company* est la première qui a loué des locaux. La *Rio Tinto Mining Company* a loué un étage entier.

M. Macnaughton:

D. La *Southern Canada Power Company* ne doit-elle pas déménager à la Maison du Canada?—R. C'est exact.

D. Et la *Mannesman Tube Company* aussi, n'est-ce pas? C'est ce que M. Zeckendorf nous dit à la page 5 de son exposé.

M. Crestohl:

D. Ces noms sont ceux que vous nous avez lus ce matin, n'est-ce pas —R. En effet.

D. Pouvez-vous nous donner certains renseignements au sujet des compagnies intéressées?—R. La *Mannesman Tube Company* est une importante entreprise de tuyaux qui s'est établie dans notre pays; un de ses principaux fonctionnaires est John Tooley. Ie président de la *Rio Tinto Mining Company* est l'honorable Winters.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Il y a donc trois sociétés qui sont disposées à s'installer dans la maison du Canada?—R. Il y a aussi la *Southern Canada Power Company*. Un grand nombre d'autres compagnies ont l'intention de s'installer dans cet immeuble. J'ai en mains une lettre que la *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation* m'a écrite le 31 décembre 1957. Adressée à ma résidence à Oakville, elle a été réadressée en Floride et ce n'est qu'à mon retour ici qu'elle m'est finalement parvenue. Voici un extrait de cette lettre:

> Un mot seulement pour vous demander ce qui se passe relativement à la Maison du Canada. Je songeais à y louer des bureaux, mais je suis un peu hésitant. En toute franchise, je dois vous avouer que quelques-uns de mes amis à New-York qui ont loué des bureaux dans la Maison du Canada sont très inquiets.
>
> Il semble que votre splendide projet ait été considérablement modifié. Notre nouveau gouvernement n'a certainement rien ajouté au prestige du magnifique monument que vous aviez projeté.
>
> Si vous vouliez me donner quelques renseignements que je pourrais transmettre à mes amis afin d'alléger leurs inquiétudes, je vous en saurais un gré infini.

D. De qui vient la lettre?—R. De M. Gustave-H. Rainville, qui s'adresse à moi en ces termes: "Cher monsieur Lawson". Je le connais, mais non personnellement.

D. Comment se fait-il qu'il soit mêlé à cette affaire?—R La *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation* s'intéresse à plusieurs entreprises, il me semble, mais cette lettre en date du 31 décembre 1957, porte l'en-tête de la *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation.*

D. Cette lettre, je le suppose, sera aussi présentée au comité directeur?—R. Vous pouvez l'avoir, je n'en ai pas besoin. Dans ma réponse du 17, j'ai fait savoir à M. Rainville que je venais ici et que je communiquerais de nouveau avec lui par la suite.

D. Si aucune objection n'a été soulevée au sujet des autres, ne pourrions-nous pas déférer cette lettre au comité directeur comme les autres?—R. Je désire vous faire remarquer que je n'ai pas suivi cette affaire de près depuis quelque

temps. Nous avions un directeur général qui s'occupait de ces choses. MM. Cushman et Zeckendorf ont porté à ma connaissance que plusieurs personnes sont venues s'informer si le gouvernement canadien avait signé ses baux et ont déclaré que, dès que le gouvernement l'aurait fait, elles communiqueraient avec eux.

M. McCleave:

D. N'avez-vous pas dit que M. Burton et M. Eaton, si je ne m'abuse, ont souscrit $100,000 chacun, que ces deux compagnies ont des bureaux d'acheteurs à New-York, mais que ni Eaton ni Simpson n'emménageront dans la Maison du Canada?—R. Au début, lorsque ces personnes ont contribué au projet, elles nous ont déclaré bien catégoriquement qu'elles devaient s'installer au centre des affaires, soit aux environs de la 30e Rue, si je ne me trompe.

D. Ainsi la situation d'un immeuble est importante, n'est-ce pas?—R. Pour ces compagnies, c'est essentiel. A mon avis, toutes les deux approuvent l'emplacement de la Maison du Canada.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Pour autant que nous le sachions, monsieur Lawson, il n'y a donc, en fait, que quatre compagnies qui désirent s'installer dans la Maison du Canada? N'est-ce pas ce que nous a fait savoir M. Zeckendorf, qui exerce les fonctions d'agent de location?—R. Ce matin, on m'a demandé si le gouvernement de l'Ontario nous avait pressentis à ce sujet? A midi, j'ai téléphoné à M. Frost, mais il est absent jusqu'à lundi. Je ne veux pas l'ennuyer à l'endroit où il se trouve actuellement.

D. Je veux revenir sur un point. On a laissé entrevoir qu'un nombre considérable de compagnies sont intéressées à l'affaire. D'après M. Zeckendorf, l'agent de location, ces quatre compagnies le sont. Y en a-t-il d'autres?

M. MACNAUGHTON: Quatre, dites-vous?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quatre compagnies ont affirmé qu'elles sont prêtes à emménager dans l'immeuble en question. Y en a-t-il d'autres?

M. CRESTOHL: Plus de 25 industries canadiennes ont contribué au projet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je l'admets, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Cannon:

D. Monsieur Lawson, permettez-moi de revenir sur la lettre du 14 décembre, dans laquelle on lit ce qui suit:

> ...nous pourrions peut-être louer jusqu'à un dixième de la superficie d'un immeuble de 150,000 pieds carrés de plancher. Quant à la répartition de cet espace, je crois qu'il serait difficile de résoudre ce problème avant que l'espace soit disponible et que les taux de location soient fixés de façon à ce que les divers ministères et organismes intéressés puissent faire leur choix en tenant compte de leurs besoins.

Certaines personnes croient que le mot «peut-être» comporte un doute sur l'intention du gouvernement de louer une partie de l'immeuble. Je suis d'avis, monsieur Lawson, que le mot «peut-être» se rapporte en fait au chiffre de un dixième et qu'il signifie que la superficie louée pourrait être plus ou moins qu'un dixième. Je serais porté à croire que le mot «peut-être» se rapporte uniquement à la superficie désirée.—R. «Dans la même lettre, j'ai déclaré que le gouvernement serait disposé à souscrire un bail à longue échéance...»

D. Dans la même lettre?—R. Oui.

D. Cela confirme ce que je disais, car autrement il y aurait conflit entre les deux parties de la lettre.

M. Crestohl:

D. Monsieur Lawson, puis-je vous demander si, à votre avis, le changement d'intention en cette affaire revêtait un caractère politique?—R. Oui, assurément.

M. Kucherepa:

D. Permettez-moi de signaler, à l'attention de celui qui interroge le témoin, le passage suivant qui se trouve au premier alinéa de la page 5 de l'exposé du Ministre:

> Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir en juin dernier, il a immédiatement été saisi de la question de louer une partie de la Maison du Canada à New-York, à la suite d'une communication en date du 13 juin qui faisait savoir au ministère qu'un immeuble devant être construit sur le terrain du Musée d'art moderne pourrait boucher la vue du côté ouest de la partie de l'immeuble que l'on projetait de louer... Le ministère...

Ici je souligne:

> Le 25 juin, le ministère avisait la compagnie que cela constituait un changement considérable dans la nature de l'espace offert et que, par conséquent, la question de la location devrait être étudiée de nouveau par le gouvernement.

Il faut mettre les choses au point.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il faudrait peut-être, monsieur le président, avoir une copie de la lettre envoyée par le ministère. Pour ma part, je crois qu'il suffirait de la remettre du comité directeur.

M. WALKER: Voilà une bonne idée.

Le TÉMOIN: Il y a ici une lettre qui vous intéresserait très probablement. Elle vient du Musée d'art moderne.

> Selon les termes d'un accord conclu en avril 1956 entre le Musée d'art moderne et la société *Canada House,* le droit à la jouissance de l'air au-dessus de l'extrémité est du jardin du musée a été vendu à la société *Canada House* afin de permettre l'érection d'un immeuble plus considérable, du genre de celui que l'on construit à l'heure actuelle. Le même accord permet à la direction du musée d'ériger, dans le même secteur du jardin, un immeuble qui ne dépasserait pas 152 pieds au-dessus du niveau du sol. Il y a également des restrictions imposées au musée relativement à une cour de sauvetage dans le coin sud-est du terrain.
>
> Je vous écris pour vous aviser que le musée envisage la possibilité de construire un petit immeuble large d'environ 40 pieds sur cette partie de son jardin. Toutefois, la hauteur de l'immeuble serait bien en deçà de la limite prévue dans notre accord. Tel que nous l'envisageons à l'heure actuelle, l'immeuble aurait une hauteur de 70 pieds, c'est-à-dire la même que celle du musée Whitney. Le style d'architecture de cette construction du côté du jardin serait aussi le même que celui de l'immeuble Whitney. Étant donné que cette construction privera de la lumière du jour les quatre premiers étages du côté ouest de la Maison du Canada, nous avons cru bon, en toute courtoisie et sans modifier le droit du musée de construire un jour jusqu'à une hauteur de 152 pieds, de vous mettre au

courant de nos projets. Nous savons aussi que nos projets pourraient influencer la location des pièces du côté ouest des quatre premiers étages au-dessus du niveau du sol.

En l'absence du président du musée, qui est à l'étranger, je signe la présente avec son approbation.

Votre tout dévoué,

(Signature) Charles Keppel.

M. KUCHEREPA: Pourrait-on maintenant donner lecture de la lettre du ministère en date du 25 juin?

M. MORRIS: Pardon, monsieur le président. Il y a un instant, quand M. Crestohl a posé une question, je parlais à un de mes voisins. Vous serait-il possible de demander au sténographe de nous relire cette question? Il s'agissait de l'aspect politique de la décision du gouvernement et j'aimerais bien à entendre cette question.

Le TÉMOIN: Je préférerais bien que ce passage soit supprimé.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Nous n'avons pas l'habitude, il me semble, de mettre le sténographe dans l'embarras.

M. WALTER: M. Lawson a déjà retiré la remarque. Vous badiniez, n'est-ce pas?

M. Morris:

D. Permettez-moi de poser la question suivante. A la page 4 de son exposé, le Ministre déclare que «le 19 octobre 1956, une lettre d'intention de louer une partie de l'immeuble a été expédiée...» Cette lettre a été versée aux comptes rendus antérieurs du Comité. Je voudrais maintenant demander à M. Lawson pourquoi le gouvernement au pouvoir n'a pas conclu l'accord avant le 10 juin, s'il s'agissait d'une si bonne affaire?—R. J'ai déjà répondu à cette question quand j'ai déclaré que j'avais été éloigné des affaires pendant si longtemps que je l'ignorais.

M. Crestohl:

D. Quand vous dites «éloigné des affaires», parlez-vous de maladie?

M. Macnaughton:

D. Vous avez été gravement malade?—R. Oui.

M. Morris:

D. Vous dites qu'à votre avis cette affaire est très avantageuse?—R. Vraiment, je ne comprends pas. Peut-être suis-je trop enthousiaste au sujet de la Maison du Canada.

D. Vous ignorez la raison pour laquelle l'ancien gouvernement n'a pas réglé l'affaire au cours des neuf mois où il aurait pu le faire?—R. Je n'ai aucune idée.

M. Macnaughton:

D. Rien n'empêcherait le gouvernement actuel de conclure l'affaire?—R. Rien du tout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. A compter d'aujourd'hui, le gouvernement actuel a reçu une meilleure offre.

M. McCleave:

D. Serait-il juste de dire que l'attitude exprimée ce matin par M. Zeckendorf n'a pas été dévoilée au public avant le 13 décembre, date où on a publié cette déclaration?—R. Je ne crois pas qu'elle ait été dévoilée au public. J'ignorais ce qui avait été dévoilé au public et ce qui ne l'avait pas été au moment de la déclaration.

D. Il s'agit de votre déclaration du 13 décembre.—R. J'ai aussi fait mention de l'autre à ce moment-là.

D. M. Zeckendorf a déclaré seulement que sa compagnie céderait volontiers ses intérêts.—R. Il me l'a dit en deux ou trois occasions. La première fois, c'était en avril, environ un mois après qu'il fût entré dans l'affaire. J'étais malade à ce moment-là et je suis allé le voir à ce sujet immédiatement après. Il m'a dit que la compagnie céderait ses intérêts à n'importe quel moment au prix coûtant. Au mois de décembre, il a renouvelé l'offre et, ce matin, il l'a fait de nouveau. Toutefois, l'offre de ce matin avait plus d'ampleur. Il n'avait pas offert antérieurement de remettre sa part de capital social. C'est la première fois qu'il le fait et je suis enchanté de ce geste.

M. Morris:

D. Vous ne savez pas de combien d'espace les divers ministères auront besoin?—R. Non.

D. Serait-il juste de vous demander si, à votre avis, l'Office du tourisme a besoin de 1,000 pieds carrés?—R. Il y a quelque chose à ce sujet dans la lettre d'intention. Si vous avez la lettre en question, je crois que vous y trouverez des précisions à ce sujet. On se rend compte que l'emplacement est idéal, si on fait le tour de l'immeuble.

M. Kucherepa:

D. En combien de temps pourriez-vous éteindre la dette de l'immeuble?—R. Nous avons calculé que cela pourrait prendre 25 ou 30 ans; mais je ne le sais pas de façon précise. Nous sommes tous ici dans l'à peu près. Comme je l'ai fait remarquer dès mon arrivée, on aurait dû communiquer avec M. Carswell, qui est plus au courant de l'affaire. En fait, il en a été le directeur. De plus, on aurait dû communiquer avec M. Norman, qui est arrivé après mon départ de New York. Il ne s'agissait pas d'une entreprise commerciale, mais plutôt d'une entreprise patriotique de ma part et de la part des autres initiateurs.

Je n'ai pas suivi l'affaire de près, parce que je n'ai pas pu le faire pendant un certain temps. Toutefois, si vous appelez MM. Carswell et Norman, M. Carswell en connaît les détails et possède les connaissances voulues en architecture.

D. Nous apprécions l'esprit de patriotisme que vous avez manifesté dans cette affaire. Il y a toutefois une chose qui me vient à l'esprit. Ce matin nous avons reçu une autre offre de la part de la compagnie de M. Zeckendorf, c'est-à-dire la cession de la part de capital social détenue par les Américains. Cela prouve qu'il n'existait aucune entente précise.—R. Il semble y avoir eu, en effet, plusieurs divergences d'opinions au sujet de l'espace au cours des négociations entre les parties intéressées.

M. McCleave:

D. Depuis avril 1957 jusqu'à sa publication en décembre, vous n'avez rien écrit au sujet de cette offre?—R. Non, monsieur, je n'ai rien écrit jusqu'au moment de la publication de la nouvelle par la presse. De Chicago jusqu'à New York, les journaux me harcelaient jour et nuit pour obtenir des renseignements. Il ne s'agissait pas d'une entreprise commerciale. Jamais il ne

s'est agi d'une affaire lucrative pour qui que ce soit. Tous les intéressés souhaitaient ... Je n'ai aucune objection à vous le dire ... Puis-je vous parler sans que mes paroles soient versées au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Je ne le crois pas.

Le TÉMOIN: Est-ce que mes remarques pourraient rester entre nous?

Le PRÉSIDENT: Non.

Le TÉMOIN: Très bien. Il y a toutes sortes d'implications dans cette affaire.

M. Macnaughton:

D. De toute façon, il en aurait résulté un don pour le Canada après un certain temps?—R. C'est ce à quoi j'ai pensé lors de la création, l'an dernier, du Conseil des Arts du Canada. De fortes sommes ont été données à l'Université Columbia en particulier. Je croyais donc que, lorsque l'immeuble serait fini et loué, je pourrais voir les promoteurs de l'entreprise et discuter l'affaire avec eux, en vue d'offrir une source de revenu permanent ou d'autres avantages à une université de New York. En 62 ans, le Centre Rockefeller sera la propriété de l'Université Columbia. J'espérais que l'une de nos universités pourrait être pareillement dotée. Peut-être cela devrait-il aller à London.

M. McCleave:

D. Une autre offre n'a-t-elle pas été faite après cela, en juin?—R. Pardon?

D. N'avez-vous pas établi votre caisse de fiducie pour venir en aide aux universités?—R. Cela n'était pas officiel, c'était mon intention. Je peux vous dire maintenant que personne ne veut d'argent de cette source.

M. Cardin:

D. M. Lawson pourrait-il nous dire si une copie de la lettre qu'il a reçue du Musée d'art a été envoyée à quelque ministère du gouvernement?—R. A vrai dire, je l'ignore. La compagnie originale a téléphoné et elle m'a dit avoir reçu la lettre en question. Je lui ai demandé de l'envoyer à M. Carswell. Je vous en ai donné lecture il y a quelques minutes, et je l'ai remise à quelqu'un ici.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'allais proposer, monsieur le président, s'il n'y a pas d'autres questions...

Le PRÉSIDENT: Mais il y en a!

M. Garland:

D. Plus tôt, M. Walker a fortement insisté sur le fait que la perte de la vue des fleurs du jardin était une raison suffisante pour que le gouvernement du Canada se retire. Il me semble que cette raison n'est pas suffisante pour que le gouvernement retire son appui à l'entreprise.

Cela dit, permettez que je demande au témoin si nous ne pouvons pas raisonnablement présumer qu'on a invoqué la question du mur comme prétexte pour se retirer de l'entreprise?—R. Permettez-moi de vous dire que, par le passé, j'ai connu des gens qui voulaient se retirer d'une entreprise et qui donnaient pour le faire des douzaines de raisons dont aucune ordinairement n'était suffisante par elle-même. Quand on veut se retirer d'une entreprise, on a toujours beaucoup de prétextes à invoquer. Voilà ce que je pense au sujet de la lettre en question.

M. Macnaughton:

D. Les fonctionnaires du gouvernement diffèrent des autres employés parce qu'il leur faut des fenêtres sur quatre côtés plutôt que sur deux côtés afin d'avoir suffisamment de lumière.—R. J'ai fait le tour de beaucoup d'immeubles

de New York et j'ai constaté que, 90 p. 100 du temps, le jour comme la nuit, les lumières artificielles sont allumées. De fait, la salle où nous sommes est illuminée, et pourtant ce n'est pas une journée sombre aujourd'hui.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. M. Lawson a déclaré à plusieurs reprises que l'entreprise n'a aucun but lucratif. Si je comprends bien, on doit émettre des obligations à 4 p. 100. Est-ce bien cela?—R. C'est exact. L'hypothèque de la *Prudential Life* est à 4¾ p. 100.

D. Cette entreprise sera régie par un conseil d'administration?—R. Elle l'est déjà.

D. Est-ce que le capital de l'entreprise est constitué par une mise de fonds sous forme d'actions?—R. Non, c'est un capital liquide et le financement de l'entreprise est confié à une institution de fiducie de Toronto.

D. Et les fonctions du conseil d'administration consisteront simplement à surveiller et à diriger l'entreprise?—R. C'est bien ça. En juin, nous avons nommé comme directeur commercial le meilleur homme que nous avons pu trouver et nous lui avons donné la responsabilité de l'affaire. Les membres du conseil d'administration se réunissent très souvent et ils suivent l'entreprise de près.

D. Est-ce que le taux de location pour le gouvernement canadien sera le même ou sera-t-il plus élevé que le taux commercial qui est demandé aux autres locataires de l'édifice?—R. Je crois que c'est à peu près le même. Nous avons d'autres locataires à bail.

D. M. Zeckendorf nous a dit que le taux demandé au gouvernement était à peu près le même.—R. Je crois que nous pourrions voir cela sur les baux que nous avons conclus.

D. Et, après 25 ans, l'édifice appartiendra au gouvernement canadien sans aucune autre obligation de sa part?—R. Il sera offert au gouvernement canadien. Conformément à notre entente, nous l'offrirons au gouvernement canadien gratuitement et sans aucune obligation de sa part. A ce sujet on nous a répondu que ce sera au gouvernement du temps de décider s'il en voudra à ce moment-là. Alors j'ai dit à M. Saint-Laurent que, si le gouvernement n'en voulait pas, les initiateurs de l'entreprise l'offriraient à une université ou probablement au Conseil des arts du Canada.

D. En raison de votre témoignage de ce matin, vous ne m'étiez pas très sympathique, mais j'ai changé complètement d'attitude et je souhaite que les conservateurs en fassent autant.—R. Félicitations!

Le PRÉSIDENT: On nous a posé des questions à plusieurs reprises au sujet d'une certaine lettre. J'ai cette lettre entre les mains et je vais vous en donner lecture. C'est un télégramme qui vient du consulat général à New York. Il est daté du 25 juin 1957 et il porte la mention «Réservé». Il se lit comme il suit:

Réservé

Du Consulat général, New York, 25 juin 1957.

A: Affaires extérieures, n° 1458—Priorité.

Référence: Votre télégramme G. 182 du 24 juin.

Sujet: Maison du Canada.

Pour M. Matthews:

La lettre suivante, approuvée par notre avocat, a été adressée à M. Juncker aujourd'hui. Texte de la lettre.

Je réponds à votre lettre du 19 juin dernier et à une autre lettre que vous avez adressée le même jour à la Division des biens et fournitures du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Mon gouvernement me charge de vous informer qu'il ne peut accepter le conseil que donne votre message de ne pas s'arrêter trop sérieusement au fait que certaines fenêtres du côté ouest (et il semble qu'il puisse s'agir de toutes les fenêtres de la façade ouest des troisième et quatrième étages) seront bouchées par un immeuble voisin.

Je suis également chargé de vous informer que le gouvernement du Canada étudie tous les détails de la question avec la célérité permise par les circonstances qui existent à Ottawa. Vous pouvez donc vous attendre à recevoir une communication plus précise à ce sujet dès qu'il nous sera possible de le faire.

Nous vous envoyons un autre message pour expliquer notre position légale au sujet de la lettre d'intention du gouvernement.

Scott

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est là la lettre du 25 juin 1957.

Le PRÉSIDENT: Puis-je voir cette lettre encore une fois.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été lue ce matin.

Le PRÉSIDENT: Oui, elle porte la date du 25 juin 1957.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): C'est là la communication dont le ministre a parlé ce matin dans son exposé quand il a dit que le ministère a avisé la compagnie le 25 juin. Même si cette lettre a été signée par un fonctionnaire, elle a été envoyée au nom du gouvernement. C'est une déclaration du gouvernement conservateur autant que la lettre d'intention du 19 octobre était un engagement de la part du gouvernement libéral. Je suis d'avis, monsieur le président, que ces communications ne doivent pas être considérées comme de simples communications d'un ministère. Elles ont été écrites au nom du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: La lettre en question vient du consul général à New York.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne suis pas un témoin et je n'ai pas l'intention de déguiser ma pensée. Nous devons certainement admettre que la communication du 25 juin a été envoyée au nom du gouvernement. Je n'emploie pas le mot «ministère» pour camoufler quelque chose et j'accepte cette responsabilité au nom du gouvernement.

M. CANNON: Vu que, dans cette lettre, le signataire n'est pas d'accord sur une autre proposition contenue évidemment dans une première lettre, je crois qu'il serait intéressant de connaître le contenu de la première lettre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle a été déposée ce matin.

M. COLDWELL: J'ai attiré l'attention sur ce fait depuis assez longtemps.

M. CANNON: Est-ce que je pourrais avoir une réponse à ma question?

Le PRÉSIDENT: Vous venez d'avoir la réponse. Il y a aussi la copie d'une lettre de *Cushman and Wakefield, Incorporated,* adressée le 14 juin 1957 à l'honorable H. A. Scott, au consulat général du Canada, 620 Cinquième Avenue, New York.

Monsieur,

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Ted Young, de la société *Eggers & Higgins,* architectes de la Maison du Canada, j'ai appris que les propriétaires du musée ont laissé entendre qu'ils projettent d'ériger un immeuble de 70 pieds de hauteur sur le terrain actuel du jardin du musée, et, dans ce cas, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième étages ne recevraient plus la lumière du côté ouest si la construction projetée sur les terrains du musée devenait une réalité.

Si vous vous en souvenez, j'avais l'impression lors de notre conversation d'hier que le sixième étage ne serait pas touché par cet état de choses, mais en discutant la question ce matin avec l'architecte afin de m'assurer de tous les détails du projet, j'ai appris que le sixième étage pourrait être touché aussi bien que les autres.

Et cette lettre est signée par J. Jacques Junker, vice-président.

M. CANNON: Ce n'est pas cette lettre qui est mentionnée dans le télégramme qui a été lu tout à l'heure et dans lequel il est dit que le droit d'un voisin de bâtir sur son propre terrain ne doit pas être considéré comme une objection sérieuse ou un prétexte pour changer d'idée. Il doit y avoir une erreur.

M. COLDWELL: Il y a une question que je voulais poser plus tôt, mais le ministre a plus ou moins éclairci le point. Le 25 juin, le ministère a avisé la compagnie qu'il considérait ce changement comme important et que la question devrait être réexaminée par la compagnie. On nous a dit qu'il fallait lire «gouvernement» au lieu de «ministère». Je me demande maintenant jusqu'à quel point cette question a pu être examinée au préalable par le gouvernement, puisqu'il est entré en fonctions le 21 juin et on nous dit que le 25 juin le gouvernement a avisé la compagnie que ce changement était considéré comme important. Quelle étude le gouvernement a-t-il eu le temps de faire en quatre jours?

M. CRESTOHL: Vous ne savez pas comme le gouvernement actuel travaille vite!

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Très vite, comparativement au gouvernement précédent.

M. COLDWELL: Est-ce que le gouvernement a vraiment étudié la question?

M. KUCHEREPA: Une communication a été envoyée le 19 juin 1957 et une le 25 juin dont on a donné lecture. Avons-nous cette dernière communication?

Le PRÉSIDENT: Nous ne l'avons plus, mais je crois qu'elle a été citée et qu'elle est dans le compte rendu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Lawson, est-ce que certains fonctionnaires de différents ministères ont manifesté de l'opposition à l'égard du déménagement? Avez-vous été avisé que le ministère des Affaires extérieures ou l'Office du tourisme avaient des objections à ce déménagement?

Le TÉMOIN: Non, pas du tout.

M. MACNAUGHTON: Je suppose que les différents organismes ne sont pas trop contents d'avoir à quitter leurs petits paradis.

Le PRÉSIDENT: Nous avons une liste des représentants des divers organismes et je crois qu'il vaudrait mieux leur poser la question plutôt que de tirer toutes sortes de conclusions. Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HOLOWACH: Monsieur le président, je voudrais obtenir certains renseignements qui aideraient à éclaircir la question et qui nous indiqueraient qui est lésé dans ce marché.

Le témoin a déclaré qu'il ne s'agit pas d'une entreprise commerciale au vrai sens de l'expression. Comme tout homme d'affaire sérieux, avant d'entreprendre ce projet, vous vous êtes sûrement demandé si l'entreprise était rentable, que le gouvernement loue ou non une partie de l'immeuble. C'est ce qui m'amène à vous poser une première question. Vos amis, les initiateurs du projet, auraient-ils fait ce placement s'ils avaient su que le gouvernement ne louerait pas une partie de l'immeuble?

Le TÉMOIN: Certainement pas. Aucune de ces personnes ne cherchait à faire un placement immobilier à New-York. Elles savaient que c'était une

bonne affaire pour le Canada et elles voulaient tout simplement en faire bénéficier notre pays. Il n'y avait pas d'argent à faire. Peut-être que ce capital pourrait rapporter un intérêt de 4 p. 100; mais, à ce taux, vous pouvez acheter des obligations du gouvernement qui sont des placements de tout repos. Le point que j'ai de la difficulté à vous faire admettre, c'est qu'il n'y avait pas d'argent à faire pour personne.

M. MACNAUGHTON: Vos intentions étaient très louables.

Le TÉMOIN: Il n'y a absolument personne qui peut retirer des bénéfices de cette entreprise.

M. HOLOWACH: En d'autres termes, un bail du gouvernement était nécessaire pour garantir la réussite de votre entreprise?

Le TÉMOIN: Oui et non. Je ne dirais pas que c'était nécessaire; mais, si nous avions su que le gouvernement ne s'intéresserait pas au projet, nous ne nous serions pas donné la peine de l'entreprendre. J'avais beaucoup d'autres choses à faire après avoir quitté mon poste à New-York. Je ne me suis occupé de cette affaire que parce que c'était une affaire avantageuse pour le pays.

M. MACNAUGHTON: Pour le Canada?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CRESTOHL: Le témoin a répété plusieurs fois que c'est par patriotisme qu'il a agi ainsi.

Le TÉMOIN: Je n'avais aucun avantage personnel à m'occuper de cette affaire.

M. HOLOWACH: Je peux comprendre votre point de vue. Mais, avant d'entreprendre une affaire de cette importance, vous avez dû considérer aussi le côté économique de l'entreprise.

Le TÉMOIN: Nous avons pensé que notre argent nous reviendrait. Pas plus. Nous avons pensé que nous aidions notre pays et nous n'avons jamais été poussés par des motifs égoïstes.

M. Nesbitt:

D. J'ai une question à vous poser, monsieur Lawson. Je m'excuse de n'avoir pas été ici plus tôt, mais la mauvaise température a retardé l'avion qui m'a amené. Après ces déclarations de M. Lawson, nous sommes tous d'accord pour dire que cette initiative était très louable. A quelle date, l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, a-t-il écrit la lettre dans laquelle il manifestait son intention de favoriser l'entreprise?—R. Le 19 octobre.

D. En quelle année?—R. En 1956.

D. Quand la construction de l'immeuble a-t-elle été commencée?—R. On avait commencé à démolir le vieil immeuble un an auparavant, en janvier probablement. Avant de commencer la démolition, nous avons dû renvoyer les locataires, ce qui a pris quelque temps, puis nous avons dû attendre encore après que l'édifice eut été démoli.

D. A peu près un an plus tard.—R. C'est exact.

D. Monsieur Lawson, vous avez dit tantôt que vous n'auriez pas commencé la construction de cet immeuble si vous n'aviez pas eu la certitude que le gouvernement y louerait des bureaux. Avez-vous reçu à ce sujet d'autres communications que cette lettre d'intention?—R. Oui. Je regrette que vous n'ayez pas été présent plus tôt. Je me demande si vous... Mais qui a donc tous les documents qui ont été déposés ce matin? Je suppose qu'ils sont rendus chez l'imprimeur. Monsieur Nesbitt, je pense que la meilleure chose à faire, c'est de revenir à une longue lettre que le premier ministre, M. St-Laurent, a écrite après avoir été mis au courant du projet et dans laquelle il dit: «Je serais

enchanté que vous preniez l'initiative de former le genre de comité que vous mentionnez dans votre lettre. Comme citoyen, je me ferais un plaisir d'écrire une lettre personnelle à chacun des membres de ce comité pour le féliciter et le remercier de l'intérêt qu'il porte à l'entreprise et du service qu'il rendra ainsi gratuitement au gouvernement du Canada.»

C'est tout ce qui reste des documents que j'avais emportés. Quand j'ai reçu cette lettre, je me suis rendu compte que je m'étais lancé dans une aventure. J'avais lancé l'idée de la Maison du Canada à un dîner du *Canadian Club* et le premier ministre a été mis au courant de ce projet. Nous avons échangé des lettres à ce sujet et je lui ai conseillé de former un comité de mécènes. A ce sujet, il m'a répondu que les mécènes n'étaient pas très populaires aux yeux de la population canadienne, mais il a ajouté qu'il aimerait beaucoup que je forme un comité moi-même.

Il a approuvé la première liste de noms et les autres qui ont suivi. J'ai pris les noms des personnes qui, d'après moi, pouvaient placer de l'argent dans une entreprise du genre et qui pourraient la financer si le gouvernement ne donnait pas son appui. J'avais douze noms au début et à la fin 28 Canadiens de toutes les parties du Canada ont fourni $100,000 chacun. Ils ont acheté des obligations dont l'intérêt ne devait commencer à courir que lorsque l'immeuble serait complètement loué et qu'il rapporterait. L'immeuble a coûté plus cher que nous ne l'avons prévu et, de plus, il y a eu trois ou quatre grèves dans l'industrie de l'acier et de la maçonnerie de sorte que nous nous sommes trouvés dans l'embarras. Nous avons voulu obtenir une hypothèque de la compagnie d'assurance, mais les représentants de la compagnie nous ont dit: «Nous ne pouvons rien vous avancer tant que des baux ne seront pas signés pour la location d'une certaine partie de l'immeuble.» Cette hypothèque était de 6 millions de dollars à 4¾ p. 100. Avec le montant des obligations de deuxième hypothèque, cela faisait un total de $8,800,000. Il nous fallait trouver une somme additionnelle de $1,500,000.

D. Que vous avez obtenu à l'aide de la lettre déclarative d'intention un an plus tard, n'est-ce pas?—R. Oui. Au temps où nous pensions que les baux allaient être signés nous avons eu cette lettre déclarative d'intention. Cela m'a rassuré. J'ai l'habitude des déclarations d'intention. Il y en a eu pendant la guerre et les compagnies qui possédaient des mines d'uranium ont reçu de ces déclarations d'intention. Nous avions l'impression que nous pouvions nous y fier.

M. Fairfield:

D. Pour en revenir à la déclaration que M. Lawson a faite tout à l'heure, il paraît qu'en avril 1957 M. Zeckendorf lui avait laissé entendre que *Webb & Knapp* céderaient au gouvernement d'alors leur part de 50 p. 100 au prix coûtant, dès que ces capitaux seraient disponibles et que toute la mise de fonds serait libérée. M. Lawson a-t-il communiqué ces renseignements au gouvernement d'alors ou au gouvernement actuel?—R. M. Zeckendorf avait-il signifié de telles intentions?

D. Oui. Avez-vous transmis cette communication au gouvernement précédent ou au gouvernement actuel?—R. Non. M^e^ Tory, de Toronto, m'a représenté. Malheureusement, je n'ai pas pu participer à la réunion, mais M^e^ Tory et notre directeur, M. Carswell, y sont allés. Ce sont eux qui ont négocié la transaction et qui ont recueilli les fonds supplémentaires. M. Zeckendorf a mis sa part et, à ce moment-là, il a obtenu 50 p. 100 de l'intérêt dans l'entreprise. Un mois plus tard, M. Zeckendorf m'a dit que, si jamais nous voulions racheter la part de *Webb & Knapp*, nous n'aurions qu'à le leur dire et ils nous la céderaient volontiers au prix coûtant. Mais il n'est pas allé aussi loin que ce matin.

D. A votre connaissance, *Webb & Knapp* n'avaient pas, auparavant, fait entendre à l'un ou l'autre gouvernement que le Canada pourrait acheter la part de propriétaire dans la Maison du Canada au prix de revient?—R. Non. Quand j'en ai parlé à M. St-Laurent en novembre 1956, celui-ci m'a dit: «Notre gouvernement ne s'intéresse pas à l'acquisition du capital social. Ce sera là probablement le souci d'un gouvernement ultérieur. Ce qui nous intéresse, ce sont nos droits contractuels en ce qui concerne les baux et l'espace dont nous avons besoin maintenant et dont les ministères auront éventuellement besoin.» J'ai répondu à M. St-Laurent: «Nous leur donnerons le plus tôt possible tout l'espace qu'ils voudront, et il y aura de l'espace disponible à côté des locaux loués par le gouvernement.»

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. J'aimerais savoir ce que représente, en dollars, l'offre qui vient d'être faite au Canada par suite de ce que M. Zeckendorf a dit ce matin. Si vous me le permettez, j'aurai l'audace de dire franchement ce que je pense, et vous pourrez rectifier si je fais erreur. A ce que je comprends, au cas où l'offre serait acceptée, les Canadiens qui ont mis $2,800,000 et les capitalistes américains qui ont mis $1,500,000 seraient prêts à céder leur part d'intérêt au Canada, une fois libérées l'hypothèque de la société *Prudential Life* et les autres obligations privilégiées. —R. Oui.

D. En d'autres termes, si l'on ne tient pas compte du fait que les valeurs changent, c'est virtuellement une offre de $4,300,000 en espèces sonnantes et trébuchantes?—R. Ah, non! Nous avons, comme je l'ai expliqué, une hypothèque de 6 millions de dollars à 4¾ p. 100 de la *Prudential Life*. Nous avons $2,800,000 en obligations à 4 p. 100, provenant des initiateurs de l'entreprise. En outre, plus de $1,500,000 de capital a été souscrit, je ne sais plus à quel taux d'intérêt, mais en tout cas il est peu élevé. Cette somme de $1,500,000 constitue le capital social. Une moitié en a été fournie par les initiateurs du projet. Cette moitié a été déposée à une société fiduciaire. M. Zeckendorf a fourni de son côté $750,000 et il devra peut-être en fournir davantage. C'est lui qui devient propriétaire du capital social, mais il s'est déclaré disposé à nous le céder quand nous serons prêts à lui payer ces $750,000. C'est ce que j'ai compris qu'il voulait dire ce matin.

D. Je crois que je suis trop simple d'esprit pour vous comprendre et je dois vous demander de m'expliquer la chose de nouveau.—R. La *Prudential Life* nous a consenti un prêt hypothécaire de 6 millions de dollars à 4¾ p. 100. Elle augmentera cette hypothèque quand 90 p. 100 de l'immeuble seront loués. Il y a $2,800,000 d'obligations de deuxième hypothèque entre les mains de nos 28 commanditaires, dont 26 Canadiens et 2 Américains. Ensuite, nous avons dû nous procurer encore $1,500,000. Ces $1,500,000 supplémentaires sont en réalité le capital social, mais la moitié en a été fournie par les commanditaires canadiens. L'autre moitié du capital social est entre les mains de M. Zeckendorf, en contrepartie des $750,000 qu'il a fournis, et il est possible qu'il doive fournir encore davantage.

La construction du Centre Rockefeller fut terminée en 1930, mais on n'avait pas de locataires. On en a cherché et trouvé, mais on avait entre-temps perdu quelques millions de dollars. C'est ce qui nous a préoccupés il y a un an. Nous avons eu peur de nous attirer les mêmes ennuis, c'est-à-dire de subir une perte par suite du manque de locataires. Pour ce qui est des fonds avancés par M. Zeckendorf, il se déclare prêt à céder ses actions, pourvu que son argent lui soit remboursé.

D. En d'autres termes, les commanditaires canadiens ne s'attendent pas au remboursement de leur part de $100,000 chacun?—R. C'est exact.

D. Est-ce que M. Zeckendorf, lui, ne s'attend pas non plus à être remboursé de ses $750,000?—R. Si, il s'attend à être remboursé de ce montant.

M. Macnaughton:

D. La mise de fonds ne s'élève-t-elle pas jusqu'ici à $10,300,000?—R. Oui, et pour autant que je sache, ce sera tout.

M. McGEE: J'ai entendu dire qu'il faudrait encore un million de dollars.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Je ne voudrais pas paraître trop stupide, mais j'ai cru comprendre, de ce que M. Zeckendorf a dit ce matin, que lui-même et ses associés étaient disposés à aller aussi loin que vous iriez, vous, en tant que Canadiens.—R. Oui.

D. Ainsi, de même que vous ne vous attendez pas à être remboursés de vos $2,800,000, de même M. Zeckendorf et ses associés ne s'attendent pas à récupérer leur mise de fonds.—R. Il compte récupérer ses déboursés, mais ne veut pas faire de bénéfice. Tout ce qu'il veut, c'est de rentrer en possession de son argent. Il ne s'est peut-être pas exprimé très clairement, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Je m'en remets complètement aux membres du Comité, mais je me demande si vous voulez siéger demain?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Oui, si c'est nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Et que diriez-vous de ce soir?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il nous reste encore à entendre le témoignage des porte-parole de divers ministères.

Le PRÉSIDENT: M. Wood, l'adjoint administratif du président des Lignes aériennes Trans-Canada est ici. Il est venu de Montréal et nous pourrions peut-être entendre son témoignage pour donner un moment de repos à M. Lawson. J'essaye seulement de faciliter les choses.

M. MACNAUGHTON: Je suis certain qu'après les fatigues de cette semaine, les membres libéraux du Comité seraient contents de ne pas siéger avant lundi.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je ne vois pas pourquoi nous devrions interrompre nos travaux. Je suis bien disposé à sympathiser avec les autres, mais je voudrais qu'on en finisse avec cette question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lennard?

M. LENNARD: Je me rangerais plutôt à l'idée de M. Lawson, qui a proposé, il y a quelques instants, que nous entendions les témoignages de M. Norman et de M. Carswell parce que, dans les circonstances présentes, leurs témoignages seraient plus précieux que le sien. Je suis entièrement d'accord avec M. Lawson. Nous ne devrions pas lui rendre la vie dure, l'obligeant à répéter plusieurs fois la même chose. Il serait préférable d'entendre les deux autres témoins dès qu'ils pourront venir. Je dirai même que le compte rendu officiel de nos délibérations d'aujourd'hui ressemblera à des mots croisés, et ce ne sera certes pas la faute des sténographes officiels.

M. McCLEAVE: L'interrogatoire de M. Lawson n'est-il pas terminé?

Le PRÉSIDENT: C'est précisément ce que je me demande.

M. Nesbitt:

D. Je n'ai qu'une seule question à poser. Je suis peut-être un peu lent à comprendre. Il me semble que, lorsque je suis arrivé cet après-midi, M. Lawson disait, en réponse à une question posée par un membre du Comité, que les

28 Canadiens qui ont engagé $100,000 chacun ne se seraient pas intéressés à l'entreprise sans avoir eu l'assurance que le gouvernement du Canada serait un des locataires, et qu'ils ont fourni l'argent avant que le premier ministre ait écrit la lettre dans laquelle il a manifesté son intention de louer une partie de l'immeuble. En d'autres termes, ils ont agi sur la foi d'un accord verbal.—R. D'un engagement moral.

D. Était-ce un engagement verbal?—R. Oui. Et après cette lettre du premier ministre, les commanditaires ont fourni un capital supplémentaire de $750,000. L'hypothèque a été accordée d'une manière définitive après réception de cette lettre, et M. Zeckendorf a fourni de l'argent sur la foi de cette lettre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Cette lettre a-t-elle été utilisée de quelque manière pour négocier l'hypothèque?—R. Je crois que oui. Je n'étais pas encore de retour à ce moment-là. J'ai été absent pendant assez longtemps.

D. Y a-t-il moyen de se renseigner là-dessus?—R. Je suis certain que la lettre a été utilisée. J'ai d'ailleurs ici une lettre dont certains passages ne manqueront pas de vous intéresser. Elle est de M. Carswell, et je pense que je devrais vous en lire deux ou trois paragraphes:

> En ce qui concerne le rez-de-chaussée, il avait été convenu avec le gouvernement que l'Office de tourisme du Canada occuperait un des locaux qui donnent sur la Cinquième Avenue, que le loyer s'élèverait à $36,000 par année et que le bail serait pour 20 ans. Au cours de l'année passée, nous avons refusé une offre après l'autre pour ces locaux de grande valeur. Deux autres agences de voyages nous ont pressentis, mais nous leur avons dit que nous ne pouvions pas entrer en pourparlers. Il en va de même pour les bureaux que nous réservons depuis plus d'une année, au troisième et au quatrième étage, avec option sur le cinquième, pour le cas où le gouvernement aurait besoin d'espace supplémentaire. Nous aurions pu maintes fois louer ces étages si nous ne les avions pas promis au gouvernement.
>
> Pour ce qui est de l'immeuble même, les commanditaires ont dépensé, à mon avis, un million de dollars de plus qu'il n'aurait fallu pour construire un immeuble normal de première qualité. Nous n'avons ménagé aucun effort pour ériger un bâtiment qui fasse honneur au Canada et qui soit digne d'héberger des bureaux du gouvernement fédéral.

A propos des sculptures et de certains autres détails, il dit:

> Je voudrais signaler en outre qu'une copie de la lettre par laquelle le gouvernement a déclaré ses intentions a été soumise à la société *Prudential Life* lors de la négociation de la première hypothèque, à la société fiduciaire *Bankers Trust* et à la *First National City Bank* lors de la négociation de l'emprunt de construction, à *Webb & Knapp Incorporated,* quand nous nous sommes associés avec cette société, ainsi qu'à l'entrepreneur à qui les travaux de construction ont été confiés.

D. Étant donné que la *Prudential Life* et les banques en question ont accepté des copies de cette lettre, il semblerait que ces institutions ont estimé que la lettre contenait les éléments d'un engagement formel au point de vue juridique?—R. Oui.

M. Kucherepa:

D. En ce qui concerne la valeur du bâtiment, combien de temps sera-t-il utilisable?—R. Disons à peu près 100 ans.

D. Quelle en sera à peu près la valeur d'ici trente ans?—R. Si l'inflation continue comme elle le promet, la valeur de l'immeuble sera incalculable.

D. Et si l'on tient compte de la dépréciation?—R. La propriété immobilière augmenterait quand même en valeur, parce que sur la Cinquième Avenue il n'existe pas de bien-fonds qui soit à vendre. Il est extrêmement difficile d'acheter une propriété immobilière à New York. La plupart sont louées pour 20 ans avec faculté de renouveler le bail pour 20 ans, et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'il y ait moyen d'estimer la valeur d'une telle propriété.

D. Mais, si la valeur des propriétés immobilières baisse, qu'arrivera-t-il?—R. Qu'entendez-vous par là? Actuellement, la situation économique a plus ou moins le caractère d'une régression. A New York, la demande d'espace à louer n'est pas ce qu'elle était il y a un an. Et cependant, si nous avions commencé à creuser les fondations il y a un an, nous aurions pu vendre le bien-fonds tel quel et en retirer un bénéfice.

D. A propos de régression des affaires, vous avez parlé tantôt de celle de 1930. Quels effets a-t-elle eus sur le Rockefeller Centre? N'a-t-on pas perdu des millions de dollars?—R. On le saura quand le Rockefeller Centre sera donné à l'Université Columbia, 100 ans après sa construction. Il y a eu des pertes pendant les quelques années qui ont suivi la construction du Centre, parce qu'il n'y avait pas de locataires. Ensuite, on a mis tout en œuvre pour attirer des locataires d'autres immeubles en offrant à l'un un bail de cinq ans et à un autre un bail de vingt ans.

M. Smith (Calgary Sud):

D. Mais il est plus que probable, n'est-ce pas? que la mise en location de l'immeuble ne présentera aucun problème. La demande d'espace à louer est toujours assez ferme aux États-Unis malgré la stagnation passagère des affaires.—R. Oui.

D. Deuxièmement, j'aimerais demander à M. Lawson si une société fiduciaire accepterait, comme faisant partie de la négociation d'une hypothèque, une lettre qui exprime simplement l'intention de louer une partie d'un immeuble. Vous avez beaucoup d'expérience dans les affaires, et, si vous considérez le grand nombre de contrats de location qui ont été conclus au Canada et aux États-Unis, vous admettrez, j'en suis certain, qu'il n'est pas exceptionnel de voir rejeter une lettre qui exprime simplement des intentions, et que c'est seulement sur un contrat de location définitif que se fondent les négociations.—R. Je n'ai jamais entendu dire qu'on n'ait pas fait honneur à une telle lettre, qu'elle vienne d'un gouvernement ou d'une société privée.

D. Même quand il s'agissait de louer des locaux?—R. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais j'en ai dans les affaires en général, et chaque fois qu'on a signé une telle lettre, on y a fait honneur. Il s'agissait parfois de locations de propriété.

M. Crestohl:

D. Je n'ai pas entendu votre réponse. Auriez-vous l'obligeance de la répéter?—R. Je parlais de lettres qui manifestent une intention. Je n'ai jamais vu qu'on n'ait pas fait honneur à une telle lettre. J'ai moins d'expérience que certains de ces messieurs mais pendant la guerre je me suis occupé de contrats pour du matériel de guerre et, dans ces transactions, on signifiait souvent ses intentions par lettre. Ces lettres n'ont jamais causé la moindre difficulté. Pour l'achat des actions d'uranium, par exemple, la plupart des déclarations d'intention ont été émises par le gouvernement. La société Eldorado, dont M. Bennett est président, a écrit des lettres pour déclarer son intention d'acheter de l'uranium, et les sociétés minières n'ont pas hésité à vendre des obligations et des actions sur la foi de ces lettres.

D. Et on n'a jamais manqué à ces engagements?—R. A ma connaissance, jamais.

M. LENNARD: Nous revenons toujours au même sujet. Je voudrais proposer que M. Woods prenne la parole.

Le PRÉSIDENT: J'allais faire la même proposition. Il est entendu, je crois, que M. Lawson se tiendra à la disposition du Comité, de sorte que nous pourrons examiner avec lui les questions qui se présenteront plus tard. Je suppose que les membres du Comité désirent reprendre la séance ce soir au lieu de siéger samedi. Il faut que M. Carswell et M. Norman viennent témoigner et nous espérons qu'ils pourront venir lundi. Le Comité est-il en faveur de ce programme?

M. GARLAND: Ne pourrions-nous pas remettre la prochaine séance à lundi.

Le PRÉSIDENT: Au lieu de nous réunir ce soir?

M. GARLAND: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il y a d'autres membres du Comité qui viennent de l'Est et de l'Ouest et qui sont ici tous les jours de la semaine.

M. CRESTOHL: Ils ont été très aimables et très gentils.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis un député de l'Ouest et je n'aurais aucune objection à ce que nous nous réunissions lundi.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Pourvu que ce ne soit pas dans la matinée de lundi, car au cours de cette matinée nous tenons un caucus.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire remarquer au Comité que lundi M. Pearson sera de retour. Nous ne nous réunissons pas avant 2 heures et demie. Et, si nous ne nous réunissons pas avant 2 heures et demie, cela créera un problème. Je crois que tous les membres désirent être présents pour rendre hommage au nouveau chef libéral.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ce sera peut-être le dernier jour de la session et nous voudrions bien être présents à la séance de la Chambre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois qu'il faut tenir compte de cela. Il faudrait, ces deux jours-là, être en Chambre.

M. LENNARD: Ne pourrions-nous pas tenir notre réunion à 11 heures?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Lundi il y aura un caucus CCF.

M. MACNAUGHTON: Je proposerais que ce soit lundi après-midi à 4 heures.

Le PRÉSIDENT: M. Macnaughton a proposé que nous nous réunissions à 4 heures, lundi. La séance de la Chambre va être un peu plus longue que d'habitude.

M. Holowach:

D. Est-ce que je pourrais poser une autre question avant le départ de M. Lawson? Monsieur Lawson, pourriez-vous nous dire quel serait le revenu sur le total de votre placement dans cet édifice, si tous les bureaux de la Maison du Canada étaient loués?—R. Je ne possède que des renseignements généraux. J'en possédais il y a deux ou trois ans. Je n'ai pas vu cet immeuble. Il me semble que le revenu total s'élèverait à environ $1,300,000. Ce n'est là qu'un chiffre approximatif. Les frais d'administration s'élèveraient à $900,000 ou $950,000. En d'autres termes, la différence pourrait dépendre de la quantité de bureaux loués. Ces bénéfices serviraient à amortir l'hypothèque. Les amortissements sont payables annuellement, ce qui est plus avantageux, car cela diminue le montant de l'intérêt à payer.

M. Morris:

D. Monsieur Lawson, je croyais très bien comprendre tout cela jusqu'à ce que M. Stanley Knowles vienne jeter la confusion dans mon esprit. Si la compagnie *Webb and Knapp* avançait $750,000, elle se trouverait à posséder 50 p. 100 du capital social.—R. Oui.

D. Alors les autres $750,000 qui, selon vous, ont été avancés par quelques-uns des 28 parrains du projet leur concéderaient aussi la moitié du capital social?—R. Oui.

D. En d'autres termes, c'est cette mise de fonds supplémentaires de $750,000 qui fait que les fondateurs possèdent 50 p. 100 du capital?—R. Les 28 actionnaires auraient possédé tout le capital social si on avait décidé de confier l'affaire à la société de fiducie. Le capital social aurait été réparti proportionnellement entre les 28 fondateurs.

D. Y a-t-il actuellement une répartition proportionnelle?—R. Oui, aux 28 fondateurs. En d'autres termes, si chacun des fondateurs avait originalement droit à deux actions, il a droit maintenant à une.

D. Aucune garantie supplémentaire n'a été donnée à l'égard du montant de 28 fois $100,000, sinon les actions individuelles?—R. Cela est exact.

D. Et la compagnie est grevée d'une hypothèque de $6,000,000?—R. Cette hypothèque est détenue par une société de fiducie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

D. Monsieur Lawson, avez-vous fait des calculs pour évaluer votre don au Canada, c'est-à-dire ce que les $2,800,000 et les $750,000 de M. Zeckendorf auraient rapporté s'ils n'avaient pas été consacrés à cette fin?—R. C'est là une question sérieuse. Cet argent est-il mieux placé qu'il ne l'aurait été si nous avions acheté des actions de la *Consolidated Smelters,* il y a un an, c'est là une chose que nous ignorons. Une année, la dépréciation et l'intérêt sont de tant, et, une autre année, c'est beaucoup moins. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui ont beaucoup de capital engagé dans des propriétés immobilières.

M. LENNARD: Je crois qu'en toute justice nous devrions être raisonnables et accorder un peu de repos à M. Lawson. Il vient de passer une journée très accablante.

M. CRESTOHL: J'imagine qu'il a aimé cela.

Le TÉMOIN: Vous avez raison.

M. LENNARD: Mais, après tout, il y a des bornes.

Le TÉMOIN: J'apprécie l'occasion que j'ai eue de venir ici. Comme je l'ai dit il y a quelque temps, je suis ici dans l'intention d'y demeurer aussi longtemps qu'il vous plaira. Toutefois, je dois vous dire que je vous ai communiqué tous les renseignements que je possède et que j'ai touché tous les points que je connais. Je ne vois pas pourquoi je resterais ici si M. Carswell et M. Norman viennent. Je ne sais pas s'il leur est possible d'être ici lundi. Quand ils seront arrivés, je ne vois aucune raison d'être moi-même présent. N'allez pas croire que je veux m'esquiver de la discussion de l'entreprise que j'ai tant à cœur et dont j'ai été l'initiateur. C'est très décevant de la voir finir ainsi.

M. MACNAUGHTON: Puis-je proposer un vote de remerciements à l'adresse de M. Lawson.

Des VOIX: Adopté.

Le TÉMOIN: Messieurs, j'apprécie hautement ce témoignage d'estime. Je désire vous remercier de votre bonté. Bien que M. Knowles m'en eût parlé, je ne me suis pas rendu compte, à onze heures, que la Chambre se réunissait, n'étant pas bien au courant de ce qui se passe ici. J'apprécie beaucoup votre

vote de remerciement. J'aurais aussi une faveur à demander. Je crois que si le président faisait parvenir une petite note à M. Zeckendorf, celui-ci l'apprécierait hautement.

Le PRÉSIDENT: Je lui ai moi-même mentionné la chose, quand il est parti.

Le TÉMOIN: Si vous vouliez bien lui faire parvenir une note de remerciement pour avoir assisté aux réunions, cela lui ferait grand plaisir.

M. MACNAUGHTON: Il faudrait aussi le remercier de l'offre qu'il a faite.

Le TÉMOIN: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que le sous-comité va se réunir?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LENNARD: Est-ce que M. Wood va être appelé à témoigner?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, nous voudrions avoir les lettres qui ont été soumises au Comité.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes aux prises avec un nouveau problème. M. Field, de l'Office du tourisme, ne peut pas être ici lundi. Je me demande si, avec le peu de temps dont nous disposons, nous ne pourrions pas entendre M. Field et M. Wood?

M. Alan Field, Directeur de l'Office du tourisme du Gouvernement canadien est appelé.

Le PRÉSIDENT: Nous avons avec nous M. Alan Field de l'Office du tourisme.

M. LENNARD: Silence, s'il vous plaît. Veuillez écouter ce que dit le président.

Le PRÉSIDENT: M. Field n'a pas d'exposé à nous présenter, mais il est disposé à répondre aux questions.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Permettez-moi de poser la première question. Pourriez-vous nous dire quelle est la valeur relative des deux emplacements en question, au point de vue de l'Office du tourisme? En d'autres termes, l'Office préférerait-il la Maison du Canada ou le Rockefeller Centre?—R. A mon avis, les deux endroits sont bons. C'est M. Dolan qui, en 1950, après des négociations prolongées en vue de trouver l'endroit approprié pour une agence de tourisme, s'est décidé pour le Rockefeller Centre. C'est un bureau de première classe et j'en suis assez fier, parce que c'est moi qui l'ai installé. Avec un personnel très peu nombreux, nous répondons à environ 55,000 demandes de renseignements par an. Nous avons trois employés permanents et en été deux commis surnuméraires. Je crois que c'est le plus achalandé de tous les offices de tourisme établis à New York. Je crois qu'aucun d'eux n'est appelé à donner plus de renseignements que nous, à notre bureau du Rockefeller Centre. Sans aucun doute l'emplacement de la Maison du Canada, au croisement de la 54e Rue et de la Cinquième Avenue, est excellent. Nos bureaux se trouvent actuellement dans la Maison de France qui fait partie du Rockefeller Centre. La Maison de France, la Maison du Royaume-Uni et d'ailleurs toutes les maisons de caractère international du Rockefeller Centre sont considérées comme des bureaux extrêmement bien situés. Évidemment, la Cinquième Avenue est aussi très bonne comme situation et la 54e Rue est excellente.

Notre ministère s'est demandé si la dépense supplémentaire serait justifiée, et c'est là, je crois, ce qui a déterminé le choix du gouvernement.

M. Crestohl:

D. Parlez-vous au nom du gouvernement?—R. Non, monsieur.

M. Lennard:

D. Est-ce que votre bureau actuel profite de la proximité des lignes d'autobus qui traversent d'un bout à l'autre? Est-ce un avantage?—R. Je crois que tous ces facteurs jouent un rôle; par exemple, il faut tenir compte du fait que notre bureau est tous près d'un arrêt d'autobus d'une de ces lignes et en même temps à proximité d'une station de métro. Il y a d'ailleurs aussi une station de métro près de la Maison du Canada, du côté de la 54e Rue.

M. Morris:

D. Combien d'espace occupez-vous dans la Maison de France?—R. Nous avons environ 1,000 pieds carrés.

D. Vous rappelez-vous le prix du loyer?—R. Oui, il est à peu près de $19,500 par an. Quand nous avons emménagé en 1950, il était de $17,500.

D. Cela ferait $19.50 le pied carré?—R. Oui, $19.50 le pied carré par an.

D. Combien d'espace vous faudrait-il dans la Maison du Canada?—R. Le loyer est de $36,000 les 1,000 pieds carrés, ce qui fait $36 le pied carré par an.

M. Macnaughton:

D. Je crois que personne n'aurait dit, en 1950, que votre emplacement actuel n'était pas avantageux, mais nous sommes en 1958! Pensez-vous qu'une rue latérale conviendrait autant que la Cinquième avenue? Vous avez parlé des lignes d'autobus. Il y en a dans les deux sens, sur la Cinquième avenue, n'est-ce pas?

M. LENNARD: Les grandes lignes d'autobus n'y ont pas d'arrêts.

M. MACNAUGHTON: Sur la Cinquième avenue, un arrêt d'une de ces lignes est moins important que le service nord-sud.

M. LENNARD: A mon avis il est tout aussi important.

M. MACNAUGHTON: C'est une question d'opinion.

M. CRESTOHL: Auriez-vous l'obligeance de répondre à la question?

Le TÉMOIN: Pourriez-vous la répéter?

M. Macnaughton:

D. J'ai seulement dit que vous avez fait remarquer que votre bureau se trouvait près d'un arrêt d'autobus. C'est un fait, mais le bureau que vous avez sur la 59e rue est petit, étroit et assez morne?

M. CRESTOHL: C'est sur la 49e Rue.

M. Macnaughton:

D. Pardon, sur la 49e Rue. Il n'est pas trop bien éclairé. J'y suis allé plusieurs fois et l'on m'a très bien reçu. Vous semblez attacher une certaine importance aux arrêts d'autobus. Et les arrêts d'autobus sur la Cinquième avenue? N'y a-t-il pas plus de voyageurs le long de la Cinquième avenue que dans la direction est-ouest? Est-ce que cela ne compte pas?—R. Je crois en effet que les autobus de la Cinquième avenue sont plus fréquentés.

D. Exactement!—R. Monsieur Macnaughton, je ne voudrais pas engager une discussion avec vous sur ce point.

D. Tout ce que je veux, c'est de connaître votre opinion.—R. Je ne trouve pas que notre bureau de New-York n'est pas beau. J'ai même constaté que d'autres bureaux ont été portés à copier notre décor et certaines de nos méthodes d'étalage.

D. On pourrait dire que même la chose la plus parfaite peut encore être améliorée d'une façon ou d'une autre?—R. C'est juste.

D. N'est-il pas vrai que la plupart des lignes aériennes et des agences de voyages ont leur bureau sur la Cinquième avenue et non dans une rue qui traverse la ville de l'est à l'ouest?—R. Oui, bon nombre de lignes aériennes y ont leur bureau, comme par exemple la Sabena, Air-France, *Pan American*, et il y a aussi des compagnies de navigation. C'est un centre d'agences de voyages où le public voyageur vient acheter ses billets.

D. Et l'*American Express* et l'*Agence Cook*?—R. Oui, c'est vrai, l'agence *Cook* a ses bureaux sur la Cinquième avenue.

D. C'est vous qui avez des étalages dans la salle d'exposition au sous-sol de l'immeuble *R. C. A.*?—R. Non, c'est le ministère du Commerce. Il y a une exposition commerciale permanente dans le hall.

D. Serait-ce aller trop loin que de vous demander si ces étalages ne seraient pas mieux placés dans une pièce qui donne directement sur la Cinquième avenue?—R. Cela n'est pas de mon ressort.

M. Smith (Calgary Sud):

D. Il me vient à l'idée, monsieur Field, que M. Zeckendorf a fait une remarque ce matin au sujet du nombre d'agences de voyage qui sont logées dans l'immeuble où vous avez maintenant vos bureaux. On avait constaté que la majorité étaient sur la Cinquième avenue, tandis que les autres étaient des offices de tourisme gouvernementaux.—R. Des offices de tourisme gouvernementaux ou nationaux.

M. McCleave:

D. N'est-il pas vrai que les gens vont se renseigner un peu partout avant d'entreprendre un voyage et qu'ils vont dans votre bureau et dans divers autres bureaux pour se procurer de la documentation?—R. C'est ce qu'ils trouvent au *Rockefeller Centre*. Le grand nombre de bureaux de voyages en a fait une espèce de centre de renseignements touristiques, ce qui en a d'ailleurs augmenté la valeur. D'autre part, j'admets que des bureaux dans la Maison du Canada sur la Cinquième avenue auraient aussi un certain attrait.

M. NESBITT: M. Smith a déjà posé une des questions auxquelles j'avais songé; mais, afin de renseigner les membres du Comité qui ne connaissent pas la disposition de vos bureaux, voudriez-vous nous dire à quel étage ils se trouvent.—R. Au rez-de-chaussée.

D. Et combien d'autres offices de tourisme gouvernementaux et autres bureaux semblables y a-t-il au *Rockefeller Centre*? Pouvez-vous nous le dire à peu près?—R. Vous voulez dire des offices nationaux?

D. Oui.—R. Il y a celui du Japon, celui de la Suisse et celui du Mexique. Ce sont les seuls que je me rappelle maintenant, mais je crois que le bureau provincial de tourisme du Québec y est aussi.

M. Macnaughton:

D. Au rez-de-chaussée?—R. Oui, en face, dans l'immeuble de l'*Associated Press*.

D. C'est là la question. Le bureau suisse est à la 49e Rue.—R. Oui, juste vis-à-vis de chez nous.

D. Entre la Plaza et cette rue latérale?—R. La Plaza est la voie intérieure qui mène à la patinoire. Les bureaux qui s'y trouvent sont très beaux, surtout celui du Japon. Mais il est vrai que le loyer y est moins élevé que celui des bureaux qui donnent sur la rue et qui font partie du *Rockefeller Centre*.

D. Seriez-vous bien fâchés d'avoir une grande vitrine au croisement de la 54e Rue et de la Cinquième avenue?—R. Certainement pas.

D. Deux fois plus grande que celle que vous avez maintenant?—R. Si c'était possible, j'en serais très heureux.

D. Très bien, cela fera 15 pour 100 de moins.

M. Crestohl:

D. Si le loyer était le même, que préféreriez-vous, votre emplacement actuel ou la Maison du Canada?—R. Eh bien, il faut tenir compte d'une foule d'autres facteurs. Par exemple, il y a un bureau de poste au *Rockefeller Centre,* dans notre immeuble. Ainsi le courrier ne présente aucun difficulté, car nous en avons beaucoup, des quantités de sacs qui vont et viennent. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de le descendre au rez-de-chaussée, tandis qu'à la Maison du Canada, il nous faudrait nous servir d'un camion. Mais, si j'ai bien compris votre question, vous voulez savoir si nous serions disposés à prendre des bureaux dans la Maison du Canada, au cas où le loyer serait le même?

D. Oui.—R. Autrement dit...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'auriez-vous pas une certaine préférence pour le *Rockefeller Centre?*

M. CRESTOHL: J'aimerais une réponse. La question est simple. Si le loyer et l'espace étaient les mêmes, à quel emplacement donneriez-vous la préférence?

Le TÉMOIN: A la Cinquième avenue.

M. Crestohl:

D. Voudriez-vous dire au Comité pourquoi vous préférez la Cinquième avenue?—R. Eh bien, c'est parce que les bureaux y sont mieux situés par rapport au public.

D. Vous voulez dire que plus de monde circule devant les vitrines.

M. BEST: Vous répondez vous-même à la question.

M. Crestohl:

D. Soit! Mais je veux une réponse.—R. Vous avez raison, beaucoup plus de gens passeraient devant la vitrine et verraient les étalages. Au point de vue de la publicité, ce serait donc un avantage.

D. Croyez-vous que vous tireriez quelque profit du fait d'avoir vos bureaux dans un immeuble appelé «Maison du Canada» au lieu d'être à un endroit peu connu?

M. NESBITT: Voilà une question ridicule!

M. Crestohl:

D. Serait-il avantageux d'avoir vos bureaux dans un immeuble appelé «Maison du Canada»?

M. KUCHEREPA: Ce sont là des questions hypothétiques. Les immeubles et les loyers ne sont pas du tout les mêmes.

M. Morris:

D. Si vous deviez payer le loyer vous-même, seriez-vous disposé à payer $19 le pied carré plutôt que $36?

M. CRESTOHL: Je sais très bien qu'on pourrait encore examiner ces questions de différents angles, mais j'aimerais avoir la réponse du témoin. Croyez-vous qu'il serait avantageux d'avoir pour adresse «Maison du Canada» plutôt qu'un numéro quelconque de la 49e Rue?

Le TÉMOIN: Eh bien, nous nous servons maintenant de deux adresses, l'une est «*Rockefeller Centre*», et l'autre, notre adresse, est «11 ouest, 49e Rue». Comme je l'ai déjà dit, le *Rockefeller Centre* est un centre de renseignements touristiques. Quant à la Maison du Canada, cette adresse aurait, en effet, une certaine valeur pour un bureau de tourisme. Elle en augmenterait la valeur.

M. KUCHEREPA: S'il était au troisième ou au quatrième étage?

Le PRÉSIDENT: Je prie les membres du Comité d'observer le silence.

M. Morris:

D. Supposons que vous deviez payer vous-même le loyer. Comme simple agent de voyages, est-ce que vous loueriez un bureau au *Rockefeller Centre* à $19 le pied carré ou, dans la future Maison du Canada, à $36 le pied carré? —R. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Je dépense des fonds publics et, par conséquent je suis censé être beaucoup plus soigneux et beaucoup plus prudent que s'il s'agissait de mon propre argent. Je crois que je voudrais... Si c'est une affaire qui profite à tous les intéressés, et je crois que dans le cas présent il y a avantage des deux côtés, il s'agit de savoir si vous voulez dépenser $36,000 ou $19,500.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Avez-vous fait une proposition ou votre ministère a-t-il fait une proposition au sujet de ces deux emplacements?—R. Non, je ne dirais pas que nous avons fait une proposition. Nous avons recueilli toutes les données, nous avons pesé le pour et le contre et nous avons comparé les avantages relatifs des deux emplacements.

D. Sans tirer de conclusion?—R. Non. Si j'ai bonne mémoire, c'est mon prédécesseur, M. Dolan, qui a tiré des conclusions quand il était directeur. Moi, je suis entré en fonctions en mars 1957.

M. Macnaughton:

D. Combien votre ministère dépense-t-il par année pour la publicité en faveur du Canada?—R. Aux États-Unis, il dépense $1,250,000 pour la publicité directe dans les revues et les journaux.

D. Sauriez-vous combien l'industrie du tourisme a rapporté au Canada?— R. Oui. Selon toute vraisemblance, l'année 1957 aura battu tous les records. Le Bureau fédéral de la statistique estime que les touristes américains ont dépensé entre 310 et 315 millions de dollars au Canada.

D. C'est une assez bonne affaire. A vos yeux, la dépense de $36,000 serait-elle trop élevée en regard d'un revenu de 315 millions de dollars?

M. NESBITT: Voilà une question ridicule!

M. Morris:

D. Est-ce que l'existence d'un office national contribue à l'augmentation des recettes?—R. Oui, elles augmentent régulièrement chaque année. Tous les offices nationaux à qui j'ai eu affaire à New York ont fait la même constatation.

D. Croyez-vous qu'un déplacement pourrait entraîner une diminution des recettes?—R. Je ne saurais le dire. Peut-être au commencement.

M. Garland:

D. Le témoin admettra, j'en suis persuadé, que sa tâche consiste essentiellement à faire une bonne publicité pour le Canada et que, dans toute entreprise de ce genre, ce qui compte, c'est le nombre des passants qui sont attirés par la devanture et qui ont accès à l'établissement en question.—R. Oui, c'est un facteur important.

D. En comparant les deux endroits, avez-vous estimé combien de personnes passent devant votre bureau actuel par jour, par semaine, par mois ou par année, et combien en passeraient devant votre bureau dans la Maison du Canada?—R. Non, nous n'avons pas de chiffres à ce sujet.

D. Ne vaudrait-il pas mieux qu'on établisse une telle comparaison avant d'en venir à une décision?—R. Oui, je pense que ce serait très utile.

M. Best:

D. Étant donné qu'on dépense $1,250,000 pour faire de la publicité dans les revues américaines, il me semble que, proportionnellement, les renseignements par écrit devraient rapporter plus que le passage du public devant votre bureau. On pourrait du moins faire là une certaine comparaison.—R. Oui, évidemment. Notre publicité aux États-Unis s'adresse à 172 millions de personnes.

D. C'est là la question.—R. Et il y a seulement un petit nombre des demandes de renseignements qui passent par notre bureau de New York. L'année dernière, l'Office du tourisme en a reçu plus que jamais. Il y avait en tout environ 680,000 demandes individuelles, dont environ 55,000 ont passé par le bureau de New York.

M. McCLEAVE: On s'est demandé si oui ou non votre bureau actuel vous donnait satisfaction. J'aimerais à mon tour vous poser la même question: en êtes-vous content?

Le TÉMOIN: Oui, il nous convient parfaitement.

M. Crestohl:

D. Vous nous avez dit, monsieur Field, pourquoi vous préférez la Cinquième avenue. Ne croyez-vous pas qu'il est parfois plus sage de payer un loyer plus élevé si cela nous permet, pour les raisons que vous avez vous-même données, de compter sur un meilleur rendement?—R. Oui, monsieur, c'est ce que je pense, et c'est ce principe qui nous a toujours guidés.

D. Et ne croyez-vous pas, d'autre part, que c'est parfois faire de fausses économies que de réduire le loyer de moitié en s'installant dans une rue obscure?—R. D'accord.

M. Kucherepa:

D. Avez-vous dit que vous préfériez la Cinquième avenue à l'emplacement actuel de votre bureau.—R. Eh bien, j'ai dit qu'il vaudrait mieux être sur la Cinquième avenue que d'être ailleurs.

D. Non. Avez-vous dit que vous préféreriez un bureau sur la Cinquième avenue à celui que vous avez maintenant?

M. LENNARD: Il me semble que cette question va un peu loin.

M. KUCHEREPA: C'est que, à mon avis, le sens qu'on a donné à la dernière question ne correspond pas à ce que le témoin a dit auparavant. Il n'a pas dit qu'il préférait la Cinquième avenue. Il a trouvé que les deux emplacements se valaient et n'a pas indiqué de préférence.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je suis attentivement la discussion et j'ai l'impression que des deux côtés on essaye d'amener le témoin à se compromettre et que le témoin s'y refuse carrément. Je crois que cela ne nous avance en rien.

M. CARDIN: Je le regrette infiniment, mais je ne suis guère renseigné sur les modalités de la location de bureaux à New York. Pouvez-vous nous dire si le loyer de $19,500 comprend l'ameublement?

Le TÉMOIN: Non, il ne comprend pas l'ameublement. Tout ce qu'on vous donne, c'est une pièce vide. A vrai dire, c'est ce que nous avons eu quand nous nous sommes installés au Rockefeller Centre.

M. BEST: Monsieur le président, pour revenir à la question, M. Field pourrait-il nous dire à peu près quelle importance il faut attribuer d'une part à l'emplacement de l'office de tourisme et d'autre part à la correspondance, en ce qui concerne les touristes américains qui se rendent au Canada. A y regarder de près, l'emplacement du bureau n'est qu'un des aspects du problème. Il me semble que le courrier qui vous parvient de toutes les régions des États-Unis et les renseignements que vous donnez par écrit l'emportent de beaucoup sur les avantages que pourrait présenter tel ou tel emplacement à New York.

Le TÉMOIN: Autant qu'il m'en souvienne, nous recevons à New York à peu près 25,000 demandes de renseignements par téléphone, onze ou dix mille personnes viennent au bureau et le reste des demandes nous parvient par écrit.

M. BEST: Environ 50,000 lettres par an.

Le TÉMOIN: Cela comprend les demandes de renseignements faites par téléphone, en personne et par écrit.

M. CARDIN: Il me semble que M. Field a dit que la Cinquième avenue offre certains avantages. J'aimerais qu'il nous dise aussi si, à son avis, il serait avantageux de se trouver dans un immeuble où seraient réunis tous les bureaux canadiens?

Le TÉMOIN: Les ministères n'ont pas tous leur bureau au Rockefeller Centre, mais nous sommes en contact assez étroit. Comme il est d'usage, le personnel de l'Office du tourisme relève du consul général en tant que chef de la mission. Nous n'avons qu'à prendre l'ascenseur pour nous rendre au consulat, sans sortir de l'immeuble.

M. Cardin:

D. J'ai cru que certains ministères, comme par exemple le ministère du Nord canadien, avaient eu l'intention de s'installer dans la Maison du Canada. Pour autant que je sache, ce ministère n'a pas de bureau au Rockefeller Centre.—R. Si on a parlé du ministère du Nord canadien, on a entendu par là l'Office du tourisme, qui est une des divisions de ce ministère.

M. MacEachen:

D. Puis-je demander au témoin si l'Office du tourisme, en tant que division du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a jamais proposé au ministre, soit d'emménager dans la Maison du Canada soit de n'y pas emménager?—R. Je ne crois pas que nous ayons fait une proposition. Nous avons simplement exposé les faits et, comme nous n'avions pas fixé le montant qui devait être consacré à ces entreprises, il a appartenu au ministre de prendre la décision.

D. Avez-vous envoyé un rapport au ministre?—R. Depuis que l'idée de la Maison du Canada a été lancée, il y a eu des entretiens, des réunions, des rencontres à ce sujet.

D. Il n'y a jamais eu de rapport par écrit?—R. Non, pas de rapport officiel.

D. Et vous n'avez jamais fait de proposition concrète?—R. A ma connaissance, jamais.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. M. Field pourrait-il dire s'il a vu les nouveaux bureaux, s'il s'est rendu à la Maison du Canada pour les inspecter?—R. J'ai étudié les plans, mais je n'ai pas vu les bureaux. J'ai quitté New York en mars sans avoir visité l'immeuble, parce qu'il n'était pas terminé à ce moment-là.

D. Je voulais savoir comment sont les bureaux et les installations de ce nouvel immeuble; mais, si vous ne pouvez pas me le dire, c'est bien.

M. Kucherepa:

D. J'aimerais que le témoin nous dise comment le troisième et le quatrième étages de la Maison du Canada supportent la comparaison avec le rez-de-chaussée que l'Office du tourisme occupe maintenant.—R. Vous voulez savoir si la disposition de l'immeuble aurait certains désavantages pour notre bureau?

D. Oui, l'intérieur de l'immeuble.—R. Il n'y a rien à dire contre la disposition intérieure. Il faut plutôt se demander si la construction du Musée d'art moderne nous gênerait.

D. Non. Je voudrais savoir s'il vaut mieux que le bureau soit au rez-de-chaussée, c'est-à-dire facilement accessible au public, ou au troisième ou au quatrième étage comme on l'a proposé.—R. Il vaut mieux qu'il soit au rez-de-chaussée. D'ailleurs, tous les bureaux que nous avons aux États-Unis se trouvent au rez-de-chaussée; outre celui de New York, nous en avons un à Chicago et nous comptons en ouvrir un à Boston, comme le ministre l'a déjà annoncé. Et nous envisageons la possibilité d'en ouvrir un sur la côte du Pacifique. Tous seront au rez-de-chaussée.

M. Macnaughton:

D. Quelqu'un a-t-il proposé que votre bureau soit installé au troisième ou au quatrième?—R. Je ne m'en souviens pas.

D. On a peut-être proposé le rez-de-chaussée.—R. Autant que je sache, c'était le rez-de-chaussée.

D. Je suis sûr que tout le monde s'accorde à reconnaître que plus nous attirons le public américain mieux c'est et, dans le même ordre d'idées, plus votre bureau sera beau plus il attirera de monde.—R. Je suis d'accord avec vous sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stewart, avez-vous eu une réponse à votre question?

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Le témoin n'a pas pu me répondre, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Garland:

D. Je ne voudrais pas mettre M. Field dans l'embarras, mais je me demande s'il peut nous dire si son précédesseur, a lui aussi approuvé le nouvel emplacement.—R. Je ne sais pas s'il faut employer le terme «approuvé». Il a exposé au ministre et au sous-ministre tous les facteurs dont il faut tenir compte dans les deux cas, soit que nous restions où nous sommes maintenant soit que nous emménagions dans la Maison du Canada, et il en a discuté avec eux. Tout cela a été fait en vue d'une décision au niveau exécutif.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez plus de questions à poser, nous allons appeler M. Wood, l'adjoint administratif du président des Lignes aériennes Trans-Canada, qui est venu de Montréal pour nous rencontrer. J'aimerais à remercier M. Field.

M. MCCLEAVE: Nous espérons que vous êtes satisfait, monsieur Field.

Le TÉMOIN: Je le suis.

M. Frederic T. Wood, adjoint administratif du président des Lignes aériennes Trans-Canada, est appelé:

Le PRÉSIDENT: M. Wood n'a pas préparé d'exposé, mais, comme vous le savez, il est prêt à répondre aux questions qui ont trait à son travail.

Le TÉMOIN: En effet, monsieur le président, je n'ai pas préparé d'exposé, mais je pourrai peut-être, par quelques remarques, prévenir une foule de questions.

Les Lignes aériennes Trans-Canada ont abordé la question de la Maison du Canada d'un point de vue purement réaliste. Dès que nous avions appris que l'Office du tourisme du gouvernement canadien devait louer un bureau au rez-de-chaussée de la Maison du Canada, nous nous sommes rendu compte qu'il serait extrêmement avantageux pour nous d'avoir ce que nous appelons une succursale tout près de l'Office du tourisme du gouvernement canadien. C'est avec cette idée que nous sommes entrés en pourparlers avec les propriétaires de la Maison du Canada. Ils nous ont offert 450 pieds carrés d'espace au rez-de-chaussée, dans la partie intérieure de l'immeuble avec accès par le vestibule. En temps voulu, nous avons écrit une lettre à la société immobilière, lui signifiant notre intention de louer l'espace en question. Dans cette lettre, nous avons toutefois pris soin de stipuler expressément que nous n'accepterions cette offre qu'à condition que l'Office du tourisme du gouvernement canadien occupe l'espace contigu, parce que, autrement, un bureau dans la partie intérieure de l'immeuble n'aurait pour nous aucune utilité.

Après que l'Office du tourisme du gouvernement canadien eut décidé de ne pas prendre ce bureau, nous avons informé la société immobilière que nous n'étions plus intéressés.

Voilà, messieurs, toute l'histoire.

M. Macnaughton:

D. Si l'on reprenait les négociations avec la Maison du Canada, seriez-vous encore intéressés?—R. Oui, si l'Office du tourisme du gouvernement canadien s'y installait, mais pas autrement.

M. Lennard:

D. C'est une succursale que vous y auriez?—R. Oui.

D. Et votre bureau principal serait dans le voisinage des autres agences de voyages?—R. Le bureau que nous avons maintenant à la 58e Rue est, je dirais, plutôt triste. Notre bail expire le 30 avril de cette année. Le propriétaire sera content de nous voir partir et nous n'en serons pas moins contents nous-mêmes.

M. Macnaughton:

D. Votre bureau est situé sur une rue latérale?—R. Oui, et nous devons chercher un autre endroit.

D. Où iriez-vous de préférence?—R. Nous avions songé à un petit bureau «satellite» comme celui-ci ou peut-être à l'intersection de la 42e Rue et de Park Avenue.

D. Pensez-vous que la Cinquième avenue serait un endroit propice?—R. Oui.

M. Crestohl:

D. Je suis curieux de savoir quelle signification vous avez donnée à la lettre par laquelle vous avez signifié votre intention de louer un bureau. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par «nous avons écrit une lettre signifiant notre intention». Voulez-vous que je m'exprime plus explicitement?—R. Oui, s'il vous plaît.

D. Quand vous avez écrit cette lettre, aviez-vous l'impression qu'elle vous engageait à louer cet espace, c'est-à-dire le nombre de pieds carrés convenu, au loyer convenu, à condition que l'Office du tourisme du gouvernement canadien prenne le bureau contigu? C'était là votre seule condition?—R. Il y avait d'autres conditions, mais à nos yeux la lettre constituait un engagement formel au cas où toutes les conditions seraient remplies.

M. Kucherepa:

D. Vos bureaux de New York ne sont pas tous réunis sous le même toit?—R. Il est préférable d'en avoir à différents endroits.

D. Il n'est pas souhaitable d'avoir un seul établissement central?—R. Non. Pour vous donner une idée de nos plans, je dois vous dire que nous voulions louer un espace de 450 pieds carrés dans la partie intérieure d'un immeuble, à un loyer de moins de $6,000 par an. En d'autres termes, il s'agissait d'un bureau de premier ordre, avec une devanture destinée à faire une bonne impression pour fin de publicité.

M. Fairfield:

D. Est-ce que, dans votre déclaration d'intention, la condition relative à l'Office du tourisme était la plus importante? Vous avez dit qu'il y en avait d'autres.—R. La deuxième condition portait sur la date de l'emménagement. Cette date nous préoccupait parce que notre bail actuel expire le 30 avril.

M. Kucherepa:

D. Auriez-vous pu vous installer dans le nouveau local à cette date?—R. Non.

M. Macnaughton:

D. Avez-vous par conséquent contracté un nouveau bail?—R. Non. Nous sommes toujours à la recherche d'un local.

M. Crestohl:

D. Supposé que, par suite d'un nouvel arrangement, l'Office du tourisme du gouvernement canadien s'installe dans la Maison du Canada, que l'espace que vous avez voulu louer soit encore libre et que les autres conditions soient remplies, est-ce que vous seriez toujours disposés à louer ce bureau?—R. Je crois que oui.

M. Morris:

D. Vous avez dit que l'espace serait de 450 pieds carrés?—R. Oui.

D. Vous avez dit que votre bail actuel expire bientôt et que vous n'avez pas l'intention de louer plus de 450 pieds carrés dans la Maison du Canada?—R. C'est exact. Mais nous aurions eu un autre guichet à l'aérogare de la 42e Rue. Nous aurions partagé le travail entre les deux bureaux.

D. Vous n'avez pas eu l'intention de monter un grand bureau dans la Maison du Canada?—R. Non.

M. Cardin:

D. A combien s'élève le loyer de votre bureau actuel?—R. Il se trouve dans une rue latérale. Est-ce que cela a un rapport à la question qui nous occupe?

M. Macnaughton:

D. Oui, vous avez fait remarquer que la Cinquième avenue est préférable à une rue latérale. C'est bien cela?—R. Oui.

C. Cardin:

D. Pourrions-nous avoir une réponse? J'ai demandé quel loyer vous payez.—R. Je m'en remets au président, mais je voudrais vous rappeler que je suis employé d'une société de la Couronne et qu'il s'agit là d'une question d'organisation interne. Je crois que ce principe a été établi dans le passé.

Le PRÉSIDENT: Me voilà dans l'embarras. Je suis prêt à écouter l'avis des deux côtés en ce qui concerne la décision que je dois rendre.

M. NESBITT: Je crois que le même cas s'est présenté quand M. Gordon a témoigné devant le Comité des chemins de fer et de la marine marchande et qu'on a soulevé la question des soumissions. La concurrence joue un rôle dans ce domaine. Les Lignes aériennes Trans-Canada ont aussi des concurrents. Je ne crois pas que la question soit régulière.

M. MACNAUGHTON: Je suis d'accord avec vous.

M. STEWART (*Winnipeg-Nord*): Je suis d'avis que normalement on ne peut pas demander à une société de la Couronne de divulguer des renseignements qui pourraient profiter à ses concurrents, mais dans le cas présent il me semble que la situation est différente. Si les Lignes aériennes Trans-Canada avaient loué un bureau dans ce nouvel immeuble, on aurait connu le montant du loyer, et puisque leur bail actuel est sur le point d'expirer, peu importe que le loyer soit connu ou non.

M. NESBITT: C'est une question de principe. De toute façon, cela a peu d'importance.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris M. Nesbitt, il a dit que, lorsque M. Gordon, des Chemins de fer Nationaux du Canada, a témoigné devant un comité, on n'a pas exigé qu'il donne des renseignements de ce genre. Est-ce bien cela?

M. NESBITT: Oui.

Le PRÉSIDENT: En considération de ce fait, je crois que je vais décider dans le même sens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je propose que le Comité s'ajourne.

M. MACNAUGHTON: Y a-t-il encore un témoin?

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Roberge, et, comme il ne peut pas venir lundi prochain, je propose que nous l'entendions maintenant, si les membres du Comité sont d'accord.

Nous avons beaucoup apprécié la présence de M. Wood parmi nous aujourd'hui. D'ailleurs, M. Roberge est dans le même cas que M. Field et M. Wood, c'est-à-dire qu'il n'a pas préparé d'exposé.

M. HAIDASZ: D'où vient M. Roberge?

Le PRÉSIDENT: De l'Office national du film.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, est-ce qu'il est toujours entendu que le comité directeur va siéger pour examiner les documents?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez les documents?

Le PRÉSIDENT: Non.

Monsieur Lawson, avant que vous partiez, le comité directeur devra examiner ces lettres.

M. LAWSON: Quand veut-il les voir?

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez peut-être nous les laisser ici et nous vous les ferions parvenir.

M. LAWSON: Non, je n'aimerais pas cela, parce qu'il s'agit de lettres personnelles. Je voudrais vous les montrer pour que vous puissiez vous assurer de l'authenticité des extraits que j'ai cités ce matin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les membres du comité directeur voudraient-ils avoir l'obligeance de se retirer dans un coin de la salle?

M. MACNAUGHTON: Nous aurons fini dans quinze minutes. Vous pourriez peut-être attendre.

Le PRÉSIDENT: M. Lawson a eu une journée très chargée, et cela durera peut-être beaucoup plus longtemps.

M. LAWSON: J'attendrai volontiers dix ou quinze minutes.

M. Guy Roberge, commissaire du gouvernement à la cinématographie, Office national du film, est appelé.

M. ROBERGE: C'est le ministère des Travaux publics qui pourvoit aux locaux dont l'Office national du film a besoin tant au Canada qu'à New York.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je propose que le Comité s'ajourne.

M. KUCHEREPA: Monsieur Roberge, vous devriez être à la Chambre des communes!

Le PRÉSIDENT: Voilà, en fait de brièveté, le meilleur discours que j'aie entendu depuis longtemps.

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

1957-1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE 1957-1958 Y COMPRIS LE DEUXIÈME RAPPORT

LUNDI 20 JANVIER 1958

MARDI 28 JANVIER 1958

TÉMOINS:

L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

52068-4—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

MM.

Aitken (M^lle^)
Best
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Fairfield
Farland
Gauthier
(Lac Saint-Jean)
Haidasz
Henderson
Herridge
Holowach
Jones
Knowles *(Winnipeg-Nord-Centre)*
Kucherepa
Lennard
Low
MacEachen
Macnaughton
Macquarrie
Martin *(Essex-Est)*
MacCleave
McGee
Morris
Nesbitt
Patterson
Pearson
Smith *(Calgary-Sud)*
*Stewart *(Winnipeg-Nord)*
Stick
Stuart *(Charlotte)*
*Walker—35.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

*Remplacé par M. Pratt le 23 janvier 1958.
*Remplacé par M. Cameron (*Nanaïmo*) le 28 janvier 1958.

ORDRES DE RENVOI

JEUDI 23 janvier 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Pratt soit substitué à celui de M. Walker sur la liste des membres dudit Comité.

MARDI 28 janvier 1958.

Il est ordonné—Que le nom de M. Cameron (Nanaïmo) soit substitué à celui de M. Stewart (Winnipeg-Nord) sur la liste des membres dudit Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND
Le 28 janvier 1958.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le mardi 26 novembre 1957, la Chambre a déféré au Comité pour qu'il les étudie les postes numéros 94 à 118 du budget principal des dépenses 1957-1958, le poste numéro 617 du budget supplémentaire 1957-1958 et le poste numéro 778 du nouveau budget supplémentaire (2) 1957-1958.

Le Comité a tenu 15 séances, au cours desquelles il a entendu les dépositions et témoignages de l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Ray Lawson, ancien consul général du Canada à New York; M. William Zeckendorf, président de Webb & Knapp, Inc., New-York; certains fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, du Commerce, du Secrétariat d'État, du Nord canadien et des Ressources nationales, de l'Office national du film, d'Air-Canada et le président de la Commission conjointe internationale.

A l'égard des postes numéros 94 à 111 et 115 à 118 du budget principal des dépenses, du poste 617 du budget supplémentaire et du poste 778 du nouveau budget supplémentaire (2), le Comité a recueilli le témoignage de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, aidés des fonctionnaires suivants du ministère des Affaires extérieures: M. H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. Grant, directeur de la Division des biens et fournitures; M. J. H. Cleveland, directeur de la Division américaine; M. T. P. Malone, directeur de la Division consulaire; M. A. D. Ross, chef du Service de presse; M. R. Grey, de la Division économique; M. J. J. McCardle, de la Division de Liaison (I) avec la Défense; M. H. M. Robertson, de la Division des biens et fournitures; M. J. A. Irwin, de la Division des Nations Unies; MM. R. L. Rogers et W. E. Bauer, de la Division de l'Extrême-Orient; et M. J. A. Zoubie, de la Section des biens à l'extérieur, Division des biens et fournitures.

Le Comité a également entendu MM. Alan Field, chef de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; Guy Roberge, commissaire des films du gouvernement, Office national du film; et F. T. Wood, adjoint d'administration auprès du président d'Air-Canada.

A l'égard des postes numéros 112 et 113, le Comité a entendu le général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, qu'accompagnaient M^lle^ E. M. Sutherland, secrétaire, et MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, J. L. MacCallum, conseiller juridique, et E. R. Peterson, conseiller technique.

A l'égard du poste 114, le Comité a entendu M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce, aidé de MM. R. W. Rosenthal, administrateur adjoint; F. E. Pratt, chef du Service des projets de placements; D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique; et J. H. Marshall, chef adjoint du Service des projets de placements.

Après avoir étudié attentivement les postes numéros 94 à 96; 98 à 103; 105 à 107, 109 à 118 du budget principal des dépenses; le poste numéro 617 du budget supplémentaire, et le poste numéro 778 du nouveau budget supplémentaire (2), le Comité les a approuvés et en recommande l'approbation à la Chambre.

A la lumière des témoignages qu'il a recueillis à l'égard des postes 97, 104 et 108 du budget principal des dépenses, le Comité recommande qu'on étudie l'opportunité de réduire de $356,500 le poste numéro 97; de $5,000 le poste numéro 104; et de $5,000 le poste numéro 108.

Le Comité se réjouit qu'après avoir réexaminé le projet de Canada-House à New-York et avoir entendu les dépositions de l'honorable Ray Lawson et de M. William Zeckendorf, le gouvernement a décidé de donner suite à l'intention du gouvernement précédent, à savoir, de louer de l'espace dans l'immeuble Canada-House.

Le Comité tient à reconnaître officiellement les services de tous ceux qui ont comparu devant lui et contribué ainsi à l'accomplissement de sa tâche, et à les en remercier.

Ci-joint, un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité.

Respectueusement soumis.

Le président,
H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 20 janvier 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 5 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Best, Cannon, Cardin, Crestohl, Fairfield, Garland, Gauthier, (*Lac Saint-Jean*), Haidasz, Herridge, Henderson, Holowach, Jones, Kucherepa, Lennard, MacEachen, Macnaughton, Macquarrie, McCleave, McGee, Morris, McCleave, Morris, Nesbitt, Patterson, Smith (*Calgary-Sud*), et White (24).

Aussi présents: l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État au Affaires extérieures; M. Charles Stein, sous-secrétaire d'État et sous-registraire général du Canada; M. Guy Roberge, commissaire du gouvernement à la cinématographie; M. Alex Cattanach, directeur de la Division des compagnies, Secrétariat d'État; et M. J. A. Zoubie, Section des biens à l'extérieur, ministère des Affaires extérieures.

Le président ouvre la séance et communique au Comité l'opinion du sous-comité du programme et de la procédure au sujet des trois lettres que le Comité lui a demandé d'étudier au cours de sa dernière réunion, qui a eu lieu le vendredi 17 janvier.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est appelé par le président et il fait un deuxième exposé au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard de la négociation d'un bail pour la location d'un certain espace dans le Canada House à New-York.

Il est interrogé par les membres du Comité puis remercié par le président; ensuite il se retire.

Le poste 94, Administration centrale, est mis en délibération et il est approuvé.

A 5 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

MARDI 28 janvier 1958.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à huis clos, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^lle^ Aitken, MM. Best, Cameron (*Nanaïmo*), Cannon, Cardin, Coldwell, Fairfield, Garland, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Haidasz, Herridge, Henderson, Holowach, Jones, Kucherepa, Lennard, McEachen, Macnaughton, McCleave, Morris, Nesbitt, Patterson, Smith (*Calgary-Sud*), et White (24).

Une ébauche du rapport à la Chambre est distribuée aux membres du Comité qui la discutent, la modifient, l'approuvent et demandent qu'elle soit présentée à la Chambre comme deuxième rapport du Comité.

Le président remercie les membres du Comité de leur collaboration.

A 4 h. 35 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 20 janvier 1958.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'apprécie beaucoup le fait que vous soyez présents à cette réunion, malgré l'animation qui règne à la Chambre et les discours qu'on y prononce aujourd'hui. Mais les personnes que nous avons fait venir ici sont venues de loin. Je n'ai donc pas l'intention de vous retenir bien longtemps. Immédiatement après notre dernière réunion, celle du vendredi 17 janvier, notre sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni pour juger s'il serait utile de faire verser en entier au procès-verbal les trois lettres que le très honorable M. Saint-Laurent a écrites à M. Lawson et qui ont été mentionnées au cours des délibérations du Comité.

Ces lettres ont été lues au sous-comité et on a décidé que les passages du texte qui ont été versés au compte rendu lors du témoignage de M. Lawson représentent les principales parties des lettres en ce qui concerne la question à l'étude. En conséquence, on a décidé qu'il serait absolument inutile de faire imprimer au complet le texte des lettres. Si, par la suite, le Comité juge que la production de ces lettres dans les procès-verbaux serait utile, je suis certain que nous pourrons revenir sur notre décision.

Avant que nous entendions les témoins d'aujourd'hui, j'aimerais à mentionner le fait que MM. Norman et Carswell seront à Ottawa le mercredi 22 janvier. En conséquence, j'ai fixé deux réunions. La première aura lieu à 2 h. et demie et M. Norman sera alors notre principal témoin; l'autre réunion aura lieu à 8 h. du soir afin d'accommoder M. Carswell.

Depuis que ces arrangements ont été conclus, M. Smith m'a donné à entendre qu'il désire faire une déclaration au Comité. Je lui demanderais donc de procéder à son exposé.

L'hon. SIDNEY E. SMITH (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, la lettre du 19 octobre 1956 dans laquelle l'ancien gouvernement manifestait l'intention de louer une certaine partie du Canada House était fondée sur deux facteurs et ces facteurs sont énoncés dans la lettre que M. Léger a envoyée à M. Carswell au nom du gouvernement actuel. Ces facteurs sont énoncés, je le répète, dans cette dernière lettre qui est en date du 8 novembre 1957.

Le premier facteur est l'aspect canadien de l'entreprise Canada House en ce qui a trait au financement et à l'occupation de l'immeuble. Le deuxième facteur c'est que, d'après ce qu'on avait laissé entendre à l'ancien gouvernement, l'immeuble projeté devait recevoir la lumière naturelle de trois côtés. L'acquisition de 50 p. 100 du capital social par Webb et Knapp a modifié le premier facteur aux yeux du gouvernement. L'immeuble n'est donc plus sous le contrôle et la direction d'un groupe canadien et je tiens à le faire remarquer une fois de plus. D'après les renseignements qui ont été fournis au gouvernement le 13 juin 1957, le *Canada House (New-York) Limited* ne possède des droits concernant la jouissance de l'air environnant qu'à compter de 150 pieds du sol. Cela a changé essentiellement le genre d'occupation des étages situés à un niveau inférieur. D'après certaines dépositions que nous avons reçues ici, il n'est pas inusité, dans ce quartier de New-York, que les immeubles ne reçoivent la lumière naturelle que de deux côtés. Mais le gouvernement s'est fié à l'exposé selon lequel trois côtés de l'immeuble devaient recevoir la lumière

du jour. Ce n'est pas le cas avant 150 pieds d'élévation. Je ne connais pas très bien la hauteur des étages. M. Zeckendorf et ses associés croient que la jouissance de l'air environnant ne s'applique que du huitième ou dixième étage. En tous cas il ne s'applique qu'au-dessus du niveau de 150 pieds du sol.

Ces facteurs ont changé la base même de la lettre du 19 octobre 1956 dans laquelle le gouvernement manifestait l'intention de louer une certaine partie de l'immeuble. En conséquence, le gouvernement n'estime pas que cette lettre est un engagement légal ou moral. C'est là mon avis en tant qu'avocat, car j'ai été quelque temps professeur de droit. Les légistes de la Couronne sont d'avis que la lettre ne constitue pas un contrat. Et, même s'il s'était agi d'un contrat... Prenons un exemple. Mettons que M. le président est dans le commerce du miel et qu'il s'engage à me vendre deux tonnes de miel brun pour un certain montant. C'est là un véritable contrat. A la livraison, il m'offre deux tonnes de miel blanc. Je puis alors me servir de l'argument valide et décisif qu'il n'a pas respecté le contrat et que, par conséquent, je suis dégagé de toute obligation. C'est la même chose qui s'est produite dans le cas de la lettre du gouvernement dont la base a été modifiée.

M. CRESTOHL: Voilà un exemple un peu trop sucré.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Touché. Je suis peiné d'entendre dire qu'il y a eu bris de contrat. En ce qui concerne l'éclairage naturel de l'immeuble, le gouvernement ignorait avant l'audience de ce Comité, le vendredi 17 janvier 1958, que le *Canada House (New York) Limited* avait acheté la jouissance de l'air environnant du *Museum of Modern Art* pour la somme de $250,000, bien que le *Canada House (New York) Limited* savait déjà depuis quelque temps qu'il serait impossible à la lumière du jour d'éclairer ce côté de l'immeuble et qu'il n'avait acheté la jouissance de l'air environnant qu'à compter d'un niveau de 150 pieds pour une somme de $250,000. Le *Canada House (New York) Limited* a estimé que c'est là une situation sérieuse et, de notre côté, nous considérons que l'impuissance de *Canada House (New York) Limited* au sujet de l'éclairage du côté ouest de l'immeuble et le fait que l'immeuble ne reçoit la lumière du jour qu'à une hauteur de 150 pieds au-dessus du sol est un très grand désavantage. Le Canada House était aussi de cet avis quand il déboursait $250,000 pour acquérir des droits au-dessus du niveau de 150 pieds.

Le but d'un comité comme le Comité des Affaires extérieures est d'étudier les problèmes du ministère intéressé. En ce qui concerne le témoignage qui a été rendu devant ce Comité vendredi dernier, je suis franchement d'avis que le Comité s'est bien acquitté de sa tâche en faisant naître au sujet du Canada House d'autres discussions que le gouvernement a prises en considération.

Venons-en maintenant à l'offre que M. Zeckendorf a faite pour la première fois au cours de la séance de ce Comité, le vendredi 17 janvier 1958, et au sujet de laquelle M. Lawson m'a déclaré qu'il était surpris que M. Zeckendorf, après avoir recouvré les capitaux qu'il a placés dans l'entreprise, donnerait ou plutôt offrirait au gouvernement canadien les 50 p. 100 de sa part d'intérêt.

Nous savions que les promoteurs de l'entreprise se proposaient de faire cette offre, mais nous nous demandions si la proposition valait encore depuis que M. Zeckendorf détenait 50 p. 100 du capital social. Quoi qu'il en soit, cet engagement des 28 promoteurs du début a été confirmé par M. Lawson au cours de la séance de vendredi dernier. En conséquence, le gouvernement ne peut plus considérer le Canada House comme une simple entreprise commerciale, car l'engagement que prennent tous les détenteurs du capital social change, à notre avis, la situation qui existait avant la séance de vendredi dernier. En conséquence, je désire informer le Comité que, malgré le souci que nous cause la question de l'éclairage naturel, le gouvernement actuel va autoriser ses représentants à négocier un bail pour l'occupation d'un certain espace dans le Canada House, à condition qu'il n'y ait pas d'intervalle entre la date

où les locaux pourront être occupés et celle de la fin du bail que nous avons passé avec le Rockefeller Centre et qui expire le 30 avril.

Nous devons nous assurer que nous aurons un toit pour nous abriter. Vendredi dernier, on a demandé à M. Zeckendorf si nous pourrions occuper les locaux le 1er avril. Ceux d'entre vous qui se rappellent l'attitude de M. Zeckendorf et la mienne en cette circonstance se souviendront aussi qu'il a hésité et qu'il a dit: "Oui, la chose est possible, mais nous devrons prendre des mesures en conséquence."

M. MACNAUGHTON: Avez-vous dit que le gouvernement autorisera la négociation d'un bail?

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Oui, à certaines conditions.

M. MACNAUGHTON: Très bien.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: En tenant compte de ce changement, comme nous ne pouvons pas considérer cette entreprise comme une simple entreprise commerciale, le gouvernement autorisera ses fonctionnaires à signer un bail avec le Canada House, à condition qu'il n'y ait pas d'intervalle entre la date où les locaux pourront être occupés et celle de la fin du bail que nous avons avec le Rockefeller Centre et qui expire le 30 avril 1958. Il faut aussi qu'il soit entendu que le taux de location par pied carré utilisable ne dépassera pas celui qu'on demande pour un espace de mêmes dimensions à d'autres locataires éventuels.

M. CANNON: Vous parlez de l'espace à louer dans le même immeuble?

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Oui, je parle de l'espace à louer dans le même immeuble. Si nous décidions de louer les étages supérieurs, le loyer de ces étages ne devra pas être plus élevé que celui qu'on a demandé au gouvernement pour un certain espace au troisième et au quatrième étage.

M. MACNAUGHTON: De toute façon, vous avez contracté un engagement à cet effet. Le Canada House vous a offert cet espace au même prix, n'est-ce pas? En vérité, c'est une aubaine.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Nous parlons de l'espace utilisable. J'aimerais à vous le faire remarquer. J'essaie d'être juste à l'égard de M. Zeckendorf. C'est là ce que j'ai compris lors de son témoignage. Quoi qu'il en soit, le compte rendu nous donnera une vue plus claire de la question. M. Zuckendorf nous a peut-être parlé en termes de superficie totale et nous parlons en termes d'espace utilisable. Si nous décidions de louer les étages supérieurs, le loyer de ces étages ne devra pas être plus élevé que celui qu'on a demandé au gouvernement pour un certain espace au troisième et au quatrième étage.

Comme on l'a déjà annoncé, la délégation permanente aux Nations Unies occupera certains locaux au n° 750 de la Troisième avenue. Ces locaux ont été loués le 31 octobre 1957.

C'est là la déclaration que je voulais vous communiquer.

Des VOIX: Très bien, très bien.

M. HENDERSON: Quelle est la durée du bail qui a été passé pour les locaux de la Troisième avenue?

L'hon. SIDNEY E. SMITH: La durée du bail est de quinze ans.

M. HENDERSON: Pour les locaux de la Troisième avenue.

M. CRESTOHL: Monsieur le ministre, le Comité doit-il comprendre que, compte tenu de la convenance de l'espace, et du prix du loyer et à condition que toutes les autres conditions de l'immeuble répondent aux besoins des ministères fédéraux, le gouvernement continue d'approuver le principe qu'il y ait à New York un immeuble comme le Canada House pour y centraliser tous les ministères fédéraux et autant d'organismes du gouvernement que possible et qu'il désire que le projet se réalise.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Cela découle de ma déclaration.

M. CRESTOHL: Si c'est là la situation, je crois que le Comité en est très satisfait.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, j'ai fait cependant une réserve au sujet de la nécessité de maintenir les bureaux de notre délégation aux Nations Unies à une distance aussi raprochée que possible de l'immeuble des Nations Unies. Il est difficile d'engager l'avenir, mais je ne puis m'imaginer que notre délégation puisse loger dans d'autres locaux.

M. CRESTOHL: Vous nous avez expliqué cela l'autre jour et j'ai bien compris votre point de vue. Abstraction faite de cela, le principe général d'avoir à New York un immeuble central qui serait connu sous le nom de "Canada House" est, à mon avis, une entreprise qui plaît aux membres du Comité. Si le gouvernement continue de favoriser ce projet, nous en serons naturellement bien contents.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Pourriez-vous nous donner le nom des ministères intéressés, monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Les bureaux des ministères du Commerce, du Revenu national, et de l'Immigration, l'Office national du film, le Bureau du tourisme et, à 750, Troisième avenue, la délégation permanente du Canada aux Nations Unies.

M. CRESTOHL: Je crois que le gouvernement mérite des félicitations pour avoir pris cette décision.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, je ne voudrais pas faire preuve d'une prudence exagérée, mais je ne puis pas faire de promesses à l'égard d'organismes qui seront créés par la suite et qui, en raison de leur nature, devront établir leurs bureaux dans un autre immeuble.

M. MACNAUGHTON: Nous n'exigeons pas cela.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Je ne parle que des questions d'intérêt actuel.

M. MACNAUGHTON: Vous parlez du Bureau du tourisme et d'autres organismes qui sont dispersés dans New York?

L'hon. SIDNEY E. SMITH: La seule exception que j'ai faite au sujet de nos bureaux de New York, c'est la délégation canadienne aux Nations Unies, qui sera logée dans un autre immeuble durant 15 ans.

M. CRESTOHL: Vous nous en avez déjà donné la raison.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: L'entente a été conclue au mois d'avril. Il y a une note dans nos dossiers qui est initialée par le très honorable M. Saint-Laurent et qui indique que rien dans les discussions qui ont eu lieu ne peut nous empêcher d'établir nos bureaux ailleurs.

M. HERRIDGE: J'aimerais à dire que, en raison de l'intérêt très général que manifestent tous les organismes intéressés à l'égard de cette question et du bon travail accompli par les promoteurs de l'entreprise, en raison aussi de tous les témoignages qui ont été rendus devant ce Comité, nous sommes vraiment très heureux d'entendre le ministre faire cette déclaration cet après-midi. C'est une preuve de plus de l'utilité des comités parlementaires.

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, j'ai tenu à mentionner dans ma déclaration cette utilité des comités.

M. GARLAND: Monsieur le président, comme je suis l'un de ceux qui ont soulevé cette question du Canada House au Comité et que cela a eu pour résultat de retarder les délibérations, j'aimerais à ajouter quelques mots. La première nouvelle que j'ai eue que le gouvernement se proposait de changer d'attitude, c'est lorsque je suis passé devant le Canada House, qui était alors en construction. J'ai été bouleversé d'apprendre ce changement. J'ai été bouleversé aussi par l'explication que le chaffeur de taxi m'a donnée quand je l'ai interrogé à ce sujet. Une autre personne était aussi dans la voiture et nous avons discuté

de cette affaire. Je suis certain que tel n'est pas le cas, du moins je l'espère, mais il m'a semblé que le bruit courait que, parce que certains capitalistes des États-Unis avaient placé de l'argent dans cette entreprise, le gouvernement faisait maintenant grise mine au projet. Je crois que ce genre de rumeur nous est bien défavorable et je suis certain que le ministre partage mon opinion. C'est pour cette raison et parce que j'approuve de tout cœur l'idée d'un Canada House à New York ainsi que pour des raisons qui sont maintenant évidentes à tous que j'ai soulevé cette question. J'accueille donc avec grand plaisir la nouvelle dont le ministre nous a fait part cet après-midi.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, la décision du Gouvernement ne contenait aucune disposition hostile à l'égard des États-Unis. Le Canada House a été créé et conçu comme une entreprise canadienne financée par des Canadiens, qui pouvaient sans doute hypothéquer l'immeuble et prélever des fonds en émettant des obligations, mais dont l'exploitation resterait aux mains des Canadiens. Que l'entreprise ait été financée avec l'argent des États-Unis ou avec celui de la Hollande, une seule chose comptait pour nous: c'est qu'elle avait changé de nature. Cette décision ne contenait donc aucune disposition hostile à l'égard des États-Unis.

Quand M. Zeckendorf a promis—et il a dit qu'il entrerait en communication avec nous à ce sujet—qu'il se joindrait aux autres détenteurs de titres et qu'il céderait sa part de capital social, nous en sommes venus à la conclusion au cours de la fin de semaine, qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise commerciale, mais d'une entreprise réellement conçue et mise à exécution en tant qu'entreprise canadienne.

M. GARLAND: Je crois que le gouvernement mérite d'être félicité pour la décision qu'il a prise. Je suis certain que le temps supplémentaire que le Comité a consacré à la discussion de cette question a été du temps bien employé. Je ne me crois pas obligé de faire des excuses pour avoir soulevé la question.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, je voudrais féliciter le dernier membre du Comité qui a adressé la parole. La question m'intéresse depuis 1953, à titre non-officiel bien entendu. D'après ma connaissance des affaires, si je puis m'exprimer ainsi, il serait certainement très maladroit de ne pas donner suite au projet, car New-York est le centre mondial du commerce, des communications, du tourisme et de la publicité.

Comme nous sommes tous maintenant de bonne humeur, permettez-moi de faire un peu de lumière sur une question des plus désagréables. Je veux parler du droit d'admission au Canadian Club.

A mon retour à Montréal, j'ai téléphoné au secrétaire du Canadian Club. Comme c'était un samedi, j'ai eu de la difficulté à l'atteindre, mais par la suite j'ai parlé au président. Il m'a dit qu'il avait envoyé un communiqué au *Herald Tribune* de New York le samedi matin au sujet du Canada House et aussi au sujet du fait qu'il n'y avait eu de la part du Canadian Club aucune distinction injuste contre qui que ce soit. Le président m'a fait ensuite la lecture d'un règlement. Je ne puis citer que le passage dont je me souviens, car je n'ai pas le règlement entre les mains. On me l'a envoyé, mais je ne l'ai pas encore reçu. Voici ce que le passage contient au sujet du droit d'admission au Canadian Club:

> "Le comité d'admission ne prendra pas en considération la religion ou le parti politique des personnes proposées comme membres du Club".

Ainsi donc il n'a jamais été question de distinction injuste contre qui que ce soit et il n'en est pas question à l'heure actuelle. J'ai demandé des preuves de cela et on m'a dit que, à l'heure actuelle, huit Juifs étaient des membres reconnus du Club. Le président ne semblait pas disposé à m'en donner les noms. Quoi qu'il en soit, je connais deux membres du Club.

Un de ces membres est M. Zellerbach de la *Zellerbach Paper Company* et le deuxième est M. Cummings, qui a commencé dans les affaires à Montréal et qui est maintenant établi à Chicago. Je ne me suis pas cru en droit de demander d'autres noms. Si j'avais une liste des membres, je pourrais désigner d'autres noms. On dit qu'au moins onze autres membres sont de religion juive, mais on ne le leur a pas demandé de déclarer leur religion. Je crois que cela réfute l'argument de distinction injuste.

De plus, il y a la question de la charte qui a été émise en vertu des lois sur les compagnies de l'État de New-York. On m'a dit que ces lois contiennent des dispositions qui interdisent toute espèce de distinction injuste et, si une telle distinction existait, la charte serait révoquée. Elle ne serait même pas émise. Je n'ai ici ni les règlements ni la constitution, mais je vais les recevoir. Quoi qu'il en soit j'ai raison de croire et je suis convaincu qu'il n'y a pas eu de distinction injuste et que, dans les circonstances, le Canadian Club est le genre de club auquel nous aimerions tous à appartenir. Dans le passé, il a bien servi les intérêts du Canada. Après avoir fait cette déclaration non officielle, je me demande si celui qui a déposé la plainte ne serait pas disposé à la retirer.

M. CRESTOHL: Avez-vous fait cette déclaration au nom des membres du club?

M. MACNAUGHTON: Non, c'est en mon nom personnel en tant que membre du club et j'ai raison de croire à l'exactitude de ce que j'ai déclaré.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Je n'étais pas ici lorsque le témoignage a été rendu. Depuis vendredi dernier, on nous a demandé si c'était le gouvernement ou un membre du ministère qui avait dit cela. J'ai été vraiment très heureux d'apprendre que cela ne vient pas de nous.

M. MACNAUGHTON: Après tout, le club a reçu la reine et divers premiers ministres ainsi que plusieurs Canadiens distingués. Il est impossible qu'il existe au sein du club des distinctions injuste à l'égard de qui que ce soit. Je ne tiendrais pas à appartenir à un club qui tolère ou qui favorise la distinction injuste.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'accueille avec plaisir cette déclaration et je crois que le Comité a entendu avec grand intérêt la déclaration de Macnaughton.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: J'espère qu'il ne sera plus jamais saisi de cette question.

M. MACNAUGHTON: Moi aussi.

Le PRÉSIDENT: Deux membres demandent la parole et je crois que je vais l'accorder à M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je voudrais simplement proposer que nous approuvions le crédit et que nous nous rendions à la Chambre.

M. HENDERSON: J'aimerais à demander au ministre des Affaires extérieures si nous avons dans nos dossiers les renseignements que M. Zeckendorf nous a donnés l'autre jour?

Si je m'en souviens bien, n'a-t-il pas dit que c'est la société Webb et Knapp du Canada qui a mis des fonds dans l'entreprise?

M. LENNARD: Non, il a dit le contraire.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: C'était bien clair, pour autant que je m'en souvienne.

M. LENNARD: Il a déclaré que, après s'être lancée dans l'entreprise, la société *Webb and Knapp (Canada) Ltd.* a jugé à propos qu'elle ne devait pas agir en tant que compagnie canadienne.

M. CANNON: J'aimerais à dire un mot à ce sujet et à féliciter le ministre pour la déclaration qu'il a faite ce matin. Je félicite aussi le gouvernement d'avoir changé d'attitude à l'égard de cette affaire.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Nous n'avons pas changé d'attitude. C'est le caractère de la proposition qui a changé depuis l'offre qui a été faite.

M. MACNAUGHTON: Du moment que vous vous proposez d'aller de l'avant, nous sommes satisfaits.

M. MCCLEAVE: Nous sommes satisfaits du moment que le gouvernement a changé d'attitude.

M. CANNON: Je félicite le gouvernement d'avoir changé d'idée et de nous avoir fait connaître les faits. Je veux aussi féliciter M. Garland, qui a soulevé la question le premier, et M. Crestohl, qui a proposé que l'on entende MM. Zeckendorf et Lawson. Je crois que ces deux messieurs ont rendu un grand service au Canada en faisant aboutir cette question.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Je me demande si on nous aurait fait l'offre en question si M. Zeckendorf n'était pas venu ici et s'il n'avait pas eu l'occasion de sonder l'opinion et de constater l'attitude du Comité.

M. CRESTOHL: Étant donné la décision du gouvernement, je crois qu'il n'est pas nécessaire que nous entendions les témoignages de MM. Norman et Carswell et je suis prêt à proposer que nous ne les entendions point.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je vous remercie. M. Smith demande la parole.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je veux simplement proposer que nous approuvions le crédit et que nous nous rendions à la Chambre.

M. HENDERSON: Il faut aussi remercier M. Macnaughton d'avoir pris l'initiative de porter la question à l'attention du Comité. Nous devons associer son nom à celui des deux autres membres du Comité qui ont déjà été mentionnés. Il faut le féliciter d'avoir éclairci la question de l'exclusion de certains groupes ethniques du Canadian Club de New-York.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le poste 94 est approuvé?

(Assentiment.)

Messieurs, je vous remercie. Nous avons tenu plusieurs séances et vous avez écouté attentivement tous les témoins. La discussion a été vive parfois et j'apprécie hautement la collaboration que vous m'avez accordée. Tous les membres du Comité se réjouissent du fait que les résultats de nos délibérations sont satisfaisants pour tout le monde.

M. HENDERSON: Monsieur le président, nous apprécions hautement, nous aussi, votre collaboration.